
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01357385 2







JOACHIM DU BELLAY

LA DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCOYSE

ÉDITION CRITIQUE

PAR

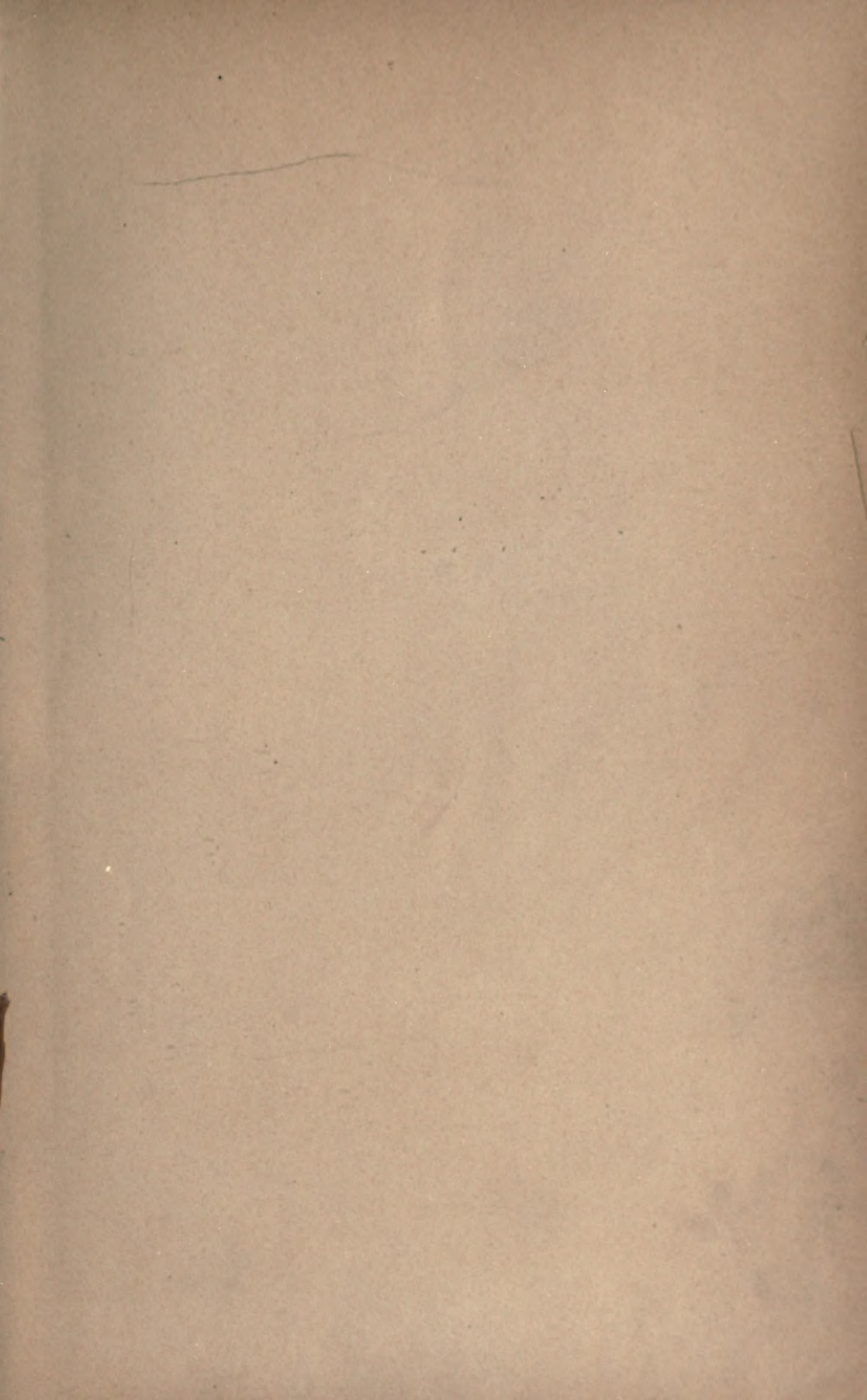
HENRI CHAMARD

MAITRE DE CONFÉRENCES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE
A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE



PARIS
LIBRAIRIE ALBERT FONTEMOING
4, rue Le Goff, 4
1904

Ouvrage couronné par l'Académie Française



LA
DEFFENCE ET ILLUSTRATION
DE LA
LANGUE FRANCOYSE

JOACHIM DU BELLAY

LA DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCOYSE

ÉDITION CRITIQUE

PAR

HENRI CHAMARD

MAITRE DE CONFÉRENCES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE
A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE



PARIS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure
4, RUE LE GOFF, 4
1904

PRÉFACE

Cette édition critique de la *Deffence* est un complément du livre que j'ai fait paraître en 1900 sur *Joachim du Bellay* [1]. Venant après tant d'autres qui sont dignes d'estime, ce travail a pour lui d'avoir été souhaité par des juges dont l'opinion est considérable, — et peut-être aussi, je l'espère, d'apporter un peu de nouveau, d'éclairer d'un jour moins douteux le manifeste parfois obscur de la Pléiade, de prétendre, en un mot, à plus de lumière et de vérité.

Nombreuses sont les éditions de la *Deffence* publiées jusqu'ici. Sans parler de celles du XVIe siècle, de 1839 à 1901 on n'en compte pas moins de neuf, tant étrangères que françaises. Mais il faut bien avouer que la plupart d'entre elles sont à peu près dénuées de valeur scientifique : le texte en est mal établi, le commentaire insignifiant. Ackermann, le premier, il y a soixante-cinq ans, eut le mérite de donner une reproduction exacte de l'édition originale. Depuis, Marty-Laveaux, suivant le même texte, accompagna son édition de notes excellentes, malheureusement trop rares : mais les deux beaux volumes qui, dans la collection de la *Pléiade Françoise*, constituent les *Œuvres de Joachim*

1. *Joachim du Bellay (1522-1560)*. Thèse de Paris. Lille, Le Bigot, 1900. [*Travaux et mémoires de l'Université de Lille*, t. VIII.]

du Bellay, sont depuis longtemps épuisés, à peu près introuvables, et — quand par hasard on les trouve — d'un prix que peut seule aborder une bourse de bibliophile. Enfin, Person nous a donné de la *Deffence* une édition vraiment *classique*, qui a eu les honneurs de la réimpression. Je lui dois trop pour en médire. J'ai cependant été surpris de constater qu'en dépit de ce qu'il annonce, il était moins fidèle que ses deux devanciers à l'édition originale ; son texte est très souvent fautif [1], et quelques-unes de ses notes contiennent d'étranges erreurs [2].

La nouvelle édition — à laquelle je souhaite la fortune d'être *classique* un jour, elle aussi — rentre avant tout dans la série des éditions dites *savantes*. J'indiquerai brièvement dans quel esprit je l'ai conçue.

I. **Le texte.** — Le texte est celui de 1549. Je n'avais

1. Exemples : *amyable* pour *aymable* (p. 48) ; *leurs gestes* pour *leur gestes* (p. 54) ; *avec* pour *avecques* (p. 58) ; *lisant* pour *lysant* (p. 65) ; *greque, mieux, traduire, addroisseroy'*, pour *grecque, myeux, traduyre, adroisseroy'* (p. 67) ; *paraissent* pour *paroissent* (p. 72) ; *que nous n'avons plus* pour *que n'avons plus* (p. 83) ; *premier que nous les ayons* pour *premier que les ayons* (p. 84) ; *mais estre faictz phylosophes* pour *mais pour estre faictz...* (p. 88) ; *dons les uns trouvent* pour *dont les uns treuvent* (p. 101) ; *que de ressembler* pour *que ressembler* (p. 109) ; *grammairiens* pour *grammariens* (p. 117) ; *hendecasyllables* pour *hendecasyllabes* (p. 118) ; *tu te gardes* pour *tu gardes* (p. 133) ; *apres un si grand nombre* pour *apres si grand nombre* (p. 139) ; etc. Ces fautes se sont encore aggravées dans la réimpression : *prendre* pour *pendre* (p. 46) ; *chaque langue* pour *chacune langue* (p. 65) ; *modestie* pour *molestie* (p. 69) ; *ne faisons une chose* pour *ne faisons autre chose* (p. 84) ; *finalement* pour *finablement* (p. 93) ; *que l'un default* pour *qu'en l'un default* (p. 104) ; *et un bon et parfait accord* pour *en un bon...* (p. 131) ; *excellent couraige* pour *excellent ouvraige* (p. 139) ; etc.

2. Exemples : p. 47, n. 2 (bouclier d'Ajax) ; p. 51, n. 6 (je veux bien) ; p. 53, n. 1 (transportarent) ; p. 61, n. 1 (et qu'ainsi soit) ; p. 76, n. 2 (droit civil) ; p. 80, n. 2 (s'efforçant donner) ; p. 91, n. 1 (proses) ; p. 118, n. 2 (Pontan) ; p. 133, n. 2 (Meigret) ; p. 143, n. 1 (*Psaumes* de Marot) ; p. 146, n. 5 (éléphants) ; p. 149, n. 4 (*Ruisseaux de Fontaine*) ; p. 159, n. 4 (a ma volunté que).

pas le choix : *ce texte s'imposait.* L'apparition de la *Deffence* au mois d'avril 1549 est, dans notre histoire littéraire, une date essentielle, un véritable événement, puisque ce manifeste fonde le classicisme. L'édition publiée alors est d'ailleurs la seule que du Bellay ait donnée et revue lui-même. Cette double considération fait comprendre de suite combien grande est l'erreur de ceux qui se sont attachés à rééditer la *Deffence* d'après les textes de 1569, de 1575 ou de 1597. Ce n'est pas à dire que l'édition *princeps* soit irréprochable. Il s'en faut de beaucoup. Le petit volume, sorti de la « bouticque » d'Arnoul l'Angelier, se présente assez mal : l'impression est grossière ; les caractères sont empâtés, et les fautes ne sont pas rares. Les lettres ornées qui commencent les chapitres ne suffisent pas à donner à l'œuvre un cachet artistique. Si négligée qu'elle soit, cette édition est capitale, et j'ai tenu, par scrupule d'éditeur, à la reproduire orthographiquement avec plus de rigueur encore et plus de minutie que ceux qui m'ont précédé. Je ne me suis permis de modifier le texte que lorsque j'étais en présence de fautes manifestes, d'erreurs patentes [1] : et dans ce cas, le lecteur est prévenu par l'appareil critique, et quelquefois même par le commentaire.

1. Exemples : *proférés* pour *preferés* (p. 59) ; *graude* pour *grande* (p. 67) ; *est* pour *et* (p. 88, 112, 118) ; *passey* pour *passer* (p. 89) ; *Enuie* pour *Ennie* (p. 108) ; *Schytes* pour *Scythes* (p. 138) ; *il s'attendoint* pour *ilz s'attendoint* (p. 152) ; *parvanture* pour *paravanture* (p. 157) ; *qu'and a* pour *quand a* (p. 172) ; *aptes* pour *apres* (p. 190) ; *fonde* pour *sonde* (p. 199) ; *au jeuz* pour *aux jeuz* (p. 244) ; *incorruptibile* pour *incorruptible* (p. 246) ; *avoit* pour *avoir* (p. 250) ; *si ont* pour *si on* (p. 272) ; *quelque manieres* pour *quelques manieres* (p. 281) ; *laictent* pour *traictent* (p. 309) ; *à* pour *a* et inversement (*passim*).

Toutefois, je n'ai pas cru que l'exactitude me fît un devoir de conserver ici certaines particularités bizarres de l'édition originale. A l'exemple d'Ackermann, je me suis abstenu de garder dans mon texte ces majuscules arbitraires dont se parent capricieusement, dans le volume de 1549, substantifs, adjectifs et pronoms. Je n'ai pas maintenu davantage le système suranné des abréviations paléographiques [1]. J'ai substitué résolument une ponctuation logique à la ponctuation fantaisiste de l'Angelier, qui sème les virgules à tort et à travers. Enfin, suivant un principe admis couramment et dont la clarté n'a qu'à s'applaudir, j'ai distingué partout le *j* de l'*i* et le *v* de l'*u*. Sous ces réserves, le texte de cette édition, je crois pouvoir le dire, est d'une entière fidélité.

II. L'appareil critique. — Ce texte est complété par un appareil critique, qui relève les variantes de toutes les éditions du XVIe siècle. On peut classer ces éditions en trois groupes distincts :

1° Les éditions données par les Angeliers, Arnoul et Charles, et par leur successeur, Lucas Breyer, « tenant sa boutique au second pillier de la grand'salle du Pallais » (1557, 1562, 1580). Parmi ces éditions, qui ne sont guère plus luxueuses que l'édition *princeps*, il y aurait lieu de tirer du pair celle de 1557, puisque c'est la seconde — et aussi la dernière — publiée du vivant de l'auteur, si l'on était certain qu'elle a passé sous ses yeux. Rien n'est moins sûr : il se pourrait

1. Exemple : « Barbares anciẽnement etoint nommez ceux ꝗ ĩeptemẽt ꝑloint grec. »

(et j'incline pour ma part à le croire) qu'elle ait vu le jour, sinon à son insu, du moins en son absence, avant son retour d'Italie. L'édition de 1580 est, de toutes les éditions posthumes, celle qui se rapproche le plus du texte primitif, dont elle est séparée par trente ans d'intervalle. Pourtant elle fait des emprunts, et pas toujours heureux, à celle de 1557. Quant à l'édition de 1562, — un vol. in-4 en lettres italiques, — c'est avant tout de celle de 1557 qu'elle procède, mais elle adopte un certain nombre de corrections orthographiques innovées par Morel l'année précédente, et sur quelques points elle innove elle-même.

2° Les éditions données par Fédéric Morel (1561, 1569, 1573). Ce sont les plus soignées. On sait la place de Morel dans la corporation des imprimeurs parisiens et le soin diligent qu'il prenait des livres confiés à ses presses[1]. L'édition in-4 de 1561, qui se trouve être la première édition posthume de la *Deffence*, est la plus belle de toutes. L'exécution typographique est remarquable : c'est plaisir de lire un vieux texte dans un pareil volume. De format plus petit et de caractères plus fins, les éditions de 1569 et de 1573 ne plaisent pas moins par leur correction et leur netteté. Sans doute, Fédéric Morel, d'accord avec les anciens amis du poète, a, pour le goût du temps et les vœux du public, rajeuni l'orthographe de la *Deffence* ; mais il l'a fait presque toujours avec une méthode, un discernement, et même une unité de vues, qu'on ne saurait

1. Cf. Joseph Dumoulin, *Vie et œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583*. Paris, J. Dumoulin et A. Picard, 1901.

trop louer. — Il faut joindre à ce groupe l'édition publiée à Lyon en 1575 par Antoine de Harsy, une mauvaise impression sur du mauvais papier, caractères gras et compacts, très souvent usés, à peine lisibles. Brunet y voit une « contrefaçon » du dernier tirage de Morel. Cette édition de pacotille n'a d'autre excuse que de sentir la contrebande[1].

3° Les éditions données par divers imprimeurs à la fin du xvie siècle (Paris, 1584; Rouen, 1592 et 1597). Ramassées toutes trois dans le format petit in-12, bien imprimées en général, encore qu'un peu finement, ces éditions ont plus d'un trait commun, et souvent, trop souvent, les deux réimpressions de Rouen copient jusque dans ses erreurs l'édition de Paris. Pour le texte, il faut s'en défier : il ne reproduit pas en toute exactitude la pensée même de l'écrivain ; ce n'est plus seulement l'orthographe qui change, ce sont des mots qui se transforment, quelquefois des membres de phrases, et l'on assiste par endroits à de singulières métamorphoses[2].

J'ai collationné le plus soigneusement possible toutes ces éditions, que l'on trouvera réunies, sauf celles de

1. On se demande pourquoi c'est précisément celle-là qu'est allé choisir le Belge J. Tell pour la réimprimer (Bruxelles, 1875).

2. Exemples : *quelques heures* pour *quelque heure* (p. 33) ; *maintes et excellentes plumes* pour *maintes excellentes plumes* (p. 81) ; *sciences acromatiques* pour *sciences acroamatiques* (p. 140) ; *aux arts et grenouilles* pour *aux rats et grenouilles* (p. 151) ; *pere de l'eloquence* pour *pere d'eloquence* (p. 159) ; *que j'ay osé* pour *qui ay osé* (p. 171) ; *le cerveau bien purgé* pour *le cerveau mieux purgé* (p. 190) ; *si tu le voulois faire* pour *si tu ne les voulois faire* (p. 217) ; *employer nos romans* pour *amplifier nos romans* (p. 236) ; *s'entendront* pour *s'attendront* (p. 239) ; *les cieux de la nature* pour *les cieux et la nature* (p. 240) ; *amoureuse musique* pour *armonieuse musique* (p. 263) ; *tu regardes de rythmer* pour *tu gardes de rythmer* (p. 269) ; etc.

1557 et de 1562, à notre Bibliothèque Nationale. L'appareil critique est le résultat de cette collation. Peut être dira-t-on qu'il ne répond guère à l'effort que j'ai dû m'imposer, et que j'ai pris bien de la peine pour un assez mince profit. Il est certain que l'intérêt serait plus grand si, pour du Bellay comme pour Ronsard ou Montaigne, aux éditions successives de son œuvre correspondaient des variations dans la pensée et l'expression de la pensée. Mais tel n'est pas le cas : du Bellay n'a jamais revu la production fiévreuse de son esprit, et quelque imparfaits qu'on les juge, les chapitres improvisés de la *Deffence* ont reçu du premier coup leur forme définitive. J'ai pensé néanmoins qu'un relevé complet des variantes de cet ouvrage pouvait avoir son intérêt pour une étude approfondie des fluctuations de notre orthographe, et d'une manière générale pour l'histoire de notre langue. L'édition de 1549 nous montre dans quelle incohérence, au milieu du XVIe siècle, se débat la graphie française. Sans l'ombre de respect pour l'étymologie, tantôt on met une consonne où nous croyons logique d'en mettre deux (*acroissement*, *solicitude*, *tranquilité*, *dificile*, *irraisonnable*, *aparoitre*, *apartenir*), tantôt on la redouble où nous la jugeons superflue (*collosse*, *deffence*, *nauffrage*, *proffesseur*, *gaullois*, *dirriger*, *immiter*), ce qui n'empêche pas d'écrire ailleurs dans le même ouvrage les mêmes mots tout différemment. Tantôt on retranche les lettres inutiles, celles qu'on ne prononce point (*soutenir*, *epaules*, *laquele*, *printens*), et tantôt au contraire on les multiplie sans raison (*soubz*, *fruictz*,

temoingnaige, *yvroingne*). On écrit sans *h armonieux*, avec *h Hespagnol* et *Thoulouze*. On fait de l'y un abus prodigieux (*byblyotheque*, *hemystyche*, *phylosophie*); quelques lignes de la *Deffence* nous offrent ce pêle-mêle : *induyt*, *ennemye*, *toy*, *dy-je*, *conduyte*, *scauroy'*, *suyvant*, *voyle*, *myeux*, *aymable*, *bayser*. A peine saisit-on quelques faits constants : l'absence de la cédille [1] (*francoys*, *scavant*, *aincoys*), l'emploi du tréma (*poëte*, *païz*, *stoïque*), de l'accent aigu sur l'*é* suivi d'un *e* (*renommée*, *accoutumée*, *destinée*), et — détail curieux — le parti pris de conjuguer la troisième personne du pluriel des imparfaits en *-oint* (*etoint*, *parloint*), des parfaits définis en *-arent* (*transportarent*).

L'édition de 1557 présente déjà, par rapport à la précédente, de curieux changements. Les imparfaits en *-oint* disparaissent et font place aux formes en *-oient* : on ne les retrouvera plus que dans l'édition de 1580, très voisine, je l'ai dit, de l'édition *princeps*. De même, aux parfaits définis, *-arent* se transforme en *-erent*. On constate à toutes les pages une réduction très sensible dans l'emploi de l'y. La cédille, rarissime en 1549, se montre par intermittence : on trouve *francois* et *françois*. Plus de tréma (*poete*, *pais*, *stoique*). Sauf en quelques endroits, on écrit sans accent *renommee*, *accoustumee*, *destinee*, et cette graphie persistera dans toutes les éditions postérieures.

Dans l'édition de 1561, le tréma reparaît, et pour longtemps. La cédille devient régulière. L'y s'efface de plus en plus, au point de ne plus même entrer dans

1. On la trouve au plus trois ou quatre fois.

des mots comme *aiant*, *moien*, *stile* (il reprendra peu à peu ses fonctions à partir de 1569). L'*i* tombe aussi de mots où on ne le prononçait point (*langage*, *campagne*). Mais ce qui rend surtout l'édition remarquable, c'est la sage méthode qui préside à l'emploi des lettres redoublées. C'en est fait de la fantaisie : tout rentre dans l'ordre, et l'édition de Morel se présente au lecteur avec un caractère d'unité dans la graphie, qui n'est pas un de ses moindres mérites.

Dans les deux autres éditions données par le même Morel en 1569 et 1573, — et déjà dans celle de Charles l'Angelier en 1562, — il faut signaler la tendance de plus en plus marquée à substituer les pluriels en *s* aux pluriels en *z* (*mortels* pour *mortelz*, *ils* pour *ilz*, *nos* pour *noz*, *escripts* pour *escriptz*).

L'édition de 1575 ne compte pas. Celle de 1580 donne l'impression d'un anachronisme. Quant aux trois éditions de la fin du XVIe siècle, tout en reproduisant sur bien des points la graphie de Morel, sur d'autres elles s'en écartent. Je dois signaler notamment : dans celle de 1584, la fréquente suppression du tréma ; dans celles de 1592 et 1597, l'écriture systématique des imparfaits en *-oyent*, et parfois un emploi nouveau du tréma (*corrompuë*, *loüange*, *grenoüille*) ; dans toutes trois, surtout dans la dernière, une tendance à retrancher les lettres inutiles (*dit* pour *dict*, *fait* pour *faict*, *haut* pour *hault*, *loin* pour *loing*, *escrit* pour *escript*).

Outre ces indications orthographiques, la collation des variantes fournit encore de très utiles renseignements pour l'histoire du vocabulaire. Lorsqu'on

voit Morel, par exemple, substituer en 1561 *palais* à *palat*, *aise* à *oyse*, *lasciveté* à *lascivité*, *je trouve* à *je treuve*, *ce qui advient* à *ce qu'advient*, en 1569 *grammairien* à *grammarien*, en 1573 *eglogue* à *ecloque*, et ces corrections passer dans les éditions suivantes (à la réserve, bien entendu, de celle de 1580), n'a-t-on pas le droit d'en conclure que certaines formes employées par l'auteur de la *Deffence* avaient vieilli? et n'y a-t-il pas là un fait à retenir pour l'histoire de la langue? N'est-on pas en droit de tirer des conclusions analogues, lorsqu'on voit à partir de 1580 *attendu que* remplacer *entendu que*, à partir de 1584 *amender* succéder à *emender*, *esclarcir* à *esclercir*, *interroger* à *interroguer*, *rigoureusement* à *rigoreusement*?

J'en ai dit assez, ce me semble, pour établir que ce travail ingrat de la collation des variantes n'était peut-être pas tout à fait inutile.

III. Les notes. — A l'appareil critique est joint enfin un commentaire très abondant. D'aucuns le trouveront sans doute trop abondant. Mais le texte de la *Deffence* soulève à tous les pas des difficultés d'interprétation, des questions de doctrine, de curieux problèmes d'histoire littéraire, et j'avais à cœur, on le comprendra, d'en résoudre le plus possible, d'éclairer pleinement l'œuvre de mon auteur.

Le commentaire est à la fois *historique* et *philologique*.

1° *Commentaire historique*. — Je me suis attaché d'abord à signaler les *sources* où Joachim a puisé ses idées. D'autres m'avaient frayé la voie, et j'ai profité de leurs découvertes ; mais il restait encore à faire, et beaucoup

plus qu'on ne croirait. Marty-Laveaux se faisait illusion en 1866, lorsqu'il espérait, aidé par Egger et Regnier, avoir relevé de façon à peu près complète les passages d'auteurs anciens dont s'était inspiré du Bellay [1]. Une lecture minutieuse des traités de rhétorique et de philosophie de Cicéron, des poésies d'Horace, de l'*Institution Oratoire* de Quintilien, du *Dialogue des Orateurs* de Tacite, m'a révélé l'origine insoupçonnée d'une foule de phrases du fameux manifeste. J'ai pu noter aussi plus d'un emprunt curieux fait par du Bellay à des humanistes de son temps ou de l'âge antérieur. Il a pillé de toutes parts, sans scrupule, sans vergogne, prenant les idées et les expressions, ne se gênant pas pour traduire, lui, l'ennemi des traductions, quand il y trouvait son profit, au reste assez adroit pour donner à ses larcins un air de propriété. La *Deffence* est, pour un bon tiers, une mosaïque, ou, si l'on aime mieux, une marqueterie faite de morceaux de toute provenance, assemblés souvent au hasard. Je crois qu'on pourrait augmenter la proportion de ces emprunts. Je ne me flatte pas de les avoir tous retrouvés, et malgré mes efforts pour saisir l'origine de certaines allusions, j'ai dû faire plusieurs fois un aveu d'ignorance. D'autres y tâcheront et seront plus heureux. Sans doute, de ce travail d'enquête sur les emprunts de du Bellay, son originalité sortira diminuée. Je n'y contredis point : mais qu'importe après tout, si l'on a fait un pas de plus dans la voie de la vérité ?

1. *Œuvres de Joachim du Bellay*, t. I, p. VII.

La *Deffence*, on le sait, est une œuvre de combat et une œuvre de doctrine. L'auteur combat d'abord pour la langue française, pour son « vulgaire », qu'il voudrait réhabiliter, venger du sot dédain des humanistes. En ce faisant, il reprend une lutte engagée par vingt autres. Dans mes notes, j'ai cru devoir, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, établir des rapprochements entre Joachim et ses devanciers, Geoffroy Tory, Étienne Dolet, Jean Canappe, Jacques Peletier, Jacques de Beaune, etc., tous ces fiers défenseurs du parler maternel. — Du Bellay s'en prend aussi à Marot et son école, qu'il juge responsables de la médiocrité de notre poésie. Contre eux, en maint endroit, il lance des traits satiriques, il décoche des épigrammes. J'ai tâché d'éclaircir la plupart de ces allusions. Par-dessus tout, il charge à fond l'anonyme auteur de l'*Art Poëtique*, Thomas Sibilet, qui venait justement d'élever un trophée à la gloire de l'école (1548). J'ai cherché dans cet opuscule les passages essentiels visés par son critique, et je les ai cités d'après le texte original, puisque à cette heure encore nous n'en avons pas d'édition. — Mais en même temps qu'un pamphlet, la *Deffence* est un « doctrinal », si l'on peut ainsi dire. Elle expose en substance une poétique nouvelle, qui ne pouvait avoir du premier coup une pleine conscience d'elle-même et qui devait se préciser avec le temps. Il importait donc de la confirmer, et parfois de la compléter, par des extraits des autres œuvres théoriques de la Pléiade, principalement de Peletier et de Ronsard. Les notes rapprochées du texte permettront qu'on se fasse une idée de

l'ensemble de la doctrine. — Il fallait tenir compte enfin des diverses répliques faites à la *Deffence* par de spirituels adversaires qui n'avaient pas toujours tort. J'ai donné le meilleur des réponses de Sibilet et de Guillaume des Autelz et le factum entier du *Quintil Horatian*.

Nous n'avons du *Quintil*, pour l'époque moderne, d'autre réimpression que celle de Person (à la suite de la *Deffence*). Faut-il le dire? Elle est médiocre. Person a reproduit, sans chercher à l'améliorer, un texte très fautif. J'ai dû viser à mieux. J'ai pensé qu'il serait plus commode au lecteur de trouver les fragments constitutifs de l'œuvre parmi les notes, au bas des pages, à l'endroit même des chapitres auquel ils se rapportent. Mais il fallait surtout établir un bon texte. L'édition de 1550, dont l'existence peut se conclure d'un ensemble de raisonnements[1], n'a pas laissé de traces. J'aurais voulu du moins consulter celle de 1551 indiquée par Brunet[2]. Je n'ai pu me la procurer: elle manque aux bibliothèques de Paris. Je n'avais plus le choix qu'entre l'édition de 1555, publiée à Paris chez la veuve Regnault, et celle de 1556, publiée à Lyon chez Thibauld Payan (l'une et l'autre à la suite de réimpressions de l'*Art Poëtique* de Thomas Sibilet). Il semblerait qu'on dût donner la préférence à la première, comme étant plus voisine de l'édition originale. Person l'a cru, et je l'ai cru d'abord moi-même. Mais en conférant les deux

1. V. mon article sur « La date et l'auteur du *Quintil Horatian* », dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1898, p. 54 sqq.
2. *Man. du Libr.*, II, col. 1327 et *Suppl.*, II, col. 649.

textes, je me suis bien vite aperçu que le second, sans être excellent, était plus correct, plus conforme aux principes d'orthographe exposés dans le préambule[1], souvent plus clair, et — ce qui devait achever de me décider en sa faveur — il avait l'avantage, ayant paru à Lyon, d'avoir été revu très probablement par son auteur, Barthélemy Aneau, qui professait en cette ville, au Collège de la Trinité. C'est donc le texte de 1556 que j'ai suivi, quitte à le corriger au besoin par celui de 1555. J'ai donné les variantes des deux textes, lorsqu'elles pouvaient offrir quelque intérêt. Enfin, comme en certains endroits ils sont l'un et l'autre tellement défectueux qu'on a grand'peine à les comprendre, j'ai risqué parfois quelques corrections que la critique appréciera, mais jamais, cela va sans dire, sans en avoir dûment averti le lecteur.

2° *Commentaire philologique.* — Une œuvre ancienne comme la *Deffence* ne peut guère se passer de notes grammaticales. Il m'était d'autant moins permis de sacrifier cette partie du commentaire que ce livre a des chances d'être feuilleté par des étudiants. J'ai donc apporté tous mes soins aux remarques philologiques.

Pour la syntaxe, la tâche m'était relativement aisée, grâce aux excellentes recherches de M. Antoine Benoist sur *la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*[2] et de M. Edmond Huguet sur *la Syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*[3]. J'y ai constamment renvoyé le lecteur.

1. V. ci-dessous, p. 25.
2. Thèse de Paris. Thorin, 1877.
3. Thèse de Paris. Hachette, 1894.

Pour le vocabulaire, le travail était moins facile, et c'est ici que j'ai besoin de beaucoup d'indulgence. Avec les ressources dont nous disposons, j'ai tenté, pour les mots curieux de la *Deffence*, de saisir leur histoire, de marquer brièvement leur origine et leur fortune, éclairant la langue de l'auteur par celle des contemporains, m'attachant à démêler, dans la mesure du possible, son apport personnel à l'œuvre générale. Ceux qui savent combien chez nous est pauvre encore le dépouillement des textes du XVIe siècle, et combien peu sont avancés pour cette époque les travaux lexicographiques, comprendront que j'aie pu plus d'une fois errer. C'est dans ce domaine surtout qu'il faut se résigner à faire du provisoire. Quoi qu'il en soit, et faute de mieux, j'ai pris soin de fonder cette partie de mon travail sur des citations exactes et des références précises. J'ai cité mes textes d'après les meilleures éditions modernes, et comme pour Amyot il n'en existe pas, j'ai vérifié les phrases que je lui empruntais sur l'édition originale [1].

Je n'ai pas jugé nécessaire de mettre en tête de ce livre une étude d'ensemble sur la *Deffence*, les circonstances historiques de sa composition, les idées qu'elle développe, sa valeur et son influence. Je n'aurais rien ajouté d'essentiel à ce que j'en ai dit ailleurs. Je me suis contenté d'une *bibliographie* qui suffira, sans doute, à montrer sur quelles bases repose mon travail. Les *tables* qui terminent le volume permettront, je l'espère,

1. *Vies de Plutarque*, 1559 (Bibl. Nat. — Vélins, 701-702). — *Œuvres morales*, 1572 (Bibl. Nat. — Rés. J. 108-109).

de le consulter commodément, sinon toujours utilement.

En livrant au public cet ouvrage, je ne me dissimule pas ses nombreuses imperfections. Mais je compte sur la critique pour le corriger et l'améliorer. L'amour-propre est toujours déplacé, mais jamais plus qu'en des œuvres de cette nature. J'aurai la plus sincère gratitude à tous ceux qui, dans un esprit de vérité scientifique, voudront bien me signaler des lacunes ou des erreurs.

Un travailleur intellectuel, à notre époque, a toujours à payer quelque dette de reconnaissance. J'en aurais beaucoup pour ma part. Je remercie M. Rébelliau, bibliothécaire de l'Institut, qui m'a communiqué très obligeamment l'édition de 1557, et M. Hocquet, bibliothécaire de la ville de Tournai, à qui je dois d'avoir pu consulter celle de 1562. Il n'est que juste de leur associer MM. les conservateurs de la Bibliothèque Nationale préposés à la Réserve : tous ceux que leurs travaux ont conduits à s'asseoir à la table privilégiée ont éprouvé leur complaisance. Pour les notes de ce livre, plusieurs de mes collègues m'ont aidé maintes fois de leur érudition. Mais je serais ingrat si je n'inscrivais ici deux noms entre tous, — qui sont aussi bien les noms de deux amis, — MM. Louis Delaruelle et Paul Laumonier. L'un, versé dans l'étude de l'humanisme au XVI[e] siècle, a déjà marqué fortement sa place dans ce domaine qu'il a fait sien ; l'autre, occupé de la Pléiade, s'est distingué par une série de recherches aussi neuves qu'exactes sur le poète de Vendôme. Il m'est doux

pour finir de remercier publiquement de leur très utile collaboration les deux jeunes savants, si consciencieux et si sagaces, à qui nous devrons demain de mieux connaître la science de Budé et le lyrisme de Ronsard.

Lille, novembre 1903.

BIBLIOGRAPHIE

I

ÉDITIONS DE LA « DEFFENCE »

I. Éditions anciennes

I. — 1549. *La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse. Par I. D. B. A.*

Paris, Arnoul l'Angelier, 1549, pet. in-8 de 48 ff. non chiffrés, dont 1 f. blanc. Caractères romains. — Privilège (commun avec l'*Olive*) daté de Paris, 20 mars 1548 (n. s. 1549).

Bibl. Nat. — Rés. X. 1888.
Bibl. Ars. — Rés. B.L. 636.
Bibl. Maz. — Rés. 45891.

C'est l'édition *princeps*. Elle est fort peu soignée ; néanmoins, son importance est capitale. C'est ce texte qu'ont reproduit Ackermann (1839), Marty-Laveaux (1866) et Person (1878), et que nous reproduisons à notre tour.

II. — 1557. *La Deffence et Illustrastion de la Langue Francoise. Avec l'Olive augmentee....* etc. *Le tout par I. D. B. A.*

Paris, Arnoul l'Angelier, 1557, pet. in-8 de 40 ff. non chiffrés. Caractères romains. — Au f. 1 v°, reproduction de l'*Extraict du privilege* de l'édit. de 1549.

Bibl. Ste-Gen. — Rés. X. 357.
Bibl. Inst. — O. 120 B*.

Il est impossible de dire si du Bellay eut quelque part à cette seconde édition : rien ne permet de la dater exactement et de savoir si elle a précédé ou suivi son retour d'Italie (fin de 1557).

III. — 1561. *La Defense et Illustration de la Langue Francoise.... par Ioach. Du Bellay Ang.*

Paris, Federic Morel, M.D.LXI, in-4 de 38 ff. chiffrés + 2 ff. non chiffrés. Caractères romains. — Privilège daté d'Amboise, 18 mars 1559 (n. s. 1560).

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 385 (un autre exempl. Ye. 1031).

Fait partie d'un recueil factice qui contient, à la suite de la *Deffence*, diverses œuvres du poète.

IV. — 1562. *Œuvres de Ioachim Du Bellay Angevin, fidelement reveues, et corrigees oultre les precedentes impressions. C'est à scavoir : La Deffense et Illustration de la Langue Françoise....* etc.

Paris, Charles Langelier, 1562, in-4. Caractères italiques. — Privilège daté de Paris, 24 avril 1561.

Bibl. de Tournai (Belgique). — 21[2] (525).

Autre recueil factice, composé de 4 parties : la *Deffence* vient en tête, occupant 34 ff. chiffrés + 2 ff. non chiffrés pour le privilège.

V. — 1569. *Les Œuvres Francoises de Ioachim Du-Bellay, Gentil-homme Angevin, et poëte excellent de ce temps.*

Paris, Federic Morel, M.D.LXIX, in-8. Caractères italiques (romains pour la *Deffence*). — Privilège daté de Paris, 30 avril 1568. — *Epistre au Roy* [Charles IX] datée de Paris, 20 nov. 1568.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1711 (un autre exempl. Rés. Ye. 1720).
Bibl. Ars. — B.L. 6471.
Bibl. Ste-Gen. — Rés. Y. 1127.
Bibl. Inst. — Q. 361*.

Cette 1re édition collective des œuvres françaises de Joachim du Bellay, procurée par ses deux amis Jean de Morel d'Embrun et Guillaume Aubert de Poitiers, n'est encore en réalité qu'un recueil factice en huit parties, composé de pièces imprimées les années précédentes et publiées séparément. La *Deffence*, datée de 1568, et qui forme la 1re partie, occupe 40 ff. chiffrés. — C'est ce texte que reproduit l'édit. V. Pavie (1841).

VI. — 1573. *Les Œuvres Francoises....* etc. (même titre qu'en 1569).

Paris, Federic Morel, M.D.LXXIII, in-8 de 559 ff. chiffrés, précédés de 12 ff. non chiffrés contenant l'*Epistre au Roy* et les *Tables*, et suivis de 1 f. pour le privilège (le même que pour l'édit. de 1569). Caractères italiques (romains pour la *Deffence*).

Bibl. Nat. — Y°. 7351
Bibl. Ars. — B.L. 6472.
Bibl. Ste-Gen. — Rés. Y. 1128.
Bibl. Inst. — Q. 361.

Réimpression de l'édit. de 1569, mais avec foliotage continu. La *Deffence* occupe les ff. 1-38. — Certains exempl. portent la date de 1574 :

Bibl. Nat. — Rés. Y°. 1729 (un autre. Y°. 7356).

mais sans présenter *aucune différence* avec les exempl. datés de 1573. — C'est le texte suivi dans l'édit. W. Ed. Lidforss (1865).

VII. — 1575. *Les Œuvres Francoises....* etc.

Lyon, Antoine de Harsy. 1575, pet. in-8 de 12 ff. non chiffrés + 559 ff. chiffrés + 1 f. blanc. Caractères italiques (romains pour la *Deffence*). — Pas de privilège, bien qu'on lise à la table : « Extraict du privilege du Roy, fueillet dernier. »

Bibl. Nat. — Rés. Y°. 1728 (un autre exempl. Y°. 7355).

L'impression est compacte et serrée. Brunet (*Supplément*, I, col. 101) y voit « une contrefaçon pure et simple » de l'édit. de Paris 1573-1574. — La *Deffence* occupe les ff. 1-24 + les pp. 25-36, c'est-à-dire en somme les 30 premiers ff. — Texte reproduit par l'édit. J. Tell (1875).

VIII. — 1580. *Apologie pour la langue francoise, en laquelle est amplement deduite son origine et excellence : le moyen de l'enrichir et augmenter selon les anciens Grecs et Romains, l'observation de quelques manieres de parler françoises, avec une exhortation aux François d'escrire en leur langue.... le tout par I. A. D. B.*

Paris, Lucas Breyer, MDLXXX, in-8 de 40 ff. non chiffrés. Caractères romains. — Pas de privilège.

Bibl. Nat. — Rés. X. 1894.

IX. — 1584. *Les Œuvres Francoises....* etc.

Paris, Federic Morel (d'autres exempl. portent : Abel l'Angelier ; d'autres : Jean Houzé), M.D.LXXXIIII, pet. in-12 de 12 ff. non chiffrés + 583 ff. chiffrés + 2 ff. non chiffrés, dont le premier porte cette mention : « Achevé d'imprimer le dernier jour de janvier 1584, par Pierre le Voirrier, imprimeur du Roy ès mathematiques. » Caractères italiques (romains pour la *Deffence*).

Bibl. Nat. — Rés. Y°. 1730 (un autre exempl. Y°. 2569).

La *Deffence* occupe les ff. 1-43.

X. — 1592. *Les Œuvres Francoises....* etc.

Rouen, George l'Oyselet, 1592, pet. in-12 de 12 ff. non chiffrés + 583 ff. chiffrés + 2 ff. non chiffrés, dont le premier porte la marque de l'imprimeur P-D. Caractères italiques (romains pour la *Deffence*).

Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1731 (un autre exempl. Y^e. 7357).
Bibl. Ars. — B.L. 6473.
Bibl. Ste-Gen. — Rés. Y. 1129.
Bibl. Sorb. — LF. p. 74.
Bibl. Éc. Norm. — LF. p. 125 (un autre exempl. LF. p. 126).

Cette édition, dit Brunet (*Man. du Libr.*, I, col. 749), « paraît avoir été faite sur celle de 1584 ». Le nombre des feuillets est en effet le même, mais pour le contenu ils ne concordent pas. — La *Deffence* occupe les ff. 1-43.

XI. — 1597. *Les Œuvres Francoises....* etc.

Rouen, Raphaël du Petit-Val (d'autres exempl. portent: Vve Thomas Mallard), M.D.XCVII, pet. in-12 de 12 ff. non chiffrés +528 ff. chiffrés. Caractères italiques (romains pour la *Deffence*).

Bibl. Nat. — Rés. Y^e. 1732 (un autre exempl. Y^e. 7358).
Bibl. Ars. — B.L. 6473 *bis*.

La *Deffence* occupe les ff. 1-38. — Texte suivi, mais sans aucun souci d'exactitude, dans les édit. Becq de Fouquières (1876) et Léon Séché (1894 et 1901).

II. Éditions modernes

I. — 1839. Édit. Paul Ackermann.

La Deffence et illustration de la langue francoyse, par Joachim du Bellay ; précédée d'un Discours sur le bon usage de la langue française.

Paris, Crozet, 1839, in-8 de XVI-139 pp.

Le texte est celui de l'édit. *princeps* (1549) : « Nous en avons conservé l'orthographe, mais en y introduisant la distinction de l'*u* et du *v*, de l'*i* et du *j*, et sans nous asservir à la ponctuation et aux lettres capitales qui y surabondent d'après l'usage du tems ; pour tout le reste, l'orthographe de l'édition originale est exactement reproduite. » (P. IX.)

II. — 1841. Édit. Victor Pavie.

Œuvres choisies de Joachim du Bellay, précédées d'une notice par M. Sainte-Beuve, avec un portrait d'après M. David.

Angers, Victor Pavie, 1841, in-8 de XLI-256 pp.
La *Deffence* occupe les pp. 1-61. Le texte est celui de l'édit. de 1569.

III. — 1865. Édit. W. Edouard Lidforss.
Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains.... Avec une (sic) appendice contenant la Defense et illustration de la langue françoise de Ioachim du Bellay.

Lund, Gleerup, 1865, in-8 de 60-36 pp.
Le texte est celui de l'édit. de 1574.

IV. — 1866. Édit. Ch. Marty-Laveaux.
Œuvres françoises de Ioachim du Bellay, gentil-homme angevin, avec une notice biographique et des notes.

Paris, Lemerre, MDCCCLXVI-MDCCCLXVII, 2 vol. in-8 (collection de la *Pléiade Françoise*).
La *Deffence* occupe les pp. 1-65 du t. I. Le texte est celui de l'édit. *princeps* (1549).

V. — 1875. Édit. J. Tell.
Joachim du Bellay. La Défense et illustration de la langue françoise. Introduction et commentaire.

Bruxelles, Félix Callewaert père, MDCCCLXXV, in-16 de XXXVIII-III-89 pp.
Le texte est celui de l'édit. de 1575. — L'introduction, qui salue dans la *Deffence* « la première œuvre philologique qui apparut en Europe » et donne couramment à l'auteur le titre pompeux de « linguiste », est de *nulle* valeur.

VI. — 1876. Édit. L. Becq de Fouquières.
Œuvres choisies de Joachim du Bellay, publiées avec une notice biographique, des notes et un index.

Paris, Charpentier, 1876, in-12 de XXIV-335 pp.
La *Deffence* occupe les pp. 1-65. Le texte suit de loin celui de l'édit. de 1597.

VII. — 1878. Édit. Ém. Person.
La Deffence et illustration de la langue francoyse, par Ioachim du Bellay, reproduite conformément au texte de l'édition originale, avec une introduction, des notes philologiques et

littéraires et un glossaire, suivie du Quintil Horatian (*de Charles Fontaine*).

Paris, L. Cerf, 1878, in-8 de 214 pp.
Réimpr. textuelle : 1892.

VIII. — 1894. Édit. dite du MONUMENT [CAMILLE BALLU et LÉON SÉCHÉ].

Œuvres choisies de Joachim du Bellay, avec une introduction et des notes par Léon Séché, une notice bio-bibliographique par Camille Ballu, et des sonnets-hommages des principaux poètes contemporains.

Paris, *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, 1894, in-4 de CXI-272 pp.
La *Deffence* occupe les pp. 1-49. Le texte est soi-disant celui de l'édit. de 1597.

IX. — 1901. Édit. LÉON SÉCHÉ.

La Défense et illustration de la langue françoise, avec notes et commentaire.

Supplément à la *Revue de la Renaissance*, janv.-juin 1901, pet. in-4 de 83 pp.
Même texte que dans l'édit. du Monument.

X. — 1904. Édit. HENRI CHAMARD.

II

ÉCRITS DU XVIe SIÈCLE

QU'IL EST UTILE DE CONNAITRE POUR MIEUX COMPRENDRE LA « DEFFENCE »

I. Avant la « Deffence »

1509. CLAUDE DE SEYSSEL. *Prologue de la translation de Justin*, adressé à Louis XII (impr. seulement en 1559, Paris, Michel de Vascosan, in-fo).

Bibl. Nat. — J. 1026.

Cf. F. Brunot, *Un projet d' « enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509*, art. publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1894, p. 27-37.

1511. JEAN LEMAIRE DE BELGES. *La Concorde des deux langages*.

Édit. J. Stécher (1885), III, 98-134.

1516. JEAN BOUCHET. *Le Temple de bonne renommee et repos des hommes et femmes illustres*. Paris, Galliot du Pré, in-4.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 357.

La partie intitulée « *Le tabernacle des ars et sciences et des inventeurs et amateurs dicelles* » (fos LVIII vo-LXIX ro) contient un éloge de la langue française et des rhétoriqueurs qui l'ont cultivée.

1521. PIERRE FABRI. *Le grant et vray art de pleine rhetorique*. Rouen, Symon Gruel, in-4.

Bibl. Nat. — Rés. X. 1252.

Edit. A. Héron (Soc. des bibl. norm.), Rouen, Lestringant, 1889-1890, 3 vol. pet. in-4, avec introduction, notes et glossaire.

1529. Geoffroy Tory. *Champ fleury*. Paris, Geoffroy Tory et Gilles Gourmont, pet. in-f°.

Bibl. Nat. — Rés. V. 515.

Cf. Aug. Bernard, *Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier*. Paris, Tross, 1865 (1re édit., 1857).

1530. John Palsgrave. *L'Esclarcissement de la langue francoyse*. Londres, in-f°.

Bibl. Maz. — Rés. 113 E.

Édit. Génin (Doc. inéd. sur l'hist. de Fr.), 1852, in-4.

1531. Jacques Dubois. *Iacobi Sylvii Ambiani in linguam gallicam isagωge, unà cum ejusdem grammatica latinogallica, ex hebræis, græcis et latinis authoribus*. Paris, Robert Estienne, in-4.

Bibl. Nat. — X. 2391.

1531. Jean Quentin. Épître latine « *Candido Lectori* », en tête des *Annalles d'Acquitaine* de Jean Bouchet. Poitiers, Jacques Bouchet, in-f°.

Bibl. Nat. — Rés. Lk¹. 25/c.

Quentin prend en latin la défense du français ; il fait l'éloge de Jean Lemaire et Jean Bouchet illustrateurs de leur « vulgaire ».

1533. Charles de Bovelles. *Caroli Bovilli Samarobrini liber de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate. Quæ voces apud Gallos sint factitiæ et arbitrariæ vel barbariæ* (sic) : *quæ item ab origine latina manarint. De hallucinatione gallicanorum nominum*. Paris, Robert Estienne, in-4.

Bibl. Nat. — X. 2392.

1539. Gracien du Pont. *Art et science de rhetoricque metriffiee*. Toulouse, Nicolas Vieillard, pet. in-4.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 201.

1540. Étienne Dolet. *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'advantage, de la punctuation de la langue francoyse. Plus, des accents d'ycelle.* Lyon, Étienne Dolet, in-4.

Bibl. Nat. — X. 2417.

Cf. R. Copley Christie, *Étienne Dolet* (trad. C. Stryienski, 1886), chap. xvii.

1541. Jean Canappe. *Du mouvement des muscles, livres deux. Autheur Galien. Nouvellement traduict de latin en francoys par monsieur maistre Iehan Canappe, docteur en medecine.* Lyon, Étienne Dolet, in-8.

Bibl. Nat. — T^{b}. $\frac{67}{2}$.

La dédicace latine à Guillaume Rondelet (*Ioannes Canapæus Gulielmo Rondeleto Monspessulano Medico S.*) est un manifeste en faveur du français comme langue scientifique. — Cf. F. Brunot, *Langue au* xvi[e] *siècle*, p. 675.

1542. Louis Meigret. *Traité touchant le commun usage de l'escriture francoise, faict par Loys Meigret Lyonnois, au quel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des letres.* Paris, Jean Longis, Vincent Sertenas, Denys Janot, in-4.

Bibl. Nat. — Rés. X. 910.

1545. Jacques Peletier. *L'Art Poëtique d'Horace, traduit en vers francois par Iacques Peletier du Mans, recongnu par l'auteur depuis la premiere impression.* Paris, Michel de Vascosan, in-8.

Bibl. Nat. — Rés. pY[c]. 612.

Cette édit. en suppose une première, que La Croix du Maine (I, 426) place en 1544.

La dédicace de cette traduction « à tresvertueux et noble homme Cretofle Perot, ecuier, seneschal du Maine », est une apologie de la langue française. — Cf. F. Brunot, *Langue au* xvi[e] *siècle*, p. 707-709, et H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 33-35.

1547. Jacques Peletier. *Œuvres Poëtiques.* Paris, Michel de Vascosan et Gilles Corrozet, in-8.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1853.

Ces *Œuvres Poëtiques* contiennent (fo 82 vo) une curieuse ode « à un poëte qui n'escrivoit qu'en latin ». On la trouvera citée tout au long dans ma thèse latine, p. 28-30.

1547. Guillaume Budé. *De l'Institution du Prince*, ouvrage posthume, procuré par Messire Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry. L'Arrivour, Nicole Paris, in-fo.

Bibl. Nat. — Rés. *E. 47.

1548. Louis Meigret. *Le Menteur ou l'Incredule de Lucian, traduit de grec en françoes par Louis Meigret Lionoes, aveq une ecritture q'adrant à la prolaçion françoeze, e les rézons.* Paris, Chrestien Wechel, in-4.

Bibl. Nat. — Z. 3736.

1548. Jacques de Beaune. *Discours comme une langue vulgaire se peut perpetuer*. Lyon, Pierre de Tours, in-16.

Bibl. de Besançon. — Histoire, no 2944.

Réimprimé par M. Ém. Roy sous ce titre : *Lettre d'un Bourguignon, contemporaine de la « Deffence et illustration de la langue francoyse »*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1895, p. 233. (Cf. éclaircissements et rectifications, p. 430 et 598).

1548. [Thomas Sibilet]. *Art Poétique François pour l'instruction des jeunes studieus et encor peu avancez en la poésie françoise.* Paris, Gilles Corrozet (d'autres exempl. portent : Arnoul l'Angelier), pet. in-8. Privil. du 25 juin 1548. Épître « *au Lecteur* » du 27 juin.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1213.
Bibl. Sorb. — Rés. LD. 274.

Cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 89-93.

II. Après la « Deffence »

1549. [Thomas Sibilet]. *L'Iphigene d'Euripide poete tragic : tourné de grec en francois par l'auteur de l'Art Poëtique.*

Paris, Gilles Corrozet, pet. in-8. Privil. du 13 nov. 1549. Dédicace à Jean Brinon, signée T. S. et datée du 1er sept.

Bibl. Nat. — Rés. Yb. 832.

L'épitre « *aus Lecteurs* » qui suit la dédicace est une courte et sèche riposte à la *Deffence*. Cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 146-147.

1550. Pierre de Ronsard. *Préface des « Odes »*. Paris, Guillaume Cavellat, pet. in-8. Privil. du 10 janv. 1549 (n. s. 1550).

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 4769.

Texte reproduit dans l'édit. Blanchemain, II, 9 sqq., et plus correctement dans l'édit. Marty-Laveaux, II, 474 sqq.

1550. [Barthélemy Aneau]. *Le Quintil Horatian sur la « Deffence et illustration de la langue francoyse »*.

Pamphlet anonyme paru à Lyon, à la fin de févr. ou dans les premiers jours de mars 1550. Attribué longtemps à Charles Fontaine, qui l'a nettement désavoué dans une lettre à Jean de Morel (v. P. de Nolhac, *Lettres de Joachim du Bellay*, Paris, Charavay, 1883, p. 86-95), il est en réalité de Barthélemy Aneau, principal du Collège de la Trinité. Sur ce point d'érudition, cf. H. Chamard, *La date et l'auteur du Quintil Horatian*, art. publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1898, p. 54-71. — Réplique hargneuse et pédantesque à la *Deffence*, mais qui ne manque en bien des cas ni de justesse ni de finesse. Cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 151-158.

Person a reproduit le *Quintil Horatian*, à la suite de la *Deffence*, d'après l'édit. de Paris, 1555 (Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1211). Nous le reproduisons, en le mêlant aux notes, d'après l'édit. plus correcte de Lyon, 1556 (Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1212).

1550. Guillaume des Autelz. *Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret*. Lyon, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, in-8. Épître dédic. du 20 août 1550.

La Bibl. Nat. ne possède pas l'edit. de 1550 indiquée dans Brunet (*Supplément*, I, col. 371), mais seulement celle de 1551 (Rés. Ye. 1679).

Ce pamphlet contient en quelques pages (p. 58-71) une très remarquable réponse aux théories de la *Deffence*. Cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 147-151.

1550. Joachim du Bellay. Épître « *au Lecteur* » en tête de

la 2e édit. de l'*Olive*. Paris, Gilles Corrozet et Arnoul l'Angelier, in-8. Privil. du 3 oct. 1550.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1735.

Cette importante préface, dont on trouvera le texte dans l'édit. Marty-Laveaux, I, 71-79, est une hautaine réponse aux adversaires de la *Deffence*. Il faut y joindre deux poèmes polémiques parus en même temps, la *Musagnœomachie* et *l'Ode à Ronsard contre les envieux poëtes* (même édit., I, 139-153 et 162-168). — Cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 158-166.

1552. Étienne Pasquier. *Lettre à Turnèbe* (pour défendre notre « vulgaire » contre les dédains des purs humanistes).

C'est la 2e du Ier liv. des *Lettres* dans l'édit. d'Amsterdam [Trévoux], 1723, II, col. 3-8.

1554. Joachim Périon. *Dialogorum de linguæ gallicæ origine, ejusque cum græca cognatione, libri quatuor*. Paris, Sébastien Nivelle, in-8. Privil. du 12 juin 1554. Achevé d'imprimer du 17 oct.

Bibl. Nat. — X. 9731.

1555. Jacques Tahureau. *Oraison au Roy : de la grandeur de son regne et de l'excellance de la langue françoyse*. Paris, Vve Maurice de la Porte, in-4. Privil. du 30 avril 1555. Épître dédic. du 15 avril.

Bibl. Nat. — Lb.31 62.

V. *Poésies de J. Tahureau*, édit. Blanchemain : 1° Genève, J. Gay et fils, 1868-1869, II, 123-140; 2° Paris, Libr. des Biblioph., 1870, II, 181-201.

1555. Jacques Peletier. *L'Art Poëtique, departi an deus livres*. Lyon, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, in-8. Privil. du 4 mai 1555.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1214 et 1215.

Cf. H. Chamard, *De Jacobi Peletarii Cenomanensis Arte Poetica* (thèse, 1900), et Paul Laumonier, *L'Art Poëtique de Jacques Peletier du Mans* (compte rendu de la précédente thèse), dans la *Rev. de la Ren.*, mai-juin 1901, p. 248-276.

1555. Antoine Foclin. *Rhetorique Francoise*. Paris, André Wechel, in-8. Épître dédic. du 12 mai 1555.

Bibl. Nat. — Rés. X. 2534.

1555. Louis Le Caron. *La Philosophie*. Paris, Guillaume Le Noir, in-4.

Bibl. Nat. — R. 1787.

Les premières pages sont une reprise des idées de la *Deffence* sur l'aptitude de notre langue à traiter de philosophie et de science.

Cf. L. Pinvert, *Louis Le Caron, dit Charondas*, trois art. publ. dans la *Rev. de la Ren.*, 1902, p. 1-9, 69-76, 181-188; et F. Gohin, *De Lud. Charondæ (1534-1613) vita et versibus* (thèse), Paris, Leroux, 1902.

1557. Pontus de Tyard. Épître dédic. du *Second Curieux*, dans le recueil intitulé : *L'Univers ou discours des parties et de la nature du monde*. Lyon, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, in-4.

Édit. Marty-Laveaux (1875), p. 234-239. — Pontus de Tyard reprend la thèse déjà formulée par du Bellay et Le Caron sur l'emploi du français dans les questions philosophiques.

1557. [Anonyme]. *Discours non plus melancoliques que divers*. Poitiers, Enguilbert de Marnef, in-4. Épître « *au Lecteur* » du 13 mai 1556. Achevé d'imprimer du même jour.

Bibl. Nat. — Z. 7143.

Réimpr. par le bibliophile Jacob [Paul Lacroix] dans son édit. des œuvres de Bonav. des Périers, Paris, Gosselin, 1841. — V. notamment à la fin du chap. xv une violente sortie contre l'« ode » et contre le pindarisme de Ronsard.

1559. [Joachim du Bellay]. *Le Poëte Courtisan*. Satire publiée soi-disant à Poitiers, sans nom d'éditeur [très probablement à Paris, chez Fédéric Morel], à la suite de la *Nouvelle maniere de faire son profit des lettres*, sous le pseudonyme d'« I. Quintil du Tronssay en Poictou ». 8 ff. in-8.

Bibl. Nat. — Res. Y^c. 1710.

Texte reproduit : 1° par Édouard Fournier (1863), dans les *Variétés historiques et littéraires* de la *Bibl. Elzév.*, X, 131-

150 ; 2° par Marty-Laveaux (1867), dans son édit. des *Œuvres de J. du Bellay*, II, 67-71. — Cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, 2e part., chap. VIII, p. 412-430.

1559. JEAN BODIN. *Oratio de instituenda in repub. juventute ad Senatum Populumque Tolosatem*. Toulouse, Pierre du Puys [Puteus], in-4.

Bibl. Nat. — X. 18.345 (3).

1565. PIERRE DE RONSARD. *Abbregé de l'Art Poëtique François*. Paris, Gabriel Buon, in-4.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 202.

Nouv. édit. au t. III de l'édit. collect. de 1567 :

Bibl. Ars. — B.L. 6484.

Blanchemain, VII, 317-336, reproduit le texte de 1565 ; Marty-Laveaux, VI, 448-462, celui de 1567, « beaucoup plus abondant en détails curieux ».

1572. PIERRE DE RONSARD. *Préface de la « Franciade »*. Paris, Gabriel Buon, in-4.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 506.

Édit. Blanchemain, III, 7-13. — Édit. Marty-Laveaux, III, 514-518.
Une 2e préface plus importante que la 1re (Blanchemain, III, 15-37 — Marty-Laveaux, III, 520-536) n'a paru qu'en 1587, dans la 1re édit. posth. de Ronsard :

Bibl. Nat. — Rés. pYe. 172.

Elle date des derniers temps de la vie du poète.

1579. HENRI ESTIENNE. *Project du livre intitulé : De la precellence du langage françois*. Paris, Mamert Patisson, pet. in-8.

Bibl. Nat. — Rés. X. 1892 et 1893.

Réimpr. modernes : 1° édit. L. Feugère, Paris, Delalain, 1850 ; 2° édit. E. Huguet, Paris, A. Colin, 1896. — Cf. L. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française* (thèse, 1899), notamment 1re part., chap. IV.

1581. CLAUDE FAUCHET. *Recueil de l'origine de la langue et*

poësie françoise, ryme et romans. Paris, Mamert Patisson, in-4.

Bibl. Nat. — X. 2366.

1596. Étienne Pasquier. *Les Recherches de la France, reveuës et augmentees de quatre livres* [6 livres en tout]. Paris, Mettayer et L'Huillier, in-8.

Le liv. VI traite de la poésie française, de son origine et de son histoire. Il devient le liv. VII dans l'édit. d'Amsterdam [Trévoux], 1723, in-f°. — V. notamment le chap. VII (De la grande flotte de poëtes que produisit le regne du roy Henry deuxiesme, et de la nouvelle forme de poësie par eux introduite).

1598. Pierre Delaudun d'Aigaliers. *L'Art Poëtique Francois.* Paris, Antoine du Brueil, in-16.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 4283.

1605. Vauquelin de la Fresnaye. *L'Art Poëtique François*, en tête de l'édit. de ses *Diverses poësies.* Caen, Charles Macé, pet. in-8.

Bibl. Nat. — Rés. Ye. 1804.

Édit. G. Pellissier, Paris, Garnier, 1885 (reprod. de l'édit. orig.). — Cf. G. Pellissier, *De sexti decimi saeculi in Francia artibus poeticis* (thèse, 1882).

III

ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LA « DEFFENCE[1] »

1828. Sainte-Beuve. *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au* XVIe *siècle.* Paris, Sautelet, in-8.

Édit. orig., p. 55-70, — Réimpr. Charpentier (1843 et depuis), p. 45-55.

1828. Charles de Rémusat. *De l'histoire de la poésie française.*

Trois art. publ. dans *le Globe* (1828), à propos du *Tableau* de Sainte-Beuve. Recueillis par l'auteur dans ses *Critiques et études littéraires, ou Passé et Présent,* Paris, Didier, 1859, 2 vol. in-8. — T. I, p. 281-319 (v. notamment p. 298 sqq.)

1844. Désiré Nisard. *Histoire de la littérature française.* Paris, Firmin-Didot, in-8.

13e édit. (1886), liv. II, chap. IV, § II — t. I, p. 351-361.

1861. Eugène Crépet. *Les Poëtes Français.* Paris, Gide. 4 vol. in-8.

T. II (De Ronsard à Boileau), p. 55 sqq., notice sur du Bellay, signée C.-L.

1864. Édouard Turquety. *Joachim du Bellay.*

Art. publ. dans le *Bull. du Bibl.*, nov. 1864, p. 1125-1159 (v. notamment p. 1127-1131).

1867. Sainte-Beuve. *Joachim du Bellay.*

1. Je n'indique ici que les principaux écrits relatifs à la *Deffence.* Pour une bibliographie complète de son auteur jusqu'en 1900, v. mon *Joachim du Bellay,* p. V-XV.

Trois art. publ. dans le *Journal des Savants* (avril, juin, août 1867), à propos de l'édit. Marty-Laveaux, et recueillis au t. XIII des *Nouveaux Lundis* (1870). Les deux premiers sont consacrés spécialement à la *Deffence*.

1869. Émile Egger. *L'Hellénisme en France*. Paris, Didier, 2 vol. in-8.

8ᵉ leç. (Premiers effets de la renaissance des lettres grecques dans la littérature française), t. I, p. 178-189.

1872. Paul Albert. *La Littérature française des origines au* xviiᵉ *siècle*. Paris, Hachette, in-8.

12ᵉ leç. (Ronsard et son école), p. 196-198.

1872. Walter Pater. *Joachim du Bellay*.

Étude recueillie par l'auteur dans son ouvrage intitulé *The Renaissance. Studies in art and poetry* (1873). — Édit. de 1899, Londres, Macmillan, in-8, p. 162-185 (v. notamment p. 167-171).

1874. Gustave Plotz. *Étude sur Joachim du Bellay et son rôle dans la réforme de Ronsard*. Berlin, Herbig, broch. in-8 de 68 pp.

1887. Édouard Frémy. *L'Académie des derniers Valois (1570-1585)*. Paris, Leroux, gr. in-8.

Chap. i (Les origines de l'esprit académique), p. 20-26.

1890. Ferdinand Brunetière. *L'Évolution des genres dans l'histoire de la littérature*. Paris, Hachette, in-16.

1ʳᵉ leç. (De du Bellay jusqu'à Malherbe), p. 41-46.

1891. Ferdinand Brunot. *La Doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes* (thèse). Paris, Masson, in-8.

1892. Abbé L. Froger. *Les Premières Poésies de Ronsard (odes et sonnets)*. Mamers, Fleury et Dangin, broch. in-8 de 112 pp.

Chap. ii (Programme de la Pléiade), p. 13-16.

1894. Émile Faguet. *Seizième siècle. Études littéraires.* Paris, Lecène et Oudin, in-18.

Étude sur Ronsard, III : Doctrine littéraire de Ronsard et de la Pléiade, p. 207-230.

1894. Ferdinand Brunetière. *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de J. du Bellay à Ancenis, le 2 septembre 1894.*

Reproduit dans les *Débats roses* du 3 sept. 1894. Recueilli par l'auteur dans ses *Discours académiques* (1901).

1895. Gustave Lanson. *Histoire de la littérature française.* Paris, Hachette, in-16.

3e part., liv. III, chap. I (Les théories de la Pléiade), p. 271-280.

1895. Émile Roy. *Lettre d'un Bourguignon contemporaine de la « Deffence et illustration de la langue francoyse ».*

Art. publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1895, p. 233-243.

1895. A. Rosenbauer. *Die poetischen Theorien der Plejade nach Ronsard und du Bellay.* Leipzig, Deichert, in-8.

1896-1898. Ch. Marty-Laveaux. *La Langue de la Pléiade* (appendice de la *Pléiade Françoise*). Paris, Lemerre, 2 vol. in-8.

V. notamment l'introduction, t. I, p. 3-47.

1897. Georges Pellissier. *Ronsard et la Pléiade.*

Chap. IV du « Seizième siècle » (*Histoire de la langue et de la littérature française*, de Petit de Julleville. Paris, A. Colin, in-8), § II (Programme de la Pléiade), p. 144-172.

1897. Ferdinand Brunot. *La Langue au* XVIe *siècle.*

Chap. XII du « Seizième siècle » (*Histoire*, etc.), principalement p. 707-718.

1897. Henri Chamard. *Sur une page obscure de la « Deffence ».*

Art. publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1897, p. 239-245.

1897. Émile Roy. *Charles Fontaine et ses amis. Sur une page obscure de la « Deffence ».*

Art. publ. (en réponse au précédent) dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1897, p. 412-422.

1898. Heinrich Morf. *Geschichte der neuern französischen Litteratur. — I. Das Zeitalter der Renaissance.* Strasbourg, Trübner, in-8.

Chap. III, § 17, p. 146-152.

1899. Henri Chamard. *L'invention de l' « Ode » et le différend de Ronsard et de du Bellay. Contribution à l'histoire de la Pléiade.*

Art. publ. dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1899, p. 21-54.

1900. Henri Chamard. *Joachim du Bellay. 1522-1560* (thèse). Lille, Le Bigot, in-8.

V. notamment 1re part., chap. II (Le Collège de Coqueret), chap. III (La « *Deffence de la langue françoyse* »), chap. IV (L' « *Illustration de la langue françoyse* »), chap. V (L'attaque de la « *Deffence* » et la défense de la « *Deffence* »).

1900-1901. Ferdinand Brunetière. *La Pléiade française.*

Trois art. publ. dans la *Rev. des Deux Mondes*, 15 déc. 1900, 1er janv. et 1er févr. 1901. — V. notamment le 2e de ces articles (La poétique de la Pléiade).

1901. Léon Séché. *La vie de Joachim.*

Art. publ. dans la *Rev. de la Ren.*, 1901. — V. notamment § VI (La « *Deffence et illustration de la langue françoise* »), p. 87-93.

LA DEF-
FENCE, ET IL-
LVSTRATION DE LA
Langue Francoyſe.

Par I. D. B. A.

Imprimé à Paris pour Arnoull'Angelier,
tenãt ſa Bouticque au ſecond pillier
de la grand' ſâle du Palays

1 5 4 9.

AVEC PRIVILEGE.

FAC-SIMILÉ DU TITRE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

EXTRAICT DU PRIVILEGE [1]

Il est permis, par lettre patente du Roy nostre sire, à Arnoul l'Angelier de faire imprimer & mettre en vente deux petitz livres intitulez *La Deffence & illustration de la langue francoyse,* & l'autre *Cinquante sonnetz à la louange de l'Olive, l'Anterotique de la vieille & de la jeune amye, & Vers Lyriques,* nouvellement composez. Et deffence faicte à tous libraires & imprimeurs d'imprimer ou mettre en vente lesdictz livres, fors de ceulx que ledict l'Angelier aura faict imprimer, durant le temps & terme de trois ans prochains, sur peine de confiscation desdictz livres & d'amende arbitraire.

Par le conseil,

N. BUYER.

Et scellé de cyre jaune.

1. Dans la première édition, l'*Extraict du privilege* est au v° du titre.

PRÉAMBULE

DU

« QUINTIL HORATIAN »

QUINTIL SUR LE PREMIER LIVRE DE LA DEFFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇOISE ET LA SUYTE.

Quiconque sois (I. D. B. A.) Dieu te saluë : et te doint, te garde, et accroisse ton bon esprit.

Puis qu'il t'a pleu me communiquer par publique impression un tien œuvre, duquel le tiltre est (ainsi que tu l'as escrit) *La Defense et illustration de la langue françoise*, avec la suite, de l'*Olive*, *Sonnetz*, *Anterotique*, *Odes et Vers Lyriques*, je t'en remercie.

Or, attendu que apres la fin de l'epistre[a] tu me fais une petite priere de differer mon jugement jusques à la fin de l'œuvre, et ne le condamner, sans avoir premierement bien veu et examiné les raisons : sois certain que ceste requeste m'a semblé estre tant civile, que je eusse esté incivil de le faire autrement. Et pourtant, apres l'avoir leu et releu, et bien examiné les raisons, je ne l'ay pas condamné (suyvant ta defense) mais bien ay noté et marqué aucuns pointz qui me semblent dignes de correction amiable et modeste, sans aucune villainie, injure et calumnie, ne simple ne figurée. En quoy je certes estime que non seulement ne seras offensé, mais aussi m'en sauras gré : pour avoir acomply l'office que tu louës, et à bonne raison, au chap. 11 du 2. livre de ton œuvre en Quintil Horatian. Duquel Quintil (que tu effemines en Quintilie) l'office est par Horace tel declaré en ses vers, au moins mal que j'ay peu, en françois, jouxte les latins, ainsi les translater et tourner :

Si tu lisois quelque chose à Quintil :
Cecy corrige, et cela (disoit il).
Si tu disois mieux faire ne pouvoir,
Et essayé deux ou trois fois avoir,
Il commandoit effacer à la plume
Vers mal tournéz, et remettre à l'enclume
Si mieux aimois defendre ton erreur
Que l'emender et changer en meilleur.

a. V. plus loin, p. 30.

Plus pas un mot : plus il ne prenoit peine
Peine perdue, et diligence vaine.
Mais permettoit que sans envie ou rage
Aimasses seul et toy et ton ouvrage.
L'homme de bien et sage reprendra
Les vers sans art, et les durs confondra,
Un signe noir rayera sur les vers
Mal acoustréz, plume mise au travers.
Il trenchera les motz ambitieux,
Les ornemens affectez, vicieux :
Et aux obscurs fera donner lumiere,
Redarguant par honneste maniere
Un dict douteux, à deux sens ambigu.
Puis notera par jugement agu
Ce que faudra muer, y mettant marque.
Brief ce sera un second Aristarque,
Et ne dira : Pourquoy offenseray-je
Un mien amy, et fascheux luy seray-je
Pour telz fatras et menue follie ?
Oy ! mais cela en la fin le fol lye,
En le menant moqué et mal receu
A malle honte, à esciens deceu [a].

Telz sont les vers d'Horace. Lesquelz je n'ay pas traduitz (comme tu parles) : car traducteur ne suis, et ne veux estre : mais les ay tournéz ou translatéz, et toute l'*Art Poëtique*, y a plus de vingt ans, avant Pelletier et tout autre. Toutefois non encore mis en lumiere, pour avoir esté anticipé. Lesquels vers j'ay icy apposéz, renduz à peu pres mot à mot, et par françois : tant pour monstrer qu'il n'est si difficile à tourner les poëtes en françois comme tu le fais impossible au 6. chap. du I. livre, qu'aussi pour declarer l'office du correcteur Quintil, lequel je veux representer. Je donq estant revestu de la personne et du nom d'iceluy Quintil, propose faire l'acte d'iceluy en ton œuvre, pour faire plaisir à toy, selon ta propre ordonnance, et à d'autres pour commune cognoissance. Or escoute donq' patiemment, et entendz sans courroux la correction de ton œuvre.

Sur le tiltre.

La Deffence et illustration de la langue françoise. — Ce tiltre est de belle parade, magnifique promesse et tresgrande attente : mais à le bien considerer, il est faulx, par la regle aristotelique des mots rapportans l'un à l'autre, que les Grecs disent τὰ πρός τι, les Latins *relata*. Car il n'est point defense sans accusation precedente. Or comme un Lacon à un rheteur, luy presentant une oraison des louanges d'Hercules, en les refusant respondit : Qui est ce (dit il) qui le blasme [b] ? Ainsi pouvons nous dire : Qui

a. *Epist. ad Pis.* 438-452.
b. Plutarque, *Apophth. Lacon.*, *Antalcidas*, 5 : Σοφιστοῦ δέ τινος μέλλοντος ἀναγινώσκειν ἐγκώμιον Ἡρακλέους· Τίς γὰρ αὐτὸν, ἔφη, ψέγει ;

accuse ou qui a accusée la langue françoise ? Nul certes : au moins par escrit. Et si tu dis que si par parolles, je respond que les parolles sont libres et volantes : ausquelles par semblables parolles fault contester, quand on se trouve au droit, et à propos. Mais à proces verbal ne fault defense par escrit. Autrement cela est se faire ré [a] par soy mesme, et confesser son default, qui est bien loing du second tiltre, *Illustration*. Parquoy danger y a que quelqu'un ne te impose le surnom que baille Barptolemy Scale Florentin à l'Ange Politian, l'appellant *Hercules factitius*, qui se forge luy mesme des monstres faits tout à propos, tels qu'il les puisse aisément defaire : combien qu'ils ne soient, et n'ayent esté jamais.

Quant [b] au second tiltre de *Illustration*, il ne me desplait pas, mais que selon le portal soit le pourpris, et selon le tiltre l'œuvre, c'est à savoir donnant lustre et clarté à la langue, ce que si ainsi est, se verra cy apres.

Je passe cela que tu escris *Deffence* [c] par double FF et un C, à la maniere des practiciens, que tu appelles depravateurs d'orthographe, au chapitre 7. du 2. et non *Defense* par simple F et S, selon sa vraye origine. Car la paradoxe orthographie (qu'ils appellent *orthographe*)

De quatre, cinq, six, sept, huit, neuf,
Qui font un langage tout neuf,

est tant vaine et incertaine, que le proces en est encore pendant, les uns suyvans la raison, les autres l'usage, les autres l'abus, autres leur opinion et volonté. Et toutefois non constans et de mesme teneur, mais dissemblables entre eux, voire à eux mesmes, comme toy en ton œuvre, qui usant de ryme comme de metheline regle de plomb [d], ores escris *fonteine* pour rymer contre *peine*, et ores *fontaine* contre *certaine*, *rient* contre *orient*, puis *riant* contre *friant*, *plaisent* contre *present*, et puis *plaisant* contre *faisant*, *violent* et *violant*, *degoutens* pour rymer contre *m'attens*. Item omettant les lettres ou il les fault necessairement, comme *etincelles* pour *estincelles*, et les mettant ou elles sont superflues, comme *esle* pour *aile* ou *ale*, *pasle* pour *pale*, *fist* pour *feit*. Quelquefois les changeant au contraire en escrivant *quand* de *quantum* par *d*, *quant* de *quando* par *t*, et *dont* pour *d'ond* de *unde*, les redoublans ou les syllabes sont breves, comme *immiter* pour *imiter*, *estommac* pour *estomac*, *congneuz* pour *cogneuz*, et les mettant simples ou elles sont longues, comme *Rome*, *nourice*, *dificile*, *clore*, pour *Romme*,

a. Accusé (*reus*).

b. 1556 : *quand*. J'adopte le texte de 1555, plus conforme aux principes de l'auteur.

c. Je préfère ici *Deffence* (1555) à *Defense* (1556).

d. Il s'agit de la *regle lesbienne*, règle de plomb qui pouvait se plier pour prendre le contour des pierres à surface courbe ou brisée (Mytilene, capitale de l'île de Lesbos, aujourd'hui Metelino).

nourrice, difficile, clorre, et infiniz autres. Mais tu pourras dire que ce n'est ta faute, ains celle de l'imprimeur,

Qui és escris moins que bien faits
Porte des asnes tout le faix.

Neantmoins que de ce faiz, les imprimeurs s'en savent tresbien descharger, par monstre des copies. Joint aussi que les lettres versales[a] B. C. F. G. I. L. M. N. O. P. R. S. V. mises quasi par tout en la premiere impression, par tout és noms communs et appellatifz, tesmoignent assez avoir esté suyvie l'originale copie escrite à la main, ou communement se font ces lettres à grans traits. Et les faultes venantes de l'impression se cognoissent facilement. Mais de l'orthographie[b] en autre lieu sera plus amplement disputé. Or vela comment au premier port tu as faict bris.

Par I. D. B. A. — A quel propos ces quatre lettres ? C'est (diras tu) mon nom, mon surnom et païs, mis en lettres antiques abregées, desquelles a escrit Valere Probe[c] : et ce à la maniere des anciens, desquels je suis admirateur. Or bien soit : mais aussi à l'imitation des anciens, tu devois mettre le surnom gentil de ta lignée tout au long sans rien requerir, sans cuider bailler à resver à ceux qui n'ont point le cerveau vuide, et qui te diront (ce qu'on feit à Vergile, sur son oximore[d]) qu'ils n'ont que faire de curieusement s'en enquerir. Parquoy pour estre cogneu, tu devois escrire au long ton surnom, attendu mesmement qu'il est honneste et bien noble (comme je croy), car il y a un D. Ou autrement, si tu ne voulois par ton surnom estre cognu, ne failloit que laisser le beau papier tout blanc. Mais j'enten bien : tu veux faire comme la blanche dame vergiliane, qui aiant jetté la pomme, s'en fuit cacher derriere les saulx, mais toutefois veult bien premierement estre veuë et cogneuë[e]. Pource suis je d'advis que tu l'escrives au long : afin que quelque lordault ne interprete ces quatre lettres I. D. B. A. en quelques autres noms sotz et ridicules, tels que je ne veux pas dire : ainsi que feirent Scaure, Rutil et Cauin Romains ces quatre lettres A. F. P. R[f]. Et le venerable Beda, la marque des Romains, S. P. Q. R. *Stultus. Populus. Quærit. Romam.* Combien qu'il sceust icelles signifier *Senatus Populus que*

a. Lettres majuscules (comme on en met en tête des *vers* ?).

b. J'adopte *orthographie* (1555) plutôt qu *orthographe* (1556) d'après la phrase : « la paradoxe orthographie (qu'ils appellent *orthographe*) ».

c. Valerius Probus, qu'on supposait être l'auteur du *Liber de praenominibus, de nominibus, de cognominibus*, etc.

d. Je ne comprends pas ce membre de phrase : je n'ai pu découvrir dans la vie de Virgile à quoi le critique fait ici allusion.

e. Virgile, *Buc.* III, 64-65 :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

f. Cicéron, *De Orat.* II, LXIX, 280. — Tous les textes portent *Cauin*, mais peut être faut-il lire *Canie* : le latin porte *Canius*.

Romanus. Ou comme celuy qui les quatre lettres de l'escripteau de Pilate sur la croix I. N. R. I. interpreta *Je n'y retourneray iamais*. Sinon que par aventure tu pretendes à te rendre esmerveillable par imitation du nom ineffable, qui est de quatre lettres, et pour ce dit τετραγράμματον [a]. Ou bien fault dire (ce qui est le plus vray semblable) que tu te contentes ton surnom estre declaré expressement par les deux tresdoctes et bien faitz epigrammes grec et latin de ton amy Dorat[b]. Mais cela ne doit suffire : car tous les lecteurs françois ne sont pas Grecs et Latins, jaçoit qu'il en y a plus grand et meilleur nombre, que tu ne montres les estimer au chapitre siziesme du premier livre de ton œuvre, en les injuriant assez intemperamment de l'injure atroce de *traditeurs*.

a. *Tétragramme* = les quatre lettres mystiques inscrites en un triangle pour figurer le nom de Dieu.

b. On lira plus loin (p. 41) l'épigramme grecque. Voici l'épigramme latine, imprimée en tête de l'*Olive* :

IO. AVRATVS IN OLIVAM.

Sola virum nuper volitabat docta per ora
  Laura, tibi thuscis dicta, Petrarcha, sonis
Tantaque vulgaris fuerat facundia linguae,
  Ut premeret fastu scripta vetusta suo
At nunc thuscanam Lauram comitatur Oliva
  Gallica, Bellaii cura laborque sui.
Phoebus amat Laurum, glaucam sua Pallas Olivam
  Ille suum vatem, nec minus ista suum.

A MONSEIGNEUR LE REVERENDISSIME

CARDINAL DU BELLAY [1]

S.[2]

Veu le personnaige que tu joues au spectacle de toute l'Europe, voyre de tout le monde, en ce grand theatre

3. S. *omis* (75).
4. personnage (57-97 sauf 80) — joues (57, 62, 75-84), jouës (61, 69, 73, 97), joües (92).
5. voyre (57, 80), voire (61, etc).

1. Jean du Bellay, frère de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, capitaine et diplomate († 1543), — de Martin du Bellay, prince d'Yvetot, l'auteur des *Mémoires* († 1559), — de René du Bellay, évèque du Mans († 1546). Né en 1492 ou 1493, au château de Glatigny, près Montmirail dans le Perche, il s'illustra dans la politique et dans l'Église. François Ier le chargea de missions importantes en Angleterre (1527) et en Italie (1534), dont il s'acquitta tout à son honneur. Un moment à l'écart des affaires à la mort de son maître (1547), il ressaisit son influence et jusqu'en 1555, époque de sa disgrâce, rendit à Rome au roi de France de signalés services. Il eut une carrière ecclésiastique des plus brillantes : évèque de Bayonne (1526), évèque de Paris et abbé de Saint-Maur (1532), cardinal (1535), évèque de Limoges (1541), archevèque de Bordeaux (1544), évèque du Mans (1546), doyen du Sacré Collège en même temps qu'évèque d'Ostie (1555). Il mourut à Rome le 16 février 1560. — Il n'était pas, comme on l'a souvent répété, l'oncle du poète, mais seulement le cousin germain de son père.

2. *Salut.* C'est la formule latine au début des lettres. — Le *Quintil* critique ainsi cette épître dédicatoire : « Ceste epistre, adrecée à un si grand et si docte seigneur, semble à un petit personnage nain, qui pour attaindre hault, monte sur eschaces. Car incontinent dès le commencement abrupt, sans faire quelconque douce entrée, commune de propres parolles, tu la veux faire apparoir grande, par figure allegorique. Laquelle toutefois est si impropre et mal

romain, veu tant d'affaires, et telz [1], *que seul quasi tu*

1. telz (57, 61, 80), tels (62, etc.).

semblable (grand vice de translation) à la chose souz icelle entendue, et autrepart si inconsequente et mal poursuyvie, que rien plus. Car quelle semblance est d'un cardinal à un rost [a] jougleur, d'une ambassade ou legation royale à une comedie, d'un affaire serieux à un jeu ? Et quelle consequence ou poursuyte, de commencer translation par un theatre, moyenner par un soustien, et finir par un sainctuaire ou reliquaire ? Mettre en avant un jongleur, puis en faire un portefaix, et finalement un sacriste ou corps sainct ? C'est mal continué et conduit ta metaphore et allegorie : esquelles figures (comme les plus belles) tu te plais par tout, et par trop, mesmement en prose. Car des choses belles l'usage doit estre autant rare que propre. Et l'oraison solue ne reçoit affectation [b] de tant de figures, principalement en genre doctrinal, jouxte ce vers :

La chose ne veult estre ornée,
Mais qu'à entendre soit donnée.

Je ne veux reprendre en cest endroit (ce que neantmoins tu defens aux autres de faire) tout le commencement de ceste epistre estre emprunté et translaté de Horace, ne ton œuvre quasi total estre rapiecé et rapetacé d'iceluy decousu de son ordre [c]. Car telles usurpations bien appropriées en leur lieu sont tresbonnes et louables. Mais il me desplait que au sizieme chapitre du premier tu defens aux autres, par aventure non moins entendans les langues que toy, la translation des poëtes : laquelle te permettant, ou tu attribues à toy plus que aux autres, ou tu es juge inique. »

1. Masculin dans la vieille langue, le mot *affaire* est indécis au XVI[e] siècle. C'est un des six (avec *évangile, mœurs, navire, val* et *gent*) que Palsgrave, en 1530, note comme étant de genre douteux (*Esclarc.*, édit. Génin, p. 160). Palsgrave ajoute qu'au pluriel tous les auteurs n'usent d'*affaire* qu'au masculin. C'est une erreur. Du Bellay, qui le fait ici masculin, l'emploie au féminin quelques lignes plus bas : « le pesant faiz des *affaires francoyses* ». Et avant lui, Bonav. des Périers avait écrit dans son *Lysis* : « Se fieroit-il pas mieulx en nous de *toutes ses autres affaires* ? » (Édit. L. Lacour, I, 19.) Cf. aussi la phrase de Budé citée plus loin (p. 32, n.).

a. *Sic* (1555 et 1556). Texte altéré : ce *rost* n'a pas de sens. Mais comment le corriger ?
b. 1555 : *affection*.
c. Horace, *Sat.* I, IV, 61 : « disjecti membra poetae ».

soutiens[1] *: ô l'honneur du sacré College ! pecheroy' je*[2] *pas (comme dit le Pindare latin*[3]*) contre le bien publicq'*[4]*, si par longues paroles j'empeschoy' le tens que tu donnes au service de ton prince, au profit de la patrie*[5]*, et à l'accrois*

1. soutiens (57, 62, 80), soustiens (61, etc.) — peccheroy-je (69).
2. dict (61, 69-75, 84) — publicq' (57, 62, 80), public (61, etc.).
3. tens (57, 80), temps (61, etc.).
4. profit (57, 62, 80, 97), proufit (61, 69, 73, 84), prouffit (75), proffit (92).

1. Depuis juillet 1547, le cardinal défendait à Rome les intérêts du roi de France. Le jour même où Joachim lui dédiait la *Deffence* en faisant ainsi son éloge (15 févr. 1549), le prélat recevait pleins pouvoirs de Henri II pour traiter avec Gênes, qui sollicitait aide et protection contre Charles-Quint. Le roi se reposait du succès de l'affaire « sur le bon sens, vertu, dexterité, fidelité, grande experience et diligence de son amé et feal cousin le Card. du Bellay ». (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, Paris, 1677, 2 vol. in-f° — II, 191.) On trouvera dans Ribier (II, 171, 189, 192, 196) d'autres dépêches diplomatiques qui montrent le rôle important joué par le cardinal à Rome jusqu'en avril 1549.

2. Sibilet, *Art Poëtique* (1548), l. VI, f° 20 v° : « Se fait apostrophe irréguliére de l'*é* fémenin... auz premieres personnes dés prétéris imparfais, indicatifz, optatifz et conjunctifz, comme *j'aymoy'* pour *j'aymoie, je voudroy'* pour *je voudroie, si je tuoy'* pour *si je tuoie*. » Sibilet ajoute : « Tu voudras a l'aventure appeller ce plus proprement *apocope* qu'*apostrophe*. »

3. « Superflue transnomination ou plus clairement tu pouvois dire Horace. Mais par tout tu es affecté en periphrases, ce que ne convient pas bien à la prose didascalique. » (Q. H.)

4. *Publicq'* pour *publicque* = public. Cette forme de masculin n'est pas rare dans la vieille langue. Commynes dit aussi « le bien *publicque* », Montaigne « un debvoir *publicque* » (d'après LITTRÉ). Montaigne écrit encore : « besoin *publique*, plaisirs *publiques*, profit *publique*, abuz *publiques*, entretien *publique* ». Cf. Voizard, *Étude sur la langue de Montaigne* (thèse, 1885), p. 36.

5. « Qui a *païs* n'a que faire de *patrie*. Duquel nom *païs*, venu de fontaine greque, tous les anciens poëtes et orateurs françois en ceste signifiance ont usé[a] : et toy mesme aussi au quatrieme chapitre du premier[b]. Mais le nom de *patrie* est obliquement entré et venu en France nouvellement [avec[c]] les autres corruptions italiques : duquel mot n'ont voulu user les anciens, craignans l'escorcherie du latin, et se contentans du leur[d] propre et bon. »

a. 1556 donne fautivement : *lont usé*.
b. V. ci-dessous, p. 76.
c. *Avec*, donné par Person, n'est dans aucun texte.
d. 1555 : *de leur*. 1556 : *du leur*.

sement de ton immortelle renommée[1] ? *Epiant donques*

1. renommee (57-97) — Epiant (57, 62, 80), espiant (61, etc.) — doncques (75, 97).

(Q. H.) — Quoi qu'en dise le *Quintil*, le mot *patrie* n'était plus en 1549 tout à fait un néologisme. M. Delboulle a démontré (*Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1901, p. 688) qu'il ne se trouvait pas, ainsi que l'avait cru Littré sur la foi de La Curne, dans le texte authentique de la *Chronique de Charles VII* par Jean Chartier (xv[e] siècle) ; mais il cite plusieurs exemples (Claude Gruget, 1537 ; Étienne Dolet, 1544 ; Hugues Salel, 1545) qui prouvent que ce mot n'est point, comme on l'a répété si souvent, une création de du Bellay. J'en ai relevé moi-même d'autres exemples dans des écrits antérieurs à la *Deffence*. Maurice Scève l'emploie deux fois dans sa *Délie* (1544) :

Voy ce Bourbon, qui delaissant Florence,
A Romme alla, a Romme desolée,
Pour y purger honteusement l'offence
De sa *patrie*, et sa foy violée.
(Dizain xx)
Car, se faisant de sa *patrie* escu...
(Dizain LIV)

Dans l'*Epistre au Roy* qui précède sa traduction des dix premiers chants de l'*Iliade* (1545), Hugues Salel s'exprime ainsi sur le compte d'Homère :

Et toutesfois ceste perfection
Oncques ne fut d'aucune ambition
Sollicitée, onc l'esguillon de gloire
Ne le picqua, pour laisser la memoire
De son seul nom, et moins de sa *patrie*.

Je lis encore dans Rabelais, *Prologue du Tiers Livre* (1546) : « Consyderant par tout ce tresnoble royaulme de France, deçà, delà les mons, un chascun aujourdhuy soy instantement exercer et travailler, part à la fortification de sa *patrie*, et la defendre, part au repoulsement des ennemis, et les offendre... » (Édit. Marty-Laveaux, II, 9.) — Enfin, je trouve dans Budé, *Institution du Prince* (1547), chap. XL : « L'autheur traicte de l'honneste conduicte dont usa Scipion l'Africain en ses privées affaires, et comme il aima mieulx augmenter le profict de la *patrie* que celluy de sa maison. » (Édit. orig., p. 166 : le mot est déjà quelques lignes plus haut, dans le chapitre précédent.) — Le mot *patrie*, qui revient jusqu'à trois fois dans la *Deffence* (cf. p. 35 et 169), est très fréquent chez les poètes de la Pléiade : v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 155.

1. Comme l'a noté le *Quintil* (p. 29, n. 2), toute cette phrase, et

quelque heure de ce peu de relaiz[1] *que tu prens pour respirer soubz le pesant faiz des affaires francoyses (charge vrayement digne de si robustes epaules, non moins que le Ciel de celles du grand Hercule), ma Muse a pris la hardiesse d'entrer au sacré cabinet de tes sainctes et studieuses occupations : et la, entre tant de riches et excellens vœuz*[2] *de jour en jour dediez à l'image de ta grandeur,*

1. quelques heures (84-97) — relais (57-97).
2. soubz (57, 80), soubs (61, 69-75, 84, 92), souz (62), sous (97) — souz si pesant faiz (62) — faiz (62, 80), fais (57, etc.) — francoyses (80), francoises (57, 62), françoises (61, etc.).
3. epaules (57, 62, 80), espaules (61, etc.).
4. celle (57-97).
6. et l'a (57, 62, 80), et là (61, etc.).
7. vœuz (57, 62, 80), vœus (61, etc.).

pour le mouvement et pour les expressions, est imitée d'Horace, début de l'épitre à Auguste (*Epist.* II, 1, 1-4) :

> Cum tot sustineas et tanta negotia solus,
> . . . .
> . . . . . . in publica commoda peccem,
> Si longo sermone morer tua tempora, Caesar.

1. *Relaiz* = relâche (bas-lat. *relaxus*). Pris en ce sens, le mot *relais* est un archaisme (v. Godefroy).

2. Entendez *ex-voto*. Cet emploi du mot dans le sens concret est blâmé par le *Quintil*, à propos de la dédicace faite par du Bellay de l'*Olive* « à sa Dame » (1re édit., 1549) :

> Bien que le *vœu* que je sacre et ordonne
> A ta grandeur, soit d'assez petit pris,
> Puis que de moy le meilleur je te donne,
> De peu donner je ne seray repris.
> (Edit. Marty-Laveaux, I, 67.)

« En ceste translation de *vœu* pour dedication d'œuvre, tu abuses de la propre signifiance de ce mot *vœu*, qui n'est pas en acte et chose exterieure, comme *donaire* ou *offrande* (pour lesquels par tout tu l'usurpes), mais en pensée et vouloir interieur, et non au present, mais à l'avenir, et ainsi en as tu abusé en l'epistre à monsieur le Cardinal du Belay. » — En dépit de cette critique, notre auteur a repris l'expression en ce sens à la fin des *XIII sonnetz de l'honneste Amour* (1552) :

> J'appen ce *vœu* à l'immortalité,
> Devant les pieds de vostre image saincte
> (Edit. Marty-Laveaux, II, 66.)

Amyot a dit de même, *Timoleon* : « Il luy advint un signe miraculeux : car d'entre les *vœus* et offrandes qui sont pendues aux

pendre le sien humble et petit : mais toutesfois bien heureux, s'il rencontre quelque faveur devant les yeux de ta bonté, semblable à celle des Dieux immortelz, qui n'ont moins agreables les pauvres presentz d'un bien riche vouloir que ces[1] *superbes et ambicieuses offrandes. C'est en effect la Deffence*[2] *et illustration*[3] *de nostre langue*

1. toutesfois (57, 62, 80, 97), toutefois (61, etc.).
3. immortelz (57, 61, 69, 80), immortels (62, 73, 75, 84-97).
4. aggreables (61, 69, 73, 75) — presens (57-97 sauf 80) — de un (80).
5. *les* superbes (84-97) — ambitieuses (97).
6. Deffence (80), deffense (57, 62), defense (61, etc.).

voultes et parois du santuaire, il coula un bandeau... » (Édit. orig., 1559, I, f° 180 r°.) Et Montaigne, *Ess.* I, XI : « En luy montrant au temple force *vœuz* et tableaux de ceux qui avoyent eschapé le naufrage. » (Édit. Courbet et Royer, I, 55.) — On retrouve ce sens jusque dans La Fontaine, *Fabl.* IX, XIII, 16 :

Sire Jupin, dit-il, prends mon *vœu*; le voilà.

1. Au sens emphatique du latin *ille*. — Cf. d'autres exemples p. 36, 71, 159, 180, 189.

2. Aneau, nous l'avons déjà vu (p. 25), reproche à du Bellay d'écrire ainsi le mot *défense*, « à la maniere des practiciens » qu'il appelle ailleurs (II, VII, 268) « depravateurs d'orthographe ». Sa critique est fondée. — Person remarque que le titre d'une brochure relative à la mort imprévue du Dauphin, fils de François Ier, — brochure imprimée en 1537, à Paris, chez Denys Janot, et dont l'auteur est Bertrand de la Luce, docteur en médecine, — présente la même orthographe : *Nouvelle deffence pour les Francoys : a lencontre de la nouvelle entreprinse des ennemys. Comprenant la maniere deviter tous poisons, avecq les remedes a lencontre diceulx.* (Bibl. Nat. — Rés. Lb.30 74.)

3. Ce mot, qui doit sa fortune au manifeste de la Pléiade, n'a pas été créé par du Bellay. Godefroy le signale dans une *bible* du XIIIe siècle : « Epyphaine vaut autant comme *illustracions*, c'est enluminemens ou apparitions. » — Le plus célèbre ouvrage de Jean Lemaire de Belges, on le sait, a pour titre : *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (1509-1513). L'auteur y dit, presque au début (I, II) : « La premiere et plus digne *illustration* que nous puissions faire à nostre nation gallique, cest de monstrer lexposition de ce noble terme Gallus. » (Édit. J. Stécher, I, 16.) — Sibilet, dans son *Art Poëtique* (I, IV, f° 9 r°) fait l'éloge des traducteurs « qui s'éveillent d'heure a autre en l'*illustration* et augmentation de notre langue françoise ». C'est déjà, comme on voit, le titre de la *Deffence*.

francoyse. A l'entreprise de laquele rien ne m'a induyt, que l'affection naturelle envers ma patrie[1], *et à te la dedier, que la grandeur de ton nom : afin qu'elle se cache (comme soubz le bouclier d'Ajax*[2]) *contre les traictz envenimez de ceste antique ennemye de vertu*[3], *soubz l'umbre de tes esles*[4]. *De toy dy je, dont l'incomparable scavoir*[5], *vertu*

1. francoyse (80), francoise (57, 62), françoise (61, etc.) — laquelle (57-97) — induit (61 97 sauf 80).
3. à fin (73, 75, 84-97) — que elle (80).
4. soubz (80), souz (57, 62), soubs (61, 69-75, 84), sous (92, 97) — traicts (62-97 sauf 80).
5. ennemie (61-97 sauf 80) — soubz (comme ci-dessus, l. 4) — umbre (57, 62, 80). ombre (61, etc.).
6. esles (57, 62, 80), ailes (61, etc.) — di-je (97) — scavoir (57, 62, 80), sçavoir (61, etc.).

1. On notera ce sentiment patriotique, véritable point de départ des ambitions de la Pléiade. — Sur le mot *patrie*, v. plus haut, p. 31, n. 5.

2. Souvenir homérique : du Bellay se compare à Teucer bandant son arc et tirant ses flèches à l'abri du bouclier de son frère Ajax (*Il.* VIII, 266-272).

3. L'Envie, dont le poète, s'inspirant d'Ovide (*Met.* II, 775 sqq.) fait ailleurs ce portrait :

> Mais l'Envie qui se lime
> De voir la vertu sublime,
> Dedans son pasle manoir
> Plâtré de sang verd et noir,
> Guigne de travers les œuvres
> Des ingenieux maneuvres,
> Et regorge tout expres
> Le noir venin des couleuvres,
> Pour le remacher apres.
>
> Ode à Pierre de Ronsard
> (*Contre les envieux poëtes*, 1550)
> (Edit. Marty-Laveaux, I, 165.)

4. Locution biblique (*Ps.* XVI, 8 : « Sub umbra alarum tuarum protege me. » — *Ps.* LVI, 2 : « Et in umbra alarum tuarum sperabo. »). — L'orthographe *esle* est celle que donne Palsgrave (*Esclarc.*, édit. Génin, p. 172 : « *esle*, a wyng »). Elle n'est pas rare au XVIe siècle. Ainsi des Périers, *Cant. de Moyse* :

> A la façon que l'aigle estend ses *esles*.
> (Édit. L. Lacour, I, 185.)

On trouve aussi le mot écrit *æsle*, *æle*, *aelle*, *aisle*, *aile*.

5. L'éloge n'a rien d'excessif. Le cardinal du Bellay fut un des hommes les plus largement instruits de la Renaissance. L'inventaire

et conduyte[1], *toutes les plus grandes choses, de si long tens de tout le monde sont experimentées, que je ne les scauroy' plus au vif exprimer que les couvrant (suyvant la ruse de ce*[2] *noble peintre Tymante*[3]*) soubz le voyle de silence. Pour ce que d'une si grande chose il vault trop*

1. conduite (61-97 sauf 80).
2. tens (57, 80), temps (61, etc.) — experimentees (57-97).
3. scauroy' (57, 62, 80), sçauroy' (61, etc.).
4. Timante (69-97 sauf 80) — soubz (comme ci-dessus, p. 35, l. **4**) — voile (62, 92, 97).
5. de une (57,62, 80) — vault (57, 62, 80), vaut (61, etc.).

de sa bibliothèque (publ. par le *Bull. du Bibl.*, janv.-févr. 1894, p. 38 sqq.) nous révèle un prélat qui lisait, avec des traités de théologie et de religion, un grand nombre d'ouvrages d'architecture, de médecine, d'érudition, de littérature et de philosophie. On sait qu'il unit ses efforts à ceux de Guillaume Budé pour décider François I[er] à créer les *lecteurs royaux* (1530). Véritable Mécène des lettrés de son temps, il protégea généreusement Étienne Dolet, Salmon Macrin, Michel de L'Hospital, Louis des Masures, surtout Rabelais, dont il avait fait son médecin et son secrétaire, et qu'il emmena par trois fois dans ses missions en Italie (v. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*. Paris, libr. de l'Art, 1891). Il avait même composé d'élégantes poésies latines que Salmon Macrin crut devoir publier à la suite d'un recueil de ses *Odes* (1546). Pour de plus amples détails, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 273-274.

1. On trouvera le commentaire de ces mots dans une ode du *Recueil de Poësie* (1549) intitulée *l'Avantretour en France de Monseigneur Reverendiss. Cardinal du Bellay* :

Tu viendras donq' finablement,
Heureux Prelat, et à ta suite
Retourneront semblablement
L'esprit, la vertu, la conduite,
Qui te suivent ou que tu voises,
Veillant aux affaires françoises !...
(Édit. Marty-Laveaux, I, 216.)

2. Emphatique. Cf. ci-dessus, p. 34, n. 1.

3. Cicéron (*Orator*, XXII, 74), Pline l'Ancien (*Hist. Nat.* XXXV, XXXVI, 73), Quintilien (*Inst. Orat.* II, XIII, 13) racontent que le peintre grec Timanthe, désespérant, dans son tableau du sacrifice d'Iphigénie, d'exprimer dignement la douleur d'Agamemnon, avait représenté le père de la victime la figure voilée d'un pan de sa robe.

myeux[1] (*comme de Carthage disoit T. Live*[2]) *se taire du tout*[3] *que d'en dire peu. Recoy donques avecques ceste accoutumée bonté, qui ne te rend moins aymable entre les plus petiz que ta vertu et auctorité venerable entre les plus grands, les premiers fruictz, ou pour myeulx dire, les premieres fleurs du printens*[4] *de celuy qui en toute reverence*[5] *et humilité bayse les mains de ta R. S.*[6] *Priant le Ciel te departir*[7] *autant de heureuse et longue vie, et à tes*

1. mieux (61-97 sauf 80).
2. Reçoy donc (61-97 sauf 62 et 80) — avec (57-97 sauf 80).
3 accoustumee (57-97) — amyable (57, 80), amiable (61, 62, 69), aimable (73, etc.).
4. petis (57-73, 84), petitz (80), petits (75, 92, 97) — auctorité (57, 62, 80, 97), autorité (61, 69, 73, 75, 84), authorité (92).
5. fruicts (61-97 sauf 80) — mieux (57-97 sauf 80).
6. printens (57, 62, 80), printemps (61, etc.).
7. baise (57-97 sauf 80).
8. d'heureuse (57-97 sauf 80).

1. La construction de *trop* avec un comparatif dans le sens de *beaucoup* est constante au XVIe siècle. Cf. plus bas, p. 157, 170, 252. On trouve encore *trop mieux* dans Saint-Simon : « Pardonnez-moi toutes ces redites, vous qui savez et qui possédez *trop mieux* tous les points que je range ici. » (Cité par LITTRÉ.)

2. Non pas Tite-Live, mais Salluste, *Jug.* XIX, 2 : « De Carthagine silere melius puto quam parum dicere. » — Il se pourrait que du Bellay ait emprunté ce souvenir à Quintilien, qui mentionne précisément la parole de Salluste en la rapprochant de l'artifice de Timanthe (II, XIII, 14).

3. *Du tout* = tout à fait. Cf. plus bas, p. 73, 116, 239, 250, 318, 335. — V. aussi tous les exemples rassemblés par Marty Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 349.

4. « Tu usurpes le titre du printemps, lequel en un autre poete françois tu rejettes et desires secher au chapitre 11 du 2. » (Q. H.) — V. en effet ci-dessous, p. 310.

5. *Reverence* = profond respect (*reverentia*). Cf. la définition de Brunetto Latini, *Tresor*, II, II, XC : « Reverence est cele vertus qui nos fait honor rendre as nobles persones et à celles qui ont aucune seignorie. » (Édit. Chabaille, p. 432.) — Le mot est ancien dans la langue (v. LITTRÉ ; cf. GODEFROY, *Complément*).

6. R. S. = Révérendissime Seigneurie.

7. Pour cette construction du verbe *prier* avec l'infinitif sans préposition, fréquente au XVIe siècle, cf. p. 39 : « L'autheur prye les lecteurs differer leur jugement. »

haultes entreprises estre autant favorable, comme envers toy il a eté liberal, voyre prodigue, de ses graces.

A Dieu. De Paris, ce .15. de Fevrier, 1549[1].

1. haultes (57, 62, 80), hautes (61, etc.).
2. il *omis* (57, 62) — a eté (57, 80), a esté (61, etc.) — voire (57-97 sauf 80).
3. Adieu (73-97 sauf 80) — ce quinziesme de fevrier, mil cinq cens quarante neuf (62).

1. Sur le problème chronologique que soulève la publication de la *Deffence* (quand on rapproche la date de la dédicace et la date du privilège), et sur les raisons de placer cette publication aux environs de Pâques 1549, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 96-98.

¶ L'autheur prye les lecteurs differer leur jugement jusques à la fin du livre, et ne le condamner sans avoir premierement bien veu et examiné ses raisons [1].

1. L'autheur prye (80), l'autheur prie (57, 62), l'auteur prie (61, 69). *Phrase omise* (73, 75, 84, 92, 97).

1. De pareilles recommandations au lecteur, qui font sourire par leur naïveté, ne sont pas rares au XVIe siècle. Ainsi Meigret, *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise* (1542 et 1545), chap. I : « Je vous prye d'avoir patience, et de ne me condamner point sans m'oyr. »

Ἰωάννης Αὐρατὸς [1]
εἰς κελτικῆς γλώσσης Ἀπολογίαν [2].

Εἷς [3] οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης [4],
εἶπεν ὁμηρείων εὐεπίη χαρίτων.
Ἓν δὲ κλέος μέγ' ἄριστον ἀμύνεσθαι περὶ γλώττης
τῆς πατρίης, κἀγώ φημι παρῳδιάων,
Βελλάϊ' ὡς γοῦν σεῦ πρόγονοι φιλοπάτριδες ἄνδρες
ἤκουσαν, πατρίης γῆς πέρι μαρνάμενοι [5],
οὕτως καὶ πατρίης σὺ συνηγορέων περὶ γλώττης
κληδόν' ἀεὶ σχήσεις, ὡς φιλόπατρις ἀνήρ [6].

1. Jean Dorat ou Daurat (1508-1588), maître de la Pléiade. Il avait latinisé son nom en *Auratus*, dont Αὐρατὸς est la simple transcription grecque. — Sur Dorat, consulter — outre la notice de Marty-Laveaux (1875) — Robiquet, *De Ioannis Aurati poetae regii vita et latine scriptis poematibus* (thèse, 1887).

2. « En faveur de la *Deffence de la langue françoyse*. » — Le XVIe siècle avait la manie des pièces liminaires. Dorat se fit un vrai renom dans ce genre, qui veut avant tout de la souplesse et de l'esprit. « On ne mettoit presque pas de son temps un livre en lumiere, dit Scévole de Sainte-Marthe, que la Muse de Dorat n'escrivist en sa faveur et ne luy servist de guide, comme s'il eust esté le Mercure favorable de tous les chemins qui conduisent à la gloire. » (*Éloges des hommes illustres... mis en françois par G. Colletet*, Paris, 1644, p. 368.) C'est ainsi qu'il a composé pour les ouvrages de ses disciples et de ses amis, en vers latins ou en vers grecs, un très grand nombre d'*épigrammes encomiastiques* qui n'ont pas été toutes recueillies. Pourtant, ce huitain grec sur la *Deffence* figure dans le volume de ses œuvres donné deux ans avant sa mort par Guillaume Linocier sous ce titre : *Ioannis Aurati Lemovicis poetæ et interpretis regii poëmatia*, Paris, 1586, in-8 (v. *Epigr.* lib. II, p. 73). — On peut trouver bizarre que Dorat, qui cultivait aussi, quoique plus rarement, la poésie française (v. l'édit. de ses *Œuvres poétiques* par Marty-Laveaux, Paris, Lemerre, 1875) ait cru devoir prôner *en grec* cette vibrante apologie de la langue nationale, et que l'auteur de la *Deffence* ait placé triomphalement en tête de son plaidoyer un compliment

qui démentait ses théories. Rien ne dénote mieux qu'une telle contradiction les tendances humanistes de la Pléiade.

3. « *Il n'y a qu'un seul bon augure, c'est de combattre pour la patrie,* a dit la douce éloquence de la muse homérique. Et moi je dirai en parodiant le poète : il n'y a pas de plus grand honneur que de combattre pour la langue de la patrie. Aussi, du Bellay, de même que tes ancêtres se sont entendus appeler patriotes pour avoir défendu la terre de la patrie, de même, toi qui plaides pour la langue paternelle, tu auras à jamais un renom aussi comme bon patriote. » (Traduction de Sainte-Beuve, *Nouv. Lund.*, XIII, 282-283.)

4. Homère, *Il.* XII, 243. Parole d'Hector, lorsqu'il entraîne les Troyens à l'attaque du camp des Grecs. — Ce vers était fameux chez les anciens, qui le citaient comme un proverbe (Aristote, *Rhét.* II, XXI, 11 ; Cicéron, *Ad Att.* II, III, 4).

5. Allusion flatteuse aux services militaires et diplomatiques rendus à la France par les du Bellay.

6. Rapprocher ces mots de la dédicace (p. 34-35) : « C'est la Deffence et illustration de nostre langue francoyse. *A l'entreprise de laquele rien ne m'a induyt, que l'affection naturelle envers ma patrie.* »

LE PREMIER LIVRE

DE LA

DEFFENCE ET ILLUSTRATION

DE LA

LANGUE FRANCOYSE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

L'origine des langues[1].

Si la Nature (dont quelque personnaige de grand' renommée[2] non sans rayson a douté si on la devoit

2. *De* l'origine (73-97 sauf 80).
3. personnage (57-97 sauf 80) — grand' (57-69, 80), grand (73, 75), grande (84-97).
4. renommee (57-97) — rayson (57, 80), raison (61, etc.).

1. « Par le tiltre de ce premier chapitre, tu semblés promettre de toy un Varron françois. Mais (comme dit Horace),

> Qu'apportera de chose bien louée
> Ce prometteur de si tresgrand'huée.
> Les monts enflez d'enfanter prestz seront :
> Un rat naistra d'ond plusieurs gens riront[a].

« Car de si grande chose promise comme est l'origine des langues, le chapitre n'en traite rien, sinon chose vulgaire et commune, telle que un rustic en diroit bien autant : c'est que les langues sont toutes de la fantasie (lequel mot *fantasie* tu prens improprement pour *volonté*) des hommes. Aussi aysé et veritable eust il esté de dire qu'elles sont de Nature et de Dieu, combien que differentes, comme dire que les hommes sont tous d'Adam, jaçoit que de divers pais, nations, villes, lignées et familles. Mais qui tel tiltre osoit promettre, et de si grande attente, comme l'origine des langues, les devoit bien par le menu deduyre, et suyvre les ruysseaux pour trouver la fontaine, ou pour le moins etymologiser, comme Varron Latin et Isidore Grec. » (Q. H.)

2. Pline l'Ancien, *Hist. Nat.* VII, 1, 1 : « Principium jure tribuetur homini, cujus causa videtur cuncta alia genuisse Natura, magna saeva mercede contra tanta sua munera : non sit ut satis aestimare parens melior homini an tristior noverca fuerit. »

a. *Epist. ad Pis.* 138-139.

appeller mere ou maratre[1]) eust donné aux hommes un commun vouloir et consentement, outre les innumerables[2] commoditez qui en feussent procedées[3], l'inconstance humaine n'eust eu besoing de se forger tant de manieres de parler. Laquéle diversité et con-

1. eut (84, 97).
2. oultre (62).
3. feussent (57, 62, 80), fussent (61, etc.) — procedees (57-97).
4. besoin (97).
5. Laquelle (57-97).

1. Cette pensée de Pline semble avoir frappé du Bellay, qui l'a plusieurs fois reproduite dans ses vers :

O toy, que mere et maratre on appelle !
Olive, s. CIII.

Mais si la Nature amere
Aux hommes tant seulement,
Nous est eternellement
Trop plus maratre que mere...
Ode au Reverendiss. Cardinal du Bellay, 1552.
(Édit. Marty-Laveaux, II, 27.)

Astres cruelz, et vous, Dieux inhumains,
Ciel envieux, et marastre Nature...
Antiq. de Rome, s. IX.

O marastre Nature (et marastre es-tu bien,
De ne m'avoir plus sage ou plus heureux fait naistre)...
Regrets, s. XLV.

2. Innombrables (*innumerabilis*). Cf. plus bas, I, v, 83 : « Les evenementz du tens, la circunstance des lieux, la condition des personnes et la diversité des occasions sont *innumerables*. » — « Du temps du cardinal du Perron et de M. Coëffeteau, on disoit tousjours *innumérable*, et jamais *innombrable* ; maintenant tout au contraire, on dit *innombrable*, et non pas *innumérable*. » (Vaugelas, *Remarques*, édit. Chassang, I, 383.) Si la forme *innumérable* est très fréquente au XVIe siècle (R. Estienne, Amyot, Montaigne), elle n'est pas seule employée. Ronsard dit *innombrable* :

Si des François l'*innombrable* finance
Alloit par ordre et par juste dépance,
Chacun pourroit aisément s'en sentir.
Poëmes : Au tresorier de l'espargne.
(Édit. Blanchemain, VI, 267.)

3. Qui en eussent résulté. Dérivation du sens théologique de *procéder*, qui signifie *être engendré* (LITTRÉ).

fusion se peut à bon droict appeller la tour de Babel [1]. Donques les langues ne sont nées d'elles mesmes en façon d'herbes, racines et arbres : les unes infirmes et debiles en leurs espéces : les autres saines et robustes, et plus aptes à porter le faiz des conceptions humaines : mais toute leur vertu est née au monde du vouloir et arbitre des mortelz [2]. Cela (ce me semble) est une grande rayson pourquoy on ne doit ainsi [3] louer une langue et blamer l'autre : veu qu'elles viennent toutes d'une mesme source et origine : c'est [4] la fantasie [5] des

1. peust (92) — droict (57, 62, 80), droit (61, etc.) — Babelle (84-97).
2. Doncques (73-97 sauf 80) — nees (57-97).
3. facon (62).
4. especes (57-97).
5. faiz (57, 62, 80), fais (61, etc.).
6. nee (57-97).
7. mortelz (57, 61, 69, 80), mortels (62, etc.).
8. raison (57-97) — louer (92, 97).
9. blasmer (61-97 sauf 80).
10. fantaisie (73, 84).

1. Souvenir biblique, *Gen.* XI. — On retrouvera pareil souvenir dans un passage (cité plus loin, p. 48, n. 7) d'un grammairien « latiniseur » de cette époque, Charles de Bovelles, chanoine de Noyon, qui publia chez R. Estienne en 1533 un opuscule intitulé : *Caroli Bovilli Samarobrini liber de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate.*

2. Cf. Rabelais (III, XIX), dont notre auteur semble ici s'inspirer : « C'est abus dire que ayons languaige naturel. Les languaiges sont par institutions arbitraires et convenences des peuples : les voix (comme disent les dialecticiens) ne signifient naturellement, mais à plaisir. » (Édit. Marty-Laveaux, II, 96.) — La même idée, plus nette encore, est formulée dans l'épître dédicatoire du livre de Bovelles (p. 3) : « Positiones vocum et nominum, ex quibus texturae fiunt sermonum et orationum, haud aliud habuere initium quam spontaneum et varium hominum arbitrium. »

3. *Ainsi* = comme on le fait.

4. Latinisme : *id est*, c'est-à-dire, c'est à savoir.

5. Le *Quintil*, reproche à du Bellay (v. ci-dessus, p. 45, n. 1) de prendre improprement ce mot comme synonyme de *volonté*. Dans la langue du XVI[e] siècle, il a le sens d'*imagination* (φαντασία). — Cf. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* (2[e] édit., 1549) : « Il vient de *phantasia*, mot grec, id est, *imaginatio*, *visio*. »

hommes : et ont eté formees d'un mesme jugement à une mesme fin [1] : c'est pour signifier entre nous les conceptions et intelligences de l'esprit [2]. Il est vray que par succession de tens [3] les unes, pour avoir eté plus curieusement [4] reiglées, sont devenues plus riches que les autres : mais cela ne se doit attribuer à la felicité [5] desdites langues, ains [6] au seul artifice et industrie des hommes [7]. Ainsi donques toutes les choses, que

1. ont esté (61-97 sauf 80) — formees (49-97).
4. tens (57, 62, 80), temps (61, etc.) — avoir esté (61-97 sauf 80).
5. reiglees (57-84, 97), reglees (92).
7. desdites (57, 80, 97), desdictes (61, etc.).
8. donques (57, 61, 69, 80), doncques (62, etc.).

1. En vue d'une même fin. — Cf. plus bas, I, x, 128, la même idée et presque la même phrase : « J'ay dict au commencement de cet œuvre, et le dy encores, que toutes langues sont d'une mesme valeur, et des mortelz à une mesme fin d'un mesme jugement formées. »

2. *Les conceptions et intelligences de l'esprit* = ce que l'esprit conçoit et comprend (*intellegit*). A noter cet emploi curieux du pluriel d'*intelligence*.

3. Par une longue suite de temps. Cf. Descartes, *Disc. de la Méth.*, II : « Ces anciennes cités qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues *par succession de temps* de grandes villes... » — D'après Littré, l'expression est déjà dans Oresme (XIVe s.).

4. *Curieusement* = soigneusement. C'est le sens étymologique (*cura*). Cf. d'autres exemples, p. 112 et 329. Bossuet dit encore, *Hist. Univ.* III, III : « Chacun sait combien *curieusement* les Égyptiens conservoient les corps morts. »

5. Nature heureuse, richesse foncière (*felicitas*). Cf. plus bas, I, V, 83 : « La memoire et la pronuntiation... ne se aprennent tant par le benefice des langues, comme elles sont données à chacun selon la *felicité* de sa nature. » Le mot revient souvent dans la *Deffence* (ainsi p. 198, 233, 325).

6. « *Ains* a péri : la voyelle qui le commence, et si propre pour l'élision, n'a pu le sauver ; il a cédé à un autre monosyllabe, et qui n'est au plus que son anagramme. » (La Bruyère, *De quelques usages*, 73.) — Comme en témoigne la phrase même de du Bellay, *ains* et *mais* ne sont pas tout à fait synonymes : *mais* correspond au latin *sed*, *ains* au latin *at* (mais bien).

7. Sur cette théorie de l'origine des langues, jugée par Sainte-

la Nature a crées [1], tous les ars et sciences, en toutes les quatre parties du monde, sont chacune endroict soy [2] une mesme chose : mais pour ce que les hommes

1. crees (57, 62, 80), creées (61, 69-75), créees (84-97) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.).
2. chascune (73, 75, 84, 92) — endroict (57, 62, 80), endroit (61, etc.), en endroit (75).
3. pour ce que (73, 75), pource que (57, etc.).

Beuve (*Nouv. Lund.*, XIII, 301) rationaliste à l'excès, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 110-111. — Il ne sera peut être pas sans intérêt de rapprocher tout un chapitre de Bovelles (*op. cit.*, p. 46 : cap. LII. *Ab arbitrio primi parentis Adae primam voluntate Dei emanasse mundi linguam.*) où l'auteur s'attache à mettre en lumière l'institution *humaine* du langage : « Et ut huic operi maturum finem demus, non indecens fuerit istuc introducere mentionem primi parentis Adae. Hujus enim ab arbitrio, permittente Deo, prima, non dubium est, humani generis lingua manavit, quae alioqui hactenus uniformis, et ubique forte terrarum par esset, nisi hanc spiritus Dei, in aedificatione Babylonicae turris, in immensas hujus mundi linguas dissecuisset. Scriptum est enim quoniam in initio adduxit Deus cuncta terrae animantia ad Adam, ut videret quid vocaret ea : et omne quod vocavit est nomen ejus. Nam et hic uxorem etiam suam, quia ex ossibus et carne viri sumpta esset, viraginem coram Deo appellavit. Id quidem duplex nobis mysterium tegit. Primum, quod doceat stetisse in primo parente, et munere Dei, primae totius mundi linguae voluntariae institutionis arbitrium, ut qui sua singulis animantibus, jubente Deo, nomina posuerit. Secundum, quod testetur donatum a Deo hominem esse libero arbitrio, impensumque illi hunc honorem, ut singulas mundi substantias, propter hominem factas, arbitrariis nominibus imbueret. Sicut enim ab arbitrio Dei, libera et spontanea substantiarum omnium origo pependit, ita nimirum voluit sanxitque Deus omnium nominum, vocum et appellationum originem ab hominis (nempe a primi parentis) arbitratu proficisci debere. »

1. *Crées* pour *créées*. Même orthographe un peu plus loin, I, IX, 122 : « Dieu, qui a donné pour loy inviolable à toute chose *crée* de ne durer perpetuellement. » — V. l'appareil critique.

2. *Endroict soy* = pour leur part. Locution fort ancienne :

Ore ad li quens *endreit sei* mult que faire.
Chans. de Rol., 2123, édit. L. Gautier.

Elle était encore courante au milieu du XVI[e] siècle. On trouve dans Amyot, *Agis et Cleomenes* : « Vainque tousjours *endroit nous* l'honneur plus tost que le profit. » (Édit. orig., 1559, II, f° 563 v°.) Et dans La Boëtie, *Mesnagerie de Xenophon* (1571) : « Ils mour-

sont de divers vouloir, ilz en [1] parlent et ecrivent diversement. A ce propos [2], je ne puis assez blamer la sotte arrogance et temerité d'aucuns de notre nation, qui n'etans riens [3] moins que Grecz ou Latins, deprisent [4] et rejetent d'un sourcil plus que stoïque [5] toutes choses

1. ils (69-97 sauf 80) — ecrivent (57, 62, 80) escrivent (61, etc.).
2. blamer (57, 62, 80), b'asmer (61, etc.).
3. nostre (61-97 sauf 80).
4. n'etans (57, 80), n'estants (73), n'estans (61, etc.) — rien-moins (73-75), rien moins (84-97) — Grecs (73-97 sauf 80) — deprisent (57, 62, 80), desprisent (61, etc.).
5. rejetent (57, 62, 80), rejettent (61, etc.) — stoique (57, 61, 62, 80), stoïque (69-75), qu'e stoique (84), qu'estorque (92), qu'estoique (97).

roient de honte de faire rien de vilain et de meschant, et se vanteroient et tiendroient fiers, chacun *endroit soy*, de leur [à leurs capitaines] rendre obeissance. » (Édit. P. Bonnefon, p. 155.)

1. Dans le sens du latin *inde*, par là, par suite de cela, par ce motif (Person).

2. Transition familière à l'auteur. Cf. ci-dessous, p. 59 et 138.

3. *Riens* n'est pas une faute d'impression, mais un archaïsme (cas sujet singulier : une *riens* = une chose, *res*) encore fréquent au xvie siècle. Littré en cite cinq exemples dans les *Lettres* de Marguerite. — Cf. Étienne Pasquier, *Rech. de la Fr.* VIII, liii (« De cette diction, *riens*. »), édit. de 1723, I, col. 853 sqq.

4. *Dépriser*, forme populaire, aujourd'hui vieillie, venue du latin *depretiare* : la forme savante *déprécier* n'est entrée que plus tard dans la langue. — La *Deffence* nous offre plusieurs exemples du verbe *dépriser* : « Nostre langue... ne doit pourtant estre *deprisée* mesmes de ceux aux quelz elle est propre et naturelle. » (I, ii, 64.) « Je seroy' bien d'avis qu'apres les avoir apprises [les langues anciennes], on ne *deprisast* la sienne. » (I, xi, 148.) « S'il s'entrouvoit de telz... qui voulussent faire des braves et *depriser* toutes choses ecrites en francoys... » (I, xi, 149). — Cf. encore p. 157, 159, 196, 241.

5. De l'air hautain d'un stoïcien. « *Sourcil*, pour *gravité* ou *arrogance*, bon en latin, non en françois », observe le *Quintil*. En effet, *supercilium* désigne souvent l'air arrogant ou renfrogné que donnent au visage les sourcils haussés ou froncés (Juvénal, vi, 169 : « Cum magnis virtutibus affers grande *supercilium*. » — Martial, XI, ii, 1 : « Triste *supercilium* durique severa Catonis frons. »). — L'emploi de *sourcil* dans ce double sens n'est pas rare au xvie siècle. Nous verrons plus loin du Bellay dire de la langue française (II, v, 234) : « Ce sera toy veritablement qui luy feras hausser la teste et *d'un brave sourcil* s'egaler aux superbes langues greque et latine. » Guillaume des Autelz écrit (*Repl. aux fur. def. de L. Meigr.*) :

ecrites en francois : et ne me puys assez emerveiller[1] de l'etrange opinion d'aucuns scavans, qui pensent que nostre vulgaire[2] soit[3] incapable de toutes bonnes

1. ecrites (57, 62, 80), escriptes (61, etc.) — francois (62, 80), françois (57, etc.) — puis (57-97 sauf 80) — emerveiller (57, 62, 80), esmerveiller (61, etc.).

2. etrange (57, 62, 80), estrange (61, etc.) — scavans (57, 62, 80), sçavans (61, 69, 84-97), sçavants (73), scavants (75).

« Certains autres *de non moins severe sourcil* se faschent de voir un nom propre grec ou latin en françois. » (Édit. de 1551, p. 70.) Et Jodelle dans une de ses *Odes* :

Mocquons nous, Lyre, je te prie,
Mocquons nous des severitez
De ces vieux *sourcils despitez*,
Par qui tout œuvre se decrie.
(Édit. Marty-Laveaux, II, 201.)

Cf. encore Ronsard (édit. Blanchemain, II, 99). — Cet emploi n'est pas mort avec le XVIe siècle. Ainsi Boileau, *Sat.* X, 473 :

Le *sourcil* rehaussé d'orgueilleuses chimères.

Voltaire, *Siècle de Louis XV*, chap. III : « Fleury... dirigea toutes les actions de sa vie, sans jamais laisser entrevoir sur son visage ni les *sourcils* de la fierté ni les grimaces de l'hypocrisie. » — Cf. l'adjectif *sourcilleux* (Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 139).

1. *S'émerveiller* = s'étonner vivement comme d'une merveille, d'une chose prodigieuse. LITTRÉ cite un exemple analogue d'Amyot (« *s'émerveiller* de l'incertitude de la mort »). Le mot n'a plus guère aujourd'hui que le sens restreint d'*admirer*.

2. Ellipse courante au XVIe siècle = « notre langue vulgaire ». On la retrouve à chaque instant dans la *Deffence*. Elle est déjà dans Marot, *Epigr.* LXXVII :

L'italien, dont la faconde
Passe les *vulgaires* du monde...
(Édit. P. Jannet, III, 33.)

Cf. Étienne Pasquier, *Lettre à Turnèbe* (1552) : « Et bien, vous estes doncques d'opinion que c'est perte de temps et de papier de rediger nos conceptions en nostre vulgaire, pour en faire part au public : estant d'advis que nostre langage est trop bas pour recevoir de nobles inventions, ains seulement destiné pour le commerce de nos affaires domestiques : mais que si nous couvons rien de beau dedans nos poictrines, il le faut exprimer en latin. Quant à moy, je seray tousjours pour le party de ceux qui favoriseront leur vulgaire. » (*Lettres*, l. II, édit. de 1723, II, col. 3.) Toute la lettre est à lire : c'est, sous la plume de Pasquier, une reprise de la *Deffence*

3. Aujourd'hui, nous ne mettons le subjonctif après *croire*,

lettres et erudition : comme si une invention pour le languaige seulement devoit estre jugée bonne ou mauvaise[1]. A ceux la[2] je n'ay entrepris de satisfaire. A ceux

2. languaige (80), langaige (57, 62), langage (61, etc.) — jugee (57-97).
3. ceux la (57, 62, 80), ceux là (61, etc.).

penser, estimer, etc., que si la phrase est interrogative ou négative. Nous dirions fort bien par exemple : « des savants qui ne pensent pas que notre langue *soit* capable d'érudition ». Au XVIe siècle, très couramment on employait le subjonctif, même lorsque la phrase était affirmative. On en aura plus d'une preuve par la *Deffence* (cf. p. 129, 143, 159). — Sur cette construction, v. Benoist, *Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas* (thèse, 1877), p. 90 ; Huguet, *Étude sur la syntaxe de Rabelais* (thèse, 1894), p. 193.

1. C'est-à-dire : comme si l'on ne devait juger de la valeur d'une invention (entendez : d'une *conception,* comme dans la phrase de Pasquier citée p. 51, n. 2) que par la langue qui l'exprime. — Tout ce passage a fait l'objet, à la Société des humanistes français, le 9 déc. 1896, d'une discussion très intéressante (v. *Bull. des hum. franç.*, nº 12, 1897, p. 190). M. Bédier, jugeant que ce membre de phrase était obscur à cet endroit, a proposé de le déplacer et de le lire après les mots : « toutes choses ecrites en francois ». De la sorte, dit-il, « les deux catégories d'adversaires seront nettement caractérisées : les uns dédaignent tout ce qui est écrit en français (sciences, arts, etc.), comme si le mérite d'une invention ou d'une idée nouvelle dépendait de la valeur de la langue où elle est énoncée ; les autres nient que le français soit ou puisse devenir une langue « littéraire » ; et c'est contre eux qu'est dirigé le livre de du Bellay ». M. Crouslé a contesté l'utilité de la correction. D'après lui, l'observation de du Bellay ne s'applique pas seulement aux premiers adversaires : « elle s'applique aux uns et aux autres, puisque les uns et les autres jugent du mérite des inventions, c'est-à-dire en général des idées et des conceptions, d'après la langue dans laquelle elles sont exprimées. Et cela peut se dire *surtout* de ceux qui, comme Montaigne, pensent que le langage français succombe ordinairement à une puissante conception. Ceux-là donc jugent que, quelle que soit l'invention (c'est-à-dire la chose à exprimer), elle perd de son prix quand elle est exposée en paroles françaises. » Tout en trouvant très ingénieuse la correction de M. Bédier, il nous semble que l'interprétation de M. Crouslé jette assez de lumière sur la pensée de l'écrivain, sans qu'il y ait lieu d'introduire dans le texte de ce passage une modification non indispensable.

2. Aux délicats qui, de parti pris et sans examen, rejettent la langue nationale.

cy[1] je veux bien[2] (s'il m'est possible) faire changer d'opinion par quelques raisons que brefvement[3] j'espere deduyre[4] : non que je me sente plus cler voyant en cela, ou autres choses, qu'ilz ne sont, mais pour ce que l'affection qu'ilz portent aux langues estrangieres ne permet qu'ilz veillent[5] faire sain et entier[6] jugement de leur vulgaire.

2. brefvement (57, 62, 80), briefvement (61, etc.).
3. deduire (61-97 sauf 80) — cler-voyant (73, 75, 84, 92), clair-voyant (97).
4. qu'ils (62-97 sauf 80) — pource que (92, 97).
5. qu'ils (62-97 sauf 80) — *au* langues (57, 61, 62, 69, 80) — estrangeres (57-97 sauf 80).
6. qu'ils (62-97 sauf 80) — veillent (57, 62, 80), vueillent (61, etc.).

1. Aux savants chez qui le dédain de la langue vulgaire est une opinion raisonnée.

2. Non pas *je consens*, mais *je tiens à*. Sens très fréquent dans la *Deffence*. Ainsi II, III, 194 : « *Je veux bien* avertir ceux qui aspirent à ceste gloire, d'immiter les bons aucteurs grecz et romains. » Cf. d'autres exemples, p. 157, 169, 191, 236, 275, 300, 331.

3. Le XVIe siècle disait *brefvement* ou *brevement* pour *briève-ment*, comme il disait *brefveté* ou *breveté* pour *brièveté*. V. plus loin (p. 142, n. 3) la remarque sur *breveté*.

4. Développer logiquement.

5. *Veillent* pour *veuillent*. Forme ordinaire du subjonctif présent dans la *Deffence*. Cf. plus bas, II, II, 180 : « Et semble que par les ecriz de ceux de son tens, il *veille* eternizer son nom. » Cf. aussi p. 76, 191, 303. — V. l'appareil critique.

6. Impartial. C'est un des sens du latin *integer*, origine du mot *entier*.

CHAPITRE II

Que la langue francoyse ne doit estre nommée barbare.

Pour commencer donques à entrer en matiere, quand [1] à la signification de ce mot *barbare* : barbares anciennement etoint [2] nommez ceux qui ineptement [3] parloint

2. francoyse (80), francoise (57), françoise (61, etc.) — nommee (57-97).
3. doncques (75, 92) — quant à (57-97).
4. mot *de* barbare (97).
5. etoint (80), etoient (57), estoient (61-75, 84), estoyent (92, 97) — parloint (80), parloient (57-75, 84), parloyent (92, 97).

1. *Quand à* pour *quant à* (du latin *quantum ad*). Orthographe défectueuse, blâmée avec raison par le *Quintil* (v. plus haut, p. 25). La faute se répète dans toute la *Deffence.*

2. *Etoint, parloint, s'efforcoint,* etc. C'est ainsi que dans la *Deffence* (sauf en quelques endroits où l'on peut soupçonner des fautes d'impression), l'auteur écrit, à la troisième personne du pluriel, non seulement les imparfaits de l'indicatif, mais aussi les conditionnels. Sibilet avait dit dans son *Art Poëtique*, I, VI, f° 15 r°-v° : « Pour te faire plus seur de ceste difference de *oïent* de deus syllabes [*voïent, croïent, envoïent*] et *oient* d'une syllabe, tien pour régle que lés prétéris imparfais de l'indicatif, comme *battoient, couroient, véoient*, et ceus qui sentent leur nature, comme lés preteris aussi imparfais dés optatif et conjunctif, et lés dictions *soient* et *avoient*, lesquéles tu trouves souvent en la périphrase dés autres temps, ont le *oient* d'une syllabe ou l'*é* n'est tenu pour fémenin. Encor si tu y avises de prés, tu verras beaucoup de gens lés prononcer et escrire sans *é*, comme *disoint, soint, avoint, couroint* : l'opinion desquels n'est sans grande apparence de raison. » C'est à cette opinion que délibérément s'est rangé du Bellay. Jacques Dubois, dit Sylvius, dans sa grammaire (*In linguam gallicam isagωge*, 1531, p. 121), mentionnant cette façon de prononcer, la donne pour vulgaire. Abel Mathieu (*Devis de la langue françoyse*, 1559) la considère comme fautive. Si l'on en croit de Bèze (*De francicæ linguæ recta pronuntiatione*, 1584), elle avait cours surtout en Guyenne et Gascogne. Cf. Livet, *la Gramm. franç. et les gramm. au* XVIe *siècle* (1859), p. 38, 310, 519. — Pour les variantes orthographiques que présentent à ce propos les éditions du XVIe siècle, v. l'appareil critique.

3. Nous dirions *incongrûment*, c'est-à-dire en péchant contre les règles de la grammaire.

grec. Car comme les etrangers venans à Athenes s'efforcoint de parler grec, ilz tumboint souvent en ceste voix [1] absurde βάρβαρας [2]. Depuis les Grecz transpor-

1. etrangers (57, 80), estangers (61), estrangers (62, etc.) — venans à *la ville d'*Athenes (97).

2. s'efforcoint (80), s'efforcoient (57), s'efforcoyent (62), s'efforçoient (61, 69-75, 84), s'efforçoyent (92, 97) — ils (62-97 sauf 80) — tumboint (80), tumboient (57, 62), tomboient (61, 69-75, 84), tomboyent (92, 97).

3. *barbaras* (69-75, 84-97) — Grecs (69-97 sauf 80).

1. Son de voix, d'où : mot, terme (*vox*). Cf. Montaigne, *Ess.* I, XIX : « On fait peur à nos gens seulement de nommer la mort... Par ce que cette syllabe frappoit trop rudement leurs oreilles, et que cette *voix* leur sembloit malencontreuse, les Romains avoient apris de l'amollir ou l'estendre en perifrazes. » (Édit. Courbet et Royer, I, 87.)

2. Il est bien malaisé de dire exactement où du Bellay a pris cette étymologie toute fantaisiste du mot *barbare*. S'il ne la doit pas à Dorat, il l'a puisée sans doute dans quelqu'un des nombreux lexiques gréco-latins qui virent le jour à la Renaissance. C'est ainsi, par exemple, qu'on lit dans le *Dictionnaire* de Valder (Bâle, 1537), au mot βάρβαρος : « Βάρβαροι ab initio dicebantur, qui difficulter, aspere ac duriter loquerentur, ut blaesos balbosque dicimus : a βάρβαρ, absona voce, in quam peregrini homines Athenis, quum primum graece loqui conarentur, saepius incidere solebant : deinde ad mores feros atque asperos accommodari est coeptum, ut pro duro, agresti saevoque acciperetur. » Cette glose se retrouve en termes identiques dans d'autres lexiques du temps, notamment le *Lexicon graeco-latinum* de Claude Baduel (Genève, 1554) et le Λεξικὸν ἑλληνορωμαϊκόν, connu sous le nom de *Lexique des VII* (Bâle, 1565). On notera que ces lexiques, qui se copient les uns les autres, ne donnent aucune référence à un texte ancien quel qu'il soit. C'est là sans doute la raison pour laquelle, mis en défiance, Henri Estienne n'a mentionné cette étymologie que sous réserve, comme peu rationnelle. Voici d'ailleurs tout le passage du *Thesaurus* (édit. de 1572, I, col. 720), art. βάρβαρος : « Barbarus, pronuntiatione vitiosa et insuavi utens, literasque male exprimens, blaesorum balborumque more. Hanc enim primam vocabuli hujus signif. fuisse Strabo l. 14 scribit, per onomatopoeiam factum esse addens. Quum autem Graeci (inquit) hoc vitium in peregrinis linguis animadverterent, eos per convitium βαρβάρους appellare coeperunt, quasi crassilingues seu durilingues : tandem vero omnes qui diverso ab illis sermone uterentur, hoc nomine appellarunt... At quidam scripserunt peregrinos homines Athenis linguam graecam discentes, quum aliquid ex ea proferre conarentur, in hanc vocem βάρβαρ subinde incidere solitos. Sed mihi magis

tarent[1] ce nom aux meurs brutaux et cruelz[2], appellant toutes nations, hors la Grece, barbares. Ce qui ne doit en rien diminuer l'excellence de notre langue, veu que

1. transporterent (57-97) — mœurs (73-97 sauf 80) — cruels (62-97 sauf 80).
2. barbare (57, 62, 80), barbares (61, etc.).
3. nostre (61-97 sauf 80).

rationi consentaneum videtur ut vox haec ab iis qui irridere illos volebant, ficta fuerit, tanquam eorum τραχυστομίαν imitans. » — On peut conclure de là : 1° que l'étymologie rapportée par du Bellay, mais que ne donne aucun ancien, a sans doute pour auteur quelque lexicographe de la Renaissance, médiocre helléniste, qui l'aura tirée arbitrairement du passage de Strabon (XIV, II, 28), lu trop vite et mal compris ; 2° qu'à son tour, notre auteur a lui-même aggravé la faute en allongeant βάρϐαρ en βάρϐαρας, mot qui ne se trouve nulle part ailleurs. On peut le soupçonner d'avoir amalgamé, dans une lecture hâtive, la fin de βάρϐαρ avec le commencement de « *ab*sona voce » : du moins, la typographie serrée et peu lisible du lexique de Valder permet à la rigueur une telle confusion. — Je dois le meilleur de cette note à la savante collaboration de mon ami M. Fougères, dont on sait la compétence lorsqu'il s'agit de philologie grecque, et je le prie de recevoir ici mes sincères remerciements pour le précieux concours qu'il m'a fourni.

1. D'après Person, ce serait une forme proprement bourguignonne. C'est une erreur. La vérité, c'est qu'à la troisième personne du pluriel du « prétérit parfait indicatif » des verbes de la première conjugaison, l'usage, au XVIe siècle, se partageait entre *erent* et *arent*. Palsgrave est pour la forme en *erent*, Sylvius pour la forme en *arent*. Meigret les donne l'une et l'autre. Sibilet (I, IX, f° 34 r°) conjugue : « ilz *aimarent*, ilz *mengearent*, ilz *jouarent* », etc. Toutefois, dans la seconde moitié du siècle, la forme en *arent* tendit de plus en plus à disparaître. Abel Mathieu écrit : « D'aucuns veulent suyvre le son de *a*... et prononcer *labourarent*, ce qui est neantmoins hors l'usage des myeulx enseignez au langage francoys. » Antoine Cauchie (1575) est encore plus énergique : « Qui *aimarent* quam *aimerent* malunt, ineptiam suam produnt. » En 1625, Maupas notera la forme comme dialectale : « Gardez-vous de dire *aimarent*, *parlarent*, *criarent*, à la mode de Gascongne. » Cf. Livet, *op. cit.*, p. 40, 93, 96, 311 ; Thurot, *Prononc. franç.*, I, 16. — Pour la correction de *transportarent* en *transporterent*, v. l'appareil critique.

2. *Mœurs* est ici masculin, comme assez souvent au XVIe siècle, conformément au latin *mores*. Sur le genre indécis de ce mot, v. Palsgrave (*Esclarc.*, édit. Génin, p. 161). — Cf. le mot *affaire* (p. 30, n. 1).

ceste arrogance greque, admiratrice seulement de ses inventions, n'avoit loy ny privilege de legitimer ainsi sa nation et abatardir les autres[1] : comme[2] Anacharsis[3] disoit que les Scythes etoint barbares entre les Atheniens, mais les Atheniens aussi entre les Scythes[4]. Et quand la barbarie des meurs de notz ancéstres eust

1. *c'est* arrogance (57, 62, 80) — greque (57, 62, 80), grecque (61, etc.).
3. abastardir (69-97 sauf 80).
4. etoint (80), etoient (57), estoient (61, 69-73, 84), estoyent (62, 92, 97).
6. mœurs (92, 97) — noz (57-69, 80), nos (73, etc.) — ancestres (57-97).

1. Entendez : n'avait ni droit ni privilège qui lui permît de proclamer ainsi sa nation légitime et bâtardes les autres. — Le sens spécial d'*abâtardir* dans ce passage est à noter : il signifie, non pas « rendre bâtard » (par une altération des qualités natives : « abâtardir les courages »), mais « déclarer tel » (par analogie avec *légitimer*). Je ne connais pas d'autre exemple de l'emploi de ce verbe en ce sens.

2. *Comme* = c'est la même pensée (à savoir que les Grecs n'avaient pas le droit de se proclamer supérieurs aux autres peuples) qui faisait dire à Anacharsis...

3. Anacharsis, philosophe scythe, de race royale, réputé pour son savoir et l'austérité de ses mœurs (VI[e] s. av. J.-C.). Il vécut longtemps à Athènes, en relations avec les citoyens les plus éminents de cette ville. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire les lois de Solon, mais fut mis à mort par son propre frère, alors en possession du trône. — Le nom d'Anacharsis était familier aux érudits de la Renaissance, grâce aux opuscules de Plutarque (Τῶν ἑπτὰ σοφῶν συμπόσιον) et surtout de Lucien (n° XXIV. Σκύθης ἢ πρόξενος ; n° XLIX. Ἀνάχαρσις ἢ περὶ γυμνασίων). — C'est un personnage fictif, descendant supposé du célèbre philosophe et postérieur de deux siècles, que l'abbé Barthélemy a fait vivre et parler dans son *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788).

4. Souvenir de Plutarque, ou plus exactement des *Pseudo-Plutarchea*, Ὑπὲρ εὐγενείας, XII : « Ὁ δὲ Ἀνάχαρσις... ἔλεγε τοὺς Ἀθηναίους παρὰ Σκύθαις βαρβάρους, ὥσπερ τοὺς Σκύθας ἐν τοῖς Ἀθηναίοις. » — Le mot était célèbre. Érasme en fait mention dans son commentaire de la première épître de saint Paul aux Corinthiens : « Celebratur et Anacharsidis Scythae philosophi dictum, *Scythas barbaros esse apud Athenienses, sed Athenienses vicissim apud Scythas.* » (Édit. de Leyde, 1703, VI, col. 729, n. 17.)

deu les [1] mouvoir à nous apeller barbares, si est ce que [2] je ne voy point pourquoy on nous doive maintenant estimer telz : veu qu'en civilité de meurs, equité de loix, magnanimité de couraiges, bref en toutes formes et manieres de vivre non moins louables que profitables, nous ne sommes rien moins qu'eux : mais bien plus [3], veu qu'ilz sont telz maintenant, que nous les pouvons justement apeller par le nom qu'ilz ont donné aux autres. Encores moins [4] doit avoir lieu [5], de ce que les Romains nous ont appellez barbares, veu leur ambition et insatiable faim de gloyre : qui [6] tachoint non seulement à subjuguer, mais à rendre toutes autres nations viles et abjectes aupres d'eux : principalement

1. *le* mouvoir (62) — appeller (57-97) — si est ce que (57, 62, 80), si est-ce que (61, etc.).
2. pour quoy (62) — doyve (92, 97).
3. tels (62-97 sauf 80) — mœurs (92, 97).
4. courages (57-97 sauf 80) — bref (57, 62, 80), brief (61, etc.).
5. loüables (92, 97).
6. profitables (57, 62, 80, 97), proufitables (61, 69-75, 84), proffitables (92) — riens moins (75).
7. qu'ils (62-97 sauf 80) — tels (62-97 sauf 80).
8. pouons (73) — appeller (57-97) — qu'ils (62-97 sauf 80).
10. apellez (57, 62).
11. ambicion (62) — gloire (57-97 sauf 80) — tachoint (80), tachoient (57), tachoyent (62), taschoient (61, 69-75, 84), taschoyent (92, 97).
12. subjuger (84, 97).

1. Syllepse : le pronom *les* représente « les Grecs », dont l'idée est contenue dans les mots : *ceste arrogance greque*.
2. *Si est ce que* = cependant, néanmoins. Locution constante au XVIe siècle. Cf. plus bas, p. 262 et 328.
3. Nous ne valons en rien moins qu'eux, mais au contraire bien davantage.
4. Des Grecs, du Bellay passe aux Romains : ils n'étaient pas plus fondés que les Grecs à nous traiter de *barbares*.
5. La phrase n'a pas de sujet. Person explique en suppléant un sujet vague : *ceci*, à savoir « qu'on nous doive maintenant estimer barbares ». — *De ce que* = par ce motif que.
6. *Qui* se rapporte à *Romains*. Sur cette séparation du relatif et de l'antécédent, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 174 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 131.

les Gauloys, dont ilz ont receu plus de honte et dommaige que des autres[1]. A ce propos[2], songeant beaucoup de foys[3] d'ou vient que les gestes du peuple romain sont tant celebrés de tout le monde, voyre de si long intervale[4] preferés à ceux de toutes les autres nations ensemble, je ne treuve[5] point plus grande raison que

1. Gauloys (57, 62, 80), Gaulois (61, etc.) — ils (62-97 sauf 80).
2. dommage (57-97 sauf 80).
3. fois (57-97 sauf 80) — de ou (57, 80), d'où (84-97).
4. sunt (80) — celebrez (61-97 sauf 80) — voyre (57, 62, 80), voire (61, etc.).
5. intervale (57, 62, 80), intervalle (61, etc.) — *proferés* (49, 57, 80), preferez (61, etc.).
6. treuve (57, 62, 80), trouve (61, etc.).

1. A noter cet orgueil national. En exaltant si fièrement les vieux Gaulois et leurs vertus guerrières, du Bellay continue la tradition des écrivains qui se sont attachés à ce panégyrique : ainsi Jean Lemaire de Belges, *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (1509-1513) ; Jean Bouchet de Poitiers, *Anciennes et modernes genealogies des roys de France* (1527), où l'on trouve un curieux parallèle entre les Romains et les Gaulois ; Guillaume le Rouillé d'Alençon, *Recueil de l'antique préexcellence de Gaule et des Gauloys* (1546) ; Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France* (ouvrage posthume, publié seulement en 1556, mais antérieur à janvier 1543) ; etc. C'est à la même tradition que se rattachent après la *Deffence* — sans parler de Guillaume Postel et de Pierre Ramus — les célèbres ouvrages de Claude Fauchet, *Antiquitez gauloises et françoises*, et d'Étienne Pasquier, *Recherches de la France*.

2. Cf. ci-dessus, p. 50, n. 2.

3. Ce tour de phrase rappelle le début du *De Oratore* : « Cogitanti mihi saepenumero... » — V. le même tour plus loin, I, X, 133.

4. Depuis si longtemps. Latinisme : *ex tanto intervallo* (Tite Live, III, XXXVIII, 8). — Cf. plus bas, II, XII, 322 : « La France, soit en repos ou en guerre, est *de long intervale* à preferer à l'Italie, serve maintenant. »

5. Cette forme archaïque, qu'on trouve encore dans La Fontaine (*Fabl.* II, XX, 35 et IX, IV, 3) et dans Molière (*Mis.* I, I, 226), et qui est strictement conforme aux lois de la phonétique (prŏbāre = pr*ouv*er, mais prŏbat = pr*eu*ve ; — mŏvēre = m*ou*voir, mais mŏvet = m*eu*t), est la seule que connaisse du Bellay. Sibilet dit « tu *trouves* » (v. plus haut, p. 54, n. 2).

ceste cy[1] : c'est que les Romains ont eu si grande multitude d'ecrivains, que la plus part de leur[2] gestes (pour ne dire pis) par l'espace de tant d'années, ardeur de batailles, vastité[3] d'Italie, incursions d'estrangers, s'est conservée entiere jusques à nostre tens. Au contraire les faiz des autres nations, singulierement des Gauloys, avant qu'ilz tumbassent en la puyssance des Francoys[4],

1. cete cy (57), ceste-cy (84-97).

2. ecrivains (57, 62, 80), escrivains (61, etc.) — *leur* gestes (49, 80), leurs gestes (57, etc.).

3. pour *me* dire pis (57) — annees (57-97).

5. conservee (57-97) — tens (57, 80), temps (61, etc.).

6. faiz (57, 62, 80), faictz (61), faicts (69-75, 84, 92), faits (97) — Gauloys (57, 62, 80), Gaulois (61, etc.).

7. qu'ils (62-97 sauf 80) — tumbassent (57, 62, 80), tombassent (61, etc.) — puissance (57-97 sauf 80) — Françoys (80), Francois (62), François (57, etc.).

1. Ingénieusement, du Bellay va retourner contre les Romains à la décharge des Gallo-Francs ce que Salluste avait écrit contre les Grecs à la décharge des Romains. Tout le passage qui suit est imité de Salluste, *Catil.* VIII, 2-5 : « Atheniensium res gestae, sicuti ego aestumo, satis amplae magnificaeque fuere, verum aliquanto minores tamen quam fama feruntur. Sed quia provenere ibi scriptorum magna ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maxumis celebrantur. Ita eorum qui fecere virtus tanta habetur, quantum eam verbis potuere extollere praeclara ingenia. At populo Romano numquam ea copia fuit. »

2. *Leur*, et non *leurs*, comme l'imprime Person. C'est bien la forme que réclame l'étymologie (*illorum*). Du Bellay dit aussi justement, II, XI, 309 : « Les etrangers ne la prisent [notre langue] comme nous faisons les *leur*. » Mais ailleurs il a tort d'écrire, I, XI, 153 : « Celle forme que *leurs* donnarent premierement ces bons et excellens architectes. » — Sur les variations orthographiques de *leur* à cette époque, v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 185. — V. aussi l'appareil critique.

3. Ravage (*vastitas*). Le mot est très rare en ce sens. GODEFROY (*Complément*) n'en cite qu'un exemple, de Guillaume Paradin, *Chronique de Savoye* (1552) : « Villages et lieux champestres redigez en *vastité* et solitude. » — Montaigne l'emploie, mais dans le sens de « vaste dimension », *Ess.* II, XII : « Il n'est... ame si revesche, qui ne se sente touchée de quelque reverence, à considerer cette *vastité* sombre de noz eglises. » (Édit. Courbet et Royer, II, 367.)

4. Sous la domination des Francs.

et les faiz des Francoys mesmes depuis qu'ilz ont donné leur nom aux Gaules, ont eté si mal recueilliz, que nous en avons quasi perdu non seulement la gloyre, mais la memoyre[1]. A quoy a bien aydé l'envie des Romains, qui comme par une certaine conjuration conspirant contre nous, ont extenué[2] en tout ce qu'ilz ont peu

1. faiz (comme ci-dessus, p. 60, l. **6**) — Françoys (comme ci-dessus, p. 60, l. **7**) — qu'ils (62-97 sauf 80).
2. ont esté (61-97 sauf 80) — recueillis (57-97 sauf 80).
3. gloire (57-97 sauf 80).
4. memoire (57-97 sauf 80) — à bien aydé (49, 57, 62, 80), a bien aidé (61, etc.).
6. qu'ils (62-97 sauf 80).

1. Même idée chez Budé, *Inst. du Prince*, xv : « Si depuis le commencement de l'empire des roys de France, ou depuis l'accroissement d'icelluy, il y eust eu gens sçavants, diserts et eloquents en France, et que les roys eussent condignement et selon leur merite faict estime d'eulx, il ne fault doubter que la nation françoise ne fust trop plus estimée que nulle aultre, apres les anciens Rommains. Car les François ont faict moult de grandes, belles et triumphantes choses, qui n'ont esté mises par escript avec l'elegance et dignité à ce requises. » (Édit. de 1547, p. 62.) — Cf. aussi Guill. du Bellay, prologue de son *Epitome* : « Si en France nous eussions eu un Titelive, il n'y eust entre les hystoires romaines exemple ou vertueux fait, auquel n'eussions un respondant. Car ne desplaise aux autres nations, desquelles je ne vueil en rien diminuer la reputation, je n'en sache aucune, en laquelle ou plus souvent ou plus long temps se soit fortune monstrée amye ou ennemye alternativement : et proprement semble qu'en ceste seule nation françoyse elle ayt voulu esprouver l'une et l'autre sienne puissance, pour à toutes autres donner exemple et miroer, tant de suporter en magnanimité et avecques force et constance les infortunes et aversitez, comme de soy gouverner en prosperité avecques modestie et atrempance. Laquelle chose (comme ainsi elle soit) à mon avis a donné à plusieurs ocasion de grand merveille, considerant que bien mil ans ou plus France a eu bruyt et reputation, avant que nul, au moins qui soit à estimer, ayt mis la main à l'œuvre, pour escrire tant de faitz memorables, qui en icelle sont avenus. Mais noz ancestres et fondateurs du royaume naturellement (et comme par aventure alors estoit besoing) furent tousjours trop plus inclins à faire qu'à escrire. » (Édit. de 1556, f° 2 v° 3 r°.)

2. Plus fort qu'*atténué* = diminué fortement. Ce verbe, qui tend à disparaître dans le sens figuré, se rencontre plusieurs fois, d'après Littré, chez Corneille et J.-J. Rousseau. Ainsi Corneille, 2°

notz louanges belliques[1], dont ilz ne pouvoint endurer la clarté : et non seulement nous ont fait tort en cela, mais pour nous rendre encor' plus odieux et contemptibles[2], nous ont apellez brutaux, cruelz et barbares. Quelqu'un dira : Pourquoy ont ilz exempté les Grecz de ce nom ? Pource qu'ilz se feussent fait plus grand

1. notz (57, 80), noz (61-75, 84), nos (92, 97) — loüanges (92, 97) — ils (62-97 sauf 80) — pouvoint (80), pouvoient (57, 61, 69-75, 84), pouvoyent (62, 92, 97).
2. ont faict (62).
4. appellez (57-97) — cruels (62-97 sauf 80).
5. ont-ilz (61), ont ils (62), ont-ils (69-97 sauf 80) — excepté (75) — Grecs (69-97 sauf 80).
6. Pour ce (73, 75) — qu'ils (62-97 sauf 80) — feussent (57, 62, 80), fussent (61, etc.) — faict (62).

Disc. : « Pour plaire, il [le poëte] a besoin quelquefois de rehausser l'éclat des belles actions et d'*exténuer* l'horreur des funestes. » Et J.-J. Rousseau, *Conf.* XI : « La réflexion que je fais ici peut *exténuer* mes torts dans leurs effets, mais c'est en les aggravant dans leur source. »

1. Guerrières (*bellicus*). Le mot *bellique,* employé déjà par Bersuire et d'un usage assez courant aux xive et xve siècles (v. Godefroy), n'est pas rare dans les écrits de la Pléiade :

Ceux qui sont employez aux affaires *belliques*
Sont ceux, comme aussi sont tous ministres publiques,
Qui meritent le plus d'estre recompensez.
Du Bellay, *Disc. au Roy sur la Poësie*, 1558 ou 1559.
(Édit. Marty-Laveaux, I, 213.)

Et là, changeant ma plume en quelque grande pique,
Hardy, je me ru'ray dans la presse *bellique.*
Ronsard, *Hymne au Card. de Chastillon*, 1555.
(Édit. Blanchemain, VI, 276.)

Cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade,* I, 112. — Cet adjectif ne semble pas avoir survécu au xvie siècle.

2. Méprisables (*contemptibilis*). Le mot se trouve deux fois encore dans la *Deffence*. Ainsi II, iii, 197 : « Certainement ce seroit chose trop facile, et pourtant *contemptible*, se faire eternel par renommée, si la felicité de nature donnée mesmes aux plus indoctes, etoit suffisante pour faire chose digne de l'immortalité. » Cf. adieu *au Lecteur*, p. 347. — *Contemptible,* qui remonte au xiiie siècle (Godefroy, *Complément*), est employé par Calvin, Pasquier, La Noue, L'Hospital, d'Aubigné, Montaigne, Charron, Malherbe, Corneille. Vaugelas le trouvait « dur » et Th. Corneille « absolument insupportable » (Littré). « Il vieillit », déclare l'Académie en 1694. Il existe encore aujourd'hui.

tort qu'aux Grecz mesmes, dont ilz avoint emprunté tout ce qu'ilz avoint de bon, au moins quand [1] aux sciences et illustration de leur langue [2]. Ces raysons me semblent suffisantes de [3] faire entendre à tout equitable estimateur [4] des choses, que nostre langue (pour avoir eté nommés barbares [5] ou de noz ennemys ou de ceux qui n'avoint loy [6] de nous bailler [7] ce nom)

1. Grecs (69-97 sauf 80) — ils (62-97 sauf 80) — avoint (80), avoient (57, 61, 69-75, 84), avoyent (62, 92, 97).
2. qu'ils (62-97 sauf 80) — avoint (comme ci-dessus, l. **1**) — au-moins (73) — quant (57-97).
3. raisons (57-97 sauf 80).
6. avoir esté (61-97 sauf 80) — *nommes* (49), nommés (57, 80), nommez (62) — nommee barbare (61, 69-75, 84-97) — nos (84-97) — ennemys (57, 62, 80), ennemis (61, etc.).
7. avoint (comme ci-dessus, l. **1**).

1. V. plus haut, p. 54, n. 1.

2. Budé pensait que la langue même des Romains était « naturelle et legitime fille » de la langue grecque. V. *Inst. du Prince*, IV, édit. de 1547, p. 25.

3. Du Bellay dit aussi *suffisant à* :

> Regardez doncq' si suffisant je suys
> A vous louer.
>
> *Olive*, s. VI (1549).

La construction *suffisant de* est un archaïsme. Commynes, *Mém.* I, XIII : « Nous sommes *souffisans*, nous tenans ensemble, *de* nous retirer jusques es marches de Henault, ou de Picardie, ou en Bourgongne. » (Édit. Mlle Dupont, I, 102.) — Littré cite encore des exemples de ce tour dans Régnier (*Sat.*, VI, 38) et Molière (*Dép. am.* II, VI, 754).

4. Cf. plus bas, II, II, 178 : « Quelques uns, ou trop iniques ou trop severes *estimateurs* des choses... » — Ce mot, qui s'est substitué au vieux mot *estimeur*, remonte au moins au XIVe siècle : M. Delboulle en cite un exemple de 1389 (*Dict. Gén.*).

5. Nouvelle syllepse : l'accord se fait avec l'idée de *nous* contenue dans *nostre langue*. — Dès 1561, les éditeurs ont corrigé : « pour avoir eté *nommée barbare* ». V. l'appareil critique.

6. *Avoir loi* = avoir droit. On a déjà vu plus haut, dans le même chapitre (p. 57) : « Ceste arrogance greque... n'*avoit loy* ny privilege de legitimer ainsi sa nation. » Montaigne écrit de même, *Ess.* I, XXII : « Il est des peuples... où les maris *ont loy* de les vendre [leurs femmes], si elles sont steriles. » (Édit. Courbet et Royer, I, 128.)

7. *Bailler* = donner. Très fréquent dans la vieille langue, et de

ne doit pourtant estre deprisée [1], mesmes [2] de ceux aux quelz elle est propre et naturelle, et qui en rien ne sont moindres que les Grecz ou Romains [3].

1. deprisee (57-97).
2. aux quelz (57), ausquelz (61), aux quels (62), auxquelz (80), ausquels (69, etc.).
3. Grecs (69-97 sauf 80).

nos jours encore dans le parler populaire. Cf. plus bas, p. 91, 238, 256, 298.

1. Cf. ci-dessus, p. 50, n. 4.

2. *Mesmes* = surtout. Très fréquent au XVIe siècle. V. d'autres exemples, p. 104, 176, 250, 274, 287.

3. Le *Quintil* juge ainsi ce chapitre : « Entendu aussy que ton œuvre est de genre doctrinal, et principalement justice pour enseigner [a], si est ce que je n'y voy aucune methode didascalique, ne les lieux d'icelle gardez, comme un certain theme simple ou composé, definition, division ou partition, causes, effectz, affins [b], contraires : ains me semble une commentation [c] de diverses pieces assemblées sans ordre et point ne se suyvantes, en passant de l'origine des langues à la barbarie et à la declaration du nom de *barbarie*, et du nom aux peuples, et puys du peuple aux noms. Et apres avoir proposé de la langue, ratiocines des mœurs et coutume ou gestes, et de sermocinal devenir moral et historial [d]. Ou il failloit raisonner selon le tiltre prefix sur la declaration etymologique de Strabon au quatorzieme livre de ce mot *barbare*, et que c'est : puys poser nostre langue, parolle et prononciation n'estre point telle, pource la concluant n'estre barbare : non pas aller extravaguer en la civilité des mœurs, loix, equité, magnanimité des courages françois, et commemoration de leurs gestes : desquelles choses n'est icy question, et ne font rien à la langue estre dite barbare ou non barbare, mais bien au peuple. Et puys finalement de ces choses impertinentes tu conclus inconsequemment en la langue, n'estre barbare. Brief, pour le reduyre en forme syllogistique, tu ratiocines ainsi :

« Barbare est qui prononce mal la langue, ou latine, ou la sienne propre.

« Or les François ont esté et sont autant civils en mœurs et loix, courageux en faitz et gestes, que les Grecs et Rommains.

« Donc la langue françoise n'est point barbare.

a. C'est le texte des éditions, mais il est bien obscur et doit être fautif. C'est d'ailleurs le cas de tout ce passage. Au lieu de *iustice*, ne pourrait-on lire *institué* ?

b. Affinités (*affinis*) : s'oppose à *contraires*.

c. Dissertation (*commentatio*).

d. *Sic*. Faut-il lire *deviens* ?

« Vela ton syllogisme en *Friseromorum*[a], ou tu ne t'es pas avisé, que en bon et vray syllogisme en moyen, forme et figure[b], doit estre és propositions gardé en mesme signifiance le terme que les dialecticiens appellent *medium*, qui moyenne la consequence de la conclusion aux premises. Et non seulement en cest endroit : mais en plusieurs autres tu es ainsi inconsequent, les chapitres et propos[c] ne dependant l'un de l'autre, mais ainsi mis comme ils venoient de la pensée en la plume, et de la plume au papier : tellement que tout l'œuvre est sans propos et certaine consistence[d], sans theme proposé et certain, sans ordre methodique, sans œconomie, sans but final avisé, sans continuelle poursuite et sans consequence, tant en l'œuvre universel que en chacune partie et chapitre d'iceluy, et argumens des chapitres. Parquoy en cest endroit cecy te sera dit une fois pour toutes. Ce que toy mesme, en lisant ton œuvre et le recognoissant, diras ou entendras estre vray : sinon que de toy mesme tu sois trop amy admirateur. » — Malgré sa forme scolastique, à la fois prétentieuse et bavarde, le *Quintil* a raison : du Bellay raisonne de travers. Notre langue n'est pas barbare, dit il : ce reproche de barbarie, que nous ont fait les Grecs et les Romains, nous ne le méritons nullement : ni dans les mœurs ni dans les lois, nous ne sommes leurs inférieurs. Mais il est clair qu'on ne saurait conclure de la non barbarie des lois et des mœurs à la non barbarie du langage. — Dans sa lettre « au seigneur Camille » (1548), publiée par M. Émile Roy, Jacques de Beaune raisonne plus justement, lorsqu'il dit à propos des Romains, qui nous ont traités de *barbares* : « Il leur plaist nous nommer, car m'est advis n'y ha autre raison pourquoy puissent dire ou estimer nostre langue barbare, qui se peult rediger par reigle, et dont le bien parler se peult congnoistre et separer du faulx, comme il peult en leur endroit ; et aussi qui s'escript entierement et en tout ce qu'elle dit aussi bien que la grecque ou latine. » (*Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1895, p. 242.)

a. Ou plutôt *Frisesomorum* (v. *Logique de Port-Royal*, 3e part., chap. VIII).
b. 1555 : « en *moyenne* forme et figure ».
c. J'adopte le texte de 1555 : 1556 donne « les chapitres propos » (sans *et*).
d. 1555 : « sans propos *de* certaine consistence ».

CHAPITRE III

Pourquoy la langue francoyse n'est si riche que la greque et latine.

Et si nostre langue n'est si copieuse[1] et riche que la greque ou latine, cela ne doit estre imputé au default d'icelle, comme si d'elle mesme elle ne pouvoit jamais estre si non pauvre et sterile : mais bien on le doit attribuer à l'ignorance de notz majeurs[2], qui ayans

2. francoyse (80), francoise (57), françoise (61, etc.).
3. grecque (62-97 sauf 80).
4. notre (57).
5. grecque (62-97 sauf 80) — default (57, 62, 80), defaut (61, etc.).
7. si non (57, 62, 80), sinon (61, etc.).
8. notz (57, 80), noz (61, 62), nos (69, etc.) — ayans (57, 62, 80), aians (61, etc.).

1. Abondante (*copiosa*). Ce mot revient dans la *Deffence* associé plusieurs fois à *riche,* comme ici même : « Tout ainsi que ce feut le plus louable aux anciens de bien inventer, aussi est ce le plus utile de bien immiter, mesmes à ceux dont la langue n'est encor' bien *copieuse et riche.* » (I, viii, 104.) « Combien qu'ilz [les Grecs et les Romains] feussent sans comparaison plus que nous *copieux et riches*... » (II, vi, 252.) — *Copieux* est d'un usage courant au xvie siècle.

2. Nos ancêtres. Latinisme : *majores nostri.* — Il est curieux de retrouver chez Sibilet (I, ii, début) la même expression qu'emploie du Bellay : « L'ancienne pauvreté de nostre langue françoise ou *l'ignorance de noz majeurs*... », etc. — Cette ignorance, le *Quintil* ne l'admet pas : « Tu accuses à grand tort et tresingratement l'ignorance de noz majeurs que au 9. chapitre[a] moins rudement tu appelles simplicité, lesquels noz majeurs certes n'ont esté ne simples, ne ignorans, ny des choses, ny des parolles. Guillaume de Lauris, Jean de Meung, Guillaume Alexis, le bon moine de l'Yre[b], Messire Nicole Oreme, Alain Chartier, Villon, Meschinot, et plusieurs au-

a. V. plus loin, p. 110.
b. Le principal ouvrage de Guillaume Alexis porte pour titre : *Le grant blason de faulses amours fait et composé par frere Guillaume Alexis, religieux de Lyre et prieur de Busy.*

(comme dict quelqu'un[1], parlant des anciens Romains) en plus grande recommendation le bien faire que le bien dire, et mieux aymans laisser à leur posterité les exemples de vertu que les preceptes[2], se sont privez de la gloyre de leurs bien faitz[3], et nous du fruict de l'immitation d'iceux, et par mesme moyen nous ont laissé nostre langue si pauvre et nue, qu'elle a besoing des ornementz et (s'il fault ainsi parler) des plumes d'autruy[4]. Mais qui voudroit dire que la greque et

1. dict (57, 62, 80), dit (61, etc.).
2. *graude* (49) — recommandation (84-97).
3. aymans (57, 62, 80-97), aimans (61, etc.).
4. *des* preceptes (84-97).
5. gloire (57-97 sauf 80) — bien faitz (57, 80), bien faictz (62), biens-faictz (61), biensfaicts (69), biens-faicts (73, 75), biens-faits (84, 97), bienfaits (92).
6. immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.) — moien (61).
7. nue (57, 62, 80), nuë (61, etc.) — besoin (84-97).
8. ornements (61, 69, 73), ornemens (75, 84-97) — et *omis* (92) — s'il faut (75, 84-97).
9. grecque (62, 75, 84-97).

tres n'ont point moins bien escrit, ne de moindres et pires choses, en la langue de leur temps propre et entiere, non peregrine, et pour l'ors[a] de bon aloy et bonne mise, que nous à present en la nostre. »

1. Salluste, *Catil.* VIII, 5 : « Optumus quisque facere quam dicere, sua ab aliis bene facta laudari quam ipse aliorum narrare malebat. »

2. Cf. Jacques de Beaune, dans sa lettre « au seigneur Camille » (1548) : « ... Ceulx mesmes de qui nous sommes descenduz ont heu par plusieurs siecles fantasie que lescripre et manier livres, en quelque congnoissance que peult estre, estoit chose pernicieuse et dommageable au peuple qui se vouloit renommer par armes et faictz victorieux, pensant (comme je croy) que trop plus estoit aisé d'escripre chose memorable, que d'icelle n'estoit l'executer, et que parvenant à l'affaire ne mancoit jamais de diseur qui se sentoit heureux, pour se perpetuer, la povoir laisser par escript. » (*Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1895, p. 240-241.)

3. *Bien faitz* = hauts faits, belles actions (c'est le vrai sens du latin *benefacta*). Employé déjà par Froissart (d'après LITTRÉ).

4. Même idée et même image dans la dédicace de la *Rhetorique Françoise* d'Antoine Foclin à la reine d'Écosse (1555) : « Madame, il plaira à votre grandeur excuser la pauvreté de notre langue, qui

a. 1555 : *pour lors*.

romaine eussent tousjours eté en l'excellence qu'on les a vues du tens d'Homere et de Demosthene, de Virgile et de Ciceron[1] ? Et si ces aucteurs eussent jugé que jamais, pour quelque diligence[2] et culture qu'on y eust peu faire, elles n'eussent sceu produyre plus grand fruict, se feussent ilz tant eforcez de les mettre au point ou nous les voyons maintenant[3] ? Ainsi puys-je dire de nostre langue, qui commence encores[4] à fleurir sans fructifier, ou plus tost, comme une plante et

1. esté (61-97 sauf 80).
2. *à* vues (49) — veues (57, 62, 80-92), veuës (61, 69-75, 97) — tens (57, 62, 80), temps (61, etc.).
3. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, 69-75, 84, 92), autheurs (97).
5. elles ne eussent (57, 62, 80) — sçeu (97) — produire (61-97 sauf 80).
6. feussent ilz (57, 80), feussent ils (62), fussent-ilz (61, 69, 73), fussent-ils (75, 84-97) — eforcez (57, 62, 80), efforcez (61, etc.) — poinct (61-97 sauf 80).
7. où (84-97) — puis-je (57-97 sauf 80).
8. notre (57) — encore (73-97 sauf 80).
9. plustost (84-97).

n'estant encores à grand peine sortie hors d'enfance, est si mal garnie de tout ce qu'il luy faut, qu'elle est contrainte d'emprunter les acoutrementz et (s'il faut ainsi parler) les plumes d'autruy pour ce (*sic*) farder et acoutrer. »

1. Cf. Geoffroy Tory, Ier livre du *Champ fleury*, f° 4 v° : « Sil est vray que toutes choses ont eu commancement, il est certain que la langue grecque, semblablement la latine ont este quelque temps incultes et sans reigle de grammaire, comme est de present la nostre, mais les bons anciens vertueux et studieux ont prins peine et mis diligence a les reduyre et mettre a certaine reigle, pour en user honnestement a escripre et rediger les bonnes sciences en memoire, au prouffit et honneur du bien public. »

2. Au sens du latin *diligentia* = soin zélé qu'on prend d'une chose.

3. Du Bellay compare volontiers les langues à des plantes qu'il faut cultiver. Cette image, qui lui tient lieu d'argument, va se poursuivre jusqu'à la fin du chapitre. L'auteur la reprendra chap. VII et IX, p. 99, 102, 122. — Pasquier se sert d'une image analogue, *Lettre à Turnèbe* (1552) : « Toute terre, ores que grasse, ne rapporte aucun fruict : aussi ne fait une langue, si elle n'est cultivée. » (Édit. de 1723, II, col. 5.)

4. *Encores* = à cette heure. C'est le sens étymologique (*hanc horam*).

vergette[1], n'a point encores fleury, tant se fault[2] qu'elle ait apporté tout le fruict qu'elle pouroit bien produyre. Cela certainement non pour le default de la nature d'elle, aussi apte à engendrer que les autres : mais pour la coulpe[3] de ceux qui l'ont euë en garde, et ne l'ont cultivée à suffisance[4], ains[5] comme une plante sauvaige, en celuy[6] mesmes desert ou elle avoit commencé

1. encores (57-97) — fleuri (97) — tant *s'en* fault (61-75 sauf 62), tant *s'en* faut (84-97).
2. pourroit (57-97 sauf 80) — produire (61-97 sauf 80).
3. defaut (75, 84-97).
5. eue (57, 62, 75, 80), euë (61, 69, 73, 97), eüe (84, 92).
6. cultivee (57-97).
7. sauvage (57-97 sauf 80) — mesmes (57, 62, 80), mesme (61, etc.) — où (75, 84-97).

1. *Vergette*, diminutif de *verge* : tige mince et flexible comme une baguette. Le mot est donné par R. Estienne (*Dict. fr.-lat.*, 2ᵉ édit., 1549 : « Vergette, *virgula*. »).

> Pour la cage et l'oiseau je veux mettre un panier
> Gentement enlacé de *vergettes* d'ozier.
> Ronsard, *Egl.* III, 155.
> (Édit. Blanchemain, IV, 61.)

Ronsard dit aussi *vergelette* (VI, 395).

2. Nous dirions : « tant *s'en* faut », correction qu'ont cru devoir faire les éditeurs posthumes. V. l'appareil critique.

3. Faute (*culpa*). Archaïsme. — Dans la langue théologique, la *coulpe* est la souillure du péché qui fait perdre la grâce (v. Littré). — Nous disons encore familièrement : *battre sa coulpe*.

4. Du Bellay revient sur l'idée qui commence le chapitre, la négligence regrettable apportée par « nos majeurs » à cultiver leur langue. Il y reviendra encore, II, II, 191 : « J'ay bien voulu (Lecteur studieux de la langue francoyse) demeurer longuement en cete partie, qui te semblera (peut estre) contraire à ce que j'ay promis : veu que je ne prise assez haultement ceux qui tiennent le premier lieu en nostre vulgaire, qui avoy' entrepris de le louer et deffendre. Toutesfoys je croy que tu ne le trouveras point etrange, si tu consideres que je ne le puis mieux defendre, qu'*atribuant la pauvreté d'iceluy, non à son propre et naturel, mais à la negligence de ceux qui en ont pris le gouvernement.* »

5. V. plus haut, p. 48, n. 6.

6. Sur l'emploi de *celui* comme adjectif au XVIᵉ siècle, v. Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 94.

à naitre, sans jamais l'arrouser, la tailler, ny defendre des ronces et epines qui luy faisoint umbre, l'ont laissée envieillir[1] et quasi mourir. Que si les anciens Romains eussent eté aussi negligens à la culture de leur langue, quand premierement elle commenca à pululer[2], pour certain[3] en si peu de tens elle ne feust devenue si grande. Mais eux, en guise de bons agriculteurs[4], l'ont premierement transmuée[5] d'un lieu sauvaige en un

1. *a* naitre (49) — naistre (61-97 sauf 80).
2. espines (61-97 sauf 80) — faisoint (80), faisoient (57, 61, 69-75, 84), faisoyent (62, 92, 97) — umbre (57, 62, 80), ombre (61, etc.) — laissee (61-97).
4. eussent esté (61-97 sauf 80).
5. commenca (57, 62, 80), commença (61, etc.) — pululer (57, 62, 80), pulluler (61, etc.).
6. tens (57, 80), temps (61, etc.) — feust (57, 62, 80), fust (61, etc.) — devenuë (61, 69).
8. transmuee (57-97) — sauvaige (57, 62, 80), sauvage (61, etc.).

1. Vieux mot, fréquent chez les poètes de la Pléiade (v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 304). Ce verbe, dont Littré cite encore des exemples empruntés à Régnier et Malherbe, ne figure pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 : elle l'a repris dans celui de 1798.

2. Proprement : « pousser des rejetons » (*pullulare*), d'où « s'accroitre, se développer », comme en ce vers d'un chant royal de Jean Marot :

> Son nom reluyt et sa vertu *pulullе*.
> (Édit. de La Haye, 1731, in-12, V, 296.)

Il signifie d'ordinaire « se multiplier abondamment et rapidement ». Du Bellay l'emploie déjà dans ce sens :

> Icy mille forfaitz *pullulent* à foison.
> *Regrets*, s. cxxvii.

3. Certainement. Archaïsme qu'on trouve encore dans Corneille, *Ment.* IV, vii, 1343 :

> Il ne l'aima jamais. — *Pour certain ?* — *Pour certain.*

Familièrement, nous disons encore *pour sûr*.

4. C'est-à-dire : *à la façon de* bons agriculteurs. Locution très ancienne (*Saint Alexis*, xiᵉ s., str. 30 : « Ore vivrai *en guise de* tortrele »).

5. Double idée de *changement* et de *transport* (*trans* + *mutare*). Le mot est ancien dans la langue.

domestique : puis affin que plus tost et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour echange d'iceux restaurée[1] de rameaux francz et domestiques, magistralement[2] tirez de la langue greque, les quelz soudainement se sont si bien entez et faiz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifz, mais naturelz. De la sont nées en la langue latine ces fleurs et ces fruictz colorez de cete grande eloquence[3], avecques ces nombres et cete lyaison si artificielle[4], toutes les quelles choses[5], non tant de sa propre nature que par artifice, toute langue a coutume

1. à fin que (61, 69-75), afin que (84-97) — plustost (92).
3. echange (57, 62, 80), eschange (61, etc.) — restauree (57-97) — francs (62, 73, 75, 84-97).
4. grecque (62, 73, 75, 84-97).
5. lesquelz (61, 62), lesquels (69-97 sauf 80) — faiz (57, 62, 80), faictz (61, 69), faits (73, etc.).
6. ne apparoissent (57, 62, 80).
7. adoptiz (57, 62, 80), adoptifz (61), adoptifs (69-75, 84, 97), adoptez (92) — naturels (62-97 sauf 80) — De là (73-97 sauf 80) — nees (57-97).
8. fruictz (57, 61, 80), fruicts (62-75, 92), fruits (84, 97) — ceste (61-97 sauf 80).
9. avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — ceste liaison (61-97 sauf 80).
10. lesquelles (61-97 sauf 80).
11. a coustume (61-97 sauf 80).

1. Ce mot implique l'idée d'une *réparation*. Pour compenser ce qu'elle perdait par l'émondage, les Romains ont greffé sur cette plante qu'était la langue latine de jeunes rameaux pleins de sève.

2. « On abuse bien aujourd'hui de ce mot *magistralement*, et on l'emploie à tout propos : il est très français, on le voit, et dans sa droite acception, sous la plume de du Bellay. » (Sainte-Beuve, *Nouv. Lund.*, XIII, 303.)

3. *Ces fleurs, ces fruictz, cete eloquence*, etc. Pour cet emploi du démonstratif emphatique, cf. ci-dessus, p. 34, n. 1.

4. Cette liaison si *artistique* des idées et des mots, ce que les Grecs appelaient σύνθεσις et les Latins *conjunctio*. — Dans la même phrase, *artifice* = art. Sens très fréquent au XVI[e] siècle.

5. Sur cette manière tout à fait *latine* de joindre deux propositions par le moyen du relatif, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 188 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 138.

de produyre[1]. Donques si les Grecz et Romains, plus diligens à la culture de leurs langues que nous à celle

1. produire (61-97 sauf 80) — Doncques (62, 75, 84-97) — Grecs (62-97 sauf 80).

1. « Cela est impropre et faux : car tout ainsi que la terre d'un vergier (afin que je suyve ta metaphore) ne produit pas le nombre des plantes, ne l'ordre quincuncial des arbres, ny la lyaison des entes et treilles, ains toutes ces choses le travail de l'hortulan[a] les y adjouste et adréce : ainsi la langue ne produit d'elle mesme ne les nombres ne les lyaisons, qui ne font rien à la richesse et abondance de la langue, sinon à l'ornement et sonorité, ains est l'orateur qui ainsi bien les scet adrécer, ordonner et conjoindre. D'avantage ces nombres et lyaisons d'ond tu fais tant de mine et mystere, pour les cuyder par aventure avoir apprins et entenduz par la lecture ou escriture du bon rhetoricien maistre Jaques Loys[b], ne sont aujourd'huy ny entenduz ny cogneuz ny observez, au moins bien peu, en la langue latine, comme tresbien l'ont demonstré Erasme et Melanchthon. Au contraire, en la françoise (que tu en dis estre despourveuë) y sont observez, bien cogneuz et entenduz les nombres et lyaisons inventez premierement en Grece par Thrasymac de Chalcedoine et Gorgias Leontin de Sicile, Theodore Bizantin, et puys par Isocrat temperez et moderez. Car ceux nombres que Ciceron en l'*Orateur parfait*[c] leur attribue, qui sont pair contre pair, semblables fins, contraires et quarreures, que sont ce autres choses sinon les nombres, rymes, cadences unisonantes, rencontres et croysures de nos vers françois, avec les lyaisons des couppes et des syllabes quatre à quatre, six à six, et au contraire ? Comme les exemples mesmes qu'il en ameine et les escrits de Isocrat en peuvent tesmoigner. Mais tu sembles celuy qui cerche son asne et est monté dessus. Et en faisant semblant de illustrer la langue françoise, tu l'obscurciz, et enrichis les autres pour l'apouvrir, luy ostant ce que est à elle, au moins par portion de communauté. Mais tu ne le pensois pas ainsi estre. » (Q. H.)

a. *Hortulan* = jardinier (*hortulanus*).

b. Ni La Croix du Maine ni du Verdier ne mentionnent ce Jacques Loys. Peut-être (?) est-ce un ancêtre de Jean Loys (1553-1610), père de Jacques Loys (1585-1611), tous deux natifs de Douai, tous deux auteurs de poésies (Douai, 1612, in-8) dont quelques-unes sont dans le goût des rhétoriqueurs. Sur ces Loys, v. Goujet, *Bibl. Franç.*, XIV, 179-187 ; et surtout la thèse latine de M. Potez, *Qualis floreret apud Duacenses res poetica gallice scripta* (1897), chap. v, p. 97-118.

c. V. l'*Orator*, dont le *Quintil* s'inspire ici, notamment XII-XIII et LII. Cicéron y passe en revue les divers procédés rythmiques introduits dans la prose par les rhéteurs grecs : « *pair contre pair* » = *paria paribus relata* (ἰσόκωλα) ; « *semblables fins* » = *similiter desinentia* (ὁμοιοτέλευτα) ; « *contraires* » = *contraria contrariis opposita* (ἀντίθετα). Pour le sens de « *quarreures* » (coupes), v. plus loin, p. 289, n. 4.

de la nostre, n'ont peu trouver en icelles, si non avecques grand labeur et industrie, ny grace, ny nombre, ny finablement[1] aucune eloquence, nous devons nous emerveiller[2] si nostre vulgaire n'est si riche comme il pourra bien estre, et de la prendre occasion de le mepriser comme chose vile et de petit prix? [Le tens viendra (peut estre), et je l'espere moyennant la bonne destinée francoyse, que ce noble et puyssant royaume obtiendra à son tour les resnes de la monarchie[3], et que nostre langue (si avecques Francoys[4] n'est du tout[5] ensevelie la langue francoyse) qui commence encor'[6] à jeter ses racines, sortira de terre, et s'elevera en telle hauteur et grosseur, qu'elle se poura egaler aux mesmes Grecz[7] et Romains, produysant comme eux des Ho-

1. sinon (61-97 sauf 80).
4. esmerveiller (73, 75, 97).
5. de là (57-97).
6. mespriser (61-97 sauf 80) — prix (57, 62, 80), pris (61, etc.) — tens (57, 80), temps (61, etc.).
7. moiennant (61, 69-75, 84).
8. destinee (57-97) — francoise (62), françoyse (80), françoise (57, etc.) — puissant (57-97 sauf 80).
9. les *regnes* de la monarchie (62).
10. Francois (62), Françoys (80), François (57, etc.).
11. francoise (comme ci-dessus, l. 8) — encor (84-97).
12. jeter (80), jecter (62), jetter (57, tc.) — s'elevera (57, 80), s'enlevera (62), s'eslevera (61, etc.).
13. que elle (62) — pourra (57-97 sauf 80).
14. Grecs (69-97 sauf 80) — produisant (57-97 sauf 80).

1. *Finablement* est la forme qu'on rencontre presque toujours au XVI[e] siècle pour *finalement*. La *Deffence* en fournit d'autres exemples : cf. p. 144, 155, 324.

2. V. ci-dessus, p. 51, n. 1.

3. Domination universelle. Du Bellay rêve pour sa patrie une fortune pareille à celle de Rome.

4. François I[er], dont l'auteur fera l'éloge dans le chapitre suivant.

5. Tout à fait. Cf. ci-dessus, p. 37, n. 3.

6. Même sens que plus haut, p. 68, n. 4.

7. C'est-à-dire : aux Grecs mêmes. Cf. quelques lignes plus bas : *la mesme Pythô* = Pithô même. Corneille écrit encore, *Cid*, II, II, 399 :

Sais-tu que ce vieillard fut *la même vertu* ?

V. d'autres exemples, p. 75, 85, 131, 282.

meres, Demosthenes, Virgiles et Cicerons, aussi bien que la France a quelquesfois produit des Pericles [1], Nicies, Alcibiades, Themistocles, Cesars et Scipions [2].

1. Demostenes (84, 92) — quelquefois (61-97 sauf 80).

1. Sur cette façon de franciser les noms propres ou, comme dit du Bellay, de les « accommoder à l'usaige de son vulgaire », v. plus loin, II, vi, 255.

2. Cette dernière phrase, où l'écrivain nous donne l'exemple d'une période bien soutenue, ne manque pas d'éloquence.

CHAPITRE IV

Que la langue francoyse n'est si pauvre que beaucoup l'estiment.

Je n'estime pourtant nostre vulgaire, tel qu'il est maintenant, estre si vil et abject, comme le font ces ambicieux admirateurs des langues greque et latine [1], qui ne penseroint, et feussent ilz [2] la mesme Pythô [3],

2. francoise (57), françoyse (80), françoise (61, etc.).

5. ambitieux (57-97 sauf 62) — grecque (62-97 sauf 80), grecques et latines (92).

6. penseroint (80), penseroient (57-75, 84), penseroyent (92, 97) — feussent ilz (57, 80), feussent ils (62), fussent-ilz (61), fussent-ils (69, etc.) — Pithô (69-97 sauf 80).

1. « Tu es de ceux là, car tu ne fais autre chose par tout l'œuvre, mesme au second livre, que nous induire à greciser et latiniser en françoys, vituperant tousjours nostre forme de poesie, comme vile et populaire, attribuant à iceux toutes les vertus et louanges de bien dire et bien escrire, et par comparaison d'iceux monstres la povreté de nostre langue, sans y remedier nullement et sans l'enrichir d'un seul mot, d'une seule vertu, ne bref de rien, sinon que de promesse et d'espoir, disant qu'elle pourra estre, qu'elle viendra, qu'elle sera, etc. Mais quoy ? quand, et comment ? Est cela [a] defense et illustration, ou plustot offense et denigration ? Car en tout ton livre n'y a un seul chapitre, non pas une seule sentence, monstrant quelque vertu, lustre, ornement, ou louange de nostre langue françoise, combien qu'elle n'en soit degarnie non plus que les autres, à qui le bien sçait cognoistre. » (Q. H.)

2. Ce tour s'est maintenu jusque dans Corneille :

> Vous le devez haïr, *et fût-il* votre père.
> *Héracl.* V, II, 1628.
>
> Je vengerai sur vous, *et fussiez-vous* mon père,
> Ce qu'aura fait sur lui leur injuste colère.
> *Héracl.* V, III, 1719.

3. Pithô même (πειθώ, persuasion). Fille de Vénus, d'après la fable, Pithô, que les Romains nommaient *Suada*, marchait dans son cortège en compagnie des Grâces. — Pour la place de l'adjectif *même* devant le nom, cf. ci-dessus, p. 73, n. 7.

a. 1555 : *est ce là*.

déesse de persuasion [1], pouvoir rien dire de bon, si n'etoit en langaige etranger et non entendu du vulgaire. Et qui voudra de bien pres y regarder, trouvera que nostre langue francoyse n'est si pauvre, qu'elle ne puysse rendre fidelement ce qu'elle emprunte des autres, si infertile, qu'elle ne puysse produyre de soy quelque fruict de bonne invention, au moyen de l'industrie et diligence des cultiveurs [2] d'icelle, si quelques uns se treuvent [3] tant amys de leur païz et d'eux mesmes, qu'ilz s'y veillent [4] employer [5]. Mais à qui, apres Dieu, rendrons

1. deesse (57-97).
2. si n'etoit (57, 80), si n'estoit (61-73, 84-97), si *ce* n'estoit (75) — langaige (57, 62, 80), langage (61, etc.) — estranger (61-97 sauf 80).
3. vouldra (57, 62, 80).
4. françoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).
5. puisse (57-97) — fidellement (97).
6. puisse (57-97 sauf 80) — produyre (57, 62, 80), produire (61, etc.).
7. fruit (84, 97) — moien (61).
9. se trouvent (73-97 sauf 80) — amys (57, 62, 80), amis (61, etc.) — *paix* (57, 61, 69-75), pais (62), paiz (80), pays (84-97) — que ils (62).
10. veillent (57, 62, 80), veuillent (61, 69-75), veulent (84-97).

1. Cf. Budé, *Inst. du Prince*, XIII : « Persuasion, que les Grecs appellent Pytho. » (Édit. de 1547, p. 57.)

2. Vieux mot, qu'on trouve dans Oresme : « les *cultiveurs* des terres » (thèse de Meunier, p. 171). — Sur ses diverses formes dans la vieille langue, v. GODEFROY, art. *Coutiveor*.

3. Pour cette forme, v. ci-dessus, p. 59, n. 5.

4. Veuillent. Cf. plus haut, p. 53, n. 5.

5. En proclamant que le français, « *tel qu'il est maintenant* », n'est pas aussi pauvre que beaucoup l'estiment (v. début du chap.), du Bellay n'a pas tort, et son opinion peut se défendre par de bonnes raisons ; mais quand on presse un peu son argumentation, on s'aperçoit qu'à la faveur d'une équivoque, il transporte à l'avenir ce qu'il semblait dire du présent. Notre langue n'est pas à ce point « infertile » qu'elle ne puisse produire de bons fruits, *si* l'on veut bien la cultiver (cf. plus bas, même chap. : « Nostre langue n'ha point eu à sa naissance les dieux et les astres si ennemis, qu'elle ne puisse *un jour* parvenir au point d'excellence et de perfection, aussi bien que les autres »). Elle n'est pas pauvre, à ses yeux, en ce sens qu'elle est capable de s'enrichir. L'argument est spécieux et quelque peu contradictoire. — Vingt ans plus tôt (1529), Geoffroy Tory, au second livre de son *Champ fleury*, avait proclamé plus franchement que notre langue pouvait marcher l'égale des autres langues : « Jen voy qui veulent escripre en grec

nous graces d'un tel benefice[1], si non à nostre feu bon roy et pere Francoys, premier de ce nom et de toutes vertuz[2] ? Je dy premier, d'autant qu'il a en son noble royaume premierement restitué tous les bons ars[4] et sciences en leur ancienne dignité[3] : et si[5] a nostre

1. sinon (61-97 sauf 80).
2. Francois (62), François (57, 61, 69-97).
3. vertus (57-97 sauf 80).
4. ars (57, 62, 80), arts (61, etc.).
5. et si à (49).

et en latin, et ne scavent encores pas bien perler francois... Il me semble, soubz correction, quil seroit plusbeau a ung Francois escripre en francois quen autre langage, tant pour la seurete de son dict langage francois, que pour decorer sa nation et enrichir sa langue domestique, *qui est aussi belle et bonne que une autre, quant elle est bien couchee par escript* » (f° 12 r°). Et plus loin : « Je scay quil y a mains bons esperits qui escriroient voluntiers beaucop de bonnes choses, silz pensoient les pouvoir bien faire en grec ou latin, et neanmoings ilz sen deportent de paour de y faire incongruyte ou autre vice quilz doubtent, ou ilz ne veulent escripre en francois, pensant que la langue francoise ne soit pas assez bonne ny elegante. Saulve leur honneur, *elle est une des plus belles et gracieuses de toutes les langues humaines* » (f° 24 r°).

1. Bienfait (*beneficium*). Le mot pris en ce sens est ancien dans la langue. V. LITTRÉ, qui cite notamment deux exemples d'Oresme.

2. Construction un peu singulière. L'auteur joue sur le mot *premier*. C'est avant tout par ses « vertus » (au sens du latin *virtutes*, qualités intellectuelles et morales) que le roi François a mérité d'être appelé François premier.

3. En sa qualité de « père des lettres » et de protecteur des arts, François I[er] (1515-1547) a reçu de ses contemporains d'abord, puis des écrivains postérieurs, les plus fervents éloges. Les poètes de la Pléiade ne tarissent pas sur son compte. Pour m'en tenir à du Bellay, voici, entre autres exemples, comment il l'exalte dans l'ode XV du *Recueil de Poésie* (1549), intitulée *la Louange du feu roy Francoys et du treschrestien roy Henry* :

C'est luy qui a de ce beau siecle ici,
Comme un soleil, tout obscur eclairci,
Ostant aux yeulx des bons espritz de France
Le noir bandeau de l'aveugle ignorance.
C'est luy premier qui du double coupeau
A ramené des Muses le troupeau.

(Edit. Marty-Laveaux, I, 261.)

Cf. des déclarations analogues dans la *Prosphonematique* de 1549 (I, 225-226) et la *Musagnœomachie* de 1550 (I, 142).

4. *Et si*, dans la vieille langue, signifie presque toujours *pour-*

langaige, au paravant scabreux[1] et mal poly, rendu elegant, et si non tant copieux[2] qu'il poura bien estre, pour le moins fidele interprete de tous les autres[3]. Et

1. langaige (57, 62, 80), langage (61, etc.) — au paravant (57, 62, 69, 80), auparavant (61), au par-avant (73, etc.).
2. pourra (57-97 sauf 80).
3 toutes les autres (75).

tant. Il a parfois, comme dans cette phrase, le sens d'*ainsi* (c'est le sens étymologique : *et sic*). Cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 358. — Sur l'inversion du complément, si fréquente au XVIe siècle, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 170 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 400.

1. Apre et rude, raboteux (*scabrosus*). Cf. plus bas, II, IV, 207 : « Distile avecques un style coulant et non *scabreux* ces pitoyables elegies. » — Le mot est pris au propre dans cette phrase de Belleau : « On découvre les [pierres précieuses] contrefaittes... au toucher, quand elles sont bossues, aspres, *scabreuses* et grumeleuses. » (*Discours des pierres precieuses*, 1576, édit. Gouverneur, III, 22.)

2. V. plus haut, p. 66, n. 1.

3. François Ier a fait beaucoup, aux yeux de du Bellay, pour la langue nationale, en favorisant les traductions d'auteurs anciens. Et c'est un fait qu'il eut toujours en estime singulière ce genre de travail. Il encouragea ceux qui s'y livraient en les récompensant par quelque charge auprès de sa personne, en les nommant *valets de chambre* ou *secrétaires*. Il tira de sa « librairie » de Fontainebleau, pour les faire imprimer, les traductions manuscrites présentées à son prédécesseur par Claude de Seyssel (*Thucydide*, 1527 ; *Xénophon*, 1529 ; *Diodore*, 1530 ; *Eusèbe*, 1532 ; *Appien*, 1544). Il commanda lui-même au poète Hugues Salel la traduction d'Homère, et c'est sur ses ordres qu'Amyot commença celle de Plutarque. Les « translateurs », connaissant « le grand zele du roy à ouyr et veoir tous bons autheurs traduitz en langue françoise » (épître dédic. de la traduction de Lactance à François Ier, par René Fame, 1547), lui dédiaient à l'envi leurs « versions », Clément Marot la *Métamorphose* d'Ovide (1533), Étienne Dolet les *Tusculanes* de Cicéron (1543), Lazare de Baïf l'*Hécube* d'Euripide (1544), Hugues Salel les dix premiers chants de l'*Iliade* (1545), Jacques Peletier les deux premiers chants de l'*Odyssée* (1547), etc. Je trouve dans l'épître en vers adressée à François Ier, en tête de *l'Androgyne de Platon* par Antoine Héroët (1542), quelques vers qui seront le meilleur commentaire du passage de notre auteur :

Soubz vostre nom, soubz vostre bon exemple,
On peult venter ce Royaulme tresample
De n'estre moins en lettres fleurissant

qu'ainsi soit[1], philosophes, historiens, medicins[2], poëtes, orateurs grecz et latins ont apris à parler francois[3]. Que diray-je des Hebreux? Les saintes lettres donnent ample temoingnaige de ce que je dy[4]. Je laisseray en

1 et que ainsi soit (75) — medicins (57, 80), medecins (61, etc.) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.).
2. grecs (62-97) — *et* grecs et latins (75) — apris (57, 80), aprins (62), appris (61, etc.) — françois (57-97 sauf 62).
3. dirai-je (80) — Hebrieux (80, 97) — sainctes (61-97 sauf 80).
4. tesmoignage (57-97).

> Qu'on l'a congneu par guerre trespuissant.
> Sur ce propos ma langue ne peult taire
> Ce que vous doibt nostre langue vulgaire,
> Laquelle avez en telz termes réduicte,
> Que par elle est la plus grand'part traduicte
> De ce qu'on lyct de toute discipline
> En langue grecque, hébraïcque et latine.
>
> Édit. de 1543, Lyon, Ét. Dolet, p. 67.
> (Bibl. Nat. — Rés. Y°. 1613.)

1. Transition fréquente au XVIe siècle. Il faut entendre : *et la preuve qu'il en est ainsi, c'est que*, grâce à François Ier, tous les auteurs grecs et latins ont appris à parler français. V. un emploi semblable au cours du chapitre suivant (p. 88). — On pourrait multiplier les exemples : en voici deux assez typiques. Étienne Dolet, à la fin de sa *Maniere de bien traduire*, parlant des nombres oratoires, écrit : « Ne pense pas que cela se doibve plus observer par les orateurs que par les historiographes. *Et qu'ainsi soit*, tu ne trouveras Cæsar et Salluste moins nombreux que Ciceron. » (Édit. orig., Lyon, 1540, p. 16.) — Le *Quintil* dira d'autre part : « Les musiciens suyvent la lettre et le subject (qu'ilz appellent) à eux baillé par les poëtes. *Et qu'ainsi soit*, j'en demande à Claudin... et autres renommez musiciens » (v. ci-dessous, p. 208, n. 3). — Cf. Th. Corneille : « *Et qu'ainsi soit*, que l'on disoit autrefois, veut dire : *et pour faire voir qu'il est ainsi, voyez telle et telle chose.* » (Vaugelas, *Remarques*, édit. Chassang, II, 340.)

2. Médecins. Du Bellay dit aussi (p. 313) *médicine* pour *médecine*, conformément à l'étymologie (*medicina*).

3. Sur les nombreuses traductions parues à l'époque de François Ier, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, t. IV, V, VI ; Aug. de Blignières, *Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVIe siècle* (Paris, Durand, 1851) ; Egger, *l'Hellénisme en France* (1869), t. I, 11e leç.

4. Du Bellay parle ici des traductions en langue « vulgaire » faites des saintes Écritures sous le règne de François Ier. Pour ne citer que les plus importantes, en 1530, Jacques Lefèvre d'Etaples, après avoir donné séparément le *Nouveau Testament* (1523) les *Psaumes de David* (1525), les *Cinq livres de Moïse* (1528), et le

cest endroict les superstitieuses raisons de ceux qui soutiennent que les mysteres de la theologie ne doivent estre decouvers et quasi comme prophanez [1] en langaige vulgaire [2], et ce que vont allegant [3] ceux qui sont d'opinion contraire [4]. Car ceste disputation [5] n'est propre à

1. endroict (57, 62, 80), endroit (61, etc.).
2. soustiennent (61-97 sauf 80) — misteres (84, 97) — doyvent (97).
3. decouvers (57, 62, 80), descouvers (61, 69-75, 84, 92), descouverts (97) — profanez (84-97) — langage (57, 61, 69-97), langue (62).
4. alleguant (73-97 sauf 80).

reste de l'*Ancien Testament* (1528), publia *la Sainte Bible en françoys, translatée selon la pure et entiere traduction de sainct Hierome* (Anvers, in-f° goth.), ouvrage qui fut plusieurs fois réimprimé de 1530 à 1550. En 1535, parut *la Bible qui est toute la Saincte Escriture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau, translatez en francoys, le Vieil de l'ebrieu et le Nouveau du grec* (Neuchâtel, in-f° goth.), par Pierre Robert Olivetan, cousin de Calvin, qui rédigea lui-même la préface. Cette Bible fut chez nous la première Bible protestante. — Sur ces traductions des livres saints en langue « vulgaire » à cette époque, cf. Brunet, *Man. du Libr.* et *Suppl.*, art. *Bible* ; E. Pétavel, *la Bible en France, ou les traductions françaises des saintes Écritures* (1864) ; S. Berger, *la Bible au* XVIe *siècle* (1879), p. 33 sqq.

1. Même orthographe chez des Périers, *Prognostication* :

> Ilz nous en font et composent des livres,
> En *prophanant* du hault Dieu les secretz.
> (Édit. L. Lacour, I, 134.)

2. Sur la résistance opposée par l'Église à ce mouvement de vulgarisation de l'Écriture sainte, et sur les arguments des docteurs catholiques, v. Brunot, *Langue au* XVIe *siècle*, dans l'*Hist. de la lang. et de la litt. franç.*, de Petit de Julleville, III, 652-662.

3. Cet emploi du participe présent avec le verbe *aller*, pour marquer le progrès de l'action, était fort usité dans notre ancienne langue. Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue françoise*, ne l'admet que s'il y a mouvement local (PERSON).

4. Parmi ceux-là, il faut compter les auteurs anonymes de deux curieux opuscules publiés à Lyon, en 1542, chez Étienne Dolet : 1° *Exhortation à la lecture des Sainctes Lettres : avec suffisante probation des docteurs de l'Eglise, qu'il est licite et necessaire ycelles estre translatées en langue vulgaire, et mesmement en la françoyse.* — 2° *Brief discours de la republique françoyse desirant la lecture des livres de la Saincte Escripture luy estre loisible en sa langue vulgaire.*

5. Discussion, controverse. L'ancien français disait *desputaison* ou *desputoison* (Joinville, X et LXXIII, édit. N. de Wailly). *Disputa-*

ce que j'ay entrepris, qui est seulement de montrer que nostre langue n'ha point eu à sa naissance les dieux et les astres si ennemis, qu'elle ne puisse un jour parvenir au point d'excellence et de perfection, aussi bien que les autres[1], entendu que[2] toutes sciences se peuvent fidelement et copieusement traicter en icelle[3], comme on peut voir en si grand nombre de livres grecz et latins, voyre bien[4] italiens, espaignolz et autres, traduictz en francoys par maintes excellentes plumes de nostre tens[5].

1. monstrer (61-97 sauf 62).
2. n'a (61-97 sauf 62).
4. poinct (61-97 sauf 80).
5. attendu que (80-97).
6. traicter (57, 62, 80), traiter (61), traitter (69, etc.).
7. peult (61, 69-75) — grecs (69-97 sauf 80).
8. voire (61, 69-97) — espaignols (62, 80), espagnolz (61), espagnols (69, etc.).
9. traduicts (62-84, 97), traduits (92) — francois (62), françois (57, etc. — maintes *et* excellentes (84-97).
10. tens (57, 62, 80), temps (61, etc.).

tion, forme savante calquée sur le latin *disputatio*, se trouve déjà dans Commynes et dans Calvin (Littré). — V. Hugo (*Notre-Dame de Paris*, I, I) met dans la bouche d'un étudiant cette exclamation : « A bas les *disputations* cardinales et quodlibétaires ! »

1. Cf. ci-dessus, p. 76, n. 5.

2. *Entendu que* = attendu que (cf. p. 131 : *ententif* = attentif). — V. l'appareil critique.

3. « *La langue fidele interprete de toutes les autres* et *les sciences se peuvent fidelement et copieusement traicter en icelle* : ces deux lieux sont contradictoires au chapitre suyvant. » (Q. H.)

4. *Voyre bien* = voire même. Cf. plus bas, II, III, 195 : « les bons aucteurs grecz et romains, *voyre bien* italiens, hespagnolz et autres ».

5. Cf. plus bas, II, VIII, 274 : « Apres tant d'excellentes plumes qui en ont ecrit, mesmes de notre tens... »

CHAPITRE V

Que les traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la langue francoyse.

Toutesfois ce tant louable labeur de traduyre ne me semble moyen unique et suffisant, pour elever nostre vulgaire à l'egal et parangon [1] des autres plus fameuses langues [2]. Ce que je pretens prouver si clerement, que nul n'y vouldra (ce croy je) contredire, s'il n'est manifeste calumniateur de la verité. Et premier [3], c'est une chose accordée entre tous les meilleurs aucteurs de rethorique qu'il y a cinq parties de bien dire [4], l'inven-

3. francoise (57), françoise (61-97).
4. Toutefois (61, 69-75) — loüable (97) — traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.).
5. moien (61, 69-75) — eleguer (57, 62, 80), eslever (97).
7. clerement (57, 62, 80), clairement (61, etc.).
8. nul ny voudra (62) — voudra (61-97) — croy je (57, 62, 80), croy-je (61, etc.).
9. calumniateur (57, 62), callumniateur (80), calomniateur (61, etc.).
10. accordee (57-97) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.).
11. rethorique (57, 62, 84-97), rhetorique (61, 69, 80), rhetoricque (73, 75).

1. Comparaison (esp. *parangon*, ital. *paragone*). Le xvie siècle dit aussi *paragon* (Rabelais, I, prol. : « Homere, *paragon* de tous philologes »). Le substantif *parangon* et le verbe *parangonner* sont chers à la Pléiade, notamment à Ronsard : v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 203.

2. Pour les idées de notre auteur concernant la traduction comme moyen d'illustration de la langue nationale, et pour le combat qu'il engage ici contre Sibilet et les marotiques, grands partisans de la « version », v. mon *Joachim du Bellay*, p. 120-123.

3. Et d'abord (*et primum*). V. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 352.

4. « Ce ne sont pas *parties de bien dire*, mais *offices de l'orateur*. Sinon que tu entendes *parties* en pluralité pour *offices*, ce que ne recognoit la langue françoise. Et d'advantage, la division d'iceux cinq offices est superflue en ce lieu. » (Q. H.)

tion, l'eloquution, la disposition, la memoire et la pronuntiation [1]. Or pour autant que [2] ces deux dernieres ne se aprennent tant par le benefice des langues, comme elles sont données à chacun selon la felicité [3] de sa nature, augmentées et entretenues par studieux exercice et continuelle diligence [4] : pour autant aussi que la disposition gist plus en la discretion [5] et bon jugement de l'orateur qu'en certaines reigles [6] et preceptes, veu que les evenementz du tens, la circunstance des lieux, la condition des personnes et la diversité des occasions sont innumerables [7] : je me contenteray de parler des deux premieres, scavoir de l'invention et de l'eloquution.

1. eloquution (57, 62, 80), elocution (61, etc.).

2. pronunciation (62, 84), prononțiation (75), prononciation (92, 97) — pour autant que (57, 62, 80), pourautant que (61, etc.).

3. se aprennent (57, 80), se apprennent (62), s'apprennent (61, etc.).

4. donnees (57-97) — chascun (73, 75).

5. augmentees (57-97) — entretenuës (61, 69, 73).

6. pour autant que (comme ci-dessus, l. **2**).

9. evenementz (57, 62, 80), evenemens (61, etc.) — tens (57, 62, 80), temps (61, etc.) — circunstance (57, 62, 80), circonstance (61, etc.).

11. inumerables (84).

12. premiers (73-97) — scavoir (57, 62), sçavoir (80), a sçavoir (61, etc.) — eloquution (57, 62, 80), elocution (61, etc.).

1. Quintilien, *Inst. Orat.* III, III, 1 : « Omnis orandi ratio, ut plurimi maximique auctores tradiderunt, quinque partibus constat : inventione, dispositione, elocutione, memoria, pronuntiatione sive actione (utroque enim modo dicitur). » — Cf. Cicéron, *Ad Her.* I, II, 3 ; *De Inv.* I, VII, 9 ; *De Orat.* I, XXXI, 142.

2. *Pour autant que* = à cause que. Locution constante au XVI[e] siècle.

3. V. plus haut, p. 48, n. 5.

4. Cf. ci-dessus, p. 68, n. 2.

5. Discernement. Dans ses dernières lignes (p. 347), du Bellay fait appel, pour corriger les fautes d'impression de son ouvrage, à « la *discretion* du lecteur scavant ». — Cf. Bourdaloue, *Serm. sur la pens. de la mort*, 2[e] part. : « Dieu sait combien d'âmes seront éternellement malheureuses pour s'être livrées de la sorte ellesmêmes, sans réflexion et sans *discrétion*. » Nous disons encore en ce sens « l'âge de *discrétion* ».

6. *En certaines reigles* = en des règles certaines. V. des exemples analogues, p. 103, 256, 262.

7. Cf. ci-dessus, p. 46, n. 2.

L'office donques de l'orateur est de chacune chose[1] proposée elegamment et copieusement parler. Or ceste faculté de parler ainsi de toutes choses ne se peut acquerir que par l'intelligence parfaite des sciences[2], les queles ont eté premierement traitées par les Grecz, et puis par les Romains imitateurs d'iceux. Il fault donques necessairement que ces deux langues soint entendues de celuy qui veut acquerir cete copie[3] et richesse d'invention, premiere et principale piece du harnoys[4] de l'orateur. Et quand[5] à ce poinct, les fideles traducteurs peuvent grandement servir et soulaiger ceux qui n'ont le moyen unique de vacquer aux langues estrangeres. Mais quand à l'eloquution, partie certes la

1. doncques (97).
2. proposee (57-97).
3. peult (61, 69, 73).
4. parfaicte (61, 69-75).
5. les quelles (57, 62), lesquelles (61, etc.) — ont eté (57, 62, 80), ont esté (61, etc.) — traitées (57, 80), traitees (62), traictees (61, etc.) — Grecs (75-97 sauf 80).
6. faut (75-97 sauf 80).
7. soient (57-84), soyent (92, 97).
8. veult (61, 69-80) — cete (57, 62, 80), ceste (61, etc.).
9. principalle (73, 75, 84, 97).
10. harnoys (57, 80), harnois (61, etc.) — quand à (84, 97), quant à (57, etc.) — point (57, 62, 80, 84, 92).
11. soulager (57-97).
12. moien (61, 69-75) — vacquer (57, 62, 80), vaquer (61, etc.).
13. quand à (84, 97), quant à (57, etc.) — eloquution (57, 62, 80), elocution (61, etc.).

1. Dans la vieille langue, *chacun* est indifféremment adjectif ou pronom. Nous trouverons un peu plus loin dans le même chapitre (p. 88) : « *Chacune langue* a je ne scay quoy propre seulement à elle. »

2. Au sens du latin *disciplinae*.

3. Abondance (*copia*). Mot qui revient plus d'une fois dans la *Deffence*, p. 100, 109, 143, 249, et qui est de la vieille langue (v. Godefroy). — Cf. plus haut (p. 66, n. 1) la remarque sur le mot *copieux*.

4. Cette métaphore est déjà dans Sibilet (II, ix, f° 64 v°) : « Je desire pour la perféction de toy, Poéte futur, en toy parfaitte congnoissance dés langues gréque et latine : car elles sont lés deus forges d'ou nous tirons *lés piéces meilleures de notre harnois*. »

5. V. plus haut, p. 54, n. 1.

plus difficile[1], et sans la quelle toutes autres choses restent comme inutiles et semblables à un glayve encores couvert de sa gayne[2], eloquution (dy je) par la quelle principalement un orateur est jugé plus excellent, et un genre de dire meilleur que l'autre : comme celle dont est apellée la mesme eloquence[3] : et dont[4] la vertu gist aux motz propres, usitez et non aliénes du commun

1. laquelle (57-97 sauf 80).
2. innutiles (97) — glayve (57, 62, 80), glaive (61, etc.) — encore (73-97 sauf 80).
3. gayne (61, 69-80), guyne (57, 62), gaine (84-97) — eloquution (57, 62, 80), elocution (61, 69), *l'elocution* (73, 75, 84-97) — laquelle (61-97 sauf 80).
5. meilleu, (57).
6. appellée (57), apellee (80), appellee (61, etc.).
7. mots (62, 84-97) — alienes (57, 80), alienes (62), alienez (61, etc.).

1. Quintilien, *Inst. Orat.* VIII, *pr.*, 13 : « Hinc jam *elocutionis* rationem tractabimus, partem operis, ut inter omnes oratores convenit, difficillimam. »

2. « Impropre similitude. Car ores que le glaive se prenne pour la parole (voire és saintes lettres), la gaine toutesfois n'est semblable, et ne se peut prendre pour la rudesse impolie du dur langage (comme icy tu en uses). Car la gaine, qui quelque fois est plus riche et plus belle que le glaive, ne peut resembler à la rudesse et durté, si ce n'estoit une gayne sicaire. Et d'advantage une gayne, quelque qu'elle soit, couvre l'espee reluisante qui y est dedans et dessouz : mais la rudesse et durté ne couvre point l'eloquence qui avec rudesse est nulle. Parquoy fust plus propre dire glaive enroillé, impoly et non forby pour la parolle et sentence, non encore ornée et clarifiée d'eloquution. Et si tu veux dire que d'autres nobles scripteurs ont usé de ceste similitude, je respondray que c'est autrement et plus convenamment que tu ne fais en ce lieu. » (Q. H.) — Cette critique retombe sur Quintilien, dont l'écrivain de la *Deffence* n'est ici que le traducteur (*Inst. Orat.* VIII, *pr.*, 15) : « Eloqui est, omnia, quae mente conceperis, promere atque ad audientes perferre : *sine quo superracua sunt priora et similia gladio condito atque intra vaginam suam haerenti.* »

3. C'est-à-dire : comme étant l'origine du nom même d'éloquence. En effet, *éloquence* a le même radical qu'*élocution* (tous les deux viennent d'*eloqui*). Cf. Cicéron célébrant dans l'élocution (*De Orat.* II, xc, 366) « eam laudem *ex qua eloquentia nomen ipsum invenit* ». — *La mesme eloquence* = l'éloquence même. Cf. ci dessus p. 73, n. 7.

4. *Dont* se rapporte au mot *élocution* : « eloquution (dy je) par laquelle... et dont la vertu... »

usaige de parler[1], aux methaphores[2], alegories, comparaisons, similitudes, energies[3], et tant d'autres figures

1. usaige (57, 62, 80), usage (61, etc.) — metaphores (61-97 sauf 80) — allegories (61-97 sauf 80).
2. tant d'*autre* figures (49), tant de autres (62).

1. « Accorde ce lieu. Car une mesme chose n'est en deux subjetz contraires comme sont motz propres et figures. D'avantage, si eloquence gist ou tu la couches, elle n'est pas logée chés toy, qui presque par tout uses de motz impropres, non receuz en commun usage de parler, et desquelz aussi on n'a que faire : comme en cest endroit mesme, contrevenant à ton enseignement, tu dis *alienes* pour *estranges*, escorchant là, et par tout, ce pouvre latin, sans aucune pytié. » (Q. H.) — Si du Bellay « écorche le latin » (*alienus*) en usant d'*aliéne* au sens d'*étranger*, d'autres l'ont écorché avant lui. Ce mot, sous les formes *alien*, *allien*, *aliene*, n'est pas rare au Moyen Age : Godefroy en cite sept exemples (dont ce vers du *Saint-Alexis*, XIe s. : « Filz, t'ies deduiz par *alienes* terres »). Je l'ai rencontré d'autre part dans Bonav. des Périers, *Lysis* : « Lesquelles choses... nous seroient *alienes* et estranges. » (Édit. L. Lacour, I, 20 : cf. un autre exemple, I, 44.) Ce qui peut-être (?) est propre à du Bellay, c'est la construction du mot avec un régime (*aliene de* = étranger à). En tout cas, Godefroy qui, de cette construction, rapporte trois exemples postérieurs à la *Deffence* (Amyot, d'Ossat, Monet), n'en mentionne aucun d'antérieur. Du Bellay s'est servi plusieurs fois du mot *aliéne* dans son ouvrage (cf. plus bas, II, IV, 219 : « Je te veux estre *aliene* de mal dire » ; — II, VII, 263 : « La rythme de notre poëte sera... propre, non *aliene* » ; — II, XI, 316 : « Tant d'excellens ouvraiges... *alienes* de ce genre d'ecrire »). Ce mot, bien que déjà proscrit du bel usage, n'avait pas tout à fait encore disparu de la langue au milieu du XVIIe siècle, puisque Bouhours croyait devoir le condamner : « *Aliéne* n'a aucun bon sens en notre langue... et c'est parler latin en françois que de dire : *je n'en suis pas aliéne*. Aussi pour l'ordinaire ceux qui le disent, savent plus de latin que de françois. » (Cité par Godefroy.)

2. Sur les diverses figures dont il est ici question, v. Cicéron, *De Orat.* III, XXXVIII-XLIII, et surtout Quintilien, *Inst. Orat.* VIII, VI.

3. Figure de rhétorique, qu'il n'est pas bien aisé de définir exactement. Ce mot d'*énergie* peut désigner en effet : — 1° la figure qu'Aristote appelle ἐνέργεια (*Rhet.* III, XI, 2-4), et qui consiste à rendre les choses, pour ainsi dire, animées et vivantes par un style tout en *action*. Cf. Quintilien, *Inst. Orat.* VIII, III, 89 : « ἐνέργεια... (est enim ab *agendo* dicta)... cujus propria sit virtus, non esse, quae dicuntur, otiosa » ; — 2° la figure que Denys d'Halicarnasse appelle ἐνάργεια (*Jug. sur Lys.* 7), et qui consiste à

et ornemens, sans les quelz tout oraison et poëme sont nudz, manques et debiles[1] : je ne croyray jamais qu'on puisse bien apprendre tout cela des traducteurs, pour ce qu'il est impossible de le rendre avecques la mesme grace[2] dont l'autheur en a usé[3] : d'autant que cha-

1. ornements (62) — les quelz (57, 80), les quels (62), lesquelz (61, 69, 73), lesquels (75, etc.) — tout oraison (49, 57, 80), toute oraison (61, etc.) — poeme (57, 62, 80), poeme (61, etc.).
2. croyray (57, 62, 80), croiray (61, etc.).
4. avecque (57, 80).
5. autheur (80), aucteur (57, 62), auteur (61, etc.) — en *à* usé (49, 57).

rendre les choses sensibles aux yeux par un style tout en *images*. δύναμίς τις ὑπὸ τὰς αἰσθήσεις ἄγουσα τὰ λεγόμενα. Cf. Quintilien, *Inst. Orat.* VI, II, 32 : « ἐνάργεια, quae a Cicerone *illustratio* et *evidentia* nominatur,... non tam dicere videtur quam ostendere ». Cf. aussi VIII, III, 61-62 : « ἐνάργειαν... inter ornamenta ponamus. Magna virtus res, de quibus loquimur, clare atque ut cerni videantur, enuntiare ». Quoi qu'en dise Person, le contexte de la phrase indique que du Bellay songe plutôt à l'ἐνάργεια qu'à l'ἐνέργεια.

1. Encore un latinisme : *manci ac debiles*, dit Tite-Live (Person). — *Manque* = manchot, estropié, défectueux (*mancus*). Sur ce mot, fréquent chez les auteurs de l'école de Ronsard, v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 147.

2. « Aussi n'est requise la mesme grace, mais la semblable, egale, ou plus grande, si elle vient à propos. Et neantmoins, ce que tu dis estre impossible aux traducteurs, tu le penses bien faire, en disant : *Hurter la terre du pied libre*, *La lyre enfante vers*, ode 8, et mille semblables. » (Q. H.) — Le *Quintil* fait allusion à ces vers de l'ode VIII des *Vers Lyriques* (publiés à la suite de la *Deffence*, 1549), ode intitulée *Du retour du printens* :

Que lon voyse sautant,
Que lon voyse hurtant
D'un pié libre la terre.
. . . .
Dy à ta Lyre qu'elle enfante
Quelque vers dont le bruyt soit tel
Que ta Vienne à jamais se vante
Du nom de Dorat immortel.
(Édit. Marty-Laveaux, I, 195 et 196.)

Dans ces vers, en effet, du Bellay s'inspire d'Horace (*Nunc pede libero pulsanda tellus*. — *Quod et hunc in annum vivat et plures*, *age, dic latinum, barbite, carmen*).

3. Avec la même grâce [que celle] dont l'auteur a usé. Dans cette phrase, *en* fait pléonasme avec *dont*. Pourtant, il vaut peut-être mieux interpréter (en supposant *dont* = *avec quoi*) : Avec la même grâce [que celle] avec laquelle l'auteur en a usé. Cf. cette

cune langue a je ne scay quoy propre seulement à elle, dont[1] si vous efforcez[2] exprimer le naif[3] en une autre langue, observant la loy de traduyre, qui est n'espacier[4] point hors des limites de l'aucteur, vostre diction sera contrainte, froide, et de mauvaise grace. Et qu'ainsi soit[5], qu'on me lyse un Demosthene et Homere latins, un Ciceron et Vergile francoys, pour voir s'ilz vous engendreront telles affections[6], voyre

1. chacune langue *à* (49, 57, 62) — scay (57, 62, 80), sçay (61, etc.).
2. naïf (97) — en *un* autre langue (49, 57, 62, 80).
3. traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.).
4. aucteur (57, 62, 80), auteur (61, etc.).
5. froide *est* de mauvaise grace (49).
6. Et que ainsi soit (57, 62, 80, 92) — lise (61-97 sauf 80).
7. Virgile (61-97 sauf 80) — francoys (62), françoys (57, 80), françois (61, etc.).
8. s'ils (62, 75, 84-97) — voire (61-97 sauf 80).

phrase de La Noue citée par Littré : « La violence, *dont* la guerre agit, est espouvantable et donne effroy. » (*Disc. polit. et milit.*, 1587.)

1. Cet emploi du relatif *dont* constitue un vrai latinisme. V. Benoist, *Synt. franç.*, p. 188 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 138. — Nous avons déjà vu plus haut (p. 71, n. 5) un latinisme analogue.

2. Noter l'ellipse, fréquente alors, du pronom personnel sujet. La *Deffence* nous offre quelques exemples de cas semblables avec des verbes réfléchis (II, i, 173 : « quelque plus hault et meilleur style que celuy dont *nous sommes* si longuement *contentez* » ; — II, xi, 306 : « Je suis d'opinion que *vous retiriés* au bagaige avecques les paiges et laquais »). — Quant à la construction directe de *s'efforcer* avec l'infinitif, v. plus loin, p. 127, n. 1.

3. Caractère naturel (*nativum*). Adjectif substantivé. — Du Bellay dit ailleurs :

Il est malaisé de changer
Son naïf en un estranger.
Jeux Rustiques : A Oliv. de Magny.
(Édit. Marty-Laveaux, II, 330.)

L'emploi du mot *naïf* au sens de *naturel* est constant au xvie siècle.

4. S'étendre (*spatiari*). — On dirait aujourd'hui *s'espacer*. Saint-Simon (I, 191, édit. Chéruel, 1873) : « Le prince Louis de Baden... *s'étoit espacé* en Alsace par corps séparés. » — Godefroy ne donne pas d'autre exemple d'*espacer*, employé comme verbe neutre, que la phrase de du Bellay.

5. V. plus haut, p. 79, n. 1.

6. Sentiments, impressions (*affectus*).

ainsi qu'un Prothée vous transformeront en diverses sortes, comme vous sentez, lysant ces aucteurs en leurs langues. Il vous semblera passer de l'ardente montaigne d'Aethne[1] sur le froid sommet de Caucase. Et ce que je dy des langues latine et greque, se doit reciproquement dire de tous les vulgaires[2], dont j'allegueray seulement un Petrarque, du quel j'ose bien dire, que si Homere et Virgile renaissans avoint entrepris de le traduyre, ilz ne le pouroint rendre aveeques la mesme grace et nayfveté[3] qu'il est en son vulgaire toscan. Toutesfois, quelques uns de notre tens ont entrepris de le faire parler francoys[4]. Voyla en

1. Prothee (57, 62, 80), Protee (61, etc.).

2. lisant (61-97 sauf 80) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, 69-75), autheurs (84-97).

3. leur langues (97) — *passey* (49).

4. montagne (62, 84-97) — Aethne (57, 62, 80), Ætne (61, etc.).

5. grecque (57, 62-75, 84-97) — *ce* doit (49, 57, 62, 80).

6. toutes les vulgaires (75) — vulgrires (62).

7. duquel (61-97 sauf 80).

8. avoint (80), avoient (57-75, 84), avoyent (92, 97).

9. traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.) — ils (62, 75, 84-97) — pouroint (80), pourroient (57, 75, 84), pourroyent (92, 97).

10. naifveté (61-92 sauf 80), naifveté (97).

11. thoscan (84-97) — toutefois (61-75 sauf 62) — nostre (61-97 sauf 80) — tens (57, 62, 80), temps (61, etc.).

12. françoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — voyla (57, 62, 80), voila (61, etc.).

1. Sur ces noms propres francisés, v. plus loin, II, VI, 255.

2. Cf. ci-dessus, p. 51, n. 2.

3. *Nayfveté* = naturel. Cf. plus haut *naïf* (p. 88, n. 3). — La Bruyère, *Ouvr. de l'espr.* 38, dit encore à propos de Molière : « Quel feu ! quelle *naïveté* ! »

4. Clément Marot avait déjà traduit une canzone de Pétrarque (la 42e, qu'il appelle ses « *Visions* ») et six de ses sonnets « sur la mort de sa dame Laure » (édit. P. Jannet, III, 146-151). — Vers le même temps, le baron d'Oppède [Jean Meynier] avait translaté « de langue tuscane en rhime francoyse » les six *Triomphes* (1538). — Jacques Peletier, à son tour, dans ses *Œuvres Poetiques* de 1547, avait inséré la « version » de douze sonnets de Pétrarque, en la faisant précéder de ce sonnet liminaire, qu'il est curieux de rapprocher des idées mêmes de du Bellay :

Qui d'un poëte entend suivre la trace
En traduisant, et proprement rimer,

bref[1] les raisons qui m'ont fait penser que l'office et diligence[2] des traducteurs, autrement fort utile pour instruyre les ingnorans des langues etrangeres en la congnoissance des choses[3], n'est suffisante pour donner à la nostre ceste perfection[4], et, comme font les peintres

1. en brief (61-75) — fait (57, 62, 80, 97), faict (61, etc.).
3. instruire (62) — *ingnorans* (49, 80), ignorans (57, etc.) — estrangeres (61-97 sauf 80).
4. congnoissance (57, 62, 80), cognoissance (61, etc.).

Ainsi qu'il faut la diction limer,
Et du françois garder la bonne grace,

Par un moyen luy conviendra qu'il face
Egale au vif la peinture estimer,
L'art en tous pointz la nature exprimer,
Et d'un corps naistre un corps de mesme face :

Mais par sus tous met son honneur en gage,
Et de grand'peine emporte peu d'estime,
Qui fait parler Petrarque autre langage,

Le translatant en vers rime pour rime ;
Que pleust aux Dieux et Muses consentir
Qu'il en vinst un qui me peust desmentir !

Édit. orig., f° 55 r° (paginé par erreur f° 47).

— Enfin, en 1548, un très obscur docteur ès droits, Vasquin Philieul de Carpentras, venait de publier sous le titre de *Laure d'Avignon* (Paris, Jacques Gazeau, in-12), la traduction en vers français de 196 sonnets et de 24 canzones du poète florentin. Il devait compléter son ouvrage en 1555, en donnant la traduction de « *toutes les euvres vulgaires de Francoys Petrarque* », divisée en quatre livres (Avignon, Barthélemy Bonhomme, in-8). — On trouvera l'énumération des diverses traductions françaises de Pétrarque au xvie siècle dans Brunet, *Man. du Libr.*, IV, col. 560-562, et *Suppl.*, II, col. 217-218.

1. Brièvement. Expression courante dans la vieille langue pour signifier : 1° en peu de temps ; 2° en peu de mots.

2. *L'office et diligence*, hendiadys = l'office diligent.

3. Cf. plus bas, I, x, 124-125 : « Quand aux autres parties de literature, et ce rond de sciences, que les Grecz ont nommé *encyclopedie*, j'en ay touché au commencement une partie de ce que m'en semble : c'est que *l'industrie des fideles traducteurs est en cet endroict fort utile et necessaire*. »

4. « Or que cela fust vray, encore ne doit estre assez, à toy enseigneur, user de la negative, en disant *n'est suffisante* : ains failloit monstrer par l'affirmative moyen de parfaire le default : autrement tu ne nous enseignes rien, et ne defens ne illustres rien nostre langue (selon ton tiltre). Car negation rien ne presuppose. » (Q. H.)

à leurs tableaux, ceste derniere main [1] que nous desirons. Et si les raisons que j'ay alleguées ne semblent assez fortes, je produiray pour mes garans et deffenseurs les anciens aucteurs romains, poëtes principalement et orateurs, les quelz (combien que [2] Ciceron ait traduyt quelques livres de Xenophon et d'Arate [3], et qu'Horace baille [4] les preceptes de bien traduyre [5]) ont vacqué à

2. allegues (61-97).
3. garens (75) — deffenseurs (57, 62, 80), defenseurs (61, etc.).
4. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.).
5. les quelz (57, 80), lesquelz (61, 69, 73), lesquels (62, etc.) — traduit (61-97 sauf 80).
7. traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.) — *vacque* (49), vacqué (57, 62, 80), vaqué (61, etc.).

1. Le *Quintil* (v. plus loin, p. 256, n. 7) condamne comme une « impropriété » d'écrire « *donner la derniere main* pour *mettre fin* et *parachever* ». — Dans sa critique de l'*Olive*, à propos d'une phrase de l'épitre *au Lecteur* (1549), où du Bellay s'exprime ainsi : « Tu excuseras benignement les faultes de cest ouvraige precipité, semblable à un fruict abortif ou à ces tableaux ausquelz le peintre n'a encores *donné la derniere main* » (édit. Marty-Laveaux, I, 68), il fait la même remarque : « Il fault dire... *mis la derniere main*. » — La critique est sévère, et l'expression dont se sert du Bellay, pour être moins fréquente que l'autre, est pourtant bien française : « On dit *mettre la derniere main à un ouvrage*, *luy donner la derniere main*, pour dire : achever un ouvrage, le mettre à la perfection qu'il doit avoir. » (Acad., 1694.)

2. *Combien que* = bien que.

3. Cicéron avait traduit l'*Économique* de Xénophon, le *Timée* et le *Protagoras* de Platon. Sauf du *Timée*, il n'en subsiste à peu près rien. En revanche, il nous reste d'assez nombreux fragments de sa traduction en vers hexamètres des *Phénomènes* et des *Pronostics* du poète Aratos de Soles.

4. V. ci-dessus, p. 63, n. 7.

5. Allusion à ce vers de l'*Épître aux Pisons*, 133 :

> Nec verbo verbum curabis reddere fidus
> Interpres.

Le passage d'Horace n'a pas du tout le sens que du Bellay lui prête. — J. Peletier voit plus juste lorsque, dans son *Art Poëtique* (I, vi, 32), il dit d'Horace, à propos des traductions : « Il n'an à point donnè de precepte, comme de chose qu'il prisoèt peu. »

ceste partie plus pour leur etude et profit particulier, que pour le publier à l'amplification[1] de leur langue, à leur gloire et commodité d'autruy. Si aucuns ont veu quelques œuvres de ce tens la soubz tiltre de traduction, j'entens de Ciceron, de Virgile, et de ce bienheureux siecle d'Auguste, ilz me pourroint dementir de ce que je dy.

1. estude (61-97 sauf 80) — profit (57, 62, 80, 92, 97), proufit (61, 69-75), proffit (84).
2. pour le publicq (75).
4. ce tens la (57, 62, 80), ce temps là (61, 69-75, 97), ce temps-là (84, 92) — soubz (57, 62, 80), soubs (61, etc.).
5. j'entend (61, 69) — bienheureux (57, 62, 80), bien-heureux (61, etc.).
6. ils (62, 73-97 sauf 80) — pourroint (80), pourroient (57, 62), pourront (61, etc.) — desmentir (84-97).

1. Mot que du Bellay affectionne, quand il parle de la langue. Cf. plus bas, p. 109, 161, 194, 318, 320.

CHAPITRE VI

Des mauvais traducteurs, et de ne traduyre les poëtes.

Mais que diray-je d'aucuns, vrayement mieux dignes d'estre appellés traditeurs que traducteurs [1] ? veu qu'ilz trahissent ceux qu'ilz entreprennent [2] exposer, les frustrant de leur gloire, et par mesme moyen seduysent les lecteurs ignorans, leur montrant le blanc pour le noyr [3] :

2. traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.) — poetes (57, 62, 80, 84), poëtes (61, etc.).
4. appellez (57-97 sauf 80) — qu'ils (62, 73-97 sauf 80).
6. frustrans (84-97) — moien (61, 69-75) — seduysent (57, 62, 80), seduisent (61, etc.).
7. montrant (57, 62, 84), monstrant (61, etc.) — noyr (57, 62, 80), noir (61, etc.).

1. Souvenir du proverbe italien : *tradultore tradilore*. — Quant au mot *traditeur*, c'est une forme savante (*traditor*, traître) qu'on serait tenté de croire innovée par du Bellay pour garder le jeu de mots du proverbe, mais qu'en réalité l'on rencontre déjà chez Froissart et Gerson (GODEFROY).

2. Cf. un peu plus bas, p. 95 : « le cors de celuy qu'il *entreprent tyrer* apres le naturel ». Pour cette construction du verbe *entreprendre* avec l'infinitif sans préposition, v. ce qui est dit plus loin (p. 127, n. 1) d'une construction toute semblable du verbe *s'efforcer*.

3. « Pour discerner les bons traducteurs des mauvais, fault avoir jugement. Or le jugement est acquis avec l'aage et l'experience. Pour ce ne juge si jeune de chose si antique. *Monstrant le blanc pour le noir :* ὕστερον πρότερον, ou jeu de *primus secundus*, ce devant derriere : c'est mettre la charrue devant les bœufz, dire à ce propos *monstrant le blanc pour le noir* [a]. Car selon ton propos

a. Tout ce passage est gravement altéré dans les éditions (v. Person, qui reproduit exactement ici le texte de 1555) et devient *inintelligible* dans celle de 1573, où l'on lit : « c'est mettre la charrue devant les beufs dure à ce propos reprehensif failloit dire monstrant le noir pour le blanc ». En comparant 1555 et 1556, on peut, je crois, avec très peu de corrections, restituer à peu près le texte original. Pour cela : 1° je mets un point au lieu d'une virgule après *antique* ; 2° je considere le premier membre de phrase *monstrant le blanc pour le noir* comme une simple reprise du texte de du Bellay, comme un point de départ à une remarque nouvelle, indépendante de celle qui se rapporte aux traducteurs ; 3° je corrige *dure* en *dire*. Quant aux expressions ὕστερον πρότερον (1555 : *ysteron proteron*), *primus secundus, ce devant derriere* (1555 : *le devant derriere*), c'est en trois langues un même proverbe qui sert au *Quintil* à railler la faute de son adversaire écrivant *le blanc pour le noir* quand il fallait dire *le noir pour le blanc*.

qui [1], pour acquerir le nom de scavans, traduysent à credict[2] les langues, dont jamais ilz n'ont entendu les premiers elementz [3], comme l'hebraique et la grecque [4] : et encor' pour myeux se faire valoir, se prennent aux poëtes, genre d'aucteurs certes auquel, si je scavoy' ou vouloy' traduyre, je m'adroisseroy' [5]

1. sçavans (61, 69, 73) — traduysent (57, 62, 80), traduisent (61, etc.).
2. à credict (57, 62, 80), à credit (61, etc.) — ils (62-97 sauf 80).
3. elementz (57, 62, 80), elements (69-75, 84), elemens (61, 92, 97) — hebraïque (73, 84-97).
4. mieux (61-97 sauf 80).
5. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.).
6. sçavoy' (61, 69-75, 84), sçavoy (92), scavoy (97) — vouloy (92) — traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.) — m'adroisseroy' (57, 62, 80), m'addresseroy' (61, etc.), m'addresseroy (92).

reprehensif, failloit dire *monstrant le noir pour le blanc*, qu'est à dire le mal pour le bien, le pis pour le myeux, le vice pour la vertu : ou bien dire, *tournant le blanc en noir*, jouxte le demy vers satyric : *Qui nigra in candida vertunt*[a], qui tournent blanc en noir. » (Q. H.)

1. *Qui* = eux qui (les traducteurs, non les lecteurs).

2. Locution bien française (v. Littré), mais dont le sens ici n'est pas très clair. D'après Person, *à crédit* = de confiance (c'est-à-dire, en s'appuyant sur les versions latines données des livres grecs et des livres hébreux). Cette interprétation paraît contestable. Peut-être vaut-il mieux entendre : ces ignorants traduisent les langues *en demandant qu'on leur fasse crédit, qu'on ait confiance en leur savoir* (cf. l'expression *prendre à crédit*).

3. « Tu en es à croire : car tu le dis de propre conscience. » (Q. H.)

4. Ceci paraît une allusion peu déguisée à Marot qui, ne sachant ni le grec ni l'hébreu, s'était pourtant mêlé de traduire en français le petit poème de Musée, *Héro et Léandre*, ainsi que les *Psaumes de David* (1541). Il est vrai que, pour le premier, il avait opéré simplement sur la version latine de Guillaume des Mares, et quant aux *Psaumes*, — « traduictz en rithme francoyse selon la verité hebraïque », porte le titre de l'édit. de 1545, — il s'était aidé pas à pas du secours de François Vatable.

5. Cette forme, dont on peut voir quelques lignes plus bas un autre exemple (« Ce que je dy ne *s'adroisse* pas à ceux qui... », etc.), se rencontre concurremment dans la vieille langue avec la forme *s'adresser* (v. Godefroy, art. *Adrecier* [autres formes :

a. Juvénal, *Sat.* III, 30.

aussi peu[1], à cause de ceste divinité d'invention qu'ilz ont plus que les autres, de ceste grandeur de style, magnificence de motz, gravité de sentences, audace et varieté de figures, et mil' autres lumieres de poësie : bref ceste energie, et ne scay quel esprit, qui est en leurs ecriz, que les Latins appelleroient *genius*[2]. Toutes les quelles choses[3] se peuvent autant exprimer en traduisant, comme un peintre peut representer l'ame avecques le cors de celuy qu'il entreprent[4] tyrer apres le naturel[5]. Ce que je dy ne s'adroisse pas à ceux qui

1. qu'ils (73-97 sauf 80).
2. style (57, 62, 80), stile (61, etc.).
3. motz (57, 62, 80), mots (61, etc.).
4. mille (69-97 sauf 80) — poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.).
5. bref (57, 62, 80), brief (61, etc.) — sçay (61, 69-75, 92-97).
6. ecriz (80) ecritz (57, 62), escripts (61, 69-75), escrits (84-97) — appelleroient (49-84), appelleroyent (92, 97).
7. les quelles (57, 62, 80), lesquelles (61, etc.).
8. peult (61, 69-75).
9. avecques le cors (57, 62, 80), avec le corps (61, etc.) — entreprend (61) — tyrer (57, 62, 80), tirer (61, etc.).
10. s'adroisse (57, 62, 80), s'addresse (61, 69-75, 84, 92), s'adresse (97)

adroicier, adroissier]). L'édit. de 1561 et toutes celles qui en procèdent corrigent *je 'm'adroisseroy'* en *je m'addresseroy'*. V. l'appareil critique.

1. Aussi peu [que possible] (?).

2. Les anciens Romains nommaient *genius* le démon tutélaire qui présidait à la naissance de chaque homme et veillait sur sa destinée jusqu'à l'heure de sa mort. Plus tard, à l'époque impériale, ce mot s'est pris au sens d'*inspiration* (Martial, VI, LX, 10 : « Victurus *genium* debet habere liber »). C'est en ce sens que du Bellay l'emploie. — Quant à la forme francisée *génie*, que le *Dict. Gén.* ne fait pas remonter au delà de Cotgrave (1611), je l'ai relevée dès 1550 chez Guillaume des Autelz, *Repl. aux fur. def. de L. Meigr.* : « Somme, ce *genie* naturel, et non affecté, qui fait vivre les vers, s'il n'ha beaucoup de sens, il ha prou de bon jus. » (Edit. de 1551, p. 71.) Cf. un emploi dans Ronsard, *Entrée de Charles IX à Paris* (1572), édit. Blanchemain, IV, 204.

3. Cf. plus haut, p. 71, n. 5.

4. Cf. ci dessus, p. 93, n. 2.

5. Représenter d'après nature. Le *Quintil* (v. plus loin, p. 256, n. 7) critique l'emploi de « *tirer* pour *peindre* ou *pourtraire* ». — Montaigne, *Ess.* II, XII, nous présente exactement la même expres-

par le commandement des princes et grands seigneurs traduysent les plus fameux [1] poëtes grecz et latins : pour ce que l'obeïssance qu'on doit à telz personnaiges ne reçoit aucune excuse en cet endroit [2] : mais bien j'entens parler à ceux qui de gayeté de cœur (comme on dict) entreprennent telles choses legerement, et s'en aquitent de mesmes. O Apolon ! O Muses ! prophaner [3]

1. grans (61, 69).
2. traduysent (57, 62, 80), traduisent (61, etc.) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — grecs (73-97 sauf 80).
3. pource que (61-97 sauf 80) — obissance (80), obeissance (61, etc.) — tels (73-97 sauf 80) — personnages (57-97 sauf 80).
4. recoit (62) — cest (57-97 sauf 80) — endroict (84, 92).
5. j'entends (57) — cueur (57-73).
6. on dict (57, 62, 80), on dit (61, etc.) — legierement (61, 69-75).
7. aquitent (57, 62, 80), acquitent (61, 73, 75), acquittent (69, 84-97) — de mesmes (57, 62, 80) de mesme (61, etc.) — Apolon (57, 62, 80), Apollon (61, etc.).

sion que du Bellay : « Quand ils [les peintres] nous *tirent apres le naturel*, ou autre subject qui nous est familier et cognu, nous exigeons d'eux une parfaicte et exacte representation des lineaments et des couleurs. » (Édit. Courbet et Royer, II, 288.)

1. « Cest epithete est deshonnorable : car il se prend en mauvaise partie, comme *libelle fameux*, *lieu fameux*. » (Q. H.) — Le latin *famosus* est en effet le plus souvent péjoratif, et de là l'emploi de *fameux* avec le sens de *diffamatoire* ou de *mal famé*, qu'il a dans les exemples donnés par le *Quintil*. Godefroy ne cite qu'un texte où le mot *fameux* soit pris en ce sens : il est de 1562 (« un tas de libelles *fameux* »). Si la remarque du *Quintil* est exacte, la phrase de du Bellay nous montre le mot passant désormais au sens emphatique. Cf. plus haut, p. 82 : « les plus *fameuses* langues », et plus bas, p. 102 : « ces tant *fameux* aucteurs ». Cf. aussi p. 107, 160, 171, 327, 340. On remarquera toutefois que le mot est déjà en ce sens dans Budé, *Inst. du Prince*, XXII : « Messieurs des universités *fameuses* ne veulent admettre une telle puissance [l'éloquence] entre leurs facultés. » (Édit. de 1547, p. 93.)

2. Curieuse restriction, qui corrige et tempère la juvénile intransigeance des idées exposées par l'auteur. Il se souvient que François Ier a poussé plus que personne à la traduction (v. ci-dessus, chap. IV, p. 78, n. 3), et que de grands seigneurs lettrés, comme le cardinal du Bellay, ont sur ce point secondé puissamment les efforts du roi de France.

3. Pour cette orthographe, cf. plus haut, p. 80, n. 1.

ainsi les sacrées reliques de l'Antiquité [1] ? Mais je n'en diray autre chose. Celuy donques qui voudra faire œuvre digne de prix en son vulgaire, laisse [2] ce labeur de traduyre, principalement les poëtes, à ceux qui de chose laborieuse et peu profitable, j'ose dire encor' inutile, voyre pernicieuse à l'acroissement de leur langue, emportent à bon droict plus de molestie [3] que de gloyre [4].

1. sacrees (57-97).
2. doncques (75).
3. pris (69-97 sauf 80).
4. traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.).
5. labourieuse (84-97) — profitable (57, 62, 80, 97), prouffitable (61, 69-75), proffitable (84, 92) — encor' (57, 62, 80), encores (61, etc.).
6. innutile (97) — voyre (57, 62, 80), voire (61, etc.) — acroissement (57, 62, 80), accroissement (61, etc.).
7. droict (57, 62, 80), droit (61, etc.).
8. gloire (61-97 sauf 80).

1. A noter cet accent sincère de religieuse indignation : pour l'initié qu'est du Bellay, mal traduire les poètes, c'est consommer un *sacrilège*.

2. Subjonctif = *qu'il laisse*. — Pour cette ellipse de la conjonction *que* devant le subjonctif, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 110 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 349.

3. Peine, désagrément, ennui (*molestia*). Néologisme blâmé par le *Quintil* (v. plus loin, p. 256, n. 7), mais donné par R. Estienne (*Dict. fr.-lat.*, 2e édit., 1549). La vieille langue disait *moleste* (v. Godefroy), qu'on trouve encore dans Ronsard :

> Si m'en croyez, vous passerez le reste
> De vos longs jours sans peine ny *moleste*.
>
> *Bocage Royal* : élégie de 1565.
> (Edit. Blanchemain, III, 383.)

4. A ces paroles qui condamnent d'une manière si rigoureuse les traductions, et surtout les traductions de poètes, il sera piquant d'opposer ce qu'avait écrit Sibilet six ou sept mois plus tôt dans son *Art Poëtique* (II, xiv, f° 73 r°) : « La version ou traduction est aujourd'huy le poéme plus frequent et mieus receu dés estimés poétes et dés doctes lecteurs, a cause que chacun d'eus estime grand œuvre et de grand pris, rendre la pure et argentine invention dés poétes, dorée et enrichie de notre langue. Et vrayement celuy et son œuvre meritent grande louenge, qui a peu proprement et naïvement exprimer en son langage, ce qu'un autre avoit mieus escrit au sien, aprés l'avoir bien conceu en son

CHAPITRE VII

Comment les Romains ont enrichy leur langue.

Si les Romains (dira quelqu'un) n'ont vaqué à ce labeur de traduction, par quelz moyens donques ont

3. vacqué (62, 84-97).
4. quels (62) — moiens (61, 69-75) — doncques (75, 84-97).

esperit. Et luy est deue la mesme gloire qu'emporte celuy qui par son labeur et longue peine tire dés entrailles de la terre le thresor caché, pour le faire commun à l'usage de tous lés hommes. Glorieus donc est le labeur de tant de gens de bien qui tous lés jours s'y emploient. » Du Bellay d'ailleurs devait changer d'avis et pratiquer à son tour, trois ans plus tard, le « labeur » soi-disant « inutile » et « pernicieux » qu'il avait proscrit si hautainement : on sait qu'en 1552 il publia la traduction du 4e livre de l'*Énéide*. Sur cet ouvrage et la façon cavalière dont l'auteur se plut à justifier sa volte-face, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 252-254. — On pourra rapprocher également les idées très judicieuses de Peletier dans son *Art Poëtique* (1555) sur les difficultés de toute traduction et le réel mérite des bons traducteurs (I, vi, 30-31) : « Traduire ét une besongne de plus grand travalh que de louange. Car si vous randèz bien e fidelemant, si n'etes vous estimè sinon avoèr retracè le premier protret : e le plus de l'honneur an demeure a l'original. Si vous exprimèz mal, le blame an chèt tout sus vous. Que si votre patron avoèt mal dit, ancore etes vous reputè homme de mauves jugemant, pour n'avoèr pas choesi bon examplere. Somme, un traducteur n'à james le nom d'auteur. Mes pour cela, veù je decourager les traducteurs? Nanni, e moins ancores les frustrer de leur louange due : pour étre, an partie, cause que la France à commancè a gouter les bonnes choses. E mémes il leur demeure un avantage, que s'iz traduiset bien e choses bonnes, le nom de leur auteur fera vivre le leur. E certes ce n'ét pas peu de chose, que d'avoèr son nom ecrit an bon lieu. E bien souvant ceus qui sont invanteurs se metet an hazard de vivre moins que les traducteurs : d'autant qu'une bonne traduccion vaut trop mieus qu'une mauvese invancion. Davantage, les traduccions, quand eles sont bien fetes, peuvet beaucoup anrichir une langue. Car le traducteur pourra fere françoese une bele locucion latine ou greque, e aporter an sa cite, avec le poes des santances, la majeste des clauses e elegances de la langue etrangere : deus poinz bien favorables, par ce qu'iz aprochet des generales concepcions. »

ilz peu ainsi enrichir leur langue, voyre jusques à l'egaller quasi à la greque ? Immitant [1] les meilleurs aucteurs grecz, se transformant en eux, les devorant, et, apres les avoir bien digerez, les convertissant en sang et nouriture, se proposant, chacun selon son naturel et l'argument [2] qu'il vouloit elire, le meilleur aucteur, dont ilz observoint diligemment toutes les plus rares et exquises vertuz, et icelles comme grephes, ainsi que j'ay dict devant [3], entoint et apliquoint à leur langue. Cela faisant (dy-je) les Romains ont baty tous ces beaux ecriz, que nous louons et admirons si fort : egalant ores [4] quelqu'un d'iceux, ores le preferant aux Grecz [5]. Et de ce que je dy font bonne preuve Ciceron

1. ils (62, 73-97 sauf 80) — voyre (57, 62, 80), voire (61, etc.).
2. egaller (57, 62, 80), egaler (61, etc.) — grecque (61-97 sauf 80) — Immitant (57, 62, 80), imitant (61, etc.).
3. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.) — grecs (62, 73-97 sauf 80).
5. nourriture (57-97 sauf 80).
6. eslire (84-97) — aucteur (80), autheur (57, 62, 97), auteur (61, etc.).
7. ils (62, 73-97 sauf 80) — observoint (80), observoient (57-75, 84), observoyent (92, 97).
8. vertuz (57, 62, 80), vertus (61, etc.) — grephes (57, 62, 80), greffes (61, etc.).
9. j'ay dit (97) — entoint (80), entoient (57-75, 84), entoyent (92, 97) — apliquoint (80), apliquoient (57), appliquoient (61-75, 84), appliquoyent (92, 97).
10. dy je (57) — baty (57, 62, 80), basty (61, etc.).
11. ecriz (57, 62, 80), escripts (61, 69-75), escrits (84-97) — louons (97).
13. Grecs (73-97 sauf 80).

1. En imitant. Véritable gérondif (*imitando*).

2. Sujet (sens du latin *argumentum*). Cf. quelques lignes plus bas : « la felicité des *argumens* qu'ilz ont traitez ».

3. V. plus haut, chap. III, p. 71.

4. *Egalant ores*, etc., c'est-à-dire : « tantôt faisant égal aux Grecs, tantôt élevant au dessus d'eux, quelqu'un de ces écrits » (Person). — *Ores... ores...* = tantôt... tantôt... Archaïsme.

5. « Tout le commencement du chapitre est de translation vicieuse et inconsequente, commençant par *manger*, moyennant par *planter*, et finissant par *bastir*, en parlant tousjours de mesmes choses. Auquel vice tombent coutumierement ceux qui tousjours veulent metaphoriser ou il n'est besoin, et appliquer figures ou proprieté seroit mieux convenante, estimans l'oraison par tout

et Virgile[1], que voluntiers et par honneur je nomme tousjours en la langue latine, des quelz comme l'un se feut entierement adonné à l'immitation des Grecz[2], contrefist[3] et exprima[4] si au vif la copie[5] de Platon, la vehemence de Demosthene et la joyeuse douceur d'Isocrate, que Molon Rhodien[6] l'oyant quelquefois[7] declamer, s'ecria qu'il emportoit l'eloquence grecque à Rome[8]. L'autre immita si bien Homere, Hesiode et

1. voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.).
2. des quelz (57, 80), des quels (62), desquelz (61, 69), desquels (73, etc.).
3. feut (57, 62, 80). fust (61, etc.) — adonné (57, 62, 80), addonné (61, etc.) — immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.) — Grecs (62, 73, 75, 84-97).
4. contrefist (57, 80), contre-fist (62), contrefit (61, etc.).
6. Rhodian (57-97 sauf 80) — quelquesfois (84, 97).
7. s'escria (61, 69-75), se escria (84-97) — greque (80).
8. Lautre (57) — immita (57, 62, 80), imita (61, etc.).

figurée estre plus belle que la simple et egale et rarement entremeslée de telz ornemens. Tout ainsi que les enfans, qui estiment plus bel habillement un hoqueton orfaverizé d'archier de la garde qu'un saye de veloux[a] uniforme, avec quelques riches boutons d'or clair semez. » (Q. H.)

1. Sur cette inversion du sujet, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 159.

2. Du Bellay traduit Quintilien, *Inst. Orat.* X, I, 108 : « Mihi videtur M. Tullius, cum se totum ad imitationem Graecorum contulisset, effinxisse vim Demosthenis, copiam Platonis, jucunditatem Isocratis. »

3. Le sujet est *l'un*, déjà sujet de la proposition subordonnée qui précède. Le tour logique serait : « ... desquels *l'un*, comme *il* se fut entièrement adonné à l'imitation des Grecs, contrefit... » On remarquera la construction toute latine de cette phrase.

4. *Exprimer* = reproduire (*exprimere*).

5. Cf. ci-dessus, p. 84, n. 3.

6. Apollonios Molon, rhéteur fameux, que Cicéron entendit d'abord à Rome, puis à Rhodes, et dont il a fait le plus vif éloge dans son *Brutus*, XCI, 316.

7. *Quelquefois* = une fois. Fréquent au XVIe siècle pour signifier *un jour*, soit dans le passé, soit dans l'avenir. Cf. plus bas, p. 118, 120, 160, 178, 190, 234, 242.

8. L'anecdote est contée par Plutarque, *Cic.* IV, 3 : « A Rhodes il ouyt Apollonius Molon et le philosophe Posidonius : et dit on que Apollonius n'entendant pas la langue romaine, le pria qu'il vou-

a. 1555 : *velours*.

Thëocrit, que depuis on a dict de luy[1], que de ces troys il a surmonté l'un, egalé l'autre, et aproché si pres de l'autre, que si la felicité des argumens qu'ilz ont traitez eust esté pareille[2], la palme seroit bien douteuse. Je vous demande donq', vous autres, qui ne vous employez qu'aux translations[3], si ces tant fa-

1. Theocrit (57-69, 80), Theocrite (73, etc.) — dict (57, 62, 80), dit (61, etc.).
2. trois (57-97 sauf 80) — aproché (57, 62, 80), approché (61, etc.).
3. lautre (57) — qu'ils (61-97 sauf 80).
4. traictez (57-97 sauf 80).
5. donques (69, 73, 84, 97), doncques (75, 92).

fust par maniere d'exercice declamer en grec devant luy : ce que Ciceron feit fort vouluntiers, estimant qu'en ce faisant il en corrigeroit mieulx les faultes qu'il pouvoit avoir en son geste et en son action. Quand il eut achevé de harenguer, tous les autres assistans se trouverent fort esbahis, et le louerent tous à l'envy l'un de l'autre : mais Apollonius, pendant qu'il parla, ne monstra oncques semblant de joyeuse chere, et quand il eut achevé, demoura longuement assis tout pensif sans mot dire. Dequoy Ciceron estant mal content, Apollonius à la fin luy dit : « Quant à moy, Ciceron, « non seulement je te loué, ains, qui plus est, je t'admire aussi « mais bien ay-je compassion de la pauvre Grece, voiant que le « sçavoir et l'eloquence, les deux seuls biens et honneurs qui nous « estoient demourez, sont par toy conquis sur nous et attribuez « aux Romains. » (Trad. d'Amyot, édit. orig., 1559, II, f° 594 r°.)

1. D'après Marty-Laveaux, en cela suivi par Person, du Bellay ferait allusion à ce distique d'un inconnu sur Virgile :

Vate Syracosio qui dulcior, Hesiodoque
Major, Homeraeo non minor ore fluit.
(*Virgile* de Lemaire, VII, 399.)

Je n'en crois rien. Il ne me parait pas douteux que l'auteur ait en vue un texte plus précis (de quelque humaniste peut-être ?) ; mais je n'ai pu le découvrir, et mes collègues consultés n'ont pas été plus heureux que moi.

2. C'est à dire : si les sujets traités (par Homère et Virgile) eussent été pareillement heureux... Ce qui n'est pas, le sujet de l'*Énéide* offrant moins d'intérêt que celui des poèmes homériques.

3. Traductions (*translatio*). Vieux mot, que du Bellay emploie encore dans la dédicace à Jean de Morel de son recueil de 1552 : « Je commenceray, non par œuvres de mon invention, mais par la *translation* du quatriesme livre de l'*Eneide*. » (Edit. Marty-Laveaux, I, 335.)

meux [1] aucteurs se fussent amusez à traduyre, eussent ilz elevé leur langue à l'excellence et hauteur ou nous la voyons maintenant ? Ne pensez donques, quelque diligence et industrie que vous puissez [2] mettre en cest endroict, faire tant que nostre langue, encores rampante à terre, puisse hausser la teste et s'elever sur piedz [3].

1. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.) — traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.) — eussent ilz (57, 80), eussent ils (62), eussent-ilz (61, 69), eussent-ils (73, etc.).
2. eslevé (84-97) — haulteur (62).
3. doncques (62, 75, 84-97).
4. puissez (57, 62, 80), puissiez (61, etc.).
5. endroict (57, 62, 80), endroit (61, etc.) — rempante (61, 69-75).
6. s'eslever (84-97) — pieds (73-97 sauf 80).

1. Autre exemple de ce mot dans le sens emphatique. Cf. plus haut, p. 96, n. 1.

2. C'est sans doute une faute d'impression, car ailleurs on a *puissiez* : « Vous ne serez ja si bons massons... que leur *puissiez* rendre celle forme » (p. 153). Toutefois, c'est aussi le texte des éditions de 1557, 1562, 1580. Les autres corrigent en *puissiez*. V. l'appareil critique.

3. Reprise de l'image que nous avons déjà signalée (p. 68, n. 3), et par laquelle du Bellay compare les langues à des plantes qu'on doit cultiver avec soin.

CHAPITRE VIII

D'amplifier la langue francoyse par l'immitation des anciens aucteurs grecz et romains.

Se compose [1] donq' celuy qui voudra enrichir sa langue, à l'immitation des meilleurs aucteurs grecz et latins [2], et à toutes leurs plus grandes vertuz [3], comme à un certain but [4], dirrige la pointe de son style [5]. Car il n'y a point de doute que la plus grand' part de l'artifice [6] ne soit contenue en l'immitation, et

2. françoise (61-97 sauf 80) — immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.).
3. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.) — grecs (62, 73-97 sauf 80).
4. doncq' (75, 84-97).
5. immitation (comme ci-dessus, l. **2**) — aucteurs (comme ci-dessus, l. **3**) — grecs (62-97 sauf 80), grez (80).
6. vertuz (57, 62, 80), vertus (61, etc.).
7. dirige (57-97).
8. stile (61, 69, 73) — il n'y ha point de doubte (62) — grand part (57, 73-97).
9. contenuë (97) — immitation (comme ci-dessus, l. **2**).

1. « *Se compose*, pour *se mette* ou *se renge* à l'imitation. C'est parlé latin en françois. » (Q. H.) — *Se compose* est au subjonctif, comme un peu plus bas *dirrige* et *entende*. Cf. ci dessus, p. 97, n. 2.

2. Sur cette théorie de l'imitation, fondamentale dans la doctrine de la Pléiade, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 124-126.

3. Au sens du latin *virtutes* = qualités. Cf. ci-dessus, p. 99 : « le meilleur aucteur, dont ilz observoint diligemment toutes les plus rares et exquises *vertuz* ».

4. *Un certain but* = un but certain. Cf. plus haut, p. 83, n. 6.

5. Le style (*stylus*) est proprement le poinçon de métal ou d'ivoire avec lequel les anciens écrivaient sur des tablettes de cire. D'où cette expression imagée : « diriger la pointe de son style ».

6. *Artifice* = art, comme nous avons vu plus haut (p. 71, n. 4) *artificiel* = artistique.

tout ainsi que ce feut le plus louable aux anciens de bien inventer, aussi est ce le plus utile de bien immiter, mesmes[1] à ceux dont la langue n'est encor' bien copieuse[2] et riche[3]. Mais entende[4] celuy qui voudra immiter, que ce n'est chose facile de bien suyvre les vertuz d'un bon aucteur, et quasi comme se transformer en luy, veu que la Nature mesmes aux choses qui paroissent tressemblables, n'a sceu tant faire, que par quelque notte et difference elles ne puissent estre discernées[5]. Je dy cecy, pour ce qu'il y en a beaucoup en toutes langues, qui sans penetrer aux plus cachées et interieures parties de l'aucteur qu'ilz se sont proposé, s'adaptent seulement au premier regard[6], et s'amusant

1. feut (57, 62, 80), fut (61, etc.) — loüable (97).
2. est ce (57, 62, 80), est-ce (61, etc.).
3. immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.) — encor (61, 69).
5. immiter (comme ci-dessus, l. **3**) — suivre (84, 97).
6. vertus (62-97 sauf 80) — aucteur (57, 62, 80), auteur (61, etc.).
8. sçeu (73, 84-97).
9. notte (57, 62, 80), note (61, etc.).
10. discernees (61-97) — pource (75).
11. cachees (61-97).
12. aucteur (comme ci-dessus, l. **6**) — qu'ils (62).

1. Surtout. Cf. ci-dessus, p. 64, n. 2.
2. V. plus haut, p. 66, n. 1.
3. Toute cette phrase est traduite mot à mot de Quintilien, ce qui ne laisse pas d'être assez piquant de la part de cet adversaire si résolu des traductions. On lit en effet dans l'*Inst. Orat.* X, II, 1 : « Neque enim dubitari potest quin artis pars magna contineatur imitatione ; nam, ut invenire primum fuit estque praecipuum, sic ea, quae bene inventa sunt, utile sequi. »
4. Outre le subjonctif sans *que*, notez l'inversion du sujet. Cf. ci-dessus, p. 100, n. 1.
5. Autre phrase traduite de Quintilien (X, II, 10) : « Adde quod plerumque facilius est plus facere quam idem. Tantam enim difficultatem habet similitudo, ut ne ipsa quidem natura in hoc ita evaluerit, ut non res quae simillimae quaeque pares maxime videantur, utique discrimine aliquo discernantur. »
6. Du Bellay continue de plagier son auteur (X, II, 16) : « Hoc autem his accidit qui, non introspectis penitus virtutibus, ad primum se velut adspectum orationis aptarunt. »

à la beauté des motz, perdent la force des choses[1]. Et certes, comme ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable, emprunter d'une langue etrangere les sentences[2] et les motz, et les approprier à la sienne : aussi est ce chose grandement à reprendre, voyre odieuse à tout lecteur de liberale nature, voir en une mesme langue une telle immitation[3], comme celle d'aucuns scavans mesmes, qui s'estiment estre des meilleurs, quand plus ilz ressemblent[4] un Heroet

1. mots (61-97 sauf 80).
3. loüable (97).
4. etrangere (57, 62, 80), estrangere (61, etc.) — mots (61-97 sauf 80).
5. est-ce (61-97 sauf 80).
6. voyre (57, 62, 80), voire (61, etc.).
7. immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.).
8. sçavans (61, 69, 73).
9. quant (57, 80) — ils (62, 73-97 sauf 80).

1. Cette antithèse ne se trouve pas, que je sache, dans Quintilien ; mais l'idée du moins est chez lui (X, II, 27) : « Imitatio autem (nam saepius idem dicam) non sit tantum in verbis. »

2. Dans la langue du XVIe siècle, ce mot a tous les sens du latin *sententia*. Il signifie ici « pensées ».

3. Du Bellay, qui prescrit comme utile et nécessaire à l'illustration de notre langue l'imitation des auteurs *étrangers*, condamne au contraire comme fâcheuse et funeste l'imitation des auteurs *nationaux* : il ne faut pas, dit-il, imiter *dans la même langue*. Ceci va droit contre Sibilet qui avait écrit dans son *Art Poetique*, I, III, f° 7 r°-v° : « L'invention et le jugement compris soubz elle se conferment et enrichissent par la lecture des bons et classiques poétes françois, comme sont entre les vieuz Alain Chartier et Jan de Meun : mais plus luy profiteront les jeunes comme imbus de la pure source françoise, esclercie par feu tresillustre et tres savant prince François roy de France, vivant pére de son peuple et des poétes françois, entre lesquelz tira le novice dés Muses françoises Marot, Saingelais, Salel, Heroet, Scéve, et telz autres bons espris, qui tous les jours se donnent et evertuent a l'exaltation de ceste françoise poésie, pour ayder et roborer de leur invention et industrie son encor imbecille jugement, et autrement les suivre pas a pas comme l'enfant la nourrice, par tout ou il vouldra cheminer par dedans le pré de Poésie. »

4. La construction de *ressembler* avec un régime direct est fréquente au XVIe siècle. Cf. plus bas, II, III, 193 : « Il vauldroit beaucoup mieux ecrire sans immitation que *ressembler* un mau-

ou un Marot[1]. Je t'amonneste[2] donques (ò toy, qui

1. je t'admoneste (61, 69-75), je t'admonneste (84-97) — donq' (61, 69, 73, 84, 92), doncq' (75, 97) — ò (57, 62, 80), ô (61, etc.).

vais aucteur. » — On en trouve encore des exemples dans Régnier, Malherbe et Bossuet (LITTRÉ).

1. Clément Marot (1497-1544) est trop connu pour qu'il soit besoin d'insister. — Antoine Héroët (?-1568), natif de Paris, protégé de Marguerite de Navarre, évêque de Digne (1552), fit paraître à Lyon en 1542 un petit volume comprenant : 1° *la Parfaicte Amye*, en trois livres ; 2° *l'Androgyne de Platon* ; 3° *De n'aymer point sans estre aymé* ; 4° *la Complaincte d'une dame surprinse nouvellement d'amour*. Dans ces divers poèmes, surtout dans le premier, — tout à fait remarquable et de fond et de forme, — Héroët, s'inspirant de Platon, s'est fait le chantre de l'amour idéal. Antoine du Verdier (*Bibl. Franç.*, I, 124, réimpr. de 1772) salue en lui « l'heureux illustrateur du haut sens de Platon ». Bien avant lui, Jacques Peletier avait écrit dans son *Art Poëtique*, I, II, 14 : « Je diroé bien, qui me lesseroèt juger, que je n'è ancores vù poësie an françoes mieus drecee a mon gre, ni plus santancieuse, ni la ou il i ut moins a redire, que la *Parfete Amie* d'Antoene Heroet. Ce que je ne di point par afeccion, qui n'è ù ni familiarite aveques lui, ni connoessance. Car ni l'age ni les tans de nous deus ne nous ont soufèrt antrehanter. » Jugement des plus élogieux, dont on peut rapprocher l'opinion d'Étienne Pasquier, dans ses *Rech. de la Fr.* VII, v : « Je fais grand compte d'Heroët en sa *Parfaite Amie* : petit œuvre, mais qui en sa petitesse surmonte les gros ouvrages de plusieurs. » (Édit. de 1723, I, col. 701.) — Consulter sur Héroët, en attendant l'étude d'ensemble qui nous manque encore : Colletet, notice inédite (Bibl. Nat., n. acq. fr. 3073, f° 241 r°) ; Goujet, *Bibl. Franç.*, XI, 141 ; Bourciez, *Les mœurs polies*... (thèse, 1886), p. 131 ; Lefranc, *Le platonisme et la littérature en France à l'époque de la Renaissance* (dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1896, p. 13) ; L. Grou, *La famille d'Anthoine Heroet* (même revue, 1899, p. 277). — On remarquera que plus loin encore (II, I, 172), du Bellay associe les deux noms de Marot et d'Héroët. Pour le jugement final porté par du Bellay sur le compte d'Héroët, dont la Pléiade fit très adroitement un précurseur, v. l'ode XIII du *Recueil de Poësie* (édit. Marty-Laveaux, I, 259).

2. On trouve aussi dans la Pléiade les formes *admonnester* (du Bellay), *admonester* (Ronsard), *ammonester* (du Bellay), *amonester*, (Baïf), *amonnéter* (Ronsard). Au XVI° siècle, on prononçait sans faire sentir le *d* ni l'*s* (*m* d'après de Bèze, *mm* d'après Palsgrave). Le *d* ne se prononce que depuis le XVII° siècle. On a dit longtemps *admonester* et *admonéter* : la première forme a fini par prévaloir. Cf. Thurot, *Prononc. franç.*, II, 324 et 359.

desires l'accroissement de ta langue, et veux exceller en icelle) de non immiter à pié levé, comme n'agueres a dict quelqu'un [1], les plus fameux [2] aucteurs d'icelle, ainsi que font ordinairement la plus part de notz poëtes francoys, chose certes autant vicieuse, comme de nul profict à nostre vulgaire : veu que ce n'est autre chose (ò grande liberalité !) si non luy donner ce qui estoit à luy [3]. Je voudroy' bien que nostre langue

2. immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.) — pied (97).
3. *à* dict (49, 57), a dit (97) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.)
4. notz (57, 80), noz (61-73), nos (75, 84-97).
5. poetes (57, 62, 80), poetes (61, etc.) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
6. profict (57, 62, 80), profit (61, 69-75, 84, 97), proffit (92).
7. ò (57, 62, 80), ô (61, etc.) — sinon *de* luy donner (57-97 sauf 80).
8. vouldroy' (57, 62).

1. Ce *quelqu'un* est Sibilet (II, vi, f° 57 r°) : « ... Que tu imites *à pied levé* Saingelais és [odes] françoises, qui en est autheur tant dous que divin. »

2. Sur le sens de cette épithète, v. plus haut, p. 96, n. 1 et p. 102, n. 1.

3. Du Bellay reviendra sur les mêmes idées, II, i, 171 : « Je scay que beaucoup me reprendront, qui ay osé le premier des Francoys introduyre quasi comme une nouvelle poësie, ou ne se tiendront plainement satisfaictz, tant pour la breveté dont j'ay voulu user, que pour la diversité des espris, dont les uns treuvent bon ce que les autres treuvent mauvais. Marot me plaist (dit quelqu'un), pour ce qu'il est facile et ne s'eloingne point de la commune maniere de parler : Heroët (dit quelque autre), pour ce que tous ses vers sont doctes, graves et elabourez : les autres d'un autre se delectent. Quand à moy, telle superstition ne m'a point retiré de mon entreprinse, pour ce que j'ay tousjours estimé notre poësie francoyse estre capable de quelque plus hault et meilleur style que celuy dont nous sommes si longuement cōtentez. » — Ailleurs encore, II, ii, 187 : « Quand à moy, si j'etoy enquis de ce que me semble de notz meilleurs poëtes francoys..., je repondroy' qu'ilz ont bien ecrit, qu'ilz ont illustré notre langue, que la France leur est obligée : mais aussi diroy je bien qu'on pouroit trouver en notre langue (si quelque scavant homme y vouloit mettre la main) une forme de poësie beaucoup plus exquise, laquele il faudroit chercher en ces vieux Grecz et Latins, non point és aucteurs francoys : pour ce qu'en ceux cy on ne scauroit prendre que bien peu, comme la peau et la couleur, en ceux la on peut

feust si riche d'exemples [1] domestiques, que n'eussions besoing d'avoir recours aux etrangers. Mais si Virgile et Ciceron se feussent contentez d'immiter ceux de leur langue, qu'auront [2] les Latins outre Ennie [3] ou Lucrece, outre Crasse ou Antoyne [4]?

1. feust (57, 62, 80), fust (61, etc.).
2. besoin (97) — etrangers (57, 62, 80), estrangers (61, etc.).
3. feussent (57, 62, 80), fussent (61, etc.) — immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.).
4. qu'*auront* (49, 57, 62, 80), qu'auroient (61, 69-75, 84), qu'auroyent (92, 97) — *Enuie* (49, 62), enuie (57, 80).
5. Lucresse (57, 62) — Antoine (61, 69-75, 84), Anthoine (92, 97).

prendre la chair, les oz, les nerfz et le sang. » On reconnaît la métaphore. Si du Bellay rejette l'imitation des auteurs nationaux, c'est qu'on ne peut se les *assimiler*, les « convertir en sang et nourriture », comme il a dit plus haut (chap. VII, p. 99).

1. Modèles. C'est le sens du latin *exemplaria*.

2. Il faut lire sans doute *qu'auroint*. Les éditions posthumes changent ce futur incorrect en un conditionnel. V. l'appareil critique.

3. Le nom est francisé, conformément aux principes de l'auteur (v. plus loin, II, VI, 255).

4. Antoine et Crassus, célèbres orateurs romains, antérieurs à Cicéron, qui les met en scène dans son *De Oratore*, et qui fait leur éloge dans son *Brutus*, XXXVI-XL et XLIII-XLIV.

CHAPITRE IX

Response à quelques objections [1].

Apres avoir le plus succintement qu'il m'a eté possible ouvert le chemin à ceux qui desirent l'amplification de notre langue, il me semble bon et necessaire de repondre à ceux qui l'estiment barbare [2] et irreguliere, incapable de cete elegance et copie [3] qui est en la greque et romaine : d'autant (disent ilz) qu'elle n'a

2. Responce (75); responses (84-97).
3. succintement (57, 62, 80), succinctement (61, etc.) — eté (57, 62, 80), esté (61, etc.).
5. notre (57, 62, 80), nostre (61, etc.).
6. repondre (57, 62, 80), respondre (61, etc.).
7. cete (57, 62, 80), ceste (61, etc.).
8. greque (57-97 sauf 80) — disent ilz (57, 80), disent ils (62), disent-ilz (61, 69), disent-ils (73, etc.).

1. Tout ce chapitre est le désordre même. Non seulement il interrompt la suite des idées, du Bellay coupant net, pour revenir en arrière, sa théorie de l'imitation (le complément s'en trouve liv. II, chap. III); mais encore cette nouvelle « défense » de la langue, qui survient au milieu des développements sur son « illustration », ne va pas sans beaucoup d'incohérences et d'obscurités.

2. L'auteur a déjà traité ce sujet, et fort mal, dans le chap. II (p. 54).

3. V. ci-dessus, p. 84, n. 3.

ses declinations[1], ses piez[2] et ses nombres[3], comme ces deux autres langues. Je ne veux alleguer en cet endroict (bien que je le peusse faire sans honte) la simplicité de notz majeurs[4], qui se sont contentez d'exprimer leurs conceptions avecques paroles nues, sans art et ornement : non immitans la curieuse diligence des Grecz, aux quelz la Muse avoit donné la bouche ronde (comme dict quelqu'un[5]) c'est à dire parfaite en

1. piedz (57, 62, 80), pieds (61, etc.).
2. cest (57-97 sauf 80).
3. endroict (57, 62, 80), endroit (61, etc.).
4. notz (80), noz (57-75, 84), nos (92, 97).
5. avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — nuës (97).
6. immitans (57, 62, 80), imitans (61, etc.) — curiose (97).
7. Grecs (73-97 sauf 80) — aux quelz (57, 80), aux quels (62), ausquelz (61, 69), ausquels (73, etc.).
8. parfaire (57, 62, 80).

1. Déclinaisons. C'est la forme savante, calquée sur le latin *declinatio,* mais cette forme est antérieure au xvie siècle : on la trouve souvent au Moyen Age. — Comme on le verra par la suite, le mot *déclination,* à l'instar du latin *declinatio* (Varron, Cicéron, Quintilien), doit s'entendre aussi bien de la *conjugaison* que de la *déclinaison.* Une grammaire publiée en 1543 par Robert Estienne a pour titre : *Les declinaisons des noms et verbes que doibvent scavoir entierement par cueur les enfans, ausquelz on veult bailler entree a la langue latine. Ensemble... la maniere d'exercer les enfans a decliner les noms et les verbes.* (Bibl. Nat. — Rés. X. 2687.)

2. Les pieds (*pedes*) sont constitués par l'assemblage de deux, de trois, ou même de plusieurs syllabes longues ou brèves (spondée - - ; dactyle - ◡ ◡ ; dichorée - ◡ - ◡, etc.). Marius Victorinus, au Ier livre de sa *Grammaire* (édit. Keil, p. 44), explique ainsi l'acception du mot *pied* : « Pes autem dictus est, sive quia pars mensurae et modus quidam similiter pes vocatur, sive quia in percussione metrica pedis pulsus ponitur tolliturque, seu quia, ut nos pedibus nostris ingredimur atque progredimur, ita et versus per hos pedes metricos procedit et scandit. »

3. Les nombres (*numeri*) sont formés par l'enchaînement systématique de plusieurs pieds semblables ou différents. Le mot est souvent synonyme de « mètres » et de « rythmes ». Cf. Quintilien, *Inst. Orat.* IX, iv, 45-57.

4. Cf. ci-dessus, p. 66, n. 2.

5. Horace, *Epist. ad Pis.* 323 :

> Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
> Musa loqui.

toute elegance et venusté[1] de paroles : comme depuis aux Romains immitateurs des Grecz. Mais je diray bien que nostre langue n'est tant irreguliere qu'on voudroit bien dire : veu qu'elle se decline, si non par les noms, pronoms et participes, pour le moins par les verbes, en tous leurs tens, modes et personnes[2]. Et si elle n'est

2. immitateurs (57, 62, 80), imitateurs (61, etc.) — Grecs (73-97 sauf 80).
3. que on (84, 92).
4. sinon (92, 97).
6. tens (57, 62, 80), temps (61, etc.).

Démétrios de Phalère dit de même, pour désigner l'harmonieuse élégance du langage : στρογγύλον στόμα (Περὶ ἑρμηνείας, xx, apud Chr. Walz, *Rhet. Graec.*, IX, 12).

1. Latinisme (*venustas*). Le mot latin exprime proprement la grâce particulière à Vénus, et de là, d'une façon générale, toute espèce de grâces ou de charmes. Le *Quintil* reprend du Bellay d'avoir dit « *venusté* pour *venusteté* » (v. plus loin, p. 256, n. 7). *Vénusteté* se rencontre dans l'*Institution du Prince* de Budé, chap. XI : « En parolle rommaine ne peult entrer ceste *venusteté* qui est en la langue atticque. » (Édit. de 1547, p. 50.) Il est clair néanmoins que *vénusté* vaut mieux. Le mot dont se sert Joachim est très logiquement formé sur le latin *venustatem* : celui que préfère son critique représenterait *venustitatem*, qui n'existe pas. — « M. Ménage a fait tous ses efforts pour faire passer *prosateur* et *vénusté*. » (Vaugelas cité par LITTRÉ.) Ce témoignage montre assez que le néologisme dont la *Deffence* offre un exemple, n'avait pas fait fortune. Le mot est français aujourd'hui, mais assez rare.

2. « Je laisse ceste impropre forme de parler latinement en françois, de *si non*, mis negativement et prepositif, ou le bon françois en use exceptivement ou expletivement en subjonctif, et la preposition *par* pour *és*. Car il eust esté plus naïf françois ainsi dire : *si nostre langue ne se decline ès noms, pronoms et participes, au moins se decline ès verbes*. Mais tousjours tu veux latiniser en françois. Cela donq laissé, je vien au principal de ce poinct, qui est à la defense de nostre langue, contre toy qui te armant de sa livrée et enseigne, luy es ennemy interieur, luy tollissant les declinaisons des trois meilleures parties, nom, pronom et participe. Pour lesquelles calanger[a], je dy que la langue françoise se decline en ces[b] trois parties à la maniere des Hebrieux, c'est à savoir par articles, et outre ce à la forme greque et latine par

a. *Calanger* = réclamer en justice, revendiquer. V. GODEFROY, art. *Chalengier*.
b. 1555 et 1556 donnent *ses*. Mais le sens exige *ces*.

si curieusement[1] reiglée, ou plus tost liée et gehinnée[2] en ses autres parties, aussi n'ha elle point tant d'hetheroclites et anomaux[3], monstres etranges de la grecque

1. reiglee (57-80), reglee (84-97) — plus tost (57, 62, 80), plustost (61, etc.) — liée *est* gehinnée (49), liee est gehinnee (57, 62, 80), liee et geinnee (61, etc.), geisnee (97).
2. n'ha elle (57, 62, 80), n'a elle (61, etc.).
3. hetheroclites (57, 62, 80), heteroclites (61, etc.) — etranges (62, 80) estranges (57, etc.).

quelques changemens de terminaison, tant és deux nombres que en aucuns divers genres et cas : comme *cheval, chevaulx, roy, roys, regnant, regnante, apprins, apprinse,* principalement és pronoms, comme *je, moy, me, nous, tu, toy, te, vous, nostre, nostres* et *nos* : qui sont (outre la variation des articles) autant de diverses voix et terminations que en ont les Grecs au nombre duerne[a], et les Grecs et Latins au genre neutre. Parquoy il appert manifestement que sous couleur et promesse de la defendre, tu la despouilles et destruys, en tant qu'en toy est, sans l'enrichir d'une seule syllabe qui soit à elle propre et convenante, en tout ton œuvre. Pource devant que ainsi escrire, tu devoys savoir que c'est declinaison. » (Q. H.) — Le *Quintil* n'a pas tort, et du Bellay raisonne d'une étrange façon. D'abord, on ne voit pas pourquoi une langue serait dite « irrégulière », pour ne pas décliner *casuellement* ses noms, ses pronoms et ses participes. Mais si l'on entend par déclinaison l'ensemble des flexions qui marquent dans les mots le genre, le nombre, la personne, etc., il est clair qu'à part les seuls mots invariables (adverbe, préposition, conjonction, interjection), tous les mots d'une langue se déclinent d'une manière ou d'une autre, et qu'à ce titre le français, lui aussi, se décline en ses noms, pronoms et participes, comme il se décline en ses verbes.

1. Soigneusement. V. ci-dessus, p. 48, n. 4. — Cf. quelques lignes plus haut : « la *curieuse* diligence des Grecz ».

2. Mise à la gêne, à la torture. — Cf. préface des *Vers Lyriques* (1549) : « Je n'ay (Lecteur) entremellé fort supersticieusement les vers masculins avecques les feminins... craignant de contreindre et *gehinner* ma diction pour l'observation de telles choses. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 175.)

3. « Au contraire, plus en y a en la langue françoise que en nulle autre, mesmement és verbes. » (Q. H.) — On appelle *hétéroclites* (ἑτερόκλιτος = ἕτερος, différent + κλίνω, décliner) des mots dont la déclinaison procède de thèmes différents. Exemples : γυνή, γυναικός ; ὕδωρ, ὕδατος ; *iter, itineris* ; *ego, mei, nos.* On appelle *anomaux* (ἀνώμαλος = ἀν, privatif + ὁμαλός, uni, égal) d'une manière géné-

a. Au nombre duel.

et de la latine. Quand[1] aux piedz et aux nombres je diray au second livre[2] en quoy nous les recompensons[3]. Et certes (comme dict un grand aucteur de rethorique, parlant de la felicité qu'ont les Greez en la composition de leurs motz) je ne pense que telles choses se facent par la nature desdites langues, mais nous favorisons tousjours les etrangers[4]. Qui eust

1. Quant (61-97) — pieds (73-97 sauf 80).
3. dict (57, 62, 80), dit (61, etc.) — aucteur (57, 62, 80), auteur (61, etc.).
4. rethorique (57, 62, 80, 92, 97), rhetorique (61, 69-75), rhethorique (84) — que ont (84-97) — Grecs (73-97 sauf 80).
5. mots (61-97 sauf 80) — je ne penses (97).
6. desdictes (57-80), desdites (84-97).
7. touours si [tousiours] (62) — estrangers (57-97 sauf 80).

rale tous les mots dont la déclinaison ou la conjugaison présente quelque irrégularité. Exemples : σῖτος, masculin au singulier, est neutre au pluriel, σῖτα ; *epulum*, neutre au singulier, est feminin au pluriel, *epulae* ; *auferre* fait au présent *aufero*, au parfait *abstuli*, au supin *ablatum*.

1. V. plus haut, p. 54, n. 1.

2. V. liv. II, chap. VII, p. 261-262.

3. C'est-à-dire : par quoi nous *compensons* leur manque. — *Récompenser*, pris en ce sens, s'est maintenu pendant tout le XVII[e] siècle. Ainsi La Fontaine, *Fabl.* X, I, 12 :

> C'est la louange, Iris. Vous ne la goûtez point.
> D'autres propos chez vous *récompensent* ce point.

LITTRÉ cite encore des exemples de Retz, Mme de Sévigné, Quinault, Fontenelle, Regnard.

4. Le « grand auteur de rhétorique » qui parle ainsi, c'est Quintilien (I, V, 70) : « Nec id fieri natura puto, sed alienis favemus. » — Tout ce passage de la *Deffence* est fort obscur. Voici sans doute ce que veut dire du Bellay : « Nous n'avons pas en notre langue, comme les Grecs et les Romains, de pieds ni de nombres. Ce n'est pas une raison pour la sacrifier à la leur. En ce faisant, nous cédons au préjugé qui nous porte toujours à croire les étrangers supérieurs à nous-mêmes. Mais dans l'espèce, cet avantage que nous leur concédons est illusoire, parce qu'il n'est pas fondé *en nature* (on sait en effet que pour du Bellay [v. chap. I] toutes les langues, à l'origine, sont de même nature, et partant de même valeur). Rien n'empêchait nos ancêtres d'introduire en leur langue ces pieds et ces nombres, en donnant aux syllabes une quantité déterminée ; et ce qu'ils n'ont pas fait, peut-être nos successeurs, plus ingénieux et plus savants, le feront-ils. »

gardé[1] notz ancestres de varier toutes les parties declinables, d'allonger une syllabe et accoursir[2] l'autre, et en faire des piedz ou des mains[3]? Et qui gardera notz successeurs d'observer[4] telles choses, si quelques sçavans et non moins ingenieux de cest aage entreprennent de les reduyre en art[5]? comme Ciceron pro-

1. notz (80), noz (57, etc.).
2. accoursir (57, 62, 80), accourcir (61, etc.).
3. pieds (73-97 sauf 80).
4. notz (80), noz (57-75), nos (84-97) — *quelque* sçavans (61).
5. scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.).
6. reduyre (57, 62, 80), reduire (61, etc.).

1. Empêché. — Cf. Bonav. des Périers, *Lysis* : « Ilz desirent que soyez heureux et vous *gardent* de faire voz plaisirs. » (Édit. L. Lacour, I, 15.)

2. Abréger, rendre brève une syllabe. Au sens général d'*abréger*, le verbe *accourcir* (que nous tendons à remplacer par *raccourcir*) n'est pas rare aux XVIe et XVIIe siècles. Dans le sens *métrique*, on le trouve encore chez l'abbé d'Olivet, *Pros. Franç.* : « Un Romain auroit sifflé un acteur qui eût allongé ou *accourci* une syllabe mal à propos. » (Cité par Littré.)

3. Membre de phrase très obscur. Faut-il admettre un calembour sur le mot *piedz* ? Il serait de bien mauvais goût. Person explique : « *Des piedz ou des mains*, c'est-à-dire, « de toute façon, comme ils l'auraient voulu. » L'interprétation qu'il propose n'est guère satisfaisante. Non que l'expression *faire des pieds et des mains* (le texte porte : *ou des mains*) pour dire « essayer par tous les moyens » ne soit française, encore que bien familière ; mais, outre qu'elle s'accorde assez mal pour le sens avec le début de la phrase, on ne voit pas ici ce que signifie *en*. Je me demande, pour ma part, s'il ne faudrait pas lire : « et en faire des pieds ou des *mètres* ». La substitution de *mains* à *mètres* s'expliquerait par une faute de lecture initiale du manuscrit, qui, de la première édition, aurait passé dans toutes les autres. On sait avec quelle négligence du Bellay revoyait ses épreuves (v. ci-dessous, p. 347, la fin de l'adieu *au Lecteur*, et cf. la fin de la 2e préface de l'*Olive*), et la *Deffence* entière est là pour nous prouver que les éditions sorties des presses d'Arnoul l'Angelier étaient bien loin d'être correctes.

4. Pratiquer.

5. Passage curieux, qui nous montre que dès 1549 l'idée des vers *métriques* ou *mesurés*, à l'imitation des anciens, hantait les jeunes humanistes du Collège de Coqueret. Cette idée, c'est Antoine de Baïf qui fit le plus pour la réaliser : il fonda même à cette intention, de concert avec le musicien Thibault de Courville, une

mettoit de faire au droict civil[1] : chose qui à quelques uns a semblé impossible, aux autres non. Il ne fault point icy alleguer l'excellence de l'antiquité[2], et comme

1. droict (57, 62, 80), droit (61, etc.)
2. fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).

Académie de Poésie et de Musique (1570), destinée à chercher les moyens d'établir l'intime union des deux arts, en la basant sur une notation prosodique et musicale aussi rigoureusement exacte que possible (v. Frémy, *l'Académie des derniers Valois*, 1887). Mais d'autres que Baïf furent séduits par l'ambition de doter notre poesie des vers mesurés à l'antique : Jodelle, Denisot, Pasquier, Buttet, Rapin, d'Aubigné, Ronsard lui même, ont fait des vers métriques. Ce dernier en parlait dès 1550 (« S'il advient que nos modernes sçavants se vueillent travailler d'inventer des dactyles et spondées en nos vers vulgaires... » *Advertissement au Lecteur*, en tête des *Odes*, édit. Blanchemain, II, 16). En 1555, Peletier, sans réprouver la tentative, la jugeait difficile (*Art Poétique*, II, II, 59). On connait de Jacques de la Taille un traité sur « la maniere de faire des vers en françois comme en grec et en latin » (1573) ; l'auteur dès le début se recommande de l'autorité du « poete angevin », dont il reprend les idées et jusqu'aux expressions (v. tout le passage cité par Egger, *l'Hellénisme en France*, 12e leç., I, 293-295). Cf. aussi Pasquier, *Rech. de la Fr.* VII, XI : « Que nostre langue est capable des vers mesurez, tels que les Grecs et Romains. » (Edit. de 1723, I, col. 731-736.)

1. C'est à dire : *pour* le droit civil. En plusieurs endroits de son *De Oratore* (I, XLII, 190 ; I, LVIII, 246 ; II, XXXIII, 142), Cicéron manifeste l'intention de « réduire en art », en les condensant dans un corps de doctrine, les principes jusqu'alors épars du droit civil. Cette intention, si l'on en croit Aulu Gelle (*Noct. Att.* I, XXII, 7), il l'avait réalisée dans un écrit intitulé *De jure civili in artem redigendo*. Cet écrit est perdu.

2. L'auteur aborde maintenant un autre ordre d'idées. Contre ceux qui déclarent notre langue incapable d'égaler jamais les langues antiques, pour cette simple raison qu'*elle est venue trop tard* et qu'après les anciens on ne peut que dechoir, il fait valoir cet argument, d'ordre vraiment philosophique, que la nature n'est pas si stérile qu'on pense, qu'elle a toujours les mêmes forces, et que, loin d'être condamnés à rester constamment inferieurs aux anciens, les esprits modernes, au contraire, peuvent les surpasser, qu'en fait il les ont surpassés dans le domaine scientifique, comme le prouvent tant d'admirables decouvertes, l'imprimerie, la poudre à canon, etc. — Il est curieux de rencontrer chez le fondateur du classicisme, plus d'un siècle avant la querelle des anciens et des

Homere se plaignoit que de son tens les cors estoient trop petiz [1], dire que les espris modernes ne sont à comparer aux anciens. L'architecture, l'art du navigaige [2], et autres inventions antiques, certainement sont admirables : non toutesfois, si on regarde à la necessité mere des ars, du tout si grandes [3], qu'on doyve estimer les Cieux et la Nature y avoir dependu [4]

1. tens (57, 62, 80), temps (61, etc.) — cors (57, 62, 80), corps (61, etc.) — estoyent (80, 92, 97).
2. petiz (57, 80), petis (61, 69), petits (62, etc.) — espris (57, 62, 80), esprits (61, etc.).
4. navigaige (57, 62, 80), navigage (61, etc.).
5. toutefois (61, 69-75).
6. ars (57, 62, 80), arts (61, etc).
7. doyve (57, 62, 80, 92, 97), doive (61, etc.).

modernes, les idées de Fontenelle et de Perrault : l'auteur de la *Deffence* a déjà soupçonné ce que valent, appliqués aux questions littéraires, ces deux principes célèbres, la permanence des forces de la nature et le progrès des sciences humaines.

1. Il ne « se plaint » pas, à vrai dire, mais il juge en effet que « les hommes d'autrefois » étaient plus forts que « les hommes d'aujourd'hui. » Cf. *Il.* I, 260-272 ; V, 302-304 ; XII, 378-385 ; XII, 445-449 ; XX, 285-287.

2. Archaïsme, fréquent chez la Pléiade. — V. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade,* II, 60.

3. C'est-à-dire : toutefois, eu égard à la nécessité, mère des arts, elles ne sont pas tellement grandes... — Cette expression, *la nécessité, mère des arts,* est proverbiale. Érasme, dans ses *Adages* (IV, VII, 55, *Necessitas magistra* — édit. de Leyde, 1703, II, col. 1109) en fait remonter l'origine au *Ploutos* d'Aristophane : « Apud Aristophanem Penia jactat se artium inventricem. » (V. en effet dans cette pièce le plaidoyer de la Pauvreté.) — Jean Marot avait déjà dit, dans une ballade « à monseigneur le trésorier Robertet » (1514) :

> Necessité, qu'on dit *mere des arts,*
> Ma tant lardé de ses flesches et dards...
> (L. Theureau, *Étude sur Jean Marot,* Caen, 1873, p. 199.)

Cf. ces vers de Gresset, dans *le Lutrin vivant* :

> Nécessité tire parti de tout,
> Nécessité d'industrie est la mère.

4. *Dependu* = dépensé. Très fréquent au XVIe siècle (v. LITTRÉ, art. *Dépendre* 3). Même au XVIIe siècle, l'usage confondait encore *dépendre* et *dépenser.* Vaugelas dit que de son temps *dépendre* s'em-

toute leur vertu, vigueur et industrie. Je ne produiray pour temoings de ce que je dy l'imprimerie, seur des Muses et dixieme d'elles, et ceste non moins admirable que pernicieuse foudre d'artillerie [1], avecques tant d'autres non antiques inventions, qui montrent veritablement que par le long cours des siecles les espris des hommes ne sont point si abatardiz qu'on voudroit

1. produyray (62).
2. temoings (80), tesmoingz (57), tesmoings (61-75, 84), tesmoins (92, 97) — le imprimerie (57, 80) — sœur (61-97 sauf 80).
5. montrent (57, 62, 80), monstrent (61, etc.).
6. espris (57, 62, 80), esprits (61, etc.).
7. abatardiz (57, 62, 80), abatardis (61, etc.).

ployait davantage à la cour, *dépenser* à la ville (*Remarques*, édit. Chassang, I, 388). Racan, dans ses *Mémoires pour la vie de Malherbe*, raconte sur son maitre cette curieuse anecdote : « Un jour que M. de Bellegarde, qui estoit, comme on sçait, Gascon, luy envoya demander lequel estoit mieux dit de *dépensé* ou *dépendu*, il respondit sur le champ que *dépensé* estoit plus françois, mais que *pendu*, *dépendu*, *rependu*, et tous les composés de ce vilain mot qui lui vinrent à la bouche, estoient plus propres pour les Gascons. » (*Œuvres de Racan*, édit. Tenant de Latour, I, 274.) Que Malherbe en soit responsable ou non, toujours est il que *dependre* au sens de *dépenser* finit par tomber en désuétude. « Il est vieux », dit l'Académie en 1694 (art. *Despenser*).

1. Inutile de rappeler que la découverte de l'imprimerie remonte au xv[e] siècle, celle de la poudre à canon au xiv[e]. — Il est assez curieux que les deux arguments qu'invoque ici du Bellay soient aussi produits par Budé dans son *De Philologia* (v. le recueil des *Lucubrationes variae*, Bâle, 1557, p. 87) : « Recentia autem secula res inauditas pepererunt, et quas antiquitas quamlibet ingeniosa nunquam, ut opinor, suspicata est, ut *machinas belli igniarias*... Contra autem aetates recentiores *artem librariorum formulariam* ediderunt : validum, ut mihi videtur, adminiculum ad exuscitandum et erigendum literarum vestrarum nomen, quod tam diu jacuit ut exanimum et emortuum. » (Communiqué par M. Delaruelle.) — Cf. aussi dans Rabelais (II, viii) la fameuse lettre de Gargantua à son fils Pantagruel sur la renaissance des études : « Maintenant toutes disciplines sont restituees, les langues instaurees..., les *impressions* tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventees de mon eage par inspiration divine, comme à contrefil l'*artillerie* par suggestion diabolicque. » (Edit. Marty-Laveaux, I, 255.)

bien dire [1]. Je dy seulement qu'il n'est pas impossible que nostre langue puisse recevoir quelquefoys [2] cest ornement et artifice [3] aussi curieux [4] qu'il est aux Grecz et Romains. Quand au son [5], et je ne scay quelle naturelle douceur (comme ilz disent) qui est en leurs langues, je ne voy point que nous l'ayons moindre, au jugement des plus delicates oreilles [6]. Il est bien vray que nous

2. notre (62) — quelquefoys (57, 80), quelque fois (61, 69-75), quelquefois (62, 84, 92), quelquesfois (97) — *c'est* ornement (84, 92).
3. Grecs (62, 73-97 sauf 80).
4. Grecz *est* Romains (49) — Quant (61-97) — scay (57, 62, 80), sçay (61, etc.) — qu'elle (57).
5. doulceur (73, 75, 84, 92) — ils (62, 73-97 sauf 80).
7. *de* plus delicates oreilles (57, 62, 80).

1. Cf. Ronsard, qui proclame comme du Bellay, dans son *Art Poëtique* (1565), le principe de la permanence des forces de la nature : « Il vaut mieux servir à la vérité qu'à l'opinion du peuple, qui ne veut sçavoir sinon ce qu'il void devant ses yeux, et, croyant à credit, pense que nos devanciers estoient plus sages que nous, et qu'il les faut totalement suivre, sans rien inventer de nouveau, en cecy faisant grand tort à la bonne nature, laquelle ils pensent pour le jourd'huy estre brehaigne et infertile en bons esprits, et que dés le commencement elle a respandu toutes ses vertus sur les premiers hommes, sans avoir rien retenu en espargne, pour donner comme mere tres-liberale à ses enfans, qui devoient naistre aprés au monde par le cours de tant de siecles à venir. » (Édit. Blanchemain, VII, 336.)
2. Un jour (à venir). Cf. ci-dessus, p. 100, n. 7.
3. Pour le sens de ce mot, v. plus haut, p. 103, n. 6.
4. Pour *curieux* = soigné, cf. *curieusement*, p. 48, n. 4 et p. 112, n. 1.
5. Nouvel ordre d'idées. Du Bellay fait valoir contre les ennemis de la langue française ce qu'elle a d'harmonieux et de naturellement doux. Il n'est pas superflu de noter que c'est la seule qualité *positive* qu'il lui reconnaisse *présentement*, les autres n'existant pour lui qu'*en espérance*.
6. On pourra rapprocher la déclaration de Jacques de Beaune dans sa lettre « au seigneur Camille » (1548), publiée par M. Émile Roy : « Quand à moy, me plaira la langue qui ha grace à exprimer ce qu'elle veult dire, encores quelle soit plus prolixe... Et en ce la nostre vulgaire me semble bien avoir autant de grace en beaucoup de choses que la latine ou grecque, *et ne fusse qu'en ses parolles assemblées avec plus grand doulceur de voielles et consonnantes que la mesme latine...* » (*Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1895, p. 243.)

usons du prescript[1] de Nature, qui pour parler nous a seulement donné la langue[2]. Nous ne vomissons pas notz paroles de l'estommac, comme les yvroingnes : nous ne les etranglons pas de la gorge, comme les grenoilles : nous ne les decoupons pas dedans le palat[3], comme les oyzeaux : nous ne les siflons pas des levres, comme les serpens. Si en telles manieres de parler gist la douceur des langues, je confesse que la nostre est

2. *à* seulement donné (49, 57).
3. notz (57, 80), noz (61-75, 84), nos (92, 97) — parolles (92) — estommac (57, 62, 80), estomac (61, etc.), estomach (97) — yvrongnes (57-97).
4. etranglons (57, 62, 80), estranglons (61, etc.) — pas *omis* (57-97 sauf 80).
5. grenoilles (57, 62, 80), grenouilles (61, 69-75, 84), grenoüilles (92, 97) — decouppons (92) — palat (57, 62, 80), palais (61, etc.).
6. oiseaux (61, 69-75, 84, 92) — sifflons (61-97 sauf 80).
8. la notre (62).

1. Ordonnance (*praescriptum*). — LITTRÉ, qui donne le mot, n'en cite pas d'autre exemple que la phrase de du Bellay. GODEFROY mentionne deux autres exemples, tous les deux postérieurs à du Bellay, l'un de Jean de Maulmont, l'autre de Pierre Le Loyer.

2. « Cela est faux, selon Aristote et Galien. Comme aussi le monstre le vers de Pierre d'Espagne :

Instrumenta novem sunt, guttur, lingua, palatum,
Quattuor et dentes, et duo labra simul.
A parolle former il fault neuf instrumens :
Langue, palat, gousier, deux levres, quatre dens [a].

« Ce que sensuyt apres, de la ronde parolle françoise, contre les mynoises ou extortionneres prononciations des autres langues, est tresbon et tresvray, et les exemples des similitudes bien appropriez, notans les nations sans les nommer : et là je te recognoy bon François. » (Q. H.)

3. Palais (*palatum*). — D'après LITTRÉ, le mot se trouve dès le XIV[e] siècle, dans la *Chirurgie* de Henri de Mondeville : « L'uvule depent et est en la fin du *palaī*, sur les pertuis des deux voies. » On vient de le voir d'autre part dans les vers qui traduisent ceux de Pierre d'Espagne (v. la note précédente). Il ne semble pas avoir eu pourtant une longue fortune, puisque dès 1561 les éditeurs de la *Deffence* ont cru devoir corriger *palat* en *palais*. V. l'appareil critique.

a. Ces deux vers sont écrits en prose dans l'édit. de 1555.

rude et mal sonnante. Mais aussi avons nous cest avantaige de ne tordre point la bouche en cent mile sortes, comme les singes, voyre comme beaucoup mal se souvenans de Minerve, qui jouant quelquefois [1] de la fluste, et voyant en un myroir la deformité [2] de ses levres, la jeta bien loing, malheureuse rencontre au presumptueux Marsye, qui depuis en feut ecorché [3]. Quoy donques (dira quelqu'un) veux tu à l'exemple de ce Marsye, qui osa comparer sa fluste rustique à la douce lyre d'Apolon, egaler ta langue à la grecque et latine ? Je confesse que les aucteurs d'icelles nous ont surmon-

1. sonnante (57, 62, 80), sonante (61, etc.) — Mais aussi nous avons (57-97 sauf 80) — *c'est* avantage (57, 61, 84, 92).
2. avantage (57-97 sauf 80) — cens (80) — mile (57, 62, 80), mille (61, etc.).
3. voire (57-97 sauf 80).
4. se souvenant (84-97) — joüant (97).
5. myroir (57, 62, 80), miroir (61, etc.).
6. jeta (57, 62, 80), jetta (61, etc.) — loin (97) — mal-heureuse (75).
7. depuys (62) — fut (57-97) — écorché (84, 92), escorché (97).
8. quelque un (62) — veux-tu (61-97 sauf 80).
9. ce *omis* (62) — flute (92).
10. Apolon (57, 62, 80), Apollon (61, etc.) — egaller (73, 75, 84, 92), esgaller (97).
11. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, 69-75, 84, 97), autheurs (92).

1. Un jour (passé). Cf. ci-dessus, p. 100, n. 7.

2. Difformité (le latin classique dit *deformitas*, le bas latin *difformitas*). — Au XVIe siècle, on emploie aussi bien *déformité* que *difformité*. Mais dans sa 14e Lettre à Costar (1641), Voiture écrit qu'il faut dire *difformité* : « *déformité* est mort depuis dix ou douze ans » (édit. Ubicini, II, 129).

3. Si l'on en croit la fable, un jour que Minerve, inventrice de la flûte, s'amusait à jouer de cet instrument en présence de Junon et de Vénus, les déesses se mirent à rire des contorsions qu'elle faisait. Minerve, s'étant convaincue de la justesse de leur critique en se regardant jouer dans le miroir d'une onde, jeta sa flûte de dépit et voua elle-même à la mort quiconque la ramasserait. Marsyas fut la victime de cette malédiction. Devenu possesseur de la flûte de Minerve, il commit l'imprudence d'oser défier au chant Apollon, le dieu de la lyre. Les Muses, choisies pour arbitres, donnèrent la victoire à Phébus qui, pour prix du combat, écorcha tout vif son rival. Cf. Ovide, *Fast.* VI, 697 sqq., et *Met.* VI, 383 sqq.

tez en scavoir et facunde [1] : és queles choses leur a eté bien facile de vaincre ceux qui ne repugnoint point [2]. Mais que par longue et diligente immitation de ceux qui ont occupé les premiers ce que Nature n'ha pourtant denié aux autres, nous ne puissions leur succeder aussi bien en cela que nous avons deja fait en la plus grand'part de leurs ars mecaniques [3], et quelquefois en leur monarchie [4], je ne le diray pas : car telle injure ne

1. scavoir (57, 62, 75), sçavoir (61, etc.) — facunde (57, 62, 80), faconde (61, etc.) — esquelles (57-97) — a eté (57, 80), ha eté (62), a esté (61, etc.).
2. repugnoint (80), repugnoient (57-75, 84), repugnoyent (92, 97).
3. immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.).
4. n'ha (57, 62, 80), n'a (61, etc.).
6. deja (57, 80), desja (61, etc.) — faict (62).
7. ars (57, 62, 80), arts (61, etc.) — mechaniques (84-97).

1. Le mot *faconde*, aujourd'hui, signifie « facilité d'élocution » et se prend assez souvent dans un sens péjoratif (« une *faconde* intarissable »). Mais ici le mot signifie davantage : « art de bien dire, éloquence » (sens du latin *facundia*). — Cf. Ronsard :

> En vain l'on travaille au monde,
> Si la lyrique *faconde*
> Fait muette la vertu.
>
> *Ode au seigneur de Carnavalet*, 1550
> (Édit. Blanchemain, II, 62)

2. *Repugner* — opposer de la résistance, se défendre au combat (*repugnare*). Ce sens de *répugner*, conforme à l'étymologie, et qu'on trouve déjà dans Oresme (« *répugner* aux passions »), n'est pas rare au XVIe siècle. Jean Marot dit :

> ... Mais je vueil qu'on *repugne*
> Par juste guerre, en soustenant le droict.
> (Édit. de La Haye, 1731, in-12, V, 235.)

Et Calvin (cité par LITTRÉ) : « En cela je suis contraint de leur *repugner*. » — On notera d'ailleurs que du Bellay ne fait ici que traduire une phrase de Cicéron, *Tusc.* I, 1, 3 : « Doctrina Graecia nos et omni litterarum genere superabat : in quo erat facile vincere non *repugnantes*. »

3. A noter encore, comme bien moderne, cette réflexion sur le pouvoir de succéder aux anciens dans les lettres comme dans les sciences.

4. Sous Charlemagne, par exemple, restaurateur de l'empire romain d'Occident (PERSON).

s'etendroit seulement contre les espris des hommes, mais contre Dieu, qui a donné pour loy inviolable à toute chose crée [1] de ne durer perpetuellement, mais passer sans fin d'un etat en l'autre, etant la fin et corruption de l'un [2] le commencement et generation de l'autre [3]. Quelque opiniatre [4] repliquera encores : Ta langue tarde trop à recevoir ceste perfection. Et je dy que ce retardement ne prouve point qu'elle ne puisse la recevoir : aincoys [5] je dy qu'elle se poura tenir certaine de la garder longuement, l'ayant acquise avecques si longue peine, suyvant la loy de Nature qui a voulu que tout arbre qui naist, florist [6] et fructifie bien tost, bien tost aussi envieillisse [7] et meure, et au contraire,

1. s'etendroit (57, 62, 80), s'estendroit (61, etc.) — espris (57, 62, 80), esprits (61, etc.).
3. cree (57, 62, 80), creée (61, etc.).
4. etat (57, 62, 80), estat (61, etc.) — etant (57, 62, 80), estant (61, etc.).
6. opiniatre (57, 62, 80), opiniastre (61, etc.).
9. aincoys (80), aincois (57, 62), ainçois (61, etc.) — pourra (57-97).
10. avec (57-97).
11. qui *à* voulu (49, 80).
12. que *omis* (62) — florit (73, 75, 84-97).

1. V. plus haut, p. 49, n. 1.

2. Pour cette inversion du sujet, cf. ci-dessus, p. 100, n. 1.

3. Souvenir des doctrines d'Aristote (*Phys*. III, VIII, 1 : Ἐνδέχεται τὴν θατέρου φθορὰν θατέρου εἶναι γένεσιν. — *Metaph*. I, II, 8 : Ἡ θατέρου φθορὰ θατέρου ἐστὶ γένεσις.). Cf. le traité *De generatione et corruptione*.

4. Un homme *opiniâtre* est un homme attaché fortement à son *opinion*.

5. Archaïsme. Même sens que *ains*. V. ci-dessus, p. 48, n. 6.

6. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 201, remarque que chez du Bellay comme chez Ronsard, *fleurir* et *florir* « sont employés à peu près indifféremment, sans qu'une acception particulière soit bien nettement affectée à chaque forme ». — Cf. plus bas, II, XII, 324 : « Je ne parleray de tant de metiers, arz et sciences, qui *florissent* entre nous. »

7. Cf. plus haut, p. 70, n. 1.

celuy durer[1] par longues années, qui a longuement travaillé à jeter ses racines[2].

1. annees (57-97).
2. jecter (57, 62, 80), jetter (61, etc.).

1. Remarquer cette proposition complétive *à l'infinitif*, construction toute latine succédant, dans la même phrase, à la construction bien française du verbe *vouloir* avec une proposition complétive *au subjonctif*. Cf. un exemple analogue, p. 250, n. 5. — Sur ce changement de construction dans une même phrase, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 178 sqq.

2. Pour cette comparaison des langues à des plantes, v. plus haut, p. 68, n. 3.

CHAPITRE X

Que la langue francoyse n'est incapable de la philosophie, et pourquoy les anciens estoint plus scavans que les hommes de notre aage[1].

Tout ce que j'ay dict pour la defence et illustration de notre langue, apartient[2] principalement à ceux qui font profession de bien dire, comme les poëtes et les orateurs. Quand[3] aux autres parties de literature, et ce rond de sciences[4] que les Grecz ont nommé *encyclopedie*[5],

2. francoyse (80), francoise (57), françoise (61, etc.).
3. estoint (80), estoient (57-75, 84), estoyent (92, 97) — scavans (57, 80), sçavans (61-69, 84-97), sçavants (73, 75).
4. nostre (57-97 sauf 80).
5. dit (92, 97) — defence (57, 80), deffence (62), defense (61, etc.), deffense (97).
6. nostre (57-97 sauf 80) — appartient (61-97 sauf 80).
7. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.).
8. Quant (61-97) — literatures (57, 62, 80), litterature (73, 75, 84-97).
9. Grecs (69-97 sauf 80) — encyclopædie (73, 75).

1. Tout ce chapitre, le plus long de l'ouvrage, constitue comme une digression sur l'aptitude de la langue française à traiter de philosophie et de science.
2. Regarde, concerne.
3. V. plus haut, p. 54, n. 1.
4. Nous dirions plus volontiers : « ce cercle de sciences » (PERSON).
5. Les Grecs n'ont jamais dit ἐγκυκλοπαιδεία, mais ἐγκύκλιος παιδεία (Plutarque, Περὶ μουσικῆς, XIII : Καταπαύσω τὸν λόγον καὶ παραδώσω τῷ ἑταίρῳ Σωτηρίχῳ, ἐσπουδακότι οὐ μόνον περὶ μουσικὴν, ἀλλὰ καὶ περὶ τὴν ἄλλην ἐγκύκλιον παιδείαν. Cf. Athénée, 184 b et 588 a). L'erreur vient sans doute de Budé, qui dit dans son *Institution du Prince* — un ouvrage qu'avait lu du Bellay (v. plus loin, p. 333) — : « Une perfection des arts liberaulx et sciences politicques, qu'on appelle en grec *Encyclopedia*, qui veult autant à dire (pour le declairer briefvement) comme erudition circulaire. » (Édit. de 1547, XXI, p. 88.) Au reste, dans ses œuvres latines, Budé s'est servi plusieurs fois, en l'expliquant, de ce mot d'*encyclopaedia*, notamment dans ce passage des *Annotationes in Pandectas* : « Haec illa

j'en ay touché au commencement[1] une partie de ce que m'en semble[2] : c'est que l'Industrie des fideles traducteurs est en cet endroict fort utile et necessaire : et ne les doit retarder[3], s'ilz rencontrent quelquefois des motz, qui ne peuvent estre receuz en la famille francoyse : veu que les Latins ne se sont point eforcez de traduyre tous les vocables grecz, comme *rhetorique*, *musique*, *arithmetique*, *gëometrie*, *phylosophie*[4], et quasi tous les noms des

2. *cest* que (57).
3. cest (57-97 sauf 80) — endroict (57, 62, 80), endroit (61, etc.).
4. s'ils (62-97 sauf 80) — quelquesfois (62) — mots (61-97 sauf 80).
5. receus (69-97 sauf 80) — francoise (62), françoyse (57, 80), françoise (61, etc.).
6. eforcez (57, 62, 80), efforcez (61, etc.) — traduyre (57, 62, 80), traduire (61, etc.).
7. grecs (69-97 sauf 80) — rethorique (62).
8. geometrie (57-97) — philosophie (61-97 sauf 80).

est de qua Fabius libro primo : Ut efficiatur, inquit, orbis ille doctrinae quem Graeci *encyclopaediam* vocant. » (Edit. de 1546, Lyon, Séb. Gryphe, p. 20.) Budé devait avoir entre les mains un texte fautif ; car la phrase qu'il cite de Quintilien (*Inst. Orat.* I, x, 1) ne porte pas *encyclopaediam* mais ἐγκύκλιον παιδείαν. — Quant au mot francisé d'*encyclopédie*, on le trouve dès 1533 chez Rabelais, qui fait dire à Thaumaste parlant de Panurge (II, xx) : « Je vous puis asseurer qu'il m'a ouvert le vrays puys et abisme de *Encyclopedie*. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 319.)

1. V. ci dessus, chap. v, p. 84 et 90.

2. Le vrai sens est douteux. Le texte original, reproduit par Person, porte en effet : « une partie, de ce, que m'en semble ». Ackermann et Marty-Laveaux suppriment toute virgule. Selon que l'on conserve ou retranche la virgule après *partie*, on peut comprendre : — 1° en considérant le membre de phrase comme une incise de valeur restrictive = *à ce qu'il me semble* (toutefois, je n'ai pas d'autre exemple à citer de cette locution) ; — 2° en le considérant comme un complément explicatif de *partie* = une partie *de ce qu'il m'en semble*, c'est-à-dire de mon opinion (dans ce cas, le premier *en* est pléonastique). Je penche pour ce second sens.

3. Il faut prendre pour sujet de cette proposition celle qui suit immédiatement, « s'ilz rencontrent... », etc. (PERSON).

4. Cicéron, *Acad.* I, vii, 25 : « Enitar ut latine loquar, nisi in hujuscemodi verbis, ut *philosophiam* aut *rhetoricam* aut *physicam* aut *dialecticam* appellem, quibus, ut aliis multis, consuetudo jam

sciences, les noms des figures[1], des herbes, des maladies, la sphere et ses parties, et generallement la plus grand'part des termes usitez aux sciences naturelles et mathematiques. Ces motz la donques seront en notre langue comme etrangers en une cité : aux quelz toutesfois les periphrazes serviront de truchementz[2]. Encores seroy' je bien d'opinion[3] que le scavant translateur fist plus tost l'office de paraphraste que de traducteur[4],

2. generalement (61-97 sauf 80).
3. natureles (62).
4. Ces mots là (61, 69-75, 92, 97), ces mots-là (84) — doncques (75, 97) — notre (57, 62, 80), nostre (61, etc.).
5. etrangers (57, 62, 80), estrangers (61, etc.) — aux quelz (57, 80), aux quels (62), ausquelz (61), ausquels (69, etc.) — toutefois (61, 69-75).
6. periphrazes (57, 62, 80), periphrases (61, etc.) — truchements (61-75), truchement (84-97).
7. seroy'je (57, 62, 80), seroy-je (61, etc.) — scavant (57, 62, 80), sçavant (61, etc.).
8. plustost (73, 75, 84-97).

utitur pro latinis. » — Cf. *De Fin.* III, II, 5 : « Quanquam ea verba, quibus instituto veterum utimur pro latinis, ut ipsa *philosophia,* ut *rhetorica, dialectica, grammatica, geometria, musica,* quanquam latine ea dici poterant, tamen, quoniam usu percepta sunt, nostra ducamus. »

1. Je crois qu'il faut entendre ici les figures de rhétorique.

2. Interprètes. Le *truchement,* ou mieux *trucheman* (cf. le doublet *drogman*), est l'intermédiaire qui explique à des personnes de langues différentes ce qu'elles se disent l'une à l'autre. Ronsard, parlant du songe suivant les idées mythologiques, l'appelle

Le *truchement* et le heraut des dieux.
(Édit. Blanchemain, I, 18.)

Ce vieux mot est encore fréquent chez Corneille, Molière et La Fontaine (v. Littré).

3. C'est une « opinion » dont notre auteur est redevable à Cicéron, *De Fin.* III, IV, 15 : « Nec tamen exprimi verbum e verbo necesse erit, ut interpretes indiserti solent, cum sit verbum, quod idem declaret, magis usitatum. Equidem soleo etiam, quod uno Graeci, si aliter non possum, idem pluribus verbis exponere. »

4. Distinction ingénieuse. Pour du Bellay, le *translateur* est celui qui, d'une manière générale, transporte (*translator*) les idées d'une langue dans une autre. Si, dans ce travail, il s'inspire largement de son texte sans en être l'esclave, il est *paraphraste* ; s'il s'attache au contraire étroitement au mot à mot, il est *traducteur.*

s'efforceant donner[1] à toutes les sciences qu'il voudra traiter l'ornement et lumiere de sa langue, comme Ciceron se vante d'avoir fait en la phylosophie[3], et à

1. s'efforceant (80), s'efforcant (57, 62), s'efforçant (61, 69-75, 92), se efforçant (84, 97).
2. traitter (61, 69-75, 97).
3. fait (57, 62, 80), faict (61, etc.) — phylosophie (57, 62, 80), philosophie (61, etc.).

— *Translateur* est un archaïsme, fréquent au XVIe siècle, et qui, bien qu'un peu démodé, n'a pas cessé d'être français. *Paraphraste* est un néologisme, tiré par du Bellay du grec (παραφραστής), raillé par des Autelz (*Repl. aux fur. def. de L. Meigr.*, édit. de 1551, p. 59 : « Pourtant ne me blame je pas tant ces *paraphrastes* (*car ce nom veulent ilz avoir*) que ceux qui sans autre connoissance que de leur sens naturel escrivent à l'avanture. » V. tout le passage, cité plus loin, p. 195, n. 2), accepté par les savants (Cotgrave, Scaliger, Ménage), et maintenant encore d'un usage assez rare.

1. Cette construction n'est pas incorrecte, comme le dit Person. Godefroy (*Complément*, art. *Esforcier* [*s'*]) cite cet exemple de l'*Epistre de Henry VII à Henry VIII* (1512) :

> Premierement gaignèrent gens espars
> Nommés Suysses, qui *s'effourcent soubzmettre*
> Les roys à eulx.
>
> *Poés. franç. des XVe et XVIe s.*, III, 66.
> Bibl. Elzév.

Lidforss, *Obs. sur l'us. synt. de Rons. et de ses cont.* (Lund, 1865), p. 54-55, a établi par un certain nombre d'exemples que la langue du XVIe siècle supprime volontiers la préposition (*à* ou *de*) devant l'infinitif régime de verbes comme *conseiller*, *contraindre*, *entreprendre*, *promettre*, *supplier*, etc. Ainsi Ronsard, *Art Poetique* : « Le dessein des carmes que nous entreprenons composer. » (Édit. Blanchemain, VII, 320.) Jodelle, *Didon*, I, I : [Priam]

> Tachoit vanger le sang de son enfant Polite.
>
> (Édit. Marty-Laveaux, I, 162.)

Nous-même avons déjà relevé ci-dessus (p. 88, n. 2) la construction tout identique : « Si *vous efforcez exprimer* le naïf en une autre langue. » — Sur cette ellipse de la préposition devant l'infinitif, v. aussi Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 350 sqq.

2. *De Fin.* I, I-IV. — Cicéron dit notamment (II, 6) : « Quid ? si nos non interpretum fungimur munere, sed tuemur ea quae dicta sunt ab iis quos probamus, eisque nostrum judicium et nostrum scribendi ordinem adjungimus, quid habent cur graeca anteponant iis quae et splendide dicta sint neque sint conversa de graecis ? »

l'exemple des Italiens, qui l'ont quasi toute convertie en leur vulgaire, principalement la platonique[1]. Et si on veut dire que la phylosophie est un faiz d'autres epaules[2] que de celles de notre langue, j'ay dict au commencement de cet œuvre[3], et le dy encores, que toutes langues sont d'une mesme valeur, et des mortelz à une mesme fin d'un mesme jugement formées[4]. Parquoy ainsi comme[5] sans muer[6] des coutumes ou de

1. qui le ont (57, 80).
2. platonicque (69-75).
3. veult (61) — phylosophie (comme ci-dessus, p. 127, l. **3**) — faiz (57, 62, 80), fais (61, etc.).
4. epaules (57, 62, 80), espaules (61, etc.) — celle (57, 62, 80) — nostre (61-97 sauf 80) — dict (57, 62, 80), dit (61, etc.).
5. c'est (57-97 sauf 80).
6. mortels (62-97 sauf 80).
7. formees (61-97).
8. des coustumes (62), *de* coustumes (61, 69-75, 84-97).

1. On sait la faveur du platonisme dans l'Italie de la Renaissance. Je rappelle pour mémoire la polémique de Bessarion contre Georges de Trébizonde, la fondation de l'Académie de Florence et les savants travaux de Marsile Ficin.

2. « Ceste metaphore est trop souvent repetée, ou il n'en est besoin, veu mesmement qu'elle est aussi lourde et grossiere qu'un portefaix, principalement[a] à la philosophie, qui est de l'esprit. Et si tant tu te plais és metaphores des parties corporelles pour les spirituelles, l'esprit est mieux signifié par l'œil (tesmoing Cheremon et Ore Apollon, hieroglyphicz scripteurs[b]) que par les espaules, et la philosophie par la lumiere que par un fardeau. Bien seroit bonne la metaphore *faiz* pour une charge commise, et *espaules* pour puissance de la soustenir. Mais cela ne vient à ce tien propos. » (Q. H.)

3. V. ci-dessus, chap. I, p. 47-48.

4. *Et des mortelz... formées* = formées *par* les mortels. Cf. un peu plus bas (p. 131) : « formée *de* la mesme nature, non *de* l'humaine providence ».

5. *Ainsi comme* = de même que.

6. Changer (*mutare*). — Cf. plus bas, II, XI, 301 : « L'office d'elle [l'émendation] est ajouter, oter ou *muer* à loysir ce que cete premiere impetuosité et ardeur d'ecrire n'avoit permis de faire. »

a. 1555 : *mesmement*.
b. Chærémon, philosophe stoïcien du Ier s. de notre ère, et Horapollon, grammairien du temps de Théodose, ont tous deux laissé des écrits sur les hiéroglyphes d'Égypte (Ἱερογλυφικά).

nation [1], le Francoys et l'Alement, non seulement le Grec ou Romain, se peut donner à phylosopher, aussi je croy qu'à un chacun sa langue puysse [2] competemment communiquer toute doctrine [3]. Donques si la phylosophie semée par Aristote et Platon au fertile champ atique etoit replantée en notre pleine francoyse, ce ne seroit la jeter entre les ronses et epines, ou elle devint [4] sterile : mais ce seroit la faire de loingtaine prochaine, et d'etrangere citadine de notre republique. Et paravanture [5] ainsi que les episseries [6] et autres richesses orien-

1. Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.) — Alement (57, 62, 80), Alemant (61, etc.).
2. phylosopher (57, 62, 80), philosopher (61, etc.).
3. chascun (73, 75) — puisse (61-97 sauf 80).
4. Doncques (73, 75, 97) — phylosophie (57, 62, 80), philosophie (61, etc.).
5. semee (61-97).
6. attique (61, 69), atticque (73, 75, 84-97) — estoit (57-97 sauf 80) — replantee (61-97) — nostre (61-97 sauf 80) — plaine (69-75, 84-97) — françoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).
7. jeter (57, 80), jecter (62), jetter (61, etc.) — ronses (57, 62, 80), ronces (61, etc.) — epines (57, 62, 80), espines (61, etc.).
8. lointaine (69-75, 84-97).
9. etrangere (57, 62, 80), estrangere (61, etc.) — nostre (57-97 sauf 80) — paravanture (80, 84-97), paraventure (57-73), paradventure (75).
10. episseries (57, 62, 80), espiceries (61, etc.).

1. Toutes les éditions posthumes, sauf celles de 1562 et de 1580, ont supprimé l'incorrection de cette phrase en écrivant : « *de* coustumes ou de nation ». V. l'appareil critique.

2. De cette construction de *croire* avec le subjonctif, rapprocher la construction analogue de *penser* : « Et ne me puys assez emerveiller de l'etrange opinion d'aucuns scavans, qui pensent que nostre vulgaire *soit* incapable de toutes bonnes lettres et erudition. » V. plus haut, p. 51, n. 3.

3. C'est-à-dire : je crois que la langue de chaque peuple a toute *compétence* (entendez : toute qualité, tout pouvoir) pour traiter comme il faut de toute philosophie.

4. A l'imparfait du subjonctif = deviendrait.

5. Peut-être. — Écrit partout dans la *Deffence* en un seul mot. Cf. p. 143, 154, 157, 329.

6. Toutes sortes d'épices (R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, 2e édit., 1549 : « Espices ou espicerie, *species specierum* »). — Le mot, pris en ce sens, est encore dans Raynal, *Hist. Phil.* II, VIII : « Aussitôt que les Hollandois se virent solidement établis aux Moluques, ils cherchèrent à s'approprier le commerce exclusif des *épiceries*. »

tales que l'Inde nous envoye, sont mieulx congnues et traitées de nous, et en plus grand prix, qu'en l'endroict[1] de ceux qui les sement ou recueillent : semblablement les speculations phylosophiques deviendroient plus familieres qu'elles ne sont ores[2], et plus facilement seroient entendues de nous, si quelque scavant homme les avoit transportées de grec et latin en notre vulgaire, que de ceux qui les vont (s'il fault ainsi parler) cueillir aux lieux ou elles croissent[3]. Et si on veut dire que diverses langues sont aptes à signifier diverses conceptions[4], aucunes les conceptions des doctes, autres celles des indoctes, et que la grecque

1. mieulx (57, 62, 80), mieux (61, etc.) — congnues (57, 80), congneues (62), cogneues (61, 69, 84, 92), cogneuës (73, 75, 97).
2. traitees (62, 80), traittees (61, etc.) — prix (57, 62, 80), pris (61, etc.) — endroit (61, 69, 92, 97).
3. ceulx (73, 75, 84-97).
4. phylosophiques (57, 62, 80), philosophiques (61, etc.) — deviendroient (49-84), deviendroyent (92, 97).
5. familiers (75).
6. seroient (49-84), seroyent (92, 97) — scavant (57, 62, 75, 80), sçavant (61, etc.).
7. *transportés* (49, 57, 80), transportez (62), transportees (61, etc.) — nostre (57-97 sauf 80).
8. fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).
9. cueiller (57, 62).
10. veult (73).

1. *En l'endroict de* = du côté de, de la part de.
2. *Ores* = à cette heure (*hora* + *s* adverbial). Archaïsme. Très fréquent au xvie siècle.
3. Ramus, nommé « lecteur royal » par Henri II (1551), est le premier qui fit parler français à la philosophie dans son enseignement, au grand scandale de son collègue Dorat, qui s'écriait dans un poème :

... Francice docere
De Regis solitus (nefas !) cathedra.
Poem. lib. III, p. 279-280.

Mais, à l'exception de sa *Dialectique* (1555) et de sa *Grammaire* (1562), c'est en latin qu'il écrivit ses opuscules et ses traités. Pour que la philosophie entre définitivement dans la prose française, il a fallu Descartes et le *Discours de la Méthode* (1637).
4. C'est-à-dire : que des langues différentes sont aptes à signifier (traduire, exprimer) des conceptions également différentes.

principalement convient si bien avecques les doctrines[1], que pour les exprimer il semble qu'elle ait eté formée de la mesme Nature[2], non de l'humaine providence[3] : je dy qu'icelle Nature, qui en tout aage, en toute province, en toute habitude, est tousjours une mesme chose, ainsi comme[4] voluntiers elle s'exerce son art[5] par tout le monde, non moins en la terre qu'au ciel, et pour estre ententive[6] à la production des creatures raisonnables, n'oublie pourtant les iraisonnables, mais avecques un egal artifice engendre cetes cy et celles la : aussi est elle digne d'estre congneue et

3. esté (57-97 sauf 80) — formee (61-97).
4. que icelle (57, 80).
6. voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.) — elle s'exerce (57, 61, 69, 73, 80, 84, 97), elle exerce (62, 75, 92).
8. que au ciel (62).
9. irraisonnables (57-97 sauf 80).
10. cetes cy (57, 80), cestes cy (61-73), cestes-cy (75, 84-97).
11. celles la (57, 62, 80), celles là (61, 69, 73), celles-là (75, 84-97) — digne de estre (57, 80) — congneue (80), congnue (57, 62), cogneue (61, 73, 75, 84, 97), cogneue (69), cogneue (92).

1. Entendez : la langue grecque s'adapte si bien aux exigences de la pensée philosophique, pour rendre les idées d'une manière adéquate aux idées elles-mêmes... — Dans cette phrase, l'emploi spécial de *convenir* (s'harmoniser) et de *doctrines* (philosophie) constitue un double latinisme.

2. Formée par la nature même. — Pour la construction *formé de*, cf. ci-dessus, p. 128, n. 4. — Quant au tour *la mesme nature* = la nature même, v. plus haut, p. 73, n. 7.

3. Sagesse prévoyante (*providentia*). — Cf. Carloix, *Mém. de Vieill.* IV, xix : « L'ordre fust si bien observé, par la *providence* des capitainnes..., qu'il n'y survint jamais trouble ny confusion. » (Collect. Petitot, XXVI, 425.)

4. *Ainsi comme* a pour corrélatif, cinq lignes plus bas, *aussi est elle*.

5. Le pronom *se* est ici tout à fait explétif. Plusieurs éditions le retranchent. V. l'appareil critique.

6. *Ententive* = attentive. Fréquent chez les poètes de la Pléiade. V. Marty Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 145. — Au lieu d'*ententif*, Maurice Scève et Pontus de Tyard disent *intentif*, qui reproduit exactement le latin *intentivus*.

louée de toutes personnes, et en toutes langues. Les oyzeaux, les poissons et les bestes terrestres de quelquonque maniere, ores avecques un son, ores avecques l'autre [1], sans distinction de paroles signifient leurs affections [2]. Beaucoup plus tost nous hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa langue, sans avoir recours aux autres. Les ecritures et langaiges ont eté trouvez, non pour la conservation de la Nature, la quelle (comme divine qu'elle est) n'a mestier [3] de nostre ayde : mais seulement à [4] nostre bien et utilité, affin que presens, absens, vyfz et mors, manifestans l'un à l'autre le secret de notz cœurs, plus facilement parvenions à notre propre felicité, qui gist en l'intelligence des sciences, non point au son des paroles : et par consequent celles langues et celles ecritures [5]

1. louee (61-84), loüee (92, 97).
2. oyzeaux (80), oyseaux (57, 62), oiseaux (61, etc.).
3. quelquonque (57, 62, 80), quelconque (61, etc.).
5. plustost (73, 75, 84-97).
7. escritures (61-97 sauf 80) — langaiges (57, 62, 80), langages (61, etc.).
8. ont esté (61-97 sauf 80) — touvez (80) — de Nature (69-75, 84-97).
9. laquelle (61-97 sauf 80).
10. aide (61-97 sauf 80).
11. affin que (57, 62, 80), à fin que (61, etc.) — vyfz (57, 80), vifz (61), vifs (62, etc.) — mors (57, 62, 80), morts (61, etc.).
12. notz (57, 80), noz (61-75, 84), nos (92, 97) — cueurs (57, 62, 73).
13. nostre (61-97 sauf 80).
15. ecritures (57, 80), escritures (62, 92, 97), escriptures (61, 69-75, 84).

1. *Ores... ores...* = tantôt... tantôt... Archaïsme. — Cf. p. 99, n. 4.

2. Au sens du latin *affectus*, leurs manières d'être affectés, soit en bien, soit en mal. Ce sens existe encore dans la langue philosophique et scientifique.

3. Besoin. L'expression *avoir métier* pour *avoir besoin* était depuis longtemps courante. Ainsi Froissart (cité par Littré) : « Et si elle les festa et gracia grandement, ce n'est pas de merveilles, car elle *avoit bien mestier* de leur venue. » Tombée de la langue depuis l'époque classique, elle a subsisté dans certains patois, le patois normand par exemple.

4. Pour, en vue de (*ad*).

5. Pour le rôle adjectif de *celles*, cf. plus haut, p. 69, n. 6.

devroint plus estre en usaige, les queles on apprendroit plus facilement. Las et combien seroit meilleur qu'il y eust au monde un seul langaige naturel, que d'employer tant d'années pour apprendre des motz ! et ce jusques à l'aage bien souvent, que n'avons plus ny le moyen ny le loysir de vaquer à plus grandes choses. Et certes songeant beaucoup de foys [1] d'ou provient que les hommes de ce siecle generalement sont moins scavans en toutes sciences, et de moindre prix que les anciens, entre beaucoup de raysons je treuve [2] cete cy, que j'oseroy' dire la principale : c'est l'etude des langues greque et latine. Car si le tens que nous consumons à apprendre les dites langues estoit employé à l'etude des sciences, la Nature certes n'est point devenue si brehaigne [3], qu'elle n'enfentast de nostre tens des Platons et des Aristotes [4]. Mais nous, qui ordinaire-

1. devroint (80), devroient (57-75, 84), devroyent (92, 97) — usaige (57, 62, 80), usage (61, etc.) — lesquelles (57-97).
3. langage (57-97 sauf 80).
4 annees (61-97) — motz (57, 62, 80), mots (61, etc.).
6. moien (61, 73, 75) — loisir (61-97 sauf 80) — vacquer (84-97).
7. fois (57-97 sauf 80).
8. generallement (69, 73, 75).
9. scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.) — prix (57, 62, 80), pris (61, etc.).
10. raisons (61-97 sauf 80) - je trouve (84-97)—ceste cy (61-97 sauf 80).
11. estude (61-97 sauf 80).
12. greeque (57-97 sauf 80) — temps (61-97 sauf 80).
13 *reprendre* (57, 62) — les dites (57, 62, 80), lesdites (61, etc.).
14. estude (61-97 sauf 80) — devenuë (84, 97).
15. enfentast (57, 62, 80), enfantast (61, etc.) — temps (61-97 sauf 80).

1. V. chap. II, p. 59, un tour de phrase tout semblable : « A ce propos, songeant beaucoup de foys d'ou vient que... » ; et cf. le début du *De Oratore* : « Cogitanti mihi saepenumero... »
2. Pour cette forme, v. ci-dessus, p. 59, n. 5.
3. *Brehaigne* = stérile. Vieux mot, d'origine inconnue, fréquent chez Baïf et Ronsard (v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 234). — Nous retrouvons ici l'idée qu'a déjà mise en avant du Bellay, dans le chapitre qui précède, sur la permanence des forces de la nature : cf. p. 115, n. 2 et p. 118, n. 1.
4. Tout ce passage est très curieux et très hardi, venant d'un

ment affectons plus d'estre veuz [1] scavans que de l'estre, ne consumons pas seulement nostre jeunesse en ce vain exercice : mais comme nous repentans d'avoir

1. de estre (84, 92) — veuz (57, 62, 80), veus (61, etc.) — scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.).

humaniste aussi fervent que du Bellay. La chose est piquante, de voir cet admirateur des anciens regretter le temps qu'on dépense à s'assimiler leur idiome, afin d'entrer en possession de leurs secrets, et proclamer si franchement que l'étude des langues mortes, où se consume notre jeunesse, est le principal obstacle aux progrès de la philosophie et des sciences. — Antoine Foclin a fait entendre des regrets analogues dans l'épître dédicatoire de sa *Rhetorique Françoise* (1555) « à tresillustre princesse Madame Marie, royne d'Ecosse » : « Je desireroi fort (MADAME) qu'au lieu de si grand nombre d'histoires fabuleuses, nos devanciers eussent employé une partie de leur loysir à traiter en leur langue les sciences et disciplines, et que, comme les bons jardiniers, qui pour peupler et embellir leurs vergers y transportent de greffes et entes de toutes partz, ilz eussent transferé des langues étrangeres en leur vulgaire les preceptes des ars liberaus. *Nous pourrions maintenant aveq bien peu de travail parvenir à la parfaite conoissance des choses, à la quelle, pour passer la meilleure part de notre vie aus langues étrangeres, nous ne pouvons ataindre par aucune assiduité de labeur.* Nous aurions maintenant en notre republique des Socrates et Platons en divinité de tout sçavoir, des Aristotes et Zenons en subtilité d'esprit et asseurance de bon jugement, des Demosthenes et Cicerons en eloquence et perfection de bien dire. Mais pource que la sotte superstition et commune ignorance du tens passé à fait que noz ancétres nous ayent envié un tel bonheur, et méprisé un si grand honneur et avancement de leur langue : quel moyen plus honéte et plus profitable se pourroit presenter, pour nous recommander à la posterité, que de traduire les ars en notre langue vulgaire et tellement abreger le chemin à ceus qui viendront apres nous, qu'aveq le lait de leurs nourisses ilz en puissent susser les premiers principes et elementz ? » (Bibl. Nat. — Rés. X. 2534.) — Rapprocher de ce passage d'Antoine Foclin ce qu'avait déjà dit Étienne Pasquier, en 1552, dans sa *Lettre à Turnèbe* (édit. de 1723, II, col. 6).

1. *Estre veuz* = paraître. Latinisme (*videri*). Cf. plus bas, II, II, 189 : « Je diray (afin de n'*estre veu* examiner les choses si rigoreusement sans cause)... » — Ronsard a dit de même, dans une ode de 1551 :

Comme on void une estoile esmeue,
Qui tombe, ou qui tomber *est veue*...
(Édit. Blanchemain, II, 312.)

laissé le berseau et d'estre devenuz hommes, retournons encor'en enfance, et par l'espace de XX ou XXX ans ne faisons autre chose qu'apprendre à parler, qui grec, qui latin, qui hebreu [1]. Les quelz ans finiz, et finie avecques eux ceste vigueur et promptitude qui naturellement regne en l'esprit des jeunes hommes, alors nous procurons estre faictz phylosophes [2], quand pour les maladies, troubles d'afaires domestiques, et autres empeschementz qu'ameine le tens, nous ne sommes plus aptes à la speculation des choses [3]. Et bien souvent etonnez de la difficulté et longueur d'apprendre des motz seulement, nous laissons tout par desespoir,

1. berseau (57, 62, 80), bereeau (61, etc.) — devenuz (57, 62, 80), devenus (61, etc.).
2. vingt ou trente (62, 84-97).
3. que apprendre (62).
4. hebreu (57, 62, 80), ebreu (61, etc.) — Les quelz (57, 80), les quels (62), lesquelz (61), lesquels (69, etc.) — finis (69-97 sauf 80).
5. avecques eux (57, 62, 80), avecqu'eux (61, etc.).
7. faictz (57, 80), faitz (61), faicts (62-75), faits (84-97) — phylosophes (57, 62, 80), philosophes (61, etc.).
8. troublez (62) — afaires (57, 62, 80), affaires (61, etc.).
9. empeschements (62-75, 84), empeschemens (92, 97) — temps (61-97 sauf 80).
10. apres (92).
11. estonnez (61-97 sauf 80) — *l'ongueur* (49) — de apprendre (57, 62, 80).
12. mots (61-97 sauf 80).

1. *Qui... qui...* = les uns... les autres... Blâmé par le *Quintil* (v. plus loin, p. 256, n. 7) comme « un vice de la langue du pais », c'est-à-dire, en un mot, comme un provincialisme.

2. Nous travaillons à devenir philosophes. Étymologiquement, *procurer* = s'occuper de, pourvoir à (sens du latin *procurare*). Cf. plus bas, même chap. (p. 143) : « La Nature... ne dedaigne point se faire congnoitre à ceux qui *procurent* avecques toute industrie entendre ses secrez, non pour devenir Grecz, mais pour estre faictz phylosophes. » *Procurer* est encore en ce sens dans Bossuet, *Polit.* VII, III, 14, titre : « Le prince doit *procurer* que le peuple soit instruit de la loi de Dieu. » — *Estre faictz* pour *devenir* est un autre latinisme (*fieri*).

3. Cf. Fénelon, *Abr. des vies des anc. philos.*, *Aristote* : « Il prétend que l'action la plus noble de notre entendement est *la spéculation des choses naturelles.* »

et hayons [1] les lettres premier que [2] les ayons goutées ou commencé à les aymer. Fault il donques laisser l'etude des langues ? Non, d'autant que les ars et sciences sont pour le present entre les mains des Grecz et Latins. Mais il se devroit faire à l'avenir qu'on peust parler de toute chose, par tout le monde, et en toute langue [3]. J'entens bien que les proffesseurs des

1. goutees (57, 80), goustees (61, etc.).
2. aimer (61-97 sauf 80) — Fault il (57, 62, 73, 80), fault-il (69, 75), faut-il (61, 84-97) — doncques (73, 75, 84-97).
3. estude (61-97 sauf 80) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.).
4. Grecs (62-97 sauf 80).
5. à l'avenir (57, 62, 80), à l'advenir (61, etc.).
7. professeurs (61-97 sauf 80).

1. Haïssons. Dans l'ancienne langue, on conjuguait ainsi l'indicatif présent du verbe *haïr* aux trois personnes du pluriel : *nous hayons, vous hayez, ils hayent.* On avait de même les formes régulières : *je hayois, que je haye, hayant,* etc. (v. LITTRÉ). Les formes inchoatives (*nous haïssons, je haïssais, que je haïsse,* etc.) se sont substituées aux premières dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ainsi Montaigne écrit, *Ess.* I, XLVIII : « Les Gaulois... *haïssoyent* ces armes traistresses et volantes. » (Édit. Courbet et Royer, I, 399.) Tandis que Ronsard avait dit (texte de 1560) :

Qu'inviolablement je ne *haye* sans cesse
Le malheureux Thymon qui m'a pris ma maistresse.
Élégie XIV.
(Édit. Blanchemain, IV, 283.)

2. *Premier que* = avant que. Locution ancienne, très fréquente au XVIe siècle, et qu'on trouve encore employée dans Malherbe, Balzac et Molière.

3. Déclaration de principe d'une importance capitale, où le français trouve son compte, puisque implicitement on réclame pour lui le droit de parler de toutes choses au même titre que les autres langues. Déjà des spécialistes avaient revendiqué pour leurs sciences l'usage du français, mais personne avec plus de force que le médecin Jean Canappe, traducteur de Galien, dans la dédicace latine à Guillaume Rondelet, médecin de Montpellier, de l'opuscule intitulé *Du mouvement des muscles* (1541). Je crois devoir citer ici, en raison de son intérêt, déjà signalé par M. Brunot, un long fragment de cette *deffence* : « Falso queruntur nonnulli nostrae aetatis medici, Rondelete charis., quod libros aliquot Galeni *gallicitate* (si ut aliis suam latinitatem aut patavinitatem hispanitatemve, ita nobis vocabulum hoc innovare liceat) donaverimus.

langues[1] ne seront pas de mon opinion : encores moins ces venerables Druydes[2], qui pour l'ambicieux desir

2. ambicieux (57, 62, 80), ambitieux (61, etc.).

Cujus ego laboris primus author non extiti, quando priores me viri non indocti hoc praestiterunt, neque citra successum... Nam contra reputando, neque commodius aliud neque praestabilius invenies, quam si eo sermone utamur, qui nobis notus est. Cur enim alienam ac peregrinam sectabimur linguam, ut nostram deseramus? Si quidem permultos novi (ut ingenue fatear) qui ubi vix tria vocabula aut graece aut latine didicerant, Demosthenem ipsum vel Ciceronem sibi posthabendos (nescio qua temeritate) censerent : eo demum obstrepentes ac fastum aucupantes, quod maxime ignorant ; musicae artis imperitorum persimiles, qui vel peritissimos antevertere nunquam cessant, rudentes potius quam jucundis modulis canentes. Sed quid graculo cum fidibus? quidve asino cum lyra? ut est in veteri proverbio. Non sum tamen adeo hebeti stupidove ingenio, ut graece aut latine doctos infamare velim : sed hortari potius ut, quam quisque linguam exacte norit, in ea se exerceat. Quis enim credat Dioscoridem atque Galenum latinae linguae imperitos fuisse? quorum uterque Romae diutius egit, hic sub Antonino medicans, ille sub M. Antonio militans : neuter tamen latine quicquam scriptum reliquit. Quis item M. Tullium graeci sermonis rudem fuisse putet ? Latine tamen omnia scripsit, ac in primis sapientiae studium latinis literis illustrandum curavit ; non quod philosophia graecis et literis et doctoribus percipi non posset, sed quia eo semper judicio fuit, omnia Romanos aut invenisse per se sapientius quam Graecos, aut accepta ab illis fecisse meliora. Doctrina (inquit) Graecia nos et omni literarum genere superabat : in quo erat facile vincere non repugnantes [*Tusc.* I, I, 3]. Iisdem argumentis pro gente gallica contenderim, complures esse ex nostris hoc seculo, qui in omni disciplinarum genere exteris non cedant (quod citra patriae affectum ac gratiam dictum existimari velim) qui, quod sentiunt, sua lingua polite eloqui possint, mandare literis, disponere, illustrare, et mira delectatione vel auditores vel lectores allicere : non minus certe quam exterae nationes. Cujus generis hominum percelebris est copia cum in senatu Parisiensi, tum in aliis Galliae urbibus. Neque tamen id me contendere putes, ut a graecis latinisve literis quenquam dehortari studeam : ut qui in his a parvulo hactenus insudo, in illis vero utcunque institutus succisivis horis versor. Sed ut semel demonstrem nihil esse quod nostra lingua apte, distincte et ornate enunciari non possit. » (Edit. orig., Lyon, Et. Dolet, 1541, p. 3-4.)

1. Ceux qu'on a depuis nommés les *humanistes*.

2. Expression solennelle et plaisante à la fois pour désigner les théologiens.

qu'ilz ont d'estre entre nous ce qu'estoit le philosophe Anacharsis [1] entre les Scythes, ne craignent rien tant, que le secret de leurs mysteres, qu'il fault apprendre d'eux, non autrement que jadis les jours des Chaldëes [2], soit decouvert au vulgaire [3], et qu'on ne creve (comme dict Ciceron) les yeulx des corneilles [4]. A ce propos [5], il me souvient avoir ouy dire maintesfois à quelques uns de leur Academie [6], que le roy Francoys, je dy celuy Francoys à qui la France ne doit moins qu'à Auguste Romme [7], avoit deshonnoré les sciences et

1. qu'ils (62) — phylosophe (57, 62).
2. *Schytes* (49, 80), Scythes (57, etc.) — craingnent (97).
3. leur mysteres (84-97) — fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).
4. Chaldees (57-97 sauf 80).
5. descouvert (57-97 sauf 80) — et que on (57, 62, 80) — créve (69, 73)
6. dict (57, 62, 80), dit (61, etc.) — yeulx (57, 62, 80), yeux (61, etc.).
7. maintesfois (57, 62, 80), maintefois (61, etc.).
8 et **9**. Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.).
10. Romme (57, 62, 80), Rome (61, etc.) — deshonoré (84-97).

1. Sur Anacharsis, v. plus haut, p. 57, n. 3.

2. Entendez : non autrement que jadis il fallait apprendre les jours (c'est-à-dire le calendrier) de la bouche des Chaldéens. — La forme *Chaldëes* traduit exactement le latin *Chaldaei*.

3. Du Bellay s'est déjà permis dans cet ordre d'idées une épigramme non équivoque, en affectant plus haut (chap. IV, p. 80) de passer sous silence « les superstitieuses raisons de ceux qui soutiennent que les mysteres de la theologie ne doivent estre decouvers et quasi comme prophanez en langaige vulgaire ».

4. Toute cette fin de phrase vient du *Pro Murena*, XI, 25. Du Bellay applique aux théologiens ce que dit Cicéron des jurisconsultes : « Erant in magna potentia, qui consulebantur : a quibus etiam dies, tanquam a Chaldaeis, petebantur. Inventus est scriba quidam, Cn. Flavius, qui cornicum oculos confixerit. » L'expression *cornicum oculos configere* (crever les yeux aux corneilles) est un proverbe qui signifie « tromper les plus habiles ».

5. Pour cette transition, v. plus haut, p. 50, n. 2.

6. Cette académie est sans doute la Sorbonne, qui se montra souvent hostile aux idées de François Ier. C'est ainsi que Noël Beda, syndic de la Sorbonne, plaidant au Parlement de Paris pour l'Université contre l'institution des « lecteurs royaux », s'écriait que la religion était perdue, si l'on enseignait le grec et l'hébreu.

7. Ces belles paroles sont à rapprocher de l'éloge enthousiaste

laissé les doctes en mespris. O tens! ò meurs[1]! ò crasse ignorance! n'entendre point que tout ainsi qu'un mal, quand il s'etent plus loing, est d'autant plus pernicieux, aussi est un bien plus profitable, quand plus il est commun! Et s'ilz veulent dire (comme aussi disent ilz) que d'autant est un tel bien moins excellent et admirable entre les hommes[2], je repondray qu'un si grand appetit de gloire et une telle envie ne devroit regner aux coulonnes[3] de la republique chrestienne[4], mais bien en ce roy ambicieux qui se plaignoit à son maitre, pour ce qu'il

1. tens (57, 62, 80), temps (61, etc.) — ò (57, 80), ô (61, etc.) — meurs (75, 84-97).

3. s'etent (80), s'estent (57, 62), s'estend (61, etc.) — plus long (57, 62) plus loin (97).

4. profitable (57, 62, 80, 97), proufitable (61, 69-75), proffitable (84, 92).

5. ils (62-97 sauf 80).

8. repondray (57, 62, 80), respondray (61, etc.) — appettit (61).

9. coulonnes (57, 62, 80), colomnes (61, etc.).

10. republicque (73, 75).

11. ambitieux (73, 75, 84-97) — maistre (57-97 sauf 80) — pource (62, 84-97).

que notre auteur a déjà fait (chap. IV, p. 77-78) du « Père des lettres et des arts ».

1. Cicéron, *Catil.* I, I, 2 : « O tempora! o mores! »

2. Entendez : s'ils veulent dire qu'un tel bien (la connaissance des « disciplines ») est d'autant moins précieux qu'il est plus répandu, plus commun, et qu'il excite d'autant plus l'admiration qu'il est plus rare.

3. Colonnes. — De même plus bas, II, II, 190 : « Aux poëtes ny les dieux, ny les hommes, ny les *coulonnes* n'ont point concedé estre mediocres. » — Cf. Belleau, *Bergerie*, seconde journée :

> Monstre, Seigneur, à la pauvre innocente
> Dedans le ciel ceste *coulonne* errante...
>
> (Édit. Gouverneur, II, 217.)

4. Les « coulonnes de la republique chrestienne » désignent les théologiens, qui sont les soutiens de l'Église. C'est en ce sens que Descartes a dit : « Je n'aurois pas ici bonne grace de recommander davantage la cause de Dieu et de la religion à ceux qui en ont toujours été les plus fermes *colonnes*. » (*Epître à MM. les doyens et docteurs de la sacrée Faculté de Théologie de Paris*, en tête des *Méditations*.)

avoit divulgué les sciences acroamatiques[1], c'est à dire, qui ne se peuvent apprendre que par l'audition du precepteur[2]. Mais quoy? ces geans ennemis du ciel[3] veulent ilz limiter la puissance des dieux, et ce qu'ilz ont par un singulier benefice[4] donné aux hommes, restreindre et enserrer[5] en la main de ceux qui n'en scauroient faire bonne garde? Il me souvient de ces reliques, qu'on voit seulement par une petite vitre, et qu'il n'est permis toucher avecques la main. Ainsi

1. acromatiques (84-97).
4. ils (62-97 sauf 80).
6. restraindre (73, 75, 84-97).
7. scauroient (49, 57, 62, 75), sçauroient (61, 73, 84), sçauroyent (69), scauroyent (80, 92, 97).
9. avec (73, 75, 84-97).

1. Alexandre, roi de Macédoine. Plutarque (*Alex.* VII, 4) a donné le texte de cette lettre d'Alexandre à son précepteur Aristote : Ἀλέξανδρος Ἀριστοτέλει εὖ πράττειν. Οὐκ ὀρθῶς ἐποίησας ἐκδοὺς τοὺς ἀκροαματικοὺς τῶν λόγων· τίνι γὰρ δὴ διοίσομεν ἡμεῖς τῶν ἄλλων, εἰ, καθ' οὓς ἐπαιδεύθημεν λόγους, οὗτοι πάντων ἔσονται κοινοί ; Ἐγὼ δὲ βουλοίμην ἂν ταῖς περὶ τὰ ἄριστα ἐμπειρίαις ἢ ταῖς δυνάμεσι διαφέρειν. Ἔρρωσο. « Alexandre à Aristote salut. Tu n'as pas bien fait d'avoir publié tes livres des sciences speculatives, pourautant que nous ne aurons rien par dessus les autres, si ce que tu nous as enseigné en secret, vient à estre publié et communiqué à tous, et je veux bien que tu saches que j'aimeroie mieulx surmonter les autres en intelligence des choses haultes et tresbonnes, que non pas en puissance. Adieu. » (Trad. d'Amyot, édit. orig., 1559, II, f° 466 v°.) — La lettre d'Alexandre est encore citée par Aulu-Gelle, *Noct. Att.* XX, v, 11.

2. En usant le premier, que je sache, en français du terme savant *acroamatique* (ἀκροαματικός), du Bellay fait lui-même ce qu'il a conseillé plus haut (p. 126) pour l'introduction dans la langue des mots scientifiques et philosophiques : il l'accompagne d'une « périphrase » qui lui sert de « truchement ».

3. Il s'agit toujours des théologiens, que du Bellay compare cette fois, non plus à des *druides* augustes, fiers du secret de leurs mystères, mais à des *géants* mesquins et jaloux, désireux de restreindre autant qu'il est possible les bienfaits accordés aux hommes par les dieux.

4. V. plus haut, p. 77, n. 1.

5. Noter l'inversion du régime. V. Benoist, *Synt. franç.*, p. 170.

veullent ilz faire de toutes les disciplines[1], qu'ilz tiennent enfermées dedans les livres grecz et latins, ne permettant qu'on les puisse voir autrement, ou les transporter de ces paroles mortes en celles qui sont vives et volent ordinairement par les bouches des hommes[2]. J'ay (ce me semble) deu assez contenter ceux qui disent que nostre vulgaire est trop vil et barbare pour traiter si hautes matieres que la philosophie. Et s'ilz n'en sont encores bien satisfaiz, je leur demanderay : Peurquoy donques ont voyaigé les anciens Grecz par tant de païz et dangers, les uns aux Indes[3], pour voir les gymnosophistes[4], les autres en Egypte[5], pour emprunter de

1. veullent ilz (57, 80), veulent-ilz (61), veulent ils (62), veulent-ils (69, etc.) — qu'ils (62-97 sauf 80).
2. enfermees (57-97) — grecs (62-97 sauf 80).
3. permettent (57, 62, 80) — que on (57, 80).
6. Jay (57, 80).
7. traiter (57, 62, 80-92), traicter (61, 69-75), traitter (97).
8. haultes (57-75) — phylosophie (62) — s'ils (62-97 sauf 80).
9. satisfaiz (57, 62, 80), satisfaitz (61), satisfaicts (69, 73, 75), satisfaits (84-97).
10. doncques (69-75) — voyagé (57-97 sauf 80) — Grecs (69-97 sauf 80) — pais (57, 62, 80, 84), pays (61, 97), païs (69-75, 92).

1. Les *disciplines*, c'est-à-dire les lettres et les sciences, tout ce qui fait l'objet d'un enseignement, *res quarum est disciplina*, suivant le mot de Cicéron, *De Divin*. II, III, 10 (PERSON). — Ce terme se retrouve avec le même sens plusieurs fois dans l'ouvrage : cf. plus bas, p. 145, 155, 239.

2. Souvenir de Virgile (*Georg*. III, 9 : « victorque virum volitare per ora »), qui lui-même s'inspire d'Ennius (apud Cic. *Tusc*. I, XV, 34 : « volito vivu' per ora virum »). — Cf. plus bas, p. 198, n. 1.

3. Comme Pyrrhon, duquel Diogène Laërce écrit (IX, XI, 2) : Ἤκουσεν... Ἀναξάρχου ξυνακολουθῶν πανταχοῦ, ὡς καὶ τοῖς γυμνοσοφισταῖς ἐν Ἰνδίᾳ συμμίξαι καὶ τοῖς μάγοις· ὅθεν γενναιότατα δοκεῖ φιλοσοφῆσαι.

4. On appelait *gymnosophistes* (γυμνός, nu + σοφιστής, sage) une secte de philosophes indiens, qui ne portaient pas de vêtements, s'abstenaient de viandes et s'adonnaient à la contemplation. Vivant dans la retraite, ils faisaient profession de fuir les voluptés et de mépriser la douleur. — Sur les gymnosophistes, v. l'article de Barthélemy-Saint Hilaire dans le *Dict. des sc. philos.* de Franck.

5. Comme Solon, Thalès, Pythagore, Hérodote, Platon, etc.

ces vieux prestres et prophetes [1] ces grandes richesses, dont la Grece est maintenant si superbe [2]? Et toutefoys ces nations, ou la phylosophie a si voluntiers habité, produysoint (ce croy-je) des personnes aussi barbares et inhumaines que nous sommes, et des paroles aussi etranges que les nostres. Bien peu me soucyroy'-je de l'elegance d'oraison qui est en Platon et en Aristote, si leurs livres sans rayson etoint ecriz. La phylosophie vrayement les a adoptez pour ses filz, non pour estre nez en Grece, mais pour avoir d'un hault sens bien parlé et bien ecrit d'elle. La verité si bien par eux cherchée, la disposition et l'ordre des choses, la sentencieuse breveté [3] de l'un et la divine

2. toutefoys (57, 62, 80), toutefois (61, 69-75, 84), toutesfois (92, 97).

3. phylosophie (57, 62, 80), philosophie (61, etc.) — voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.).

4. produysoint (80), produysoient (57, 62), produisoient (61, 69-75, 84), produisoyent (92, 97) — ce croy je (57, 80).

6. estranges (61-97 sauf 80) — me soucyroy-je (57, 62, 80), me soucieroy-je (61, 69), me souciroy-je (73, etc.).

8. raison (57-97 sauf 80) — etoint (80), estoient (57-75, 84), estoyent (92, 97) — ecriz (80), ecritz (57), ecrits (62), escriptz (61), escripts (69-75, 84), escrits (92, 97).

9. phylosophie (57, 62, 80), philosophie (61, etc.) — vrayment (73). — les *à* adoptez (49, 57) — fils (62-97 sauf 80).

10. haut (84-97).

11. ecrit (57, 62, 80), escript (61, etc.), escrit (97).

12. cherchee (57, 61, 62, 80), cerchee (69, etc.).

13. sentencieuse (57, 62, 80), sententieuse (61, etc.) — breveté (80), brefveté (57, 62), briefveté (61, etc.).

1. Sur les prêtres d'Égypte et leurs doctrines philosophiques, v. Hérodote, liv. II ; Diodore de Sicile, liv. I ; Plutarque, *Isis et Osiris* ; — et, pour l'indication des ouvrages modernes, la bibliographie de l'art. *Égyptiens* du *Dict. des sc. philos.* de Franck.

2. Au sens du latin *superbus* : ces grandes richesses qui font maintenant l'*orgueil* de la Grèce.

3. Brièveté. Cf. plus bas, II, I, 172 : « la *breveté* dont j'ay voulu user ». — Les formes anciennes étaient *brief, brièvement, brièveté,* les formes modernes *bref, brèvement, brèveté*. Par une singulière anomalie, *brief* ne se dit plus, mais par contre on ne dit que *brièvement* et *brièveté*. Port-Royal au XVIIe siècle tenait pour *brèveté* (qu'on rencontre encore chez La Fontaine, *Préf. des Fables,* 1668 : « On ne trouvera pas ici l'élégance ni l'extrême *brèveté* qui

copie[1] de l'autre est propre à eux, et non à autres : mais la Nature, dont ilz ont si bien parlé, est mere de tous les autres, et ne dedaigne point se faire congnoitre à ceux qui procurent[2] avecques toute industrie entendre ses secretz, non pour devenir Grecz, mais pour estre faictz phylosophes. Vray est que pour avoir[3] les ars et sciences tousjours eté en la puissance des Grecz et Romains, plus studieux[4] de ce qui peut rendre les hommes immortelz que les autres, nous croyons que par eux seulement elles puyssent et doyvent estre traictées[5]. Mais le tens viendra paravanture[6] (et je su-

1. à autre (92).
2. ils (62-97 sauf 80).
3. desdaigne (92, 97) — congnoitre (57, 80), congnoistre (62), cognoistre (61, etc.).
5. secretz (73), secrets (62, 75, 84-97) — Grecs (69-97 sauf 80).
6. faicts (62-75, 84, 92), faits (97) — phylosophes (57, 62, 80), philosophes (61, etc.) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.).
7. esté (61-97 sauf 80) — Grecs (62-97 sauf 80).
9. immortels (62-97 sauf 80).
10. eulx (57, 62) — puissent (61-97 sauf 80) — doyvent (57, 80, 97), doivent (61, etc.).
11. traictees (57-97) — temps (61-97 sauf 80) — paraventure (57, 62, 80), paradventure (61, etc.).

rendent Phèdre recommandable ») ; mais Ménage observe que la prononciation générale était alors *brièveté*. Le *Dictionnaire* de l'Académie (1694) ne donne que *brièveté*. — Pour les variations orthographiques de ce mot dans les éditions du temps, v. l'appareil critique.

1. V. plus haut, p. 84, n. 3.

2. Cf. ci-dessus, p. 135, n. 2. De même pour *estre faictz* = devenir.

3. *Pour avoir*, etc., c'est-à-dire : par ce motif que les arts et les sciences ont toujours été... (Person).

4. Encore un latinisme (*studiosus*, qui a le goût, la passion de quelque chose). Du Bellay dit plus bas, II, II, 191 : « Lecteur *studieux* de la langue françoyse. » Et Ronsard, dans son *Art Poetique* : « Tu seras *studieux* de la lecture des bons poetes. » (Édit. Blanchemain, VII, 319.)

5. Pour cette construction de *croire* avec le subjonctif, cf. plus haut, p. 129, n. 2.

6. Peut-être. V. ci-dessus, p. 129, n. 5. — Pour la forme même de la phrase, déjà tout oratoire, rapprocher (chap. III, p. 73) :

plye au Dieu tresbon et tresgrand que ce soit de nostre aage [1]) que quelque bonne personne, non moins hardie qu'ingenieuse et scavante, non ambicieuse, non craignant l'envie ou hayne d'aucun, nous otera cete faulse persuasion, donnant [2] à notre langue la fleur et le fruict des bonnes lettres : autrement, si l'affection que nous portons aux langues etrangeres (quelque excellence qui soit en elles) empeschoit cete notre si grande felicité, elles seroint dignes veritablement non d'envie, mais de hayne, non de fatigue, mais de facherie : elles seroint dignes finablement [3] d'estre non apprises, mais reprises de ceux qui ont

1. suplye (57, 62, 80), supplie (61, etc.) — tres-bon et tres-grand (62, 92).
3. scavante (57, 62, 75, 80), sçavante (61, etc.) — ambicieuse (57, 62, 80), ambitieuse (61, etc.).
4. hayne (57, 62, 80), haine (61, etc.) — ostera (61-97 sauf 80).
5. ceste (61-97 sauf 80) — fausse (84-97) — nostre (57-97 sauf 80).
6. fruit (61, 69-75, 84).
7. estrangeres (61-97 sauf 80).
9. ceste nostre (61-97 sauf 80) — seroint (80), seroient (57-75, 84), seroyent (92, 97).
10. hayne (57, 62, 80), haine (61, etc.).
11. fascherie (73, 75, 97), facheries (92) — seroint (comme ci-dessus, l. **9**).
12. ceulx (73).

« Le tens viendra (peut estre), et je l'espere moyennant la bonne destinée francoyse, que ce noble et puyssant royaume obtiendra à son tour les resnes de la monarchie », etc.

1. *Supplier à*, latinisme (*supplicare* gouverne le datif). Cf. plus bas, II, xi, 313 : « *Je supplie à* Phebus Apollon que la France... enfante bien tost un poëte. » Ronsard, *Elegie à la Magesté de la Royne ma Maistresse* [Catherine de Médicis], 1565 :

Le laboureur, delivré de tout soing,

. . . .

Supplie à Dieu qu'en santé tres-parfaite
Viviez cent ans en la paix qu'avez faite.
(Édit. Blanchemain, III, 385.)

Cette construction est ancienne : Littré cite un exemple de Commynes. — Le Dieu « tresbon et tresgrand » rappelle la formule latine : *Jupiter Optimus Maximus*.

2. Gérondif = en donnant. Cf. ci-dessus, p. 99, n. 1.

3. V. plus haut, p. 73, n. 1.

plus de besoing du vif intellect [1] de l'esprit que du son des paroles mortes. Voyla quand aux disciplines [2].

1. besoin (92, 97).
2. quant (57-97).

1. Le *Quintil* (v. plus loin, p. 256, n. 7) blâme comme un néologisme l'emploi d'« *intellect* pour *entendement* ». Le mot se rencontre déjà au XIIIe siècle dans le *Trésor* de Brunetto Latini : « *Intellect* est cele chose par cui l'on entent les commencemens des choses et forme la fin et le compliement. » (Édit. Chabaille, (p. 298).

2. Ces idées de du Bellay sur l'aptitude de notre langue à traiter de philosophie et de science ont été reprises et développées par Louis Le Caron et Pontus de Tyard. Voici comment, tout au debut de sa *Philosophie* (Paris, Guill. Le Noir, 1555, f° 3 r°. — Bibl. Nat., R. 1787), s'exprime Louis Le Caron : « Je ne puis ne m'etonner grandement pourquoi la vulgaire et maternelle langue ne nous plaist autant es choses graves, qu'elle nous agrée es fables exprimées et tirées de mot à mot des Grecs, Latins, Italiens et Espagnolz. Qui est tant ennemi au nom françois, qui rejette ou mesprise Heliodore, Amadis, ou autres telz livres honnorez de la France, combien qu'ilz soient empruntez des inventions estrangeres ? Qui est celui qui, pour avoir la cognoissance des Grecs, dedaigne l'histoire elegante de Diodore Sicilien ja toute françoise ? Chacun admire les tragœdies traduites d'Euripide, mais doit il deplaire d'expliquer en françois ce qui a esté gravement traicté par le divin Platon ? Je ne doute que plusieurs, reprochans a nostre langue sa pauvreté, me conseilleront de ne hazarder mon nom à tel peril, que m'efforçant de l'illustrer et enrichir je ne tombe en l'obscurcissement et desestime de mon honneur. Lesquelz je desirerois n'estre tant degoustez de leurs propres richesses que par mépris ilz ne les laissassent honteusement envillir. Je di, et l'ai tousjours soustenu, que nostre langue non seulement n'est pauvre, mais aussi plus riche que la grecque, latine, ou autre estrangere, tant brave soit elle. Au commencement, que Ciceron ennoblissoit sa langue, plusieurs du vulgaire s'opposoient à ses labeurs : mais en fin leurs effortz vaincus, Rome cognent quelle utilité lui avoit apporté si excellent personnage. Je ne veux retirer de l'amour des autres langues ceux qui ont emploié en l'estude d'icelles le plus cher temps de leur eage, ains je les laisse suivre leur cours tant qu'ilz voudront. Mais aussi je veux bien qu'ilz soient plus amis d'eux mesmes et qu'ilz ne travaillent tant à honnorer les autres, que leur propre bien leur tourne à mépris : et ainsi leur langue, le premier honneur de la patrie, depouillée de ses ornemens, demeure par tel desdain sans nom et authorité.

Je reviens aux poëtes et orateurs, principal object de la matiere que je traite, qui est l'ornement et illustration de notre langue.

1. poetes (57, 62, 80, 84), poëtes (61, etc.).
2. je traite (57, 62, 80), je traicte (61, etc.).
3. nostre (61-97 sauf 80).

Trop est ingrate l'avarice de ceux qui ne veulent communiquer à leur commune parente ce qu'ilz ont par son moïen gaigné des estrangers. Quel honneur, quel renom, quelle gloire nostre France peut avoir, entre les autres peuples, si elle est laissée en telle oisiveté, qu'elle n'ause entreprendre de traicter les sciences qui sont les vraïes marques des excellences de toutes nations ? » — Quant à Pontus de Tyard, il s'est expliqué sur ce point dans l'épître dédicatoire de son *Second Curieux* (1557). Voyez tout le passage (il est trop long pour être rapporté) dans l'édition Marty-Laveaux, p. 234-239.

CHAPITRE XI

Qu'il est impossible d'egaler les anciens en leurs langues[1].

Toutes personnes de bon esprit entendront assez que cela que j'ay dict pour la deffence de notre langue, n'est pour decouraiger aucun de la greque et latine : car tant s'en fault que je soye de cete opinion, que je confesse et soutiens celuy ne pouvoir faire œuvre excellent en son vulgaire, qui soit ignorant de ces deux langues[2], ou qui n'entende la latine pour le moins[3].

4. j'ay dit (73, 75, 84-97) — nostre (61-97 sauf 80).
5. decouraiger (57, 62, 80), decourager (61, etc.) — la *omis* (84-97) — grecque (57-97 sauf 80).
6. faut (73, 75, 84-97) — que je soye (57, 62, 80), que je soy' (61, etc.) — ceste (61-97 sauf 80).
7. soustiens (61-97 sauf 80).

1. « Ce tiltre est tout contrariant à la position du precedent, maintenant faisant impossible ce que paravant tu esperois et souhaitois estre fait. » (Q. H.) — Dans ce chapitre, plus que dans tout autre peut-être, du Bellay s'inspire tout spécialement, au point de copier par endroits certaines de ses expressions, des idées qu'avait avant lui (1545) défendues Jacques Peletier, en tête d'une traduction de l'*Art Poëtique* d'Horace. La dédicace de cette œuvre « à tresvertueux et noble homme Cretofle Perot, ecuier, seneschal du Maine », n'est pas autre chose, en effet, qu'une vibrante apologie de la langue nationale. Sur cette importante préface et l'influence qu'elle exerça sur le futur auteur de la *Deffence*, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 33-35. M. Brunot, en 1897, a reproduit dans son chapitre sur « la langue au xvie siècle » (Petit de Julleville, *Hist. de la lang. et de la litt. franç.*, III, 708) les passages essentiels du manifeste de Peletier.

2. Cette phrase a doublement le caractère latin, par suite : 1° de la construction des verbes *confesser* et *soutenir* avec la proposition infinitive ; 2° de la séparation du relatif et de son antécédent. Sur ces faits de syntaxe, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 112 et 171 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 213 et 131.

3. Cf. Peletier, *op. cit.* : « Je seroie a bon droit estimé impudent calomniateur, et pour vrai depourveu de sens commun, si je

Mais je seroy' bien d'avis qu'apres les avoir apprises, on ne deprisast[1] la sienne[2], et que celuy qui par une inclination naturelle (ce qu'on peut juger par les œuvres latines et thoscanes de Petrarque et Boccace[3], voire d'aucuns scavans hommes de nostre tens[4]) se

1. je seray (92) — d'avis (57, 62, 80), d'advis (61, etc.).
2. deprisast (57, 62, 80), desprisast (61, etc.).
4. thoscanes (57, 62, 80), toscanes (61, etc.).
5. scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, 69, 84-97), sçavants (73) — notre (80) — temps (61-97 sauf 80).

vouloie deprimer ces deux tant celebres et honnorables langues latine et greque, ausquelles sans controverse, et singulierement a la greque, nous devons toute la congnoissance des disciplines, et la meilleure part des choses memorables du temps passé. *Et tant suis loing de telle intention, que je soutiens estre impossible proprement parler ni correctement ecrire notre langue sans aquisition de toutes deux, ou bien,* affin que ne soie trop rigoreux estimateur des choses, *de la latine pour le moins.* »

1. V. ci-dessus, p. 50, n. 4.

2. Cf. Peletier, *op. cit.* : « Mais je veux bien dire qu'a une langue peregrine il ne faut faire si grand honneur que de la requeillir et priser pour regetter et contenner la sienne domestique. »

3. Cf. Peletier, *op. cit.* : « J'ai mesmement pour mes auteurs Petrarque et Bocace, deux hommes jadis de grande erudition et savoir, lesquelz ont voulu faire temoignage de leur doctrine en ecrivant en leur touscan. » — Pétrarque (1304-1374) a beaucoup écrit en latin : en prose, des traités de morale et des lettres ; en vers, des églogues, des épîtres, une épopée sur la guerre punique, l'*Africa*. Mais ce qui a fait de lui le second créateur de la poésie italienne, Dante étant le premier, c'est le *Canzoniere* (*Sonnets, Canzones, Triomphes*). Cette œuvre, consacrée presque exclusivement à chanter la passion idéale du poète pour Laure de Noves, a paru l'expression la plus sublime et la plus pure de l'amour platonique, et l'on sait quelle en fut l'influence au XVIe siècle, tant en France qu'en Italie. — Boccace (1313-1375), grand ami de Pétrarque, n'a pas fait moins que lui pour la cause de l'humanisme. Son œuvre latine, très considérable, comprend de touffus et doctes traités concernant la géographie, l'historiographie, la mythographie (*De genealogia deorum*), etc. On lui doit en langue toscane des poèmes (*Teseide*, *Filostrato*) et des romans (*Filocopo*, *Fiammetta*) ; mais son chef-d'œuvre est le *Décaméron*, qui fonda la prose italienne, et qu'imitèrent, comme on sait, les conteurs français de la Renaissance.

4. Du Bellay citera leurs noms dans son dernier chapitre (v. plus loin, p. 331 sqq.).

sentiroit plus propre à ecrire en sa langue qu'en grec ou en latin, s'etudiast plus tost à se rendre immortel entre les siens, ecrivant bien en son vulgaire, que mal ecrivant [1] en ces deux autres langues, estre vil aux doctes pareillement et aux indoctes [2]. Mais s'il s'en trouvoit encores quelques uns de ceux qui de simples paroles font tout leur art et science, en sorte que nommer la langue greque et latine, leur semble parler d'une langue divine, et parler de la vulgaire, nommer une langue inhumaine [3], incapable de toute erudition : s'il s'en trouvoit de telz (dy je) qui voulussent faire des braves [4] et depriser toutes choses ecrites en francoys, je leur demanderoy' voluntiers en ceste sorte : Que pensent doncq' faire ces reblanchisseurs de murailles [5], qui jour et nuyt se rompent la teste

1. escrire (61-97 sauf 80) — que en grec (57, 62, 80).
2. s'estudiast (61-97 sauf 80) — plus tost (57, 62, 80, 92), plustost (61, etc.).
3 et **4**. escrivant (61-97 sauf 80).
7. parolles (73, 75, 84).
8. grecque (61-97 sauf 80).
11. tels (73-97 sauf 80) — dy-je (61-97 sauf 80).
12. despriser (57, 62, 80), despriser (61, etc.) — ecrites (57, 80), escrites (61-69, 75, 84-97), escrittes (73).
13. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.).
14. donq' (61, 69, 73, 84-97), doncques (62).
15. *et* qui (73, 75, 84-97) — nuyt (57, 80), nuit (62), nuict (61, etc.)

1. *Ecrivant bien... mal ecrivant.* Gérondifs (*scribendo*). Cf. ci-dessus, p. 99, n. 1 et p. 144, n. 2.

2. Entendez : s'étudiât à se rendre immortel entre les siens, en maniant bien sa langue, plutôt que d'être, en maniant mal celle des autres, un objet de mépris pour les doctes comme pour les indoctes.

3. C'est-à-dire : qui n'est même pas humaine (par opposition à *divine*).

4. Prendre des airs de braves. — Cf. Rotrou, *Venceslas*, IV, II :

J'ai fait du souverain et j'ai tranché du brave.

5. Cette expression, aussi pittoresque qu'énergique, semble bien une création de du Bellay : je ne l'ai trouvée nulle part ailleurs.

à immiter? que dy-je immiter? mais [1] transcrire un Virgile et un Ciceron? batissant leur [2] poëmes des hemystyches de l'un [3], et jurant en leurs proses [4] aux motz [5] et sentences de l'autre [6] : songeant (comme a dict quelqu'un [7]) des peres conscriptz, des consulz,

1. immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.) — que dy-je (62).
2. batissant (57, 62, 80), bastissant (61, etc.) — *leur* poëmes (49), leur poemes (57, 62, 80), leurs poëmes (61, etc.).
3. des hemystyches (80), *de* hemystyches (57, 62, 80), des hemistiches (61, etc.) — *leurs* proses (49-97).
4. mots (61-97 sauf 80).
5. *à* dict (49, 57, 62) — conscripts (61-97 sauf 80) — consuls (61-97 sauf 80).

1. Dans le sens du latin *immo* (bien plus).
2. Sur cette orthographe de *leur*, v. plus haut, p. 60, n. 2. — Remarquez d'ailleurs que du Bellay, qui écrit « *leur* poëmes », écrit immédiatement après « *leurs* proses ».
3. Du Bellay s'en prend aux *virgiliens* et, d'une façon générale, à toute cette école de poètes *néo-latins* qui, depuis plus d'un quart de siècle, inondaient la France de leurs doctes plagiats des poètes de Rome. Sur cette école, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 104-106.
4. *En leurs proses* = dans leurs écrits en prose. On disait couramment au XVIe siècle les *proses* d'un auteur comme on disait ses *rimes* (cf. en italien *le prose, le rime*). Guillaume des Autelz, *Repl. aux fur. def. de L. Meigr.* : « Je ne parleray point des *proses* françoises, pource que nous en avons bien peu de nostre invention, apres l'*Institution* de Budé et quelques œuvres de theologie. » (Edit. de 1551, p. 73.)
5. *Jurer aux motz...* Latinisme (*jurare in verba magistri,* dit Horace, *Epist.* I, I, 14).
6. On sait que les *cicéroniens* se faisaient un principe de n'user en prose que des mots et des tours dont l'orateur latin leur offrait des exemples. Sur le *cicéronianisme*, v. Lenient, *De Ciceroniano bello apud recentiores* (thèse, 1855), et *la Satire en France au* XVIe *siècle*, II, 223-234 (édit. de 1877); — Durand de Laur, *Érasme précurseur et initiateur de l'esprit moderne* (1872), t. I, chap. XXIX et t. II, chap. III; — Christie, *Étienne Dolet,* chap. X (trad. C. Stryienski, 1886).
7. C'est Érasme qui, dans son *Ciceronianus, sive de optimo dicendi genere dialogus* (1528), parle en ces termes d'un discours du cicéronien Christophe de Longueil : « ... Atqui hoc plane ludicrum ille plusquam serio agit, mirifico sane verborum apparatu, magna ingenii significatione, summa vehementia, multa interdum urbanitate, non aliter alludens ad aetatem Ciceronis, quam is qui

des tribuns, des commices, et toute l'antique Rome, non autrement qu'Homere, qui en sa *Batracomyomachie* [1] adapte aux raz et grenoilles les magnifiques tiltres des dieux et déesses. Ceux la certes meritent bien la punition de celuy qui ravy au tribunal du grand Juge, repondit qu'il etoit ciceronien [2]. Pensent ilz

1. comices (69-75, 84-97).
3. raz (57, 62, 80), rats (61, 69, 73, 92), *arts* (75, 84, 97) — grenoilles (57-62, 80), grenouilles (69-75, 84, 97), grenouilles (92).
4. deesses (57-97) — Ceux la (57, 62, 80), ceux là (61, etc.).
5. ravi (97).
6. respondit (61-97 sauf 80) — estoit (61-97 sauf 80) — Pensent ilz (57, 80), pensent ils (62), pensent-ilz (61), pensent-ils (69, etc.).

scripsit Batrachomyomachiam, allusit ad Homericam Iliadem, ranis ac muribus, rebusque ridiculis ac frivolis, deorum, dearum, heroum splendida verba factaque accommodans... Fingit priscam illam Romam orbis reginam, et hujus praesidem ac tutorem Romulum cum suis Quiritibus : somniat P. C. et augustissimum ordinem regnorum dominum, populum in suos ordines ac tribus distinctum, praetorum jus, tribunorum intercessionem : somniat provincias, colonias, municipia et socios urbis septicollis... » (Edit. de Leyde, 1703, I, col. 1017.)

1. Ce petit poème héroï-comique, attribué souvent à Homère, n'est pas de lui. La tradition la plus suivie veut qu'il soit l'œuvre de Pigrès, frère de la fameuse Artémise, l'auteur probable du *Margitès*. — La *Batrachomyomachie* avait été traduite en vers par Antoine Macault, secrétaire et valet de chambre ordinaire du roi François Ier : *Le grand combat des ratz et des grenouilles, translaté du grec d'Homere en rime françoise* (Paris, Chrestien Wechel, 1540).

2. D'après Marty-Laveaux, du Bellay se souvient ici, d'ailleurs assez vaguement, d'un passage de la 22e épitre de saint Jérôme : « Subito raptus in spiritu, ad tribunal judicis pertrahor... Interrogatus de conditione, christianum me esse respondi. Et ille qui praesidebat : « Mentiris, ait : ciceronianus es, non christianus : ubi « enim thesaurus tuus, ibi et cor tuum. » Illico obmutui, et inter verbera (nam caedi me jusserat) conscientiae magis igne torquebar, illum mecum versiculum reputans : « In inferno autem quis « confitebitur tibi ? » Clamare tamen coepi, et ejulans dicere : « Miserere mei, Domine, miserere mei. » Haec vox inter flagella resonabat. Tandem ad praesidentis genua provoluti qui adstabant, precabantur, ut veniam tribueret adulescentiae et errori locum poenitentiae commodaret, exacturus deinde cruciatum, si gentilium litterarum libros aliquando legissem. Ego qui in tanto constrictus articulo vellem etiam majora promittere, dejerare coepi et nomen

donques, je ne dy egaler, mais aprocher seulement de ces aucteurs en leurs langues [1] ? recuillant de cet orateur et de ce poëte ores un nom, ores un verbe, ores un vers, et ores une sentence [2] : comme si en la façon qu'on rebatist un vieil edifice, ilz s'attendoint [3] rendre par ces pierres ramassées à la ruynée

1. donq' (61, 69, 73, 84, 92), doncq' (75, 97) — aprocher (57, 62, 80), approcher (61, etc.).
2. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.), autheurs (97) — recueillant (57-97 sauf 80).
3. cest (61-97 sauf 80) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).
5. facon (62) — rebatist (57, 62, 80), rebastit (61, 69, 73, 84-97), rebatit (75).
6. *il* s'attendoint (49, 80), *il* s'attendoient (57, 62), ilz s'attendoient (61), ils s'attendoient (69-75, 84), ils s'attendoyent (92, 97) — *ramasseés* (49), ramassées (57), ramassees (61-97) — ruynee (57, 80), ruinee (61, etc.).

ejus obtestans dicere : « Domine, si unquam habuero codices sae« culares, si legero, te negavi. » In haec sacramenti verba dimissus, revertor ad superos. » — Il est douteux que du Bellay ait connu directement le passage de saint Jérôme. Il en doit plutôt la révélation à quelque humaniste. M. Delaruelle me signale une préface de Laurent Valla (au liv. IV des *Élégances*) qui fait longuement allusion à ce récit de saint Jérôme. En voici le début : « Scio ego nonnullos, eorum praesertim qui sibi sanctiores et religiosiores videntur, ausuros meum institutum hoc laboremque reprehendere, ut indignum christiano homine, ubi adhortor caeteros ad librorum secularium lectionem, *quorum quod studiosior esset Hieronymus, caesum se flagellis ad tribunal Dei fuisse confitetur, accusatumque quod ciceronianus foret, non christianus* : quasi non posset fidelis esse et idem tullianus. Eoque spopondisse, et id diris execrationibus, libros seculares postea se non esse lecturum. » (Édit. Simon de Colines, Paris, 1544, f° 174 r°.)

1. Cf. Peletier, *op. cit.* : « Quant a ceux qui totalement se vouent et adonnent a une langue peregrine (j'entens peregrine pour le respect de la domestique), il me semble qu'il ne leur est possible d'atteindre a celle naïve perfection des anciens non plus qu'a l'art d'exprimer nature, quelque ressemblance qu'il i pretende. »

2. *Ores... ores...* = tantôt... tantôt... Archaïsme. Cf. p. 99, n. 4 et p. 132, n. 1.

3. Espéraient. La construction de *s'attendre* avec l'infinitif sans préposition (*à* ou *de*), dont Littré ni Godefroy ne citent aucun exemple, se rencontre dans Bonav. des Périers, *Cymb. mundi*, dial. ii : « L'homme est bien fol, lequel *s'attend avoir* quelque cas de cela qui n'est point. » (Edit. L. Lacour, I, 345.) On ne peut que

fabrique[1] de ces langues sa premiere grandeur et excellence. Mais vous ne serez ja[2] si bons massons (vous, qui estes si grands zelateurs[3] des langues greque et latine) que leur puissiez rendre celle forme[4] que leurs[5] donnarent[6] premierement ces bons et excellens architectes : et si vous esperez (comme fist Esculape des membres d'Hippolyte[7]) que par ces fragmentz

2. jà (97).
3. grecque (57-97 sauf 80).
5. *leurs* donnarent (49, 80), leur donnerent (57, etc.) — excellents (61, 69-75, 84).
6. fist (57, 62, 80), fit (61, etc.).
7. Hyppolyte (57), Hippolite (62), Hypolite (97) — fragments (62-92 sauf 80), fragmens (97).

redire de cette construction ce qu'on a déjà dit de la construction analogue du verbe *s'efforcer* (v. ci-dessus, p. 127, n. 1).

1. Au XVIe siècle, le mot *fabrique* était synonyme de *construction*. Cf. Amyot, *Timoleon* : « Aiant donques Timoleon le chasteau et la fortresse de Syracuse entre ses mains, ne feit pas comme Dion, car il ne l'espargna pas pour la beaulté et magnificence de la *fabrique*. » (Édit. orig., 1559, I, fo 185 ro.) — *Fabrique* en ce sens est un latinisme (*fabrica*).

2. *Ja* n'a pas plus de sens ici que bien souvent le latin *jam*. Il renforce l'idée du futur.

3. Le *zélateur* est celui qui montre du *zèle* pour une cause (cf. le grec ζηλωτής). Le mot a souvent un sens religieux. C'est ainsi qu'on le trouve employé dès 1398 : « *zelateur* de la religion catolique » (*Dict. Gén.*). Baïf, dans un sonnet du Ve livre des *Passetems*, parle aussi des « vrais *zelateurs* de la religion » (édit. Marty-Laveaux, IV, 427). La Boetie dit, dans un sens plus large : « Ciceron, ce grand *zelateur* du bien public, s'il en fut jamais » (*Servit. Volont.*, édit. Bonnefon, p. 31.) — Dans la phrase de la *Deffence*, *zélateur* signifie « chaleureux partisan ».

4. Pour le rôle adjectif de *celle*, cf. plus haut, p. 69, n. 6 et p. 132, n. 5.

5. V. ci-dessus, p. 60, n. 2. — La plupart des éditions, à partir de 1557, corrigent *leurs* en *leur*. V. l'appareil critique.

6. Sur cette forme en *arent*, v. plus haut, p. 56, n. 1.

7. D'après la fable, Esculape aurait rendu la vie, sur la prière de Diane, au fils de Thésée, Hippolyte, innocente victime de la perfide accusation de Phèdre, sa belle-mère. Cf. Virgile, *Aen.* VII, 765 sqq. ; Ovide, *Met.* XV, 497 sqq. et *Fast.* VI, 737 sqq.

recuilliz elles puyssent estre resuscitées, vous vous abusez, ne pensant point qu'à la cheute de si superbes edifices conjointe à la ruyne fatale de ces deux puissantes monarchies, une partie devint poudre, et l'autre doit estre en beaucoup de pieces, les queles vouloir reduire en un [2] seroit chose impossible : outre que beaucoup d'autres parties sont demeurées aux fondementz des vieilles murailles, ou egarées par le long cours des siecles ne se peuvent trouver d'aucun [3]. Parquoy venant à redifier cete fabrique, vous serez bien loing de luy restituer sa premiere grandeur, quand, ou souloit [4] estre la sale, vous ferez paravanture [5] les chambres, les etables ou la cuysine, confundant les

1. recuilliz (80), recueilliz (57-62), recueillis (69, etc.) — puissent (57-97 sauf 80) — resuscitees (57, 62, 73-92), resuscitee (61, 69), ressuscitees (97).
2. *a* la cheute (49).
3. ruine (61-97 sauf 80).
5. les queles (80), les quelles (57, 62), lesquelles (61, etc.).
7. demeurees (61-97).
8. fondements (62-75, 84), fondemens (92, 97) — egarees (61-97).
10. r'edifier (57-97 sauf 80) — cete (57, 62, 80), ceste (61, etc.).
11. loin (97) — où (73, 75, 84-97).
12. paravanture (57, 62, 80), paraventure (61, etc.).
13. estables (61-97 sauf 80) — cuysine (57, 62, 80), cuisine (61, etc. — confundant (57, 62, 80), confondant (61, etc.).

1. Proposition participiale, équivalente à la proposition principale explicative que voici : Vous ne pensez point, vous ne réfléchissez point, en effet, que...

2. Ramener à l'unité. Latinisme (*reducere in unum*). — Quant à cet autre latinisme, « *les queles vouloir reduire...* », cf. ci-dessus, p. 71, n. 5.

3. C'est-à-dire : « ne peuvent être trouvées par personne » (Person).

4. *Souloir*, verbe très ancien dans la langue (*solere*, avoir coutume), et qu'on rencontre encore dans La Fontaine, mais seulement à l'imparfait. « L'usage a préféré... dans les verbes... *être accoutumé* à *souloir*. » (La Bruyère, *De quelques usages*, 73.) Littré estime que « *souloir* est une des plus grandes pertes que la langue ait faites ».

5. Peut-être. V. ci-dessus, p. 129, n. 5.

portes et les fenestres, bref changeant toute la forme de l'edifice. Finablement [1] j'estimeroy [1] l'Art pouvoir exprimer la vive energie de la Nature [2], si vous pouviez rendre cete fabrique renouvelée semblable à l'antique, etant manque l'idée [3] de la quele faudroit tyrer l'exemple [4] pour la redifier. Et ce [5] (afin d'exposer plus clerement ce que j'ay dict) d'autant que les anciens usoint des langues, qu'ilz avoint succées avecques le laict de la nourice, et aussi bien parloint les indoctes comme les doctes, si non que [6] ceux cy aprenoint les disciplines [7] et l'art de bien dire, se rendant par ce moyen plus eloquens que les autres. Voyla pourquoy leurs bienheureux siecles etoint

1. brief (61, 69-75, 84, 97) — toute forme [la *omis*] (57, 62).

4. ceste (61-97 sauf 80) — renouvelée (57, 62), renouvelee (61, 69-75), renouvellee (84-97) — estant (61-97 sauf 80).

5. l'idee (57-97) — de la quelle (80), de laquelle (57, etc.) — tyrer (57, 62, 80), tirer (61, etc.).

6. r'edifier (57-97 sauf 80) — à fin (57-97 sauf 80) — clairement (73, 75, 84-97).

7. j'ay dit (61, 69-75, 97), j'ay dist (62) — usoint (80), usoient (57-75, 84), usoyent (92, 97).

8. que ilz (57, 80), que ils (62), qu'ilz (61), qu'ils (69, etc.) — avoint (80), avoient (57, 61, 69-75, 84), avoyent (62, 92, 97) — succees (57-97) — avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — nourrice (57-97 sauf 80).

9. parloint (80), parloient (57-75, 84), parloyent (92, 97).

10. aprenoint (80), aprenoient (57, 62), apprenoient (61, 69-75, 84), apprenoyent (92, 97).

11. moien (61, 69-75) — eloquents (61, 69-75).

12. Voyla (57, 62, 80), voila (61, etc.) — bien-heureux (84-97) — etoint (80), etoient (57, 62), estoient (61, 69-75, 84), estoyent (92, 97).

1. V. plus haut, p. 73, n. 1.
2. Peletier dit pareillement (v. ci-dessus, p. 152, n. 1) qu'il n'est pas possible « a l'art d'exprimer nature, quelque ressemblance qu'il i pretende ».
3. Étant donné que l'idée est imparfaite et défectueuse... — Pour cet emploi de *manque*, cf. plus haut, p. 87, n. 1. — Le mot *idée* est pris au sens platonicien, comme plus bas, II, I, 170 : « ces *idées* que Platon constituoit en toutes choses ».
4. Modèle. Cf. ci-dessus, p. 108, n. 1.
5. Ellipse = et [je dis] cela...
6. *Si non que* = excepté que.
7. V. plus haut, p. 141 n. 1.

si fertiles[1] de bons poëtes et orateurs. Voyla pourquoy les femmes mesmes aspiroint à ceste gloire d'eloquence et erudition, comme Sapho[2], Corynne[3], Cornelie[4], et un milier d'autres, dont les noms sont conjoings avecques la memoire des Grecz et Romains. Ne pensez donques, immitateurs, troupeau servil[5], parvenir au point de leur excellence : veu qu'à grand' peine avez-

1. poetes (57, 62, 80, 84), poëtes (61, etc.) — Voyla (comme ci-dessus, p. 155, l. **12**).
2. aspiroint (80), aspiroient (57-75, 84), aspiroyent (92, 97).
3. Sappho (84-97) — Corinne (62).
4. milier (57, 62, 80), millier (61, etc.) — conjoings (57, 80), conjointz (61), conjoincts (62), conjoints (69-75, 97), conjoins (84, 92).
5. avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — Grecs (69-97 sauf 80).
6. doncq' (61, 69, 97), donq' (73, 75, 84, 92) — immitateurs (57, 62, 80), imitateurs (61, etc.) — tropeau (61).
7. point (57, 62, 80), poinct (61, etc.) — à grand peine (84-97) — avez vous (57-97).

1. *Fertiles de* = fertiles en. Cf. Malherbe :

> On tient que ce plaisir est *fertile de* peines.
> *Poësies*, CXI : *Stances pour une mascarade.*
> (Édit. Lalanne, I, 301.)

« Latinisme », dit Ménage à propos de ce vers (Tite-Live, V, XXXIV, 2 : « Gallia frugum hominumque fertilis »).

2. Illustre poétesse, originaire de Mitylène, dans l'île de Lesbos (VIe s. av. J.-C.). Rivale d'Alcée, son compatriote, elle représente avec lui, dans l'histoire du lyrisme grec, l'école dite *éolienne*. Elle a laissé son nom à la strophe « sapphique », son rythme préféré. De ses nombreux poèmes, très admirés des anciens, nous n'avons plus que des fragments, dont un fort bel hymne à Aphrodite, que nous a conservé Denys d'Halicarnasse.

3. Autre femme poète, native de Tanagra (Ve s. av. J.-C.), contemporaine et rivale de Pindare, qu'elle vainquit jusqu'à cinq fois dans les concours lyriques. Il ne reste plus d'elle que de très courts fragments.

4. Romaine fameuse, fille de Scipion l'Africain, et mère des Gracques (IIe s. av. J.-C.). Elle n'a jamais aspiré, comme du Bellay le prétend, à la gloire de l'éloquence et de l'érudition. Mais elle se distingua par l'éducation tout à fait supérieure qu'elle eut soin de donner elle-même à ses fils. Cicéron dit d'elle, *Brut.* LVIII, 211 : « Legimus epistulas Corneliae, matris Gracchorum : apparet filios non tam in gremio educatos quam in sermone matris. »

5. Souvenir d'Horace, *Epist.* I, XIX, 19 :

> O imitatores, servum pecus !

vous appris leurs motz, et voyla le meilleur de votre aage passé. Vous deprisez nostre vulgaire, paravanture non pour autre raison, sinon que des enfance et sans etude nous l'apprenons, les autres avecques grand peine et industrie[1]. Que s'il etoit comme la greque et latine pery[2] et mis en reliquaire de livres[3], je ne doute point qu'il ne feust (ou peu s'en faudroit) aussi dificile à apprendre comme elles sont[4]. J'ay bien voulu[5] dire ce mot, pour ce que la curiosité humaine admire trop plus[6] les choses rares et difficiles à trouver, bien qu'elles

1. motz (57, 62, 80), mots (61, etc.) — voyla (57, 62, 80), voila (61, etc.) — vostre (57-97).
2. desprisez (57-97 sauf 80) — *parravanture* (49), paravanture (62, 80), paraventure (57, 61, 69), paradventure (73, etc.).
3. dès enfance (9 .).
4. estude (61-97 sauf 80) — avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — grand'peine (57-84, 97), grande peine (92).
5. estoit (61-97 sauf 80) — greque (73, 80), grecque (57, etc.).
6. peri (97).
7. que il ne feust (57, 62, 80), qu'il ne fust (61, etc.) — sen (80) — difficile (61-97 sauf 80).
9. pource que (57, 62, 84-97).

1. C'est-à-dire : « tandis que nous apprenons les autres avec beaucoup de peine et d'efforts » (PERSON).

2. La construction de *périr* avec l'auxiliaire *être* n'est pas rare, même après le XVIe siècle. LITTRÉ en cite des exemples de Corneille, Mme de Sévigné, Bossuet, Fénelon, J.-J. Rousseau. Puis il ajoute : « Avec l'auxiliaire *être*, *périr* exprime plus particulièrement l'état. » C'est ici le cas ; si le français etait actuellement, comme le grec et le latin, à l'*état* de langue morte...

3. Conservé dans les livres comme en un reliquaire. L'expression est curieuse. Elle en rappelle une autre de Budé, disant des anciens (*Inst. du Prince*, XV, édit. de 1547, p. 63) que « leur gloire et renommée en general et en particulier est erigée et eslevée es haultes et magnificques *sepultures de literature* par les historiens grecs et latins ».

4. L'argument — si c'en est un — est au moins singulier, qui prétend faire du français l'egal du grec et du latin, pour la raison qu'il présenterait les mêmes difficultés que ces langues mortes, si l'on ne pouvait plus l'apprendre que d'après les œuvres écrites.

5. V. ci-dessus, p. 53, n. 2.

6. Cf. *trop mieux*, p. 37, n. 1.

ne soint si commodes pour l'usaige de la vie, comme les odeurs et les gemmes [1], que les communes et necessaires, comme le pain et le vin. Je ne voy pourtant qu'on doyve estimer une langue plus excellente que l'autre, seulement pour estre [2] plus difficile, si on ne vouloit dire [3] que Lycophron [4] feust plus excellent qu'Homere, pour estre plus obscur, et Lucrece que Virgile, pour ceste mesme raison.

1. bien qu'elles *en* soient (62) — soint (80), soient (57-75, 84), soyent (92, 97) — usaige (57, 62, 80), usage (61, etc.).
4. doyve (57, 62, 80, 97), doive (61, etc.).
6. feust (57, 62, 80), fust (61, etc.).

1. Les parfums et les pierreries. — Le mot *gemme* (lat. *gemma*) n'est nullement un néologisme : il est très fréquent dans la vieille langue, où nous savons qu'on le prononçait *jamme* (cf. *femme*).

2. C'est-à-dire : « par cette seule raison qu'elle est » (Person).

3. *Si on ne vouloit dire* = à moins qu'on ne veuille dire. Véritable latinisme, dont nous aurons d'autres exemples p. 217, 219, 256, 257.

4. Lycophron de Chalcis (Eubée), un des sept poètes de la Pléiade alexandrine, vécut en Égypte, à la cour de Ptolémée II Philadelphe (IIIe s. av. J.-C.) Il est l'auteur d'une tragédie, ou plutôt d'un monologue de 1474 vers, l'*Alexandra*. Ce monologue interminable où la prophétesse Cassandre prédit la ruine d'Ilion et les fatales aventures des héros de la guerre troyenne, et tout cela dans un pêle-mêle indigeste d'érudition mythologique et scientifique, est d'une obscurité devenue proverbiale. — Le poème de Lycophron (imprimé pour la première fois à Venise, en 1513, à la suite du *Pindare* donné par Alde ; puis de nouveau, séparément, à Bâle, en 1546, chez Jean Oporin) devait séduire les humanistes de la Renaissance en raison même de son obscurité. Dorat s'attachait à le déchiffrer avec un plaisir manifeste : « Homerum, Pindarum, *Lycophronem*, et caetera Graeciae lumina interpretabatur magna industria et facilitate dicendi », écrit de lui son panégyriste Papire Masson (*Elogia*, édit. de 1638, II, 288). Un contemporain immédiat, qui signe I. M. P. [Iean Martin Parisien ?], dans sa *Breve exposition de quelques passages du premier livre des Odes de Pierre de Ronsard* (1550), loue Dorat, « homme de singulier jugement et de parfaite erudition », d'avoir « démellé les plus desesperés passages de l'obscur Lycophron, que nul de nostre age n'avoit encores osé dénouer » (*Odes* de Ronsard, édit. orig., f° 159 r°). Il n'est pas étonnant dès lors que, sous l'influence de son maître, Ronsard, dans son *Ode à Michel de L'Hospital* (1552), ait placé Lycophron parmi les grands poètes. C'est un mérite à du Bellay de n'être pas tombé dans cette erreur.

CHAPITRE XII

Deffence de l'aucteur.

Ceux qui penseront que je soye [1] trop grand admirateur de ma langue, aillent [2] voir le premier livre *Des fins des biens et des maulx*, fait par ce [3] pere d'eloquence latine Ciceron [4], qui au commencement dudict livre, entre autres choses, repond à ceux qui deprisoint [5] les choses ecrites en latin, et les aymoint myeux lire en grec [6]. La conclusion du propos est qu'il estime la langue latine, non seulement n'estre

2. Deffence (57, 62, 80), defense (61, etc.) — aucteur (57, 62), auteur (61, 69-92), autheur (97).

3. que je soye (57, 62, 80), que je soy' (61, etc.).

5. maulx (57, 62, 80), maux (61, etc.) — fait (57, 62, 80, 97), faict (61, etc.).

6. pere *de l*'eloquence (84-97).

7. dudict (57, 62, 80, 92), dudit (61, etc.) — respond (61-97 sauf 80).

8. deprisoint (80), deprisoient (57, 62), desprisoient (61, 69-75, 84), desprisoyent (92, 97) — escrites (61-97 sauf 80) — aymoint (80), aymoient (57), aimoient (61-75, 84), aimoyent (92, 97).

9. myeux (80); mieulx (57), mieux (61, etc.).

1. Pour cette construction de *penser* avec le subjonctif, v. plus haut, p. 51, n. 3.

2. Pour ce subjonctif sans *que*, cf. ci-dessus, p. 97, n. 2 et p. 103, n. 1.

3. Au sens emphatique du latin *ille*. Cf. p. 34, n. 1.

4. Voyez en effet le début du *De Finibus bonorum et malorum*, I, I-IV. Cicéron s'y pose en champion de la langue latine contre la langue grecque. C'est un rôle analogue, de défense nationale, que se donne à lui-même du Bellay. Mais en ce faisant, il imite encore : il imite Cicéron, dont il se trouve suivre l'exemple et dont il copie le langage.

5. V. ci-dessus, p. 50, n. 4.

6. *De Fin.* I, I, 1 : « Erunt etiam, et ii quidem eruditi graecis litteris, contemnentes latinas, qui se dicant in graecis legendis operam malle consumere. »

pauvre, comme les Romains estimoint lors, mais encor' estre plus riche que la greque [1]. Quel ornement (dit il) d'orayson copieuse ou elegante a defailly, je diray à nous, ou aux bons orateurs, ou aux poëtes, depuis qu'ilz ont eu quelqu'un qu'ilz peussent immiter [2] ? Je ne veux pas donner si hault loz [3] à notre langue, pour ce qu'elle n'a point encores ses Cicerons et Virgiles : mais j'ose bien asseurer que si les scavans hommes de notre nation la daignoint autant estimer que les Romains faisoint la leur, elle pouroit quelquesfoys [4] et bien tost se mettre au ranc des plus fameuses. Il est tens de clore ce pas [5], afin de toucher particulie-

1. estimoint (80), estimoient (57-75, 84), estimoyent (92, 97) — encor (92).
2. grecque (57-97 sauf 80).
3. dit il (57, 62, 80), dit-il (61, etc.) — orayson (57, 62, 80), oraison (61, etc.) — *à* defailly (49), *à* defaily (57, 62, 80), a defailly (61, etc.).
4. poetes (57, 62, 80, 84), poëtes (61, etc.).
5. qu'ils (62-97 sauf 80) — quelque un (61) — qu'ils (62-97 sauf 80).
6. immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.) — haut (84-97) — loz (57, 62, 80), los (61, etc.) — nostre (61-97).
7. encores (57, 62, 80), encor' (61, etc.).
8. scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.).
9. nostre (61-97 sauf 80) — daignoint (80), daignoient (57-75, 84), daignoyent (92, 97).
10. faisoint (80), faisoient (57-74, 84), faisoyent (92, 97) — pourroit (61-97 sauf 80).
11. quelquesfoys (80), quelque fois (57, 62), quelquefois (61, etc.).
12. temps (61-97 sauf 80) — clorre (57-97 sauf 80) — à fin (57-97 sauf 80).

1. *De Fin.* I, III, 10 : « Ita sentio, et saepe disserui, latinam linguam non modo non inopem, ut vulgo putarent, sed locupletiorem etiam esse quam graecam. »
2. *De Fin.* I, III, 10 : « Quando enim nobis, vel dicam aut oratoribus bonis aut poetis, postea quidem quam fuit quem imitarentur, ullus orationis vel copiosae vel elegantis ornatus defuit ? »
3. Louange (*laudes*). « L'usage a préféré... *louanges* à *los*. » (La Bruyère, *De quelques usages*, 73.) Ce vieux mot, très employé jadis et qu'on rencontre encore chez La Fontaine et Saint-Simon, tend à rentrer dans notre langue, grâce à la faveur dont il jouit auprès de nos jeunes poètes.
4. Un jour (à venir). V. plus haut, p. 100, n. 7.
5. C'est-à-dire : « terminer cette discussion ». Locution emprun-

rement les principaux poinctz de l'amplification et ornement de notre langue. En quoy (Lecteur) ne t'ebahis, si je ne parle de l'orateur comme du poëte. Car outre que les vertuz [1] de l'un sont pour la plus grand' part communes à l'autre [2], je n'ignore point qu'Etienne Dolet [3], homme de bon jugement en notre vulgaire [4],

1. poincts (61-97 sauf 80).
2. nostre (61-97 sauf 80).
3. ne t'ebahis (57, 62, 80), ne t'esbahis (61, etc.) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).
4. vertus (69-97 sauf 80).
5. *a* l'autre (49) — que Estienne (92) — Estienne (61-97 sauf 80).
6. nostre (61-97 sauf 80).

tée aux jeux militaires, appelés *pas d'armes* ou *tournois*. On disait « ouvrir le pas, clore le pas » (PERSON). — Montaigne, *Ess.* I, XLII : « Je m'en vais *clorre ce pas* par un verset ancien, que je trouve singulierement beau à ce propos. » (Édit. Courbet et Royer, I, 367.)

1. Qualités. Cf. ci-dessus, p. 103, n. 3.

2. Cf. Sibilet (I, III, f°s 5 v°-6 r°) : « Et sont l'orateur et le poëte tant proches et conjoinz que semblables et égauz en plusieurs choses, different principalement en ce que l'un est plus contraint de nombres que l'autre. »

3. Étienne Dolet, un des plus célèbres humanistes de la Renaissance française, à la fois imprimeur, éditeur et savant, tout comme les Estienne. On sait qu'accusé faussement d'athéisme, il fut brûlé vif à Paris, sur la place Maubert, le 3 août 1546. Comme on en a fait la remarque, il y avait quelque courage à du Bellay d'en parler ainsi qu'il en parle, trois ans à peine après sa mort. — Sur Dolet, consulter Joseph Boulmier, *Estienne Dolet, sa vie, ses œuvres, son martyre*, Paris, Aubry, 1857 ; et surtout Richard Copley Christie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance, sa vie et sa mort* (1880), traduction C. Stryienski, Paris, Fischbacher, 1886.

4. Cet éloge a sa raison d'être : notre auteur ne pouvait manquer d'être reconnaissant à Dolet d'avoir lui même en 1540, après un très brillant passé de latiniste cicéronien, donné l'exemple inattendu d'une conversion à la langue vulgaire. Dans un ouvrage intitulé *La maniere de bien traduire d'une langue en autre*, qu'il dédiait à Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, voici comment Dolet, s'adressant à son protecteur, justifiait son dessein : « Je n'ignore pas (Seigneur par gloire immortel) que plusieurs ne s'esbaissent grandement de veoir sortir de moy ce present œuvre : attendu que par le passé j'ay faict et fais encore maintenant profession totalle de la langue latine. Mais à cecy je donne deux rai-

a formé l'*Orateur Francoys* [1], que quelqu'un (peut estre) amy de la memoire de l'aucteur et de la

1. *à* formé (49, 57) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
2. aucteur (57, 62, 80), auteur (61, etc.).

sons. L'une, que mon affection est telle envers l'honneur de mon pais, que je veulx trouver tout moyen de l'illustrer. Et ne le puis myeulx faire, que de celebrer sa langue, comme on faict Grecs et Rommains la leur. L'aultre raison est que non sans exemple de plusieurs je m'addonne à ceste exercitation. Quant aux antiques tant Grecs que Latins, ilz n'ont prins aultre instrument de leur eloquence que la langue maternelle. De la Grece seront pour tesmoings Demosthene, Aristote, Platon, Isocrate, Thucydide, Herodote, Homere. Et des Latins je produis Ciceron, Cæsar, Salluste, Virgille, Ovide. Lesquelz n'ont delaissé leur langue, pour estre renommés en une aultre. Et ont mesprisé toute aultre : sinon qu'aulcuns des Latins ont apprins la grecque, affin de scavoir les arts et disciplines traictées par les autheurs d'ycelle. Quant aux modernes, semblable chose que moy a faict Leonard Aretin, Sannazare, Petrarque, Bembe (ceulx la Italiens), et en France Budée, Fabri, Boville, et maistre Jacques Sylvius. Doncques non sans l'exemple de plusieurs excellents personnages j'entreprends ce labeur. Lequel (Seigneur plein de bon jugement) tu recepvras non comme parfaict en la demonstration de nostre langue, mais seulement comme ung commencement d'ycelle. Car je scay que quand on voulut reduire la langue grecque et latine en art, cela ne fut absolu par ung homme, mais par plusieurs. Ce qui se faira pareillement en la langue francoyse : et peu a peu, par le moyen et travail des gens doctes, elle pourra estre reduicte en telle parfection que les langues dessusdictes. A ceste cause (Seigneur tout humain) je te requiers de prendre ce mien labeur en gré, et s'il ne reforme totallement nostre langue, pour le moyns pense que c'est commencement, qui pourra parvenir à fin telle, que les estrangiers ne nous appelleront plus barbares. » (Édit. orig., Lyon, 1540, p. 3-5.) On saisit le rapport étroit des idées ici présentées avec celles de la *Deffence*. Nul doute que du Bellay n'eût maintes fois relu cette page d'une œuvre qui fut, ce semble, très goûtée du public, puisque de 1540 à 1549 on n'en compte pas moins de cinq éditions (1540, 1541, 1542, 1543, 1545).

1. Dans une adresse « *au peuple francoys* » qui suivait la dédicace à Langey de son traité sur la traduction (1540), Dolet disait : « Depuis six ans (ô peuple francoys) desrobbant quelcques heures de mon estude principalle (qui est en la lecture de la langue latine et grecque), te voulant aussi illustrer par touts moyens, j'ay composé en nostre langage ung œuvre intitulé l'*Orateur Francoys* : duquel œuvre les traictés sont telz : *La grammaire. L'orthographe. Les*

France, mettra de bref[1] et fidelement en lumiere.

1. mettra *de rechef* (57, 62) — de brief (61, 69-75, 84-97).

accents. La punctuation. La pronunciation. L'origine d'aulcunes dictions. La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. L'art oratoire. L'art poëtique. Mais pource que ledict œuvre est de grande importance, et qu'il y eschet ung grand labeur, scavoir et extreme jugement, j'en differeray la publication (pour ne le precipiter) jusques a deux ou troys ans... Contente toy pour ceste heure (ô peuple francoys) de ce petit œuvre : et prends pour pleige l'affection que je porte à ma renommée, que dedans quelcque temps je te rendray parfaict l'œuvre dessusdict. » (Édit. orig., Lyon, 1540, p. 7-8.) Dolet n'a pas eu le temps de parachever son œuvre, et, malgré le vœu de du Bellay, il ne s'est trouvé personne assez « amy de la memoire de l'aucteur et de la France » pour nous donner la fin de l'*Orateur Francoys*. Seuls, les deux traités sur la *ponctuation* et sur les *accents*, publiés en même temps que celui sur la *traduction* (1540), sont venus jusqu'à nous.

1. *De bref* = bientôt. Locution ancienne. Bonav. des Périers, *Poësies*, édit. L. Lacour, I, 81 :

Je ne diray meshuy ce que j'en pense,
Pource qu'aussi *de brief* tout se sçaura.

Fin du premier livre de la Deffence et illustration de la langue francoyse.

LE SECOND LIVRE

DE LA

DEFFENCE ET ILLUSTRATION

DE LA

LANGUE FRANCOYSE

LIVRE SECOND

CHAPITRE I [1]

L'intention de l'aucteur.

Pour ce que le poëte et l'orateur sont comme les deux

2. *De* l'intention (57-97) — auteur (57, 61, 69-97), autheur (62).
3. poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).

1. QUINTIL SUR LE SECOND LIVRE DE LA DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇOISE.

Ce chapitre et tous les autres suivans de ce second livre ne conviennent au tiltre de ton œuvre, ains à la poesie, qui est non la defense et illustration de la langue françoise, mais une espece d'ouvrage en icelle langue : et n'est ne definition, ne espece, ne partie, ne cause de la langue, mais un effect et un œuvre, non d'icelle langue, mais par icelle plus pour volupté acquis que par necessité requis. Car pour bien parler, ou mettre par escrit en françois, je ne vouldroie escrire ou dire à la forme des poetes, sinon que je vousisse [a] faire rire les gens, et se mocquer de moy en parlant poëtiquement en propos commun, comme tu fais : mais plustost comme les bons orateurs françois, tant ceux qui ont escrit, que ceux qui ont à voix privée et publique tresbien dit, et encores tous les jours tresbien disent, és grandes cours imperiales, royales, principales et seigneuriales, és grands conseilz, parlemens et ambassades, és conciles, assemblées des sages et bien parlans, és sermons et predications, és consulatz, syndicatz et gouvernemens politiques : ou en tresbon et pur langage françois sont traitées et deduites diverses choses graves et honnestes [b], appartenantes et necessaires à la vie commune et à la conservation de la socialité [c] des hommes, et non pas plaisantes folies et sottes amourettes, fables, et propos d'un nid de souriz en l'oreille d'un chat [d]. Et pleut à Dieu que iceux sages et eloquens hommes tant defuntz que encores vivans (desquels les noms assez renommez je tais) eussent

a. 1555 : *voulusse*.
b. 1555 : *choses graves honnestes*.
c. *Socialite* = esprit social. Le mot est dans LITTRÉ, *Dict.* et *Suppl.*
d. Propos en l'air, roulant sur des absurdités. Allusion au proverbe : Jamais ne fut ni ne sera qu'une souris fasse son nid en l'oreille d'un chat (Le Roux de Lincy, *Prov. franç.*, I, 203).

voulu prendre le labeur de mettre par escrit leurs belles et bonnes et prudentes oraisons, harengues, actions, conseilz, sentences et parolles, en telle ou meilleure forme d'escriture qu'ils les ont prononcées à vive voix, ainsi que ont fait les orateurs, consulz, senateurs et imperateurs grecs et romains. Car par iceux seroit mieux defendue et illustrée la langue françoise, que par la sutile janglerie [a] de la plus grande partie des poëtes, qui pour ce à bon droit sont blasmez par frere Baptiste Mantuan, chaste et bon poëte latin, au poëme contre les escrivains impudiques [b], et pour semblable raison jadis rejetez de la republique platonique. Non toutefois que je vueille du tout refuser les poëtes en l'illustration de la langue, comme celuy qui ay consumé [c] ma jeunesse à la lecture d'iceux : mais que [d] je ne voudroie si sottement niquenocquer [e], que de prendre le pyre pour le meilleur. Parquoy je conclu que tu en as prins une seule piece : et necessaire la moins usitée, la plus obscure, et la plus incognue de l'universelle armature françoise (qui est appellée et dite en grec πανοπλία, *panoplie*) pour la defense et illustration de la langue françoise : et d'icelle jointe à ton œuvre, impertinemment tu as fait tout un livre second. Tout ainsi comme si tu eusses proposé en tiltre, non par une defense et illustration, mais par un art poëtique [f]. Ce que par tresbonne methode tu as fait par un autre cy devant imprimé [g], et non nommé, ne par luy, ne par autruy, ne par reversions [h], ne par lettres versales [i], ne autrement. Auquel je porte honneur et amour sans nullement le cognoistre : et non par envie, faulseté, ou autrement, et encor combien que en son œuvre et livre de l'*Art Poëtique Françoise* [j] a fraudé une partie de mes labeurs juvenilz, faitz et composéz par mon entendement et savoir, depuis peu de temps en ça, et supprimez depuis plus de neuf ans, sur le neufieme livre, par trop grande crainte d'un Quintil [k], et con-

a. *Janglerie* (et non *jonglerie*, comme l'imprime Person) = bavardage, caquetage (Godefroy).

b. Battista Spagnolo, dit le Mantouan, poète néo-latin (1448-1516). Il s'agit du *Contra poetas impudice loquentes carmen* (Rome, 1487, in-4).

c. 1555 : *consommé.*

d. *Mais que* = mais c'est que.

e. Godefroy interprète : sottement se conduire. Je crois que *niquenocquer* = badiner. plaisanter (étymologie : le jeu de la *nicnocque* ou *niquenoque* [Rabelais, I, xxii], où l'on se donnait des chiquenaudes... pour rire).

f. *Sic* (1555 et 1556). Person corrige : « non *pas* une defense et illustration, mais un art poëtique ».

g. 1555 et 1556 : « tu as faict (fait) un autre par cy devant imprimé ». Person corrige, en conjecturant sans doute une transposition de *par* : « tu as faict *par* un autre cy devant imprimé ». J'adopte cette correction.

h. Lettres renversées, placées en sens inverse.

i. Lettres majuscules. — V. plus haut, p. 26, n. a.

j. Allusion à l'*Art Poëtique François* de Thomas Sibilet, qui parut anonyme en 1548.

k. Membre de phrase des plus obscurs, et que je renonce à comprendre. Aneau fait peut-être allusion à sa traduction de l'*Art Poétique* d'Horace, dont il a parlé ci-dessus (p. 21).

piliers qui soutiennent l'edifice de chacune langue[1], laissant celuy que j'entens[2] avoir eté baty par les autres[3], j'ay bien voulu[4], pour le devoir en quoy je suys obligé à la patrie[5], tellement quellement[6] ebaucher[7] celuy qui restoit[8], esperant que par moy, ou par une plus docte

1. pilliers (62) — soutiennent (57, 69, 80), soustiennent (61, etc.).
2. je entens (57, 80) — avoir esté (57-97) — basty (61-97 sauf 80).
3. je suis (61-97 sauf 80).
4. ebaucher (57, 62, 80), esbaucher (61, etc.).

science de la jeunesse (ou j'estoie alors) et de la foiblesse de mon esprit, et peu de savoir, qui encore est. Mais quiconque soit iceluy auteur de l'*Art Poëtique*, il a escrit methodiquement, et suivy son tiltre proposé par droit et continuel fil, ce que je voudroie tu eusses fait. Or je revien à ma poursuyte.

1. Sur *chacun* adjectif, v. ci-dessus, p. 84, n. 1.

2. *Que j'entens*, comme le latin *quem audio*, que j'entends dire (Person).

3. Il s'agit d'Étienne Dolet, auteur de l'*Orateur Françoys*. V. la fin du livre précédent.

4. Cf. plus haut, p. 53, n. 2.

5. Pour l'intention patriotique qui anime du Bellay, cf. cette phrase de l'épitre dédicatoire (p. 34-35) : « C'est... la Deffence et illustration de nostre langue francoyse, *à l'entreprise de laquele rien ne m'a induyt, que l'affection naturelle envers ma patrie.* » — Sur le mot *patrie*; v. ci-dessus, p. 31, n. 5.

6. D'une manière telle quelle, c'est-à-dire tant bien que mal (et plutôt mal que bien). Cette vieille locution (on la trouve déjà dans les *Éthiques* d'Oresme), rarement employée aujourd'hui et jamais en dehors du style familier, est assez fréquente au XVIe siècle. Amyot, épitre dédicatoire des *Œuvres morales et meslées de Plutarque* « au Roi Treschrestien Charles IX » (édit. orig., 1572) : « Le desir de faire chose à quoy vous prinssiez plaisir, et qui fust proffitable à vos sujects en public, m'a tenu en haleine et tellement excité, qu'à la fin j'en suis venu à bout *tellement quellement.* » Cf. Baïf, *Mimes*, 3e liv. :

> Bien vivre est beau. C'est peu de chose
> Vivre *tellement quellement*.
> (Édit. Marty-Laveaux, V, 153.)

7. « Je demande aux ouvriers si *bastir* et *esbaucher* sont d'un mesme artifice et ouvrage, pour icy en user en mesme metaphore. Croy moy que ta trop grande friandise de metaphores te fait souvent improprement les assembler : ne seroit il plus beau parler proprement ? » (Q. H.)

8. Du Bellay nous prévient que le second livre de son ouvrage sera exclusivement une poétique.

main, il poura recevoir sa perfection[1]. Or ne veux-je en ce faisant feindre[2] comme une certaine figure de poëte[3], qu'on ne puysse ny des yeux, ny des oreilles, ny d'aucun sens apercevoir, mais comprendre seulement de la cogitation et de la pensée[4] : comme ces idées que Platon constituoit en toutes choses[5], aux queles, ainsi qu'à une certaine espece imaginative, se refere tout ce qu'on peut voir[6]. Cela certainement est de trop plus[7] grand

1. pourra (61-97 sauf 80) — veux-je (80, 92, 97), veux je (57, etc.).
2. poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).
3. que on (57, 62, 80) — puisse (61-97 sauf 80) — d'aucuns sens (75).
4. appercevoir (61-97 sauf 80).
5. pensee (57-97) — idees (57-97).
6. ausquelles (57-97).
8. peult (61, 69-75) — veoir (62) — de *plus trop* grand (57, 62).

1. Dans l'adieu *au Lecteur* (p. 345-346), du Bellay nous dira de même : « Recoy donques ce petit ouvraige, comme un desseing et protraict de quelque grand et laborieux edifice, que j'entrepren-dray (possible) de conduyre, croissant mon loysir et mon scavoir. » Il semble bien qu'en bâclant la *Deffence* pour les besoins de la polémique, il ait eu la pensée de la reprendre un jour plus à loisir et de donner un exposé plus méthodique et plus complet de la nouvelle doctrine. Peut-être aussi espérait-il que son ami Ronsard (« une plus docte main ») s'en chargerait.

2. Représenter, tracer, au sens du latin *fingere*.

3. Entendez : un type, un portrait *idéal* du poète, à la mode de Platon.

4. Ici du Bellay traduit Cicéron, *Orator*, II, 8 : « Ego sic statuo, nihil esse in ullo genere tam pulchrum, quo non pulchrius id sit, unde illud ut ex ore aliquo quasi imago exprimatur, quod neque oculis neque auribus neque ullo sensu percipi potest, cogitatione tantum et mente complectimur. »

5. *Orator*, III, 10 : « Has rerum formas appellat ἰδέας ille non intellegendi solum, sed etiam dicendi gravissimus auctor et magister, Plato. »

6. *Orator*, III, 9 : « In formis et figuris est aliquid perfectum et excellens, cujus ad cogitatam speciem imitando referuntur ea quae sub oculos ipsa cadunt. » — L'expression d' « espèce imaginative », où Person voit à tort un « terme de l'École », désignant « un des cinq *universaux* », n'est ici que la traduction de *cogitatam speciem* = un type conçu par la pensée.

7. Pour l'expression *trop plus*, cf. ci-dessus, p. 37, n. 1.

scavoir et loysir que le mien : et penseray avoir beaucoup merité des miens, si je leur montre seulement avecques le doy le chemin qu'ilz doyvent suyvre pour attaindre à l'excellence des anciens, ou quelque autre (peut estre) incité par nostre petit labeur les conduyra avecques la main. Mettons donques pour le commencement[1] ce que nous avons (ce me semble) assez prouvé au I. livre[2] : c'est que sans l'immitation des Grecz et Romains nous ne pouvons donner à notre langue l'excellence et lumiere des autres plus fameuses. Je scay que beaucoup me reprendront, qui ay osé le premier des Francoys introduyre quasi comme une nouvelle poësie[3],

1. scavoir (57, 62, 75, 80), sçavoir (61, etc.) — loisir (61-97 sauf 80) — penseray' (62).
2. monstre (61-97 sauf 80).
3. doy (57, 62, 80), doigt (61, etc.) — qu'ils (61-97 sauf 80) — doyvent (57, 62, 80), doivent (61, etc.).
4. atteindre (84-97).
5. peut estre (57, 62, 80), peult-estre (61), peut-estre (69, etc.) — conduyra (57, 62, 80), conduira (61, etc.).
6. avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — doncques (75), donc (84-97).
8. au premier livre (61-97 sauf 80) — immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.) — Grecs (62-97 sauf 80).
9. nostre (61-97 sauf 80).
10. Je scay (57, 62, 75, 80), je sçay (61, etc.).
11. que j'ay osé (84-97).
12. Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.) — introduire (61-97, sauf 80) — poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.).

1. Posons donc en principe.
2. Livre I, chap. VIII. — Du Bellay va reprendre, pour en faire le principe de la poétique nouvelle, sa théorie de l'imitation esquissée déjà ci-dessus (p. 103 sqq.). Mais il est curieux de noter qu'au moment de la compléter, il s'interrompra de nouveau pour prévenir une objection et formuler un jugement sur les poètes antérieurs. La suite logique de l'idée se trouve à la fin du chapitre suivant : « Je ne te puis mieux persuader d'y ecrire [en français], qu'en te montrant le moyen de l'enrichir et illustrer, *qui est l'imitation des Grecz et des Romains.* »
3. « Ou est ceste nouvelle poesie de toy premier des François ? Je n'en voy point d'autre nouvelle, sinon en noms changez et deguisez, au demourant la chose mesme ou pyre. » (Q. H.)

ou ne se tiendront plainement satisfaictz, tant pour la breveté[1] dont j'ay voulu user, que pour la diversité des espris, dont les uns treuvent[2] bon ce que les autres treuvent mauvais. Marot me plaist (dit quelqu'un) pour ce qu'il est facile, et ne s'eloingne point de la commune maniere de parler : Heroët[3] (dit quelque autre) pour ce que tous ses vers sont doctes, graves et elabourez[4] : les autres d'un autre se delectent[5]. Quand à moy[6], telle superstition ne m'a point retiré de mon entreprinse[7], pour ce que j'ay tousjours estimé notre poësie francoyse

1. plainement (57, 62, 80, 97), pleinement (61, etc.) — satisfaicts (61-75), satisfaits (84-97).
2. breveté (80), brefveté (57, 62), briefveté (61, etc.).
3. espris (57, 62, 80), esprits (61, etc.) — trouvent (73, 75, 84-97).
4. trouvent (73, 75, 84-97) — mouvais (84) — plait (73, 75, 84, 92).
5. s'eloigne (73, 75), s'eslongne (84-97).
6. matiere (84-97) — Heroet (57-97) — quelqu autre (75) — pource que (84-97).
7. tous *ces* vers (61, 69-75, 84-97) — elabourez (57-62, 80, 92), elaborez (69, etc.).
8. *Qu'and à* (49), qu'ant à (80), quant à (57, etc.).
9. entreprinse (57, 62, 80), entreprise (61, etc.).
10. nostre (61-97 sauf 80) — poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.) — francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).

1. V. plus haut, p. 142, n. 3.
2. Pour cette forme, cf. ci-dessus, p. 59, n. 5.
3. Sur Héroët, v. plus haut, p. 106, n. 1.
4. Travaillés (*elaboratus*). Cette épithète est fréquente chez les poètes de la Pléiade. Cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 123.
5. Le mouvement de ce passage est imité de Cicéron. Du Bellay applique aux poètes de l'ancienne école française ce que Cicéron avait dit des poètes de la vieille Rome, *Orator*, XI, 36 : « ... Aliud aliis videtur optimum. Ennio delector, ait quispiam, quod non discedit a communi more verborum. Pacuvio, inquit alius : omnes apud hunc ornati elaboratique sunt versus, multa apud alterum neglegentius. Fac alium Accio : varia enim sunt judicia... »
6. V. ci-dessus, p. 54, n. 1.
7. Du Bellay continue d'imiter Cicéron (*op. cit.*, *ibidem*) : « Hac ego religione non sum ab hoc conatu repulsus, existimavique in omnibus rebus esse aliquid optimum, etiamsi lateret, idque ab eo posse, qui ejus rei gnarus esset, judicari. »

estre capable de quelque plus hault et meilleur style[1] que celuy dont nous sommes[2] si longuement[3] contentez[4]. Disons donques brevement[5] ce que nous semble de notz poëtes francoys.

1. haut (75, 84-97) — style (57, 62, 80), stile (61, etc.).
3. doncques (69-75, 97) — brevement (57, 62, 80), briefvement (61, etc.).
4. notz (57, 80), noz (61-69), nos (73, etc.) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).

1. « Monstre donq' aucun exemple de ce plus hault et meilleur style. Quel est il? est ce escorcher le latin, et contreminer l'italien en françois, et periphraser ou il n'est besoing? en disant *fils de vache* pour *veau* ou *bœuf*, de peur de faire la mouë. Est ce faire des vers tels que chantoient les prestres saliens danseurs, à eux mesmes (comme dit Quintilian) non entenduz? Si c'est cela un plus hault et meilleur style que le naïf françois, vrayement je le quite, et n'en vueil point. » (Q. H.)

2. D'après Person, « nous sommes contentez » pour « nous nous sommes contentez » est une « *faute* ». Mais, ainsi que nous l'avons dit (p. 88, n. 2), l'ellipse du pronom personnel sujet, même avec les verbes réfléchis, n'est pas rare au XVI[e] siècle.

3. Cf. Vaugelas, *Remarques* (1647) : « Ce mot n'est plus en usage à la Cour, où il estoit si usité il n'y a que vingt ans ; c'est pourquoy l'on n'oseroit plus s'en servir dans le beau langage. On dit *long-temps* au lieu de *longuement*. » (Édit. Chassang, I, 130.) — Thomas Corneille observe que « ce mot est demeuré dans le *Décalogue* » :

Tes père et mère honoreras
Afin de vivre *longuement*.

4. Pour les idées de ce passage, cf. plus haut, chap. VIII, p. 106-107 et plus bas, chap. II, p. 187-189.

5. V. ci-dessus, p. 53, n. 3.

CHAPITRE II

Des poëtes francoys.

De tous les anciens poëtes francoys, quasi un seul, Guillaume du Lauris et Jan de Meun, sont dignes[1] d'estre leuz, non tant pour ce qu'il y ait en eux beaucoup de choses qui se doyvent immiter des modernes, comme pour y voir quasi comme une premiere imaige de la langue francoyse, venerable pour son antiquité[2]. Je ne doute point que tous les pères

2. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — francoys (80), francois (57), françois (61, etc.).
3. poetes (comme ci-dessus, l. **2**) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
4. Guillame (57) — Jean (75, 84-97).
5. pource (61, 69, 73).
6. doyvent (57, 62, 80, 92, 97), doivent (61, etc.) — immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.).
8. imaige (57, 62, 80), image (61, etc.) — francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).

1. *Un seul... sont dignes...* La phrase est incorrecte : le singulier par lequel elle débute s'explique si l'on réfléchit que du Bellay avait dans la pensée un poème unique, le *Roman de la Rose*, œuvre de Guillaume de Lorris continuée par Jean de Meung ; la mention du nom des auteurs amène aussitôt le pluriel. — Sur ce roman fameux, dont l'influence s'est exercée jusqu'au milieu du XVIe siècle, consulter P. Paris, *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIII (1856), p. 1-61 ; G. Paris, *Litt. franç. au Moy. Age* (2e édit., 1890), §§ 111-115, p. 160-172 ; et surtout E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose* (thèse, 1890), et chapitre sur le *Roman de la Rose*, dans l'*Hist. de la lang. et de la litt. franç.* de Petit de Julleville, t. II, chap. III. M. Langlois prépare en ce moment une édition critique du *Roman de la Rose*.

2. En 1527, Clément Marot, voulant « reintegrer et en son entier remettre le livre qui, par long temps devant ceste moderne saison, tant a esté de tous gens d'esprit estimé que bien l'a daigné chascun veoir et tenir au plus hault anglet de sa librairie, pour les bonnes sentences, propos et dictz naturelz et moraulx qui dedans sont mis et inserez », avait donné une édition

cryroint la honte estre perdue[1], si j'osoy' reprendre ou emender[2] quelque chose en ceux que jeunes ilz ont appris : ce que je ne veux faire aussi, mais bien

1. cryroint (80), cryroient (57), criroient (61-73, 84), criroyent (92, 97) — perdué (97) — j'osoy (84-97).
2. amender (84, 97), amander (92) — ils (62, 73, 84-97).

du *Roman de la Rose*, mais en rajeunissant le texte (v. sa curieuse préface, édit. P. Jannet, IV, 183-188). Vingt ans plus tard, Sibilet écrivait dans son *Art Poëtique*, II, xiv, f° 72 v° : « Dés poémes qui tombent soubz l'appellation de grand œuvre, comme sont en Homére l'*Iliade*, en Vergile l'*Eneide*, en Ovide la *Metamorphose*, tu trouveras peu ou point entrepris ou mis a fin par lés poétes de nostre temps. Pource si tu desires exemple, te faudra recourir au *Romant de la Rose*, qui est un dés plus grans œuvres que nous lisons aujourd'huy en notre poésie françoise. » — De ce « grand œuvre », la Pléiade, elle aussi, s'était nourrie. Sans parler du sonnet bien connu de Baïf à Charles IX (liv. II des *Passetems*, édit. Marty-Laveaux, IV, 311), nous savons par Binet que Ronsard, aux années de jeunesse, en faisait couramment sa lecture. Dans une ode qu'il adressait à Peletier dès 1547, *Des beautez qu'il voudroit en s'amie*, il mettait le *Roman de la Rose* sur le même rang que Pétrarque :

Qu'el' seust par cueur tout cela qu'a chanté
Petrarque en amours tant vente,
Ou la Rose par Meun décritte.
(Texte de 1547 ; cf. édit. Blanchemain, II, 403.)

Dans un sonnet des *Amours de Cassandre* (1552), il se peindra lui-même « dansant dans le verger l'amoureuse carole », en compagnie de Bel-Accueil et Faux-Danger (édit. Blanchemain, I, 95).

1. Épigramme dédaigneuse : tous les vieux crieraient que j'ai perdu toute pudeur... — Du Bellay se souvient d'Horace, *Epist.* II, I, 79-85 :

Recte necne crocum floresque perambulet Attae
Fabula si dubitem, clament periisse pudorem
Cuncti paene patres, ea cum reprehendere coner
Quae gravis Aesopus, quae doctus Roscius egit :
Vel quia nil rectum, nisi quod placuit sibi, ducunt,
Vel quia turpe putant parere minoribus, et quae
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.

2. Corriger (*emendare*). Cf. Amyot, *Numa Pompilius* : « Ceulx qu'il trouvoit lasches et paresseux, en les tensant et reprenant les *emendoit*. » (Édit. orig., 1559, I, f° 49 r°.) — Aujourd'hui nous disons *amender*, qui remonte d'ailleurs aux origines de notre langue ; *émender* n'est plus qu'un terme de droit : « La cour, *émendant* (c'est-à-dire, réformant le jugement), ordonne... » — V. l'appareil critique.

soutiens-je que celuy est trop grand admirateur de l'ancienneté[1], qui veut defrauder[2] les jeunes de leur gloire meritée, n'estimant rien, comme dict Horace, si non ce que la mort a sacré[3], comme si le tens, ainsi que les vins, rendoit les poësies meilleures[4]. Les plus recens, mesmes[5] ceux qui ont esté nommez par Clement Marot en un certain epygramme[6] à Sa-

1. soustiens-je (61-97 sauf 80).
2. veult (61, 69-75).
3. meritee (57-97) — dict (57, 62, 80), dit (61, etc.).
4. si non (57, 62, 80), sinon (61, etc.) — temps (61-97 sauf 80).
5. poesies (57, 62, 80), poësies (61, etc.).
6. recents (73, 75) — eté (57, 80).
7. epygramme (57, 62, 80), epigramme (61, etc.).

1. Tout ce qui est ancien, tout ce qui a de l'âge. L'*antiquité* se dit spécialement des Grecs et des Romains : « O Apolon ! O Muses ! prophaner ainsi les sacrées reliques de l'*Antiquité* ? » (I, VI, 97.)

2. Frustrer (*defraudare*). — Ronsard dit de même, dans une ode de 1550 « *à la source du Loir* » :

> Ne *defraudant* les ouvrages
> Du laboureur attendant.
> (Édit. Blanchemain, II, 433.)

Et Montaigne, *Ess*. III, IX : « Nous nous *defraudons* de nos propres utilitez, pour former les apparences à l'opinion commune. » (Édit. Courbet et Royer, IV, 56.) — Le mot *défrauder*, qui n'a pas survécu au XVIe siècle, était antérieur à la Pléiade. On le trouve dans Oresme : « Ne le *defraude* pas de liberté et ne le laisse pas en povreté. » (Thèse de Meunier, p. 171.)

3. Horace, *loco cit*., 48-49 :

> Virtutem aestimat annis,
> Miraturque nihil nisi quod Libitina sacravit.

4. Horace, *loco cit*., 34 :

> Si meliora dies, ut vina, poemata reddit...

5. Surtout. Cf. ci-dessus, p. 64, n. 2.

6. Ce mot, au XVIe siècle, est toujours masculin (on sait qu'il est neutre en latin comme en grec). Cf. plus bas, II, IV, 203 : « Jéte toy à *ces plaisans epigrammes*. » De même, Montaigne, *Ess*. II, XXV : « Il y a *un epigramme* en Martial *qui est des bons*. » (Édit. Courbet et Royer, III, 96.) — Pendant la première moitié du XVIIe siècle, le genre du mot est douteux (cf. Vaugelas, *Remarques* [1647], édit. Chassang, I, 93-94 : il le déclare féminin, mais reconnaît que « quelques-uns veulent qu'il soit masculin et fe-

del [1], sont assez congneuz par leurs œuvres. J'y renvoye les lecteurs pour en faire jugement. Bien diray-je que Jan le Maire de Belges [2] me semble avoir premier illustré et les Gaules et la langue francoyse [3], luy donnant beaucoup de motz et manieres de parler poëtiques [4], qui ont bien servy mesmes aux plus excellens

1. congneuz (57, 62, 73-80), cogneuz (61, 69), congnus (84, 92), cognus (97).
3. Jean (75).
4. francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).
5. mots (61-97 sauf 80).
6. poetiques (57, 62, 80), poëtiques(61, etc.) — excellents (73, 75, 84, 92).

minin »). Corneille, dans l'avis « *au Lecteur* » (1648) qui précède sa comédie du *Menteur*, l'emploie encore au masculin. *Le Dictionnaire* de l'Académie (1694) ne le donne plus qu'au féminin.

1. Voici cette épigramme de Clément Marot à son compatriote, le poète Hugues Salel :

De Jean de Mehun s'enfle le cours de Loire ;
En maistre Alain Normandie prend gloire,
Et plaint encor mon arbre paternel ;
Octavian rend Cognac eternel ;
De Moulinet, de Jean le Maire et Georges
Ceulx de Haynault chantent à pleines gorges ;
Villon, Cretin, ont Paris decoré ;
Les deux Grebans ont le Mans honnoré ;
Nantes la Brette en Meschinot se baigne ;
De Coquillart s'esjouyt la Champaigne ;
Quercy, Salel, de toy se vantera,
Et (comme croy) de moy ne se taira.

Epigr. CLXXV. *Des poetes francoys, a Salel.*
(Edit. P. Jannet, III, 71.)

2. Jean Lemaire de Belges (1473 ? - 1524 ?), auteur de nombreux ouvrages en vers et en prose, parmi lesquels il convient surtout de mentionner les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* (3 livres, publ. 1509-1513), est le dernier en date et le plus remarquable des poètes de l'école dite des *rhétoriqueurs*. Ses œuvres complètes ont été publiées, avec une notice biographique et bibliographique, par les soins de J. Stécher, pour l'Académie Royale de Belgique, Louvain, 1882-1891, 4 vol. in-8. — Sur Jean Lemaire, ses innovations et son influence, consulter Fr. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges* (thèse, 1888). Cf. aussi mon *Joachim du Bellay*, p. 71-72.

3. « Je ne vueil point debatre avec les mors, mais je demanderay hardiment cela : Qui est celuy qui voudroit ainsi parler, que Jean le Maire t'a (*sic*) escrit ? » (Q. H.)

4. Sur ce point particulier, v. Thibaut, *op. cit.*, p. 239 sqq.

de notre tens [1]. Quand [2] aux modernes, ilz seront quelquesfoys [3] assez nommez : et si j'en vouloy' parler, ce seroit seulement pour faire changer d'opinion à quelques uns ou trop iniques ou trop severes estimateurs [4] des choses, qui tous les jours treuvent [5] à reprendre en troys ou quatre des meilleurs [6] : disant qu'en l'un

1. nostre temps (61-97 sauf 80) — Quant (61-69, 80) — ils (62, 73-97 sauf 80).
2. quelquesfoys (57, 80), quelques fois (62), quelquefois (61, etc.).
5. trouvent (69-97 sauf 80).
6. trois (57-97 sauf 80).

1. Peletier avait déjà dit en 1545 (dédicace de sa traduction de l'*Art Poëtique* d'Horace) : « Partant ne puis non grandement louer plusieurs nobles espriz de notre temps, lesquelz se sont etudiez a faire valoir notre langue francoise, laquelle n'a pas long temps commenca a s'anoblir par le moien des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troie*, composees par Jan le Maire de Belges, excellent historiographe francois, et digne d'estre leu plus que nul qui ait ecrit ci davant. » Après Peletier et du Bellay, Pasquier à son tour portera ce jugement, *Rech. de la Fr.* VII, v : « Le premier qui à bonnes enseignes donna vogue à nostre poësie, fut Maistre Jean le Maire de Belges, auquel nous sommes infiniment redevables, non seulement pour son livre de l'*Illustration des Gaules*, mais aussi pour avoir grandement enrichy nostre langue d'une infinité de beaux traicts, tant en prose que poësie, dont les mieux escrivans de nostre temps se sont sçeu quelques-fois fort bien aider. » (Édit. de 1723, I, col. 699.) Le fait est que, si Jean Lemaire a rendu service à Marot en lui enseignant l'art des coupes féminines, ainsi que nous l'apprend la préface de l'*Adolescence Clémentine* (1532), c'est à la Pléiade surtout qu'il a frayé la voie. Nous verrons plus loin (chap. VIII, p. 272) du Bellay copier tout un passage des *Illustrations*. Si l'on en croit Binet, Ronsard en sa jeunesse avait lu Jean Lemaire à l'égal du *Roman de la Rose*. D'après Pasquier, c'est à son devancier qu'il doit « les plus riches traits de cette belle hymne qu'il fit sur la mort de la roine de Navarre » (1551). Il lui devra bien davantage pour sa *Franciade*.
2. V. plus haut, p. 54, n. 1.
3. Un jour. Cf. ci-dessus, p. 100, n. 7.
4. Cf. plus haut, p. 63, n. 4.
5. Pour cette forme, v. ci-dessus, p. 59, n. 5.
6. « Mon amy, on voit tout à clair que tu forges icy des repreneurs à plaisir, souz la personne desquels tu cuides couvrir et dissimuler la censure que toy mesme fais de tels personnages, lesquels tu ne oses nommer ne reprendre ouvertement. Puis tu te

default[1] ce qui est le commencement de bien ecrire, c'est le scavoir[2], et auroit augmenté sa gloire de la moitié, si de la moitié il eust diminué son livre[3].

1. defaut (84-97) — escrire (61-97 sauf 80).
2. scavoir (57, 62, 75, 80), sçavoir (61, etc.).

couvres d'un sac moillé [a], disant à la reclame [b] : Voilà ce que j'ay ouy dire. On le m'a dit dague à roëlle [c]. Item les poëtes que tu nommes en ce chapitre sont tous bons et tresbons, mais non seuls, comme tu les poses. En la position desquels neantmoins tu te contraries [d], si bien tu te cognois [e]. » (Q. H.) — Il se pourrait qu'ici le *Quintil* eût raison, et que ce semblant de défense des « meilleurs poëtes modernes » contre des attaques anonymes ne fût chez du Bellay qu'un artifice adroit pour donner à entendre le jugement qu'il en portait lui même. On voit mal, en effet, quels pourraient être ces « trop iniques ou trop severes estimateurs des choses » qui, plus rigoureux encore que notre critique, ne laissaient rien subsister de la poésie antérieure. Il est fort probable au contraire que du Bellay, qui rêvait « une forme de poësie plus exquise » que celle de Marot et d'Héroët (cf. ci-dessus, p. 107 et 172) et croyait notre langue « capable de quelque plus hault et meilleur style », n'est pas fâché de laisser entrevoir, en ce qui touche ses devanciers, sa pensée tout entière. Les phrases qui suivent contiennent, à n'en pas douter, des allusions particulières à des auteurs précis. J'ai jadis essayé d'éclaircir ce passage dans un article auquel je renvoie le lecteur (*Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1897, p. 239-245).

1. Manque. Forme régulière du verbe *défaillir* à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent chez tous les vieux auteurs. On la trouve encore dans Bossuet (Littré).

2. Souvenir d'Horace, *Epist. ad Pis.* 309 :

Scribendi recte sapere est et principium et fons.

Du Bellay d'ailleurs se méprend sur le vrai sens du vers : *sapere* signifie, non le savoir, mais la sagesse, le jugement, le fait d'avoir des idées saines, toujours réglées par la raison et le bon goût.

3. Ce trait vise Clément Marot. — Cf. ci-dessus, p. 94, n. 1.

a. D'après Nicot, « ce proverbe convient à ceux qui ne veulent jamais avouer leurs fautes, ou qui se servent d'excuses aussi frivoles que si quelqu'un, pour se garentir de la pluye, mettoit sur sa teste un sac mouillé » (Le Roux de Lincy, *Prov. franc.*, I, 274).

b. C'est-à-dire : à ceux qui réclament, qui protestent.

c. Poignard dont la garde est faite d'une plaque ronde ayant un peu la forme d'une petite roue. L'expression *dague à roëlle* semble bien n'être ici qu'une sorte de juron (nous disons familièrement : *sabre de bois*).

d. Entendez : tu te contredis.

e. 1555 : « si bien tu te *recongnois* ».

L'autre, outre sa ryme, qui n'est par tout bien riche, est tant denué de tous ces delices[1] et ornementz poëtiques, qu'il merite plus le nom de phylosophe que de poëte[2]. Un autre, pour n'avoir encores rien mis en lumiere soubz son nom, ne merite qu'on luy donne le premier lieu : et semble (disent aucuns) que par les ecriz de ceux de son tens, il veille[3] eternizer

1. rime (97).
2. ornementz (80), aornemens (57, 62), ornemens (61, etc.).
3 poetiques (57, 62, 80), poëtiques (61, etc.) — phylosophe (57, 62, 80), philosophe (61, etc.).
4. poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.)
5. soubz (80), souz (57), soubs (61-75), sous (84-97).
7. ecriz (57, 80), escriz (62), escripts (61, etc.) — temps (61-97 sauf 80) — veille (57, 62, 80), veuille (61, 69-75, 84), vueille (92, 97) — eterniser (84-97).

1. *Ces*, au sens emphatique du latin *ille*. — *Délices*, charmes (*deliciae* = tout ce qui attire et séduit). Le mot est rare au singulier. Au pluriel, du Bellay le fait du masculin :

> Estant nourrie aux *delices plaisans*
> Que peult gouster une fille legere...
> *Jeux Rustiques* (1558) : *Vieille courtisanne.*
> (Édit. Marty-Laveaux, II, 382.)

Mais on le trouve au féminin dans Rabelais (V, xxiv, édit. Marty-Laveaux, III, 95 : « Et non à tord nous sembloit que nous fussions transportez es *souveraines delices* et derniere felicité du ciel Olimpe. ») et dans Ronsard :

> Helas, pauvre Adonis, tous les Amours te pleurent :
> Car avecques ta mort *toutes delices* meurent.
> *Elegies*, v : *Adonis.*
> (Édit. Blanchemain, IV, 245.)

Délices est resté de genre douteux jusqu'au xvii[e] siècle.

2. Il s'agit ici d'Antoine Héroët. — Quelques mois plus tard, dans l'ode xiii de son *Recueil de Poësie* (1549), du Bellay, devenu courtisan, louera l'auteur de la *Parfaicte Amye* d'avoir associé la science du philosophe au talent du poète :

> Ta Muse, des Graces amie,
> La mienne à te louer semond,
> Qui sur le hault du double mont
> As erigé l'Academie.
> (Édit. Marty-Laveaux, I, 260.)

— Sur Héroët, v. plus haut, p. 106, n. 1.

3. Veuille. Cf. ci-dessus, p. 53, n. 5.

son nom, non autrement que Demade[1] est ennobly par la contention[2] de Demostene, et Hortense[3] de Ciceron. Que si on en vouloit faire jugement au seul rapport de la renommée[4], on rendroit les vices d'iceluy egaulx, voyre plus grands que ses vertuz, d'autant que tous les jours se lysent nouveaux ecriz soubz son nom, à mon avis aussi eloignez d'aucunes choses qu'on m'a quelquesfois asseuré estre de luy, comme[5] en eux n'y

1. annobly (73, 75).
2. Demostheno (57-97 sauf 80) — et Hortence *et* Ciceron (84-97).
4. renommee (61-97).
5. egaulx (57, 62, 80), egaux (61, etc.) — voire (61-97 sauf 80) — ver tus (57-97 sauf 80).
6. se lisent (61-97 sauf 80) — ecriz (comme ci-dessus, p. 180, l. 7) — soubz (57, 62, 80), soubs (61, 69-75), sous (84-97).
7. advis (61-97 sauf 80) — eloignez (57, 62, 80), elongnez (61, etc.).
8. quelquesfois (57, 62, 80), quelquefois (61, etc.) — etre (57, 80) — eulx (57, 62).

1. Orateur athénien, qui n'écrivait pas ses discours (Cicéron, *Brut.* IX, 36 : « et is, cujus nulla exstant scripta, Demades » ; cf. Quintilien, XII, X, 49) et qu'a rendu célèbre sa rivalité avec Démosthène.

2. Rivalité (*contentio*). — Ce mot, qui tend à disparaître au sens où du Bellay l'emploie, était courant alors et l'est resté pendant tout le XVIIe siècle (v. LITTRÉ) :

> Laissons aux deux Amphitryons
> Faire éclater des jalousies ;
> Et parmi leurs *contentions*
> Faisons en bonne paix vivre les deux Sosies.
>
> Molière, *Amph.* III, VI, 1763-1766.

3. On sait qu'Hortensius fut au barreau l'émule de Cicéron, et quelquefois son adversaire : c'est lui qui défendit Verrès contre son jeune ami, et d'ailleurs sans succès. Cicéron a beaucoup vanté son talent oratoire (*Brut.* LXIV, LXXXVIII, et surtout XCII-XCV). Quintilien l'a passé sous silence dans son appréciation des orateurs latins.

4. C'est-à-dire : si, pour le juger, on voulait seulement s'en rapporter à la renommée...

5. *Aussi eloignez... comme...* Il faut, je crois, entendre : éloignés de certaines choses, qu'on m'a quelquefois assurées être de lui, *aussi vrai qu*'on ne trouve en eux ni grâce ni érudition.

a ny grace ny erudition[1]. Quelque autre, voulant trop

1. Quelque autre (57, 62, 80), quelqu'autre (61, etc.).

1. J'avais pensé d'abord que ce passage pouvait viser Jacques Bouju, un poète angevin mentionné plusieurs fois par du Bellay et par Ronsard, et qui n'a jamais rien publié de ses œuvres. M. Émile Roy, répondant à mon article (*Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1897, p. 412 sqq.), a jugé qu'il s'agissait plutôt de Charles Fontaine, un poète de l'école de Marot, auquel on a longtemps attribué le *Quintil Horatian.* En revenant sur la question après plusieurs années, je crois qu'en 1897 nous nous trompions tous deux, et que l'auteur ici visé n'est ni Jacques Bouju ni Charles Fontaine, mais bien Mellin de Saint-Gelays. Les détails du portrait tracé par du Bellay s'appliquent parfaitement à Saint-Gelays. Il est certain d'abord qu'il s'est montré, ce semble, plus soucieux d'éterniser son nom par les écrits des autres que par les siens propres, si l'on en juge par les nombreux témoignages d'admiration qui lui sont adressés un peu partout dans les recueils du temps et qui s'expliquent par la haute situation du poète à la cour et sa place considérable dans le monde des humanistes (v. l'article de M. Delaruelle, *Un dîner littéraire chez Mellin de Sainct-Gelays*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1897, p. 407 sqq.). D'autre part, ses contemporains le mettent couramment sur le même pied que Marot (j'entends «*contention*», non au sens de *débat* où le prend M. Roy, — pour qui ce mot fait allusion au rôle de Fontaine dans les querelles littéraires de son temps, — mais au simple sens de *rivalité* : sans avoir publié d'ouvrage, Saint-Gelays est considéré comme le rival de Marot, au même titre que Démade fut le rival de Démosthène, Hortensius de Cicéron). Enfin, ce que dit du Bellay de ces « nouveaux écrits qui se lisent tous les jours sous son nom » convient de tout point au poète « officiel », peu pressé de livrer ses vers à l'impression, dont Étienne Pasquier a dit, *Rech. de la Fr.* VII, v : « Il produisoit de petites fleurs, et non fruits d'aucune durée : *c'estoient des mignardises qui couroient de fois à autres par les mains des courtisans et dames de Cour* : qui luy estoit une grande prudence, parce qu'aprés sa mort, on fit imprimer un recueil de ses œuvres, qui mourut presque aussi-tost qu'il vit le jour. » (Édit. de 1723, I, col. 700.) Il va de soi que ces bluettes, inspirées par les circonstances, et qui circulaient manuscrites, sans prétendre à rien de plus qu'au plaisir immédiat, ne pouvaient toujours briller également par la « grâce » et l' « érudition ». — Un membre de phrase seul peut sembler embarrassant : « pour n'avoir encores rien mis en lumiere soubz son nom ». En 1547, en effet, avait paru à Lyon, chez Pierre de Tours, une plaquette de 79 pp. in-8, sous ce titre : *Saingelais. Œuvres de luy tant en composition que translation, ou allusion aux auteurs grecs et latins.* Saint-Gelays l'a-t-il

s'eloingner du vulgaire [1], est tumbé en obscurité aussi difficile à eclersir en ses ecriz aux plus scavans comme aux plus ignares [2]. Voyla une partie de ce que

1. s'elongner (61, 69-75), s'eslongner (84-97) — tumbé (57, 62, 80), tombé (61, etc.).

2. eclersir (57, 80), eclercir (62), esclercir (61, 69-75), esclarcir (84-97) — ecriz (57, 80), escriz (62), escripts (61, etc.) — scavans (57, 62, 75, 80, 84), sçavans (61, etc.).

3. Voyla (57, 62, 80), voila (61, etc.).

publiée *lui-même*? ou ne serait-ce pas plutôt une édition subreptice, dont il aurait eu à cœur de supprimer les exemplaires? Ce qui rend vraisemblable la seconde hypothèse, c'est qu'il n'en subsiste aujourd'hui qu'*un* exemplaire connu, celui qui fit partie de la bibliothèque du baron James de Rothschild. Il importe assez peu d'ailleurs. Que l'opuscule de 1547, mis en lumière « sous le nom » de Saint-Gelays, ait été ou non publié par lui, on en peut dire exactement ce que dit M. Roy des *Estreines* publiées à Lyon en 1546 « sous le nom » de Fontaine : « Il est permis de croire que ce mince petit livret lyonnais a pu rester ignoré de du Bellay. » Je croirais d'autant plus pour ma part que du Bellay n'a pas eu vent de la plaquette de Pierre de Tours, que, citant plus loin (chap. IV, p. 212), avec une chanson de Pernette du Guillet, deux chansons de Saint-Gelays, il semble les connaître, non directement, mais d'après un recueil anonyme où ces trois pièces sont en effet réunies (cf. ci-dessous, p. 212, n. 2). Notre auteur a donc pu s'imaginer sincèrement que Saint-Gelays « n'avait encore rien mis en lumière sous son nom », et rien n'empêche plus d'appliquer au fameux poète de cour tout ce passage de la *Deffence*. — Les œuvres de Saint-Gelays ont été réimprimées par Blanchemain dans la *Bibliothèque Elzévirienne* (Paris, Daffis, 1873, 3 vol. in-16). La meilleure étude à consulter est l'étude si pénétrante de Bourciez, dans sa thèse sur *Les mœurs polies*... (1886), liv. III, chap. II, p. 300 sqq. : « Le poète courtisan : Melin de Saint-Gelais. »

1. « Contemple icy ton image. » (Q. H.)

2. Cette critique tombe droit sur Maurice Scève, l'obscur auteur de la *Délie* (Lyon, 1544, in-8. — Réimpr. moderne : Lyon, Scheuring, 1862, in-8). — De cette critique méritée, il est curieux de rapprocher les jugements de deux amis de Maurice Scève. L'un est de Charles Fontaine, un Parisien établi depuis 1540 à Lyon (1er livre des *Epigrammes* publiées à la suite de la *Fontaine d'Amour*, 1546) :

A MONSIEUR MAURICE SCEVE

Tes vers sont beaux et bien luysants,
Graves et pleins de majesté,
Mais pour leur haulteur moins plaisants :
Car certes la difficulté

j'oy [1] dire en beaucoup de lieux des meilleurs de notre langue. Que pleust à Dieu le naturel d'un chacun estre

1. nostre (61-97 sauf 80).

Le grand plaisir en a osté.
Brief ilz ne quierent un lecteur,
Mais la commune autorité
Dit qu'ilz requierent un docteur.

L'autre est de Guillaume des Autelz, gentilhomme charolois, parent de Pontus de Tyard (dans l'épître « *à sa Sainte* » qui précède l'*Amoureux Repos*, 1553) : « Il n'y a que quatre ou cinq ans, au plus, que lon estimoit la souveraine vertu des paroles françoyses, non moins en vers qu'en prose, estre en la proprieté : opinion tant dommageable qu'elle nous bannit de la plus feconde partie de l'elegance, et contraint noz rimes de se trainer tousjours, comme les serpens, sur la terre. Donc nous sommes bien tenuz à la Delie, laquelle (combien qu'elle ayt quelques ans demeuré sans credit sus le vulgaire) a enhardy tant de bons espritz à nous purger de telle peste. » — A partir de 1550, du Bellay n'aura plus pour Scève que des éloges. Au sonnet cv de l'*Olive* (1550), il le qualifiera d' « esprit divin » et de « cigne nouveau », proclamant qu'il aime, admire, adore « le hault voler de sa plume dorée ». Dans la *Musagnœomachie* (1550), il le déclarera solennellement « docte aux doctes eclerci ». Plus tard, en 1553, passant par Lyon pour se rendre à Rome, il lui dédiera un sonnet, dont voici le début :

Gentil esprit, ornement de la France,
Qui d'Apollon sainctement inspiré
T'es le premier du peuple retiré,
Loing du chemin tracé par l'ignorance...
(Édit. Marty-Laveaux, II, 143.)

Étienne Pasquier, rappelant à propos de Scève ces divers témoignages, ajoute (*Rech. de la Fr.* VII, vi) : « La verité est qu'il affecta une obscurité sans raison. Qui fut cause que son livre mourut avec luy. Au moins ne vois-je point que depuis il ait couru par nos mains. » (Édit. de 1723, I, col. 701.) — Sur Maurice Scève, en attendant la thèse de M. Parturier, consulter Bourciez, *Les mœurs polies*... (thèse, 1886), p. 126, et surtout Brunetière, *Un précurseur de la Pléiade : Maurice Scève*, lecture faite à la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 oct. 1894 (*Études critiques*, 6e série), et du même auteur, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 déc. 1900, un article sur « La Pléiade française » (§ ii, *L'école lyonnaise*).

1. Forme régulière, dans la vieille langue, du présent de l'indicatif du verbe *ouïr*. On la rencontre encore au début du xviie siècle.

aussi candide à louer les vertuz, comme diligent à observer les vices d'autruy ! La tourbe[1] de ceux (hors mis cinq ou six[2]) qui suyvent les principaux, comme port'enseignes[3], est si mal instruicte de toutes choses, que par leur moyen nostre vulgaire n'a garde d'etendre gueres loing les bornes de son empire. Et si j'etoy' du

1. loüer (97) — vertuz (57, 62, 80), vertus (61, etc.).
3. suyvent (57, 62, 80), suivent (61, etc.) — principaulx (57, 62).
4. instruite (97).
5. moien (61, 69) — notre (57) — n'á garde (49) — estendre (61-97 sauf 80).
6. loin (97) — j'estoy' (61-97 sauf 80).

1. Troupe, foule (*turba*). — Ce mot n'avait pas, au milieu du XVI[e] siècle, le sens péjoratif qu'il a pris depuis lors. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, 2[e] édit., 1549 : « Tourbe, presse et grand foule de gens : *turba, agmen, globus hominum.* » Ronsard écrit :

Donne-nous encor d'avantage
La *tourbe* des chantres divins,
Les poetes et les devins,
Et les prophetes en partage.
Ode à Michel de L'Hospital, 1552.
(Édit. Blanchemain, II, 81.)

Et du Bellay lui-même :

Adieu, ma Lyre : adieu les sons
De tes inutiles chansons :
Adieu la source, qui recree
De Phebus la *tourbe* sacrée.
Adieu aux Muses, 1552.
(Édit. Marty-Laveaux, I, 435.)

Il semble que la nuance du mot se soit accusée à la fin du XVI[e] siècle. Ainsi Montaigne, *Ess.* I, XLII : « Comparez luy [à l'homme supérieur] la *tourbe* de nos hommes, stupide, basse, servile, instable, et continuellement flotante en l'orage des passions diverses. » (Édit. Courbet et Royer, I, 357.) Et surtout Charron, *Sag.* I, LII : « Le peuple (nous entendons ici le vulgaire, la *tourbe* et lie populaire, gens sous quelque couvert que ce soit, de basse, servile et mecanique condition)... » (Édit. de 1623, p. 280.)

2. « Voila bien defendre et illustrer la langue françoise, ne y recevoir que cinq ou six bons poetes, si cinq douzaines d'autres ne s'y opposoient, à tresbon droit, et pour le moins la grande douzaine. Encore que autrepart tu en nommes d'avantage, nom par nom. » (Q. H.)

3. Entendez : comme on suit des porte-enseignes. La construction est équivoque, mais le sens de la phrase indique nettement que *port'enseignes* se rapporte à *principaux* et non à *ceux*.

nombre de ces anciens critiques juges des poëmes, comme un Aristarque[1] et Aristophane[2], ou (s'il fault ainsi parler) un sergent de bande[3] en notre langue francoyse, j'en mettroy' beaucoup hors de la battaille si mal armez[4], que se fiant en eux[5], nous serions trop eloingnez de la victoire ou nous devons aspirer. Je ne doute point que beaucoup, principalement de ceux qui sont accommodez[6] à l'opinion vulgaire, et dont les tendres oreilles ne peuvent rien souffrir au desavantaige de ceux qu'ilz ont desja receuz comme oracles,

1. poemes (57, 62, 80), poëmes (61, etc.).
2. sil (80) — fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).
3. nostre (61-97 sauf 80).
4. francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.) — battaille (57, 62, 80), bataille (61, etc.).
6. eloignez (69), esloignez (73, 75), eslongnez (84-97).
10. desavantage (57-97 sauf 80) — qu'ils (62, 73-97 sauf 80) — receux (84, 92).

1. Aristarque de Samothrace (IIe s. av. J.-C.), fameux critique alexandrin, précepteur des enfants de Ptolémée Philométor, s'est illustré surtout par ses travaux de recension sur le texte d'Homère. Son nom est resté synonyme de critique sagace et judicieux (cf. Horace, *Epist. ad Pis.* 450).

2. Aristophane de Byzance, antérieur d'une génération au précédent, dont il fut le maître, disciple lui-même de Zénodote et Callimaque, conservateur de la Bibliothèque d'Alexandrie sous Ptolémée Évergète, se distingua par ses études philologiques sur divers poètes grecs (Homère, Hésiode, Alcée, Pindare). C'est lui, dit-on, qui rédigea le *canon* des auteurs classiques.

3. Nom donné jadis à des officiers, dont les fonctions étaient analogues à celles de nos officiers d'état-major, et qui étaient particulièrement chargés, un jour de bataille ou de montre (revue), de ranger les bandes ou régiments sur le terrain (Person). — Cf. Montaigne, *Ess.* II, x : « Je n'ay point d'autre *sergent de bande*, à renger mes pieces, que la fortune : à mesme que mes resveries se presentent, je les entasse. » (Édit. Courbet et Royer, II, 109.) — On disait aussi *sergent de bataille* (cf. d'Aubigné, *Mém.* 1588, et La Fontaine, *Fabl.* VII, IX, 15).

4. Il faut entendre : je mettrais hors de la bataille beaucoup d'entre eux [qui sont] si mal armés...

5. Participe absolu au sens conditionnel = si l'on se fiait en eux.

6. Ceux qui sont attachés à, qui se conforment à (sens du latin *accommodatus*).

trouverront mauvais de ce que[1] j'ose si librement parler, et quasi comme juge souverain pronuncer de notz poëtes francoys : mais si j'ay dict bien ou mal, je m'en rapporte à ceux qui sont plus amis de la verité que de Platon[2] ou Socrate, et ne sont imitateurs des Pythagoriques[3], qui pour toutes raisons n'alleguoint si non : Cetuy la l'a dit[4]. Quand à moy, si j'etoy'

1. trouverront (57, 62, 80), trouveront (61, etc.).
2. pronuncer (57, 62, 80), prononcer (61, etc.).
3. notz (80), noz (57-75), nos (84-97) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — dit (61-97 sauf 80).
4. plus *omis* (84-97).
5. immitateurs (57, 62).
6. alleguoint (80), alleguoient (57-75), allegoient (84, 92), allegoyent (97).
7. si non (57, 62, 80), sinon (61, etc.) — Cetuy la l'a dit (57, 80), cestuy la-l'a dit (62), cestuy-là l'a dit (61, 69-75), cestuy-la dit (84, 92), cestuy-là dit (97) — Quant à (57, 80) — j'etoy' (80), j'etoy (57), j'estoy' (61-75), j'estoy (84-97).

1. Construction singulière, mais qui s'explique, si l'on réfléchit que, dans cette phrase, *ils trouveront mauvais* = ils me blâmeront, ils s'indigneront de ce que j'ose... — Cf. une construction analogue dans l'adieu *au Lecteur* (p. 345) : « Amy Lecteur, *tu trouverras etrange* (peut estre) *de ce que* j'ay si brevement traité un si fertil et copieux argument. »

2. Allusion au proverbe *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* D'après Littré (art. *Vérité*), « ce dicton provient d'un passage d'Aristote, où il dit qu'il faut préférer la vérité à ses amis ». Aristote en effet (*Éth. à Nic.* I, vi, 1), faisant une brève allusion à son amitié pour l'auteur de la théorie des Idées (διὰ τὸ φίλους ἄνδρας εἰσαγαγεῖν τὰ εἴδη), s'exprime ainsi : « C'est surtout parce qu'on est philosophe, qu'on doit attacher plus de prix à la vérité, et lui sacrifier même ses propres opinions ; et, entre ces deux objets de respect et d'affection, l'amitié et la vérité, c'est un devoir sacré de préférer la vérité. » (Trad. Thurot.)

3. Traduction exacte du latin *pythagorici* (pythagoriciens). Même emploi dans Ronsard : « Les *Pythagoriques*... pensoient qu'apres la mort nos ames revenoient en autres corps et mesmes és bestes. » (Note de Ronsard à son *Élégie* II, *à Philippe Desportes*. — Édit. Blanchemain, IV, 218, n. 1.) — Cf. trois lignes plus bas, *stoïques* au sens de *stoïciens*.

4. On sait que les disciples de Pythagore, pleins de vénération pour la parole du maitre, ne la mettaient jamais en doute et, pour toute réponse à leurs contradicteurs, se contentaient de ces deux

enquis de ce que me semble de notz meilleurs poëtes francoys, je diroy' à l'exemple des Stoïques [1], qui interroguez [2] si Zenon, si Clëante, si Chrysippe sont saiges [3], repondent ceulx la certainement avoir eté [4] grands et venerables, n'avoir eu [4] toutefois ce qui est le plus

1. ce *qu'il* me semble (69-75, 84-97) — notz (80), noz (57-75), nos (84-97) — poëtes (comme ci-dessus, p. 187, l. **3**).
2. francoys (comme ci-dessus, p. 187, l. **3**) — stoiques (57-97).
3. interogez (84), interrogez (92, 97) — Cleante (57-97) — saiges (57, 62, 80), sages (61, etc.).
4. respondent (61-97 sauf 80) — ceulx la (80), ceux la (57, 62), ceux-là (61, etc) — avoir esté (57-97).
5. toutesfois (57, 62, 84-97).

mots : Αὐτὸς ἔφη. — Cf. Cicéron, *De Nat. deor.* I, v, 10 : « Nec vero probare soleo id quod de Pythagoreis accepimus, quos ferunt, si quid affirmarent in disputando, cum ex iis quaereretur quare ita esset, respondere solitos : *Ipse dixit.* »

1. Stoïciens (*stoici*). — Cf. Pascal, *Pens.* XXV, 136, édit. Havet : « Ce que les *stoïques* proposent est si difficile et si vain ! » De même A. Chénier, *Jeune Capt.* 7 :

Qu'un *stoïque* aux yeux secs vole embrasser la mort.

2. C'est la forme donnée par Palsgrave (*Esclarc.*, édit. Génin, p. 437 et 511). J. Sylvius, dans son *Isagωge* (1531), H. Estienne, dans ses *Hypomneses* (1582), mentionnent également les deux formes, mais le second ajoute qu'on préfère *interroguer* : « Haec vehemens seu fortis pronuntiatio alteri praefertur. » Sur ce point, v. Thurot, *Prononc. franç.*, II, 227. — J'ajouterai que Bonav. des Périers dit tantôt *interroger*, tantôt *interroguer* (v. Frank et Chenevière, *Lex. de la lang. de Bon. des Pér.*, p. 106). Amyot écrit *interroguer*, — par exemple, *Lucullus* : « Il commanda qu'on luy amenast un des prisonniers en sa tente, et l'*interrogua* premierement combien ilz estoient logez ensemble par chasque chambrée. » (Édit. orig., 1559, I, f° 348 r°.)

3. Zénon de Kition (350 ?-260 ? av. J.-C.) fut, comme on sait, le fondateur de l'école stoïcienne. — Cléanthe d'Assos (330 ?-250 ? av. J.-C.) fut le disciple de Zénon. On lui doit le bel *hymne à Zeus* que Stobée nous a conservé. — Chrysippe de Soles (280 ?-206 ? av. J.-C.), chef de l'école après Cléanthe, composa, paraît-il, plus de sept cents traités, dont nous n'avons que des fragments.

4. Cet emploi de la proposition infinitive après *repondent* est un vrai latinisme. Sur cette construction si fréquente alors, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 112 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 213 ; Voizard, *Lang. de Mont.*, p. 117.

excellent en la nature de l'homme[1] : je repondroy' (dy-je) qu'ilz ont bien ecrit, qu'ilz ont illustré notre langue, que la France leur est obligée : mais aussi diroy-je bien qu'on pouroit trouver en notre langue (si quelque scavant homme y vouloit mettre la main) une forme de poësie beaucoup plus exquise[2], la quele il faudroit chercher en ces[3] vieux Grecz et Latins, non point és aucteurs francoys[4] : pour ce qu'en ceux cy on ne scauroit prendre que bien peu, comme la peau et la couleur : en ceux la on peut prendre la chair, les oz, les nerfz et le sang. Et si quelqu'un mal aysé à contenter ne vouloit prendre ces raisons en payement, je diray (afin de n'estre veu[5] examiner les choses si rigoreusement sans cause) qu'aux autres ars et

1. je respondroy' (61-69), je respondroy (73, 75, 84-97).
2. que ils (62), qu'ils (69-97 sauf 80) — ecrit (57, 80), escrit (62, 92), escript (61, etc.) — qu'ils (62, 73-97 sauf 80) — nostre (61-97 sauf 80).
3. obligee (61-97).
4. pourroit (57-97 sauf 80) — nostre (61-97 sauf 80).
5. scavant (57, 62, 75, 80), sçavant (61, etc.).
6. poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.) — laquelle (57 97).
7. cercher (69-75, 84-97) — Grecs (61, 69-75, 84-97).
8. es (57-80) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.), autheurs (97) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — pour ce (57, 62, 80), pource (61, etc.).
9. scauroit (57, 62, 75, 80), sçauroit (61, etc.).
10. ceux la (57, 62, 80), ceux-la (61, 69-75, 84, 92), ceux là (97) — peult (61).
11. oz (57, 62, 80), os (61, etc.) — nerfs (61-97 sauf 80) — mal aysé (57, 80), mal aisé (62), malaisé (61, etc.).
13 afin (57, 62, 80), à fin (61, etc.) — n'aistre veu (84).
14. rigoureusement (84-97) — que aux autres arts (61, 69-75, 84-97).

1. Anecdote empruntée à Quintilien (*Inst. Orat.* XII, I, 18), que du Bellay traduit mot pour mot : « Respondebo, quomodo Stoici, si interrogentur an sapiens Zeno, an Cleanthes, an Chrysippus ipse, respondeant : magnos quidem illos ac venerabiles, non tamen id, quod natura hominis summum habet, consecutos. »
2. Pour cette idée, cf. la fin du précédent chapitre, p. 172-173.
3. Au sens emphatique du latin *ille*. Cf. plus haut, p. 34, n. 1.
4. Du Bellay s'est déjà expliqué ci-dessus (I, VIII, 106-107) sur les inconvénients que présente l'imitation des auteurs nationaux.
5. *Estre veu* = paraitre. Latinisme (*videri*). Cf. plus haut, p. 134, n. 1.

sciences la mediocrité peut meriter quelque louange : mais aux poëtes ny les dieux, ny les hommes, ny les coulonnes[1] n'ont point concedé estre mediocres, suyvant l'opinion d'Horace[2], que je ne puis assez souvent nommer : pour ce qu'és choses que je traicte, il me semble avoir le cerveau myeux purgé[3] et le nez meilleur[4] que les autres. Au fort[5], comme Demosthene repondit quelquesfois[6] à Echines qui l'avoit repris de ce qu'il usoit de motz apres et rudes, de telles choses ne dependre[7] les fortunes de Grece[8] : aussi diray-je, si

1. peult (61, 69-75) — loüange (97).
2. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.).
3. coulonnes (57, 62, 80), colomnes (61, etc.).
5. pour ce (57, 62, 80), pource (61, etc.) — es (57-80) — traicte (57, 62, 80), traitte (61, etc.).
6. mieux purgé (61-75), *bien* purgé (84-97).
8. respondit (61-97 sauf 80) — quelquefois (57-97 sauf 62) — Echines (57, 62, 80), Æschine (61, etc.).
9. mots (61-97 sauf 80) — *aptes* (49, 57, 80), apres (62), aspres (61, etc.).

1. V. ci-dessus, p. 139, n. 3.
2. Horace, *Epist. ad Pis.* 367-373 :

> ... Hoc tibi dictum
> Tolle memor, certis medium et tolerabile rebus
> Recte concedi...
> . . . .
> ... Mediocribus esse poetis
> Non homines, non di, non concessere columnae.

Columnae désigne les colonnes des portiques où se trouvaient les librairies, et sur lesquelles on affichait les titres des ouvrages à vendre.

3. Du Bellay paraît combiner ici deux expressions d'Horace (*Sat.* I, IX, 11 : « O te, Bolane, *cerebri* felicem ! » — *Epist.* I, I, 7 : « *Purgatam* qui personet aurem. »). *Avoir le cerveau mieux purgé* = avoir l'esprit plus sain, plus net.

4. C'est encore, ce semble, un souvenir d'Horace (*Sat.* I, IV, 8 : « Emunctae *naris* »). *Avoir le nez meilleur* = avoir plus de finesse.

5. Au surplus, après tout. Locution ancienne (Godefroy n'en cite pas moins de vingt exemples) : « Par ma foy, il pert bien que vous n'estes gueres sage. Mais *au fort,* faites à vostre guise, car il ne m'en chault. » (*XV joyes de mariage*, 2e édit. P. Jannet, 1857, p. 61.)

6. Un jour. Cf. ci-dessus, p. 100, n. 7.

7. V. la même construction un peu plus haut, p. 188, n. 4.

8. Cf. Cicéron, *Orator*, VIII, 27 : « Itaque se purgans jocatur

quelqu'un se fache de quoy je parle si librement, que de la ne dependent les victoires du roy Henry[1], à qui Dieu veille[2] donner la felicité d'Auguste et la bonté de Trajan. J'ay bien voulu[3] (Lecteur studieux[4] de la langue françoyse) demeurer longuement en cete partie, qui te semblera (peut estre) contraire à ce que j'ay promis : veu que je ne prise assez haultement ceux qui tiennent le premier lieu en nostre vulgaire, qui[5] avoy' entrepris de le louer et deffendre. Toutesfoys je croy que tu ne le trouveras point etrange, si tu consideres que je ne le puis mieux defendre, qu'atribuant la pauvreté d'iceluy, non à son propre et naturel[6], mais à la negligence de ceux qui en ont pris le gouvernement[7] : et ne te puis mieux persuader

1. se fasche (73, 75, 84-97) — dequoy (62).
2. de là (57-97).
3. veille (80), vueille (57-62, 92, 97), veuille (69-75, 84).
4. Jay (80).
5. francoyse (80), francoise (57, 62), françoise (61, etc.) — ceste (61-97 sauf 80).
7. haultement (57, 62, 80), hautement (61, etc.).
9. louer (84-97) — deffendre (57, 62, 80), defendre (61, etc.).
10. Toutesfoys (80), toutesfois (57, 62, 84-97), toutefois (61, 69-75) — estrange (61-97 sauf 80).
12. que atribuant (80), que attribuant (57, 62), qu'attribuant (61, etc.).

Demosthenes : negat in eo positas esse fortunas Graeciae, hocine an illo verbo usus sit, hucine an illuc manum porrexerit. » Allusion à ce passage du *Discours sur la couronne*, LXVIII, 232, où Démosthène apostrophe Eschine : Πάνυ γὰρ παρὰ τοῦτο — οὐχ ὁρᾷς ; — γέγονεν τὰ τῶν Ἑλλήνων, εἰ τουτὶ τὸ ῥῆμα, ἀλλὰ μὴ τουτὶ διελέχθην ἐγώ, ἢ δευρὶ τὴν χεῖρα, ἀλλὰ μὴ δευρὶ παρήνεγκα.

1. Henri II, monté sur le trône en 1547.
2. Veuille. Cf. ci dessus, p. 53, n. 5.
3. Cf. plus haut, p. 53, n. 2.
4. V. ci-dessus, p. 143, n. 4.
5. Pour cette séparation du relatif et de l'antécédent, cf. plus haut, p. 58, n. 6.
6. C'est à dire : à son caractère propre et naturel. *Propre* est ici, comme *naturel*, un adjectif substantivé (de même en latin *proprium*).
7. Du Bellay reprend une idée qu'il a déjà développée (I, III). Cf. ci-dessus, p. 69, n. 4.

d'y ecrire, qu'en te montrant le moyen de l'enrichir et illustrer, qui est l'imitation des Grecz et Romains[1].

1. escrire (61-97 sauf 80) — monstrant (61-97 sauf 80) — moien (61, 69).
2. Grecs (61-97 sauf 80).

1. « Je ne voy comme se peut entendre cecy. Car si és Grecs et Romains nous fault cercher, que sera-ce ? Ou les choses, ou les parolles ? Si les choses, tu te contredis : qui au premier livre as dit la nature des choses et la cognoissance et commune tractation d'icelles estre egale en toutes nations et langues. Et encores si les choses on en doit retirer, ou ce sera par translation ou par tractation. Si par translation, tu la defens. Si par tractation, c'est redite de mesme chose en autre langue à nous propre, et rien pour cela enrichie de parole. Or si tu dis que les braves paroles il y faille cercher, ce sera escorcherie sanglante. Si la mesure et forme des vers, elle est grandement dissemblable. Si les manieres de parler, phrases et figures, je dy et maintien que nulle d'icelles ne default aux poëtes françois, non plus que aux latins et grecs. Si la science et les ars, cela est y cercher le savoir des choses, ample et belle matiere de poësie, et non la forme de poësie, ne du style plus hault. Et cela ne sera pas illustrer ne enrichir la langue de plus hault et meilleur style[a], mais enrichir l'esprit de plus haute science et cognoissance des ars qui en ces deux langues ont esté mises, ce que est tresbon et principal, mais non à ton propos. Parquoy, pour l'enrichissement et illustration, et plus hault et meilleur style, je ne say quelle imitation tu y cerches, ne toy avec ne sais.

« Bien peult estre que quelque peu de mots qui nous defaillent en pourront estre extraitz : ainsi comme à eux defaillent plusieurs de ceux que nous avons : desquels ils ont usé, comme le demonstrent Ciceron, Quintilian, et Erasme au premier livre de la *Copie*[b]. Mais cela est peu de chose pour en faire si grand cas. Et outre ce ne fault estimer seul avoir leu les Grecs et Latins : car la plus grand part des poëtes françois de nostre temps sont exercez és langues. Et neantmoins sans lesquelles langues n'ont pas laissé aucuns d'estre tresbons poëtes, et par-adventure plus naïfz que les grecaniseurs, latiniseurs et italianiseurs en françoys : lesquels à bon droit on appelle peregrineurs. » (Q. H.)

a. 1555 fond en une seule cette phrase et la précédente, ce qui rend le passage inintelligible : « ... et non la forme de poësie, ne du stille plus hault et meilleur stille, mais enrichir l'esprit... »
b. *De duplici copia verborum ac rerum* (édit. de Leyde, 1703, I, col. 3 sqq.).

CHAPITRE III

Que le naturel n'est suffisant à celuy qui en poësie veult faire œuvre digne de l'immortalité[1].

Mais pource qu'en toutes langues y en a de bons et de mauvais, je ne veux pas (Lecteur) que sans election[2] et jugement tu te prennes au premier venu. Il vauldroit beaucoup mieux ecrire sans immitation que ressembler un mauvais aucteur[3] : veu mesmes que c'est chose accordée entre les plus scavans, le naturel faire[4] plus sans la doctrine que la doctrine sans le naturel[5].

2. poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.).
3. veut (84-97).
4. pource (57, 62, 80), pour ce (61, etc.) — y en à (49).
6. vaudroit (57-97 sauf 80).
7. escrire (61-97 sauf 80) — immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.).
8. aucteur (57, 62, 80), auteur (61, etc).
9. accordee (61-97) — scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.).

1. Ce titre contient à lui seul toute la nouvelle doctrine : *nul n'est poète sans art*. Pour faire œuvre immortelle, la *nature* ne suffit pas, il faut encore la *culture*. Et la culture ici, c'est l'étude attentive des modèles (classiques anciens et modernes étrangers), afin de s'en nourrir et de s'en inspirer. L'auteur va donc reprendre et compléter sa théorie de l'imitation commencée au chap. VIII du Ier livre, et — par un fâcheux vice de méthode — interrompue presque aussitôt que commencée.

2. Choix (*electio*). — Cf. Ronsard, *Art Poëtique* (1565) : « Tu ne rejetteras point les vieux mots de nos romans, ains les choisiras avecques meure et prudente *election*. » (Édit. Blanchemain, VII. 320.)

3. Pour cette construction du verbe *ressembler*, v. plus haut. p. 105, n. 4. Cf. aussi à la fin du chapitre (p. 200) : « son imitation *ressembleroit* celle du singe ».

4. Proposition infinitive à l'instar du latin. Cf. ci-dessus, p. 188, n. 4.

5. Ces *plus savants* sont Cicéron et Quintilien. Cicéron en effet déclare, *De Orat.* I, xxv, 113 : « Sic igitur sentio naturam pri-

Toutesfois d'autant que l'amplification de nostre langue (qui est ce que je traite) ne se peut faire sans doctrine et sans erudition, je veux bien[1] avertir ceux qui aspirent à ceste gloire, d'immiter les bons aucteurs grecz

1. Toutefois (61, 69-75) — notre (57, 80).
2. traite (57, 62, 80), traitte (61, etc.) — peult (61, 69-75).
3. avertir (57, 62, 80), advertir (61, etc.).
4. immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.) — grecs (61-97 sauf 80).

mum atque ingenium ad dicendum vim afferre maximam. » Et Quintilien est encore plus formel, *Inst. Orat.* II, XIX, 2 : « Natura etiam sine doctrina multum valebit, doctrina nulle esse sine natura poterit. » Tous deux parlent de l'*orateur*. Person remarque avec raison qu'en ce qui touche le *poète*, Horace est moins affirmatif, *Epist. ad Pis.* 408-411 :

Natura fieret laudabile carmen an arte
Quaesitum est. Ego nec studium sine divite vena,
Nec rude quid possit video ingenium : alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice.

C'est d'ailleurs à la théorie d'Horace que se rallie du Bellay, puisqu'il ajoute immédiatement dans la phrase suivante : « L'amplification de nostre langue (qui est ce que je traite) ne se peut faire sans doctrine et sans érudition. » — Avant du Bellay, Sibilet dans son *Art Poëtique* (I, III f°s 6 v°-7 r°) avait eu déjà l'occasion d'aborder cette question des rapports de l'art avec la nature. « Encor que Horace semble donner faculté égale a la nature et a l'art, et les requiére amiables conjurateurs a la perfection du poëte, si a-il pardevant asses evidemment montré qu'il se faut conseiller a sa nature comme premiere et principale maistresse. Et ce qu'il a egalé en cest endroit l'art a la nature, ne tend a autre fin qu'a retenir tant les rudes que les ingenieus en l'amour et suite de la poésie : comme a fait Quintilian mesme, quand il a dit parlant de son art en ce propos, que l'un ne se povoit parfaire sans l'autre : donnant toutesfois plus a la nature qu'a l'artifice, comme veut la verité. » — Peletier à son tour reviendra sur ce point (*Art Poëtique*, I, II). Convaincu, comme toute la Pléiade, que « l'art androet le poëte a puissance grande » (p. 11), il conciliera très sagacement les deux termes que l'on oppose : « Nature ouvre le chemin e le montre au doe : l'art conduit e garde de se devoyer. Nature donne la disposicion e comme une matiere : l'art donne l'operacion e comme la forme. An somme, la nature bien demande le secours e la mein artisane, et l'art ne peut rien sans le naturel » (p. 12).

1. V. ci-dessus, p. 53, n. 2.

et romains, voyre bien[1] italiens, hespagnolz et autres[2],

1. voire (61-97 sauf 80) — hespagnolz (57, 80), hespagnols (62), espagñols (61, etc.).

1. *Voyre bien* = voire même. Cf. plus haut, p. 81, n. 1.

2. Cette théorie de l'imitation n'a pas été sans soulever dès le début d'assez vives protestations. On a vu ci-dessus (fin du chapitre précédent, p. 192, n. 1) l'argumentation, un peu subtile, mais juste au fond, du *Quintil Horatian* et le dilemme dans lequel il enferme du Bellay. En 1550, dans sa *Replique aux furieuses defenses de Louis Meigret*, Guillaume des Autelz a glissé quelques pages qui sont vraiment une réponse très judicieuse et très sensée aux théories de la *Deffence*. Il n'a pas de peine à montrer que l'*imitation*, telle que l'entend du Bellay, ne diffère pas essentiellement de la *traduction* qu'il proscrit, et, faisant un devoir au poète de renoncer à l'une comme à l'autre, il lui donne le conseil d'oser être original en s'affranchissant des anciens et des Italiens : « En premier lieu, je ne suis pas de l'avis de ceux qui ne pensent point que le François puisse faire chose digne de l'immortalité de son invention, sans l'imitation d'autrui : si c'est imiter, desrober un sonnet tout entier d'Arioste ou de Petrarque ou une ode d'Horace, ou ilz n'ont point de proprieté, mais comme miserables emphyteotaires reconnoissent tout tenir avecques redevance des seigneurs directz, et ne different en rien des translateurs qu'ilz mesprisent tant, sinon en ce qu'ilz laissent ou changent ce qu'il leur plait : quelque immodeste plus librement diroit ce qu'ilz ne peuvent traduire. Mais je pense qu'il y ha bien à dire, à considerer en quoy gist l'artifice et la grace d'un bon auteur, pour s'efforcer de l'ensuivre par semblable chemin, et à luy desrober du tout son invention, ses mots et ses sentences. Pourtant ne me blame je pas tant ces paraphrastes (car ce nom veulent ilz avoir) que ceux qui sans autre connoissance que de leur sens naturel escrivent à l'avanture. Vergile, au champ duquel Theocrite reconnoistroit beaucoup de ses biens, sera prisé, mais l'autre aura non seulement l'honneur de l'invention, ains en maints lieux de tout l'artifice. Je voudrois, moy, que nostre poëte françois fust parfaitement familier aux bonnes lettres et aux bons auteurs, principalement ceux qu'il voudroit imiter : j'entens quand il voudroit choisir un genre de poëme desja usité : mais s'il avoit plus hault courage, estant instruit de toute bonne doctrine, qui l'empeschera de faire sortir de la France chose que ny l'arrogante Grece, ny la curieuse Romme, ny la studieuse Italie n'avoient encores veu ? De qui ont esté imitateus les Grecs, qui mesme interroguez sus ce jamais ne respondoient rien ? Les Latins (combien que leur plus grand honneur, comme de gens ne s'osans fier en leur force, soit en l'imitation) n'ont ilz pas trouvé un genre nouveau et inusité

ou du tout n'ecrire point, si non à soy (comme on dit) et à ses Muses [1]. Qu'on ne m'allegue point icy quelques uns des nostres [2], qui sans doctrine, à tout le moins non autre que mediocre, ont acquis grand bruyt [3] en nostre vulgaire. Ceux qui admirent voluntiers les petites choses, et deprisent [4] ce qui excede leur jugement, en feront tel cas qu'ilz voudront : mais je scay bien que les scavans ne les mettront en autre ranc, que de ceux

1. escrire (61-97 sauf 80) — sinon (57-97).
4. bruit (61-97 sauf 80).
5 notre (57, 80) — voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.).
6. deprisent (57, 62, 80), desprisent (61, etc.).
7. qu'ils (62, 73-97 sauf 80) — vouldront (57, 62) — scay (57, 62, 75, 80), sçay (61, etc.).
8. scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.) — rang (73, 75, 84-97).

de poëme, c'estasavoir la nouvelle satyre ? Mais les Italiens, gens d'esprit plus aigu, ont rejetté les inventions estrangeres pour adherer aux leurs propres : j'excepte la rime qu'ilz nous doivent, et la diverse condition aux autres, Donq puis que nous admirons les *Sonnets*, les *Chans*, les *Triomphes* de Petrarque, ou nous ne pouvons dire qu'il ayt specialement imité aucun auteur grec ny latin, pourquoy desperons nous d'en faire autant ou plus ? » (Édit. de 1551, p. 58-60.)

1. C'est-à-dire : pour soi seul. — Cette locution a son origine dans une anecdote que conte Cicéron, *Brut.* L, 186-187 : « Id ipsum est summi oratoris summum oratorem populo videri. Quare tibicen Antigenidas dixerit discipulo sane frigenti ad populum : *Mihi cane et Musis.* » Cf. Valère Maxime, *Fact. et dict. memor.* III, VII, *ext.* 2 : « Antigenidas tibicen discipulo suo magni profectus, sed parum feliciter populo se approbanti, cunctis audientibus, dixit : *Mihi cane et Musis.* » — J'ai rencontré la même locution dans l'épitre *aus Lecteurs* qui précède l'*Iphigene d'Euripide* traduite par Sibilet, œuvre qui vit le jour quelques mois après la *Deffence* (nov. 1549) : « Si je ne suy leu et loüé des poétes de la premiére douzaine, aussi n'ay-je pas écrit à cétte intention : car j'écry *aus Muses et a moy.* »

2. Évidemment les marotiques, à commencer par Marot lui-même. Cf. ci-dessus, p. 94, n. 4 et p. 179, n. 3.

3. Renom. — Cf. plus bas, II, XII, 329 : « Maintz bons espris de notre tens, combien qu'ilz eussent ja acquis un *bruyt* non vulgaire entre les Latins, se sont neantmoins convertiz à leur langue maternelle. »

4. V. plus haut, p. 50, n. 4.

qui parlent bien francoys, et qui ont (comme disoit Ciceron des anciens aucteurs romains) bon esprit, mais bien peu d'artifice[1]. Qu'on ne m'allegue point aussi que les poëtes naissent[2], car cela s'entend de ceste ardeur et allegresse[3] d'esprit qui naturellement excite les poëtes, et sans la quele toute doctrine leur seroit manque[4] et inutile. Certainement ce seroit chose trop facile, et pourtant contemptible[5], se faire eternel par renommée,

1. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
2. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.).
3. mallegue (57).
4 et 5. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.).
6. laquelle (57-97).
8. renommee (61-97).

1. Du Bellay parle ici, non d'après Cicéron, comme on pourrait le croire, mais d'après Quintilien, *Inst. Orat.* X, I, 40 : « ... Cum se Cicero ab illis quoque vetustissimis auctoribus, *ingeniosis quidem, sed arte carentibus*, plurimum fateatur adjutum. » Si la phrase de Quintilien contient une allusion à quelque passage précis de l'orateur latin, ce passage se trouvait dans une œuvre aujourd'hui perdue.

2. Épigramme contre Sibilet qui dit dans son *Art Poëtique*, I, III, f° 6 v° : « Le premier point de l'invention se prend de la subtilité et sagacité de l'esprit : laquéle si Dieu a déniée à l'homme, pour neant se travaillera-il de dire ou faire en despit de Minerve : singuliérement en l'art de poésie, que lon tient communément et bien se parfaire plus de nature que d'art, jouxte la vulgaire sentence qui dit : le poéte naist, l'orateur se fait. » Cette « vulgaire sentence » (le latin dit : *Fiunt oratores, poetae nascuntur*) figure dans les *Adages françoys* de Jean Le Bon, Paris, Nic. Bonfons, s. d. (Bibl. Nat. — Rés. Z. 2600). Cf. Le Roux de Lincy, *Prov. franç.*, II, 146.

3. Le mot *allégresse* est pris ici dans le sens du latin *alacritas* : il exprime la vigueur et l'état allègre, c'est-à-dire léger et dispos, d'un esprit sain et bien portant. On le trouve souvent chez Montaigne, employé de la même manière (PERSON).

4. V. ci-dessus, p. 87, n. 1 et p. 155, n. 3.

5. *Pourtant* = partant, par cela même (aujourd'hui *pourtant* = néanmoins, malgré cela). On saisit le passage de l'un à l'autre sens dans une phrase comme celle-ci (I, II, 63-64) : « Nostre langue (*pour* avoir eté nommés barbares ou de noz ennemys ou de ceux qui n'avoint loy de nous bailler ce nom) ne doit *pourtant* estre deprisée, mesmes de ceux aux quelz elle est propre et naturelle. » — *Contemptible* = méprisable. Sur ce mot, v. plus haut, p. 62, n. 2.

si la felicité de nature donnée mesmes aux plus indoctes etoit suffisante pour faire chose digne de l'immortalité. Qui veut voler par les mains et bouches des hommes[1], doit longuement demeurer en sa chambre : et qui desire vivre en la memoire de la posterité, doit comme mort en soymesmes suer et trembler maintesfois[2], et autant que notz poëtes courtizans[3] boyvent, mangent et dorment à leur oyse[4], endurer de faim, de soif et de longues vigiles[5]. Ce sont les esles[6] dont les ecriz des

1. donnee (61-97).
2. estoit (61-97 sauf 80).
3. veult (61, 69-75).
4. demourer (57-97) sauf 80).
6. soymesmes (57, 62, 80), soy-mesme (61,etc.) — maintefois (61, 69-75).
7. notz (57, 80), noz (61-75), nos (84-97) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — courtizans (57, 62, 80), courtisans (61, etc.) — boyvent (57, 62, 80, 92, 97), boivent (61, etc.).
8. oyse (57, 62, 80), aise (61, etc.).
9. esles (57, 62, 80), ailes (61, etc.) — ecriz (80), escriz (57, 62), escripts (61, 69-75), escrits (84-97).

1. Nous avons déjà rencontré (p. 141, n. 2) cette poétique expression, que du Bellay doit à Virgile.
2. Souvenir d'Horace, *Epist. ad Pis.* 412-413 :

> Qui studet optatam cursu contingere metam,
> Multa tulit fecitque puer, sudavit et alsit.

3. C'est ici le germe premier de la satire que du Bellay devait donner dix ans plus tard (1559) sous ce titre : *le Poëte Courtisan* (édit. Marty-Laveaux, II, 67). Sur cet important opuscule qui, sous une forme ironique, confirme les idées de la *Deffence*, v. mon *Joachim du Bellay*, 2e part., chap. VIII, p. 412-430.
4. A leur aise. — V. l'appareil critique.
5. *Vigiles* pour *veilles* est condamné par le *Quintil* comme un néologisme (v. plus loin, p. 256, n. 7). Ce mot, qui calque exactement le latin *vigilia*, semble bien en effet, au sens où l'emploie du Bellay, n'avoir pas été risqué avant lui. Mais il existait dans l'ancien français (sous la forme *vegile* ou *vigile*), il existe encore aujourd'hui dans la langue ecclésiastique pour désigner toute veille de grande fête, pendant laquelle il est d'obligation d'observer l'abstinence et le jeûne.
6. Ailes. Nous avons déjà vu la même orthographe dans l'épître dédicatoire (p. 35, n. 4).

hommes volent au ciel[1]. Mais afin que je retourne au commencement de ce propos[2], regarde[3] nostre immitateur premierement ceux qu'il voudra immiter, et ce qu'en eux il poura, et qui se doit immiter[4], pour ne faire comme ceux qui voulans aparoitre semblables à quelque grand seigneur, immiteront plus tost un petit geste et facon de faire vicieuse de luy, que ses vertuz et bonnes graces. Avant toutes choses, fault qu'il ait ce jugement de cognoitre ses forces[5] et tenter combien ses epaules peuvent porter[6] : qu'il sonde[7] dili-

1. afin (57, 80), a fin (62), à fin (61, etc.).

3. immitateur (57, 62, 80), imitateur (61, etc.) — immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.).

4. pourra (57-97 sauf 80) — immiter (comme ci-dessus, l. **3**).

5. apparoistre (61-97 sauf 80).

6. immiteront (57, 62, 80), imiteront (61, etc.) — plustost (92, 97).

7. facon (57, 62, 80), façon (61, etc.) — *ces* (84-97).

8. vertus (57-97 sauf 80) — faut (73, 75, 84-97).

9. que il ait (62), qu'il *y* ait (61, 69-75, 84-97) — cognoistre (61-97 sauf 80).

10. espaules (57-97 sauf 80) — *fonde* (49-62, 80), sonde (69, etc).

1. Toute cette page est fort belle : du Bellay redit avec éloquence le devoir laborieux qui s'impose au poète, le mépris de la tâche trop facile, la sainte religion de l'art.

2. Du Bellay revient à sa théorie de l'imitation, dont il s'est écarté de nouveau pour réfuter d'avance deux objections possibles (*qu'on ne m'allègue point*...).

3. Subjonctif. Cf. ci-dessus, p. 97, n. 2 et p. 103, n. 1.

4. Comme au chap. VIII du Ier livre, du Bellay copie Quintilien (X, II, 14) : « Exactissimo judicio circa hanc partem studiorum examinanda sunt omnia : primum, quos imitemur... ; tum in ipsis, quos elegerimus, quid sit ad quod nos efficiendum comparemus. » Quintilien dit encore pour conclure (X, II, 18) : « Ergo primum est, ut quod imitaturus est quisque intellegat et, quare bonum sit, sciat. »

5. Quintilien (X, II, 19) : « Tum in suscipiendo onere consulat suas vires. »

6. Au souvenir de Quintilien, du Bellay mèle celui d'Horace, *Epist. ad Pis*. 38-40 :

> Sumite materiam vestris, qui scribitis, aequam
> Viribus, et versate diu quid ferre recusent,
> Quid valeant humeri.

7. Bien que l'édition originale porte *fonde* et que ce texte soit

gemment son naturel, et se compose[1] à l'immitation de celuy dont il se sentira approcher de plus pres. Autrement son immitation ressembleroit celle du singe[2].

1 et **3**. immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.).

gardé par les éditions de 1557, 1561, 1562 et 1580, je crois devoir adopter *sonde,* que donne pour la première fois l'édition de 1569. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait avant moi Ackermann, Marty-Laveaux et Person.

1. V. plus haut, p. 103, n. 1.
2. Le singe contrefait plutôt qu'il n'imite.

CHAPITRE IV

Quelz genres de poëmes doit elire le poëte francoys.

Ly donques et rely premierement (ò Poëte futur) fueillete de main nocturne et journelle les exemplaires grecz et latins[1] : puis me laisse toutes ces vieilles poësies francoyses aux Jeuz Floraux de Thoulouze[2]

2. Quels (62, 73-97 sauf 80) — poemes, poete (57, 62, 80, 84), poëmes, poëte (61, etc.) — eslire (97) — francoys (80), francois (57), françois (61, etc.).
3. doncques (97) — ò (57, 80), ô (61, etc.) — poëte (comme ci-dessus, l. **2**).
4. fueillette (73, 75, 84-97).
5 grecs (62, 73-97 sauf 80) — *ses* (84-97).
6. poesies (57, 62, 80), poësies (61, etc.) — françoyses (80), francoises (62), françoises (61, etc.) — jeux (57-97 sauf 80) — Tholouze (57, 62, 80), Toulouze (61, etc.).

1. Horace, *Epist. ad Pis.* 268-269 :

> ...Vos exemplaria graeca
> Nocturna versate manu, versate diurna.

La phrase de du Bellay est calquée sur celle d'Horace : *exemplaires* au sens de *modèles* est un pur latinisme.

2. Institution fondée en 1323 par sept troubadours, citoyens de Toulouse et membres du collège « de la gaie science » ou « du gai savoir ». Par une lettre en vers, ils avaient convié tous les troubadours à se réunir le 1er mai 1324 pour lire ou réciter leurs poèmes, promettant une violette d'or à qui chanterait le mieux les louanges de Dieu, de la Vierge ou des Saints. Le prix fut remporté par Arnaud Vidal de Castelnaudary. Plus tard, on ajouta deux nouveaux prix, un souci d'argent pour la meilleure ballade, une églantine d'argent pour la meilleure sirvente ou pastourelle. Les Jeux Floraux, réorganisés à la fin du xve siècle, d'après la tradition, par une bienfaitrice nommée Clémence Isaure, étaient au milieu du xvie dans tout leur éclat. Cette academie littéraire subsiste encore de nos jours et, le 3 mai de chaque année, elle distribue ses prix au Capitole de Toulouse. — Consulter Poitevin Peitavi, *Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux Floraux* (Toulouse, Dalles, 1815, 2 vol. in-8), et dans le t. XXI de la *Grande Encyclopédie*, p. 154, l'article de M. Antoine Thomas.

et au Puy de Rouan[1] : comme rondeaux, ballades, vyrelaiz, chantz royaulx, chansons[2], et autres telles episseries[3], qui corrumpent le goust de nostre langue, et ne servent si non à porter temoingnaige

1. Rouen (97).
2. vyrelaiz (57, 62, 80), virelaiz (61, 69), virelais (73, etc.) — chantz royaulx (57, 80), chantz royaux (61), chants royaulx (62), chants royaux (69-75), chans royaux (84, 92), chants-royaux (97).
3. episseries (57, 62, 80), epiceries (61, 69-75, 84, 92), espiceries (97) — corrumpent (57, 62, 80), corrompent (61, etc.) — notre (57, 80).
4. sinon (57-97)— temoingnaige (57, 62, 80), tesmoignage (61, etc.).

1. Le Puy de Rouen semble être la plus ancienne en date de ces confréries de bourgeois, semi-religieuses, semi-littéraires, qui, sous le nom de *puys* ou de *palinods*, s'établirent un peu partout, à partir du XIIe siècle, dans l'ouest et le nord de la France, et s'appliquèrent à cultiver la poésie et la musique. On sait qu'il exista des puys à Caen, Dieppe, Évreux, Beauvais, Amiens, Abbeville, Béthune, Arras, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, etc. Quelques-uns de ces puys étaient encore en pleine vogue au milieu du XVIe siècle. François Sagon, l'adversaire de Marot, fut plusieurs fois couronné de 1531 à 1535 aux puys de Rouen, de Dieppe et de Caen, pour ses chants royaux, ses ballades et ses rondeaux. — Sur le Puy de Rouen qui, conformément au nom de sa patronne (*Puy de la Conception Nostre-Dame*), récompensait chaque année les meilleurs chants royaux en l'honneur de la Vierge, consulter les notices de A.-G. Ballin (*Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, t. XXXVI [1834], p. 197 ; t. XL [1838], p. 296 ; t. XLV [1843], p. 227).

2. Sur toutes ces formes de poésies, très cultivées des *rhétoriqueurs* et même des *marotiques*, consulter les *arts de rhétorique* du XVe siècle et de la première moitié du XVIe. Cf. E. Langlois, *De artibus rhetoricae rhythmicae, sive de artibus poeticis in Francia ante litterarum renovationem editis, quibus versificationis nostrae leges explicantur* (thèse, 1890), et du même auteur, *Recueil d'arts de seconde rhétorique* (Doc. inéd. sur l'hist. de Fr., 1902). — Sibilet, dans son *Art Poëtique* (1548), avait encore consacré cinq chapitres de son second livre à l'étude de ces formes *rhétoricales* (III, rondeau ; IV, ballade ; V, chant royal ; VI, chanson ; XIII, virelai).

3. Sur le sens de ce mot, v. plus haut, p. 129, n. 6. — Jacques Tahureau n'est pas moins dédaigneux que du Bellay des anciens genres poétiques, lorsqu'il parle des « triolets, virelais, rondeaux, ballades et autre telle espece de vieille quinquaille roüillée » (*Dialogues*, édit. Conscience, p. 13).

de notre ignorance [1], Jéte toy à ces plaisans epi-

1. nostre (61-97 sauf 80) — Jéte toy (57, 80), jecte toy (62), jette toy (61, etc.) — *ses* (84-97).

1. Cette proscription des vieux genres n'a pas été sans soulever d'énergiques protestations de la part des contemporains. C'est d'abord Aneau qui s'écrie : « Trop dedaigneuse est ceste exhortation de laisser les vieilles poësies aux [Jeux [a]] Floraux de Tholose et au Puytz de Rouan. Par laquelle trop superbe dehortation sont indignement et trop arrogamment deprisées deux tresnobles choses. D'ont l'une est l'institution ancienne en deux tresbonnes villes de France de l'honneur attribué aux mieux faisans, pour l'entretien eternel de la poësie françoise, jouxte le proverbe : *l'honneur nourrit les ars* [b]. Tel que jadis fut en Grece és Olympiques, et à Rome és jeux publiques. L'autre est l'excellence et noblesse de noz poëmes les plus beaux et les plus artificielz, comme rondeaux, balades, chans royaux, virlais, lesquelz tu nommes, par terrible translation, espicerie corrumpant le goust : qui toutefois en toute perfection d'art et d'invention excedent tes beaux sonnetz et odes (que tu nommes ainsi) desquelz plus amplement cy apres je parleray. Et en cest endroit, tu ne cognois, ou ne veux cognoistre, que ces nobles poëmes sont propres et peculiers à [la [c]] langue françoise, et de la sienne et propre et antique invention. Sinon que par adventure on les vousist [d] rapporter à d'aucunes formes hebraiques et gréques és Prophetes et en Isocrat, et quelques latines en Ciceron és oraisons et en Vergile és vers intercalaires [e]. Ce que mesme les noms de ces poëmes donnent à entendre. Car rondeau est periode, balade est nom grec, chant royal est carme heroïque, par principale denomination, virlay est lyrique ou laique, c'est à dire populaire. Ce que ne pensant pas, tu les rejettes, mesmement les virlais, et à la fin ordonnes les vers lyriques, qui sont tout un et une mesme chose. Mais ce que te fait [f] les depriser, à mon advis que c'est la dificulté d'iceux poëmes, qui ne sortent jamais de povre esprit, et d'autant sont plus beaux que de difficile facture, selon le proverbe grec τὰ χαλεπὰ καλά, *choses difficiles sont belles*. Tout ainsi comme en grec et latin les vers exametres, cheminans à deux piedz seulement, sont plus nobles et plus beaux que les trochaïques ou iambiques ou comiques, qui recoivent plusieurs piedz indifferemment et plus à l'aise. Pource ne blasme point ce que tant est louable, et ne defendz aux autres ce que tu desperes povoir par-

a. *Jeux* manque (1556) : 1555 donne *yeux*.
b. *Honos alit artes* (Cicéron, *Tusc.* I, II, 4). — Cf. plus loin, p. 241, n. 3.
c. Omis dans les deux éditions.
d. 1555 : *voulust*.
e. Expression de Servius, scoliaste de Virgile, pour désigner les vers qu'on répète en refrain (Virgile, *Buc.* VIII).
f. 1555 : « ce qui te faict ».

grammes[1], non point comme font au jourd'huy un tas

1. au jourd'huy (57, 62, 80), aujourd'huy (61, etc.).

faire. Et ne dy point que telz poëmes ne servent sinon à porter tesmoignage de nostre ignorance. Car au contraire par excellence de vers et ligatures, nombreuse multiplicité de cadences unisonnantes, et argute rentrée, refrains et reprinses avec la majesté de la chose traitée, et epilogue des envoys, tesmoignent la magnificence et richesse de nostre langue, et la noblesse et felicité des espritz françois, en cela excedans toute les poësies vulgaires. Mais pour le difficile artifice et elabourée beauté d'iceux anciens poëmes, tu les veux estre laisséz. » (Q. H.) — Avec moins de pédantisme, mais non moins de justesse, Guillaume des Autelz dit à son tour, dans le pamphlet ci-dessus mentionné (p. 195, n. 2) : « Au reste, encores ne tiens je si peu de conte de noz anciens François, que je mesprise tant leurs propres inventions que ceux qui les appellent espisseries, qui ne servent d'autre chose que de porter temoignage de nostre ignorance. Pourquoy est plus à mespriser l'elaboree ballade françoise que la superstitieuse sextine italiene ? Ou y trouvez vous si grande ineptie ? Est ce en la palynodie ? mais elle nous est commune avecques les Grecs et Latins. Est ce en la difficulté ? mais tant plus en est elle louable, pourveu qu'elle n'en apparoisse ny moins ornee ny plus contrainte. Est ce en l'abus de ceux qui escrivent mal ? mais nous pourrions ainsi universellement condemner toute la poësie. Et tant s'en faut que pour sa difficulté je l'estime incapable des ornemens poëtiques, que je n'en forclus pas le chant royal, beaucoup plus difficile et ingenieux : d'autant qu'il est plus long et doit contenir une perpetuelle allegorie jusques à l'epilogue, qui la doit ouvrir et declairer. Et quant ce ne seroit qu'un exercice pour nous preparer à plus grans œuvres, pource ne devrions nous vituperer l'eglantine tholosane, ou lon ne defend pas de proposer d'autres poëmes. Cecy n'est pas dit pour soutenir la façon de nostre vieille poësie : mais je pense que ce temps luy peult donner ce que le passé luy ha refusé, et qu'elle n'est inhabible à le recevoir. Ce que j'ay dit de la ballade, je l'estens jusques au lay, que noz predecesseurs prenoient pour l'ode : et pource je ne me soucie pas qu'on rejette le nom, pourveu qu'on retienne la chose et que lon l'agence mieux. » (Édit. de 1551, p. 61-62.)

1. Sur le genre de ce mot au XVI[e] siècle, v. ci-dessus, p. 176, n. 6. — « Les anciens entendaient par ce mot d'*épigramme* quelque chose de plus général que ce que nous désignons sous ce nom. L'épigramme, pour eux, était une petite pièce qui ne passait guère huit ou dix vers, et qui allait rarement au delà, d'ordinaire en vers hexamètres et pentamètres ; c'était une inscription soit

de faiseurs de comtes nouveaux, qui en un dizain sont contens n'avoir rien dict qui vaille aux IX. premiers vers, pourveu qu'au dixiesme il y ait le petit mot pour

1. comtes (57, 62, 80), comptes (61, etc.) — dizain (57, 62, 80), dixain (61, etc.).
2. contents (73, 75, 84, 92) — dit (57, 62, 84-97) — *au* IX. premiers vers (49, 57, 80), *au* neuf... (62), aux neuf... (61, etc.).
3. dixieme (61, 69-75), dixieme (97).

tumulaire, soit triomphale, soit votive ou descriptive, une peinture pastorale trop courte pour faire une idylle, une déclaration ou une plainte amoureuse trop peu développée pour faire une élégie. La raillerie y a aussi sa part, mais une part restreinte, tandis que, dans les épigrammes modernes, elle est presque tout, et que c'est toujours le trait et la pointe finale à quoi l'on vise. » (Sainte-Beuve, *Nouv. Lund.*, VII, 8.) — L'épigramme est, dans notre poésie, une innovation de Clément Marot et de son école, qui donnent ce nom à toute piécette, satirique ou non satirique, ne dépassant pas douze vers. C'est ainsi que l'entend Sibilet, le théoricien de l'école (II, I, f° 39 r°-v°) : « Or appelle je épigramme ce que le grec et le latin ont nommé de ce mesme nom, c'estadire, poéme de tant peu de vers qu'en requiert le titre ou superscription d'œuvre que ce soit, comme porte l'étymologie du mot, et l'usage premier de l'épigramme, qui fut en Gréce et Italie premiérement approprié aus bastimens et edifices, ou pour mémoire de l'auteur d'iceus, ou pour merque d'acte glorieus fait par luy. Et ne devoit plus contenir de vers qu'il s'en povoit escrire dessus un portail dedans la frise enfoncée entre l'architrave et la corniche prominentes par dessus lés chapiteauz dés colomnes. Pourtant tiennent encores lés latins poétes leur distique pour souverain épigramme. Mais pource que tout ce qu'on peut escrire en épigramme ne s'est peu toujours comprendre en deuz vers, lés Grecz et Latins premiers, et nous François aprés euz, n'avons limité aucun nombre de vers pour l'épigramme : mais le alongeons tant que le requiert la matiére prise. Et de là est ce que entre lés épitaphes (qui ne sont autres qu'inscriptions de tombes ou épigrammes sépulchrauz) escris en Marot, en trouvons de longs jusques a 30 ou 40 vers. Tu dois neantmoins penser que les epigrammes qui ont plus de vers sont ceus aussy qui ont moins de grace. Pource *réguliérement lés bons poétes françois n'excedent le nombre de douze vers en épigramme* : aussy en font ilz de tous lés nombres qui sont depuis douze jusques a deuz. » — Les épigrammes de Marot ont en grande majorité la forme de *huitains* et de *dizains*, assez rarement de *douzains*.

rire[1] : mais à l'immitation d'un Martial[2], ou de quelque

1. immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc).

1. Du Bellay semble bien ici faire allusion à Sibilet, qui préfère à toute autre l'épigramme aiguisée et cite comme des modèles en ce genre Marot et Saint-Gelays (II, I, f° 43 r°-v°) : « Sus tout, sois en l'épigramme le plus fluide que tu pourras, et estudie a ce que lés deuz vers derniers soient agus en conclusion : car en cés deuz consiste la louenge de l'épigramme. Et est l'esperit de l'épigramme tel, que par luy le poéte rencontre le plus ou le moins de faveur : tesmoins Marot et Saingelais singuliérement recommandés auz compaignies dés savans pour le sel de leurs épigrammes. »

2. Ne pouvant rejeter l'épigramme, genre d'origine *antique*, du Bellay demande du moins qu'on la transpose et la rehausse, en la rapprochant un peu plus qu'on n'a fait de l'antiquité : tandis que Sibilet donnait comme modèles Marot et Saint-Gelays, lui, c'est Martial qu'il propose, — sans d'ailleurs indiquer en quoi l'épigramme de Martial diffère tellement de celle de Marot. Le *Quintil* dit à ce propos, non sans finesse : « Tu veux que l'on se jette (comme tu parles) à ces plaisans épigrammes, poësie aussi aysée comme brieve. De laquelle se sont aussi bien aydez et d'aussy bonne grace noz poëtes francois tant vieux que nouveaux, et en grand nombre, que un Martial Latin (que tu proposes), poëte inegal, bien souvent froid, Espagnol, mal Romain, et flateur, idololatre de Domitian, vicieux, et abominable sotadic, meritant n'estre mis en lumiere que de flambe de feu. Auquel Martial le plus souvent eschet ce que tu reprens aux faiseurs de comtes nouveaux, qui est le petit mot pour rire à la fin, et rien plus. » — Peletier, revenant à son tour en 1555 sur la théorie de l'épigramme, combinera les vues de ses trois devanciers (Sibilet, du Bellay, Aneau) : « L'epigramme ét un g'anre d'ecrit, connù e pratiquè de tout tans e presque an toutes langues, par ce qu'il ét brief, familier, e capable tant de facecies que de choses serieuses. Il n'ét pas requis toutefoes qu'il compregne beaucoup : autremant, il seroèt obscur, a reson de la brievete. Il doèt étre sutil, agu, e bien concluant. E combien que quelquefoes il ne contiene qu'un bon point, si étce qu'il i faut une certeine deduccion de matiere, qui soèt gracieuse, e de tele sorte, qu'ele face joyeusemant e agreablemant atandre la conclusion. Il i an à grand nombre an Marcial, professeur du g'anre. Mes ce sont de bons e de mauves, einsi que lui méme confesse an l'un d'iceus, ou il dit qu'autremant ne se fèt un livre [a]. An quoe ne le faut pas croere. Non qu'il soèt possible de dire tousjours

a. Martial, *Epigr.* I, XVI :

Sunt bona, sunt quaedam mediocria, sunt mala plura,
Quae legis hic : aliter non fit, Avite, liber.

autre bien approuvé, si la lascivité ne te plaist, mesle le profitable avecques le doulz[1]. Distile avecques un style coulant et non scabreux[2] ces pitoyables[3] elegies[4], à l'exemple d'un Ovide, d'un Tibule et d'un Properce[5], y entremeslant quelquesfois de ces fables anciennes[6],

1. lascivité (57, 62, 80), lasciveté (61, etc.) — plait (92).
2. profitable (57, 80, 97), prouffitable (61, 69-75, 84), proffitable (62, 92) — avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — doulz (57, 80), doulx (62), doux (61, etc.) — Distille (75), distile *le* (84-97) — avecques (comme ci-dessus, même ligne).
3. style (57, 62, 80), stile (61, etc.).
4. Tibulle (92).
5. quelquesfois (57, 62, 80), quelquefois (61, etc.).

quelque chose de singulier. Mes pour le moins, il ne faut point falhir a son esciant, comme il samble qu'il face. » (II, III, 59-60.)

1. Souvenir d'Horace, *Epist. ad Pis.* 343 :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

2. V. plus haut, p. 78, n. 1.

3. *Pitoyable* = qui excite la pitié. Le sens le plus fréquent, même au XVIe siècle, est : qui ressent de la pitié (v. Marty Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 55). — Comparez à la phrase de du Bellay cette phrase de La Bruyère, *Ouvr. de l'espr.*, 50 : « Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le *pitoyable* que d'éclater sur le ridicule ? »

4. L'élégie, comme l'épigramme, est chez nous une création de Marot et de ses disciples, c'est-à-dire un emprunt fait par eux aux anciens. Nous avons de Marot vingt-six élégies, où le poète chante sa passion pour une dame de la cour : l'esprit y tient plus de place que le sentiment.

5. Comme pour l'épigramme, du Bellay recommande l'élégie, pourvu qu'on la conçoive à la manière antique, entendez sur un ton plus relevé que Marot. Ici encore, ce me semble, il songe à Sibilet qui, discourant de l'élégie (II, VII, fo 60 ro-vo), ose saluer en Marot un meilleur modèle qu'Ovide : « De sa nature, l'élégie est triste et flebile, et traitte singuliérement lés passions amoureuses, lésquéles tu n'as guéres veues ny oyes vuides de pleurs et de tristesse... Or si tu requiers exemples d'élégies, propose toy pour formulaire celles d'Ovide escrittes en sés trois livres d'*Amours* : *ou mieus ly lés élégies de Marot* : desquéles la bonne part represente tant vivement l'image d'Ovide, qu'il ne s'en faut que la parole du naturel. »

6. La mythologie, comme on sait, tient une grande place chez les élégiaques latins, et surtout chez Properce.

non petit ornement de poësie[1]. Chante moy ces odes[2], incongnues encor' de la Muse francoyse[3], d'un

1. poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.).
2. incongnues (57, 62, 80), incogneuës (61, etc.) — francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).

1. Le *Quintil* est rebelle à cette conception de l'élégie comme un poème de tristesse et de larmes : « Tu nous renvoyes aussi à ces pitoyables elegies (helas) pour, alors que demandons à rire, nous faire plourer, à la singerie de la passion italiane[a]. Lesquelles sont ouvrages de propre affection, de simple et facile artifice, et de ryme plate. » C'est qu'à ses yeux la poésie n'est pas autre chose qu'un amusement et qu'un jeu d'esprit. Il le répétera plus loin, toujours à propos de l'élégie (p. 217, n. 2) : « Horace te a enseigné (si tu as voulu) que la poësie est comme la peinture. Or la peinture est *pour plaire et resjouir, non pour contrister.* »

2. Pour cette théorie de l'ode, je renvoie le lecteur à l'article que j'ai publié sur « L'invention de l'Ode », dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1899, p. 21 sqq.

3. « Vray est que le nom *ode* a esté incogneu, comme peregrin, et grec escorché, et nouvellement inventé entre ceux qui en changeant les noms cuydent deguyser les choses : mais le nom de *chant* et *chanson* est bien cogneu et receu comme françois. Car quant à la façon de tes *Odes* (que ainsi tu nommes) je n'y trouve point autre forme de vers que les acoustumez, comme de dix et de huyt syllabes et au dessous, entiers ou couppez, suyvans ou croisez, entremeslez et appropriez à plaisir, comme ont fait noz majeurs poëtes françois (plus heureusement que à present) en leurs chansons, laiz, virlaiz, servantoises, chapeletz, et telz ouvrages, les entretixans bien proprement selon leur plaisir et jugement d'oreille, en les accommodant à quelque plaisant chant vulgaire, à l'exemple des lyriques grecs et latins, qui en ont ainsi fait. Car il n'est pas en usage (ce que tu dis autrepart) que les poëtes composans chansons se assujectissent à suivre la musique : ains au contraire les musiciens suyvent la lettre et le subject (qu'ils appellent) à eux baillé par les poëtes. Et qu'ainsi soit, j'en demande à Claudin, Certon, Sandrin, Villiers et autres renommez musiciens. » (Q. H.) — Ce passage du *Quintil* contient une double erreur. 1° Il n'est pas vrai que le mot *ode* fût en 1549 un néologisme « écorché » du grec. Bien que Ronsard se soit donné pour l'avoir introduit dans la langue (Préf. des *Odes*, 1550, édit. Blanchemain, II, 10 : « J'osay le premier des nostres enrichir ma langue de ce nom, *ode* »), et que Peletier ait admis sans contrôle cette prétention (*Art Poëtique*, II, v, 64 : « Ce nom d'*ode* à etè introduit de

a. 1555 : « à la singerie *de la singerie* de la passion italiane ».

luc[1] bien accordé au son de la lyre greque et romaine[2] : et qu'il n'y ait vers, ou n'aparoisse quelque vestige dé rare et antique erudition[3]. Et quand[4] à ce, te four-

1. grecque (61-97 sauf 80).
2. où (73, 75, 84-97) — aparoisse (57, 62, 80), apparoisse (61, etc.).
3. race [rare] (84-97) — quant à (57-97 sauf 92).

notre tans, par Pierre de Ronsard »[1], la vérité, c'est qu'on le rencontre dès 1511 dans la *Concorde des deux langages* de Jean Lemaire de Belges :

Là recite on d'invention sapphique
Maint noble dit, cantilenes et *odes*,
Dont le style est subtil et mirifique.
(Édit. J. Stécher, III, 112.)

Chose curieuse, Aneau lui-même l'avait employé dans une de ses œuvres, *Lyon marchant, satyre francoise* (1541) :

Psalmes, peans et *odes* pindaricques.
(Édit. orig., f° 7 r°.)

2° Il n'est pas exact que l'ode, telle que l'a conçue la Pléiade, ne se distingue en rien des vieilles formes rhétoricales, virelai, serventois, chapelet, etc. Le *Quintil* n'envisage que la question métrique : c'est la moindre, aux yeux des réformateurs. Comme on le verra par la suite, ce qui pour eux caractérise essentiellement le nouveau genre, c'est la nature des sujets et la sublimité du style. Au surplus, sur ce point, v. mon article, p. 30-32.

1. Luth. Bien qu'on trouve aussi *lut* et *luth* (ainsi *Regrets*, s. XXXII), *luc* est la forme courante au XVI[e] siècle (une des premières odes de Ronsard est une ode « à son Luc », *Bocage* de 1550, f° 138 v°). Cette différence d'orthographe est d'ailleurs secondaire : à cette époque, quelle que fût la graphie, on prononçait *lu*, sans faire entendre la finale. Cf. les mots *arc* et *nid*, qu'on trouve souvent écrits *art* et *nic*, mais qu'on prononçait toujours *ar* et *ni*.

2. Entendez : sur un luth qui s'accorde harmonieusement avec la lyre des anciens. Ce n'est qu'une simple figure, et du Bellay veut dire qu'il faut concevoir l'ode à la manière antique, comme une imitation de Pindare et d'Horace. Mais dès 1550, Ronsard la concevra véritablement comme un *chant*, que doit soutenir un accompagnement musical sur le luth ou la lyre. Sur ce point, v. l'article de MM. Charles Comte et Paul Laumonier, *Ronsard et les musiciens du* XVI[e] *siècle*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1900, p. 341 sqq.

3. Pour du Bellay, l'ode est une œuvre de savant, qu'il n'imagine point sans imitations ou réminiscences de Pindare et d'Horace : il ne paraît pas se douter que le lyrisme est avant tout l'expression poétique de sentiments personnels.

4. Cf. ci-dessus, p. 54, n. 1.

niront de matiere les louanges des dieux et des hommes vertueux, le discours [1] fatal des choses mondaines, la solicitude [2] des jeunes hommes, comme l'amour, les vins libres [3], et toute bonne chere [4]. Sur toutes choses, prens garde [5] que ce genre de poëme soit eloingné

1. loüanges (92, 97).
3. sollicitude (84-97).
5. pren (75) — poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.) — eloigné (73, 75, 84, 92), esloigné (97).

1. Cours. Latinisme (*discursus*). Le préfixe *dis* marque une idée d'écartement, de dispersion. — Sens aujourd'hui perdu, mais qui n'est pas rare au XVIe siècle. Marguerite de Navarre, *Hept.*, 59e nouv. : « Ceste fille ne faillit pas de promesse à sa maistresse, et luy compta tout le *discours* de son entreprinse bien au long. » Cf. Amyot, *Caius Marius* : « Et luy estant toute autre chose promptement fournie de pareille affection, mesmement la navire que luy presta un nommé Bellæus, il feit depuis peindre tout le *discours* de ceste histoire au long en un tableau. » (Édit. orig., 1559, I, fo 300 vo.)
2. Ce qui fait l'objet des soins, des soucis des jeunes gens (*juvenum curas*).
3. Les vins qui délient la langue, qui font parler librement (*libera vina*).
4. Du Bellay s'inspire d'Horace, *Epist. ad Pis.* 83-85 :

> Musa dedit fidibus divos puerosque deorum,
> Et pugilem victorem, et equum certamine primum,
> Et juvenum curas, et libera vina referre.

— La même idée sera reprise par Peletier et par Ronsard. Peletier, en 1555, s'exprime ainsi (*Art Poëtique*, II, v, 65) : « La matiere de l'ode sont les louanges des dieus, demidieus, e des princes, les amours, les banquez, les jeuz festiz, e samblables passetans : qui montret qu'ele ét capable de divers argumans e de divers stile. » Et Ronsard, à la fin de sa vie, écrit encore : « Tu dois sçavoir que toute sorte de poësie a l'argument propre et convenable à son suject : ... la lyrique [a] l'amour, le vin, les banquets dissolus, les danses, masques, chevaux victorieux, escrime, joustes et tournois, et peu souvent quelque argument de philosophie. » (*Au Lecteur*, préface posthume, en tête des *Odes*, édit. Blanchemain, II, 7.) — Comme on le voit en rapprochant ces divers témoignages, l'ode, pour la Pléiade, a son domaine bien défini : théoriquement, les sujets qu'elle traite sont de trois natures : 1o héroïques et mythologiques ; 2o philosophiques et moraux ; 3o érotiques et bachiques. Dans la pratique, heureusement, Ronsard et ses amis ont élargi ce cadre.
5. *Prens garde que* = veille à ce que.

du vulgaire [1], enrichy et illustré de motz propres et epithetes non oysifz [2], orné de graves senten-

1. eloingné *de* vulgaire (57, 62) — mots (61-97 sauf 80).
2. oysifz (57, 61, 80), oysifs (69, 97), oisifs (62, 73, 75, 84, 92).

1. « Ceste caution est contre le precept d'Horace, qui veult le poéme estre tel que l'honneur d'iceluy soit acquis des choses et paroles prinses au mylieu de la communauté des hommes, tellement que tout lecteur et auditeur en pense bien povoir autant faire, et toutefois n'y puisse avenir. Tel (à la verité) qu'a esté Marot. Et toy au contraire, commandes de estranger la poésie, disant que ne escris sinon aux doctes : qui neantmoins sans ta singerie et devisée poésie entendent la greque et les vertus d'icelle [a]. » (Q. H.) — Voici le « précepte » d'Horace auquel Aneau fait allusion, *Epist. ad Pis.* 240-243 :

> Ex noto fictum carmen sequar, ut sibi quivis
> Speret idem, sudet multum frustraque laboret,
> Ausus idem : tantum series juncturaque pollet !
> Tantum de medio sumptis accedit honoris !

2. Au XVI[e] siècle, *épithète* (ἐπίθετον, *epithetum*) était toujours masculin. Cf. plus bas, II, IX, 287 : « Quand aux epithetes, qui sont en notz poëtes francoys la plus grand'part ou froids ou ocieux ou mal à propos, je veux que tu en uses de sorte, que sans eux ce que tu diras seroit beaucoup moindre. » De même Ronsard, dans son *Art Poëtique* : « Tes epithetes seront recherchez pour signifier, et non pour remplir ton carme ou pour estre oiseux en ton vers. » (Édit. Blanchemain, VII, 325.) Le mot est encore masculin dans Balzac et Vaugelas (LITTRÉ). L'Académie, qui le donne féminin en 1694, a soin d'ajouter : « Quelques uns le font masculin. » — *Oisif* = oiseux. Aujourd'hui, nous distinguons ces deux termes. « En parlant des choses, *oisif* exprime qu'on n'en fait point usage : *oiseux*, qu'elles ne servent à rien. » (LITTRÉ.) Le XVI[e] siècle entrevoyait cette distinction, puisque le *Quintil* reproche à du Bellay (v. plus loin, p. 256, n. 7) de dire « epithetes non *oysifz*, pour [non] *superfluz* ». Mais la vérité, c'est qu'on trouve souvent alors *oisif* au sens d'*oiseux*. Ainsi, chez Rabelais (II, I) : « Ce ne sera chose inutile ne *oysifve*, veu que sommes de sejour, vous ramentevoir la premiere source et origine dont nous est né le bon Pantagruel. » (Édit. Marty Laveaux, I, 219.) De même chez Ronsard, 2[e] préf. de la *Franciade* : « Tu dois davantage, Lecteur, illustrer ton œuvre... l'enrichissant d'epithetes significatifs et non *oisifs*. »

a. 1555 et 1556 donnent : *icelles*. J'écris *icelle* après Person.

ces[1], et varié de toutes manieres de couleurs et ornementz poëtiques, non comme un *Laissez la verde couleur*, *Amour avecques Psyches*, *O combien est heureuse*[2], et autres telz ouvraiges, mieux dignes d'estre nommez chansons vulgaires qu'odes ou vers lyriques[3].

2. ornements (61, 69, 73), ornemens (57, 62, 75-97) — poetiques (57, 62, 80), poëtiques (61, etc.).
3. avecques (57, 62, 80), avecq' (61, etc.).
4. tels (62, 73-97 sauf 80) — ouvraiges (57, 62, 80), ouvrages (61, etc.).

(Édit. Blanchemain, III, 18.) Bien plus, cette expression d'*épithètes oisifs* se rencontre encore dans Balzac (Littré, art. *Épithète*), et le P. Bouhours note comme une curiosité cette phrase du même écrivain : « Il faudra rendre compte, au dernier jugement, de la moindre parole *oisive*. » (Littré, art. *Oisif.*)

1. « Donques les ludicres et joyeuses n'auront lieu ? » (Q. H.) Le *Quintil* réclame en faveur de l'ode légère et badine (que d'ailleurs la Pléiade a traitée sous le nom d'*odelette*). — Cf. ce qu'avait dit Sibilet de la *chanson* (II, vi, f° 58 v°) : « La chanson approche de tant prés l'ode, que de son et de nom se resemblent quasi de tous poins : car aussy peu de constance ha l'une que l'autre en forme de vers et usage de ryme. Aussy en est la matiére toute une. Car le plus commun suget de toutes deus sont Venus, sés enfans et sés Charites, Bacchus, sés flaccons et sés saveurs. »

2. Des trois pièces raillées ici par du Bellay, deux — la première et la troisième — sont des chansons de Saint-Gelays, qui font partie de la petite et rarissime plaquette publiée chez Pierre de Tours, à Lyon, en 1547, sous ce titre : *Saingelais. Œuvres de luy tant en composition que translation, ou allusion aux auteurs grecs et latins.* On les retrouvera dans la réimpression qu'en a donnée Blanchemain (*Œuvres complètes de Melin de Sainct-Gelays*, 1873, I, 127 et 66). Quant à la seconde, c'est une pièce d'une poétesse de Lyon, amie intime de Maurice Scève, Pernette du Guillet, dont les *Rymes* avaient paru chez Jean de Tournes, à Lyon, en 1545 (v. la réimpression de N. Scheuring, Lyon, 1864, p. 53-63). — Il se pourrait que du Bellay n'ait pas connu directement les trois chansons dont il fait la critique sans nommer leurs auteurs : il avait pu les lire toutes les trois dans un recueil publié par Jean de Tournes et qui, avant la *Deffence*, n'avait pas eu moins de trois éditions (Lyon, 1545, 1547, 1548) : *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis. Avec plusieurs chansons nouvelles.* Sur ce recueil, v. *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1896, p. 97.

3. Ce dernier trait vise évidemment Sibilet. On a vu ci-dessus, même page, n. 1) que l'auteur de l'*Art Poëtique* confond l'ode

avec la chanson. Voici d'ailleurs tout le passage, important à connaitre pour apprécier à sa valeur la protestation de son adversaire. Sibilet vient de parler du *cantique*, dont on a des modèles dans les *Psaumes* de Marot. Il continue (II, VI, f° 56 v° sqq.) : « *Le chant lyrique* ou *ode* (car autant vaut a dire) se façonne ne plus ne moins que le cantique, c'est a dire autant variablement et inconstamment, sauf que lés plus cours et petis vers y sont plussouvent usités et mieus séans, a cause du luth ou autre instrument semblable sur lequel l'ode se doit chanter. Aussy la matiére suyt l'effet de l'instrument, qui comme le chant lyrique et l'ode comme l'instrument exprime tant du son comme de la vois lés affections et passions ou tristes, ou joieuses, ou creintives, ou esperantes, desquéles ce petit dieu (le premier et principal suget de poésie, singuliérement aus odes et chansons) tourmente et augmente lés esperis dés amoureus. Ainsy est le chant lyrique aussy peu constant qu'ilz sont, et autant prompt a changer de son, de vers et de ryme, comme eus de visages et d'acoutremens. Pource n'en atten de moy aucune régle autre, fors que choisisses le patron dés odes en Pindarus poéte Grec et en Horace Latin, et que tu imites a pied levé Saingelais és françoises, qui en est autheur tant dous que divin : comme tu pourras juger, lisant ceste ode sienne faite au nom d'une Damoiselle :

O combien est heureuse, etc.

[Sibilet cite l'ode entière.]

« La mesme perfection et douceur de luy liras tu, lisant sés autres odes en autre forme, commençantes :

Laissés la verde couleur, etc.
Pays que nouvelle affection, etc.
Ne vailles, Madame, etc
Helas, mon Dieu, y a il en ce monde, etc.

et grand nombre d'autres, toutes tant cognues et chantées qu'il n'est ja besoin de t'en escrire icy copie. » (V. les pièces susindiquées dans l'édit. Blanchemain, I, 65 ; I, 127 ; III, 290 ; III, 291 ; I, 69.) — De l'ode ainsi conçue, Sibilet rapproche la *chanson* (v. ci-dessus le passage), qui n'en diffère point quant aux sujets, mais simplement en ce qu'elle a moins de couplets que le chant lyrique et qu'elle est plus inconstante de façon et de style, et, cette analogie posée, il conclut en disant : « Ly donq lés chansons de Marot, autant souverain autheur d'elles, comme Saingelais de chans lyriques. » Comme on le voit, les idées de Sibilet sur l'ode se ramènent à ces trois points : 1° l'ode n'est qu'une chanson en grand, comme la chanson une ode en petit ; 2° l'ode est exclusivement un chant d'amour, qui se chante sur le luth ; 3° le grand modèle à suivre, en pareil cas, est Saint-Gelays. On conçoit que du Bellay, nourri des anciens, ait rejeté dédaigneusement une théorie si étroite, et qu'il n'ait pu voir sans indignation ravalés au niveau

du « vulgaire » Saint-Gelays le Grec Pindare et le Latin Horace. — En 1550, le *Quintil* a repris contre du Bellay la théorie de Sibilet. Il s'écrie, à propos des chansons raillées par Joachim : « O quelle rejection de choses si bien faites, et par telz auteurs que d'espris [a], de les nommer chansons vulgaires ? (chansons bien, vulgaires non, comme seroit la *Tirelitanteine* ou *Lamybaudichon* [b] : car ce ne sont chansons desquelles on voise à la moustarde [c]) et puis dire icelles ne meriter le nom de odes [d], ou de vers lyriques ? Je te demande [e] : n'est ce une mesme chose ᾠδή, *ode*, *cantio* et *chanson*, en trois langues diverses ? ainsi comme ἀνήρ, *aner*, *vir*, *homme* ? Et les noms divers changent ils la chose ? Certes non. Quel besoin estoit il donq de escorcher le nom grec, ou le françois estoit ? Ce que n'ont fait les Italiens (tes dieux en singerie) qui du nom françois l'ont appellée *canzone*. Pource, contre ton dit, si elles sont chansons, elles sont odes par equipollence de nom. Et si elles peuvent estre sonnées à la lyre (comme elles sont), meritent le nom de vers lyriques, myeux que les bayes de ton *Olive* ne la suyte, qui ne furent onque chantées ne sonnées, et à peine estre le pourroient. » Toujours pédantesque, Aneau remonte à l'étymologie pour démontrer la synonymie des mots *ode* et *chanson*. (Cf. plus loin, p. 223, n. 1 : « Est de conforme signifiance le nom françois *chanson* au grec *ode*. ») Mais très ingénieusement, il insinue que ce n'est pas la peine de tant dédaigner la *chanson* française, quand on vante si fort la *canzone* italienne. — C'est à peu près la même idée qu'on retrouve chez Guillaume des Autelz, qui défend contre du Bellay Mellin de Saint-Gelays et Pernette du Guillet (*op. cit.*, p. 62) : « Si l'ode est tant superstitieuse que aucuns la font, c'estasavoir d'estre mesuree à la lyre, que lon ne reçoive point les chans de Petrarque, si lon ne nous veult permettre d'en faire comme luy : et ne me sauroit on oster de la fantasie que *Laissez la verde couleur* et *Amour avecques Psiches*, quelque nom que leur donnent ceux qui veulent bailler des titres aux œuvres d'autrui, sont vrayment œuvres poëtiques, bien ornees de figures convenantes à leur subjet : et que plus m'y plait, en l'une je voy une prosopopee, mouvant jusques à tout l'affection de misericorde : en l'autre une

a. *Sic* (1555 et 1556). Je lirais volontiers : « et par telz auteurs que *desprises* ».

b. *Tirelitanteine*, sorte de refrain populaire. — M. Langlois a rencontré dans quelques manuscrits du Moyen Age des allusions à *L'amy Baudichon* (autrement *Gaudechon*). Cf. *Not. et extr. des mss de la Bibl. Nat.*, t. XXXIII, 2e part., p. 179 n. 1.

c. C'est-à-dire : tombées dans le public, courantes et communes. Proverbe : *Les enfants en vont à la moutarde* (Le Roux de Lincy, *Prov. franç.*, II, 203). Cf. Rabelais, II, XXI : « Et en feust faicte une chanson *dont les petitz enfans alloyent à la moustarde.* » (Édit. Marty-Laveaux, I, 321.)

d. 1555 : « le *non des* odes ».

e. J'adopte le texte de 1555. 1556 porte : « Je *ne* te demande ». Peut-être faut-il lire « Je *le* te demande ».

Quand aux epistres [1], ce n'est un poëme qui puisse [2] grandement enrichir nostre vulgaire, pource qu'elles sont voluntiers de choses familieres et domestiques [3],

1. Quant (57-97) — ce ne est (57, 62, 80) — poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.).
3. voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.).

evidence et vive representation des choses y narrees : qui n'est point encor sans l'imitation de Theocrite, combien qu'il y soit surmonté. Mais ce me semble ridiculement fait de nous refuser le nom d'*ode*, si lon nous ottroye le nom de *chant* : et si j'estois tant superstitieux de n'appeller mes chants *odes*, pour n'estre mesurez à la lire, je me voudrois bien garder de les appeller *vers liriques*, d'un nom beaucoup plus convenant à ce que j'eviterois. » Cette dernière phrase fait allusion aux *Vers Lyriques* de du Bellay (1549), un recueil composé de treize odes, dont neuf ne sont pas « mesurées à la lyre », c'est-à-dire n'observent pas l'ordonnance régulière des rimes masculines et féminines (v. la préface de ce recueil citée plus loin, p. 293, n. 2).

1. On sait que l'épitre fut très en honneur auprès de Marot et de son école. Nous avons de Marot une soixantaine d'épitres, dont la plupart sont des chefs-d'œuvre d'élégance badine et de grâce légère. Du Bellay, qui n'estime pas que ce soit là de la grande poésie, et qui pourtant ne peut proscrire une forme d'art qui nous vient de l'antiquité, va demander du moins qu'on rehausse l'épitre, comme les autres petits genres, en la faisant ou *triste*, à la façon d'Ovide, ou *grave*, à la façon d'Horace.

2. Latinisme : *non est id poema quod possit....* ce n'est pas un poème *de nature à...*

3. « Tu metz les epistres hors du jeu, qui sont bien les plus necessaires, non seulement à nostre langue, mais à toutes, pour la commune societé des hommes, soit en prose ou en vers. La richesse et utilité, voire necessité desquelles voy et ly és epistoliers, et principalement en ceste belle preface apologique que a faite François Aretin sur la translation des greques epistres de Phalaris [a]. Puis tu allegues une belle et suffisante raison : pource qu'elles sont (ce dis tu) de choses familieres. Mais d'autant plus sont idoines [b] à enrichir nostre vulgaire, qui converse et est le plus souvent mis en usage és choses familieres. Combien que outre l'exemple et la translation des autres langues, comme les epistres

a. *Phalaridis epistolæ per Franciscum Aretinum in latinum translatæ* (Rome [?], vers 1470). Nombreuses réimpressions au XVIe s.
b. *Idoines* = propres (*idoneus*).

de Ciceron [a], Pline [b], Basil le Grand [c], Phalaris [d], Euchier [e], mises en françois, encores en est il de françoises originales, de non moindre gravité que celles-là. Je m'en rapporte à l'*Epistre envoyée à un Secretaire Alleman*, que l'on dit estre de feu illustre, noble et savant seigneur Monsieur de Langey [f]. Je m'en rapporte aux epistres (qui sont missives, comme le nom venu du grec le monstre [g]) des roys, princes, seigneurs, peuples, republiques, voire des advocatz, procureurs, et marchans, et privez amys, et à plusieurs belles epistres nuncupatoires [h] et dedicatoires. Desquelles je voudroie mieux apprendre à parler et escrire, et enrichir mon vulgaire, et ma langue illustrer, que de tes elegies larmoyantes. Car si j'estoie secretaire de quelque grand seigneur qui me commandast escrire son vouloir et son intention en autre lieu, et à autre tel personnage, ou à quiconque ce fust, et au lieu de cela, je luy allasse escrire une elegie suyvant l'affection de ma propre douleur, qui en rien et à luy et à autre ne toucheroit, et que je luy chantasse la complainte de Quaresme, pour avoir des œufz à Pasques : pensez qu'il seroit bien ayse, et m'en sauroit grand gré de faire ainsi [i], Nostre Dame de Pitié. Je n'entendz que des poëtiques (pourras tu dire) et non des prosaiques. Et je te suys instant [j] : N'es tu pas celuy illustrateur de la langue françoise ? laquelle doit et peult bien estre, et est illustrée de l'une et l'autre, oraison et poësie ? Combien encore que point ne nous defaillent les poëtiques pour enrichir nostre langue de choses et de parolles telles que sont les deux *Epistres de l'Amant verd* [k], tant riches en diversité de plusieurs choses et propos, que c'est merveille. Item celles de Octovian [l], de Philistine [m], de Marot, de Vauzelles [n], et

a. Les *Épîtres familières* de Cicéron avaient été traduites en français : 1° par Michel de Tours (Paris, 1537-1539) ; 2° par Étienne Dolet (Lyon, 1542).

b. Je ne connais aucune traduction française des lettres de Pline antérieure au *Quintil*.

c. J'en dis autant des lettres de saint Basile.

d. Les épîtres faussement attribuées à Phalaris, tyran d'Agrigente (VIe s. av. J.-C.), venaient d'être traduites en français par Claude Gruget (Paris, 1550).

e. Saint Eucher, évêque de Lyon († 450), auteur d'une *Épître à Valérien*, dont Aneau lui-même devait bientôt donner la traduction en vers français : *S. Euchier à Valerian, exhortation rationale, retirant de la mondanité et de la philosophie prophane à Dieu et à l'estude des sainctes lettres* (Lyon, 1552).

f. Cette épître de Guillaume du Bellay ne fut publiée qu'en 1556, à la suite de l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, fos 81 ro-101 ro.

g. Ἐπιστολή (d'ἐπιστέλλω, envoyer) = bas-lat. *missiva* (de *mitto*, même sens).

h. A peu près synonyme de *dédicatoires* (inscription d'un nom [*nuncupare* = *nomen capere*] en tête d'un livre).

i. 1555 supprime ici la virgule.

j. Et je le demande instamment.

k. Les *Epistres de l'Amant verd à Madame Marguerite Auguste* (1510), œuvre de J. Lemaire de Belges (édit. J. Stécher, III, 3-16 et 17-37).

l. Octovien de Saint-Gelays, qui traduisit en vers les *Heroïdes* d'Ovide (Paris, 1500).

m. Je n'ai pu découvrir à quel ouvrage le *Quintil* fait allusion.

n. La Croix du Maine (II, 107-108) cite un Macé [Matthæus, d'où Mathieu] de

si tu ne les voulois [1] faire à l'immitation d'elegies [2], comme Ovide [3], ou sentencieuses et graves, comme Horace [4].

1. si tu *le* voulois faire (84-97) — à l'immitation (57, 62, 80), à l'imitation (61, etc.), à limitation (92).
2. sentencieuses (57, 62, 80), sententieuses (61, etc.).

plusieurs autres. Desquelles (contre ton dire) se peult enrichir nostre vulgaire : veu que en icelles, plus qu'en toutes autres escritures, sont traitées les choses et les affaires et les parolles et les noms, tant des personnes que des choses. Finalement tant necessaires, que qui ne sait escrire une epistre ou une missive (car c'est tout un) pour parler à un absent et luy communiquer son intention, en vain sait il poëtiser des elegies. » (Q. H.)

1. Encore un latinisme : *nisi volebas*, à moins que tu ne veuilles... — On retrouvera le même tour dans la phrase suivante. Cf. aussi p. 158, n. 3 et p. 256, n. 2.

2. « Horace te a enseigné (si tu as voulu) que la poësie est comme la peinture. Or la peinture est pour plaire et resjouir, non pour contrister. Parquoy la triste elegie est une des moindres parties de poësie : et aussi la plus aisée, toute plate et plaignante, qui n'apprent rien qu'à plorer, et jouër le personnage des amoureux et amoureuses,

Des langoureux et langoureuses
Qui meurent le jour quinze fois[a]. » (Q. H.)

Pour ces sentiments du *Quintil* à l'égard de l'élégie, cf. — outre l'avant-dernière note, passablement dédaigneuse, comme on a pu voir — la n. 1 de la p. 208.

3. Il s'agit des *Pontiques*, c'est-à-dire des épitres envoyées de Pont à ses amis de Rome par Ovide en exil au pays des Gètes. La différence qui distingue les *Pontiques* du recueil d'élégies qu'on appelle les *Tristes*, c'est que ces plaintes s'adressent à des correspondants, au lieu que les *Tristes* n'ont pas de suscription. — Sibilet, dans son *Art Poëtique* (II, VII, f° 59 v° sqq.) avait déjà marqué l'étroite parenté de l'épitre et de l'élégie : « La différence en est tant petite, qu'il t'y faut aviser de bien prés pour la discerner... Et si tu me dys que lés épistres d'Ovide sont vrayes épistres tristes et amoureuses, et toutesfois n'admettent le nom d'élégie, entendu que je n'exclu pas l'amour et sés passions de l'épistre... Pren donc l'élégie pour épistre amoureuse. »

4. Cf. Peletier, *Art Poetique*, II, VI, 67 : « Horace à ecrit des epitres de grande estime : car il n'i an à pas une, qui ne soèt

Vaucelles, imprimeur-libraire du Mans (1507-1578), auteur de poésies françaises parmi lesquelles il mentionne « une fort docte epitre de sa façon, discourant des louanges du Maine » (1569).

a. Cf. Marot, *Epitre* XXIV, coq-à-l'âne à Lyon Jamet (édit. P. Jannet, I, 186).

Autant te dy-je des satyres, que les Francois, je ne scay comment, ont apellées coqz à l'asne[1] : es quelz je te

1. Francois (62, 80), François (57, etc.) — scay (57, 62, 80), sçay (61, etc.).
2. apellees (57, 80), appellees (61, etc.) — coqz à l'asne (57, 80), coqs à l'asne (62), cocs à l'asne (61, etc.) — esquelz (57, 61, 80), esquels (62, etc.).

d'anseignemant e filosofique. E qui voudra fere profession d'epitres, il se fera bien reputer an fesant comme il à fèt. »

1. Le coq-à-l'âne est ainsi défini par Claude de Boissière, auteur obscur d'un *Art Poëtique* publié, d'après La Croix du Maine (réimpr. de 1772, I, 130), en 1554 : « Coq à l'asne ou bien satyre est composition de propos non liez, couvertement reprenant les vices d'un chacun. » (Cité par Littré, d'après La Curne.) — C'était au Moyen Age une locution proverbiale, que de dire d'un discours incohérent : « C'est bien sauté du cocq à l'asne. » (Le Roux de Lincy, *Prov. franç.*, I, 173.) « Proverbe, écrit Peletier (II, vi, 69), tirè du mauves conteur qui, an parlant de son coq, tout soudein s'avisoèt de son ane. » Cette locution n'est pas rare au xvi[e] siècle (ainsi Calvin, d'après Littré : « Le cerveau lui voltige tellement que, *sautant du coq à l'asne*, il s'oublie en moins de quatre mots »), et nous l'employons encore aujourd'hui. — C'est ensuite de ce proverbe que Marot a nommé *coq-à-l'âne* de courtes pièces satiriques, affectant à dessein une forme incohérente pour voiler des allusions trop hardies. Nous avons de lui quatre coq-à-l'âne (le premier, d'après Guiffrey, date de 1532, les autres de 1535 et 1536), et tous quatre adressés à son ami Lyon Jamet (édit. P. Jannet, I, 184, 221, 273, 279). Il termine ainsi sa première pièce :

Or, Lyon, puis qu'il t'a pleu veoir
Mon epistre jusques icy,
Je te supply m'excuser si
Du coq à l'asne voys sautant.

Ces coq-à-l'âne eurent un grand succès, et Marot trouva des imitateurs. Sans parler des réponses de Lyon Jamet à Marot (v. l'édit. de Marot par Guiffrey, III, 244, 514, 692, 726), on cite des coq-à-l'âne de François La Salla, d'Eustorg de Beaulieu, de Claude Colet, etc. On en cite même un de Pernette du Guillet (v. ses *Rymes*, réimpr. Scheuring, p. 64). — En distinguant, comme il le fait, non sans une âpre véhémence, la satire du coq-à-l'âne, du Bellay sans nul doute s'en prend à Sibilet, qui, ce semble, avait fait exprès de les confondre. Dans son *Art Poëtique*, en effet, traitant du coq-à-l'âne (II, ix, f[os] 64 v°-65 r°), il commençait par indiquer son caractère et ses mérites : « Sa matiére sont lés vices de chacun, qui y sont repris librement par la suppression du nom

conseille aussi peu l'exercer, comme je te veux estre aliene[1] de mal dire[2], si tu ne voulois[3], à l'exemple des anciens, en vers heroiques[4] (c'est à dire de x à xi, et

2. aliené (61-97 sauf 80) — à *lexemple* (49).
3. heroyques (92), heroiques (97) — de dix à douze (97).

de l'autheur. Sa plus grande élégance est sa plus grande absurdité de suite de propos, qui est augmentée par la ryme platte et lés vers de huit syllabes. » Puis, après avoir proclamé Marot « premier inventeur dés coqs à l'asne et premier en toutes sortes autheur d'iceus », il rapprochait ce genre de la satire latine : « A la vérité, lés satyres de Juvénal, Perse et Horace, sont coqs à l'asne latins : ou a mieus dire, lés coqs à l'asne de Marot sont pures satyres françoises. » Il y avait pour du Bellay, dans ce rapprochement, un véritable sacrilège. — Tout en critiquant notre auteur, le *Quintil* n'a du moins pas commis la confusion de Sibilet : « Coqs à l'asne sont bien nommez par leur bon parrain Marot, qui nomma le premier, non *coq à l'asne*, mais *epistre du coq à l'asne*, le nom prins sur le commun proverbe françois, *saullé du coq à l'asne*, et le proverbe sur les apologues. Lesquelles vulgaritez à nous propres tu ignores, pour les avoir desprisées, cerchant autrepart l'ombre, dond tu avois la chair. Et puys temerairement tu reprens ce que tu ne sais. Parquoy, pour leurs propos ne s'entresuyvans, sont bien nommez du coq à l'asne telz enigmes satyrez, et non satyres. Car satyre est autre chose. Mais ils sont satyrez, non pour la forme de leur facture, mais pour la sentence redarguante[a] à la maniere des satyres latines. Combien que telz propos du coq à l'asne peuvent bien estre adrécez à autres argumens que satyriques, comme les *Absurda* de Erasme[b], la farce du Sourd et de l'Aveugle[c], et l'Ambassade des Cornardz de Rouan[d]. »

1. Étranger. Sur ce mot, v. plus haut, p. 86, n. 1.
2. *Mal dire* = médire (*maledicere*).
3. Nous avons déjà vu ce latinisme dans la phrase précédente (p. 217, n. 1).
4. C'est le nom que portait alors le vers décasyllabe (chez les anciens, il désignait l'hexamètre dactylique). On remarquera que pas une fois, dans la *Deffence*, il n'est question de l'alexandrin. — Lorsque Ronsard, en 1555, dans le premier livre des *Hymnes*,

a. C'est-à-dire : le fond railleur, l'idee critique.
b. *Colloques* d'Érasme, Ἀπροσδιόνυσα, *sive Absurda* (édit. de Leyde, 1703, I, col. 831).
c. Mentionnee par Petit de Julleville (*Rép. du th. com. en Fr. au Moy. Age*, p. 313) parmi les pieces comiques dont le texte semble perdu.
d. Sur les *Cornards*, ou plutôt les *Conards* de Rouen, v. Petit de Julleville, *Les com. en Fr. au Moy. Age*, chap. vii, p. 245 sqq.

non seulement de VIII à IX [1]), soubz le nom de satyre, et non de cete inepte appellation de coq à l'asne [2], taxer [3]

1. de huit à neuf (97) — soubs (61-75, 84), sous (92, 97) — satire (62).
2. ceste (61-97 sauf 80) — coq à l'a-ne (57, 62, 80), coc à l'asne (61, etc.).

restaura le grand vers, il lui transporta délibérément la qualification réservée jusqu'alors au décasyllabe, et pour marquer son intention bien nettement, il fit suivre les titres des pièces écrites en alexandrins de cette indication : *vers héroïques*, tandis qu'il mettait cette autre : *vers communs*, aux pièces écrites en décasyllabes. Cf. son *Art Poëtique* (édit. Blanchemain, VII, 329 et 331).

1. Sous-entendez *syllabes*. Le décasyllabe et l'octosyllabe ont, en effet, onze et neuf syllabes, lorsque la rime est féminine. — Nous avons vu plus haut (p. 218, n. 1) qu'aux yeux de Sibilet, l'octosyllabe seul convient au coq-à-l'âne : et de fait, c'est dans ce mètre que sont écrits ceux de Marot. Du Bellay réclame pour la satire l'usage du décasyllabe.

2. Peletier, lui aussi, tout en concédent que le coq-à-l'âne de Clément Marot est « vree espece de satire », marquera le côté « vulgaire » de ce genre de poésie. Le passage est curieux et vaut d'être cité (II, VI, 69) : « La satire ét comme le fiel de l'histoere : car an ele ne se decrit que la verite des vices. Il n'ét point ici besoin d'avertir ceus qui an ecriront qu'iz n'eet point a usurper ce mot de coq a l'ane : car c'ét cherchè trop loin son titre chez le populere : e ancores moins de l'ane au coq ni du coq a la geline, titres ridicules e ineptes, déquez se sont jouèz tout un tans ne sè quez rimeurs, qui ont fèt courir leurs moqueries a l'imitacion, ce leur sambloèt, de Clemant Marot, pansans qu'il ùt fèt un coq ecrivant a un ane. Mes c'etoèt que son epitre sautoèt du coq an l'ane, einsi que méme il dit an la premiere qu'il fit, c'ét a dire, de propos an autre. Proverbe tirè du mauves conteur qui, an parlant de son coq, tout soudein s'avisoèt de son ane. Mais c'ét trop d'une chose si vulguere. »

3. Critiquer, censurer (*taxare*). Du Bellay écrira dans la 2e préface de l'*Olive* (1550) : « Si quelques ungs directement ou indirectement (comme on dict) me vouloient *taxer*, non point avecques la raison et modestie accoutumée en toutes honnestes controversies de lettres, mais seulement avecques une petite maniere d'irrision et contournement de nez, je les adverty' qu'ilz n'attendent aulcune response de moy. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 77.) — Vaugelas fait à propos de ce verbe la remarque suivante : « Ce mot, employé par tant d'excellens autheurs anciens et modernes, pour dire *blasmer, noter, reprendre*, n'est plus receu aujourd'huy dans le beau langage. Il me sembloit fort significatif pour exprimer ce que *blasmer* et *reprendre* ne semblent dire qu'à demy. L'equivoque de ce mot, usité dans le Palais et dans les finances, est, à mon avis, ce

modestement [1] les vices de ton tens, et pardonner [2] aux noms des personnes vicieuses [3]. Tu has pour cecy Horace [4], qui, selon Quintilian [5], tient le premier lieu entre les satyriques. Sonne [6] moy ces beaux sonnetz [7],

1. temps (61-97 sauf 80).
2. Tu as (61-97 sauf 80).
4. sonnets (73, 75, 84-97).

qui nous l'a fait perdre, quoy que tres injustement, puis qu'à ce conte il faudroit donc bannir tous les mots equivoques. » (*Remarques*, édit. Chassang, I, 354.)

1. Avec mesure, modération. C'est le sens du latin *modeste*.

2. Épargner (au sens du latin *parcere*). Par deux fois, le *Quintil* blâme ce latinisme (cf. ci-dessous, p. 221, n. 4 et p. 256, n. 7).

3. Comme on le voit, du Bellay condamne la satire *personnelle* au profit de la satire *générale*. C'est d'avance le programme de Régnier. — Cf. Martial, *Epigr.* X, XXXIII, 9-10:

Hunc servare modum nostri novere libelli :
Parcere personis, dicere de vitiis.

4. « Horace point n'a pardonné aux noms (comme tu latinises en françois) ou plustost n'a point espargné les noms des personnes. » (Q. H.)

5. *Inst. Orat.* X, I, 94 : « Multum eo [Lucilius] est tersior ac purus magis Horatius, *et ad notandos hominum mores praecipuus.* » Je cite le texte des vieilles éditions, celui qu'a connu du Bellay. La critique aujourd'hui lit ainsi la fin de la phrase : *et, non* [alii : *nisi*] *labor ejus amore, praecipuus.*

6. *Sonner* = faire résonner, faire entendre, par suite chanter (c'est le sens du latin *sonare* dans ce vers de Properce, *Eleg.* II, XXXI, 16 : « Pythius in longa carmina veste *sonat* »). L'emploi de *sonner* au sens de *chanter* est très fréquent chez les poètes du XVIᵉ siècle. On sait que de nos jours, grâce à l'effort tenté par l'école moderne, ce sens longtemps perdu tend à revivre dans la langue, — au moins dans la langue poétique.

7. Étymologiquement, *sonnet* = chanson. C'est en ce sens qu'on le trouve dans l'ancien français, sous la forme *sonet* (v. GODEFROY) :

Chantecler lors s'aseura,
De la joie un *sonet* chanta
Rom. de Ren., 1560, édit. Méon, I, 59.

Littérairement, le sonnet est un poème fixe de quatorze vers, dont Boileau a donné « les rigoureuses lois » (*Art Poétique*, II, 82 sqq.), et que les poètes de la Renaissance ont emprunté à l'Italie. — Sur le sonnet, ses origines et son histoire, consulter la récente thèse de M. Max Jasinski, *Histoire du sonnet en France* (1903).

non moins docte que plaisante invention italienne [1],

Sous ce titre : *Le sonnet en Italie et en France au* XVI[e] *siècle* (Bibl. des Fac. cath. de Lyon), M. Hugues Vaganay a publié en deux fascicules (1902-1903) un répertoire bibliographique des ouvrages ou recueils italiens et français contenant des sonnets de 1501 à 1600.

1. « Sonnez luy l'antiquaille. Tu nous as bien induit à laisser le blanc pour le bis, les balades, rondeaux, virlaiz et chans royaux pour les sonnetz, invention (comme tu dis) italienne. Dequoy (si à Dieu plait) ils sont beaucoup plus à priser. Et certes ils sont d'une merveilleuse invention (à bien les consyderer) et tresdificile, comme d'un huitain bien libre, à deux ou à trois cadences [a], et un sizain, à autant d'unisonances, ou croisées ou entreposées si abandonnéement et dereglécment, que le plus souvent en cinq vers sont trois rymes diverses, et la ryme du premier renduë finalement au cinquieme, tellement que en oyant le dernier, on a desja perdu le son et la memoire de son premier unisonant, qui est desja à cinq lieuës de là. Vela une brave poësie, pour en mespriser et dedaigner toutes les autres excellentes françoises, si conjointes en leurs croisures [b] qu'elles ne laissent jamais perdre et loing voller le son de leur compagne, encore demourant en l'oreille, et en l'*e* fenit plus d'un ver [c], ou deux au plus, et ce en double croysure et entreposée quaternaire [d]. Outre ce, au lieu de defendre et illustrer nostre langue (comme tu le promets), tu nous fais grand deshonneur, de nous renvoyer à l'italien, qui a prins la forme de sa poësie des François, et en laquelle il est si povre, qu'il ne tombe gueres jamais que en *a* et *o*, et si licentieux, qu'il use de motz et couppes, divisions et contractions à l'estriviere [e]. » (Q. H.) — Le *Quintil*, très mal disposé pour ce qui vient de l'Italie, rabaisse le sonnet, en affectant d'y voir tout simplement un *huitain* suivi d'un *sizain*. En outre, il condamne la disposition trop fantaisiste des rimes dans les tercets : ce qui veut dire qu'il n'admet pas la structure des tercets telle qu'elle se présente dans beaucoup de sonnets de l'*Olive* (par exemple, CDE — CDE, CDC — EDE, CDC — EED, etc.). Pour être juste, il importe de remarquer que la Pléiade a renoncé très vite à cette

a. *Cadence* = chute de vers (*cadere*, tomber), terminaison, d'où : rime.

b. Croisement des rimes.

c. Passage altéré : en l'e *fecit* plus d'un ver (1555), en l'e *feit* (1556), en l'e *spit* (1573). Person corrige : en l'e *ne font* ; Godefroy (*Complément*, art. *Quaternaire*) : en l'e *fenit*. Faute de mieux, j'adopte cette dernière correction. Le sens est bien peu clair.

d. D'après Godefroy (*loco cit.*), substantif féminin = disposition par quatre.

e. La locution complète est : *à mode d'estrivieres* = « que l'on allonge et ressere comme on veut, pour l'aisance du chevalier » (note de Claude Garnier, *Discours* de Ronsard, édit. Marty-Laveaux, V, 486, n. 81 : cf. édit. Blanchemain, VII, 131, n. 5).

conforme de nom à l'ode[1], et differente d'elle seule

1. « l'ode (49).

manière tout *italienne* de construire les tercets, pour adopter une façon moins « déréglée ». Après 1550, le type *français* du sonnet est ainsi constitué : la forme des quatrains restant invariablement ABBA — ABBA, les tercets présentent toujours une des deux dispositions suivantes : CCD — EED ou CCD — EDE. (Sur ce point, consulter un article de M. Vianey, « Les origines du sonnet régulier », dans la *Rev. de la Ren.*, févr.-mars 1903, p. 74-93.) — Beaucoup moins exclusif que l'auteur du *Quintil*, puisqu'il constate que « le sonnet aujourd'huy est fort usité et bien receu pour sa nouveauté et sa grace », Sibilet cependant avait fait à peu près à cette forme d'art les mêmes reproches qu'Aneau (II, II, f° 43 v°-44 v°). Lui aussi l'avait rabaissé, semble-t-il, en l'assimilant à l'*épigramme* : « Le sonnet suit l'épigramme de bien prés, et de matiére et de mesure. Et quant tout est dit, sonnet n'est autre chose que le parfait épigramme de l'Italien, comme le dizain du François. Mais pource qu'il est emprunté par nous de l'Italien, et qu'il ha la forme autre que nos épigrammes, m'a semblé meilleur le traiter a part. Or pour en entendre l'energie, sache que la matiére de l'épigramme et la matiére du sonnet sont toutes unes, fors que la matiére facécieuse est repugnante a la gravité du sonnet, qui reçoit plus proprement affections et passions gréves, mesmes chés le prince dés poëtes Italiens, duquel l'archétype dés sonnetz a esté tiré. » Il ajoutait que « la structure en est un peu facheuse », et, définissant cette structure, il disait à propos des tercets : « Les sis derniers [vers] sont sugetz a diverse assiette : mais plussouvent lés deuz premiers de cés sis fraternizent en ryme platte. Les 4. et 5. fraternizent aussy en ryme platte, mais differente de celle dés deuz premiers : et le tiers et siziéme symbolisent aussy en toute diverse ryme dés quatre autres... » [C'est le type CCD — EED.] « ... Autrement cés sis derniers vers se varient en toutes lés sortes que permettent analogie et raison, comme tu verras en lisant lés sonnetz fais par lés savans poëtes plus clérement que regle ne moy ne te pourrions montrer. » — Peletier, reprenant le parallèle entre le sonnet et l'épigramme, donnera l'avantage au premier (II, IV, 61-62) : « Le sonnet donq ét plus hautein que l'epigramme, e à plus de majeste... Il à de commun avec l'epigramme qu'il doèt se fere aparoèr ilustre an sa conclusion. Mes il à de plus qu'il doèt étre elabouré, doèt santir sa longue reconnoessance, doèt resonner an tous ses vers serieusemant, e quasi tout filosofique an concepcions. »

1. « Sauve la reverence de ton savoir, il n'y a point conformité de nom entre *ode* et *sonnet*. Le verbe ᾄδω, *ado*, dond vient ᾠδή, *ode*, ode, ne signifie pas ce que le verbe *sono*, duquel vient *sonnet*. Car

ment pource que le sonnet a certains vers reiglez et limitez, et l'ode peut courir par toutes manieres de vers librement, voyre en inventer à plaisir [1], à l'exemple d'Horace, qui a chanté en XIX sortes de vers, comme disent les grammariens [2]. Pour le sonnet donques tu

1. pour ce que (84, 97) — le sonnet *à* certains vers (49, 57).
3. voire (61-97 sauf 80).
4. *à* chanté (49, 57) — dixneuf (62), dix-neuf (69-97 sauf 80).
5. grammairiens (69-97 sauf 80) — donques (57, 62, 80), donc (61, etc.).

ᾄδειν, *adein*, chanter, est de voix naturelle yssante de l'animant : mais *sonner* est d'instrument et organe artificiel, à vent ou à corde, sans voix, duquel verbe *sonner* use l'italien, ou le françois dit *jouër*. Parquoy *ode*, qui est chanson ou chant, n'a nulle conformité (comme tu dis) à *sonnet*. Mais bien plus est de conforme signifiance le nom françois *chanson* au grec *ode* que *sonnet*, lequel, à mon advis, tu devois laisser aux Italiens : pource que un sonnet en françois sonne vilainement, pour l'acte du verbe que Alexandre Villedieu declare honnestement sans le nommer, disant : *Quod turpe sonat fit in edi.* » (Q. H.) — La distinction qu'Aneau s'efforce d'établir est plus subtile que fondée : *sonare* se dit aussi bien qu'ᾄδειν de la voix humaine. — Quant à la citation qui termine la note, c'est la fin du vers 823 du *Doctrinale Puerorum* d'Alexandre de Villedieu, grammairien du XIIIe siècle (édit. Reichling, Berlin, 1893, p. 56 : *Monumenta Germaniae Paedagogica*, t. XII). Traitant de la formation du parfait dans les verbes, l'auteur, « sans le nommer », indique « honnestement » que le verbe *pedo* (péter) fait son parfait en *pepedi*. — Sur Alexandre de Villedieu, v. *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 202-209, et la thèse latine de Thurot, *De Alexandri de Villa-Dei Doctrinali ejusque fortuna* (1850).

1. C'est tout ce que dit du Bellay de cette liberté des rythmes, de cette variété des mètres, que nous considérons comme un des éléments les plus essentiels et les plus curieux de toute poésie lyrique. — Cf. Ronsard, *Art Poëtique* : « Quant aux vers lyriques, tu feras le premier couplet à ta volonté, pourveu que les autres suivent la trace du premier. » (Édit. Blanchemain, VII, 320.)

2. « N'ayes honte de nommer Perot. Car il le vault bien. » (Q.H.) — Nicolas Perotti (1430-1480), célèbre philologue italien, auteur, entre autres ouvrages savants, d'une étude sur la métrique d'Horace et de Boèce (*Liber de metris et epistola de generibus metrorum quibus Horatius Flaccus et Severinus Boetius usi sunt*, 1471), dont la première partie fut souvent réimprimée au XVIe siècle, dans les éditions d'Horace. On y lit textuellement cette phrase : « Usus est Horatius, in eo libro qui *Odae* inscribitur,

as Petrarque et quelques modernes Italiens[1]. Chante moy d'une musette bien resonnante et d'une fluste bien jointe ces plaisantes ecclogues[2] rustiques, à

2. resonnante (57, 62, 80), resonante (61, etc.).
3. ecclogues (57, 62, 80), eclogues (61, 69), eglogues (73, etc.).

undeviginti metrorum generibus. » — La forme *grammarien* est déjà dans Oresme (LITTRÉ). A partir de 1569, les éditions portent *grammairiens*. V. l'appareil critique.

1. Ces « modernes Italiens » sont les poètes de la première moitié du XVI[e] siècle qui, sous les auspices de Bembo, s'ingénièrent à reproduire, dans leurs sonnets et leurs canzones, les sentiments et les pensées, mais surtout la manière raffinée de Pétrarque, le cachet tout spécial de sa langue amoureuse. Du Bellay s'est beaucoup inspiré de cette école pétrarquiste, comme il s'en est vanté lui même dans la 1[re] préface de l'*Olive* (1549) : « Vrayment je confesse avoir imité Petrarque, et non luy seulement, mais aussi l'Arioste et d'autres modernes Italiens, pource qu'en l'argument que je traicte je n'en ay point trouvé de meilleurs. » (Edit. Marty Laveaux, I, 69.) Sur ces imitations, qui sont parfois de vrais plagiats, cf. Vianey, *les Sources italiennes de l'« Olive »* (Mâcon, Protat, 1901). — Quant à l'introduction du sonnet en France, on sait que l'honneur en revient à l'école de Marot. C'est du Bellay qui le constate dans la 2[e] préface de l'*Olive* (1550) : « Etant le sonnet d'italien devenu françois, comme je croy, par Mellin de Sainct Gelais. » (Edit. Marty-Laveaux, I, 72.) Saint Gelays ne fut pas le seul à cultiver ce nouveau genre : on a des sonnets de Marot, de Peletier, de Scève, etc. L'originalité de la Pléiade — et de notre auteur avant tous les autres — fut de composer des recueils de sonnets se rattachant tous à la même idée, roulant sur un sujet unique. Au surplus, pour toute cette question, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 168-172.

2. *Une fluste bien jointe* est un souvenir antique (Virgile, *Buc.* III, 25-26 : « Tibi fistula cera juncta fuit » ; — Ovide, *Trist.* V, x, 25 : « Pastor junctis pice cantat avenis »). La flûte de Pan (σῦριγξ, *fistula*) était formée de chalumeaux d'inégale longueur, soudés entre eux par de la cire ou de la poix. — La métaphore de du Bellay provoque chez le *Quintil* les réflexions suivantes, critique hargneuse de la nouvelle école, et surtout de Ronsard, auteur des odes *pindariques* : « Quel langage est ce, chanter d'une musette et d'une fluste ? Tu nous as proposé le langage françois : puis tu fais des menestriers, tabourineurs et violeurs[a]. Comme ton Ronsard trop et tresarrogamment se glorifie avoir amené la lyre grecque et

a. C'est-à-dire : tu fais de nous des menestriers.

l'exemple de Thëocrit et de Virgile, marines, à

1. Theocrit (57-80), Theocrite (84-97).

latine en France, pource qu'il nous fait bien esbahyr de ces gros et estranges motz, *strophe* et *antistrophe* [a]. Car jamais (paraventure) nous n'en ouysmes parler. Jamais nous n'avons leu Pindar. Mais ce pendant il crespe [b] les Muses bien peignées, et les arme d'un arc, comme nymphes de Diane, et du sien arc vise à frapper les princes [c]. Gardez le coup. Certes à la vérité vous estes quelque nombre tous forbeuz de ceste faulse persuasion de vous mesmes, de laquelle (procedant l'eage avec le jugement) vous aurez grande honte en voz consciences. Et en vous armant de noms empruntez et escorchez, et de facture (bonne certes, mais commune et facile) contrefaites des poëtes lyriques et des *magistri nostri de lyra* en poësie, ou gardez que ne soyez poëtes leriques, ἀπὸ τοῦ ληρεῖν [d]. Car qui demanderoit au plus savant de vous quel instrument est et fut *lyra*, et la maniere d'en sonner ou jouër, et la forme d'icelle, nombre de cordes et accordz, et la maniere de chanter les vers dessus, ou sur la fluste, je croy que le plus habille se trouveroit moindre en cela que un petit rebequet et flusteur de vilage. Pource n'abaissez point la poësie à la menestrerie, violerie et flageolerie. Car les poëtes lyriques du passé, ne ceux du present, ne chantoient, ne sonnoient, ne chantent, ne sonnent leurs vers (si ce n'est, comme le cytharin aspendien, pour eux et pour les Muses [e]) mais les composoient et composent en beaux vers mesurez, qui puys apres par les musiciens estoient et sont mis en musique, et de la musique és instrumens. Ce que bien donne à entendre Horace disant :

Le menestrier qui de fluste harmonique
Sonne les vers du beau jeu pythonique,
Premierement, avant que de tel estre,
Apprins il a, et reveré son maistre [f].

Ou l'on peut veoir, que le joueur instrumentaire sonnoit és lieux et sacrifices d'Apollon les vers pythiques, que long temps par avant Pindar avoit composez. Esquelz vers appert que les *Pythies*, vers lyriques de Pindar, estoient jouez et sonnez par autres, et que sont deux *lyrici* et *lyricines*, comme *comici* et *comœdi*. Et si vous autres me mettez en avant un Mellin, Monsieur de Saint

a. Préf. des *Odes*, 1550 (édit. Blanchemain, II, 10-13).

b. 1555 et 1556 donnent *crese*, qui ne signifie rien. J'adopte une ingénieuse conjecture de M. Laumonier.

c. Ode sur « la victoire de François de Bourbon, conte d'Anguien, à Cerizoles », antistr. I (édit. Blanchemain, II, 53).

d. Ληρεῖν, bavarder, radoter, divaguer.

e. Proverbe antique : allusion au cithariste d'Aspendos (Pamphylie), qui ne jouait que pour lui, sans se soucier d'être entendu de l'auditoire. Cf. Cicéron, II *Verr.* I, xx, 53.

f. *Epist. ad Pis.* 414-415.

l'exemple de Sennazar[1], gentilhomme néapolitain. Que pleust aux Muses, qu'en toutes les especes de poësie[2] que j'ay nommées[3], nous eussions beaucoup de telles im-

1. gentilhomme (57, 62, 80, 92), gentil-homme (61, etc.) — neapolitain (57-97).
2. poesie (57, 62, 80), poësie (61, 69), poesies (73, etc.).
3. nommees (57-97).

Gelais [a], qui compose, voire bien sur tous autres, vers lyriques, les met en musique, les chante, les joué et sonne sur les instrumens, je confesse et say ce qu'il sait faire, mais c'est pour luy. Et en cela il soustient diverses personnes, et est poëte, musicien, vocal et instrumental. Voire bien d'avantage est il mathematicien, philosophe, orateur, jurisperit, medecin, astronome, theologien, brief *panepistemon* [b]. Mais de telz que luy ne s'en trouve pas treize en la grand douzaine, et si ne se arrogue rien et ne derogue à nul. » (Q. H.) — La forme *éclogue* reproduit exactement le vocable étymologique (ἐκλογή, *ecloga*). Elle est courante au XVI[e] siècle. Mais on rencontre aussi (chez Marot, par exemple) la forme *églogue*, qui est le résultat d'une assimilation de la première consonne explosive à la seconde. Quant au vrai sens d'*églogue*, on sait qu'il est *morceau choisi* : l'influence de Virgile, dont les *Églogues* ont la plupart un caractère pastoral, a fait passer le mot au sens de *bucolique*.

1. Jacques Sannazar (1458-1530), poète italien et néo-latin, un des plus célèbres du temps de Léon X. Il est l'auteur d'un roman pastoral, en prose mêlée de vers, l'*Arcadia* (1502), qui n'eut pas moins de soixante éditions au XVI[e] siècle. Mais plus que cette œuvre en langue « vulgaire », il aimait et prisait ses poésies latines, des *élégies*, des *épigrammes*, des *églogues*, et surtout le poème *De partu Virginis* (1522). Sur Sannazar en général, on consultera la thèse latine de l'abbé Bellon, *De Sannazarii vita et operibus* (1895), et sur ses églogues marines en particulier, la thèse latine de Campaux, *De ecloga piscatoria qualem a veteribus adumbratam absolvere sibi proposuerit Sannazarius* (1859). — Il est bon de noter qu'avant 1549, le poète Hugues Salel, un ami de Marot, avait composé une *Eglogue marine*, où il peignait deux mariniers, Merlin et Brodeau (c'est-à-dire les poètes Mellin de Saint-Gelays et Victor Brodeau), pleurant la mort prématurée de François de Valois, dauphin de Viennois, fils aîné de François I[er]. Cette églogue fait partie du recueil d'*Œuvres* qu'il publia chez Étienne Roffet, à Paris, en 1539 (Bibl. Nat. — Rés. Y[e]. 1666).

a. Peut-être ici faut-il admettre une transposition et lire : « un Monsieur Mellin de Saint Gelais ».
b. Πανεπιστήμων, qui a la science universelle.

mitations, qu'est cete ecclogue sur la naissance du filz de Monseigneur le Dauphin [1], à mon gré un des meilleurs petiz ouvraiges que fist onques Marot [2]. Adopte moy aussi en la famille françoyse ces coulans et mi-

1. immitations (57, 62, 80), imitations (61, etc.) — ceste (61-97 sauf 80) — ecclogue (57, 62, 80), eclogue (61, 69), eglogue (73, etc.) — fils (73, 75, 84-97).
3. petiz (80), petis (57, 62), petitz (61), petits (69, etc.) — ouvrages (57-97 sauf 80) — fist (57, 62, 80), fit (61, etc.) — onques (61, 69, 84, 92), onque (57, 62, 80), oncques (73, 75, 97).
4. françoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.) — *ses* (92, 97).

1. Cette *Eglogue sur la naissance du filz de Monseigneur le Dauphin* [François de Valois, depuis François II, né le 19 ou 20 janvier 1544] se trouve dans les œuvres de Marot, édit. P. Jannet, I, 64-67.

2. A noter cet éloge de Marot. Notre auteur n'est pas coutumier, en ce qui le concerne, de pareils compliments. C'est que la pièce dont il s'agit n'est guère qu'une adaptation de la 4e églogue de Virgile, celle qui a pour titre *Pollion*. — Sibilet, lui aussi, naturellement, avait fait l'éloge de Marot en matière bucolique. Voici d'ailleurs comment il parle de l'églogue (II, VIII, fos 61 vo-62 ro) : « L'éclogue est gréque d'invention, latine d'usurpation et françoise d'imitation. Car Théocrite, le poéte grec, est le patron sus lequel Vergile ha pourtrait sés *Eclogues* : et Vergile est le moule d'ou Marot et lés autres poétes françois ont pris la forme dés siennes : et tous lés trois sont l'éxemplaire que tu y dois suivre. Avise donc que ce poéme qu'ilz ont appellé éclogue, est plus souvent un dialogue, auquel sont introduis bergers et gardeurs de bestes, traittans soubz propos et termes pastoraus mortz de princes, calamitéz de temps, mutations de republiques, joyeus succés et evenemens de fortune, louenges poétiques, et téles choses ou pareilles, soubz allégorie tant clére, que lés desseins dés noms, dés personnes, et l'adaptation propre dés propos pastoraus aus choses soubz iceus entendues et déduittes, lés facent voir tant clérement, comme s'apperçoit la peinture soubz le verre. » Et Sibilet cite en exemples trois églogues de Marot, sa traduction du *Tityre* de Virgile, son églogue sur la mort de « Madame Loyse de Savoye », son *Eglogue au Roy soubs les noms de Pan et Robin* (édit. P. Jannet, III, 121 ; II, 260 ; I, 39). — Nous avons là, comme on le voit, la théorie de l'églogue allégorique et figurée, telle que l'a pratiquée Marot et telle aussi que devait la pratiquer la Pléiade, — celle qui parle, sous une forme artificiellement champêtre, d'histoire contemporaine et de faits personnels. Sur ce point, v. Egger, *l'Hellénisme en France*, 16e leç., t. I, p. 374 sqq.

gnars hendecasyllabes[1], à l'exemple d'un Catulle, d'un Pontan[2] et d'un Second[3] : ce que tu pouras faire,

1. hendecasyllables (84-97) — Catule (57-97 sauf 80).
2. et *omis* (57, 62, 80) — Secund (75) —pourras (57-97 sauf 80).

1. Vers de onze syllabes (ἕνδεκα + συλλαβή). Tel est ce vers de Catulle, *Carm.* XLII, 1 :

Adesto, hendecasyllabi, quot estis.

Le *Quintil* dit ici : « Je te demande, legislateur, les vers françois des chants royaux, balades, chapeletz, rondeaux, epistres, elegies, epigrammes, dixains et translations, sont ilz pas tous hendecasyllabes et decasyllabes, selon la derniere masculine ou feminine? Comment veux tu donq que nous adoptions en nostre famille (pour avec toy parler jurisperitement en françois) ceux qui nous sont naturelz et legitimes, et que les autres langues par aventure ont prins de nous ? C'est mal entendu le droit. »

2. Quoi qu'en dise Person, je ne crois pas qu'il soit question du Flamand Pierre de Ponte (1480-1529), l'aveugle de Bruges, dont les poésies latines, imprimées à Paris en 1507, n'ont pas eu de notoriété, mais de l'Italien Jean-Jovien Pontano (1426-1503), l'un des humanistes les plus en vogue de la Renaissance, comme le prouve le grand nombre d'éditions données de ses œuvres de 1490 à 1540 (v. Brunet, *Man. du Libr.*, IV, col. 806 sqq.). Ses poésies latines, publiées chez Alde à Venise (1re partie, 1505, réimpr. 1513 et 1533 ; 2e partie, 1518), comprennent, outre un poème astronomique (*Urania, sive de stellis libri V*) et divers opuscules, comme le poème des *Météores*, des *Amours*, des *Tombeaux*, des *Églogues*, etc. Le volume de 1505 contient deux livres d'*Hendécasyllabes* (Bibl. Nat. — Rés. p Yc. 973). — Du Bellay a traduit en vers (1558) des fragments de l'*Uranie* et des *Météores* (édit. Marty-Laveaux, I, 445, 446, 447, 448, 459, 464).

3. Jean Second, *Joannes Secundus*, de son vrai nom Jean Everaerts, est un poète néo-latin, qui naquit à La Haye le 10 nov. 1511 et mourut à Tournai le 8 oct. 1536. Ses poésies complètes furent publiées pour la première fois après sa mort, sous ce titre : *Ioannis Secundi Hagiensis opera, nunc primum in lucem edita*, Utrecht, Borculous, 1541, pet. in-8 (Bibl. Nat. — Yc. 9470). Elles comprennent trois livres d'*Élégies*, un livre de *Chants funèbres*, un livre d'*Épigrammes*, un livre de *Baisers*, deux livres d'*Épîtres*, un livre d'*Odes*, un livre de *Sylves*. La partie la plus célèbre de cette œuvre, c'est évidemment les 19 *Baisers*. Ces petits poèmes érotiques, dont l'origine est dans Catulle (*Carm.* V et VII), ont eu pendant le XVIe siècle une vogue incroyable : il en est sorti toute une littérature. Ronsard, dès le début (1550), en a fait des imitations (édit. Blanchemain, II, 141, 145, 160, 389, 419, 431, 486), et l'on trouve aussi des *baisers* chez du Bellay, Baïf, Belleau, Magny, Tahureau, Grévin, etc.

si non en quantité, pour le moins en nombre de syllabes[1]. Quand aux comedies et tragedies, si les roys et les republiques[2] les vouloint restituer en leur ancienne dignité, qu'ont usurpée les farces et moralitez[3],

1. sinon (84-97).
2. Quand (84, 97), quant (57-80, 92).
3. vouloint (80), vouloient (57-75, 84), vouloyent (92, 97).
4. usurpee (57-97 sauf 75) — farses (84-97).

1. Le conseil que donne ici du Bellay sur l'introduction de l'hendécasyllabe est bien étrange et bien obscur. L'hendécasyllabe n'est pas en effet un *genre poétique*, comme l'élégie ou l'églogue ; c'est simplement une forme *rythmique*, tout comme le sonnet d'ailleurs. Ainsi conçu, quelles chances pouvait avoir de s'acclimater le nouveau mètre ? Suivant la juste remarque de G. Plotz (*Étude sur Joachim du Bellay et son rôle dans la réforme de Ronsard,* p. 40, Berlin, Herbig, 1874), cette innovation était « si contraire aux lois naturelles de l'harmonie, qu'elle ne fut pas même comprise », ainsi qu'en témoigne l'apostrophe du *Quintil* (v. ci-dessus, p. 229, n. 1). Et de fait, le conseil formulé dans la *Deffence* resta lettre morte, ou peu s'en faut : à peine cite-t-on la tentative de Charles Toutain, auteur d'une tragédie d'*Agamemnon,* pour faire des phaleuces rimés (cf. Vauquelin de la Fresnaye, *Art Poëtique*, II, 840, édit. G. Pellissier, p. 108), et les deux essais de Ronsard pour nous doter de la strophe sapphique (édit. Blanchemain, II, 376 et 377). Étienne Pasquier, dans un passage de ses *Recherches de la France* (VII, xi), exprime une opinion qu'on peut rapprocher du précepte de Joachim : « Si nous avions à transplanter en nostre vulgaire quelques vers latins, il faudroit que ce fussent principalement ceux qui sont d'unze syllabes, que nous appellons tantost phaleuces, tantost saphiques. Il n'y a rien de si mignard que tels vers. Chose que l'Italien reconnoissant, a formé toute sa poësie sur eux. » (Édit. de 1723, I, col. 733.) Mais dans un autre endroit du même ouvrage (VII, vii), après avoir noté que l'ennéasyllabe présente en français « je ne sçay quelle discordance de voix, qui ne peut estre mesnagée par nous », il constate que l'hendécasyllabe n'est pas plus supportable à l'oreille, et il ajoute : « Combien que la beauté de la poësie italienne gise en ces vers empruntez des hendecasyllabes latins,... toutesfois nous n'en avons jamais peu faire nostre profit en France. » (Même édit., I, col. 711.)

2. États (sens du latin *respublica*).

3. Les *farces* et les *moralités* constituent, avec les *sotties,* le théâtre comique du Moyen Age. On remarquera que du Bellay, qui ne mentionne ni les *miracles* ni les *mystères* — dont la représentation avait été d'ailleurs interdite par l'arrêt du Parlement de

Paris du 17 novembre 1548, — considère les moralités comme faisant alors office de tragédies. C'était déjà l'opinion de Sibilet, qui dit dans son *Art Poëtique*, II, VIII, f° 62 v° : « La moralité françoise represente en quelque chose la tragédie gréque et latine, singuliérement en ce qu'elle traitte fais graves et principaus... Car en la moralité nous traittons, comme lés Grecz et Latins en leurs tragédies, narrations de fais illustres, magnanimes et vertueus, ou vrays, ou au moins vraysemblables. » Naturellement, du Bellay n'accepte pas une pareille assimilation. Il demande qu'on substitue à l'ancienne moralité la véritable tragédie, conçue d'après l'antique, comme il veut qu'on remplace les farces antérieures par de vraies comédies. Le *Quintil* dit à ce propos : « De comedies françoises en vers, certes je n'en say point : mais des tragedies assez, et de bonnes, si tu les seusses cognoistre. Sur lesquelles ne usurpe rien la farce, ne la moralité (comme tu estimes), ains sont autres poëmes à part. » Mais c'est ici Guillaume des Autelz, dans l'opuscule indiqué ci-dessus (p. 195, n. 2), qui s'est fait contre du Bellay le défenseur le plus ardent de la moralité : « De noz poësies purement françoises encor est celle que lon appelle *moralité* : laquelle je ne m'esbahis estre mesprisee des doctes gens, veu le desordre que par ignorance y commettent ceux, lesquelz indignement, et (comme lon dit) sans laver les mains, la veulent manier : mais lon ne peult faire que je n'estime la chose, comme elle est, sainte et venerable. Laquelle souvent me fait souvenir de l'antique sainteté et gravité de mœurs de noz Gaulois, qui en leurs jeux n'ont voulu suivre la vanité gregoise des comedies et tragedies, mais ont eslu ce divin genre de poëme, pour proposer aux yeux du peuple l'institution de la bonne vie. Il n'y ha point de faute que noz Gaulois ont tousjours, plus que tous les autres peuples, voulu demontrer les choses intelligibles et occultes par les sensibles et manifestes... Or, que la moralité (je la nommeray ainsi jusques à ce qu'elle ayt trouvé un autre nom) soit plus profitable que ny la comedie ny la tragedie, il en appert, pource que ces deux tendent plus à la corruption que à la bonne information des mœurs, l'une proposant tout exemple de lascivité, l'autre de cruauté et tyrannie. Pource est il que François Patrice les estime non seulement inutiles, mais aussi pernicieuses aux bonnes mœurs, et pource ne les veult recevoir au theatre de sa republique. » Suit une défense des personnages allégoriques de la moralité. Puis des Autelz conclut : « Au demeurant, nous y mettrons tout l'artifice necessaire qui est le plus autour du decore des circonstances, l'enrichirons de diverse erudition, toutefois facilement declairee, laborerons sus tout à mouvoir les affections, et illustrerons frequemment noz propos de sentences populaires. Croyez que ce poëme tel que je le veux, encor qu'il ne soit tant amignardi de curieuses figures que les autres, pour n'estre obscur au peuple, devant lequel il est proposé, ne devra point estre

je seroy' bien d'opinion que tu t'y employasses [1], et si tu le veux faire pour l'ornement de ta langue, tu scais ou tu en doibs trouver les archetypes [2].]

1. tu ty (57, 62).
2. scais (57, 62, 75, 80), sçais (61, etc.).
3. où (73, 75, 84-97) — en *omis* (97) — dois (57-97 sauf 80).

contemné : car qui estimera le champ mieux cultivé, ou lon ne verra que des roses, des œilletz, des liz, des violettes, et la source de belles et claires fonteines, que celuy qui sera plein de bleds ou qu'une vigne pleine de raisins ? » (Édit. de 1551, p. 63-65.)

1. C'est, comme on sait, Étienne Jodelle qui « s'y employa » le premier, en faisant jouer par ses amis l'an 1552, d'abord à l'Hôtel de Reims, puis au Collège de Boncourt, sa tragédie de *Cléopâtre* et sa comédie d'*Eugène*. Sur ces deux œuvres, qui sont le début de notre théâtre moderne, v. Chasles, *la Comédie en France au* XVI[e] *siècle*, 1862; Faguet, *la Tragédie française au* XVI[e] *siècle*, 1883 ; Rigal, *le Théâtre de la Renaissance*, 1897. — Peletier qui, dans son *Art Poëtique*, consacre tout un chapitre (II, VII, 70-73) à traiter « de la comédie et de la tragédie », ne semble pas avoir connu l'*Eugène* : « Nous n'avons point, dit-il, ancores vù an notre françoes aucuns ecriz qui usset la vree forme comique, mes bien force moralitez, e teles sortes de jeuz : auquez le nom de comedie n'ét pas dù. C'ét un g'anre de poéme bien favorable, e qui auroèt bonne grace, si on le remetoèt an son etat e dinite ancienne » (p. 71). Quant à la *Cléopâtre*, il déclare en avoir « oui seulemant le bruit » (p. 73). Il faut dire qu'en 1552, année des débuts de Jodelle, il y avait trois ans que Peletier avait quitté Paris pour Poitiers ; et l'on sait d'autre part que Jodelle ne livra pas ses pièces à l'impression.

2. Modèles premiers (ἀρχέτυπος). — Le mot se rencontre déjà au XIII[e] siècle dans le *Tresor* de Brunetto Latini (I, I, VI) : « Et ceste ymagination est apelée mondes *arquetipes*, ce est àd ire mondes en semblance. » (Édit. Chabaille, p. 11.) — Les archétypes ici, c'est le théâtre ancien. Lazare de Baïf avait frayé la voie aux futurs novateurs en traduisant en vers français l'*Électre* de Sophocle (1537) et l'*Hécube* d'Euripide (1544).

CHAPITRE V

Du long poëme francoys [1].

Donques, ò toy, qui doué d'une excellente felicité [2] de nature, instruict de tous bons ars et sciences, principalement naturelles et mathematiques, versé en tous genres de bons aucteurs grecz et latins, non ignorant des parties [3] et offices de la vie humaine, non de trop haulte condition, ou appellé au regime publiq' [4], non aussi abject et pauvre, non troublé d'afaires domestiques [5], mais en repoz et tranquilité d'esprit, acquise

2. poeme (57, 62, 80, 84), poëme (61, etc.) — francoys (80), francois (57), françois (61, etc.).

3. Doncques (97) — ò (57, 80), ô (61, etc.) — doue (57), doüé (92, 97) — de une (57, 80).

4. instruit (97) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.).

6. aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, 69-75, 84, 97), autheurs (92) — grecs (62, 73-97 sauf 80).

8. haute (84-97) — publiq' (57, 62, 80), public (61, etc.).

9. affaires (61-97 sauf 80).

10. repos (57-97 sauf 80) — tranquillité (61, 69-75).

1. C'est le poème épique (on disait aussi « le grand œuvre »), dont Sibilet ne touche qu'un mot en passant (II, XIV, f° 73 r°) pour constater la pénurie où nous sommes « d'œuvres grans et heroïques ». Vu l'importance de la matière, du Bellay lui consacre un chapitre tout entier : mais on verra que ce chapitre est au fond très pauvre d'idées. Il y a lieu de compléter ces aperçus insuffisants : 1° par le chapitre de Peletier sur « l'œuvre héroïque » (II, VIII ; cf. ma thèse latine, p. 72-79) ; 2° par les deux préfaces de Ronsard en tête de la *Franciade* (édit. Blanchemain, III, 7-37). Quant au *Quintil*, il est muet sur la question. L'école de Marot n'avait jamais eu la pensée d'enrichir la France d'un poème épique. Ce fut au contraire, on le sait, la plus chère ambition de Ronsard.

2. V. plus haut, p. 43, n. 5.

3. Person interprète *parties* dans le sens du latin *partes*, c'est-à-dire de « rôles ». L'explication est très plausible : mais ne peut-on comprendre aussi *parties* au sens de « phases » ?

4. Conduite, maniement des affaires publiques. — Sur l'orthographe *publiq'*, v. ci-dessus, p. 31, n. 1.

5. Peut-être y a-t-il dans ces mots une allusion voilée aux tracas domestiques de l'auteur. Sur ce point, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 246 sqq.

premierement par la magnanimité de ton couraige, puis entretenue par ta prudence et saige gouvernement, ò toy (dy-je) orné de tant de graces et perfections, si tu as quelquefois[1] pitié de ton pauvre langaige, si tu daignes l'enrichir de tes thesors[2], ce sera toy veritablement qui luy feras hausser la teste[3], et d'un brave sourcil[4] s'egaler

1. courage (57-97 sauf 80).
2. entretenuë (97) — sage (57-97 sauf 80) — ò (57, 80), ô (61, etc.).
4. langaige (57, 62, 80), langage (61, etc.).
5. thesors (80), thresors (57-75, 84, 97), tresors (92).
6. *fera* (57, 62, 80).

1. Un jour. Cf. ci-dessus, p. 100, n. 7.

2. Trésors (*thesaurus,* θησαυρός). Cf. plus bas, *Conclusion*, p. 340 : « Pillez moy sans conscience les sacrez *thesors* de ce temple delphique. »

> Encependant, au *thesor* de ces rives
> Je pilleray ces emeraudes vives.
> *Olive*, s. LXXXVII.

La forme populaire *trésor* remonte aux origines de la langue — et se rencontre aussi d'ailleurs chez les poètes de la Pléiade. Ainsi du Bellay :

> Perle des perles la plus clere,
> Des *thresors* le plus beau *thresor*.
> *Louange de la France*,
> trad. d'une canzone d'Annibal Caro
> (Édit. Marty-Laveaux, I, 212.)

Quant à *thésor*, c'est une forme savante, créée, ce semble, pour rapprocher le mot de son origine grecque (cf. *thésauriser*). R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* (2[e] édit., 1549) : « Un *thresor*, alii *thesor*, *thesaurus*. Interponitur R. »

3. C'est ici le point de départ de cette idée qui deviendra pour les classiques une idée fixe : c'est à savoir que l'épopée est le poème par excellence, et que sans épopée une littérature est toujours inférieure. — Cf. Peletier (II, VIII, 73) : « L'euvre heroïque ét celui qui donne le pris e le vrei titre de poëte. E si ét de tel conte e de tel honneur, qu'une langue n'ét pour passer an celebrite vers les siecles, sinon qu'ele èt tretè le suget heroïque, qui sont les guerres. Nous dirons donq les autres g'anres d'ecriz étre les rivieres e ruisseaux, e l'heroïque étre comme une mer, einçoes une forme e image d'univers : d'autant qu'il n'ét matiere, tant soèt ele ardue, precieuse, ou excelante an la nature des choses, qui ne s'i puisse aporter, e qui n'i puisse antrer. » — Cf. aussi Ronsard, 2[e] préface de la *Franciade* (III, 29).

4. V. plus haut, p. 50, n. 5.

aux superbes[1] langues greque et latine, comme a faict de nostre tens en son vulgaire un Arioste[2] Italien, que j'oseroy[3] (n'estoit la sainteté des vieulx poëmes) comparer à un Homere et Virgile[4]. Comme luy donq[5], qui a bien voulu emprunter de nostre langue les noms et l'hystoire de son poëme, choysi moy quelque un de ces beaux vieulx romans francoys, comme un *Lancelot*, un

1. greque (57, 62, 80), grecque (61, etc.) — *à* faict (49, 62), *à* fait (57), a fait (97)
2. temps (61-97 sauf 80).
3. j'oseroy (75, 92) — ne estoit (57, 80) — vieux (57-97 sauf 80) — poemes (57, 62, 80), poëmes (61, etc.).
4. Hommere (80) — doncq' (97).
5. *à* bien voulu (49, 57, 62) — notre (57).
6. hystoire (57, 62, 80), histoire (61, etc.) — poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.) — choysi (57, 80), choisi (62), choisy (61, etc.) — quelqu'un (57-97 sauf 80).
7. vieux (57-97 sauf 80) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).

1. Au sens du latin *superbus*, orgueilleux, fier de soi. Cf. ci-dessus, p. 142, n. 2.

2. Lodovico Ariosto, dit l'Arioste, natif de Ferrare (1474-1533), auteur du *Roland Furieux* (prem. édit., 1516 ; édit. compl., 1532), poème héroï-comique, dont la fortune fut immense pendant tout le XVI[e] siècle. L'Arioste est avec Pétrarque le poète italien que l'école de la Pléïade a, durant cinquante ans, admiré le plus vivement et le plus souvent imité. Sur ce point, v. Vianey, *L'Arioste et la Pléiade*, dans les *Ann. de la Fac. des Lettr. de Bord. et des Univ. du Midi*, XXIII[e] année, *Bulletin italien*, t. I, n° 4, oct.-déc. 1901, p. 295 sqq.

3. Peletier est moins élogieux dans son chapitre sur « l'imitation » (I, v, 29) : « Ce sont bien fautes plus lourdes, celes de l'Arioste : lequel méme n'à pas regardè a bien intituler son livre, ou pour le moins, an à trop mal suivi le suget. Car l'eyant inscrit du nom de Roland, il ne parle de lui qu'an troes ou an quatre chans, puis, apres lons ambages, vient finir son livre par Roger. Qui ét mal antandù a lui : car s'il avoèt anvie d'exalter la meson d'Este, il le devoèt fere souz le titre d'un Roger, e non pas d'un Roland, a l'imitacion de Virgile, lequel il s'ét si afectemant eforcè d'imiter an tout le discours de son euvre : qui ét ancores un autre grand vice... L'Arioste ancores à tant de choses legeres e, comme les Latins diset, futiles, mélees parmi son livre, certes indines du poéme heroique : e sont celes qui ne peuvet donner splandeur aus ecriz, e qu'il faut expressemant delesser. J'antàn un tas de contes e plesanteries qui, au lieu de plere, sont desagreables, au

Tristan, ou autres[1] : et en fay renaitre au monde un admirable *Iliade*[2] et laborieuse *Eneïde.* Je veux bien[3] en passant[4] dire un mot à ceulx qui ne s'employent qu'à orner et amplifier notz romans, et en font des livres, certainement en beau et fluide langaige,[5] mais beaucoup

1. et en *luy* fay... (92) — renaistre (61-97 sauf 80).
2. *une* admirable Iliade (69-75) — Eneide (57-97).
3. ceux (57-97) — s'emploient (61, 69-75, 84) — *a* orner (49).
4. orner et *employer* (84-97) — notz (57, 80), noz (61-75), nos (84-97).
5. et *omis* (92) — langaige (57, 62, 80), langage (61, etc.).

moins an un tel lieu. » — Sans être aussi sévère que Peletier, Ronsard, qui doit beaucoup à l'imitation du *Roland Furieux*, croit devoir faire quelques réserves sur « une poësie fantastique comme celle de l'Arioste, de laquelle les membres sont aucunement beaux, mais le corps est tellement contrefaict et monstrueux qu'il ressemble mieux aux resveries d'un malade de fièvre continue qu'aux inventions d'un homme bien sain. » (1re préface de la *Franciade*, III, 8.)

1. *Lancelot* et *Tristan* comptent parmi les romans d'aventures les plus célèbres du cycle breton. De « ces beaux vieulx romans françoys », du Bellay, cela va sans dire, ne connaissait pas le vrai texte, mais simplement les traductions et les remaniements en prose que des arrangeurs en avaient donnés depuis le xive siècle. On notera que du Bellay, plus judicieux que son ami Ronsard et plus fidèle au sens de la tradition nationale, recommande au poète épique de puiser son sujet dans nos vieilles légendes, — conseil que ne devait pas suivre, pour son plus grand malheur, l'auteur de la *Franciade.* — Même opinion chez Peletier (II, VIII, 78-79) : « Je trouve noz rommans bien invantiz. E dirè bien ici an passant, qu'an quelques uns d'iceus bien choesiz, le poëte heroïque pourra trouver a fere son profit : comme sont les avantures des chevaliers, les amours, les voyages, les anchantemans, les combaz, e samblables choses : déqueles l'Arioste à fèt amprunt de nous, pour transporter an son livre. »

2. Tel est le texte donné par toutes les éditions de 1549 à 1562 et de 1580 à 1597. Seules, les éditions de 1569, 1573 et 1575 corrigent en mettant le féminin : *une admirable Iliade.*

3. V. plus haut, p. 53, n. 2.

4. Ici commence une digression (comme il y en a tant à travers la *Deffence*) sur les services que rendraient les modernes remanieurs de romans, s'ils employaient de préférence leurs talents et leurs peines à recueillir, pour en faire une histoire, nos anciennes chroniques. Du Bellay, dont on attendait des vues précises sur l'épopée, va se dérober derrière une enfilade de réflexions sans rapport avec le sujet.

plus propre à bien entretenir damoizelles[1] qu'à doctement ecrire[2] : je voudroy' bien (dy-je) les avertir d'employer cete grande eloquence à recuillir ces fragmentz de vieilles chroniques francoyses[3], et comme a fait Tite Live des annales et autres anciennes chroniques romaines[4], en batir le cors entier d'une

1. damoisselles (61-97 sauf 80) — *a* doctement ecrire (49).
2. escrire (61-97 sauf 80) — avertir (57, 62, 80), advertir (61, etc.).
3. ceste (61-97 sauf 80) — recueillir (61-97 sauf 80).
4. fragments (62 75), fragmens (84-97) — françoyses (80), francoises (62), françoises (57, etc.).
5. à fait (49, 57), a faict (61-75), a fait (80-97).
6. bastir (61-97 sauf 80) — corps (61-97 sauf 80).

1. Cf. Sibilet disant du poète (l. IV, f° 8 v°) : « S'il escrit au gré dés damoiselles (lesquéles de toute ancienneté ont esté la plus frequente matiere du carme, et la sont aujourd'huy plus que jamais) il se trouvera toujours avoué d'elles parlant avec Amadis ou Oriane, le langage desquelz est receu en la bouche d'elles, comme plus dous et savoureuz. »

2. Sur la vogue des romans à la cour de Henri II, nous avons un précieux témoignage dans l'*Epistre au Lecteur* placée par Étienne Jodelle en tête de l'*Histoire Palladienne* de son ami Claude Colet (1555). Après avoir dit que Colet s'adonnait aux romans « plustost pour le contentement des damoyselles de notre siecle que pour une docte posterité », Jodelle constate, non sans tristesse, « ceste chose estre agreable et bien receuë des gentilz-hommes et des damoyselles de nostre siecle, qui fuyent l'histoire pour sa severité et rejettent toute autre discipline pour leur ignorance ». V. toute l'épître, rapportée par Marty Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 406-410. — Cf. Bourciez, *Les mœurs polies*... (thèse, 1886), liv. I, chap. III, *l'Amadis*, notamment p. 78 sqq.

3. Sous ce terme général, il faut comprendre sans doute les poèmes historiques et les chroniques rimées, les traductions en langue vulgaire des chroniques latines rédigées dans les couvents, le vaste ensemble enfin des chroniques françaises elles-mêmes, à commencer par les *Grandes chroniques de Saint-Denis*. Pour plus de détails, v. Aubertin, *Hist. de la lang. et de la litt. franç. au Moy. Age* (1878), II, 153 sqq., et Ch.-V. Langlois, chapitre sur « l'historiographie » au Moyen Age, dans l'*Hist. de la lang. et de la litt. franç.* de Petit de Julleville, II, 271 sqq.

4. On sait en effet le parti que Tite-Live a tiré, pour son *Histoire Romaine*, des grandes annales, *annales maximi*, rédigées par les pontifes, et aussi des recueils des anciens annalistes, Fabius Pictor, Cincius Alimentus, Caton le Censeur, etc.

belle histoire[1], y entremeslant à propos ces belles concions[2] et harangues à l'immitation de celuy que je viens de nommer, de Thucidide, Saluste, ou quelque autre bien approuvé[3], selon le genre d'ecrire ou ilz se sentiroint propres. Tel œuvre certainement seroit à leur immortelle gloire, honneur de la France, et grande illustration de nostre langue. Pour reprendre le propos que j'avoy' laissé, quelqu'un (peut estre) trouverra etrange que je requiere une si exacte perfection en celuy qui voudra faire un long poëme, veu aussi qu'à peine se trouverroint, encores qu'ilz feussent instruictz de toutes ces choses, qui voulussent entreprendre un œuvre de si laborieuse longueur, et quasi de la vie d'un homme. Il semblera à quelque autre, que voulant bailler[4] les moyens d'enrichir nostre langue, je face le

1. entre-meslant (73, 75).
2. harengues (61, 69) — immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.).
3. Thucidide (57, 62, 80), Thucydide (61, etc.).
4. escrire (61-97 sauf 80) — ils (62-97 sauf 80).
5. sentiroint (80), sentiroient (57-75, 84), sentiroyent (92, 97).
8. j'auroy' laissé (84-97) — touvera (61), trouvera (69-97 sauf 80).
9. estrange (61-97 sauf 80).
10. poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.) — *a* peine (49).
11. se trouverroint (80), se trouverroient (57, 62), se trouveroient (61, 69-75, 84), se trouveroyent (92, 97) — encores (57, 62, 80), encor' (61, etc.) — qu'ils (62-97 sauf 80) — fussent (57-97 sauf 80) — instruicts (62-75), instruits (84-97).
15. moiens (61, 69, 73).

1. Sur cette idée de l'avantage, moral autant qu'intellectuel, qu'il y aurait à substituer le goût de l'histoire au goût des romans, — idée qu'on trouve déjà dans Claude de Seyssel, — v. F. Brunot, *Un projet d'« enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1894, p. 28-29.

2. Discours publics (*contiones*). Du Bellay explique lui-même ce mot forgé sur le latin en le faisant suivre aussitôt de son équivalent français *harangues*. Cf. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.* (2ᵉ édit., 1549) : « Il fait ordinairement *concions* au peuple et *harangues*. »

3. Bien prisé, considéré (sens du latin *probatus*). Cf. ci-dessus, II, IV, 207 : « à l'immitation d'un Martial ou de quelque autre *bien approuvé* ».

4. V. plus haut, p. 63, n. 7.

contraire[1], d'autant que je retarde plus tost et refroidis l'etude[2] de ceux qui etoint bien affectionnez à leur vulgaire, que[3] je ne les incite, pource que, debilitez par desespoir, ne voudront point essayer ce à quoy ne s'attendront de pouvoir parvenir[4]. Mais c'est chose convenable, que toutes choses soint experimentées de tous ceux qui desirent attaindre à quelque hault point d'excellence et gloire non vulgaire[5]. Que si quelqu'un n'a du tout cete grande vigueur d'esprit, cete parfaite intelligence des disciplines[6], et toutes ces autres commoditez que j'ay nommées[7], tienne pourtant le cours tel qu'il poura[8]. Car c'est chose honneste à celuy qui

1. plus tost (57, 62, 80), plustost (61, etc.).
2. estude (61-97 sauf 80) — étoint (80), etoient (57), estoient (61-75, 84), estoyent (92, 97).
5. s'entendront (84-97).
6. soint (80), soient (57-75, 84), soyent (92, 97) — experimentees (57-97).
7. atteindre (84-97) — haut (84-97) — point (57, 62, 80), poinct (61, etc.)
9. ceste (61-97 sauf 80) — parfaicte (61-75).
11. nommees (57-97).
12. pourra (57-97 sauf 80) — cest chose honneste (84, 92).

1. C'est précisément le reproche que lui fait plusieurs fois le *Quintil* (cf. p. 72, n. 1, fin ; p. 75, n. 1 ; p. 111, n. 2, fin).

2. Latinisme : *studium* = zèle, ardeur. Le mot *étude*, pris en ce sens, se trouve encore au XVII[e] siècle. Racine écrit, *Esther*, I, I, 106 :

Je mets à les former mon *étude* et mes soins.

3. Corrélatif de « *plus tost* ».

4. Toute cette phrase, comme celles qui vont suivre, n'est qu'une traduction à peu près littérale d'un passage de Cicéron, *Orator*, I, 3 : « Vereor ne... tardem studia multorum, qui, desperatione debilitati, experiri id nolent quod se assequi posse diffidant. »

5. *Orator*, I, 4 : « Sed par est omnes omnia experiri, qui res magnas et magno opere expetendas concupiverunt. »

6. V. ci-dessus, p. 141, n. 1.

7. Il s'agit de l'ensemble des dons que doit réunir un poète épique, et que l'auteur de la *Deffence* a longuement énumérés dans l'apostrophe tout oratoire qui commence son chapitre (p. 233).

8. *Orator*, I, 4 : « Quod si quem aut natura sua illa praestantis ingenii vis forte deficiet, aut minus instructus erit magnarum artium disciplinis, teneat tamen eum cursum quem poterit. »

aspire au premier ranc, demeurer au second, voire au troizieme[1]. Non Homere seul entre les Grecz, non Virgile entre les Latins, ont aquis loz[2] et reputation[3]. Mais telle a eté la louange[4] de beaucoup d'autres, chacun en son genre, que pour admirer les choses haultes, on ne laissoit pourtant de louer les inferieures[5]. Certainement si nous avions des Mecenes et des Augustes, les Cieux et la Nature ne sont point si ennemis de nostre siecle, que n'eussions encores des Virgiles[6]. L'honneur

1. rang (97).
2. troizieme (57, 80), troisieme (61, 73, 75, 84, 92), troisiesme (62, 69), troisiéme (97) — Grecs (62, 73-97 sauf 80).
3. acquis (61-97 sauf 80) — loz (57, 62, 80), los (61, etc.).
4. *à* eté (49, 57), a eté (80), a esté (61, etc.) — loüange (92, 97).
5. hautes (61, 69, 92, 97).
6. loüer (92, 97).
8. les cieux *de* la nature (84-97) — notre (57, 80).
9. encores (57, 62, 80), encor' (61, etc.), encor (97).

1. *Orator,* I, 4 : « Prima enims equentem honestum est in secundis tertiisque consistere. »

2. Cf. plus haut, p. 160, n. 3.

3. *Orator,* I, 4 : « Nam in poetis non Homero soli locus est, ut de Graecis loquar, aut Archilocho aut Sophocli aut Pindaro, sed horum vel secundis vel etiam infra secundos ».

4. *Louange* = gloire. Cf. un peu plus bas : « un tel buccinateur de tes *louanges* ».

5. *Orator,* II, 5 : « Nec... reliqui minus experti sunt, quid efficere aut quo progredi possent : quorum tanta multitudo fuit, tanta in suo cujusque genere laus, ut, cum summa miraremur, inferiora tamen probaremus ».

6. Souvenir d'une épigramme de Martial (VIII, LVI, 5) :

Sint Maecenates, non deerunt, Flacce, Marones.

Cf. Peletier (II, VIII, 86) : « O qu'il i ut ancore un Auguste, pour voèr s'il se pourroèt ancore trouver un Virgile ! » — On connaît le vers de Boileau, *Épit.* I, 174 :

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.

— Quant à l'idée de ce passage, savoir, l'obligation pour les rois et les princes d'être les protecteurs des lettres et des arts, elle avait été déjà longuement développée par Budé, dans son *Institution du Prince,* chap. XII, où « l'autheur traicte des biens qu'ont receu les gens sçavants du temps passé par les grands empereurs de

nourist les ars, nous sommes tous par la gloire enflammez à l'etude des sciences, et ne s'elevent jamais les choses[1] qu'on voit estre deprisées[2] de tous[3]. Les roys et les princes[4] devroint (ce me semble) avoir memoire de ce grand empereur[5], qui vouloit plus tost la vene-

1. nourist (80), nourrist (57, 62), nourrit (61, etc.) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.).
2. estude (61-97 sauf 80) — s'eslevent (84-97).
3. etre (57, 80) — deprisees (57-97).
4. devroint (80), devroient (57-75, 84), devroyent (92, 97).
5. plus tost (57, 62, 80), plustost (61, etc.).

Romme, et du grand revenu qu'ilz avoient, et des recompenses qu'ilz ont receu à cause de leur sçavoir » (édit. de 1547, p. 51 sqq.).

1. Noter l'inversion du sujet. Cf. ci-dessus, p. 100, n. 1.

2. V. plus haut, p. 50, n. 4.

3. Encore une phrase traduite de Cicéron, *Tusc.* I, II, 4 : « Honos alit artes, omnesque incenduntur ad studia gloria, jacentque ea semper, quae apud quosque improbantur. » — Le premier membre de phrase, *honos alit artes*, était passé en proverbe (v. les *Adages* d'Érasme, I, VIII, 92, édit. de Leyde, 1703, II, col. 330 ; — cf. les *Adages françoys* de Jean Le Bon). Ce proverbe, du Bellay le citera de nouveau dans le 7e sonnet de ses *Regrets* :

L'honneur nourrit les arts, et la Muse demande
Le théatre du peuple et la faveur des roys

4. Sous sa forme discrète de pensée générale, il semble assez que cette phrase cache une adroite invitation au roi de France et aux princes de la cour à combler de leurs faveurs et de leurs dons le poète héroïque qui voudra bien, pour la gloire de sa patrie, entreprendre le long et presque surhumain labeur d'une épopée. Cette invitation, Ronsard, à partir de 1550, l'a renouvelée bien des fois à l'adresse de Henri II en s'efforçant de l'intéresser à la *Franciade* (v. ses *Odes*, édit. Blanchemain, II, 21-22, 26-33, 38, 40, 172-177, 273 ; cf. son *Hymne* de 1556 au cardinal de Lorraine, VI, 287-288). Mais on sait que Henri II n'était pas un Auguste.

5. Ce « grand empereur » est Auguste, qui commanda de conserver, même au mépris des lois romaines, le manuscrit de l'*Énéide*, que l'auteur, à son lit de mort, avait ordonné de brûler. Donat, dans sa *Vie de Virgile*, XV, 58, cite quelques vers — apocryphes d'ailleurs — d'une pièce composée par Auguste à ce sujet. C'est à ces vers que du Bellay fait allusion :

Ergone supremis potuit vox improba verbis
Tam dirum mandare nefas ? ergo ibit in ignes,
Magnaque doctiloqui morietur Musa Maronis ?
. . . .
— Sed legum servanda fides ; suprema voluntas

rable puissance des loix estre rompue, que les œuvres de Virgile, condamnées au feu par le testament de l'aucteur, feussent brulées. Que diray-je de cet autre grand monarque[1], qui desiroit plus le renaitre[2] d'Homere que le gaing d'une grosse battaille? et quelquefoys[3] etant pres du tumbeau d'Achile, s'ecria haultement : O bienheureux adolescent, qui as trouvé un tel buccinateur[4] de tes louanges[5] ! Et à la verité, sans la divine

1. etre (57, 80).
2. condamnees (57-97).
3. aucteur (57, 62, 80), auteur (61, 69-75, 84), autheur (92, 97) — fussent (57-97 sauf 80) — brullees (61, 69-75), brulees (62, 80-97) — cest (61-97 sauf 80).
4. renaistre (61-97 sauf 80) — de Homere (57, 62, 80).
5. gain (97) — battaille (57, 62, 80), bataille (61, etc.) — quelquefois (57-97 sauf 80) — estant (61-97 sauf 80).
6. tumbeau d'Achile (57, 62, 80), tombeau d'Achille (61, etc.) — s'ecria haultement (57, 62, 80), s'escria hautement (61, etc.).
7. bien-heureux (84, 97) — adolesent (80).
8. loüanges (92, 97).

Quod mandat fierique jubet, parere necesse est. —
Frangatur potius legum veneranda potestas,
Quam tot congestos noctesque diesque labores
Hauserit una dies.

1. Ce « grand monarque » est Alexandre. Voici ce que raconte Plutarque (*Comment lon pourra apparcevoir si lon amende et profite en l'exercice de la vertu*, XVI) : « Alexandre voiant un messager qui accouroit à luy avec une face riante et luy tendoit la main de tout loing, luy dit : « Quelle bonne nouvelle me scaurois tu « plus apporter, mon bel amy, si tu ne me venois dire qu'Homere « fust ressuscité ? » (Trad. d'Amyot, édit. orig., 1572, I, f° 119 r°.)

2. Infinitif substantivé. Sur ce tour, recommandé par du Bellay comme un moyen d'illustration du style poétique, v. plus loin, p. 284.

3. Un jour. Cf. ci-dessus, p. 100, n. 7.

4. Exactement : celui qui sonne de la trompette (*buccinator*, dérivé de *buccina*), d'où par suite : panégyriste. On trouve dans une lettre du fils de Cicéron à Tiron l'expression « buccinator existimationis meae » (*Ad Fam.* XVI, XXI, 2) que l'on dirait calquée par du Bellay. — Le *Quintil* (v. plus loin, p. 256, n. 7) reproche à Joachim comme un néologisme l'emploi de « *buccinateur* pour *publieur* ». Du Bellay semble bien avoir créé le mot. La vieille langue disait *buisineur*, comme elle disait *buisine*, de *buccina*.

5. Cette anecdote est racontée par Cicéron, *Pro Arch.* x, 24, et

Muse d'Homere, le mesme tumbeau qui couvroit le corps d'Achille, eust aussi accablé son renom [1]. Ce qu'avient [2] à tous ceux qui mettent l'asseurance de leur immortalité au marbre, au cuyvre, aux collosses, aux pyramides, aux laborieux edifices [3], et autres choses non moins subjectes aux injures du ciel et du tens, de la flamme et du fer, que de fraiz excessifz et perpetuelle sollicitude [4]. Les allechementz de Venus [5], la

1. tumbeau (57, 62, 80), tombeau (61, etc.).
2. Achile (57, 62).
3. Ce qu'avient (57, 80), ce qu'advient (62), ce qui advient (61, etc.).
4. cuivre (61) — colosses (57-97 sauf 80).
6. sujectes (97) — temps (61-97 sauf 80).
7. frais (69-97 sauf 80) — excessifs (62-97 sauf 80).
8. allechements (61-73, 84), allechemens (92, 97).

par Plutarque, *Alex.* xv, 3. C'est Cicéron que du Bellay traduit ici : « Quam multos scriptores rerum suarum magnus ille Alexander secum habuisse dicitur ! Atque is tamen, cum in Sigeo ad Achillis tumulum adstitisset : « O fortunate, inquit, adulescens, « qui tuae virtutis Homerum praeconem inveneris ! »

1. Du Bellay continue de traduire Cicéron : « Et vere : nam nisi Ilias illa exstitisset, idem tumulus, qui corpus ejus contexerat, nomen etiam obruisset. »

2. *Ce qu'avient* = ce qui advient. Rapprocher : « ce que m'en semble » (p. 125), « ce que nous semble » (p. 173), « ce que me semble » (p. 188). Nous lirons encore plus loin, II, xi, 298 : « Je ne demeureray longuement en ce que s'ensuit. » Sur *que* pronom sujet et sa fréquence au xvie siècle, v. Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 116 sqq.

3. Allusion aux travaux géants admirés des anciens comme les merveilles du monde (tombeau de Mausole, colosse de Rhodes, pyramides d'Égypte, etc.). L'idée que ces grands monuments, sujets du temps et des saisons, n'ont pas la durée des écrits, est un lieu commun poétique. V. notamment Horace, *Carm.* III, xxx.

4. C'est-à dire : qui coûtent fort cher et dont l'entretien exige des soins perpétuels. — Pour le sens de *sollicitude*, cf. ci-dessus, p. 210, n. 2.

5. *Les allechementz de Venus* = les plaisirs de l'amour. — Le mot *allèchement* (dérivé d'*allécher* = attirer par quelque appât), se trouve déjà dans Bersuire : « Les *alechemens* et les irritemens que faisoient li tribun por cele fole largicion. » (Godefroy, *Complément.*) Il est fréquent au xvie siècle. Amyot, traduisant Plutarque (*Comment il fault lire les poëtes*), veut qu'on fasse en-

gueule[1] et les ocieuses plumes[2] ont chassé d'entre les hommes tout desir de l'immortalité[3] : mais encores est ce chose plus indigne, que ceux qui d'ignorance et toutes especes de vices font leur plus grande gloire, se moquent de ceux qui en ce tant louable labeur poë-tique employent les heures que les autres consument aux jeuz, aux baings, aux banquez, et autres telz menuz

2. encores (57, 62, 80), encor' (61, etc.).
3. est ce (57, 62, 80), est-ce (61, etc.).
4. grande gloire (57, 62, 80), grand' gloire (61, etc.).
5. se mocquent (97) — loüable (92, 97) — poetique (57, 62, 80), poë-tique (61, etc.).
7. *au* jeuz (49, 57, 61, 62, 80), aux jeuz (69), aux jeux (73, etc.) — banquez (57, 62, 80), banquetz (61), banquets (69, etc.) — tels (62, 73-97 sauf 80) — menus (57, 92, 97).

tendre aux jeunes gens les discours de la vraie raison, « pour les engarder qu'ils ne branlent, et qu'ils n'enclinent par le moien des *allechements du plaisir* à ce qui leur pourroit nuyre » (édit. orig., 1572, I, f° 9 v°).

1. *La gueule* = la gourmandise. Latinisme (*gula*, œsophage, d'où gourmandise : « Nil servile *gulae* parens habet ? » dit Horace, *Sat.* II, VII, 85). Cf. Montaigne parlant d'un maître d'hôtel, *Ess.* I, LI : « Il m'a fait un discours de cette science de *gueule* [l'art de manger] avec une gravité et contenance magistrale, comme s'il m'eust parlé de quelque grand poinct de theologie. » (Édit. Courbet et Royer, I, 419.) — Le mot *gueule*, aujourd'hui grossier en ce sens, se retrouve encore dans le proverbe : « La *gueule* tue plus de gens que l'épée. » (Cf. les expressions triviales de la langue populaire : *gueulard* et *gueuleton*.)

2. *Les ocieuses plumes* = la mollesse, la paresse. C'est encore une métaphore : les plumes des lits de repos. — Le mot *ocieux* (*otiosus*), dont LITTRÉ ne cite qu'un exemple de Malherbe (*Poësies*, XXI, 165) et une phrase de Marmontel, qui regrette sa disparition, se rencontre avant la Pléiade (J. d'Authon et J. Bouchet, d'après GODEFROY). Il est fréquent chez elle (v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 133). Nous le retrouverons encore un peu plus loin (II, IX, 287) : « epithetes *ocieux* ».

3. Cf. Salluste, *Jug.* II, 4 : « Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui dediti corporis gaudiis per luxum et ignaviam aetatem agunt, ceterum ingenium, quo neque melius neque amplius aliud in natura mortalium est, incultu atque socordia torpescere sinunt, cum praesertim tam multae variaeque sint arte animis, quibus summa claritudo paratur. »

plaisirs [1]. Or neantmoins quelque infelicité de siecle ou nous soyons, toy à qui les Dieux et les Muses auront eté si favorables comme j'ay dit, bien que tu soyes depourveu de la faveur des hommes, ne laisse pourtant à [2] entreprendre un œuvre digne de toy, mais non deu

2. esté (61-97 sauf 80).
3. dit (57, 80, 97), dict (61, etc.) — soyes (57, 62, 80), sois (61, etc.) — despourveu (92, 97).

1. Du Bellay revient sur la même idée dans la 2e préface de l'*Olive* (1550) : « Quand à ceux qui blasment en moy cet etude poëtique, comme totalement inutile, s'ilz veulent combatre contre la poésie, elle a des armes pour se deffendre : s'ilz plaignent l'empeschement de ma promotion, je les remercie de leur bonne volunté. Ceux qui ayment le jeu, les banquetz et aultres menuz plaisirs, qu'ilz y passent et le jour et la nuict, si bon leur semble. Quand à moy, n'ayant aultre passetemps de plus grand plaisir, je donneray vouluntiers quelques heures à la poésie. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 78.) Il y revient encore dans la préface des *Jeux Rustiques* (1558) : « Reçoy donques ce present tel qu'il est, de la mesme volonté que je te le presente : employant les mesmes heures à la lecture d'iceluy que celles que j'ay employées à la composition : c'est le temps qu'on donne ordinairement au jeu, aux spectacles, aux banquetz, et autres telles voluptez de plus grands fraiz et bien souvent de moindre plaisir, pour le moins de recreation moins honeste et moins digne d'un esprit liberalement institué. » (Même édit., II, 290.) On notera d'ailleurs qu'en développant cette idée, du Bellay s'inspire de Cicéron, *Pro Arch.* VI, 13 : « Quis tandem me reprehendat aut quis mihi jure succenseat, si, quantum ceteris ad suas res obeundas, quantum ad festos dies ludorum celebrandos, quantum ad alias voluptates et ad ipsam requiem animi et corporis conceditur temporum, quantum alii tribuunt tempestivis conviviis, quantum denique alveolo, quantum pilae, tantum mihi egomet ad haec studia recolenda sumpsero ? »

2. Nous disons aujourd'hui : « ne pas laisser *de* ». On le disait dès le XVIe siècle (v. LITTRÉ), mais on pouvait aussi employer *à* pour *de*. Marot, *Épître* XLIII :

> Car, quoy que né de Paris je ne sois,
> Point je ne laisse à estre bon Françoys.
> (Edit. P. Jannet, I, 221.)

Amyot, *Dion* : « Ce nonobstant Dionysius ne laissa point pour cela à faire autant d'honneur à Dion et à se fier autant en luy comme il faisoit auparavant. » (Édit. orig., 1559, II, f° 670 v°.) Cf. encore une phrase de Sibilet citée p. 263, n. 5.

à ceux, qui tout ainsi qu'ilz ne font choses louables, aussi ne font ilz cas d'estre louez [1]. Espere le fruict de ton labeur de l'incorruptible [2] et non envieuse posterité : c'est la gloire, seule echelle par les degrez de la quele les mortelz d'un pié leger montent au ciel et se font compaignons des dieux [3].

1. qu'ils (62-97 sauf 69 et 80) — loüables (92, 97).
2. ils (62-97 sauf 80) — loüez (92, 97).
3. *incorruptibile* (49, 57, 80), incorruptible (61, etc.).
4. echelle (57, 80), eschele (61, 69-75), eschelle (62, 84-97) — la quelle (80), laquelle (57, etc.).
5. mortels (62-97 sauf 80) — pied (84-97).
6. compaignons (57, 62, 80), compagnons (61, etc).

1. Réminiscence de Pline le Jeune, *Epist.* III, xxi, 3 : « Postquam desiimus facere laudanda, laudari quoque ineptum putamus. »
2. L'édition originale porte exactement *incorruptibile*, texte que reproduisent les éditions de 1557 et 1580. J'ai peine à croire néanmoins qu'il n'y ait pas là une faute d'impression répétée. Je n'ai rencontré nulle part ailleurs *incorruptibile*.
3. Cette dernière phrase est d'une belle envolée et dit fièrement l'espoir du poète.

CHAPITRE VI

D'inventer des motz, et quelques autres choses que doit observer le poëte francoys.

Mais de peur que le vent d'affection ne pousse mon navire si avant en cete mer, que je soye en danger du nauffrage, reprennant la route que j'avoy' laissée[1],

2. mots (61-97 sauf 80).
3. *de* [le] (49) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.) — francoys (80), francois (57), françois (61, etc.).
5. ceste (61-97 sauf 80) — que je soye (57, 62, 80), que je soy' (61, etc.).
6. nauffrage (57, 62, 80), naufrage (61, etc.) — reprenant (57-97 sauf 80) — laissee (57-97 sauf 73).

1. « Continue tes metaphores affectées sans les bigarrer d'un navigage à une route de chevaux, qu'est passer sans moyen de la mer en la terre. Outre ce que tu commetz un lourd solecisme disant *mon navire* pour *ma navire*. » (Q. H.) — Le mot *navire* est, en effet, le plus souvent du féminin dans la langue du XVIe siècle, et du Bellay tout le premier l'emploie parfois au féminin :

> Au port sera *la navire arrestée*.
> *Vers Lyriques* (1549), ode XII.
> (Édit. Marty-Laveaux, I. 204.)

Mais il le fait aussi souvent du masculin :

> *Le navire agité* des vents impetueux
> Ne succumbe tousjours aux flots tempestueux.
> *Disc. au Roy sur la trefve de l'an* MDLV.
> (Édit. Marty-Laveaux, I. 30[illegible])

Au surplus, sur le genre incertain de ce mot à cette époque, v. Palsgrave (*Esclarc.*, édit. Génin, p. 161) : il le donne comme douteux en s'appuyant de Jean Lemaire. Cf. les mots *affaire* (p. 30, n. 1) et *mœurs* (p. 56, n. 2). — Nicot, dans son *Thresor* (1606), dit que *navire* est masculin, quand il signifie « un vaisseau de mer » (*navis*), et féminin, quand il signifie « une armée de mer » (*classis*) : « il singla avec sa navire en haute mer, c'est à dire avec toute la trouppe de vaisseaux de mer dont son armée estoit composée ». — *Navire*, qu'on trouve encore au féminin, même au sens de *vaisseau*, dans Malherbe et Bossuet (v. LITTRÉ), a fini par rester masculin.

je veux bien [1] avertir celuy qui entreprendra un grand œuvre [2], qu'il ne craigne point d'inventer, adopter et composer [3] à l'immitation des Grecz quelques motz

1. advertir (61-97 sauf 80).
3. immitation (57, 62, 80), imitation (61, etc.) — Grecs (62-97 sauf 69 et 80) — mots (61-97 sauf 80).

1. V. plus haut, p. 53, n. 2.

2. Il ne s'agit pas seulement du futur auteur d'épopée, encore que l'expression *grand œuvre* désigne souvent l'épopée, mais bien de tout poète qui voudra se rendre immortel par quelque ouvrage de valeur.

3. Le sens de ce mot n'est pas clair. Ne signifie-t-il que *créer, forger* (et dans ce cas, *inventer, adopter, composer*, seraient trois formes à peu près synonymes de la même idée, une sorte de redondance oratoire) ? Doit-on lui donner au contraire son acception grammaticale : *faire des mots composés* ? C'est généralement ainsi qu'on l'interprète. Pourtant, *rien* dans la suite du développement n'autorise cette interprétation : du Bellay parle *en général* du droit que pourra s'arroger le poète de créer quelques mots nouveaux, mais sans rien spécifier sur le mode de création. D'autre part, le rapprochement qu'il établit avec Cicéron ne prouve pas davantage en faveur du second sens. Cicéron, en effet, nous dit bien dans ses traités philosophiques que, pour rendre les idées grecques et les doctrines des philosophes, il a dû créer certains mots (1° par voie d'emprunt direct : *aer* = ἀήρ, *physica* = φυσική, *geometria* = γεωμετρία ; — 2° par voie d'équivalence : *qualitas* = ποιότης, species = ἰδέα, *officium* = καθῆκον), mais il ne parle nulle part des mots proprement « composés ». Quoi qu'il en soit, il reste vrai que des divers moyens préconisés par la Pléiade pour enrichir la langue, l'adoption des *mots composés* n'est pas celui qu'elle a le moins ardemment cultivé. Dans l'épître à Jean de Morel qui précède son recueil de 1552, du Bellay s'applaudit d'avoir forgé « quelques mots composez comme *pié-sonnant, porte-lois, porte-ciel* » (édit. Marty-Laveaux, I, 337). Peletier dit à son tour en 1555 (I, VIII, 38) : « L'ingenieus ecriteur aura non seulemant liberte, mes aussi meritera louange, de se metre an devoer de peupler le royaume françoes de tez suplimans quez sont les moz de legitime composicion, comme Atlas *porteciel*, l'er *portenue*, l'aquilon *portefroed*, e d'autres teles composicions artificieles. » Enfin, en 1565, Ronsard écrira dans l'*Art Poëtique* : « Tu composeras hardiment des mots à l'imitation des Grecs et Latins, pourveu qu'ils soient gracieux et plaisans à l'aureille. » (Édit. Blanchemain, VII, 335.) Recommandation qu'il répétera dans la 2e préface de la *Franciade* : « Tu seras tres-advisé en la composition des vocables, et

francoys, comme Ciceron se vante d'avoir fait en sa langue. Mais si les Grecz et Latins eussent esté super-sticieux[1] en cet endroit, qu'auroint-ilz ores[2] de quoy[3] magnifier[4] si haultement cete copie[5] qui est en leurs langues? Et si Horace permet qu'on puysse en un long poëme dormir quelquesfois[6], est-il deffendu en ce mesme endroict user de quelques motz nouveaux,

1. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — fait (57, 80, 97), faict (61, etc.).
2. Grecs (62-97 sauf 69 et 80).
3 supersticieux (57, 62, 80), superstitieux (61, etc.) — cest (61-97 sauf 80) — endroict (62, 92) — qu'auroint-ilz (80), qu'auroient-ilz (57, 61), qu'auroient-ils (62-75, 84), qu'auroyent-ils (92, 97) — de quoy (57, 62, 80), dequoy (61, etc.).
4. haultement (57, 62, 80), hautement (61, etc.) — ceste (61-97 sauf 80).
5. puisse (61-97 sauf 80).
6. poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.) — quelquefois (61-97) — est il (73, 75, 92) — deffendu (57, 62, 80), defendu (61, etc.).
7. endroict (57, 62, 80), endroit (61, etc.) — mots (61-97 sauf 80).

ne les feras prodigieux, mais par bon jugement. » (Même édit., III. 34). Sur l'application du principe, cf. Brunot, *Langue au* XVI *siècle*, p. 803, et surtout Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 253 sqq. On sait que du Bartas a poussé le système jusqu'aux dernières limites du ridicule.

1. Scrupuleux à l'excès. Cf. plus bas, II, XI, 302 : « Il ne fault pourtant y estre trop *supersticieux*. »

2. Maintenant, à cette heure. V. ci-dessus, p. 130, n. 2.

3. C'est-à-dire : qu'auraient-ils qui pût leur permettre de... ?

4. Vanter comme grand (*magnificare*). Fréquent dans le vieux français. « Ce mot est excellent, dit Vaugelas, et a une grande emphase pour exprimer une loüange extraordinaire. M. Coeffeteau en use souvent apres Amyot et tous les anciens... Mais avec tout cela, il faut avoüer qu'il vieillit... J'ay une certaine tendresse pour tous ces beaux mots que je vois ainsi mourir, opprimez par la tyrannie de l'usage, qui ne nous en donne point d'autres en leur place, qui ayent la mesme signification et la mesme force. » (*Remarques*, édit. Chassang, I, 222-223.) *Magnifier* a survécu aux regrets de Vaugelas ; mais il ne s'emploie aujourd'hui que dans le style soutenu.

5. Abondance. Cf. plus haut, p. 84, n. 3.

6. *Epist. ad Pis.* 360 :

Verum operi longo fas est obrepere somnum.

mesmes[1] quand la necessité nous y contraint[2]? Nul, s'il n'est vrayment du tout[3] ignare, voire privé de sens commun, ne doute point que les choses[4] n'ayent premierement eté : puis apres, les motz avoir eté inventez pour les signifier[5] : et par consequent aux nouvelles choses estre necessaire imposer nouveaux motz[6], principalement és ars, dont l'usaige n'est point encores commun et vulgaire, ce qui[7] peut arriver souvent à nostre poëte, au quel sera necessaire emprunter beaucoup de choses non encor' traitées en nostre langue. Les ouvriers[8] (afin que je ne parle des

1. contrainct (62).
2. vrayment (57, 62, 80), vrayement (61, etc.).
4. esté (61-97 sauf 80) — mots (61-97 sauf 80) — *avoit* [avoir] (49) — esté (57-97 sauf 80).
6. etre (57, 80).
7. mots (62-97 sauf 80) — es (62) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.) — usaige (57, 62, 80), usage (61, etc.).
9. notre (57, 80) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.) — au quel (57, 62, 80), auquel (61, etc.).
10. beaucoup de chose (80) — encor' (57, 62, 80), encores (61, etc.) — traitées (57), traitees (62, 80), traictees (61, 69, 73, 84-97), traictées (75).
11. notre (57, 80) — afin (57, 62, 80), à fin (61, etc.).

1. Surtout. Cf. ci-dessus, p. 64, n. 2.
2. Rapprocher Peletier (I, viii, 37) : « Quant ét de l'innovacion des moz, faudra aviser si notre langue an aura faute : e an tel cas, ne se faut feindre d'an former de nouveaus. »
3. Tout à fait. Cf. plus haut, p. 37, n. 3.
4. Au double sens du latin *res* = les choses et les idées que nous avons des choses.
5. Pour ce changement dans la construction du verbe *douter* (d'abord au subjonctif, puis à l'infinitif), cf. ci-dessus, p. 123, n. 1.
6. Ici du Bellay traduit Cicéron, *De Fin.* III, i, 3 : « Nobis... verba parienda sunt imponendaque nova rebus novis nomina. Quod quidem nemo mediocriter doctus mirabitur, cogitans in omni arte, cujus usus vulgaris communisque non sit, multam novitatem nominum esse, cum constituantur earum rerum vocabula, quae in quaque arte versentur. »
7. *Ce qui* = la nécessité de créer de nouveaux mots.
8. Nouvel emprunt fait à Cicéron, *De Fin.* III, ii, 4 : « Atque ut omittam has artes elegantes et ingenuas, ne opifices quidem tueri sua artificia possent, nisi vocabulis uterentur nobis incognitis, usitatis sibi. Quin etiam agricultura, quae abhorret ab omni poli-

sciences liberales) jusques aux laboureurs mesmes, et toutes sortes de gens mecaniques [1], ne pouroint conserver leurs metiers, s'ilz n'usoint de motz à eux usitez et à nous incongneuz [2]. Je suis bien d'opinion que les procureurs et avocatz usent des termes propres à leur profession sans rien innover [3] : mais vouloir

1. laboreurs (75).
2. pouroint (80), pourroient (57-73, 84), pourroyent (75, 92, 97).
3. mestiers (61-97 sauf 80) — s'ils (62-97 sauf 80) — usoint (80), usoient (57-73, 84), usoyent (75, 92, 97) — mots (61-97 sauf 80).
4. incongneuz (80), incongnuz (57, 62), incogneuz (61, 69-75), incognous (84-97).
5. advocats (61-97 sauf 80).
6. leurs profession (80).

tiore elegantia, tamen eas res, in quibus versatur, nominibus notavit novis. »

1. Les « gens mecaniques » sont les *artisans*. Cf. plus loin, II, xi, 303 : « toutes sortes d'ouvriers et *gens mecaniques*, comme mariniers, fondeurs, peintres, engraveurs, et autres ». — L'adjectif *mécanique* (lat. *mechanicus*, grec μηχανικός) ne se dit plus que des choses : les arts *mécaniques*, ceux qui ne demandent, pour être exercés, que l'office machinal de la main (par opposition aux arts *libéraux*). Mais dans la vieille langue, il était couramment employé, même substantivement, en parlant des personnes. C'est ainsi qu'on lit dans Nicole Oresme : « Les juges, les chevaliers, les *mecaniques* » (thèse de Meunier, p. 187). On le trouve encore en ce sens jusque dans Malherbe (*Épit. de Sén.* v et xc, édit. Lalanne, II, 276 et 717).

2. C'est ce qu'on appelle les termes *techniques*. Leur introduction dans la poésie sera, comme on sait, l'un des points du programme de la Pléiade. Il n'y a pas là proprement enrichissement de la *langue*, mais enrichissement du *style*, ou, si l'on aime mieux, transposition de la langue technique dans la langue littéraire. Du Bellay s'expliquera plus clairement sur ce point dans le chap. xi (v. plus loin, p. 303). — Quant au droit réclamé dès le xvi[e] siècle par les spécialistes de créer des termes nouveaux pour les besoins de leurs sciences respectives, v. Brunot, *Langue au* xvi[e] *siècle*, p. 777 sqq. Le chirurgien S. Vallambert écrira notamment (*De la conduite du fait de chirurgie*, Paris, Vascosan, 1557, in-8, f° 8 v°) : « Il faut conceder à chacun estat et mestier certaine façon de parler, qui n'est pas commune aux autres. Les fauconniers ont certain langage, qui leur est propre : aussi ont les mariniers, les laboureurs, les soudats, les artisans : pareillement les philosophes et gens de lettres parlent de leurs sciences en autres termes que le commun peuple. »

3. C'est au Palais, en effet, que se conservent le mieux, même

oter la liberté à un scavant homme, qui voudra enrichir sa langue, d'usurper[1] quelquefois des vocables non vulgaires, ce seroit retraindre[2] notre langaige, non encor' assez riche, soubz une trop plus[3] rigoreuse loy, que celle que les Grecz et Romains se sont donnée. Les quelz, combien[4] qu'ilz feussent sans comparaison plus que nous copieux[5] et riches, neantmoins ont concedé aux doctes hommes user souvent de

1. oster (61-97 sauf 80) — scavant (57, 62, 75, 80), sçavant (61, etc.).
2. quelquesfois (97).
3. vulgueires (80) — restraindre (61-97 sauf 80) — nostre (57-97 sauf 80) — langaige (57, 62, 80), langage (61, etc.).
4. encore (92) — soubz (57,80), soubs (61-75, 84), sous (92, 97) — rigoureuse (84-97).
5. Grecs (61-97 sauf 80) — donnee (61-97 sauf 75).
6. Les quelz (57, 80), les quels (62), lesquelz (61), lesquels (69, etc.) — qu'ils (62-97 sauf 80) — feussent (57, 62, 80), fussent (61, etc.).

aujourd'hui, les termes, locutions et formules, partout ailleurs tombées en désuétude (PERSON).

1. Faire usage de, s'approprier (*usurpare* = *usu rapere*). Très fréquent au XVI[e] siècle. Cf. plus bas, même chap., p. 257 : « Si tu ne voulois quelquefois *usurper*... quelques motz antiques en ton poëme. »

2. *Retraindre* = restreindre, qu'on a rencontré ci-dessus, I, X, 140 (*restringere*, resserrer). La graphie *rétraindre* est conforme à la prononciation de l'époque, où l'*s* était muet (V. Thurot, *Prononc. franç.*, II, 323). — Baïf écrit de même *rétreint* pour *restreint* :

Soit que libre je soy ou prisonnier *rétreint*.
Amours de Meline, I[er] liv.
(Édit. Marty-Laveaux, I, 34.)

Dans son édition de Malherbe, Ménage imprime encore *rétraindre* pour *restreindre* :

Mais voyant tous les jours ses chaisnes se *rétraindre*,
Désolé que je suis ! que ne dois-je point craindre,
Ou que puis-je espérer ?
Poësies, XLV.
(Édit. Lalanne, I, 161.)

3. Sur la construction de *trop* avec un comparatif, v. plus haut, p. 37, n. 1.
4. *Combien que* = quoique, bien que.
5. Cf. ci-dessus, p. 66, n. 1.

motz non acoutumés és choses non acoutumées [1]. Ne crains donques, Poëte futur, d'innover quelques termes, en un long poëme principalement, avecques modestie toutesfois, analogie et jugement de l'oreille, et ne te soucie qui le treuve [2] bon ou mauvais [3] :

1. mots (61-97 sauf 80) — accoustumez (61-97 sauf 80) — es (62) — acoutumees (57, 80), accoustumees (61-73, 84-97), accoustumées (75).
2. doncques (97) — poete (57, 62, 80), poéte (61, etc.) — quelque termes (61, 69), quelque terme (73, 75, 84-97).
3. poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.).
4. toutefois (61, 69-75).
5. trouve (97).

1. On saisit encore dans cette phrase un souvenir de Cicéron, *De Fin.* III, II, 5 : « Quod si in ea lingua [graeca], quam plerique uberiorem putant, concessum est ut doctissimi homines de rebus non pervagatis inusitatis verbis uterentur, quanto id nobis magis est concedendum, qui ea nunc primum audemus attingere ? » — Cf. *Acad.* I, VI, 24 : « Dabitis profecto ut in rebus inusitatis, quod Graeci ipsi faciunt, a quibus haec jam diu tractantur, utamur verbis interdum inauditis. »

2. Pour cette forme, v. ci-dessus, p. 59, n. 5.

3. Cette phrase résume nettement la théorie de du Bellay sur l'introduction des néologismes. On remarquera tout d'abord que l'idée est prise d'Horace (*Epist. ad Pis.* 48 sqq.), auquel l'auteur emprunte jusqu'à ses restrictions :

Si forte necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum,
Fingere cinctutis non exaudita Cethegis
Continget, dabiturque licentia *sumpta pudenter* ;
Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si
Graeco fonte cadent *parce detorta*.
. . . .
Licuit semperque licebit
Signatum praesente nota producere nomen.

Le néologisme est posé comme *nécessaire*, partant *légitime*, « en un long poëme principalement », *mais à trois conditions* : 1° qu'on en use avec « modestie », c'est-à-dire avec une sage mesure ; 2° que dans la formation des mots on suive les lois de l'analogie ; 3° qu'on s'en rapporte au jugement de l'oreille, pour créer des mots harmonieux. — Il n'est peut-être pas superflu de noter que Sibilet, qui parle aussi de la question (I, IV, f° 9), enjoint de même au futur poète « qu'il soit rare et avisé en la novation dés mos », et, s'il est contraint d'en emprunter, « qu'il le face tant modéstement, et avec tel jugement, que l'aspreté du mot nouveau n'égratigne et ride lés aureilles rondes » : de la sorte, il évitera les critiques adressées à la *Délie* de Scève, en qui l'on reprend « la rudesse de

esperant que la posterité l'approuvera, comme celle qui[1] donne foy aux choses douteuses, lumiere aux obscures, nouveauté aux antiques, usaige aux non accoutumées, et douceur aux apres et rudes[2]. Entre autres choses[3], se garde bien nostre poëte[4] d'user de

2. doubteuses (57, 62).
3. usaige (57, 62, 80), usage (61, 69-75), usages (84-97).
4. accoutumees (57, 80), accoustumees (61-73, 84-97), accoustumées (75) — aspres (61-97 sauf 80).
5. notre (57, 80) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).

beaucoup de mos nouveaus ». — Peletier est moins circonspect que Sibilet et du Bellay. Sans doute, il conseille au traducteur de pratiquer peu le néologisme, à moins qu'il ne traduise un auteur excellent (I, vi, 31) : « An cas des particularitez, le traducteur, a mon avis, doèt étre un peu creintif : comme an nouveaus moz, léquez sont si connoessables e suspez... Vrei ét que quand son auteur sera excelant (car l'homme prudant se garde bien d'an traduire d'autres) il lui sera permis d'user de moz tous neuz, *pourvu qu'il soèt certein qu'il n'i an èt point d'autres.* » Mais en revanche, il accorde au poète bien plus qu'au traducteur ; il lui reconnaît un droit presque absolu au néologisme : « Le precepte general an cas d'innovacion de moz, dit-il un peu naïvement (I, viii, 38), ét que nous eyons l'astuce de les cacher parmi les usitez, de sorte qu'on ne s'aperçoeve point qu'iz soét nouveaus. » — Ronsard a formulé très exactement les mêmes réserves que du Bellay : « Davantage, je te veux bien encourager de prendre la *sage* hardiesse d'inventer des vocables nouveaux, *pourveu qu'ils soient moulez et façonnez sus un patron desja receu du peuple.* » (2e préface de la *Franciade*, III, 32.) On a déjà vu d'autre part (p. 248, n. 3) ce qu'il avance touchant la *composition* des mots. Il faut tenir compte de ces réserves, pour ne pas accuser la Pléiade, ainsi qu'on l'a fait trop souvent, d'avoir voulu de parti pris en français « parler grec et latin ». — Sur les néologismes de la Pléiade, cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 59-209, et Brunot, *Langue au* xvie *siècle*, p. 799-846.

1. Sur ce tour, équivalent du latin *quippe qui*, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 100 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p, 107.

2. Pour le moule de cette phrase, cf. Peletier, I, v, 24 : « L'ofice d'un poëte ét de donner nouveaute aus choses vielhes, autorite aus nouveles, beaute aus rudes, lumiere aus obscures, foe aus douteuses. »

3. Du Bellay va traiter le point particulier de la transcription des noms propres. Il veut qu'on les *francise*, pour garder à la langue sa parfaite unité.

4. Pour ce subjonctif et cette inversion du sujet, cf. plus haut, p. 103, n. 1.

noms propres latins ou grecz, chose vrayment aussi absurde, que si tu appliquois une piece de velours verd à une robe de velours rouge. Mais seroit-ce pas une chose bien plaisante, user en un ouvraige latin d'un nom propre d'homme ou d'autre chose en francoys? comme *Jan currit*, *Loyre fluit*, et autres semblables. Accommode donques telz noms propres, de quelque langue que ce soit, à l'usaige de ton vulgaire[1] : suyvant les Latins, qui pour Ἡρακλῆς ont dict *Hercules*, pour Θησεὺς, *Theseus* : et dy *Hercule*, *Thesée*, *Achile*, *Ulysse*, *Virgile*, *Ciceron*, *Horace*[2]. Tu doibz pourtant

1. grecs (61-97 sauf 62 et 80) — vrayement (61-97 sauf 80).
3. robbe (61, 69-75).
4. en *son* ouvraige (57, 62), un *omis* (92) — ouvraige (57, 62, 80), ouvrage (61, etc.).
6. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
7. doncques (84-97) — tels (62, 73-97 sauf 80).
8. usage (57-97 sauf 80).
9. ηράκλῆς (57, 62, 80), HERACLIS (97) — dict (57, 62, 80-92), dit (61, 69-75, 97).
10. θυσεὺς (62), THESEVS (97) — Thesee (57-97) — Achile (57, 62, 80), Achille (61, etc.).
11. doibz (57, 80), doibs (62), dois (61, etc.) — pour tant (62).

1. « Pourquoy escris tu donq *Pytho*, *Erato*? veu que nous n'avons analogie de semblable terminaison françoise, ou tu eusses bien peu dire *Python*, *Eraton*, comme *Platon*, *Ciceron*, *Junon*. » (Q. H.)

2. Cf. la même idée exprimée par Ronsard en deux endroits de son *Art Poëtique* : — 1° « Si tu te sers des noms propres des Grecs et Romains, tu les tourneras à la terminaison françoise, autant que ton langage le permet ; car il y en a beaucoup qui ne s'y peuvent nullement tourner. » (Édit. Blanchemain, VII, 320.) — 2° « Tu tourneras les noms propres des anciens à la terminaison de ta langue, autant qu'il se peut faire, à l'imitation des Romains, qui ont approprié ce qu'ils ont peu des Grecs à leur langue latine, comme Ὀδυσσεύς, *Ulysses*, *Ulysse*, ou par syncope *Ulys* ; Ἀχιλλεύς, *Achilles*, *Achille* ; Ἡρακλῆς, *Hercules*, *Hercule*, ou *Hercul* ; Μενέλεως, *Menelaus*, *Menelas* ; Νικόλεως, *Nicolaus*, *Nicolas*. Les autres sont demeurez en leur premiere terminaison, d'autant qu'ils n'ont peu nullement se tourner, comme *Agamemnon*, *Hector*, *Paris*, et plusieurs autres que tu pourras par-cy par-là trouver en la lecture des autheurs. » (Même édit., VII, 335.) — L'habitude de franciser les noms propres anciens, conformément au principe établi par la Pléiade, a persisté jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ainsi chez

user en cela de jugement et discretion[1], car il y a beaucoup de telz noms, qui ne se peuvent approprier en francoys : les uns monosyllabes, comme *Mars* : les autres dissyllabes, comme *Venus* : aucuns de plusieurs syllabes, comme *Jupiter*, si tu ne voulois[2] dire *Jove* : et autres infinitz, dont je ne te scauroy' bailler[3] certaine reigle[4]. Parquoy je renvoye tout au jugement de ton oreille[5]. Quand au reste[6], use de motz purement francoys[7], non toutesfois trop communs, non point

2. tels (61-97 sauf 80).
3. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
5. Jove (57, 62, 80), Jôve (61, etc.).
6. infinitz (57, 80), infiniz (61, 62), infinis (69, etc.) — scauroy' (57, 62, 80), sçauroy' (61, etc.).
8. Quant (57-97 sauf 69) — mots (61-97 sauf 80).
9. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — toutesfois (57, 62, 80), toutefois (61, etc.).

Corneille, qui dit couramment *Tulle, Brute, Cassie, Décie,* etc. Mais du temps même de la Pléiade, Amyot n'avait pas admis ce principe, et Montaigne l'en loue, *Ess.* I, xlvi : « Je sçay bon gré à Jacques Amiot d'avoir laissé dans le cours d'une oraison françoise les noms latins tous entiers, sans les bigarrer et changer, pour leur donner une cadence françoise. Cela sembloit un peu rude au commencement : mais des-ja l'usage, par le credit de son *Plutarque*, nous en a osté toute l'estrangeté. » (Édit. Courbet et Royer, I, 380.)

1. Encore une réserve qui témoigne en faveur de l'esprit judicieux et sensé du critique.

2. Ce tour, qu'on lit encore quelques lignes plus loin, est un latinisme (*nisi volebas,* à moins que tu ne veuilles) que nous avons déjà noté, p. 158, n. 3 et p. 217, n. 1.

3. V. plus haut, p. 63, n. 7.

4. C'est-à-dire : une règle certaine, précise. Cf. ci-dessus, p. 83, n. 6.

5. C'est la seconde fois que du Bellay renvoie le poète futur au « jugement de l'oreille » (cf. p. 253). On notera ce souci constant de l'harmonie. L'harmonie est pour la Pléiade la loi souveraine des vers.

6. Cf. plus haut, p. 54, n. 1.

7. « Ce commandement est tresbon, mais tresmal observé par toy, precepteur, qui dit *vigiles* pour *veilles* ; *songer* pour *penser* ; *dirige* pour *adresse* ; epithetes non *oysifz* pour *superfluz* ; *pardonner* pour *espargner* ; *adopter* pour *recevoir* ; *liquide* pour *clair* ; *hiulque*

aussi trop inusitez, si tu ne voulois quelquefois usurper[1], et quasi comme enchasser ainsi qu'une pierre precieuse et rare, quelques motz antiques en ton poëme, à l'exemple de Virgile, qui a usé de ce mot *olli* pour *illi*, *aulai* pour *aulæ*, et autres[2]. Pour ce faire, te faudroit

1. quelque fois (61, 69).
3. quelque mots (61), quelques mots (62-97 sauf 80) — poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.).
4. Virgille (57) — à usé (49, 57).

pour *mal joinct*; *religion* pour *observance*; *thermes* pour *estuves*; *fertile* en larmes pour *abondant*; *recuse* pour *refuse*; *le manque flanc* pour *le costé gauche*; *guerriere* pour *combatante*; *rasserener* pour *rendre serain*; *buccinateur* pour *publieur*; *fatigue* pour *travail*; *intellect* pour *entendement*; *aliene* pour *estrange*; *tirer* pour *peindre* ou *pourtraire*; *molestie* pour *ennuy*; *venusté*[a] pour *venusteté*, comme de *honneste*, *honnesteté*; *moy* pour *je*; *pillé* pour *prins*; *ennobly* pour *anobly*; *oblivieux* pour *oblieux*; *sinueux* pour *courbe* et *contourne*, et infiniz semblables que trop long serois à les nombrer. — Item improprietez, comme vins *libres* pour *joyeux*; *hurter la terre du pied libre* pour *aller seurement*; *esclarcir voile* pour *esclairer*; *donner la derniere main* pour *mettre fin* et *parachever*. — Item les vices de la langue du païs, comme o pour *avec*; *qui de l'un, qui de l'autre, qui Grec, qui Latin*, pour *tant de l'un que de l'autre, tant Grec que Latin*, et plusieurs telz desquelz tu te pourras excuser qu'ilz sont de ton creu par ce demy vers de Vergile : *Nostri sic loquuntur*[b]. Mais toy qui les autres enseignes, te souvienne du vers de Caton : *Turpe est doctori, cum culpa redarguit ipsum*[c]. » (Q. H.)

1. V. ci-dessus, p. 252, n. 1.
2. Voici le second procédé d'enrichissement de la langue que préconise du Bellay : rajeunir des archaïsmes. C'est encore une idée d'Horace, *Epist. ad Pis.* 70 :

Multa renascentur quae jam cecidere.

Cf. Peletier (I, VIII, 39) : « Il ne sera defandù de ramener quelquefoes les moz anciens : comme *aderdre*, pour *aderer*, dont use souvant Jan Demun : *heberger*, pour *loger* : *ol*, pour une *armee* : pourvu que nous i soyons rares : einsi que Virgile, qui à si bonne grace an son *olli*, e qui dit quelquefoes *aulaï*, *fuat*, e

a. 1555 et 1556 : *venuste*. Mais il faut lire *venusté*, d'après le texte même de la *Deffence* (v. plus haut, p. 111, n. 1).
b. Cet hémistiche, prosodiquement faux, ne figure nulle part dans Virgile.
c. Dionysius Caton, *Dist. de mor.* I, 30 (édit. Bæhrens, *Poetae latini minores*, III, 220).

voir tous ces vieux romans[1] et poëtes françoys, ou tu trouverras un *ajourner*[2] pour *faire jour* (que les praticiens se sont fait propre), *anuyter*[3] pour *faire nuyt*,

1. romains (92) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — françoys (80), francois (62), françois (57, etc.).
2. trouverras (57, 62, 80), trouveras (61, etc.).
3. pratticiens (61, 69) — faict (62) — anuyter (57, 80), anuiter (62 anuicter (61, etc.) — faire nuyt (57, 80), faire nuit (62), faire nuict (61, etc.).

d'autres. E principalemant seront bien apliquèz, quand nous ferons parler quelque personnage du vieus tans françoes. E pansons qu'il n'ét mot si rude, qui ne trouve sa place, si nous prenons l'avis de le bien coloquer. » — Sans donner d'exemple précis, Ronsard formule le même conseil d'une manière générale. Il dit en son *Art Poëtique* : « Tu ne desdaigneras les vieux mots françois, d'autant que je les estime tousjours en vigueur, quoy qu'on die. » (Édit. Blanchemain, VII, 335.) Il dit encore dans la 2e préface de la *Franciade* : « Outre, je t'adverti de ne faire conscience de remettre en usage les antiques vocables. » (Même édit., III, 32.) — Sur les archaïsmes de la Pléiade, cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 210-351, et Brunot, *Langue au* XVIe *siècle*, p. 794-799.

1. Cf. Ronsard, *Art Poëtique* : « Tu ne rejetteras point les vieux mots de nos romans, ains les choisiras avecques meure et prudente election. » (Édit. Blanchemain, VII, 320.) Dans la 2e préface de la *Franciade*, il semble regretter l'absence d'un lexique des vieux mots : « Encore vaudroit-il mieux, comme un bon bourgeois ou citoyen, rechercher et faire un lexicon des vieils mots d'*Artus*, *Lancelot* et *Gauvain*, ou commenter le *Romant de la Rose*, que s'amuser à je ne sçay quelle grammaire latine qui a passé son temps. » (Même édit., III, 36.)

2. Dans l'ancien français, *ajourner* a deux sens : 1° faire jour ; 2° assigner en justice à jour dit. C'est le second uniquement « que les praticiens [les gens de loi] se sont fait propre ». — LITTRÉ, qui cite un grand nombre d'exemples de ce verbe du XIe au XVe siècle, ne donne pour le XVIe qu'un double exemple de du Bellay, la phrase de la *Deffence*, et celle-ci, empruntée à la *Complainte du desesperé* (1552) :

D'une entre-suyvante fuyte
Il *adjourne*, et puis *annuyte*.
(Édit. Marty-Laveaux, II, 7.)

Nicot écrit dans son *Thresor* (1606) : « Il se commence à *adjourner*, c'est à dire devenir jour, *diescit, lucessit*. »

3. Fréquent dans la vieille langue (v. LITTRÉ et GODEFROY), le verbe *anuiter* ne s'emploie plus qu'au sens réfléchi (*s'anuiter* = se laisser surprendre en route par la nuit). On a vu par la note

assener[1] pour *frapper ou on visoit*, et proprement d'un coup de main, *isnel*[2] pour *leger*, et mil' autres bons motz, que nous avons perduz par notre negligence[3]. Ne doute point que le moderé usaige de telz vocables ne donne grande majesté tant au vers comme à la

2. mill' (84,97), mille (92).
3. mots (61-97 sauf 80) — perdus (57-97 sauf 80) — nostre (57-97 sauf 80).
4. usage (57-97 sauf 80) — tels (62-97 sauf 80).
5. aux vers (62, 92).

précédente du Bellay s'en servir en l'opposant à *ajourner*. Il s'en est encore servi dans sa traduction du *IVe livre de l'Énéide* (1552) :

> Et quand il *anuytoit*,
> Le fier Enée en songe l'agitoit.

R. Estienne, dans son *Dict. fr.-lat.* (2e édit., 1549), donne *anuiter* comme transitif : « *Anuicter*, mettre à la nuict, atarder aucun jusques à ce qu'il soit nuict, *ad noctem usque remorari aliquem.* » Nicot copie R. Estienne.

1. Du latin *assignare*, distribuer, donner (cf. le doublet savant *assigner*). Cette forme, très ancienne dans la langue, n'a pas cessé d'être française. Pour le XVIe siècle, LITTRÉ en cite un exemple d'Amyot et sept de Montaigne. En voici un pris de Ronsard, *Franc.* II :

> Pource il se tourne et promptement *assene*
> L'endroit certain où tressailloit la veine.
> (Édit. Blanchemain, III, 136.)

2. Vieux mot, courant au Moyen Age, et dont Baïf et du Bellay font un usage assez fréquent (v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 298).

Exemple :

> Il est bien vray que l'âge et les ennuys
> Et les travaux, dont chargé je me suis,
> Ne tardoient lors mes deux plantes *isnelles*.
> *Amours de J. du Bellay*, s. IX.
> (Édit. Marty-Laveaux, II, 124.)

« Le mot n'est tant usité à présent, dit Nicot, qu'il estoit par les anciens François, comme il se voit és anciens romans. Nos poetes françois en usent encores communéement. »

3. Dans l'épître-préface à Jean de Morel qui ouvre son recueil de 1552, du Bellay, revenant sur cette question des archaïsmes, s'applaudit d'avoir usé de *cerve* pour *biche*, « combien que *cerve* ne soit usité en termes de vennerie, mais assez congnu de noz vieux romans », et d'avoir employé de même « *gallées* pour *galleres*,

prose : ainsi que font les reliques des sainctz aux croix [1] et autres sacrez joyaux dediez aux temples [2].

1. sainctz (57, 80), saincts (61, etc.), saints (97).

endementiers pour *en ce pandant*, *isnel* pour *leger*, *carrolant* pour *dansant*, et autres — ajoute-t-il — dont l'antiquité (suyvant l'exemple de mon aucteur Vergile) me semble donner quelque majesté au vers, principalement en ung long poëme, *pourveu toutesfois que l'usage n'en soit immoderé.* » (Édit. Marty-Laveaux, I, 337.) On notera la restriction de la dernière phrase, qui concorde pleinement avec celle que du Bellay formule dans la *Deffence* : « Ne doute point que le *moderé* usaige de telz vocables ne donne grande majesté tant au vers comme à la prose. »

1. « Vela bonne et devote similitude. » (Q. H.)

2. En résumé, dans ce chapitre, tout entier relatif à la *langue*, les moyens proposés pour développer le vocabulaire se ramènent à deux : 1° inventer des mots nouveaux ; 2° rajeunir des mots anciens. Comme on le voit, il n'est question dans la *Deffence* ni des *dialectes* ni du *provignement*. — Plus loin, dans le chap. IX, du Bellay traitera des questions relatives à l'enrichissement du *style*.

CHAPITRE VII

De la rythme et des vers sans rythme.

Quand à la rythme[1], je suy' bien d'opinion qu'elle soit riche[2], pour ce qu'elle nous est ce qu'est la quantité aux Grecz et Latins[3]. Et bien que n'ayons cet

2. rithme (97).
3. Quant à (57-97) — rithme (97) — je suy' (57, 62, 80), je suis (61, etc.).
4. pource (84-97).
5. Grecs (61-97 sauf 80) — cest (61-97 sauf 80).

1. Orthographe conforme à l'étymologie *rhythmus* (ῥυθμός) : *rime* est la forme populaire et *rythme* la forme savante. — Pour l'orthographe *quand à*, v. ci-dessus, p. 54, n. 1.

2. Cf. Peletier (II, I, 54-55) : « J'è tousjours etè d'avis que la rime des vers doèt étre exquise e, comme nous disons, riche. Car si on m'alegue la sugecion que c'ét que d'i étre si consciancieus, on ne sauroèt par cela gagner autre chose, sinon qu'on veût chercher un subterfuge de labeur. Si on me dit que les rimes riches sont trop rares, e qu'eles ampeschet l'execucion d'un bon propos ou d'une bele maniere de parler, je pourroé repondre que les beles locucions aussi sont rares, e que si pour contreinte de la rime il ne vient a propos de les pouvoèr metre a une fin de vers, il les faut metre au milieu, les changer, les ruminer, aviser si nous pouvons user de transposicion de moz, ou si nous avons le moyen d'an user autremant ou autremant... An poësie il faut fere tous les deus, e bien dire, e bien rimer. Car si la rime sèrt au plesir de l'oreilhe, certes plus ele sera exacte, e plus de contantemant ele donnera. » Cette théorie de la rime riche, que n'eût pas désavouée Banville, est à coup sûr très remarquable. — Moins rigoureux que Peletier, Ronsard demande que la rime soit « resonnante et d'un son entier et parfait », mais il ajoute : « Toutesfois, tu seras plus soigneux de la belle invention et des mots que de la ryme, laquelle vient assez aisément d'elle-mesme, aprés quelque peu d'exercice et labeur. » (*Art Poëtique*, édit. Blanchemain, VII, 326.)

3. Même idée chez Peletier qui, recevant la rime « pour une formele beauté de poësie », puisqu'elle rapproche la poésie du chant, la déclare « assez dine de suplir les mesures des vers gréz e latins, fez de certein nombre de piez que nous n'avons point an notre langue » (II, I, 54).

usaige de piez comme eux, si est ce que[1] nous avons un certain nombre[2] de syllabes en chacun genre[3] de poëme, par les quelles, comme par chesnons, le vers francois lié et enchainé est contraint de se rendre en cete etroite prison de rythme[4], soubz la garde le plus souvent d'une couppe feminine, facheux et rude gëolier et incongnu des autres vulgaires[5].) Quand je dy que la

1. usaige (57, 62, 80), usage (61, etc.) — piez (57, 62, 80), piedz (61), pieds (69, etc.) — si est ce que (57, 62, 80), si est-ce que (61, etc.).
3. poeme (57, 62, 80), poëme (61, etc.) — les quelles (57, 62, 80), lesquelles (61, etc.) — chesnons (57, 62, 80), chainons (61, etc.), chaisnons (97).
4. francois (62), francoys (80), françois (57, etc.) — enchaisné (97).
5. ceste estroite prison (61-97 sauf 80) — rithme (97) — soubz (57, 80), soubs (61-75), sous (84-97).
6. fascheux (97) — geolier (57-97).
7. incongnu (57, 62, 80), incongneu (61), incogneu (69, etc.).

1. Cf. plus haut, p. 58, n. 2.
2. C'est-à-dire : un nombre déterminé. Cf. ci-dessus, p. 83, n. 6 : « je ne te scauroy' bailler *certaine* reigle ».
3. Sur *chacun* adjectif, v. plus haut, p. 84, n. 1.
4. Person rapproche ici Brunetto Latini, *Tresor*, III, I, X : « Li sentiers de rime est plus estroiz et plus fors [que la voie de prose], si comme cil qui est clos et fermez de murs et de paliz, ce est à dire de poinz et de numbre et de mesure certaine de quoi on ne puet ne ne doit trespasser. » (Édit. Chabaille, p. 481.) — Ne peut-on aussi rapprocher Montaigne, *Ess.* I, XXV : « Tout ainsi que la voix, contrainte dans l'étroit canal d'une trompette, sort plus aiguë et plus forte : ainsi me semble il que la sentence, pressée aux pieds nombreux de la poësie, s'eslance bien plus brusquement, et me fiert d'une plus vive secousse. » (Édit. Courbet et Royer, I, 176.)
5. La *coupe féminine* est l'élision de l'*e* muet à la césure (c'est-à-dire au quatrième pied dans le décasyllabe, au sixième dans l'alexandrin). Exemple : « L'heureuse branch(*e*) à Pallas consacrée » (*Olive*, s. IV). La césure devant tomber sur une syllabe pleine (et ne pouvant plus, depuis Jean Lemaire, tomber sur une muette), il faut au cinquième pied dans les vers de ce genre (au septième dans l'alexandrin), pour que l'élision soit possible, un mot commençant par une voyelle. Ce qui crée au poète une difficulté. Sibilet fait une réflexion analogue à celle de du Bellay sur ce « facheux et rude gëolier » qu'est la coupe féminine : « Cest *é* vulgairement appellé fémenin, dit-il (I, VI, f° 13 v°), est aussi fascheus a gouverner qu'une femme, de laquéle il retient le nom. »

rythme doit estre riche, je n'entens qu'elle soit contrainte, et semblable à celle d'aucuns, qui pensent avoir fait un grand chef d'œuvre en francoys, quand ilz ont rymé un *imminent* et un *eminent*, un *misericordieusement* et un *melodieusement*, et autres de semblable farine, encores qu'il n'y ait sens ou raison qui vaille [1]. Mais la rythme de notre poëte sera voluntaire, non forcée : receüe, non appellée : propre, non aliene [2] : naturelle, non adoptive [3] : bref, elle sera telle, que le vers tumbant en icelle ne contentera moins l'oreille, qu'une bien armonieuse musique tumbante en un bon et parfait accord [4]. Ces equivoques [5] donq' et ces simples

1. rithme (97) — *doint* (49).

3. avoir faict (62, 84, 92) — chef-d'œuvre (84-97) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).

4. ils (62) — rythmé (92), rimé (97).

6. encores (57, 62, 80), encor' (61, etc.).

7. rithme (97) — nostre (61-97 sauf 80) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).

8. forcee (57-97) — receue (57-97) — appellee (57-97).

10. tumbant (57, 62, 80), tombant (61, etc.) — aureille (84-97).

11. que une (84, 97) — une bien *amoureuse* musique (84-97) — tumbante (57, 62, 80), tombante (61, etc.).

12. parfaict (62) — doncq' (75), doncques (84, 97), donques (92) — *ses* simples (84-97).

1. A qui du Bellay songe-t-il en formulant cette critique ? Préciser serait hasardeux : mais il semble que Peletier ait pris pour lui cette épigramme (II, I, 56) : « Vrei ét que je ne reprandrè pas, einçoes ne priserè pas moins un homme, pour ne rechercher une rime si songneuse comme sont *misericordieusemant* e *melodieusemant*, qui ét une rime mienne. » Peletier, nous l'avons vu, tenait pour la rime riche, qu'il érigeait en système. Il se rend ce témoignage (II, I, 55) : « E certes, il faut que je die cela de moe, que j'è etè celui qui plus è voulu rimer curieusemant, e suis contant de dire, supersticieusemant. »

2. Étrangère. Cf. ci-dessus, p. 86, n. 1.

3. Cette série d'antithèses symétriques est dans le goût latin. Cf. Cicéron, *Pro Mil.* IV, 10 : « Est igitur haec, judices, non scripta, sed nata lex ; quam non didicimus, accepimus, legimus, verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus ; ad quam non docti, sed facti, non instituti, sed imbuti sumus. »

4. C'est une des idées chères à la Pléiade que de rapprocher autant que possible la poésie de la musique.

5. On appelle rime *équivoque* ou *équivoquée* toute rime formée

rymez avecques leurs composez[1], comme un *baisser*

1. rythmez (92), rimez (97).

par des mots consonants qui diffèrent de sens, comme dans ces vers de Guillaume Cretin :

> Pour bien savoir *comment cela se meine*,
> Fille, lundi *commence la semaine*.

ou ceux-ci de Clément Marot :

> En m'esbatant je fais rondeaulx *en rithme*,
> Et en rithmant bien souvent je m'*enrime*.
> Brief, c'est pitié d'entre nous *rithmailleurs* :
> Car vous trouvez assez de *rithme ailleurs*,
> Et quand vous plaist mieulx que moy *rithmassez*,
> Des biens avez et de la *rithme assez*.

On sait que la rime équivoque fut l'objet d'un culte fervent de la part des *rhétoriqueurs* (cf. la thèse latine de Langlois sur les *arts de rhétorique*, 1890), et que Marot lui-même s'y laissa plusieurs fois séduire (édit. P. Jannet, I, 149-150 et 189-190 ; II, 212 ; III, 5). — Sibilet, dans son *Art Poëtique* (I, VII, f° 22 r°) la tient encore en grand honneur. Après avoir cité l'épître de Marot dont on vient de lire le début, il ajoute : « Ceste espéce de ryme en équivoque (laquéle tu trouveras souvent ailleurs en Marot et télz famèz poétes), comme elle est la plus difficile, aussy est elle moins usitée : et ne laisse pourtant a estre la plus élegante, comme celle qui fait cest unison et resemblance plus égale, et de ce plus poignante l'ouye. » C'est à Sibilet vraisemblablement que pensait du Bellay, en proscrivant « ces equivoques » si prisées de son devancier. — Le *Quintil*, comme de juste, a cru devoir prendre contre l'adversaire de Sibilet la défense des équivoques : « Comme tu as jeté[a] les plus belles formes de la poësie françoise, ainsi maintenant rejectes tu la plus exquise sorte de ryme que nous ayons, moyennant qu'elle ne soit affectée et cerchée trop curieusement. Et en cecy tu blasmes taisiblement Meschinot, Molinet, Cretin et Marot, tels personnages que chacun les cognoit. Mais comme j'ay dit des chants royaux, balades, rondeaux et virlais, la difficulté des equivoques, qui ne te viennent pas tousjours à propos, les te fait rejecter. »

1. Autre trait lancé contre Sibilet qui dit textuellement (I, VII, f° 25 r°-v°) : « Avise toy cependant que tu peus rymer bien et deuement le simple contre le composé, combien que aucuns vœillent soutenir le contraire, mais sans apparence de raison. » Cette rime, ajoute-t-il, est légitime, « attendu nomméement que Marot, Saingelais, Salel, Héroet, Scéve, et tous lés savans et famés poétes de ce temps en usent ordinairement et sans scrupule ».

a. 1555 : *osté*.

et *abaisser*, s'ilz ne changent ou augmentent grandement la signification de leurs simples, me soint chassez bien loing : autrement, qui ne voudroit reigler sa rythme comme j'ay dit, il vaudroit beaucoup mieux ne rymer point[1], mais faire des vers libres[2], comme a fait Petrarque en quelque endroit[3], et de notre tens le seigneur Loys Aleman[4], en sa non moins docte que

1. s'ils (62-97 sauf 80).
2. soint (80), soient (57-75), soyent (84-97).
3. loin (92) — regler (97).
4. rithme (97) — dict (84, 92).
5. rythmer (92), rimer (97).
6. à fait (49, 57), a faict (62, 84, 92) — endroict (62, 84, 92) — de nostre temps (61-97 sauf 80).

1. Pour cet emploi de *qui* dans le sens de *si l'on*, très fréquent au XVIᵉ siècle, v. Benoist, *Synt. franç.*, p. 103 ; Huguet, *Synt. de Rab.*, p. 135.

2. C'est ce que nous nommons aujourd'hui des *vers blancs*, ce que les Italiens nomment *versi sciolti*. Il en est déjà question dans Sibilet (II, XV, fᵒˢ 74 vᵒ 75 rᵒ) pour qui c'est « chose autant estrange en nostre poésie françoise, comme seroit en la gréque et latine lire dés vers sans observation de syllabes longues et bréves, c'est a dire sans la quantité dés temps, qui soutiennent la modulation et musique du carme en cés deus langues, tout ainsy que fait en la notre la ryme ». Sibilet observe que Bonav. des Périers est chez nous le seul poète qui ait risqué des vers sans rime (traduction en octosyllabes de la 1ʳᵉ satire d'Horace, « *des mal contens* » — édit. L. Lacour, I, 97). Avant des Périers, Pétrarque en avait fait, mais en sextines : « Si tu veus faire dés vers non ryméz, ajoute Sibilet, et t'aider de l'exemple de Pétrarque, fay lés en sestines comme luy. Car l'authorité de Bonaventure dés Périers seroit basse pour faire trouver hors sestine bons cés vers, qui sans ryme demeurent autant froys, comme un corps sans sang et sans ame. »

3. V. dans les œuvres de Pétrarque ses neuf sextines, édit. G. Mestica, Florence, Barbèra, 1896, p. 23, 51, 96, 125, 215, 306, 330, 333, 468. Il faut y joindre la canzone *Verdi panni*, p. 48.

4. Le poète italien Luigi Alamanni (1495-1556), exilé de Florence pour raison politique, trouva un refuge à la cour de France, où il vivait encore en 1549. Il dédia ses œuvres à François Iᵉʳ (*Opere toscane di Luigi Alamanni al Christianissimo Rè Francesco primo*, Lyon, Séb. Gryphe, 2 vol., 1532-1533). — Sur Alamanni, consulter la thèse de M. Henri Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de France au* XVIᵉ *siècle : Luigi Alamanni (1495-1556). Sa vie*

plaisante *Agriculture*[1]. Mais tout ainsi que les peintres et statuaires mettent plus grand' industrie à faire beaux et bien proportionnez les corps qui sont nuds, que les autres : aussi faudroit-il bien que ces vers non rymez feussent bien charnuz et nerveuz, afin de compenser par ce moyen le default de la rythme[2]. Je n'ignore point que quelques uns ont fait une division

5. rythmez (92), rimez (97) — feussent (57, 62, 80), fussent (61, etc.). — charnus (84-97) — nerveuz (57, 62, 80), nerveux (61, etc.) — afin (57, 62, 80), à fin (61, etc.).

6. moien (61, 69-75) — default (57, 62, 80), defaut (61, etc.) — ryme (61, 69), rithme (97).

7. ont faict (62).

et son œuvre. Paris, Hachette, 1903. Dans sa conclusion, l'auteur s'attache à préciser l'influence d'Alamanni sur la Pléiade. Ses aperçus ingénieux ne sont pas exempts d'exagération.

1. La *Coltivazione* d'Alamanni, dédiée à la dauphine Catherine de Médicis, fut publiée à Paris même, chez R. Estienne, en 1546. — Sur ce poème, v. Hauvette, *op. cit.*, 2e part., chap. IV, p. 263-302.

2. Même « bien charnuz et nerveuz », les vers blancs, plusieurs fois hasardés, n'ont jamais réussi chez nous. La Pléiade elle-même a paru comprendre l'inutilité de la tentative, puisque dans toute son œuvre, à peine en peut-on citer deux essais : le sonnet CXIV de l'*Olive* (1550), une ode de Ronsard « sur la naissance de François de Valois, dauphin de France », publiée en 1550, mais composée dès 1544, si du moins elle est contemporaine de l'événement (édit. Blanchemain, II, 212). Peletier, pourtant si hardi dans la plupart de ses idées, se montre ici peu favorable (II, II, 59) : « Je n'ignore pas que quelques uns de notre tans n'eet voulù introduire la façon des vers sans rime : chose que je ne reçoè grandemant, ni ne regete aussi. Mes je di bien, que sufisant tant seulemant la cesure e le nombre de silabes pour fere un vers, il i aura peu de diferance antre les vers e la prose. » Cf. ce que dit, la même année que Peletier (1555), Antoine Foclin, dans sa *Rhetorique Françoise*, p. 36-37 : « Combien qu'on puisse trouver des vers sans ryme, comme l'epitaphe de Monsieur d'Orleans fait par Ronsart [cette pièce ne figure pas au recueil des *Épitaphes* de Ronsard], toutesfois telle sorte de vers est aussi estrange en la langue françoise que seroit en la greque ou latine écrire de vers sans observation de syllabes longues et bréves, c'est à dire sans la quantité des temps, qui soutient la modulation et musique du carme en ces deus langues. » On voit que Foclin plagie Sibilet (v. ci-dessus, p. 265, n. 2).

de rythme, l'une en son et l'autre en ecriture[1], à cause de ces dyphthongues *ai, ei, oi*, faisant conscience de rymer *maitre* et *prestre*, *fontaines* et *Athenes*, *connoitre* et *naitre*[2]. Mais je ne veulx que notre poëte regarde si superslicieusement à ces petites choses : et luy doit suffire que les deux dernieres syllabes soint unisones[3], ce qui arriveroit en la plus grand' part, tant en voix

1. ryme (61, 69), rithme (97) — escripture (61, 69-75), escriture (62, 84-97).
2. dyphthongues (57, 62, 80), diphthongues (61, etc.).
3. rythmer (92, 97) — maistre (61-97 sauf 80) — fonteines (61, 69-75, 84, 92) — cognoistre (61-97 sauf 80).
4. naistre (61-97 sauf 80) — veux (57-97 sauf 80) — nostre (61-97 sauf 80) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).
5. superstitieusement (84-97).
6. soint (80), soient (57-75), soyent (84-97).
7. grand' part (57, 62, 80), grande part (61, etc.).

1. Il se pourrait que du Bellay fit allusion à Pierre Fabri, qui, dans son *Art de rithmer*, à propos de la « rithme leonine passante », distingue la rime qui a « difference en escripture et non point en pronunciation » et celle qui a « difference en pronunciation et non point en escripture » (v. l'édit. Héron, II, 24-25). C'est le seul passage, à ma connaissance, où se trouve marquée d'une façon précise « la division de rythme, l'une en son et l'autre en ecriture ».

2. Cf. Sibilet (I, VIII, f° 31 r°-v°) : « Sans repréhension tu peuz rymer la diphthonge de deuz lettres contre la simple lettre faisant mesme son, ou bien peu différent, comme *estre* contre *maistre* et contre *congnoistre*... Il est vray que je trouveroie rude de rymer *heure* contre *nature* pour la difference du son : mais aussi ne feroy'-je pas grande conscience de rymer *morsure* contre *asseure* pour la parité du son. Toutesfois ne vœil-je pas nier que le moins que tu le pourras faire soit le meilleur. Car plus la ryme se resemble de son et d'orthographe ensemble, plus est parfaite et plaisante. Mais aussi vœil je soutenir, comme il me semble par raison soutenable, que mieus vaut rymer *seure* contre *nature*, pour garder bon sens et bon propos, que superstitieusement s'arrester a la riche ryme pour mettre un mot impertinent ou moins propre. »

3. Mot calqué sur le latin *unisonus*, qu'on trouve dans Boèce (*De Mus.* V, IV et X) et qui a passé dans la langue de la scolastique. *Unisone* est dans Sibilet, qui dit du chant royal (II, V, f° 52 v°) : « Sa structure est de cinq coupletz *unisones* en ryme et égaus en nombre de vers. »

qu'en ecriture[1], si l'orthographe francoyse n'eust point eté depravée[2] par les praticiens[3]. Et pour ce que Loys Mégret[4] non moins amplement que doctement a traité cete partie, Lecteur, je te renvoye à son livre[5] : et

1. escripture (61, 69-75, 84), escriture (62, 92, 97) — francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).
2. esté (61-97 sauf 80) — depravee (57-97 sauf 75) — pratticiens (69) — pource que (84-97).
3. Megret (84-97) — *à* traité (49, 57), a traité (80), a traicté (62), a traitté (61, etc.).
4. ceste (61-97 sauf 80).

1. C'est-à-dire : ce qui arriverait en la plupart des mots, où le son *vocal* se confondrait avec le son *graphique,* où l'écriture, en d'autres termes, retracerait exactement la manière de prononcer.

2. Altérée, pervertie, défigurée (sens du latin *depravare*). Cf. cette phrase de l'épître à Morel, en tête du recueil de 1552 : « Voyant quelques miens escriz par une infinité de copies tellement *depravez*... » (Édit. Marty-Laveaux, I, 338.)

3. « Ains au contraire : par les praticiens a esté, et est, et sera efforcéement retenue en son entier contre la nouvelle paradoxologie. » (Q. H.) — Sibilet laisse entendre que les praticiens ont leurs raisons pour compliquer l'orthographe : « Je ne m'arretteray au plaisir d'un pratticien, *qui écrivant prend plus prés garde a emplir son bout de papier,* qu'a raison qu'il seût rendre, ny autre pour luy, pourquoy il écrit ainsi. » (Épître « *aus Lecteurs* », en tête de l'*Iphigene d'Euripide*, 1549.)

4. Louis Meigret, natif de Lyon (on ignore les dates exactes de sa naissance et de sa mort), est le grammairien le plus remarquable du XVIe siècle. En 1542, il avait publié à Paris son *Traité touchant le commun usage de l'escriture francoise... au quel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des letres* (privil. du 11 oct. 1542 ; réimpr. Paris, 1545) : c'est le livre auquel « renvoie » du Bellay. En 1548, il avait exposé son nouveau système de graphie dans l'épître « *aos Lecteurs* » qui précède sa traduction du *Menteur* de Lucien : *Le Menteur ou l'Incredule de Lucian, traduit de grec en françoes,... aveq une ecritture q'adrant à la prolaçion françoeze, e les rézons.* Ce système, nettement phonétique, lui valut toute une querelle avec Guillaume des Autelz et Jacques Peletier du Mans. L'année qui suivit la *Deffence* (1550), il devait publier son *Tretté de la grammere françoeze* (réimpr. moderne : Wendelin Foerster, Heilbronn, 1888). — Sur Louis Meigret et ses théories orthographiques et grammaticales, cf. Livet, *la Gramm. franç. et les gramm. au* XVIe *siècle* (1859), p. 49-142 ; et Brunot, *Langue au* XVIe *siècle*, p. 731-737 et 752-771.

5. Meigret, dans son *Traité*, n'a parlé nulle part spécialement

feray fin à ce propos, t'ayant sans plus averti de ce mot en passant, c'est que tu gardes[1] de rythmer les motz manifestement longs avecques les brefz aussi manifestement brefz[2], comme un *pásse*[3] et *trace*, un *maítre*[3] et *mettre*, un *chevelúre*[3] et *hure*, un *bast* et *bat*, et ainsi des autres.

1. t'aiant (61, 69) — adverty (61-97 sauf 80).
2. tu gardes (57, 61, 62, 80), tu *te* gardes (69-75), tu *re*gardes (84-97) — rythmer (57, 62, 80, 92), rymer (61, etc.), rimer (97).
3. mots (61-97 sauf 80) — avec (57-97 sauf 80) — brefs (61-97 sauf 80).
4. brefs (61-97 sauf 80) — passe (69-75, 84-97).
5. maistre (61-97 sauf 80) — metre (73, 75, 84-97) — *une* chevelure (73, 75, 84-97).

des praticiens : « *cete partie* », dans la phrase de du Bellay, s'applique donc à ce qu'a dit Meigret, d'une façon générale, de la « dépravation » de l'orthographe.

1. *Garder,* verbe neutre au sens d'*éviter*, courant à l'époque classique, est encore usuel aujourd'hui. A partir de 1569, les éditions portent *tu te gardes* ; à partir de 1584, fautivement, *tu regardes*. V. l'appareil critique.

2. Ce précepte est déjà formulé par Jean Bouchet dans une pièce qui remonte à 1537, la 107e de ses *Epistres familieres*, « ou il est parlé d'aulcunes reigles de rime » :

Voiré doit on, sans que les vers on griefve,
Avoir esgard a la longue et la briefve,
Qu'on congnoistra par le parler commun
Sur la voyelle, ou ne pense chascun.
En bon francois ce mot cy, *advertisse*,
Est long sur *i*, et brief ce mot, *notice*.
Et toutesfoiz tous les jours vous voiez,
Que les plusgrans sont surce forvoiez,
Et mesmement en rime d'equivocque,
Ou quand des vers la sentence y provocque.
Pourtant n'on fault blasmer les bons facteurs,
Ne de leurs vers estre diffamateurs
Peu de gens sont qui ces reigles bien gardent,
Moins de lecteurs qui si pres y regardent.

Epistres morales et familieres du Traverseur.
Poitiers, Jacq. Bouchet, 1545, fo LXXII ro.
(Bibl. Nat. — Rés. Ye. 56/2.)

3. L'accent aigu placé sur l'*a* de *passe* et de *maitre* et sur l'*u* de *chevelure* indique que ces syllabes sont longues (PERSON).

CHAPITRE VIII

De ce mot rythme, de l'invention des vers rymez, et de quelques autres antiquitez usitees en notre langue.

Tout ce qui tumbe soubz quelque mesure et jugement de l'oreille (dit Ciceron[1]) en latin s'appelle *numerus*, en grec ῥυθμὸς, non point seulement au vers, mais à l'oraison[2]. Parquoy improprement notz anciens ont astrainct[3] le nom du genre soubz l'espece, appellant *rythme* cete consonance de syllabes à la fin des vers, qui se devroit plus tost nommer ὁμοιοτέλευτον, c'est à dire finissant de mesmes, l'une des especes du rythme[4]. Ainsi les vers, encores qu'ilz ne finissent

2. rythme (57, 62, 80, 92), ryme (61, etc.), rime (97) — rythmez (92), rimez (97).
3. usitees (49-97 sauf 75) — nostre (57-97 sauf 80).
4. tumbe (57, 62, 80), tombe (61, etc.) — soubz (57, 80), soubs (61-75, 84, 92), sous (97).
5. dict (84, 92).
6. RVTHMOS (97) — *aux* vers (62).
7. notz (57, 80), noz (61-75, 84, 92), nos (97).
8. le nom *de* genre (92) — soubz (57, 80), soubs (61-73, 84, 92), sous (75, 97).
9. rithme (97) — ceste (61-97 sauf 80).
10. plustost (69-75, 84-97) — OMOIOTELEUTON (97).
11. de mesme (92).
12. rithme (97) — qu'ils (62-97 sauf 80).

1. *Orator*, xx, 67 : « Quidquid est quod sub aurium mensuram aliquam cadat, etiamsi abest a versu (nam id quidem orationis est vitium), *numerus* vocatur, qui graece ῥυθμὸς dicitur. »

2. *A l'oraison* = en prose (en latin : *in oratione*).

3. Dans le sens du latin *adstringere*, resserrer. Nous dirions aujourd'hui « restreint ».

4. Du Bellay veut dire que nos pères ont très improprement restreint le sens primitif du mot *rythme*, en le faisant passer de son sens général de « *rythme* » (nombre et mesure des vers) au sens particulier de « *rime* » (homophonie finale des vers). On sait que les deux mots *rythme* et *rime* ont la même étymologie,

point en un mesme son, generalement se peuvent apeller rythme : d'autant que la signification de ce mot ῥυθμὸς est fort ample, et emporte[1] beaucoup d'autres termes, comme κανών, μέτρον, μέλος εὔφωνον, ἀκολουθία, τάξις, σύγκρισις[2], rei-

1. appeller (57-97 sauf 80).
2. rithme (97) — RYTHMOS (97).
4. CANON, METRON, MELOS EUPHONON, ACOLOUTHIA, TAXIS, SYNCRISIS (97).

rhythmus, et que *rime* s'écrivait souvent autrefois *rythme* ou *rithme* : « *Rithme* est une congrue consonance de lettres », écrit Fabri dans son *Art de rhétorique* (1521). — L'idée qu'exprime du Bellay se retrouve dans Sibilet (I, II, fº 3 vº sqq.) : « L'ancienne pauvreté de nostre langue françoise ou l'ignorance de noz majeurs a fait que ce que le Latin en la fleur de sa langue appelloit *carme* ou *vers*, et que le Grec devant luy avoit nommé *mètre*, proprement et doctement tous deuz, a esté en l'exercice et en la lecture de la poésie françoise vulgairement appellé jusques a present *ryme*... Bien qu'il y ait au carme consonance et modulation, laquéle le Grec denotoit par le vocable ῥύθμος, néantmoins ne le simple carme françois ne tout l'œuvre basty de carmes françois peut estre proprement de là nommé *ryme*, attendu que les vers et le poéme seront mieuz diz avoir pour ornement et forme consonance et modulation, qu'euz mesmes appelléz ainsi... Vray est que ce qui est plus communément appellé *ryme* en nostre langage françois, avec plus de raison semblera avoir receu ceste appellation : j'enten ceste parité, resemblance et consonance de syllabes finissantes les vers françois, laquelle non receue par les autres langues en la desinence de leurs carmes, a toutesfois esté admise par elles pour ornement de leur oraison solüe suivant le plaisir qui en touche l'aureille : et l'a nommée le Grec ὁμοιοτέλευτον, le Latin *similiter desinens*, proprement tous deuz. Le François l'a appellée *ryme*, corrompant le mot ῥύθμος par l'elision du θ, et parlant moins proprement, pource qu'autre est le ῥύθμος du Grec, autre la ryme du François. » — Dans son chapitre « *de la rime poëtique* » (II, I, 53), Peletier définit la rime « (combien que ce soèt contre la sinificacion du mot original) une termineson e cadance samblable de deus vers ou plusieurs ». Définition qui se rapproche beaucoup de celle de Ronsard dans son *Art Poëtique* : « La ryme n'est autre chose qu'une consonance et cadance de syllabes tombantes sur la fin des vers. » (Édit. Blanchemain, VII, 326.) — Tout comme ses prédécesseurs, Étienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France* (VII, I), constate et regrette la confusion de sens qu'offre le mot *rythme*. V. l'édit. de 1723, I, col. 681-684.

1. *Emporte* = comporte.

2. Reproduction textuelle (sauf suppression du mot τρόπος) de

gle, *mesure*, *melodieuse consonance de voix*, *consequution*[1], *ordre* et *comparaison*. Or quand[2] à l'antiquité de ces vers que nous appellons rymez, et que les autres vulgaires ont empruntez de nous, si on adjoute foy à Jan le Maire de Belges[3], diligent rechercheur[4] de l'antiquité, Bardus V. roy des Gaules en feut inventeur[5] : et intro-

1. consonnance (84, 97) — consequution (57, 62, 80), consecution (61, etc.).
2. quant à (61-97).
3. rimez (97).
4. si *ont* adjoute foy (49, 80), si *ont adjouté* foy (57), si *ont adjousté* foy (62), si *on adjouste* foy (61, etc.).
5. le Maistre (92) — recercheur (69-75).
6. Bardus cinqiesme (62) — Gaulles (62) — fut (57-97 sauf 80).

l'article ῥυθμός du *Lexique* d'Hésychios, dont la première édition avait été procurée par Marc Musurus, chez Alde, à Venise, en 1514 (réimpr. : Florence, 1520 ; Haguenau, 1521).

1. Ce mot, qui traduit le grec ἀκολουθία, signifie « enchaînement ». Littré ne cite pas d'autre exemple du substantif *consécution* que la phrase de du Bellay. Godefroy cite deux exemples, l'un du *Roman de la Rose*, l'autre de Pierre Fabri, mais où le mot *consécution* signifie « conséquence », et non « enchaînement ». Le latin *consecutio* a les deux sens, selon que c'est un terme de philosophie ou de rhétorique.

2. V. plus haut, p. 54, n. 1.

3. Sur Jean Lemaire de Belges, v. ci-dessus, p. 177, n. 2.

4. *Rechercheur* = qui s'occupe de recherches (équivalent du latin *inquisitor*). Nicot, dans son *Thresor* (1606) : « *Recercheur*, id est, diligent cercheur. » — Cf. Carloix, *Mém. de Vieill.* I, xlvi : « M. de Bellisle, archidiacre de Nantes, gentilhomme breton, de profondissime sçavoir et grand *rechercheur* des antiquités. » (Collect. Petitot, XXVI, 144.) — Ronsard aussi s'est servi du mot *rechercheur*, dans l'*Epistre au Lecteur* qui précède son *Recueil des nouvelles poësies* (1564) : « Sans estre si ambitieux *rechercheur* de ces nouveautez, qui n'apportent nulle seureté de conscience. » (Édit. Blanchemain, VII, 137.)

5. A partir de cet endroit, du Bellay reproduit à peu près textuellement tout un passage de Jean Lemaire dans ses *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, I, x : « Quand le roy Dryius fut mort, son filz Bardus regna en son lieu cinquieme roy de Gaule, lequel fut inventeur de rhythmes, cestadire de rhetorique et de musique. Et pource fut il fort renommé entre les siens. Et introduisit une secte de poëtes et rhetoriciens, lesquelz furent nommez *bardes*, qui chantoient melodieusement leurs rhyhtmes, avec instrumens, en louant les uns et blasmant les autres, comme

duysit une secte de poëtes nommez *bardes*, les quelz chantoint melodieusement leurs rymes avecques instrumentz, louant les uns et blamant les autres, et etoint (comme temoingne Dyodore Sicilien en son VI. livre) de si grand' estime entre les Gaullois, que si deux armées ennemies etoint prestes à combattre, et les ditz poëtes se missent entre deux, la bataille cessoit, et moderoit chacun son ire. Je pourroy' alleguer assez d'autres antiquitez, dont notre langue aujourd'huy est

1. introduisit (61-97 sauf 80) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — les quelz (57, 80), les quels (62), lesquelz (61), lesquels (69, etc.).
2. chantoint (80), chantoient (57-75, 84), chantoyent (92, 97) — rythmes (92), rimes (97).
3. instruments (61-75), instrumens (84-97) — loüant (97) — blasmant (61-97 sauf 80) — etoint (80), etoient (57), estoient (61-75, 84, 92), estoyent (97).
4. temoingne (57, 62, 80), tesmoigne (61, etc.) — Dyodore (57, 62, 80), Diodore (61, etc.) — en son sixiesme livre (62).
5. Gaullois (57, 62, 80), Gaulois (61, etc.).
6. armees (57-97) — etoint (comme ci-dessus, l. **3**) — combattre (57, 62, 80), combatre (61, etc.) — les ditz (80), lesditz (57), lesdicts (62), lesdits (61, etc.).
7. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — entre-deux (84-97) — battaille (57).
8. Je pourrois (92).
9. nostre (61-97 sauf 80) — aujourdhuy (69-75).

met Diodorus Siculus en son VI. livre des *Antiquitez*. Voire, et estoient de si grand estime entre les Gaules, que si deux armees ennemies estoient prestes à combatre, et lesdits poëtes se missent entredeux, la bataille cessoit, et moderoit chacun son ire, en faisant reverence ausdits poëtes. » (Édit. J. Stécher, I, 70.) Du Bellay copie Jean Lemaire jusque dans ses erreurs : le passage de Diodore auquel il est fait allusion n'est pas au liv. VI, mais au liv. V, chap. XXXI. — Cf. Jean Bouchet, *Temple de bonne renommée* :

Diodorus Siculus a escript
Que ung roy Bardus, homme de bon esprit,
Introduisit rithme en lignes bastardes,
Et les facteurs qui furent nommez *bardes*,
Lesquelz chantoient leurs rithmes doulcement
Davant les gens avec ung instrument,
Louoient les bons, les maulvais reprenoient,
Et par leurs chants maintz debas refrenoient.
Aulcuns on (*sic*) dit que ce Bardus fut roy
Cinquiesme en Gaule en honnourable arroy.

Édit. de 1516, f° LX v°
(Bibl. Nat. — Rés. Ye. 357.)

ennoblie, et qui montrent les histoires n'estre faulses, qui ont dit les Gaulles anciennement avoir eté florissantes [1], non seulement en armes [2], mais en toutes sortes de sciences et bonnes lettres [3]. Mais cela requiert [4] bien un œuvre entier : et ne seroit apres tant d'excellentes plumes qui en ont ecrit, mesmes [5] de notre tens, que retixtre [6] (comme on dit) la toile de Pe-

1. monstrent (61-97 sauf 80) — etre (57, 80) — fausses (97).
2. Gaules (84-97) — avoir esté (61-97 sauf 80).
6. escrit (61-97 sauf 80) — mesme (92) — nostre (57-97 sauf 80).
7. temps (61-97 sauf 80) — retixtre (57, 62, 80), retistre (61, etc.).

1. Notez le tour latin de toute cette phrase (infinitif après *montrer* ; — *qui* séparé de son antécédent *histoires* ; — autre infinitif après *dire*).

2. Sur ce point, v. ci-dessus, p. 59, n. 1.

3. C'est l'idée que développe Jean Le Fèvre de Dreux, dans son poème intitulé : *Les fleurs et antiquitez des Gaules* (1532). V. la réimpression qu'en a donnée A. de Montaiglon dans les *Anciennes poësies françoises* de P. Jannet, VIII, 176-240. — Étienne Pasquier consacre le Ier chapitre du livre IX de ses *Recherches* à démontrer « que la Gaule, depuis appellée la France, de toute ancienneté a esté studieuse des bonnes lettres » (édit. de 1723, I, col. 881-884). Dans une de ses *Lettres*, la 12e du livre Ier, il soutient contre Sibilet que les Romains, quoi qu'on en dise, n'ont été nullement supérieurs aux Gaulois, pas plus dans les lettres que dans les armes (même édit., II, col. 19-22). — Charles de la Mothe, l'éditeur de Jodelle, ira jusqu'à écrire en 1574 : « On peut presumer que les Grecs et les Latins ont appris des Gaulois (domteurs alors des uns et des autres) ce qu'ils ont sceu de poësie. » (*Œuvres de Jodelle*, édit. Marty-Laveaux, I, 2.)

4. Latinisme (*requirit*). Nous dirions aujourd'hui : *réclamerait, exigerait.*

5. Surtout. Cf. plus haut, p. 64, n. 2.

6. Retisser (*retexere*). — Le verbe *tistre*, quelquefois écrit *tixtre*, très ancien dans la langue, est fréquent encore au XVIe siècle (Ronsard, Amyot, Baïf, Ramus, Montaigne). On en peut dire autant de la forme itérative *retistre* ou *retixtre*. R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, 2e édit., 1549 : « *Retistre* ce qui est detissu, *detexta retexere.* » Du Bellay s'en sert plusieurs fois :

> Voila comment sur le mestier humain,
> Non les trois sœurs, mais Amour de sa main
> *Tist* et *retist* la toile de ma vie.
>
> *Olive*, s. XCIV.

nelope[1]. Seulement j'ay bien voulu[2], et ne me semble mal à propos[3], montrer l'antiquité de deux choses fort

1. *Semblablement* [seulement] (57, 62).
2. monstrer (61-97 sauf 80) — le antiquité (57, 80).

> *Retistra*-ton tousjours, d'un tour laborieux,
> Ceste toile, argument d'une si longue peine ?
>
> *Regrets*, s. XXIII.

1. Cicéron, *Acad.* II, XXIX, 95 : « Quid, quo eadem illa ars, *quasi Penelope telam retexens*, tollit ad extremum superiora ? » Même expression dans Sibilet (I, III, f° 6 v°) : « Quand tout est dit, entreprendre de le specifier ne seroit autre que *retixtre la toile de Pénélopé*. » — Cf. cette phrase de Tabourot des Accords (*Bigarrures*, chap. I, édit. de 1584) : « Ils estoient tellement estourdis, qu'enfin ils oublioient mesmes les lettres, et estoient jusques à seize ans, avec infinie peine, à *retixtre ceste toile de Penelope*. » (Cité par GODEFROY.)

2. V. ci-dessus, p. 53, n. 2.

3. Du Bellay se fait illusion : il nous semble, à nous, fort « mal à propos » que, dans un ouvrage comme la *Deffence*, qui plaide éloquemment la cause de la grande et vraie poésie, il ait cru devoir consacrer la moitié d'un chapitre à vanter l'antique noblesse de jeux d'esprit aussi puérils que l'*anagramme* et l'*acrostiche*. Mais sans nul doute il subissait ici l'influence de son maître Dorat, très versé dans ces jeux d'esprit, et qui s'était fait en particulier un renom véritable pour son adresse à composer des anagrammes. Un contemporain qui signe I. M. P. [Iean Martin Parisien ?], dans sa *Breve exposition de quelques passages du premier livre des Odes de Pierre de Ronsard* (à la fin des *Odes* de Ronsard, édit. orig., 1550, f° 159 r°), écrit du fameux humaniste : « Daurat, en démellant les plus desesperés passages de l'obscur Lycophron, que nul de nostre age n'avoit encores osé dénouer, montra publicquement la façon de remettre en usage les anagrammatismes, et s'en servir comme Lycophron faisoit en la court du roi Ptolémée, aiant gaiges de lui, non pour autre raison. » Cf. ce que dira plus tard, dans son *Éloge de Dorat* (1588), le biographe Papire Masson : « Plerique insignes viri nominum suorum anagrammata, ut vocantur, ab eo fieri optabant, et vaticinari plerumque in iis ipsis literarum transpositionibus acute videbatur, primusque artem illam ex vetustissimis poetis prius ignotam ad nos attulit. » (*Elogia*, édit. Balesdens, Paris, 1638, II, 289-290.) C'est Dorat, on le sait, qui s'avisa de faire pour Ronsard, le plus aimé de ses disciples, deux anagrammes restées célèbres, en transposant Πέτρος Ῥωνσάρδος en Σῶς ὁ Τέρπανδρος et *Pierre de Ronsard* en *Rose de Pindare*. Sur les anagrammes de Dorat, v. la thèse latine de Robiquet, *De Ioannis Aurati poetae regii vita et latine scriptis poematibus* (1887), chap. IV, p. 85.

vulgaires en notre langue[1], et non moins anciennes entre les Grecz. L'une est cete inversion de lettres en un propre nom[2], qui porte quelque devise convenable à la personne : comme en FRANCOYS DE VALOYS, *De facon suys royal.* HENRY DE VALOYS, *Roy es de nul hay.* L'autre est en un epigramme[3], ou quelque autre œuvre poëtique, une certaine election[4] des lettres capitales, disposées en sorte qu'elles portent ou le nom de l'autheur ou quelque sentence[5]. Quand à l'inversion de lettres[6] que les Grecz appellent ἀναγραμματισμὸς, l'interprete de Lycophron dit en sa vie[7] : En ce tens la florissoit

1. nostre (61-97 sauf 80).
2. Grecs (61-97 sauf 80) — ceste (61-97 sauf 80).
4. FRANCOIS (57, 62, 75) — VALOIS (57, 62) — facon (57, 62, 80), façon (61, etc.)
5. suis (57, 62) — VALOIS (57, 62).
7. poetique (57, 62, 80), poëtique (61, etc.).
8. disposees (57-97) — quelles portent (57, 62) — auteur (61, 69, 84, 92).
9. Quant à (61-97).
10. Grecs (61-97 sauf 80) — ANAGRAMMATISMOS (97).
11. En ce tens la (57, 80), en ce temps là (61, etc.), *et* en ce temps là (92) — florisoit (80).

1. Sur l'ancienneté de ces jeux d'esprit et la faveur qu'ils ont trouvée en France au XVIe siècle, consulter l'*Art Poëtique* de Pierre Delaudun d'Aigaliers (1598), liv. III, chap. IX et X, les *Bigarrures* de Tabourot des Accords, chap. IX et XV (édit. de Rouen, 1640), et Baillet, *Jug. des sav.*, édit. La Monnoye, Paris, 1722, VI, 457-464. On pourra consulter encore avec profit, dans le *Dictionnaire des Littératures* de Vapereau, les deux articles sur l'*acrostiche* et l'*anagramme*. Cf. aussi mon *Joachim du Bellay*, p. 56, n. 4.

2. C'est-à-dire : cette interversion des lettres d'un nom propre qui constitue l'*anagramme*.

3. Sur le genre de ce mot au XVIe siècle, v. ci-dessus, p. 176, n. 6.

4. Cf. plus haut, p. 193, n. 2.

5. V. comme exemple d'*acrostiche* le premier rondeau de Marot, *Rondeau duquel les lettres capitales portent le nom de l'autheur* [CLEMENT MAROT] (édit. P. Jannet, II, 127). Cf. le 22e rondeau du même auteur, *A celuy dont les lettres capitales portent le nom* [VICTOR BRODEAU] (même édit., II, 139).

6. Après avoir défini l'*anagramme* et l'*acrostiche*, du Bellay va montrer, en s'appuyant sur les anciens, les titres nobiliaires de l'une et de l'autre.

7. L'« interprète de Lycophron » est le grammairien byzantin

Lycophron, non tant pour la poësie, que pour ce qu'il faisoit des anagrammatismes. Exemple du nom du roy Ptolomée, Πτολεμαῖος, ἀπὸ μέλιτος, c'est à dire, *emmiellé* ou *de miel*. De la royne Arsinoë, qui feut femme dudit Ptolomée, Ἀρσινόη, Ἥρας ἴον, c'est à dire *la violette de Juno*. Artemidore aussi le Stoïque a laissé en son livre des *Songes* un chapitre de l'anagrammatisme, ou il montre que par l'inversion des lettres on peut exposer les songes [1]. Quand à la disposition des lettres capitales,

1. poesie (57, 62, 80, 84), poësie (61, etc.).
3. Ptolomee (57, 62, 80), Ptolemee (61, etc.) — Πτολομαῖος (57, 62, 80) — PTOLEMAIOS, APO MELITOS (97).
4. du miel (69-75, 84-97) — Arsinoë (69-75), Arsinoe (57, etc.) — fut (57-97 sauf 80) — dudict (62).
5. Ptolomee (57, 62, 80), Ptolemee (61, etc.) — ARSINON (97) — ῥας ἴον (84, 92), HIRASION (97).
6. stoique (57-92), stoïque (97).
7. où (73, 75, 84-97) — monstre (61-97 sauf 80).
8. poult (61).
9. Quant à (61-97 sauf 92) — capitables (62).

Tzetzès (XII[e] s.), dont notre auteur avait lu la notice dans l'édition suivante de l'*Alexandra* : *Lycophronis Chalcidensis Alexandra, sive Cassandra, poema quidem obscurum... Isacii Tzetzis grammatici commentariis... illustratum atque explicatum*, Bâle, J. Oporin, 1546, in-f° (Bibl. Nat. — Y[b]. 30). — Voici le passage que traduit du Bellay : Εὐδοκίμει δὲ τότε Λυκόφρων οὐ τοσοῦτον διὰ τὴν ποίησιν ὅσον διὰ τὸ λέγειν ἀναγραμματισμοὺς, οἷον, ὅτι Πτολεμαῖος ἀπὸ μέλιτος λέγει μεταγραμματιζόμενον, Ἀρσινόη δὲ ἴον Ἥρας, καὶ ὅμοια τοιαῦτα. (Édit. orig., p. 3.) — Sur Lycophron et son crédit auprès de la Pléiade, v. plus haut, p. 158, n. 1.

1. Artémidore Daldianos (II[e] s. apr. J.-C.), qui vécut à Rome sous Antonin et Marc-Aurèle, est l'auteur d'un ouvrage en cinq livres sur l'interprétation des songes, Ὀνειροκριτικά. Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois par Alde, à Venise, en 1518 (Bibl. Nat. — Rés. V. 2236 et 2239). Un savant médecin saxon, Jean Hagenbut dit Cornarius (1500-1558) en fit une version latine qui eut plusieurs réimpressions (Bâle, H. Froben, 1539 et 1544 ; Lyon, Séb. Gryphe, 1546), et Charles Fontaine, à son tour, tira de la version latine un abrégé français : *Epitome des trois premiers livres de Artemidorus, ancien autheur, traictant des songes. Nouvellement traduictz en françoys par Maistre Charles Fontaine*, Lyon, Jean de Tournes, 1546 (Bibl. Ars. — S. A. 9409). — Le chapitre en question sur l'anagrammatisme ne figure pas dans cet *Epitome*. C'est

Eusebe [1], au livre de la *Preparation Evangelique* [2], dit

dans le texte grec le chap. xxv du liv. IV : Περὶ δὲ ἀναγραμματισμοῦ, Ἀρίσταρχος καίπερ ἄριστος ὢν ὀνειροκρίτης καὶ ἄλλοι τινὲς παλαιοὶ παντελῶς γελοῖόν τι πεπόνθασιν. Ἐν μὲν γὰρ τοῖς προοιμίοις διδάσκουσι τί ἐστιν ἀναγραμματισμός· οὐδαμοῦ δὲ φαίνονται αὐτοὶ χρησάμενοι οὔτε μεταθέντες συλλαβὰς οὔτε ἀποβάλλοντες οὔτε προστεθέντες γράμματα· ἐγὼ δὲ καὶ ἐν ἀρχῇ τῆς ἐμῆς συντάξεως ἐπεμνήσθην, καὶ νῦν σε παραινῶ χρῆσθαι μὲν ἀναγραμματισμῷ, ὅταν τινὶ κρίνῃς ὄνειρον, εἰ θέλεις ἑτέρου σοφώτερον δοκεῖν κρίνειν· ἑαυτῷ μέντοι κρίνων μὴ χρήσῃ οὕτως, ἐπεὶ ἐξαπατήσῃ. (Édit. Alde, 1518, f° 120 r°. — Cf. édit. R. Hercher, 1864. p. 216.) — Traduction de Cornarius : « Circa literarum retextum Aristarchus, quantumvis optimus somniorum interpres, et alii quidam veteres omnino ridiculum quiddam admiserunt. In praefationibus enim docent quid est literarum retextus, anagrammatismus Graecis appellatus, sed plane videntur eo nunquam ipsi esse usi, neque transponentes syllabas, neque rejicientes neque literas apponentes. Ego vero et in principio mei operis ejus mentionem feci, et nunc admoneo, ut literarum retextu utaris, quum somnium alicui judicas et interpretaris, si velis hac parte alio sapientius judicare videri. At vero ubi tibi ipsi judicabis, non ita utaris, quoniam decipieris. » (Édit. Froben, 1539 et 1544, p. 388-389. — Édit. Gryphe, 1546, p. 238-239.) — Du Bellay a pris au sérieux la plaisanterie d'Artémidore.

1. Eusèbe Pamphile (264-340), évêque de Césarée (Palestine), un des docteurs les plus savants de l'Église grecque. On lui doit entre autres ouvrages : 1° une *Histoire Universelle*, connue sous le nom de *Chronique d'Eusèbe*, en deux livres, abrégé de l'histoire du monde, depuis la création jusqu'à l'an 325 de l'ère chrétienne ; 2° une *Histoire Ecclésiastique*, en dix livres, allant des débuts du christianisme à la victoire de Constantin sur Licinius, victoire qui donna la paix à l'Église (324) ; 3° deux écrits d'ordre didactique, la *Préparation Évangélique*, en quinze livres, réfutation du paganisme, complétée par la *Démonstration Évangélique*, en dix livres, où l'auteur établit la supériorité de la nouvelle religion.

2. Le passage auquel du Bellay fait allusion ne se trouve point dans la *Préparation Évangélique*, mais dans un opuscule qui n'est pas d'Eusèbe, bien qu'il figure parmi ses œuvres, un discours de l'empereur Constantin à l'Église, dont Eusèbe a donné la traduction en grec à la suite de sa *Vie de Constantin*, sous ce titre : Βασιλέως Κωνσταντίνου λόγος, ὃν ἔγραψε τῷ τῶν ἁγίων συλλόγῳ. V. le chap. xviii, intitulé : Περὶ τῆς Σιβύλλης τῆς Ἐρυθραίας, ἐν ἀκροστιχίδι τῶν τῆς μαντείας ἐπῶν, τὸν Κύριον καὶ τὸ πάθος δηλούσης· ἔστι δὲ ἡ ἀκροστιχίς· ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΩΤΗΡ ΣΤΑΥΡΟΣ. (Patrol. de Migne, *Œuvres d'Eusèbe*, II, col. 1285 sqq.) — L'erreur commise par du Bellay vient sans doute d'une confusion, Robert

que la Sybille Erythrée[1] avoit prophetizé de IESVCHRIST, preposant[2] à chacun de ses vers certaines lettres, qui declaroint le dernier advenement de Christ[3]. Les dites lettres portoint ces motz : IESVS. CHRISTVS. SERVATOR. CRVX. Les vers feurent translatez par S. Augustin[4] (et c'est ce qu'on nomme les *XV signes du jugement*[5]) les quelz se chantent encor' en quelques lieux. Les

1. Sybille (57, 62, 80), Sibylle (61, etc.) — Erythree (57-97).
2. IESVCHRIST (80), IESVS CHRIST (57-62), IESVS-CHRIST (69, etc.).
3. declaroint (80), declaroient (57-75, 84), declairoyent (92), declaroyent (97) — Les dites (57, 80), les dictes (62), les dites (61, etc.).
4. portoint (80), portoient (57-75, 84), portoyent (92, 97) — mots (61-97 sauf 80).
5. furent (57-97 sauf 80) — S. Augustin (57, 80), sainct Augustin (61-75, 84, 92), saint Augustin (97).
6. les quinze signes (62).
7. les quelz (57, 80), les quels (62), lesquels (61, etc.) — encor (57, 62, 92) — en quelque lieux (69).

Estienne ayant publié d'Eusèbe, *la même année* 1544, la *Préparation Évangélique* (Bibl. Nat. — C. 103) et l'*Histoire Ecclésiastique* (Bibl. Nat. — H. 70), à la suite de laquelle figure précisément l'opuscule en question.

1. Les sibylles étaient des femmes qui, d'après les croyances des anciens, avaient reçu le don de prédire l'avenir. Varron en comptait jusqu'à dix, dont les plus célèbres étaient la sibylle de Cumes (Italie) et celle d'Érythres (Ionie). C'est de cette dernière qu'il est ici question.

2. Mettant en tête de chaque vers... Cf. un peu plus bas : « cete *preposition* de lettres ».

3. Entendez : qui prédisaient l'avènement final de Christ.

4. « Mais nouvellement et entierement en un juste livre par Sebastian Castalion, et tout le mystere d'iceux declaré. » (Q. H.) — Le *Quintil* veut parler de l'édition des *Oracles sibyllins* traduits du grec en vers latins, qu'avait publiée Sébastien Castellion à Bâle, en 1546, chez Jean Oporin. Sur cet ouvrage, v. la thèse de M. Buisson, *Sébastien Castellion* (1892), I, 279-283. — Quant à la traduction donnée par saint Augustin, v. *De Civit. Dei*, XVIII, XXIII, 1.

5. La traduction latine commence par ce vers :

Judicii signum, tellus sudore madescet.

Quinze signes annonciateurs du jugement dernier sont ainsi rapportés dans cette pseudo-prophétie.

Grecz appellent cete preposition de lettres, au commencement des vers, ἀκροστιχίς. Ciceron en parle au livre de *Divination* [1], voulant prouver par cete curieuse diligence, que les vers des Sybilles etoint faictz par artifice, et non par inspiration divine. Cete mesme antiquité se peut voir en tous les argumens de Plaute, dont chacun en ses lettres capitales porte le nom de la comedie[2].

1. Grecs (61-97 sauf 80) — ceste (57-97 sauf 80).
2. ACROSTICHIS (97).
3. ceste (61-97 sauf 80).
4. Sybilles (57, 62, 80), Sibylles (61, etc.) — etoint (80), etoient (57), estoient (61-75, 84), estoyent (92, 97) — faictz (80), faitz (57), faicts (62), faits (61, etc.).
5. Ceste (61-97 sauf 80).
6. peult (61, 69-75, 84, 92) — arguments (75).

1. *De Divin.* II, LIV, 110-112 : « Sibyllae versus observamus, quos illa furens fudisse dicitur... Non esse autem illud carmen furentis, cum ipsum poema declarat (est enim magis artis et diligentiae quam incitationis et motus), tum vero ea, quae ἀκροστιχὶς dicitur, cum deinceps ex primis versuum litteris aliquid connectitur, ut in quibusdam Ennianis : Q. ENNIUS FECIT. Id certe magis est attenti animi quam furentis. Atque in Sibyllinis ex primo versu cujusque sententiae primis litteris illius sententiae carmen omne praetexitur. Hoc scriptoris est, non furentis ; adhibentis diligentiam, non insani. »

2. Les comédies de Plaute sont précédées d'arguments en acrostiches, qu'on attribue parfois, mais sans raison probante, au grammairien Priscien. Voici l'argument du *Rudens* :

Reti piscator de mari extraxit vidulum,
Ubi erant herilis filiae crepundia,
Dominum ad lenonem quae subrepta venerat.
Ea in clientelam suipte imprudens patris
Naufragio ejecta devenit : cognoscitur,
Suoque amico Pleusidippo jungitur.

CHAPITRE IX

Observation de quelques manieres de parler francoyses.

A J'ay declaré en peu de paroles ce qui n'avoit encor' eté (que je saiche) touché de notz rhetoriqueurs[1] francoys. Quand[2] aux couppes feminines[3], apostrophes[4], accens, l'*é* masculin[5] et l'*e* feminin[6], et autres telles

2. *quelque* manieres (49) — francoyses (80), francoises (57), françoises (61, etc.).
3. parolles (62).
4. esté (57-97) — scaiche (80), scache (57, 62, 75), sçache (61, etc.) — notz (57, 80), noz (62), nos (61, etc.).
5. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) – Quant (57-97).
6. l'*e* masculin (62) — l'*é* feminin (73, 75, 84-97).

1. Ce nom désignait au xve siècle et dans la première moitié du xvie les écrivains qui cultivaient la « *seconde rhétorique* », c'est-à-dire la poésie. On sait la place que tient dans l'histoire littéraire l'école des *rhétoriqueurs*. Dans la phrase de du Bellay, il s'agit, je crois, tout spécialement de ceux qui ont écrit des *arts de rhétorique*, Jean Molinet, Pierre Fabri, Gratien du Pont, etc. (cf. ci-dessus, p. 202, n. 2). — A partir de la *Deffence*, ce nom de « *rhétoriqueur* », autrefois si glorieux, est tombé peu à peu en mépris comme l'école de poésie qu'il représentait (cf. les mots *rimailleur* et *rimasseur*). Ronsard l'emploie encore dans un de ses *Discours* (1562), mais au simple sens de *rhéteur* :

> Toutefois la pluspart de vos *rhetoriqueurs*
> Vous preschent autrement qu'ils n'ont dedans les cœurs.
> (Edit. Blanchemain, VII, 24.)

2. V. plus haut, p. 54, n. 1.
3. Sur la coupe féminine, v. ci-dessus, p. 262, n. 5.
4. Sibilet, parlant de l'élision de l'*e* muet devant un mot commençant par une voyelle, écrit (I, vi, f° 16 r°) : « Ceste figure s'appelle par lés Grecz ἀπόστροφος : et nous, usans toujours de leurs richesses, l'appellons *apostrophe*. »
5. Sibilet (I, vi, f° 13 v°) : « L'*é* masculin est celuy qui ha le plein son de l'*é* et emplit la bouche en prononçant, de mesme sorte que lés autres quatre voiéles, *a*, *i*, *o*, *u*. » Exemple : *bonté*. Il est appelé masculin « a cause de sa force et ne say quéle virilité qu'il ha plus que le fémenin ».
6. Sibilet (I, vi, f° 14 r°) : « L'*é* fémenin se congnoistra plus aisément, conféré avecques son masle : car il n'ha que demy son,

choses vulgaires, notre poëte les apprendra de ceux qui en ont ecrit[1]. Quand aux especes de vers, qu'ilz veulent limiter, elles sont aussi diverses que la fantasie[2] des hommes et que la mesme Nature[3]. Quand aux vertuz et vices du poëme, si diligemment traités par les anciens, comme Aristote, Horace, et apres eux Hieronyme Vide[4]:

1. nostre (61-97 sauf 80) — poete (57, 62, 80), poëte (61, etc.).
2. escrit (57-97 sauf 80) — Quant (57-97) — qu'ils (62-75, 84-97) *y* veulent limiter (73, 75, 84-97).
4. Quant (57-97) — vertus (57-97 sauf 80).
5. *de* poeme (57, 62), du poeme (80-92), du poëme (61, etc.) — traités (57, 80), traitez (62), traittez (61, etc.).

et est autrement tant mol et imbécille, que se trouvant en fin de mot et de syllabe, tombe tout plat et ne touche que peu l'aureille. » Exemple : *aimée*.

1. Des auteurs d'*arts de rhétorique*, et aussi de Sibilet, auteur du premier *art poétique* rédigé en France. Sibilet consacre tout un chapitre (I, vi) à traiter « de la couppe fémenine et en quelz vers elle est observée, du different usage de l'*é* masculin et fémenin, et de l'elision de l'*é* fémenin par l'apostrophe ». Il est aussi question de ces divers sujets dans deux ouvrages connus et loués par du Bellay : 1° l'opuscule d'Étienne Dolet sur les *Accents de la langue francoyse*, à la suite de sa *Maniere de bien traduire*, 1540, p. 25-39 ; 2° le traité de Louis Meigret sur le *Commun usage de l'escriture francoise*, 1542 et 1545, chap. ii et v.

2. V. plus haut, p. 47, n. 5.

3. C'est-à-dire : la nature même. Cf. ci-dessus, p. 73, n. 7. — Le sens de la phrase est obscur. Si du Bellay fait allusion à Sibilet (?), il est certain que l'auteur de l'*Art Poëtique* (I, v) « limite » à neuf le nombre des « espèces de vers », ceux d'*une*, de *neuf* et de *onze* syllabes n'existant pas pour lui : mais voit-on qu'il ait tort? et n'est-ce pas une illusion de croire qu'on puisse créer des mètres à l'infini ? Toutefois, il est plus probable que par « espèces de vers » du Bellay veut parler des *systèmes strophiques*. Nous l'avons déjà vu plus haut (p. 224) exprimer la même pensée : « L'ode peut courir par toutes manieres de vers librement, voyre en inventer à plaisir. »

4. Marco-Girolamo Vida (1480-1566), natif de Crémone, poète néo-latin, rival de Sannazar et de Fracastor, célébra dans la langue de Virgile le jeu d'échecs et le ver à soie. Son ouvrage le plus célèbre est son *Art Poétique* en trois chants (Rome, 1527), mis par les auteurs de la Renaissance sur le même pied que celui d'Horace. Sur cet *Art Poétique*, consulter la thèse latine de l'abbé Vissac, *De Marci Hieronymi Vidae poeticarum libris III* (1862). —

quand aux figures des sentences[1] et des motz, et toutes les autres parties de l'eloquution, les lieux[2] de commiseration, de joye, de tristesse, d'ire, d'admiration, et toutes autres commotions[3] de l'ame : je n'en parle point apres si grand nombre d'excellens phylosophes et orateurs qui en ont traicté, que je veux avoir eté bien leuz et releuz de nostre poëte, premier[4] qu'il entreprenne quelque hault et excellent ouvraige. Et tout ainsi[5] qu'entre les aucteurs latins, les meilleurs sont estimez ceux qui de plus pres ont immité les Grecz, je veux aussi que tu t'eforces de rendre, au plus pres du naturel que tu pouras, la phrase et maniere de parler latine, en tant

1. quant (57-97) — mots (61-97 sauf 80).
2. eloquution (57, 62, 80), elocution (61, etc.).
4. toutes *omis* (69-75, 84-97).
5. excellents (61, 69) — phylosophes (57, 62, 80), philosophes (61, etc.).
6. traicté (57, 62, 80), traitté (61, etc.) — avoir esté (61-97 sauf 80).
7. notre (57) — poete (57, 62, 80, 84), poete (61, etc.).
8. haut (69-75, 84-97) — ouvrage (57-97 sauf 80).
9. qu'*entres* (49), que entre (73, 75, 84, 92) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, etc.).
10. immité (57, 62, 80), imité (61, etc.) — Grecs (61-97 sauf 80).
11. tu t'efforces (61-97 sauf 80).
12. pourras (57-97 sauf 80) — *et* en tant que (84-97).

Du Bellay devait de nouveau rapprocher le nom de Vida de ceux d'Aristote et d'Horace au début de son *Poëte Courtisan* (1559) :

Je ne veux point icy du maistre d'Alexandre,
Touchant l'art poetic, les preceptes t'apprendre.
. . . .
Bref je ne monstre icy d'un vers horatien
Les vices et vertuz du poeme ancien.
Je ne depeins aussi le poete du *Vide*.
(Edit. Marty-Laveaux, II, 67.)

1. Latinisme : *sententiarum figurae*, figures de pensées.
2. C'est-à-dire les lieux communs. C'est encore un latinisme (*loci*).
3. Mouvements, émotions. — Quintilien, *Inst. Orat.* V, x, 29 : « *Commotionem* accipi volunt temporarium animi motum, sicut iram, pavorem. »
4. *Premier que* = avant que. Cf. ci dessus, p. 136, n. 2.
5. La liaison logique des idees fait ici grandement défaut. Après avoir en quelques mots indiqué les sujets qu'il n'abordera point comme étant déjà traités par ailleurs, du Bellay passe brusquement à la question du *style poëtique*.

que la proprieté de l'une et l'autre langue le voudra permettre. Autant te dy je de la greque, dont les facons de parler sont fort approchantes de notre vulgaire[1], ce que mesmes on peut congnoitre par les articles, incongneuz de la langue latine. Uses donques hardiment de l'infinitif pour le nom, comme *l'aller*, *le chanter*, *le vivre*, *le mourir*[2]. De l'adjectif substantivé, comme *le liquide des eaux, le vuide de l'air, le fraiz des umbres*, *l'epes des forestz, l'enroué des cimballes*, pourveu que telle maniere de parler adjoute quelque grace et vehemence : et non pas, *le chault du feu*, *le froid de la glace, le dur du fer*, et leurs semblables[3]. Des verbes et participes, qui

2. dy-je (57-97 sauf 80) — greque (57, 62, 80), grecque (61, etc.) — facons (57, 62, 80), façons (61, etc.).
3. nostre (61-97 sauf 80).
4. on peult (61), ont peut (75) — cognoitre (57, 80), cognoistre (61, etc.)
5. incogneuz (73, 75, 84-97) — Usez (57, 62, 73, 84-97).
7. abjectif (57).
8. vuide (57, 62, 80), vuyde (61, etc.) — fraiz (57, 62, 80), frais (61, etc.) — umbres (57, 62, 80), ombres (61, etc.).
9. epes (57, 80), espes (61-69), espez (73, 75, 84, 92), espais (97) — forestz (57, 80), forests (61, etc.) — enroüé (97).
10. adjouste (61-97 sauf 80).
11. chauld (73, 75, 84), chaud (92, 97).

1. C'est l'idée que développera plus tard Henri Estienne dans son *Traicté de la conformité du language françois avec le grec* (1565). Avant Estienne, la thèse est déjà soutenue dans un ouvrage de Joachim Périon : *Dialogorum de linguæ gallicæ origine, ejusque cum græca cognatione, libri quatuor* (1554).

2. Sur l'application faite par la Pléiade de l'*infinitif substantivé*, v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 33-40. Il montre bien que sur ce point Maurice Scève a largement frayé la voie à la Pléiade.

3. Cf. Peletier (I, VIII, 39) : « Les ajectiz sustantivez sont ja tous recùz, comme *le verd* pour *la verdure*, *le gueï* pour *la gueyete*. E ne feindrè méme de dire *je n'an sè autre* pour *je n'an sè autre chose.* » — Sur l'emploi fait par la Pléiade de l'*adjectif substantivé*, v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 28-32. Voici quelques-unes des expressions qu'il relève : *le divin de voz beautez*, *le frais des verdoyans herbages*, *l'obscur de nostre jour* (du Bellay) ; — *l'espais d'un bocage*, *l'incertain du sable*, *le solitaire des vallées* (Ronsard) ; — *l'amer de ta rigueur*, *le pur de la voye lactée* (Pontus de Tyard) ; — *l'argentin de son teint* (Baïf) ; — etc. Notre auteur a lui-même

de leur nature n'ont point d'infinitifz apres eux, avecques des infinitifz, comme *tremblant de mourir* et *volant d'y aller*, pour *craignant de mourir* et *se hatant d'y aller*[1]. Des noms pour les adverbes, comme *ilz combattent obstinez*, pour *obstinément*, *il vole leger*, pour *legerement*[2], et mil' autres manieres de parler, que tu pouras mieux observer par frequente et curieuse[3] lecture, que je ne te les scauroy' dire. Entre autres choses[4], je t'averty' user[5] souvent de la figure Antonomasie[6], aussi frequente aux

1. ne ont (57, 80) — infinitifs (62-97 sauf 80) — avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.).
2. infinitifs (62-97 sauf 80).
3. se hastant (61-97 sauf 80).
4. ils (62-97 sauf 80) — combattent (57, 62, 80), combatent (61, etc.).
5. obstineement (57-80), obstinément (84-97).
6. mill' (92) — pourras (57-97 sauf 80).
8. scauroy' (57, 62, 80), sçauroy (61, etc.) — je t'averty (57, 62, 80), je t'adverty (61, etc.).

employé dans son *Anterotique* (1549) une des expressions qu'il recommande, *l'enroüé des cymbales* (édit. Marty-Laveaux, I, 171).

1. *Tremblant de mourir* est devenu français ; mais *volant d'y aller* n'a pu s'acclimater.

2. Cf. Peletier (I, VIII, 39) : « Nous metrons ancor bien poëtiquemant le nom pour l'averbe, comme *il và frequant*, pour *frequantemant*, *il marche magnifique*, pour *magnifiquemant*. » — Le procédé recommandé par du Bellay et Peletier reste des plus usuels dans le style poétique.

3. Soigneuse, attentive. Cf. ci-dessus, p. 118, n. 1.

4. Des *tours* poétiques, du Bellay va passer aux *figures*.

5. Pour cette ellipse de la préposition *de*, v. plus haut, p. 127, n. 1.

6. L'*antonomasie* (ἀντονομασία = ἀντί, à la place de + ὄνομα, nom) est ainsi définie par Quintilien, *Inst. Orat.* VIII, VI, 29 : « *Antonomasia*, quae aliquid pro nomine ponit, poetis quoque modo frequentissima, et per epitheton, quod detracto eo, cui apponitur, valet pro nomine, *Tydides*, *Pelides*, et ex iis, quae in quoque sunt praecipua,

Divum pater atque hominum rex,

et ex factis, quibus persona signatur,

Thalamo quae fixa reliquit
Impius.

— Aujourd'hui nous disons *antonomase* (cf. *controverse* pour *controversie*, *orthographe* pour *orthographie*).

anciens poëtes, comme peu usitée, voire incongnue des Francoys. La grace d'elle est quand on designe le nom de quelque chose par ce qui luy est propre, comme le *Pere foudroyant*, pour *Jupiter* : le *Dieu deux fois né*, pour *Bacchus* : la *Vierge chasseresse*, pour *Dyane*[1]. Cete figure a beaucoup d'autres especes, que tu trouverras chés les rhetoriciens[2], et a fort bonne grace principalement aux descriptions[3], comme : *Depuis ceux qui voyent premiers rougir l'Aurore, jusques la ou Thetis recoit en ses undes le filz d'Hyperion*[4], pour *Depuis l'Orient jusques à l'Occident.* Tu en as assez d'autres exemples és Grecz et Latins,

1. poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — usitee (57-97 sauf 75) — incongnue (57, 62, 80), incogneuë (61, 73, 75, 97), incogneue (69, 84, 92).
2. Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.).
3. ce qui *n'y* est propre (57, 80), ce qui *l'y* est propre (62).
4. Juppiter (75).
5. Dyane (57, 62, 80), Diane (61, etc.) — Ceste (61-97 sauf 80).
6. *à* beaucoup... (49) — trouverras (57, 62, 80), trouveras (61, etc.) — chez (61-97 sauf 80).
7. *à* fort bonne grace (49, 57, 62).
9. la ou (57, 62, 80), là ou (61, 69-75), là où (84-97) — recoit (57, 62, 80), reçoit (61, etc.) — ondes (57-97 sauf 62).
10. fils (61-97 sauf 80).
11. es (62) — Grecs (62-97 sauf 80).

1. « Tes exemples ne sont antonomasticz, mais periphrasticz : esquels voire en prose, tu es redondant, et en cest endroit fais de vice vertu. » (Q. H.) — Le *Quintil* est ici trop subtil. Il est clair que l'antonomase n'est qu'une *espèce* de périphrase, puisqu'on entend *en général* par périphrase toute substitution d'un équivalent au terme propre. — Peletier (I, IX, 46) est d'accord avec du Bellay : « Il i à ancor grand nombre d'autres figures poëtiques : *antonomasies*, comme *la Saturnienne* pour *Junon*, *le Trecretien* pour *le Roe de France*... » Tout son chapitre *des ornemans de poësie* (I, IX) est une consciencieuse énumération des figures de rhétorique que doit cultiver le poète.

2. Ce mot n'est pas synonyme de *rhétoriqueurs*, qu'on a vu au début du chapitre : il désigne les *auteurs de traités de rhétorique*, nous dirions les *rhéteurs*.

3. Cf. Ronsard, 2e préface de la *Franciade* (édit. Blanchemain, III, 17-18).

4. Le fils d'Hypérion est le soleil.

mesmes[1] en ces divines experiences de Virgile[2], comme du fleuve glacé[3], des douze signes du Zodiaque[4], d'Iris[5], des xii labeurs d'Hercule[6], et autres. Quand aux epithetes[7], qui sont en notz poëtes francoys la plus grand' part ou froids ou ocieux[8] ou mal à propos, je veux que tu en uses de sorte, que sans eux ce que tu diras seroit beaucoup moindre, comme la *flamme devorante*, les *souciz mordans*, la *gehinnante sollicitude*[9] : et regarde bien qu'ilz soint convenables, non seulement à leurs substantifz, mais aussi à ce que tu decriras, afin

3. de Iris (57-97) — des douze labeurs (62-97 sauf 80) — Hercules (57, 62) — Quant (57-97 sauf 92).

4. notz (57, 80), noz (61-75, 84, 92), nos (97) — poetes (57, 62, 80), poëtes (61, etc.) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.).

5. ou froids *qu*'ocieux (57, 62).

7. tu diras (57, 62, 80), tu dirois (61, etc.) — flambe (73, 75, 84-97).

8. souciz (57, 61, 80), sourcilz (62), soucis (69, etc.) — gehinnante (57, 62, 80), geinnante (61, etc.).

9. qu'ils (62-97 sauf 80) — soint (80), soient (57-73, 84), soyent (75, 92, 97).

10. substantifs (62-97 sauf 80) — decriras (57, 80), d'escriras (62), descriras (61, etc.) — à fin que (57-97 sauf 80).

1. Surtout. Cf. plus haut, p. 64, n. 2.

2. Entendez : ces heureux essais de Virgile — nous dirions ces *hardiesses* — qui témoignent d'un génie divin. Le mot *expériences* au sens où du Bellay le prend, est un vrai latinisme : *experientia* implique en effet une double idée : 1° un *effort* que l'on tente : 2° une *habileté* que l'on déploie. On notera d'ailleurs que du Bellay s'inspire ici d'Érasme, *De duplici copia verborum ac rerum*, I, II : « Siquidem extant etiamnum *mirabiles aliquot Maronis experientiae* de speculo, de fluvio gelu concreto, de Iride, de solis exortu, de quatuor anni partibus, de signis coelestibus. » (Édit. de Leyde, 1703, I, col. 4.)

3. *Georg.* III, 360.

4. *Georg.* I, 231-232.

5. *Aen.* IV, 700-701 ; V, 609.

6. *Aen.* VI, 801-803 ; VIII, 287-304.

7. Sur ce mot, masculin au xvie siècle, v. plus haut, p. 211, n. 2.

8. Cf. ci-dessus, p. 244, n. 2.

9. Sur le sens de *gehinnante*, v. plus haut, p. 112, n. 2. — Sur le sens de *sollicitude*, v. plus haut, p. 210, n. 2 et p. 243, n. 1.

que tu ne dies l'*eau' undoyante,* quand tu la veux decrire *impetueuse*[1], ou la *flamme ardente*, quand tu la veux montrer *languissante*[2]. Tu as Horace entre les Latins fort heureux en cecy, comme en toutes choses. Garde toy aussi de tumber en un vice commun, mesmes aux plus excellens de nostre langue[3], c'est l'omission des articles[4]. Tu as exemple de ce vice en infiniz endroictz

1. eau' (57, 62, 80), eau (61, etc.) — ondoyante (92) — quant (69) — *d'ecrire* (49, 57, 80), d'escrire (62), descrire (61, etc.).
2. ardante (92).
3. monstrer (61-97 sauf 80).
4. ceci (69).
5. tumber (57, 62, 80), tomber (61, etc.).
6. notre (57, 80).
7. infinis (69-97 sauf 80) — endroictz (57, 80), endroicts (62), endroitz (61), endroits (69, etc.).

1. « Si les ondes sont appellées vagues de la mer, des lacz, ou fluves [a] esmeuz des vents à tormente [b], je ne voy point pourquoy *eau ondoyante* ne se puisse dire pour *impetueuse*. Mais possible tu voulois dire *eau estagnante* [c]. » (Q. H.)

2. De cette théorie de du Bellay sur l'épithète significative, rapprocher les idées de Ronsard (*Art Poëtique*, VII, 325) : « Je te veux advertir de fuïr les epithetes naturels qui ne servent de rien à la sentence de ce que tu veux dire, comme *la riviere courante, la verde ramée*. Tes epithetes seront recherchez pour signifier, et non pour remplir ton carme, ou pour estre oiseux en ton vers ; exemple : *le ciel vouté encerne tout le monde*. J'ay dit *vouté*, et non *ardant*, *clair*, ny *haut*, ny *azuré*, d'autant qu'une voute est propre pour embrasser et encerner quelque chose. Tu pourras bien dire : *le bateau va dessur l'onde coulante*, pource que le cours de l'eau fait couler le bateau. Les Romains ont esté tres-curieux observateurs de ceste reigle, et entre les autres Virgile et Horace. » V. aussi 2e préface de la *Franciade*, III, 18 (la phrase est citée ci-dessus, p. 211, n. 2).

3. M. Brunot estime que ce membre de phrase vise surtout Maurice Scève.

4. Cf. Ronsard, *Art Poëtique* (VII, 329) : « Tu n'oublieras jamais les articles, et tiendras pour tout certain que rien ne peut tant défigurer ton vers que les articles delaissez ; autant en est-il des pronoms primitifs, comme *je*, *tu*, que tu n'oublieras non plus, si tu veux que tes carmes soient parfaits et de tous poincts bien accomplis. »

a. 1555 : *fleuves*.
b. 1555 : *tourmente*.
c. 1555 : *estaignante*.

de ces[1] petites poësies francoyses[2]. J'ai quasi oublié un autre default bien usité et de tres mauvaise grace[3]. C'est quand en la quadrature[4] des vers heroïques[5] la sentence est trop abruptement coupée[6], comme : *Si non*

1. poesies (57, 62, 69, 80, 84), poesies (61, etc.) — francoyses (80), francoises (62), françoises (57, etc.).
2. defaut (97) — tresmauvaise (61-97 sauf 80).
3. heroiques (57-69, 80-92), heroiques (73, 75, 97).
4. coupee (57, 62, 80), couppee (61, 69, 73, 84-97), couppée (75) — Sinon (84-97).

1. Au sens péjoratif du latin *iste*.
2. Il est certain que l'école de Marot est très souvent tombée dans ce défaut. Mais la Pléiade est loin d'avoir observé toujours le précepte ici formulé.
3. Nouvel exemple, après tant d'autres, du manque absolu de composition que présente la *Deffence*. De la question du *style*, l'auteur va revenir à celle de la *versification*, qu'il semblait avoir épuisée aux chap. VII et VIII.
4. Doublet savant du mot *carrure* qu'on trouve au Moyen Age sous les formes *carreure* et *quarreure*. Il exprime proprement l'idée de forme carrée (ainsi G. Tory, *Champ fleury* (1529), f° 18 v° : « La figure quarree equiangulaire en *quadrature* est la plus stable. »). C'est le seul sens que donne Godefroy. Mais il est clair qu'il en avait un autre, celui de *césure* ou de *coupe*, la césure ayant pour effet d'asseoir solidement le vers, de le *carrer*, pour ainsi dire. C'est ici le vrai sens. Dans un passage du *Quintil* cité plus haut (p. 72, n. 1), nous avons vu le mot *quarreures* ayant visiblement le sens de *coupes*. M. Langlois (*De artibus rhetoricae rhythmicae*, p. 84) mentionne un art de rhétorique où la césure est appelée *quadrure*. M. Laumonier me signale plusieurs passages de Jean Bouchet (*Angoysses et remedes d'amours*, dédicace ; *Triumphes de la noble et amoureuse dame*, dédicace ; *Epistres familieres*, LXXII) où le mot *quadrature* a tout à fait le même sens.
5. On sait que par vers *héroïques* il faut entendre à cette date les vers *décasyllabes*. V. plus haut, p. 219, n. 4.
6. Ceci n'est pas très net. Du Bellay veut dire que la coupe du vers héroïque est défectueuse, lorsqu'on ne marque la césure qu'au détriment du sens de la phrase. Peletier dit plus clairement (II, II, 58) : « Je ne veù aussi oublier, que non seulemant la cesure françoese ét a la fin du mot, mes ancore qu'ele ne se doèt metre sus un mot monossilabe, qui soèt inseparable du mot suivant, comme sus ces moz *si*, *tu*, *mes*, *il*, e s'il i an à de téz : comme seroèt ce vers, *Je croè que si tu vouloès travalher*. » Et Ronsard, à son tour, dans son *Art Poetique* (VII, 331) : « Sur toute chose, je te veux bien advertir, s'il est possible (car tous-

que tu en montres un plus seur[1]. Voyla ce que je te vouloy' dire brevement[2] de ce que tu doibz observer tant au vers, comme à certaines manieres de parler, peu ou point encor' usitées des Francoys. Il y en a qui fort superticieusement entremeslent les vers masculins avecques les feminins[3], comme on peut voir aux *Psalmes*

1. monstres (61-97 sauf 80) — Voyla (57, 62, 80), voila (61, etc.).
2. voulois (57, 62, 80) — brevement (57, 62, 80), briefvement (61, etc.) — doibz (57, 80), doibs (62), dois (61, etc.).
4. usitees (57-97 sauf 75) — Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.).
5. superstitieusement (61, 69-75, 92).
6. avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.).

jours on ne fait pas ce qu'on propose), que les quatre premieres syllabes du vers commun... soient façonnées d'un sens aucunement parfait, sans l'emprunter du mot suivant. Exemple du sens parfait : *Jeune beauté, maistresse de ma vie.* Exemple du vers qui a le sens imparfait : *L'homme qui a esté dessus la mer.* »

1. Le vers que blâme du Bellay est le dernier vers du sonnet *à l'Envieus*, mis par Sibilet en tête de son *Art Poëtique*. — Le *Quintil*, très habilement, retourne contre du Bellay le reproche qu'il fait aux autres : « Au vice que tu reprens icy, tu y tombes au tiers sonnet et plusieurs autres lieux. Jaçoit que vice n'est pas ce que tu reprens, si la quarte syllabe est seule et aguë, comme au commencement de la seconde *Epistre de l'Amant verd.* » Le vers du sonnet de l'*Olive* auquel il est fait allusion est le second du sonnet III :

Loyre fameux, qui ta petite source
Enfles de maintz gros fleuves et ruysseaux...

Les *Epistres de l'Amant verd* sont de Jean Lemaire de Belges. La seconde débute ainsi :

Puis que tu es de retour, sauve et saine,
Apres avoir veu le Rin, Meuse et Seine...
(Édit. J. Stécher, III, 17.)

2. V. plus haut, p. 53, n. 3.

3. C'était ce qu'on appelait alors *mesurer ses vers à la lyre*, c'est-à-dire, pour emprunter la définition de MM. Ch. Comte et P. Laumonier (art. sur *Ronsard et les musiciens du* XVIe *siècle*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1900, p. 359), « composer des strophes, stances ou couplets qui fussent, dans la même ode ou chanson, identiques, d'un côté, par le nombre et la longueur des vers, et, s'il y avait lieu, par l'ordre des vers de différentes mesures ; de l'autre, par l'agencement des diverses rimes, et surtout par la succession des rimes féminines et masculines ». Étendue aux

traduictz par Marot[1]. Ce qu'il a observé (comme je croy') afin que plus facilement on les peust chanter sans varier la musique[2], pour la diversité des meseures qui

1. traduictz (57, 80), traduicts (62), traduitz (61), traduits (69, etc.) — Ce qu'il à observé (49, 57) — je croy' (57, 62, 80), je croy (61, etc.).
2. à fin que (57-97 sauf 80).
3. meseures (57, 62, 80), mesures (61, etc.).

pièces à rimes plates ou suivies, cette règle est devenue la *règle de l'alternance des rimes*. A partir de 1555 environ, les poètes de la Pléiade, entraînés par l'exemple de Ronsard, ont presque toujours régulièrement appliqué cette règle, qui a fini par prévaloir comme un principe constitutif de notre versification. Mais l'alternance est antérieure à la Pléiade : on la trouve déjà formulée dans un art de rhétorique anonyme qui date de 1524 ou 1525, et dont l'auteur — un disciple de Molinet — fait un mérite à « monseigneur Cretin, pere des orateurs modernes », d'en avoir usé dans ses œuvres, et notamment dans son *Recueil des Cronicques de France* (v. Langlois, *De artibus rhetoricae rhythmicae*, p. 84 ; cf. du même auteur, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, p. 270, et ce qui est dit dans l'*Introduction*, p. LXXVII-LXXXV). D'autre part elle est appliquée par certains *rhétoriqueurs* (Octovien de Saint-Gelays, Jean Bouchet de Poitiers) et même certains *marotiques* (Germain Colin Bucher, Barthélemy Aneau). Si l'obligation de l'alternance dans les rimes est devenue pour la Pléiade un des articles essentiels de sa réforme, on voit par la *Deffence* que cet article ne figurait pas tout d'abord dans son programme.

1. La plus ancienne édition des *Psaumes* de Marot, d'après Brunet (*Man. du Libr.*, III, col. 1461), est la suivante : *Psalmes de David, translatez de plusieurs autheurs, et principallement de Clement Marot*. Anvers, Ant. des Gois, 1541. Elle comprenait trente psaumes. Une autre édition plus complète fut donnée à Paris en 1543 : *Cinquante Pseaumes en francoys, par Clement Marot*. — On remarquera que le XVIe siècle employait indifféremment les deux formes *psalme* et *pseaulme* (R. Estienne, *Dict. fr.-lat.*, 2e édit., 1549 : « Psalme ou pseaulme, *psalmus* »). D'après Palsgrave (*Esclarc.*, édit. Génin, p. 21-22), on écrivait *psalme* et prononçait *salme*. Ronsard dit *psalme*, comme du Bellay (*Poemes*, liv. Ier, édit. Blanchemain, VI, 126 : « et quelque *psalme* entre les meurtres chantent »). La Croix du Maine (réimpr. de 1772, I, 156) écrit encore en 1584, dans son article sur Clément Marot : « Il a traduit les *Psalmes* de David, selon la traduction que lui en faisoit en prose françois (*sic*) Melin de S. Gelays, et autres hommes doctes de ce temps-là. » — Sur les *Psaumes* de Marot, cf. O. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, Paris, 1878-1879, 2 vol. in-4.
2. Cf. Pasquier, *Rech. de la Fr.* VII, VII : « Je ne passeray soubs

se trouverroint à la fin des vers [1]. Je treuve [2] cete dili-

1. se trouverroint (80), se trouverroient (57, 62), se trouveroient (61, 69, 73, 84), se trouveroyent (75, 92, 97) — Je trouve (69-97 sauf 80) — ceste (61-97 sauf 80).

silence ce que j'ay observé en Clement Marot. Car aux poëmes qu'il estimoit ne devoir estre chantez, comme epistres, elegies, dialogues, pastorales, tombeaux, epigrammes, complaintes, traduction des deux premiers livres de la *Metamorphose,* il ne garda jamais l'ordre de la rime masculine et feminine. Mais en ceux qu'il estimoit devoir ou pouvoir tomber soubs la musique, comme estoient ses chansons et les cinquante *Pseaumes* de David, par luy mis en françois, il se donna bien garde d'en user de mesme façon, ains sur l'ordre par luy pris au premier couplet, tous les autres furent de mesme cadence, voire que le premier couplet estant ou tout masculin ou tout feminin, tous les autres sont aussi de mesme. » (Édit. de 1723, I, col. 714.) — C'est la même raison *musicale* qui convertit Ronsard à la règle de la succession invariable des rimes masculines et féminines. Il écrit en effet dans son *Art Poëtique*, texte de 1565 (édit. Blanchemain, VII, 320) : « Aprés, à l'imitation de quelqu'un de ce temps [Jean Bouchet ? — Le texte de 1567 porte : « à mon imitation »], tu feras tes vers masculins et fœminins tant qu'il te sera possible, pour estre plus propres à la musique et accord des instrumens, en faveur desquels il semble que la poësie soit née ; car la poësie sans les instrumens, ou sans la grace d'une seule ou plusieurs voix, n'est nullement aggreable, non plus que les instrumens sans estre animez de la melodie d'une plaisante voix. Si de fortune tu as composé les deux premiers vers masculins, tu feras les deux autres fœminins, et paracheveras de mesme mesure le reste de ton elegie ou chanson, à fin que les musiciens les puissent plus facilement accorder. » En 1567, il ajoute ce paragraphe, qui formule avec toute la rigueur possible la règle de l'alternance des rimes (édit. Marty-Laveaux, VI, 460) : « Tu feras pour une reigle infalible tes carmes masculins et fœminins achevant tousjours ton œuvre par telle mesure, estant en ton choix de commencer par les deux premiers masculins ou fœminins, et si tu commences par les deux fœminins, les deux ensuyvans seront masculins, les autres apres fœminins, les autres masculins, en gardant ceste reigle jusques à la fin. » — Sur l'observation de cette règle dans Ronsard, v. l'article ci-dessus mentionné de MM. Ch. Comte et P. Laumonier.

1. Dans cette fin de phrase, qui manque de clarté, l'auteur veut dire que, si tous les couplets n'eussent pas offert exactement la même disposition rythmique, les mêmes mesures et les mêmes rimes, il eût fallu varier pour chacun d'eux le thème musical.

2. Pour cette forme, v. ci-dessus, p. 59, n. 5.

gence[1] fort bonne, pourveu que tu n'en faces point de religion jusques à contreindre ta diction pour observer telles choses[2]. Regarde principalement[3] qu'en ton vers n'y ait rien dur, hyulque[4] ou redundant. Que les

2. contraindre (57-97 sauf 80).
4. hyulque (57, 62, 80), hiulque (61, etc.) — redundant (57, 62, 80), redondant (61, etc.).

1. Cf. plus haut, p. 68, n. 2.

2. Du Bellay revient sur la même idée, et presque dans les mêmes termes, dans l'avis *au Lecteur* qui précède le recueil des *Vers Lyriques* publiés avec la *Deffence* (avril 1549) : « Je n'ay (Lecteur) entremellé fort supersticieusement les vers masculins avecques les feminins, comme on use en ces vaudeviles et chansons qui se chantent d'un mesme chant, par tous les coupletz, craignant de contreindre et gehinner ma diction pour l'observation de telles choses. Toutesfois, affin que tu ne penses que j'aye dedaigné ceste diligence, tu trouveras quelques odes, dont les vers sont disposez avecques telle religion. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 175.) C'est le cas, en effet, pour quatre odes sur treize. Mais dès le *Recueil de Poesie* (nov. 1549) qui contient seize odes nouvelles, du Bellay se plie à la règle sans infraction aucune. — La déclaration d'indépendance, que notre auteur s'était d'abord permise, ne voulant pas « contreindre et gehinner sa diction », fait dire à Pasquier assez vertement (*loco cit.*) : « Je ne puis recevoir cette excuse en payement de la part de celuy que l'on disoit estre venu pour apporter nouvelle reformation à la poesie ancienne. » (Édit. de 1723, I, col. 713.)

3. *Ce principalement* a son importance. Pour du Bellay, comme pour toute la Pléiade, la poésie est sœur de la musique (sur ce point, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 87-89), et l'*harmonie* en conséquence est la loi souveraine des vers. On sait que, dans ses théories, Ronsard est aussi très soucieux des questions d'harmonie et de nombre (cf. édit. Blanchemain, II, 10, 13, 17 ; III, 26, 31, 33 ; VII, 320, 326, 327, 328, 329, 330, 332).

4. C'est-à-dire : rien de heurté, rien qui fasse *hiatus*. Le mot *hiulque* est la pure transcription du latin *hiulcus* (Cicéron, *De Orat.* III, XLIII, 171 : « Collocationis est componere et struere verba sic ut neve asper eorum concursus neve *hiulcus* sit. »). L'emploi d'« *hiulque* pour *mal joinct* » est condamné par le *Quintil* comme un néologisme (v. plus haut, p. 256, n. 7). Je ne sache pas que personne autre que du Bellay ait usé de ce mot.

periodes[1] soint bien joinctz, numereux[2], bien remplissans l'oreille, et telz qu'ilz n'excedent point ce terme et but, que naturellement nous sentons, soit en lisant ou ecoutant.

1. soint (80), soient (57-73, 84), soyent (75, 92, 97) — joinctz (57, 80), joincts (62), jointz (61), joints (69, etc.).
2. tels qu'ils (62-97 sauf 80).
4. escoutant (61-97 sauf 80).

1. « Si tu fais *ode* femenin (comme il est), pourquoy fais tu *periode* masculin, ce qu'il n'est pas ? » (Q. H.) — L'analogie qu'institue le *Quintil* atteste de sa part ignorance ou légèreté. Étymologiquement, *période*, qui vient de περίοδος, n'a rien à voir avec *ode*, qui vient de ᾠδή pour ἀοιδή. Il reste vrai que, conformément à son origine grecque, le mot *période* devrait être féminin, ce qu'il n'est pas ici, mais ce qu'il est toujours dans la langue de la rhétorique.

2. Nombreux (*numerosus*). — Ce mot forgé sur le latin semble bien être encore une création de du Bellay. Les autres poètes de la Pléiade, pour désigner une chose qui a du nombre, ne disent que *nombreux*, jamais *numéreux*. Cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 132.

CHAPITRE X

De bien prononcer les vers [1].

Ce lieu ne me semble mal à propos dire un mot [2] de la pronunciation [3], que les Grecz appellent ὑπόκρισις [4] : afin que s'il t'avient de reciter quelquesfois tes vers, tu les pronunces d'un son distinct, non confuz : viril, non effeminé : avecques une voix accommodée à toutes les affections [5] que tu voudras exprimer en tes vers [6]. Et

2. pronuncer (62).
4. pronunciation (57, 62, 80), prononciation (61, etc.) — Grecs (62-97 sauf 80) — ἡπόκρισις (49, 57, 62, 80), ὑπόκρισις (61, etc.), YPOCRISIS (97).
5. afin que (57, 62, 80), à fin que (61, etc.) — advient (61-97 sauf 80) — quelquesfois (57, 62, 80), quelquefois (61, etc.).
6. pronunces (57, 62, 80), prononces (61, etc.) — confuz (57, 62, 80), confus (61, etc.).
7. accommodee (57-97) — *toute*, les affections (49).

1. Ce chapitre accessoire sur le débit des vers, où du Bellay va s'inspirer du souvenir de Cicéron, est une nouvelle preuve de l'importance qu'il attache à la question de l'harmonie, à la nécessité pour la poésie d'être *musicale*.

2. Faut-il admettre ici devant l'infinitif l'ellipse de la préposition *pour* ? Je croirais plutôt avec M. Laumonier qu'il faut interpréter *ce lieu* comme un adverbe = « en ce lieu » (cf. les locutions de temps *ce jour, cette nuit, cet été*).

3. Au sens du latin *pronuntiatio*, c'est-à-dire « déclamation ». Cf. Cicéron, *Ad Her.* III, XI-XV ; *De Orat.* III, LVI-LXI ; *Orator*, XVII-XVIII ; Quintilien, *Inst. Orat.* XI, III.

4. Budé, *Inst. du Prince*, XII : « Or est la bonne prononciation (*qui se nomme par les Grecs hypocrisie*) autant comme l'ame, le mouvement et l'esperit de l'oraison. » (Édit. de 1547, p. 53.)

5. Sentiments, passions (en latin *affectus*). — Pour l'idée, cf. Cicéron disant de l'orateur parfait, *Orator*, XVII, 55 : « Utcumque se affectum videri et animum audientis moveri volet, ita certum vocis admovebit sonum. »

6. Cf. Ronsard disant à son lecteur, 1re préface de la *Franciade* (édit. Blanchemain, III, 12) : « Je te supliray seulement d'une chose, Lecteur, de vouloir bien prononcer mes vers et accomoder

certes comme icelle pronunciation et geste approprié à la matiere que lon traite, voyre par le jugement de Demosthene, est le principal de l'orateur [1] : aussi n'est ce peu de chose que de pronuncer ses vers de bonne grace : veu que la poësie (comme dit Ciceron) a eté inventée par observation de prudence et mesure des oreilles [2], dont le jugement est tressuperbe, comme de celles qui repudient toutes choses apres et rudes, non seulement en composition et structure de motz, mais aussi en modulation de voix [3]. Nous lisons cete grace

1. pronunciation (57, 62, 80), prononciation (61, etc.).
2. l'on (57, 62, 97) — traite (57, 62, 80), traitte (61, etc.). — voire (61-97 sauf 80).
3. n'est-ce (73, 75, 84-97).
4. pronuncer (57, 62, 80), prononcer (61, etc.).
5. poesie (57, 62, 80, 84), poësie (61, etc.) — a esté (61-97 sauf 80).
6. inventee (57-97).
8. aspres (57-97).
9. mots (61-97 sauf 80).
10. ceste (61-97 sauf 80).

ta voix à leur passion, et non comme quelques uns les lisent, plustost à la façon d'une missive, ou de quelques lettres royaux, que d'un poëme bien prononcé. » — Ronsard recommande au poète, lorsqu'il compose retiré dans sa chambre, de réciter ses vers à haute voix (*Art Poëtique*, VII, 332) : « Je te veux aussi bien advertir de hautement prononcer tes vers quand tu les feras, ou plustost les chanter, quelque voix que puisses avoir, car cela est bien une des principales parties que tu dois le plus curieusement observer. »

1. On connaît la réponse de Démosthène à celui qui lui demandait ce qu'il mettait au premier rang dans l'éloquence : — L'action, dit-il. — Au second rang ? — L'action encore. — Au troisième ? — L'action toujours. Il entendait par là tout à la fois le *débit* et le *geste*. L'anecdote est souvent rapportée par les auteurs de rhétoriques. (Cicéron, *De Orat.* III, LVI, 213 : « Huic [actioni] primas dedisse Demosthenes dicitur, cum rogaretur quid in dicendo esset primum, huic secundas, huic tertias. » Cf. *Brutus*, XXXVIII, 142 ; *Orator*, XVII, 56. Cf. aussi Quintilien, *Inst. Orat.* XI, III, 6, et Plutarque, Βίοι τῶν δέκα ῥητόρων, VIII, 18.)

2. *Orator*, LIII, 178 : « Versus inventus est terminatione aurium, observatione prudentium. »

3. *Orator*, XLIV, 150 : « Ut in legendo oculus, sic animus in dicendo prospiciet quid sequatur, ne extremorum verborum

de prounncer avoir eté fort excellente en Virgile[1], et telle qu'un poëte de son tens[2] disoit que les vers de luy, par luy pronuncez, etoint sonoreux[3] et graves : par autres, flacques[4] et effeminez.

1. pronuncer (57, 62, 80), prononcer (61, etc.) — avoir esté (61-97 sauf 80).
2. poete (57, 62, 80, 84), poete (61, etc.) — temps (61-97 sauf 80).
3. pronuncez (57, 62, 80), prononcez (61, etc.) — etoint (80), etoient (57), estoient (61-75, 84), estoyent (92, 97).

cum insequentibus primis concursus aut hiulcas voces efficiat aut asperas. Quamvis enim suaves gravesve sententiae, tamen, si inconditis verbis efferuntur, offendunt aures, *quarum est judicium superbissimum.* » — Pour l'expression *comme de celles qui* (= lat. *quippe qui*), v. ci-dessus, p. 254, n. 1.

1. Noter ce tour infinitif après le verbe *lire* : veritable latinisme.

2. Ce poète, d'après Sénèque, serait Julius Montanus. Voici ce que conte Donat, dans sa *Vie de Virgile*, xi, 43-44 : « Pronuntiabat autem maxima cum suavitate et lenociniis miris. Seneca tradidit Julium Montanum poetam solitum dicere involaturum se quaedam Vergilio, si vocem posset et os et hypocrisim : eosdem enim versus, eo pronuntiante, bene sonare ; sine illo, inarescere, quasi mutos. »

3. Sonores. Le mot *sonoreux*, qui n'est pas donné par R. Estienne, est dans J. Lemaire de Belges, *Illustr.* I, xxxiii : « D'une voix aigre, *sonoreuse* et abrupte. » (Édit. J. Stécher, I, 258.) Ronsard l'emploie assez souvent. Exemple : « J'ay quelquefois changé la lettre *e* en *a* et *a* en *e*... pour faire ma rime plus *sonoreuse* et parfaite. » (*Advertissement au Lecteur*, en tête des *Odes* de 1550, édit. Blanchemain, II, 17.) Cf. même édit., II, 144 (labeur *sonoreux*) et 467 (nymphe *sonoreuse*). — Nicot le cite d'après Ronsard.

4. Flasques. La vieille langue dit *flache* et *flaque* (latin *flaccus*). D'après Littré, *flasque* se trouve au xvie siècle dans les *Contes* de Cholières. M. Delboulle l'a rencontré dès le xve siècle, dans le *Voyage* (1421) de G. de Lannoy (*Dict. Gén.*, art. *Flache*).

CHAPITRE XI

De quelques observations oultre l'artifice [1], avecques une invective contre les mauvais poëtes francoys.

Je ne demeureray longuement en ce que s'ensuit [2], pource que nostre poëte, tel que je le veux, le poura assez entendre par son bon jugement, sans aucunes traditions de reigles. Du tens donques et du lieu qu'il fault elire [3] pour la cogitation [4], je ne luy en bailleray [5] autres preceptes, que ceux que son plaisir et sa disposition luy ordonneront* Les uns ayment les fresches

2. observacions (57) — outre (57-97 sauf 80).
3. poetes (57, 62, 80, 84), poëtes (61, etc.) — francoys (80), francois (57), françois (61, etc.).
5. pour ce que (73, 75, 84, 97) — notre (57, 80) — poete (57, 62, 80, 84), poëte (61, etc.). — pourra (57-97 sauf 80).
7. temps (61-97 sauf 80) — donques (57, 62, 80), donq' (61, etc.).
8. fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).
9. ceulx (57, 62).
10. ayment (57, 62, 80), aiment (61, etc.) — fraisches (97).

1. C'est-à-dire : qui s'étendent au delà de l'art proprement dit, qui ne sont pas exclusivement relatives à l'art poétique. En effet, les préceptes qui suivent sur la *cogitation* et sur l'*émendation*, sur la nécessité d'un censeur, sur le mépris de l'opinion courtisane ou vulgaire, valent pour toute espèce de composition. Sur le sens d'*artifice*, v. plus haut, p. 103, n. 6.
2. Cf. ci-dessus, p. 243, n. 2.
3. Choisir (*eligere*). — On a déjà vu ci-dessus (I, VII, 99) : « l'argument qu'il vouloit *elire* ».
4. Ce mot est la transcription pure du terme latin *cogitatio* dont se servent couramment Cicéron et Quintilien, dans leurs traités de rhétorique, pour indiquer la réflexion, la méditation du sujet. Antérieur à la *Deffence* (Oresme, Froissart, Deschamps), on le trouve encore dans Calvin et Montaigne, jusque dans saint François de Sales et Malherbe (LITTRÉ). — Aux idées émises ici sur la *cogitation*, on pourra comparer celles de Quintilien, *Inst. Orat.* X, III, 22 sqq.
5. V. plus haut, p. 63, n. 7.

umbres des forestz, les clers ruisselez doucement murmurans parmy les prez ornez et tapissez de verdure[1]. Les autres se delectent du secret des chambres[2] et doctes etudes[3]. Il fault s'accommoder à la saison et au lieu. Bien

1. umbres (57, 62, 80), ombres (61, etc.) — forests (62, 92, 97) — clairs (97) — ruisselez (57, 62, 80), ruisseletz (61, 69), ruisselets (73, etc.).
4. estudes (61-97 sauf 80) — fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).

1. Cf. Tacite, *Dial. de Orat.* XII : « Nemora vero et luci et secretum ipsum... tantam mihi afferunt voluptatem, ut inter praecipuos carminum fructus numerem, quod non in strepitu... componuntur, sed secedit animus in loca pura atque innocentia fruiturque sedibus sacris. » — Quintilien (X, III, 22-24) juge plus nuisible que vraiment favorable à l'inspiration ce commerce avec la nature, parce qu'il distrait l'attention : « Liberum arbitris locum et quam altissimum silentium scribentibus maxime convenire nemo dubitaverit. Non tamen protinus audiendi qui credunt aptissima in hoc nemora silvasque, quod illa caeli libertas locorumque amoenitas sublimem animum et beatiorem spiritum parent. Mihi certe jucundus hic magis quam studiorum hortator videtur esse secessus. Namque illa, quae ipsa delectant, necesse est avocent ab intentione operis destinati. Neque enim se bona fide in multa simul intendere animus totum potest, et quocumque respexit, desinit intueri quod propositum erat. Quare silvarum amoenitas et praeterlabentia flumina et inspirantes ramis arborum aurae volucrumque cantus et ipsa late circumspiciendi libertas ad se trahunt : ut mihi remittere potius voluptas ista videatur cogitationem quam intendere. »

2. *Le secret des chambres* = la retraite solitaire et cachée (c'est le sens du latin *secretum*) qu'on trouve dans les chambres. — Pour l'idée, cf. Quintilien (X, III, 25) : « Lucubrantes silentium noctis, et *clausum cubiculum*, et lumen unum velut tectos maxime teneat. » — Nous avons déjà vu plus haut (II, III, 198) du Bellay exprimer cette idée : « Qui veut voler par les mains et bouches des hommes doit longuement demeurer en sa chambre. »

3. *Les doctes études* = les endroits où l'on étudie pour devenir docte et savant. Même expression un peu plus bas dans le chapitre (p. 307) : « les *doctes etudes* et riches byblyotheques des scavans ». L'emploi particulier d'*étude* au sens de *salle d'étude, cabinet de travail*, n'est pas rare au XVI[e] siècle. Du Bellay dit ailleurs :

> Car on ne trouva rien en son *estude* ouverte
>
> *Traduction d'une epistre latine de M. Tornebus* (1559).
>
> (Edit. Marty-Laveaux, I, 472.)

On remarquera que dans ce cas *étude* est féminin, alors que le XVI[e] siècle le fait toujours masculin au sens de *zèle* ou de *travail*.

te veux-je avertir[1] de chercher la solitude et le silence amy des Muses[2], qui aussi (affin que ne laisses passer cete fureur divine, qui quelquesfois agite et echaufe les espris poëtiques, et sans la quele ne fault point que nul espere faire chose qui dure[3]) n'ouvrent jamais la porte de leur sacré cabinet, si non à ceux qui hurtent[4] rudement. Je ne veux oublier l'emendation[5], partie

1. veux je (92) — avertir (57, 62, 80), advertir (61, etc.) — cercher (69-75, 84-97).
2. affin que (57, 62, 80), à fin que (61, etc.).
3. ceste (61-97 sauf 80) — quelquesfois (57, 62, 80), quelquefois (61, etc.) — eschauffe (61-97 sauf 80).
4. espris (57, 62, 80), espritz (61), esprits (69, etc.) — poetiques (57, 62, 80, 84), poëtiques (61, etc.) — la quelle (57, 62, 80), laquelle (61, etc.) — fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).
6. sinon (62-97 sauf 80) — hurtent (57, 62, 80), heurtent (61, etc.).

Cf. Malherbe, *Comment. sur Desportes* : « *Étude*, pour un lieu où l'on étudie, est féminin ; *étude*, pour le travail d'étudier, est masculin. Qui fait au contraire n'y entend rien. » (Édit. Lalanne, IV, 345.)

1. *Bien te veux-je avertir* = je veux bien t'avertir. Pour le sens de *je veux bien*, v. ci-dessus, p. 53, n. 2. Pour l'inversion du sujet, v. ci-dessus, p. 100, n. 1.

2. Poétique expression, qui fait songer au célèbre hémistiche de Virgile, *Aen.* II, 255 : *amica silentia lunae.*

3. Du Bellay se souvient de la doctrine de l'*enthousiasme* exposée par Platon dans l'*Ion*, v.

4. Heurtent. *Hurter* est la forme ancienne de *heurter*. Courante au Moyen Age (v. Godefroy), elle tend à disparaître dès le xve siècle devant la forme nouvelle. On la rencontre plusieurs fois chez du Bellay et chez Ronsard (Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 449). Du Bellay dit encore *hurt* pour *heurt* (*Regrets*, s. cxxviii). — Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de rappeler la réponse de Meigret à Peletier, qui l'avait repris de dire *hurter* au lieu de *heurter* (1550) : « Celuy qui me consentira q'on doëve prononcer *hurte*... pour *heurte*... sera celuy qui voudra uzer d'un langaje gracieux è d'une prolacion èzée, lèssant ao demourant cet aotre prononciacion revèche, dificil è lourde par *eu* ao Picars. » (Cité par Thurot, *Prononc. franç.*, I, 447.)

5. C'est-à-dire : la correction. Comme il a fait pour la *cogitation*, du Bellay reproduit le terme consacré chez Cicéron et Quintilien, *emendatio*. D'après Godefroy, le mot existait dès le xiiie siècle (« *emendation* des vices »). Il figure dans le *Dict. fr.-lat.* de R. Estienne (2e édit., 1549). Amyot l'emploie pour désigner l'action

certes la plus utile de notz etudes[1]. L'office d'elle[2] est ajouter, oter, ou muer[3] à loysir ce que cete premiere impetuosité et ardeur d'ecrire n'avoit permis de faire. Pourtant[4] est il necessaire, afin que nos ecriz comme enfans nouveaux nez ne nous flattent[5], les remettre à part, les revoir souvent[6], et en la maniere des ours, à

1. notz (57, 80), noz (61-75, 81, 92), nos (97) — estudes (61-97 sauf 80).
2. est ajouter (57, 80), est adjouster (62), est *d'*adjouster (61, etc.) — oster (61-97 sauf 80) — loysir (57, 62, 80), loisir (61, etc.) — coste (61-97 sauf 80).
3. escrire (61-97 sauf 80).
4. afin que (57, 62, 80), à fin que (61, etc.) — noz (57-80), nos (84-97) — ecriz (57, 80), escriptz (61), escriz (62), escrits (69), escripts (73, etc.).
5. ne *omis* (62).

de corriger un texte défectueux (*Comment il fault lire les poetes*) : « Qui empeschera donc que nous ne puissions aussi retirer les jeunes gens du pis au mieux, en usant de semblables *emendations* ? » (Édit. orig., 1572, I, f° 21 v°.)

1. Du Bellay traduit Quintilien (X, IV, 1) : « Sequitur emendatio, pars studiorum longe utilissima. »

2. Quintilien, *loco cit.* : « Hujus autem operis est adjicere, detrahere, mutare. »

3. Changer (*mutare*). V. plus haut, p. 128, n. 6.

4. *Pourtant* = pour cela. Sens fréquent au XVIe siècle. Nous dirions aujourd'hui *partant*. Cf. ci-dessus, p. 197, n. 5.

5. L'image, comme l'idée, est prise de Quintilien (X, IV, 2) : « Nec dubium est optimum esse emendandi genus, si scripta in aliquod tempus reponantur, ut ad ea post intervallum velut nova atque aliena redeamus, *ne nobis scripta nostra tamquam recentes fetus blandiantur.* »

6. Cf. Peletier (I, IV, 21-22) : « Il faut lesser refroedir la chaleur de notre invancion... Puis apres longue surseance, faut retourner sus notre besongne. E lors pour la nouvele deliberacion que nous i aporterons, il nous samblera que ce sera un image tout neuf. Comme nous voyons que font les peintres, léquez metet leur tableau a part, ce pandant qu'iz panset a un autre labeur. Puis quand leur avis les prand, iz se vienet remetre dessus : e sont tous ebahiz qu'a la premiere vue qu'iz getet dessus, iz reconnoesset leur trez pour tous autres qu'iz ne les avoét lessez, s'ebahicet commant tele e tele faute leur etoét echapee, e comme iz ne s'etoét avisèz d'un tel tret e d'un tel, corriget, acoutret, redonnet le jour, retracet les ombres, e an fin parfont leur ouvrage. Einsi le poete lessera reposer sa composicion, afin qu'apres s'etre refreschi du premier labeur, il se mete an reconnoessance : la ou

force de lecher, leur donner forme et facon de membres[1], non immitant ces importuns versificateurs, nommez des Grecz μουσοπάταγοι[2], qui rompent à toutes heures les oreilles des miserables[3] auditeurs par leurs nouveaux poëmes. Il ne fault pourtant y estre trop supersticieux[4], ou (comme les elephans leurs petiz[5]) estre x. ans à

1. lecher (57, 62, 80), leicher (61, etc.) — façon (57-97 sauf 62).
2. immitant (57, 62, 80), imitant (61, etc.).
3. *de* [des] (57, 62) — Grecs (62-97 sauf 80) — MOVSOPATAGOI (97).
5. poemes (57, 62, 80-92), poëmes (61, etc.) — faut (73, 75, 84-97) — supersticieux (57, 62, 80), superstitieux (61, etc.).
6. petis (57-97 sauf 80) — dix ans (57-97 sauf 80).

le premier sera d'aviser si l'ordre ét bon ou prepostere. E si l'homme ét agu an cete revue, facilemant toutes les autres fautes se presanteront a lui pour les amander. »

1. Rabelais dit de même (III, XLII) : « Comme un ours naissant n'a pieds ne mains, peau, poil, ne teste : ce n'est qu'une piece de chair rude et informe. L'ourse, à force de leicher, la mect en perfection des membres. » (Édit. Marty-Laveaux, II, 199.) — Cf. Pline l'Ancien, parlant des oursons, *Hist. Nat.* VIII, LIV, 126 : « Hi sunt candida informisque caro, paulo muribus major, sine oculis, sine pilo : ungues tantum prominent. Hanc lambendo paulatim figurant. »

2. On ne connaît de ce mot grec qu'un seul exemple (Cicéron, *Ad Quint. fr.* II, x, 1 : « Non mehercule quisquam μουσοπάταγος libentius sua recentia poemata legit, quam ego te audio quacumque de re, publica, privata, rustica, urbana. »). Encore aujourd'hui lit-on, d'après les meilleurs manuscrits, μουσοπάταχτος, « un homme que la Muse a frappé » (μοῦσα + πατάσσω). — Henri Estienne, dans son *Thesaurus* (édit. de 1572, II, col. 830), explique ainsi μουσοπάταγος : « Recitator clamosus, vel personare omnia faciens... Sunt qui interpr. *versificator obstreperus.* » C'est en ce dernier sens que le prend du Bellay.

3. Malheureux. En ce sens, *misérable* est encore très fréquent chez les auteurs du XVIIe siècle. Pascal, *Pens.* I, 3 (édit. Havet) : « La grandeur de l'homme est grande en ce qu'il se connoît *misérable.* » La Fontaine : *Fabl.* X, XIII, 23 :

Misérables humains, ceci s'adresse à vous !

4. Cf. Quintilien (X, IV, 3) : « Et ipsa emendatio finem habeat. » — Pour le sens de *superstitieux*, v. plus haut, p. 249, n. 1.

5. D'après une croyance populaire, les éléphants portaient dix ans. Plaute, *Stich.* II, I, 167-169 :

Audivi saepe hoc volgo dicier,

enfanter ses vers. Sur tout nous convient avoir quelque scavant et fidele compaignon, ou un amy bien familier [1], voire trois ou quatre [2], qui veillent [3] et puissent congnoitre noz fautes, et ne craignent point blesser [4] nostre papier avecques les ungles [5]. Encores te veux-je advertir [6] de hanter quelquesfois, non seulement les scavans, mais aussi toutes sortes d'ouvriers et gens mecaniques [7], comme mariniers, fondeurs, peintres, engraveurs [8] et

2. scavant (57, 62, 80), sçavant (61, etc.) — compagnon (73, 75, 84-97).
3. veillent (57, 62, 80), veuillent (61, 69-75), vueillent (84-97).
4. congnoitre (57, 80), congnoistre (62), cognoistre (61, etc.).
5. ungles (57, 62, 80), ongles (61, etc.) — veux je (73, 75, 84-97).
6. quelquesfois (57, 62, 80), quelquefois (61, etc.) — scavans (57, 62, 80), sçavans (61, etc.).
8. *marinieres* (49).

Solere elephantum gravidam perpetuos decem
Esse annos.

Cf. Pline l'Ancien, *Hist. Nat.* VIII, x, 28 : « Decem annis gestare in utero vulgus existimat. »

1. Du Bellay a puisé dans Horace (*Epist. ad Pis.* 445 sqq.) cette idée de la nécessité d'un *censeur*. — Cf. Peletier (II, x, 92) : « Sache sus toutes choses le poëte fere la preuve du jugemant des hommes. Soèt pront a communiquer ses ecriz a un ami intime e choesi. »

2. Il y a là comme un écho de ce qui devait se passer, j'imagine, au Collège de Coqueret, entre l'auteur et ses amis, Ronsard et Baïf.

3. Veuillent. Cf. ci-dessus, p. 53, n. 5.

4. Pour cette ellipse de la préposition *de*, v. plus haut, p. 127, n. 1.

5. Du Bellay fait-il allusion au procédé du sculpteur qui parachève son ouvrage en le polissant avec l'ongle (cf. Horace, *Epist. ad Pis.* 294) ? C'est peu probable. Il veut dire plutôt qu'un bon censeur ne craint pas de souligner nos fautes sur le papier d'un coup d'ongle énergique.

6. Cette transition très artificielle, qui nous mène du commerce des savants au commerce des ouvriers, va du moins permettre à l'auteur de reprendre en la précisant une idée indiquée ci-dessus (p. 251, n. 2) : c'est à savoir l'utilité, pour l'enrichissement du *style* poétique, de connaitre à fond les termes techniques, qu'on ne peut bien apprendre que des gens du métier.

7. Pour le sens de ce mot, v. plus haut, p. 251, n. 1.

8. Graveurs. Ce vieux mot (comme aussi le verbe *engraver* et le substantif *engravure*) est très fréquent dans la Pléiade. Cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 265-266.

autres, scavoir leurs inventions, les noms des matieres, des outilz, et les termes usitez en leurs ars et metiers, pour tyrer de la ces belles comparaisons et vives descriptions de toutes choses[1]. Vous semble point, Messieurs,

1. scavoir (57, 62, 80), sçavoir (61, etc.).
2. outils (62) — ars (57, 62, 80), arts (61, etc.) — mestiers (61-97 sauf 80.)
3. tyrer (57, 62, 80), tirer (61, etc.) — de la (57, 62, 80), de là (61, etc.).
4. Vous semble *il* point (73, 75, 84-97).

1. Peletier écrira dans son *Art Poëtique* (II, x, 89-90) : « Je n'è pas ici grand besoin de dire qu'a notre poëte ét necessere la connoessance d'astrologie, cosmografie, geometrie, phisique, brief de toute la filosofie. Sans léqueles non seulemant ne se comprand aucune perfeccion : mes ancores ét tout timide e honteus celui qui ne les à a commandemant, n'osant s'avanturer d'antrer an quelque bon passage, quand il se sant coupable de n'an pouvoèr sortir, etant depourvû de cela qui plus ilustre un poéme. Il ne faut point nomplus que je l'avertice que l'art de la guerre lui doèt étre familier, puis que c'ét le principal suget du poëte heroïque, e mémemant l'art nautique, e brief les ars mecaniques ne lui doevet étre inconnùz : au moins an doèt il savoèr les principales adreces, usages e vocables, pour an parler dedans ses ecriz de tele grace e de si bonne ateinte, qu'il samble bien qu'il ne soèt pas ignorant de ce qu'il ne dit pas. » Peletier était mathématicien, et l'on n'a pas à s'étonner qu'il exige du poète la connaissance des mathématiques. — Ronsard à son tour, par deux fois, insistera sur la nécessité pour le poète de bien connaître les métiers et les termes techniques : — 1° dans son *Art Poëtique* (VII, 320-321) : « Tu practiqueras bien souvent les artisans de tous mestiers, comme de marine, venerie, fauconnerie, et principalement les artisans de feu, orfévres, fondeurs, mareschaux, minerailliers ; et de là tireras maintes belles et vives comparaisons avecques les noms propres des mestiers, pour enrichir ton œuvre et le rendre plus agreable et parfait ; car tout ainsi qu'on ne peut veritablement dire un corps humain beau, plaisant et accomply, s'il n'est composé de sang, veines, arteres et tendons, et sur tout d'une plaisante couleur : ainsi la poësie ne peut estre plaisante sans belles inventions, descriptions, comparaisons, qui sont les nerfs et la vie du livre qui veut forcer les siecles pour demeurer de toute memoire victorieux et maistre du temps. » — 2° dans la 2e préface de la *Franciade* (III, 26) : « Quant aux comparaisons,... tu les chercheras des artisans de fer et des veneurs, comme Homere, pescheurs, architectes, massons, et brief de tous mestiers dont la

qui etes si ennemis de vostre langue, que nostre poëte ainsi armé puisse sortir à la campaigne[1], et se montrer sur les rancz, aveeques les braves scadrons[2] grecz et romains? Et vous autres si mal equipez, dont l'ignorance a donné le ridicule nom de *rymeurs* à nostre langue[3]

1. estes (61-97 sauf 80) — poete (57, 62, 80, 84), poéte (61, etc.).
2. se monstrer (61-97 sauf 80).
3. rancs (62-97 sauf 80) — aveeques (57, 62, 80), avec (61, etc.) — grecs (62-97 sauf 80).
4. equipez (57, 62, 80), equippez (61, etc.).
5. à donné (49, 57).

nature honore les hommes. » Et plus loin (III, 31) : « Tu n'oubliras les noms propres des outils de tous mestiers, et prendras plaisir à t'en enquerre le plus que tu pourras, et principalement de la chasse. Homere a tiré toutes ses plus belles comparaisons de là. » — Sur l'application de la théorie et la fréquence des mots techniques dans les écrits de la Pléiade, v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 360-420.

1. Nous dirions : *se mettre en campagne*. — Ronsard écrit semblablement : *se jeter à la campagne* (Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 412).

2. Escadrons (de l'ital. *squadrone*, bataillon). Cf. plus bas, *Conclusion* (p. 337-338) : « Nous avons echappé du millieu des Grecz, et par les *scadrons* romains penetré jusques au seing de la tant desirée France. » Henri Estienne écrit des italianiseurs (*Dial. du nouv. lang. franç. ital.*, 1578, édit. Liseux, I, 292) : « Ils disent aussi un *squadron* ou *escadron* (car on le prononce diversement). » On pourra voir, par les nombreux exemples qu'a réunis Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 192-193, que du Bellay et ses amis emploient indifféremment les deux formes.

3. Cf. Sibilet, *Art Poetique*, I, II, f° 5 r°-v° : « Le rude et ignare populaire, ne retenant des choses offertes que les plus rudes et apparentes, oiant et lisant les carmes françois, en a premiérement et plus promptement retenu et pris la ryme : du nom de laquéle partie a aussy premiérement failly en nommant tout le vers et l'œuvre : puys renforçant ceste faute d'une autre engendrée par la premiere, a appellé les poëtes françoys *rymeurs*, s'arrestant a la nue escorce, et laissant la séve et le boys, qui sont l'invention et l'éloquence des poëtes : qui sont mieuz appellez ainsi que rymeurs. Et ne devons avoir honte de devoir ce mot au grec et latin, esquelz en devons tant d'autres, pour de luy honorer ceuz Maroz et Saingelais qui en meritent le nom : appellans consequemment les œuvres de telz divins poëtes *poëmes*, *carmes* et *vers*, et laissans la tourbe ignare appeller les ignaves et leurs œuvres *rymeurs* et *rymes*. »

(comme les Latins appellent leurs mauvais poëtes versificateurs[1]), oserez vous bien endurer le soleil, la poudre[2] et le dangereux labeur de ce combat? Je suis d'opinion que vous retiriés[3] au bagaige[4] avecques les paiges et laquais, ou bien (car j'ay pitié de vous) soubz les fraiz umbraiges, aux sumptueux palaiz des grands seigneurs et cours magnifiques des princes, entre les dames et damoizelles[5], ou votz beaux et mignons ecriz, non de plus longue durée que vostre vie, seront receuz, admirés et adorés[6] : non point aux

1. poetes (57, 62, 69, 80, 84), poëtes (61, etc.).
4. retiriez (61-97 sauf 80) — bagaige (57, 62, 80), bagage (61, etc.) — avec (73, 75, 84-97).
5. paiges (57, 62, 80), pages (61, etc.).
6. soubs (61-97 sauf 80) — frais (69-97 sauf 80) — umbraiges (57, 62, 80), ombrages (61, etc.) — somptueux (73, 75, 84-97) — palais (61-97 sauf 80).
7. grandz (61).
8. damoiselles (61-97 sauf 80) — où (84-97) — votz (57, 80), voz (61-75, 84), vos (92, 97).
9. ecriz (57, 80), escriz (62), escrits (69), escripts (61, etc.) — *nom* (49) — duree (61-97 sauf 75).
10. admirez et adorez (61-97 sauf 80).

1. Allusion au mot de Quintilien sur Cornelius Severus, *Inst. Orat.* X, I, 89 : « versificator quam poeta melior ».
2. On sait combien le mot *poudre* au sens de *poussière* est encore fréquent au XVIIe siècle.
3. Cf. plus haut, p. 88, n. 2 et p. 173, n. 2.
4. « *Bagage* se prend quelquefois absolument pour l'amas de tous les bagages d'une armée : *On a pillé le bagage, il commande le bagage.* » (ACAD., 1694.) C'est en ce sens que Montaigne dit, *Ess.* II, IX : « Nos trouppes sont à cette heure toutes troublées et difformes, par la confusion du *bagage* et des valets qui ne peuvent esloigner leurs maistres, à cause de leurs armes. » (Édit. Courbet et Royer, II, 102.)
5. « Tu charges bien temerairement les princes et leurs cours d'ignorance et faute de jugement, en renvoyant vers eux les mal equipez et ignorans rymeurs. Ou au contraire se sont tousjours trouvez et bien receuz les plus parfaits et savans poëtes. Parquoy tu fais injure aux uns et aux autres. » (Q. H.)
6. Véhémente apostrophe à l'adresse des *poëtes courtisans*, contre lesquels l'auteur avait déjà lancé plus haut (p. 198, n. 3) une mordante épigramme.

doctes etudes[1] et riches byblyotheques des scavans. Que pleust aux Muses, pour le bien que je veux à nostre langue, que votz ineptes œuvres[2] feussent bannys, non seulement de la (comme ilz sont), mais de toute la France ! Je voudroys bien qu'à l'exemple de ce grand monarque[3], qui defendit que nul n'entreprist de le tirer[4] en tableau, si non Apelle, ou en statue, si non Lysippe[5], tous roys et princes amateurs[6] de leur langue

1. estudes (61-97 sauf 80) — byblyotheques (57, 62, 80), bibliotheques (61, etc.) — scavans (57, 62, 80), sçavans (61, etc.).
2. je veuz (57, 62) — notre (57).
3. votz (comme ci-dessus, p. 306, l. 8) — feussent (57, 62, 80), fussent (61, etc.) — bannys (57, 80), bannis (62), bannies (61, etc.).
4. de la (57, 62, 80), de là (61, etc.) — ils (62, 73-97 sauf 80).
5. Je voudroys (57, 80), je voudrois (62), je voudroy' (61, etc.) — a l'exemple (49).
7. sinon (62-97 sauf 80) — Appelle (73, 75, 84-97) — statuë (97) — sinon (62-97 sauf 80).
8. rois (69).

1. Cf. ci-dessus, p. 299, n. 3.
2. Du Bellay, revenant à la charge contre les poètes courtisans dans la 2e préface de l'*Olive* (1550), reprendra la même expression : « Les gentilz espris, mesmes ceulx qui suyvent la court, seule escolle ou voluntiers on apprent à bien et proprement parler, devroient vouloir pour l'enrichissement de nostre langue, et pour l'honneur des espriz françois, que telz poëtes barbares feussent fouettez à la cuysine, juste punition de ceulx qui abusent de la pacience des princes et grands seigneurs par la lecture de leurs *ineptes œuvres.* » (Édit. Marty-Laveaux, I, 74.) — On sait de reste que ces attaques n'étaient pas absolument désintéressées : la Pléiade nourrissait la secrète prétention de se substituer dans la faveur des princes aux médiocres *rimeurs* qui jusqu'alors l'avaient accaparée.
3. Ce « grand monarque » est Alexandre. Du Bellay l'a déjà désigné plus haut par la même périphrase (p. 242, n. 1).
4. Pour *tirer* au sens de *représenter*, v. ci-dessus, p. 95, n. 5.
5. Souvenir d'Horace, *Epist.* II, I, 239-241 :

> Edicto vetuit, ne quis se praeter Apellen
> Pingeret, aut alius Lysippo duceret aera
> Fortis Alexandri vultum simulantia.

Pline l'Ancien dit pareillement d'Alexandre, *Hist. Nat.* VII, XXXVIII, 125 : « Idem hic imperator edixit ne quis ipsum alius quam Apelles pingeret, quam Pyrgoteles sculperet, quam Lysippus ex aere duceret. » Cf. aussi Plutarque, *Alex.* IV, 1, et *Fort. ou vert. d'Alex.* II, II.
6. C'est-à-dire : aimant avec passion (sens du latin *amator*). Cf.

deffendissent, par edict expres, à leurs subjectz de non mettre en lumiere œuvre aucun, et aux imprimeurs de non l'imprimer[1], si premierement il n'avoit enduré la lyme de quelque scavant homme, aussi peu adulateur qu'etoit ce Quintilie, dont parle Horace en son *Art Poëtique*[2], ou, et en infiniz autres endroictz dudict Horace, on peut voir les vices des poëtes modernes exprimés si au vif, qu'il semble avoir ecrit, non du tens d'Auguste, mais de Francoys et de Henry. Les medicins

1. deffendissent (57, 62, 80), defendissent (61, etc.) — edit (97) — subjects (61-97 sauf 80).
4. lyme (57, 62, 80), lime (61, etc.) — scavant (57, 62, 80), sçavant (61, etc.).
5. qu'estoit (61-97 sauf 80).
6. poetique (57, 62, 80, 84), poëtique (61, etc.) — infinis (69-97 sauf 80) — endroictz (57, 80), endroicts (62, 92), endroitz (61), endroits (69, etc.) — dudit (92, 97).
7. poetes (57, 62, 80, 84), poëtes (61, etc.).
8. exprimez (61-97 sauf 80) — ecrit (57, 80), escrit (62), escript (61, etc.) — temps (61-97 sauf 80).
9. Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.) — medicins (57, 62, 80), medecins (61, etc.).

Amyot, *Antonius* : « Et si estoit bien aise de s'ouyr saluer et nommer philellen, c'est à dire *amateur* des Græcs. » (Édit. orig., 1559, II, fº 637 rº.)

1. La construction de l'infinitif (comme aussi du subjonctif) avec la négation après le verbe *défendre*, dans le sens de *prohiber*, est fréquente au XVIᵉ siècle (v. LITTRÉ, qui cite plusieurs exemples de Calvin et de Marguerite de Navarre). Cf. le latin, où les verbes marquant une idée de défense se construisent avec *ne*, *quin* ou *quominus*. Cette construction est logique : toute défense implique une idée négative (défendre d'imprimer = ordonner de *ne pas* imprimer).

2. *Epist. ad Pis.* 438-444 :

> Quintilio si quid recitares : « Corrige, sodes,
> Hoc, aiebat, et hoc. » Melius te posse negares,
> Bis terque expertum frustra : delere jubebat,
> Et male tornatos incudi reddere versus.
> Si defendere delictum quam vertere malles,
> Nullum ultra verbum aut operam insumebat inanem,
> Quin sine rivali teque et tua solus amares.

C'est ce rôle de censeur inflexible et sincère que Barth. Aneau, dans son *Quintil Horatian*, a prétendu exercer à l'égard de la *Deffence* (v. plus haut, p. 23-24).

(dict il[1]) promettent ce qui appartient aux medicins[2], les feuvres traictent ce qui appartient aux feuvres[3] : mais nous ecrivons ordinairement des poëmes autant les indoctes comme les doctes. Voyla pourquoy ne se fault emerveiller[4], si beaucoup de scavans ne daignent au jourd'huy ecrire en nostre langue, et si les etrangers ne la prisent comme nous faisons les leur[5], d'autant qu'ilz voyent en icelle tant de nouveaux aucteurs ignorans, ce qui leur fait penser qu'elle n'est capable

1. dict il (57, 62, 80), dict-il (61, etc.), dit-il (97) — medicins (comme ci-dessus, p. 308, l. 9).
2. *taictent* (49, 80), traictent (57, 62), traittent (61, etc.).
3. escrivons (61-97 sauf 80) — poemes (57, 62, 80, 84), poemes (61, etc.).
4. Voyla (57, 62, 80), voila (61, etc.) — fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).
5. esmerveiller (69-97 sauf 80) — seavans (57, 62, 80), sçavans (61, etc.).
6. au jourd'huy (57, 62, 80), aujourd'huy (61, 69, 84-97), aujourdhuy (73, 75) — escrire (61-97 sauf 80) — notre (57) — estrangers (61-97 sauf 80).
7. les leur (61), la leur (57, 62, 80), les leurs (69, etc.).
8. qu'ils (62-97 sauf 80) — voient (61-75, 84) — aucteurs (57, 62, 80), auteurs (61, 69-75, 84, 97), autheurs (92).
9. faict (62).

1. Horace, *Epist.* II, I, 115-117 :

> Quod medicorum est
> Promittunt medici ; tractant fabrilia fabri :
> Scribimus indocti doctique poemata passim.

2. V. plus haut, p. 79, n. 2.
3. Ouvriers, forgerons (*fabri*). Le mot est ancien dans la langue, sous la double forme *feuvre* et *fevre*. Il n'est pas rare au XVIe siècle. Du Bellay dit ailleurs, en parlant de Dédale :

> Que n'ont ozé les hommes attenter
> Contre les dieux ! Cet audacieux *feuvre*
> De l'air jadis le vyde osa tenter.
> *Recueil de Poësie* (1549), ode X
> (Edit. Marty-Laveaux, I, 256.)

Et Ronsard, dans une *Ode à Bouju* (1550) :

> Le potier hait le potier,
> Le *fevre* le charpentier
> (Edit. Blanchemain, II, 105.)

4. V. ci-dessus, p. 51, n. 1.
5. Pour cette orthographe de *leur*, cf. plus haut, p. 60, n. 2.

de plus grand ornement et erudition[1]. O combien je desire voir secher ces *Printems*[2], chatier ces petites *Jeunesses*[3], rabbattre ces *Coups d'essay*[4], tarir ces *Fontaines*[5], bref, abolir tous ces beaux tiltres assez suffisans pour degouter tout lecteur scavant d'en lire d'avantaige ! Je ne souhaite moins que ces *Depourveuz*[6],

2. printemps (61-97 sauf 80) — chastier (61-97 sauf 80).
3. rabbatre (57-97 sauf 80).
4. brief (61, 69-75, 84, 97).
5. degouter (57, 80), desgouster (61, 69, 73, 84, 97), degouster (62, 75, 92) — scavant (57, 62, 80), sçavant (61, etc.).
6. d'avantage (61, 69, 84-97) — souhaitte (84-97) — despourveus (92), despourveuz (97).

1. L'auteur revient sur des idées qu'il a déjà développées au livre Ier de son œuvre,

2. Allusion à Jean Leblond d'Évreux, curé de Branville, qui l'an 1536 avait publié à Paris, chez Arnoul l'Angelier, un recueil dont voici le titre : *Le Printemps de lhumble esperant, aultrement dict Jehan Leblond, seigneur de Branville, ou sont comprins plusieurs petitz œuvres semez de fleurs, fruict et verdure, quil a composez en son jeune aage, fort recreatifs comme on pourra veoir a la table* (Bibl. Nat. — Rés. Y^{e}. 1652).— Sur Jean Leblond, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, XI, 106-112.

3. Allusion à François Habert d'Issoudun, qui avait donné à Paris, en 1541, chez Denys Janot : *La Jeunesse du Banni de Liesse, escholier estudiant à Tholose* (Bibl. Nat. — Rés. Y^{e}. 1685). — Sur François Habert, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, XIII, 8-48.

4. Allusion à François Sagon, célèbre pour avoir en 1536 lancé contre Marot fugitif à Ferrare : *Le Coup d'essay de Françoys de Sagon, secretaire de l'abbé de Sainct Ebvroul* (réimpr. 1537. — Bibl. Ars., B.L., 6427^{A}), pamphlet qui provoqua, comme on le sait, toute une querelle de poètes. — Sur François Sagon et sa querelle avec Clément Marot, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, XI, 86-102 ; Voizard, *De disputatione inter Marotum et Sagontum* (thèse, 1885) ; surtout P. Bonnefon, *Le différend de Marot et de Sagon*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1894, p. 103-138 et 259-285.

5. Allusion à Charles Fontaine de Paris, qui en 1546 avait publié dans cette ville, chez Jeanne de Marnef, un recueil anonyme : *La Fontaine d'Amour, contenant elegies, epistres et epigrammes* (Bibl. Nat. — Rés. Y^{e}. 1609). — Sur Charles Fontaine, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, XI, 112-141 ; Ém. Roy, *Charles Fontaine et ses amis*, dans la *Rev. d'hist. litt. de la Fr.*, 1897, p. 412-422.

6. Allusion probable à Marot, qui prit ce pseudonyme en 1518 dans l'épître qu'il fit tenir « à Madame la duchesse d'Alençon et

ces *Humbles esperans*[1], ces *Banniz de lyesse*[2], ces *Esclaves*[3], ces *Traverseurs*[4] soient renvoyés à la Table ronde[5] :

1. banniz (61), benniz (57, 62, 80), bannis (69, etc.) — liesse (67).
2. soient (49-84), soyont (92, 97) — renvoyez (61-97 sauf 80).

de Berry, sœur unique du Roy », pour être admis dans sa maison. L'*Epistre du Despourveu* (édit. P. Jannet, I, 134) est tout à fait dans le goût des rhétoriqueurs.

1. On vient de voir (p. 310, n. 2) que Jean Leblond s'était lui-même baptisé *l'Humble espérant*. Il avait pour devise : *Espérant mieux*.

2. C'est le surnom que se donnait François Habert (p. 310, n. 3). — C'est aussi celui qu'avait pris Jean Meschinot, l'auteur des *Lunettes des Princes* (v. Goujet, *Bibl. Franç.*, IX, 404).

3. Allusion à Michel d'Amboise, qui signait ses œuvres de ce pseudonyme : *l'Esclave fortuné*. — Sur Michel d'Amboise, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, X, 327-358.

4. Allusion à Jean Bouchet de Poitiers, dit *le Traverseur des voyes périlleuses*. — Sur Jean Bouchet, consulter Goujet, *Bibl. Franç.*, XI, 242-329 ; Ouvré, *Notice sur Jean Bouchet* (Poitiers, 1858) ; surtout A. Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin : Jean Bouchet (1476-1557 ?)*, thèse, 1901.

5. « Envieux souhait, par lequel tu desires les œuvres d'autruy estre aneantiz, qui ne sont moins dignes de durée que les tiens, et te moques de leurs tiltres, qui sont modestes, et non ambitieux comme le tien, et ne degoustans pas les lecteurs (comme tu dis) mais plustost les invitans. Car autant et plus gracieux est Primtemps[a] et Fontaine comme Olive : le Primtemps portant aussi belles fleurs, que ton Olive beaux fruits : la Fontaine aussi purement coulante et claire, que l'huyle de ton Olive est crasseux et faisant obscure lumiere. François Habert a bien monstré quel bon naturel il a en ses poursuyvies translations des *Metamorphoses* d'Ovide. Le traverseur Bouchet pour son temps a esté loué, et est encore comme chaste et chrestien scripteur, non lascif et paganisant, comme ceux du jourd'huy, et si a fait et poursuivy grands et continuels œuvres, non pas petites sonneries[b]. Et ainsi des autres bons : lesquels par toy (en tant que tu peuz) [sont] aneantiz pour nous faire dançer des sonnettes[c]. Qui en cela non à tort se sentent par toy injuriez. De l'un desquels, voire du moindre, si j'avoye l'heureuse vene[d] et bon savoir, je te respondroie autrement et plus vivement, et te monstreroye[e] le chemin de l'escole

a. 1555 : *Printemps*.
b. *Sonneries* = chansons (*sonner* = chanter).
c. Cf. Cyrano de Bergerac, *Pédant joué*, III, III : « C'est bien le plus bouffon personnage dont la tête ait dansé les sonnettes. » (Cité par LITTRÉ.)
d. 1555 : « l'heureuse veüe ».
e. 1555 : « et *remonstreroye* ».

et ces belles petites devises [1] aux gentilzhommes et damoyzelles, d'ou [2] on les a empruntées. Que diray

1. gentilz hommes (61), gentils hommes (69-75, 84, 92), gentils-hommes (97).

2. damoyzelles (57, 62, 80), damoiselles (61, etc.) — d'où (73, 75, 84-97) — empruntees (57-97 sauf 75).

et d'Anticyre, ou tu les envoies. » (Q. H.) — Si violente que soit la réplique, il est certain que du Bellay n'était pas tout à fait sans l'avoir méritée par les hardies allusions personnelles qu'il avait cru devoir se permettre. Dans la 2ᵉ préface de l'*Olive* (1550), il a mis sur le compte d'une douleur indignée la véhémence de ses attaques : « Si j'ay particularizé quelques ecriz, sans toutefois toucher aux noms de leurs aucteurs, la juste douleur m'y a contrainct, voyant nostre langue, quand à sa nayfve proprieté si copieuse et belle, estre souillée de tant de barbares poësies, qui par je ne sçay quel nostre malheur plaisent communement plus aux oreilles françoises que les ecritz d'antique et solide erudition. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 74.)

1. Marot et les poètes de son école s'étaient composé des devises, qu'ils étalaient dans leurs ouvrages et qui constituaient pour eux comme un titre de noblesse : Marot, *La mort n'y mord*, — Jean Bouchet, *Ha bien touché*, — Charles Fontaine, *Hante le françois*, — Étienne Forcadel, *Espoir sans espoir*, — François Habert, *Fy de soulas*, — Jean Leblond, *Espérant mieux*, — François Sagon, *Vela de quoy*, — Jacques Peletier, *Moins et meilleur*, — Maurice Scève, *Souffrir non souffrir*, — Pontus de Tyard, *Amour immortelle*, — Guillaume des Autelz, *Travail en repos*, — etc. Du Bellay, qui raille les autres, avait lui-même sa devise : il est vrai qu'elle avait quelque chose de plus docte, étant prise d'Horace, *Cælo Musa beat*.

2. *D'où* = dont = de qui. Même emploi dans Marot, *Épître* XLVIII, *A Monseigneur le Cardinal de Tournon* :

Mon premier poinct, ce fut de louer Dieu,
Et le second, de desloger du lieu
Là où j'estois, pour au pays venir
D'où je n'ay sceu perdre le souvenir.
(Edit. P. Jannet, I, 235.)

On lit dans une chanson de Malherbe, *Poësies*, CVIII :

Ceux que l'opinion fait plaire aux vanités
Font dessus leurs tombeaux graver des qualités
D'où à peine un Dieu seroit digne.
(Édit. Lalanne, I, 296.)

Racine écrit encore, *Brit.* V, III, 1598 :

Sa confidence auguste a mis entre mes mains
Des secrets *d'où* dépend le destin des humains.

plus[1] ? Je supplie à[2] Phebus Apollon que la France, apres avoir eté si longuement sterile, grosse de luy enfante bien tost un poëte, dont le luc[3] bien resonnant face taire ces enrouées cornemuses, non autrement que les grenoilles, quand on jete une pierre en leur maraiz. Et si non obstant cela, cete fiévre chaude d'ecrire les tormentoit encores, je leur conseilleroy' ou d'aller prendre medicine[4] en Antycire[5], ou, pour le mieux, se remettre à l'etude, et sans honte[6], à l'exemple de Caton, qui en sa vieillesse apprist les lettres greques[7]. Je pense bien qu'en parlant ainsi de notz rymeurs, je

1. Phœbus (73, 75, 84, 97) — Appollon (97).
2. avoir esté (61-97 sauf 80).
3. poete (57, 62, 80, 84), poete (61, etc.) — resonnant (57, 62, 80), resonant (61, etc.).
4. enrouees (57-84 sauf 75), enroüees (92, 97).
5. grenouilles (97) — jete (62, 80), jette (57, etc.) — mareiz (62), marais (73, 75, 84-97).
6. non ostant (57), non obstant (80), nonobstant (61, etc.) — ceste fievre (61-97 sauf 80) — escrire (61-97 sauf 80).
7. tourmentoit (97) — encor' (61, 69-75), encor (84-97).
8. medicine (57, 62, 80), medecine (61, etc.) — Antycire (57, 62, 80), Anticyre (61, etc.).
9. estude (61-97 sauf 80).
10. apprist (57, 62, 80), apprit (61, etc.) — grecques (73-97 sauf 80).
11. notz (57, 80), noz (61-75, 84), nos (92, 97) — rimeurs (97).

1. A noter l'ellipse du pronom sujet, ellipse contraire aux principes de la Pléiade (v. plus haut, p. 288, n. 4).
2. Latinisme : le verbe *supplicare* se construit avec le datif. Cf. ci-dessus, p. 144, n. 1.
3. Cf. plus haut, p. 209, n. 1.
4. V. ci-dessus, p. 79, n. 2.
5. Anticyre (ville de Phocide, sur le golfe de Corinthe, suivant les uns, — île de la mer Égée, dans le golfe Maliaque, suivant les autres) était célèbre chez les anciens par sa production d'ellébore, plante cathartique qui passait pour guérir de la folie (v. Horace, *Sat.* II, III, 83 et 166). Cf. Régnier disant que pour guérir sa folie de poète (*Sat.* XV, 18) :

Il n'est point d'ellebore assez en Anticyre.

6. *Et sans honte* = et cela, sans honte.
7. Sur ce point, cf. Cicéron, *De Senect.* VIII, 26 ; Corn. Nepos, *Cat.* III, 2 ; Plutarque, *Cat.* II, 6.

sembleray à beaucoup trop mordant et satyrique, mais veritable à ceux qui ont scavoir et jugement, et qui desirent la santé de nostre langue, ou cet ulcere et chair corrumpue de mauvaises poësies est si inveterée, qu'elle ne se peut oter qu'avecques le fer et le cautere. Pour conclure ce propos, saiches, Lecteur, que celuy sera veritablement le poëte que je cherche en nostre langue, qui[1] me fera indigner, apayser, ejouyr, douloir[2], aymer, hayr, admirer, etonner, bref, qui tiendra la bride de mes affections[3], me tournant ça et la à son plaisir[4].

2. scavoir (57, 62, 80), sçavoir (61, etc.).
3. notre (57) — où (73, 75, 84-97).
4. corrumpue (57, 62, 80), corrompue (61, etc.), corrompuë (97) — poesies (57, 62, 80, 84), poësies (61, etc.) — inveteree (57-97 sauf 80).
5. oster (61-97 sauf 80) — avecques (57, 62, 80), avec (61, etc.).
6. conclurre (97) — saiches (57, 62, 80), sçaiches (61), sçache (69, etc.).
7. poete (57, 62, 80, 84), poëte (61, etc.) — cerche (69, 73, 84, 97) — notre (57, 80).
8. apayser (57, 62, 80), appaiser (61, etc.) — ejouyr (57, 80), esjouyr (62, 92, 97), esjouir (61, etc.) — aymer (57, 80, 97), aimer (61, etc.).
9. hayr (57, 80, 92), hair (61, etc.), haïr (97) — estonner (61-97 sauf 80) — brief (61, 69-75, 84, 97).
10. ca et la (62), çà et là (61, 69-75, 84-97).

1. Corrélatif de *celuy*.
2. *S'éjouir* (se réjouir) et *se douloir* (s'affliger) sont d'un usage courant chez les poètes de la Pléiade (cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 254 et 258), et d'une façon générale chez tous les auteurs du XVIe siècle. *S'éjouir* est encore dans La Fontaine (*Fabl.* IV, XXI, 36) et *se douloir* dans Beaumarchais (*Barb. de Sév.* II, VI).
3. Sentiments. Cf. ci-dessus, p. 295, n. 5.
4. Cf. Horace, *Epist. ad Pis.* 99-100 :

> Non satis est pulchra esse poemata : dulcia sunto
> Et, quocumque volent, animum auditoris agunto.

La formule par laquelle du Bellay définit le *poète* est restée justement célèbre. V. mon *Joachim du Bellay*, p. 141-142. — On notera que Cicéron donne de l'*orateur* une définition analogue, *De Orat.* I, XII, 53 : « Quis nescit maximam vim exsistere oratoris in hominum mentibus vel ad iram aut ad odium aut ad dolorem incitandis, vel ab hisce eisdem permotionibus ad lenitatem misericordiamque revocandis ? » — La phrase même de du Bellay, avec son énumération de verbes, rappelle étrangement la phrase où Cicéron, *Brut.* L, 188, dépeint l'impression que ressent la foule en

Voyla la vraye pierre de touche, ou il fault que tu epreuves [1] tous poëmes et en toutes langues. Je m'attens bien qu'il s'en trouverra beaucoup de ceux qui ne treuvent rien bon, si non ce qu'ilz entendent et pensent pouvoir immiter, aux quelz nostre poëte ne sera pas agreable : qui diront qu'il n'i a aucun plaisir, et moins de profit [2], à lire telz ecriz, que ce ne sont que fictions poëtiques, que Marot n'a point ainsi ecrit [3]. A telz, pour ce qu'ilz n'entendent la poësie que de nom, je ne suis deliberé de repondre [4], produysant pour deffence tant

1. Voila (61) — où (73, 75, 84-97) — fault (57, 62, 80), faut (61, etc.).

2. epreuves (57, 80), espreuves (61, 62), esprouves (69, etc.) — poemes (57, 62, 80, 84), poëmes (61, etc.) — Je m'atens (57, 80).

3. trouvera (61-97 sauf 80).

4. treuvent (57, 62, 80), trouvent (61, etc.) — sinon (73, 75, 84-97) — qu'*il* (57, 62, 80), qu'ils (69-75, 84-97) entendent.

5. immiter (57, 62, 80), imiter (61, etc.) — aux quelz (57, 80), ausquelz (61), ausquels (62, etc.) — notre (57) — poete (57, 62, 80, 84), poete (61, etc.).

6. aggreable (61, 69-75, 97) — il n'y a (61-97 sauf 80)

7. profit (57, 62, 80, 97), proufit (61, 69-75, 84), proffit (92) — tels (62-97 sauf 80) — ecriz (80), escriz (57, 62), escriptz (61), escrits (69, 97), escripts (73, 75, 84, 92).

8. poetiques (57, 62, 80, 84), poëtiques (61, etc.) — ecrit (57, 80), escrit (61-75, 84, 97), escript (92) — tels (62-97 sauf 80).

9. pour ce (57, 62, 80), pource (61, etc.) — qu'ils (62-97 sauf 80) — poesie (57, 62, 80, 84), poësie (61, etc.).

10. respondre (61-97 sauf 80) — produysant pour deffence (57, 62, 80), produisant pour defense (61, etc.).

écoutant la parole d'un véritable orateur : « Gaudet, dolet, ridet, plorat, favet, odit, contemnit, invidet, ad misericordiam inducitur, ad pudendum, ad pigendum, irascitur, miratur, sperat, timet. »

1. De cette forme, rapprocher les formes similaires je *treuve*, tu *treuves*, ils *treuvent* (ainsi un peu plus bas : « qui ne *treuvent* rien bon »). Cf. ci-dessus, p. 59, n. 5.

2. C'est-à-dire : et encore moins de profit [que de plaisir].

3. Pour l'idée ici formulée et ce nom de Marot jeté dans le débat, cf. plus haut, I, VIII, 106-107 et II, I, 172-173.

4. Je n'ai pas résolu de répondre, ce qui revient à dire : j'ai résolu de ne pas répondre. Tour fréquent au XVI[e] siècle. Amyot, *Coriolanus* : « Quant à moy, *je ne suis pas deliberée* d'attendre que la fortune, moy vivante, decide l'issue de ceste guerre. » (Édit. orig., 1559, I, f° 159 v°.) Montaigne, *Ess.* I, XIX : « *Je ne suis pas deliberée* de vous forger autres nouveaux passetemps. » (Édit. Courbet et Royer, I, 100.)

d'excellens ouvraiges poëtiques grecz, latins et italiens, aussi alienes[1] de ce genre d'ecrire, qu'ilz approuvent tant, comme ilz sont eux mesmes eloingnez de toute bonne erudition[2]. Seulement veux-je[3] admonnester[4] ce luy qui aspire à une gloyre non vulgaire, s'eloingner[5] de ces[6] ineptes admirateurs, fuyr ce peuple ignorant, peuple ennemy de tout rare et antique scavoir[7], se con-

1. excellents (69-75, 84, 92) — ouvraiges (57, 62, 80), ouvrages (61, etc.) — poetiques (comme ci-dessus, p. 315, l. **8**) — grecs (62-97 sauf 80).
2. alienez (84-97) — escrire (61-97 sauf 80) — qu'ils (62-97 sauf 80).
3. ils (62-97 sauf 80) — euxmesmes (61, 69) — elongnez (92), esloignez (97).
5. gloire (57-97 sauf 80) — s'elongner (92), s'esloigner (97).
6. fuyr (57, 62, 80), fuir (61, etc.).
7. *ce* [de] (80) — scavoir (57, 62, 80), sçavoir (61, etc.).

1. V. ci-dessus, p. 86, n. 1.

2. « Mon amy, sache qu'il en y a deux mille en France, qui ont leu les Grecs, Latins, Italiens, Hespagnols, Hebrieux et Allemans, aussi bien que toy, qui toutefois ne se arroguent pas, ce que tu fais. » (Q. H.)

3. Pour l'inversion du sujet, cf. plus haut, p. 100, n. 1.

4. V. ci-dessus, p. 106, n. 2.

5. Sur cette construction d'*admonester* sans préposition devant l'infinitif, cf. plus haut, p. 127, n. 1.

6. Au sens péjoratif du latin *iste*. Cf. un autre exemple, p. 289, n. 1.

7. Ce mépris du vulgaire, systématique, intransigeant, — on l'a souvent redit, — est la plus grande erreur de la Pléiade. Elle a conçu la poésie comme une œuvre aristocratique, qui devait n'être faite que *par* des savants et *pour* des savants, sans lien aucun avec la foule. Il n'est pas d'idée qu'elle ait répétée plus complaisamment. Bien que dans la pratique elle ait dû rabattre de ses prétentions, — en théorie du moins elle est restée fidèle à son premier principe. Les textes surabondent qui pourraient le prouver. Voici quelques-uns des plus essentiels : — 1° Du Bellay, Ode XIII des *Vers Lyriques* (1549) :

> Rien ne me plaist, fors ce qui peut deplaire
> Au jugement du rude populaire.
> (Édit. Marty-Laveaux, I, 205.)

— 2° Pontus de Tyard, *Solitaire premier* (1552) : « L'intention du bon poëte n'est de non estre entendu, ny aussi de se baisser et accommoder à la vilté du vulgaire. » (Édit. Marty-Laveaux, p. 229.)

tenter de peu de lecteurs, à l'exemple de celuy qui pour tous auditeurs ne demandoit que Platon [1], et d'Horace, qui veult ses œuvres estre leuz [2] de trois ou quatre seulement, entre les quelz est Auguste [3]. Tu as, Lecteur, mon

3. veut (69-97 sauf 80).
4. les quelz (57, 80), les quels (62), lesquelz (61), lesquels (69, etc.).

— 3° Baïf, dédicace *Au Roy* [Charles IX] (1573) :

J'ay tousjours desiré, dedaignant le vulgaire,
Aux plus rares esprits et servir et complaire.
(Edit. Marty-Laveaux, I, VIII.)

— 4° Ronsard, *Ode à Charles de Pisseleu* (1550) :

L'honeur sans plus du verd laurier m'agrée :
Par lui je hai le vulgaire odieus.
(Édit. Blanchemain, II, 224.)

Ode à Madame Marguerite (1553) :

Mais que feray-je à ce vulgaire
A qui jamais je n'ay sceu plaire,
Ny ne plais, ny plaire ne veux ?
(Même édit., II, 303.)

Epistre au Lecteur, en tête du *Recueil des nouvelles poésies* (1564) : « Si vous estimez que je sois desireux de la faveur du vulgaire, vous vous trompez beaucoup ; car le plus grand desplaisir que je sçaurois avoir en ce monde, c'est d'estre estimé ou recherché du peuple. » (Même édit., VII, 143.)

1. Allusion au poète Antimaque de Colophon, à propos duquel Cicéron, *Brut.* LI, 191, raconte l'anecdote suivante : « Nec posset idem Demosthenes dicere, quod dixisse Antimachum clarum poetam ferunt, qui, cum convocatis auditoribus legeret eis magnum illud quod novistis volumen suum, et eum legentem omnes praeter Platonem reliquissent : « Legam, inquit, nihilo minus : Plato « enim mihi unus instar est centum millium. » Et recte : poema enim reconditum paucōrum approbationem, oratio popularis adsensum vulgi debet movere. At si eumdem hunc Platonem unum auditorem haberet Demosthenes, cum esset relictus a ceteris, verbum facere non posset. »

2. Cette construction à l'infinitif est toute latine. Cf. ci-dessus, p. 188, n. 4.

3. Horace, *Sat.* I, x, 72 sqq. :

Saepe stylum vertas, iterum quae digna legi sint
Scripturus ; neque te ut miretur turba labores,
Contentus paucis lectoribus.
. . . .
Plotius et Varius, Maecenas Vergiliusque,
Valgius et probet haec Octavius optimus. . .

L'Octavius cité dans ce passage n'est pas Auguste, comme le

jugement de nostre poëte francoys, le quel tu suyvras, si tu le treuves bon, ou te tiendras au tien, si tu en as quelque autre. Car je n'ignore point combien les jugementz des hommes sont divers, comme en toutes choses, principalement en la poësie, la quelle est comme une peinture[1], et non moins qu'elle subjecte à l'opinion du vulgaire. Le principal but ou je vise, c'est la deffence de notre langue, l'ornement et amplification d'icelle, en quoy si je n'ay grandement soulaigé l'industrie et labeur de ceux qui aspirent à cete gloire, ou si du tout[2] je ne leur ay point aydé, pour le moins je penseray avoir beaucoup fait, si je leur ay donné bonne volunté.

1. poete (57, 62, 80, 84), poëte (61, etc.) — francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — lequel (61-97 sauf 80).
2. treuves (57, 62, 80), trouves (61, etc.).
4. jugementz (57, 80), jugements (62), jugemens (61, etc.).
5. poesie (57, 62, 80, 84), poësie (61, etc.) — la quelle (57, 80), laquelle (61-73, 84-97), laquele (75).
6. peincture (62) — sujette (97).
7. deffence (57, 80), deffense (62), defense (61, etc.).
8. nostre (61-97 sauf 80).
9. soulagé (57-97 sauf 80).
10. ceste (61-97 sauf 80).
11. aydé (57, 62, 80, 97), aidé (61, etc.).
12. faict (62) — volunté (57, 62, 80), volonté (61, etc.).

croit du Bellay, mais un historien, ami de Virgile. — Notre auteur s'est souvenu de ces quelques vers d'Horace à la fin de l'épître *au Lecteur* qui précède la 1re édit. de l'*Olive* (1549) : « Je ne cerche point les applaudissemens populaires. Il me suffit pour tous lecteurs avoir un S. Gelays, un Heroët, un de Ronsart, un Carles, un Sceve, un Bouju, un Salel, un Martin, et si quelques autres sont encor' à mettre en ce ranc. A ceulx la s'addressent mes petiz ouvraiges. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 69.)

1. Souvenir d'Horace, *Epist. ad Pis.* 361 :

Ut pictura poesis.

2. Tout à fait. Cf. plus haut, p. 37, n. 3.

CHAPITRE XII

Exhortation aux Francoys d'ecrire en leur langue : avecques les louanges de la France.

Donques, s'il est ainsi que de nostre tens les astres, comme d'un accord, ont par une heureuse influence conspiré en l'honneur et accroissement[1] de notre langue, qui sera celuy des scavans qui n'y voudra mettre la main, y rependant de tous cotez les fleurs et fruictz de ces riches cornes d'abundance[2] greque et latine? ou, à tout le moins, qui ne louëra et approuvera l'industrie des autres? Mais qui sera celuy qui la vouldra blâmer? Nul, s'il n'est vrayment ennemy du nom francoys. Ce prudent et vertueux Themistocle Athenien montra bien que la mesme loy naturelle, qui commande à chacun defendre[3] le lieu de sa naissance, nous oblige aussi de garder la dignité de notre langue.

2. Francoys (80), Francois (57), François (61, etc.) — escrire (61-97 sauf 80).
3. avec (57-97 sauf 80) — loüanges (92, 97).
4. Doncques (97) — temps (61-97 sauf 80).
5. d'un accord (57, 62, 80), d'un *commun* accord (61, etc.).
6. nostre (61-97 sauf 80).
7. scavans (57, 62, 80), sçavans (61, etc.).
8. costez (61-97 sauf 80).
9. fruicts (62-97 sauf 80) — abundance (57, 62, 80), abondance (61, etc.) — grecque (69-97 sauf 80).
10. louera (57-62, 80, 84).
12. voudra (57-97 sauf 80) — blasmer (61-97 sauf 80) — vrayment (57, 62, 80), vrayement (61, etc.).
13. francoys (80), francois (62), françois (57, etc.) — prudant (84).
14. monstra (61-97 sauf 80).
15. commende (84).
16. nostre (61-97 sauf 80).

1. C'est à dire : pour l'honneur et l'accroissement (Person).
2. Métaphore empruntée au symbole mythologique qui représentait l'abondance sous la figure d'une déesse tenant en main une corne remplie de fleurs et de fruits.
3. Pour la construction de l'infinitif sans préposition après *commander*, v. plus haut, p. 127, n. 1.

quand il condamna à mort un herault du roy de Perse, seulement pour avoir employé la langue attique aux commendemens du barbare[1]. La gloire du peuple romain n'est moindre (comme a dit quelqu'un[2]) en l'amplification de son langaige que de ses limites. Car la plus haulte excellence de leur[3] republique, voire du tens d'Auguste, n'etoit assez forte pour se deffendre contre l'injure du tens, par le moyen de son Capitole, de ses thermes et magnifiques palaiz, sans le benefice[4]

1. herault (57, 62, 80), heraut (61, etc.).
3. commandemens (57-97 sauf 80).
4. *à* dit (49, 57, 62).
5. langaige (57, 62, 80), langage (61, etc.).
6. haulte (57, 62, 80), haute (61, etc.).
7. temps (61-97 sauf 80) — estoit (61-97 sauf 80) — se deffendre (57, 62, 80), se defendre (61, etc.).
8. temps (61-97 sauf 80) — moien (61, 69, 73).
9. palaiz (57, 62, 80), palais (61, etc.).

1. Plutarque, *Them.* VI, 3 : « On louë aussi grandement ce qu'il feit, touchant le truchement qui vint avec les ambassadeurs du Roy, pour demander l'eau et la terre, c'est à dire, entiere recognoissance et obeissance aux Grecs : car il le feit saisir au corps et punir de mort, par decret publique, pour avoir ozé employer la langue grecque aux commandemens des Barbares. » (Trad. d'Amyot, édit. orig., 1559, I, f° 79 r°.)

2. D'après Marty-Laveaux, du Bellay ici ferait allusion à ce passage de l'éloge que Pline l'Ancien fait de Cicéron, *Hist. Nat.* VII, XXXI, 117 : « Quanto plus est ingenii romani terminos in tantum promovisse quam imperii. » Cf. pour l'idée cette phrase du *Brutus*, LXXIII, 255 : « Plus certe attulit huic populo dignitatis, quisquis est ille, si modo est aliquis, qui non illustravit modo, sed etiam genuit in hac urbe dicendi copiam, quam illi qui Ligurum castella expugnaverunt. » — La phrase même de du Bellay indique nettement une citation plus précise, que je n'ai pu identifier. Rapprocher toutefois cette pensée de Laurent Valla (préf. du Ier liv. des *Élégances*) : « Videntur mihi non modo ditionis nostri homines, verum etiam linguae propagatione caeteris omnibus antecelluisse. » (Édit. Simon de Colines, Paris, 1544, f° 2 r°.)

3. Ce *leur* est amené par l'idée de pluralité contenue dans *peuple romain*.

4. Au sens du latin *beneficium* : sans le *service* que rendit aux Romains leur langue. Cf. ci-dessus, p. 77, n. 1.

de leur langue, pour la quele seulement nous les louons, nous les admirons, nous les adorons. Sommes nous donques moindres que les Grecz ou Romains, qui [1] faisons si peu de cas de la nostre? Je n'ay entrepris de faire comparaison de nous à ceulx la, pour ne faire tort à la vertu francoyse, la conferant [2] à la vanité gregeoyse [3]: et moins [4] à ceux cy, pour la trop ennuyeuse longueur que ce seroit de repeter [5] l'origine des deux nations, leurs faictz, leurs loix, meurs et manieres de vivre, les consulz, dictateurs et empereurs de l'une, les roys, ducz et princes de l'autre. Je confesse que la

1. la quelle (57, 62, 80), laquelle (61, etc.) — loüons (92, 97).
2. Sommes-nous (84, 97).
3. Grecs (61-97 sauf 80) — ou *omis* (92).
4. qui *faisoient* (57, 62) — la notre (57, 80).
5. ceux la (57, 62, 80), ceux là (61, etc.).
6. francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).
7. gregeoyse (57, 62, 80), gregeoise (61, etc.).
9. leurs faictz *omis* (57, 62, 80), leurs faicts (61, etc.), leurs faits (97) — mœurs (97).
10. consulz (57, 62, 80), consuls (61, etc.).
11. ducs (61-97 sauf 80).

1. Corrélatif de *nous*. Pour cette séparation de l'antécédent et du relatif, v. plus haut, p. 58, n. 6.

2. Comparant (sens du latin *conferre*). — Même emploi dans Jodelle, *Eugene*, II, 1:

> Je *confere* ceste cité
> A ce que lon m'a recité
> Jadis de l'antique Capuë.
> (Edit. Marty-Laveaux, I, 35.)

Aujourd'hui *conférer*, en ce sens, ne se dit plus que pour marquer l'action de rapprocher des textes.

3. *Grégeois* pour *grec* n'est plus employé de nos jours que dans l'expression *feu grégeois*. Il était fréquent au XVI[e] siècle. Ainsi Ronsard, *Tombeau de Marguerite de France* (1575):

> Ah! que je suis marry que la Muse françoise
> Ne peut dire ces mots comme fait la *gregeoise*!
> (Édit. Blanchemain, VII, 177.)

4. Nous dirions: *et encore moins*. Cf. ci-dessus, p. 315, n. 2.

5. Reprendre (*repetere*). — Cf. Bossuet, *Var.* XV, CXL: « Qui en voudra voir davantage sur cette matière peut *répéter* les endroits de cette histoire où il en est parlé. »

fortune leur ait [1] quelquesfoys eté plus favorable qu'à nous : mais aussi diray-je bien (sans renouveler les vieilles playes de Romme [2], et de quele excellence en quel meprix de tout le monde, par ses forces mesmes elle a eté precipitée [3]) que la France, soit en repos ou en guerre, est de long intervale [4] à preferer à l'Italie, serve maintenant et mercenaire de ceux aux quelz elle souloit [5] commander [6]. Je ne parleray icy [7] de la

1. quelquesfois (57, 62, 80), quelquefois (61, etc.) — esté (61-97 sauf 80) — *a* nous (49).
2. diray je (57, 62) — renouveller (84-97).
3. Romme (57, 62, 80), Rome (61, etc.) — quele (80), quelle (57, etc.), qu'elle (84).
4. mespris (61-97 sauf 80).
5. a esté (61-97 sauf 80) — precipitee (57-97).
6. intervalle (61-97 sauf 80).
7. aux quelz (57, 80), aux quels (62), ausquels (61, etc.).

1. Ce subjonctif n'a rien que d'ordinaire. Remarquer qu'aujourd'hui encore nous le mettons après les verbes *j'admets*, *je consens, je veux bien.*

2. Du Bellay veut parler des fléaux qui ont atteint la vieille Rome, de ses guerres civiles et des convulsions de sa décadence.

3. Souvenir de Salluste, *Catil.* v, 9 : « Ut paulatim inmutata ex pulcherruma atque optuma pessuma ac flagitiosissuma facta sit. »

4. Cf. plus haut, p. 59, n. 4.

5. V. ci-dessus, p. 154, n. 4.

6. Dans cette phrase, on sent percer les secrètes dispositions de la Pléiade envers l'Italie, cet esprit de rivalité fait surtout d'orgueil national, qui la pousse à vouloir assurer à la France dans l'avenir l'avantage intellectuel, de même qu'elle a déjà dans le présent la supériorité politique et morale. Sur cet esprit d'émulation à l'égard de l'Italie, premier mobile de la Pléiade, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 100 sqq.

7. Ici commence un éloge de la France, où du Bellay s'inspire à la fois, semble-t-il, de Virgile (*Georg.* II, 136-176) et de Pline l'Ancien (*Hist. Nat.* III, vi, 39-42) dans leur éloge de l'Italie. Déjà Budé, en divers endroits de son *De Asse*, et surtout au liv. IV (v. l'édit. de 1550, Lyon, Séb. Gryphe, p. 440), avait fait un semblable éloge. D'autre part, le poète italien Luigi Alamanni, dans sa *Coltivazione* (I, 1011 sqq.), avait célébré en détail toutes les beautés et toutes les richesses de la terre de France, son pays d'adoption (v. Henri Hauvette, thèse sur Alamanni, p. 456).

temperie[1] de l'air, fertilité de la terre, abundance de tous genres de fruictz necessaires pour l'ayse et entretien de la vie humaine, et autres innumerables commoditez[2], que le Ciel, plus prodigalement[3] que liberalement, a elargy[4] à la France. Je ne conteray tant de grosses

1. abundance (57, 62, 80), abondance (61, etc.).
2. fruicts (62-97 sauf 80) — nacessaires (75) — aise (61-97 sauf 80).
5. eslargy (62, 97).

1. Exactement : état tempéré (*temperies*). Ce mot, oublié par Marty-Laveaux dans sa *Langue de la Pléiade*, est peut-être une création de notre auteur. En tout cas, je n'en connais point d'autre exemple. — Pline l'Ancien, III, vi, 41 : « Tanta ea vitalis ac perennis salubritas, talis caeli temperies, tam fertiles campi. »

2. Cf. ci-dessus, I, i, 46 : « outre les *innumerables commoditez* qui en feussent procedées ».

3. Ce mot, dont Godefroy (*Complément*) cite plusieurs exemples antérieurs au xvie siècle, est donné par R. Estienne (*Dict. fr.-lat.*, 2e édit., 1549). Ronsard s'en est servi :

> Le ciel ne t'a pas seulement
> Elargi *prodigalement*
> Mille presens...
>
> *Ode à Michel Pierre de Mauléon*, 1550.
> (Édit. Blanchemain, II, 125.)

De même La Noue (v. Littré). Le mot figure dans le *Thresor* de Nicot (1606). Admis par l'Académie en 1694 ; supprimé en 1798 ; rétabli en 1878.

4. *Elargy* = donné largement (le verbe *elargior* est employé par Perse, *Sat.* iii, 71). L'emploi d'*élargir* en ce sens n'est pas rare au xvie siècle. A l'exemple de Ronsard, mentionné dans la note qui précède (« *élargi* prodigalement »), on peut joindre ceux-ci, tirés du même auteur :

> Que tardes tu, veu que les Muses
> T'ont *eslargi* tant de sçavoir ?
>
> *Ode à Gaspar d'Auvergne*, 1550.
> (Édit. Blanchemain, II, 169.)
>
> Advienne que le ciel t'*eslargisse* les ans
> Que cruel il dérobe à tes jeunes enfans.
>
> *Tombeau de Charles IX*, 1574.
> (Même édit., VII, 174.)

Marot avait dit avant lui :

> Dieu tout puissant, qui tant est debonnaire,
> A ses enfans la pierre pour du pain
> Ne donne point, mais sa benigne main
> Nous *élargit* ce qui est necessaire.
>
> *Le riche en pauvreté*, 1542.
> (Édit. P. Jannet, I, 89.)

On trouve encore cet emploi dans Bossuet, *Ier serm. pour la Pent.* ii, début : « L'esprit de la grâce nous est *élargi*. »

rivieres, tant de belles forestz[1], tant de villes, non moins opulentes que fortes, et pourveuës de toutes munitions de guerre[2]. Finablement[3] je ne parleray de tant de metiers, arz et sciences, qui florissent[4] entre nous[5], comme la musique, peinture, statuaire, architecture et autres[6], non gueres moins que jadis entre les Grecz et Romains. Et si pour trouver l'or et l'argent, le fer n'y viole point les sacrées entrailles de nostre antique mere[7] : si les gemmes[8], les odeurs, et autres corruptions de la premiere generosité[9] des hommes, n'y sont point cherchées du marchant avare[10] : aus-

1. forests (62, 73-97 sauf 80).
2. pourveuës (73, 75, 97), pourveues (57, etc.).
4. mestiers (57-97 sauf 80) — arz (57, 62, 80), arts (61, etc.).
7. Grecs (61-97 sauf 80).
8. sacrees (57-97).
11. cherchees (57-62, 80, 92), cerchees (69-75, 84, 97) — marchant (57, 62, 80), marchand (61, etc.).

1. Cf. Pline l'Ancien, III, VI, 41 : « Tam munifica silvarum genera,... tot amnium fontiumque ubertas. »
2. Cf. Virgile, *Georg.* II, 155-157 :

Adde tot egregias urbes operumque laborem,
Tot congesta manu praeruptis oppida saxis,
Fluminaque antiquos subterlabentia muros.

3. V. plus haut, p. 73, n. 1.
4. Cf. ci-dessus, p. 122, n. 6.
5. Parmi nous (*inter nos*).
6. Sur le développement des sciences et des arts à l'époque de François I[er] et de Henri II, v. dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. V (1903), les chapitres de M. Lemonnier, qui renvoie aux ouvrages spéciaux.
7. Emphase oratoire dans le goût antique. Pour l'idée, cf. Ovide, *Met.* I, 138 sqq. (description de l'âge de fer) :

... Sed itum est in viscera terrae,
Quasque recondiderat Stygiisque admoverat umbris,
Effodiuntur opes, irritamenta malorum.

8. V. ci-dessus, p. 158, n. 1.
9. *Generosité,* comme le latin *generositas,* ensemble des qualités qui distinguent une race encore pure (PERSON).
10. *Avare* = avide (sens du latin *avarus*). — La cupidité des marchands est un lieu commun poétique.

si[1] le tigre enraigé, la cruelle semence[2] des lyons, les herbes empoisonneresses[3], et tant d'autres pestes de la vie humaine, en sont bien eloignées. Je suis content que ces felicitez nous[4] soient communes avecques autres nations, principalement l'Italie : mais quand[5] à la pieté, religion, integrité de meurs, magnanimité de couraiges, et toutes ces vertuz rares et antiques (qui est la vraye et solide louange), la France a tousjours obtenu sans controverse le premier lieu. Pourquoy donques sommes nous si grands admirateurs d'autruy? Pourquoy sommes nous tant iniques à nous mesmes? Pourquoy mandions[6] nous les langues etrangeres,

1. enragé (57-97 sauf 80).
3. eloignees (57, 80, 92), eloingnees (61-73, 84), eloingnées (75), esloignees (97).
4. soient (49-73, 80, 84), soyent (75, 92, 97).
5. quant à (61-97).
6. mœurs (97) — magnanimitez (57, 62).
7. courages (57-97 sauf 80) — vertus (57-97 sauf 80).
8. loüange (92, 97).
10. donques (57, 62, 80), donq' (61, etc.), doncq' (97).
12. mandions nous (57, 62, 80, 97), mendions nous (61, etc.) — estrangeres (61-97 sauf 80).

1. C'est-à-dire : en revanche. — La phrase est traduite de Virgile, *Georg.* II, 151-152 :

> At rabidae tigres absunt et saeva leonum
> Semina, nec miseros fallunt aconita legentes.

2. *Semence* pour *race* est un latinisme (saeva leonum *semina*).
3. Cette forme de féminin (pour *empoisonneuses*) semble bien propre à du Bellay. Je n'en connais pas d'autre exemple. Mais on trouve dans la Pléiade plusieurs féminins analogues : *assommeresse*, *chanteresse*, *commanderesse*, *dompteresse*, *menteresse*, *piperesse*, *sauveresse*, etc. Cf. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 115-123.
4. Cf. plus haut, p. 48, n. 5.
5. V. ci-dessus, p. 54, n. 1.
6. *Mandier* pour *mendier* (*mendicare*). Même orthographe chez d'Aubigné, *Tragiques*, I, *Misères* :

> Qui souffrez *mandier* la main qui tient les armes.
> (Édit. Réaume et de Caussade, IV, 34.)

Baïf écrit aussi *mandieur* pour *mendieur* (sonnet « *sur les poésies de J. Tahureau* », édit. Marty-Laveaux, V, 234).

comme si nous avions honte d'user de la nostre? Caton l'Aisné[1] (je dy celuy[2] Caton, dont la grave sentence[3] a eté tant de foys approuvée du senat et peuple romain) dist à Posthumie Albin[4], s'excusant de ce que luy, homme romain, avoit ecrit une hystoire en grec : Il est vray qu'il t'eust faillu pardonner, si par le decret des Amphyctioniens[5] tu eusses eté contraint d'ecrire en grec[6] : se moquant de l'ambicieuse curiosité de celuy

1. la notre (57).
2. laisné (84, 92).
3. *à* eté (49), a esté (61-97 sauf 80) — fois (57-97 sauf 80) — approuvee (57-97).
5. escrit (61-97 sauf 80) — hystoire (57, 62, 80), histoire (61, etc.).
6. faillu (57, 62, 80), fallu (61, etc.) — decrit (57), descrit (62).
7. Amphyctioniens (57, 62, 80), Amphictyoniens (61, etc.) — esté (57-97) — escrire (61-97 sauf 80).
8. se mocquant (69-97 sauf 80) — ambitieuse (84-97).

1. Traduction de *Cato major*, Caton l'Ancien.

2. Sur *celui* adjectif, v. plus haut, p. 69, n. 6.

3. Opinion, avis, jugement (*sententia*). — Nous avons vu le mot ailleurs (cf. ci-dessus, p. 105, n. 2) au sens de « pensée ».

4. Conformément à ses principes (v. ci-dessus, II, vi, 255), du Bellay francise le nom de Postumius Albinus. Cf. un peu plus bas *Romule*. — A. Postumius Albinus fut consul en 151 avec L. Licinius Lucullus. Cicéron dit de lui, *Brut.* xxi, 81 : « A. Albinus, is quis graece scripsit historiam, qui consul cum L. Lucullo fuit, et litteratus et disertus fuit. » Ailleurs, *Acad.* II, xlv, 137, il le qualifie « doctum sane hominem, ut indicat ipsius historia scripta graece ».

5. Amphictyons. Nom qu'on donnait aux députés des cités grecques confédérées, réunis en conseil pour discuter sur les affaires et les intérêts généraux de la confédération. — Pierre Saliat (1556) emploie *amphictyon*, non *amphictyonien* (*Dict. Gén.*).

6. Cette anecdote est tirée de Plutarque, qui la rapporte en deux endroits, à peu près dans les mêmes termes (*Vie de Cat. l'Anc.* xii, 7 ; *Apophth. des Rom.* ix [Cat. l'Anc.], 29). Voici le second de ces passages : « Posthumius Albinus avoit escrit des histoires en grec, au prologue desquelles il prioit les auditeurs et lecteurs de luy pardonner s'il y avoit aucune improprieté au langage. Caton s'en mocquant disoit qu'il meriteroit qu'on luy pardonnast, si c'estoit par ordonnance et commandement des Amphictyons, qui estoient les estats de la Grece, qu'il eust esté contrainct, mal gré luy, d'entreprendre ceste histoire. » (Trad.

qui aymoit mieulx ecrire en une langue etrangere qu'en la sienne. Horace dit que Romule en songe l'amonnesta[1], lors qu'il faisoit des vers grecz, de ne porter du boys en la forest[2]. Ce que font ordinairement ceux qui ecrivent en grec et en latin. Et quand la gloire seule, non l'amour de la vertu, nous devroit induire aux actes vertueux, si ne voy-je pour tant qu'elle soit moindre à celuy qui est excellent en son vulgaire, qu'à celuy qui n'ecrit qu'en grec ou en latin. Vray est que le nom de cetuy cy (pour autant que[3] ces deux langues sont plus fameuses) s'etent en plus de lieux : mais bien souvent, comme la fumée, qui sort grosse au commencement, peu à peu s'evanouist parmy le grand espace de l'air, il se perd, ou pour estre opprimé de l'infinie multitude des autres plus renommez, il demeure quasi en silence

1. aymoit mieulx (57, 80), aymoit mieux (62, 97), aimoit mieux (61, etc.) — escrire (61-97 sauf 80) — estrangere (61-97 sauf 80) — que en la sienne (57, 62, 80).
2. l'admonnesta (61-75), l'admonesta (84-97).
3. grecs (61-97 sauf 80) — boys (57, 62, 80), bois (61, etc.)
4. escrivent (57-97 sauf 80).
7. pourtant (61-97 sauf 80).
8. excelent (57, 80) — *a* celuy (49) — escrit (61-97 sauf 80).
9. cetuy cy (57, 80), cetuy-cy (84), cestuy cy (62), cestuy-cy (61, 69-75, 97), cestui-cy (92).
11. s'etent (57, 80), s'estent (62), s'estend (61, etc.).
12. fumee (57-97).
13. s'evanouist (57, 62, 80), s'evanouit (61, 69-75, 84), se evanouit (92), s'esvanouït (97).
14. etre (57, 80).
15. scilence (97).

d'Amyot, édit. orig., 1572, I, f° 204 r°-v°. — L'anecdote est contée un peu différemment, d'après Cornelius Nepos, par Aulu-Gelle, *Noct. Att.* XI, VIII.

1. Sur cette forme, v. plus haut, p. 106, n. 2.
2. Horace, *Sat.* I, x, 31-35 :

> Atque ego cum graecos facerem, natus mare citra,
> Versiculos, vetuit me tali voce Quirinus,
> Post mediam noctem visus, cum somnia vera :
> « In silvam non ligna feras insanius ac si
> Magnas Graecorum malis implere catervas. »

3. *Pour autant que* = à cause que. Cf. ci-dessus, p. 83, n. 2.

et obscurité. Mais la gloire de cetuy la, d'autant qu'elle se contient en ses limites, et n'est divisée en tant de lieux que l'autre, est de plus longue durée, comme ayant son siege et demeure certaine. Quand Ciceron et Virgile se misrent à ecrire en latin, l'eloquence et la poësie etoint encor' en enfance entre les Romains, et au plus haut de leur excellence entre les Grecz. Si donques ceux que j'ay nommez, dedaignans leur langue, eussent ecrit en grec, est-il croyable qu'ilz eussent egalé Homere et Demosthene? Pour le moins n'eussent ilz eté entre les Grecz ce qu'ilz sont entre les Latins. Petrarque semblablement et Boccace[1], combien qu'ilz aient beaucoup ecrit en latin, si est-ce que[2] cela n'eust eté suffisant pour leur donner ce grand honneur qu'ilz ont acquis, s'ilz n'eussent ecrit en leur langue. Ce que bien congnoissans maintz bons espris de notre tens,

1. cetuy la (57, 80), cestuy la (62), cestuy-là (61, etc.).
2. divisee (57-97).
3. duree (57-97).
4. aiant (61, 69-75).
5. se misrent (57, 62, 80), se meirent (61, 69), se mirent (73, etc.) — escrire (61-97 sauf 80).
6. poesie (57, 62, 80), poësie (61, etc.) — etoint (80), etoient (57), estoient (61-75, 84), estoyent (92, 97).
7. hault (73, 75) — Grecs (61-97 sauf 80).
8. donq' (73, 75, 84, 92), doncq' (97) — desdaignans (92).
9. ecrit (57, 80), escript (61, 69), escrit (62, etc.) — qu'ils (62-97 sauf 80).
10. esgalé (97) — Hommere (57, 80).
11. ils (62-97 sauf 80) — esté (61-97 sauf 80) — Grecs (61-97 sauf 80) — qu'ils (62-97 sauf 80).
12. Boccase (84-97) — combien que ilz (57, 80), qu'ils (62-97 sauf 80).
13. ayent (62, 75, 84-97) — ecrit (57, 80), escript (61, 69, 84-97), escrit (62, 73, 75).
14. esté (61-97 sauf 80) — qu'ils (62-97 sauf 80).
15. s'ils (62-97 sauf 80) — ecrit (57, 80), escrit (62), escript (61, etc.).
16. congnoissans (57, 62, 80), cognoissans (61, etc.) — maintz (57, 80), maints (61-75, 92), mains (84, 97) — espris (57, 62, 80), esprits (61, etc.) — nostre temps (61-97 sauf 80).

1. Sur Pétrarque et Boccace, ouvriers littéraires de la langue italienne en même temps que fondateurs de l'humanisme, v. plus haut, p. 148, n. 3.

2. V. ci-dessus, p. 58, n. 2.

combien qu'ilz eussent ja[1] acquis un bruyt[2] non vulgaire entre les Latins, se sont neantmoins convertiz à leur langue maternelle, mesmes Italiens, qui ont beaucoup plus grande raison d'adorer la langue latine que nous n'avons[3]. Je me contenteray de nommer ce docte cardinal Pierre Bembe[4], duquel je doute si onques homme immita plus curieusement[5] Ciceron, si ce n'est paraventure[6] un Christofle Longueil[7]. Toutesfois

1. qu'ils (62-97 sauf 80) — bruit (61-97 sauf 80).
2. neanmoins (62) — convertiz (57, 62, 80), convertis (61, etc.).
3. *leurs* langue (57, 62, 80).
6. Bende (57, 62, 80).
7. oncques (97) — immita (57, 62, 80), imita (61, etc.).
8. Toutefois (61, 69-75).

1. *Ja* = déjà (*jam*). Cf. un peu plus bas (p. 330) : « *Ja* beaucoup d'une course legere ont attaint le but tant desiré. »

2. Renom. Cf. ci-dessus, p. 196, n. 3.

3. Parce qu'ils sont, bien plus que nous, fils des Latins.

4. Pierre Bembo (1470-1547), natif de Venise, secrétaire du pape Léon X, qui le fit cardinal, admirateur passionné de Cicéron, poussait si loin, dit-on, le culte de la belle latinité qu'il s'abstenait de lire les *Épîtres* de saint Paul dans la peur de gâter son style. L'excès même de son cicéronianisme — qui, n'admettant pour le latin aucun mélange corrupteur de sa pureté, le condamnait à demeurer une langue morte, incapable de s'enrichir, et partant d'exprimer aucune idée nouvelle — le conduisit à restaurer à côté du latin la langue nationale. Contre les « *latineurs* » de son époque, il écrivit une « *deffence* » de l'italien dans ses *Prose Toscane*, ouvrage publié seulement en 1525, mais commencé dès 1502. Lui-même joignit l'exemple au précepte : non content de traduire en italien son *Histoire de Venise*, rédigée d'abord en latin, il élut Pétrarque pour son maître de poésie, et dans ses *Rime*, il s'attacha scrupuleusement à l'imiter, lui prenant ses idées et son art, ses expressions et ses tournures, et jusqu'à ses défauts : il fut par là, dans l'Italie du XVIe siècle, le fondateur de cette école de poésie amoureuse qu'on appelle l'école *pétrarquiste*.

5. Soigneusement. Cf. plus haut, p. 48, n. 1.

6. Peut-être. V. ci-dessus, p. 129, n. 5.

7. Christophe de Longueil (1490-1522), natif de Malines en Brabant, fit ses études à Paris. D'abord avocat, il quitta bientôt le droit pour les lettres. Il commença par s'occuper de travaux sur Pline l'Ancien. Bembo le convertit au culte de Cicéron. La Croix du Maine a dit de lui (réimpr. de 1772, I, 123) : « Il a été estimé

par ce qu'il a ecrit en italien, tant en vers comme en prose, il a illustré et sa langue et son nom trop plus[1] qu'ilz n'estoint au paravant. Quelqu'un (peut estre) deja persuadé par les raisons que j'ay alleguées, se convertiroit voluntiers à son vulgaire, s'il avoit quelques exemples domestiques[2]. Et je dy que d'autant s'y doit-il plus tost mettre, pour occuper le premier ce à quoy les autres ont failly. Les larges campaignes greques et latines sont déja si pleines, que bien peu reste d'espace vide. Ja beaucoup d'une course legere ont attaint le but tant desiré. Long temps y a que le prix est gaigné. Mais, ô bon Dieu, combien de mer nous reste encores, avant que soyons parvenuz au port! combien le terme

1. *ilz à* (57), *ilz* a (80) — ecrit (57, 80), escrit (62, 97), escript (61, etc.).
2. plus trop (57, 62)
3. qu'ils (62-97 sauf 80) — estoint (80), estoient (57-75, 84), estoyent (92, 97) — Quelque-un (57, 80).
4. desja (61-97 sauf 80) — alleguees (57-97 sauf 75).
5. voluntiers (57, 62, 80), volontiers (61, etc.).
6. sy doit-il (57), si doit-il (62).
7. plustost (69-97 sauf 80).
8. failli (97) — campaignes greques (57, 62, 80), campagnes grecques (61, etc.).
9. desja (61-97 sauf 80) — plaines (84-97).
10. vide (57, 62, 80), vuide (61, etc.).
11. prix (57, 62, 80), pris (61, etc.).
12. encor' (73, 75, 84-97).
13. parvenuz (57, 62, 80), parvenus (61, etc.).

de son temps le plus grand orateur et mieux parlant latin. » Son éloquence lui valut le titre glorieux de citoyen romain, et la pureté de son style le fit considérer universellement comme le premier des cicéroniens. Il mourut à Padoue, à l'âge de trente-deux ans. Ses œuvres cicéroniennes ont été souvent réimprimées au XVIe siècle, notamment à Lyon, chez Séb. Gryphe, en 1542, sous le titre suivant : *Christophori Longolii Lucubrationes. Orationes III. Epistolarum libri IIII... Una cum vita ejusdem Longolii ab ipsius amicissimo quodam exarata* (Bibl. Nat. — Z. 19.041). — Sur Longueil, consulter les *Mémoires de Niceron*, XVII, 33-46. Cf. le *Dolet* de Christie, *passim*.

1. Cf. *trop mieux*, p. 37, n. 1.
2. C'est-à-dire : de sa nation.

de nostre course est encores loing ! Toutesfoys je te veux bien [1] avertir que tous les scavans hommes de France n'ont point meprisé leur vulgaire. Celuy qui fait renaitre Aristophane [2], et faint si bien le nez de Lucian [3], en porte bon temoignage. A ma volunté [4] que

1. loin (97) — Toutesfoys (57, 80), toutefois (61, 69-75), toutesfois (62, 84-97).
2. advertir (61-97 sauf 80) — scavans (57, 62, 75, 80), sçavans (61, etc.).
3. mesprisé (61-97 sauf 80).
4. faict (62) — renaistre (61-97 sauf 80) — Aristophene (57, 62, 80) — faint (57, 62, 80, 97), feint (61, etc.).
5. tesmoignage (61-97 sauf 80) — volunté (57, 62, 80), volonté (61, etc.).

1. V. plus haut, p. 53, n. 2.

2. Entendez Rabelais, comme nous l'apprend une note du *Quintil* au 1er sonnet de l'*Olive* : « Rabelais, que tu ne daignes nommer expressement, sinon par le nom d'Aristophane. » — L'auteur de la *Deffence* a toujours témoigné la plus vive admiration pour celui qu'il appelle ailleurs « l'utile-doux Rabelais » et « le bon Rabelais ». Dans un *Discours à Salmon Macrin sur la louange de la vertu et sur les divers erreurs des hommes* (1552), il lui rend encore cet hommage :

Bien que ma muse petite
Ce doulx-utile n'imite,
Qui si doctement escrit,
Ayant premier en la France
Contre la sage ignorance
Faict renaistre Democrit..

(Édit. Marty-Laveaux, II, 35.)

— Pour les raisons multiples de cette admiration, v. mon *Joachim du Bellay*, p. 67-68.

3. Cf. Henri Estienne, *Apol. pour Hér.*, XIV : « Qui est donc celuy qui ne sçait que nostre siecle a faict revivre un Lucian en un François Rabelais ? » (Édit. Ristelhuber, I, 189.) — *Feindre le nez* = imiter la finesse. Cet emploi de *nez* au sens de *finesse* est un latinisme (*nasus*). Étienne Pasquier (*Rech. de la Fr.* IX, XVIII) dit d'une épigramme de J. Vulteius qu'il n'y trouve « aucun *nez* » (édit. de 1723, I, col. 927).

4. Person explique : « *A ma volunté que*..., pour : ma volonté a [ceci] que... (tournure latine : *hoc habet mea voluntas ut*...), c'est-à-dire : je voudrais, je souhaiterais que... » C'est une erreur. Dans ce tour archaïque, *à* n'est pas verbe, mais préposition. La phrase est elliptique : [plût à Dieu qu'il fût] à ma volonté que... R. Estienne, dans son *Dict. fr.-lat.* (2e édit., 1549), indique nettement le sens d'un pareil tour : « A la mienne volunté que, etc. *Utinam saluti nostrae consulere possimus*. » LITTRÉ cite d'après

beaucoup en divers genres d'ecrire volussent faire le semblable, non point s'amuser à derober l'ecorce de celuy dont je parle, pour en couvrir le boys tout vermoulu de je ne scay queles lourderies si mal plaisantes[1], qu'il ne faudroit autre recepte pour faire passer l'envie de ryre à Democrite. Je ne craindray point d'aleguer encores pour tous les autres ces deux lumieres francoyses[2], Guillaume Budé[3] et Lazare de

1. escrire (61-97 sauf 80), ecrice (80) — voulussent (57-97 sauf 80).
2. derober (57, 62, 80), desrobber (61, etc.) — escorce (61-97 sauf 80).
3. bois (61-97 sauf 80).
4. vermolu (92) — scay (57, 62, 75, 80), sçay (61, etc.) — queles (80), quelles (57, 61, 69, 73, 84-97), qu'elles (62, 75).
6. rire (61-97 sauf 80).
7. alleguer (61-97 sauf 80).
8. francoyses (80), francoises (62), françoises (57, etc.).

La Curne cette phrase analogue de l'*Amant ressuscité* : « A la mienne volonté que de mon sang se pust assouvir. » J'ai relevé moi-même un autre exemple chez Guillaume des Autelz (*Repl. aux fur. def. de L. Meigr.*, édit. de 1551, p. 54) : « Et à la mienne voulenté, que j'eusse tant esté hors de moy (j'entens de mon humaine affection) que je n'eusse prins garde à tes furieux hurlemens et enragees injures. »

1. C'est-à-dire : je ne sais quelles plaisanteries si grossières et si lourdes... — *Lourderie*, admis par l'Académie seulement en 1718, se trouve déjà dans G. Cretin, d'après Godefroy : « Ma *lourderie* et faulte tant apperte. » (*Poësies*, édit. de 1723, p. 223.) V. aussi l'épître de Fripelippes à Sagon (*Œuvres de Cl. Marot*, édit. P. Jannet, I, 244). — Littré n'en cite que deux exemples, l'un d'Amyot, l'autre d'Yver.

2. Ronsard aussi célèbre, en les associant l'une à l'autre, « ces deux lumieres francoyses », dans son *Ode à Calliope, de feu Lazare de Baïf* (1550) :

L'excellence
De la France
Mourut en Budé premiere,
Et encores
Morte est ores
Des Muses l'autre lumiere.
(Édit. Blanchemain, II, 465.)

3. Guillaume Budé (1467-1540), l'humaniste le plus célèbre de la Renaissance française, fut chez nous, comme on sait, le vrai fondateur des études grecques. Sa science d'helléniste se révèle surtout dans les *Commentarii linguæ græcæ* (1529). Mais il fut plus

Bayf[1]. Dont le premier a ecrit, non moins amplement que doctement, l'*Institution du Prince*[2], œuvre certes

1. Bayf (57, 62, 80), Baif (61, etc.) — ecrit (57, 80), escript (61, 69), escrit (62, 73, 75, 84-97).

qu'un philologue, au sens ordinaire du mot : d'une culture très étendue, il appliqua son érudition en matière archéologique à de savants travaux sur le droit romain (*Annotationes in Pandectas : priores*, 1508 ; *posteriores*, 1526) et sur les monnaies (*De asse et partibus ejus*, 1515). Conseiller de François Ier, qui le nomma maître de la librairie, puis maître des requêtes, il sut tirer parti de sa faveur en cour pour le plus grand profit des lettres. C'est à la suite de l'éloquente préface des *Commentarii* que François Ier institua les *lecteurs royaux* (1530), origine du Collège de France. — Sur Guillaume Budé, consulter — en attendant la thèse de M. Delaruelle — la thèse ancienne de Rebitté, *Guillaume Budé restaurateur des études grecques en France* (1846) ; — Egger, *l'Hellénisme en France* (1869), t. I, 7e et 8e leç. ; — Eug. de Budé, *Vie de Guillaume Budé* (1884) ; — A. Lefranc, *Histoire du Collège de France* (1893).

1. Lazare de Baïf (1496?-1547), gentilhomme angevin, conseiller de François Ier, qui le chargea de missions diplomatiques à Venise d'abord (1529), puis en Allemagne, à la diète de Spire (1540). C'est à Venise qu'il eut d'une patricienne, en 1532, l'enfant qui devait être Jean-Antoine de Baïf. En Allemagne, il emmena comme secrétaire le jeune Ronsard, dont il fit au retour le compagnon d'études de son fils, en les confiant tous deux à la savante direction de Jean Dorat (1544). Humaniste de l'école de Budé, après avoir été dans sa jeunesse, à l'Université de Padoue, l'élève du Candiote Marc Musurus, Lazare de Baïf se distingua par des travaux d'érudition relatifs à l'antiquité (*De re vestiaria*, 1526 ; — *De re vascularia*, 1536 ; — *De re navali*, 1536) et par des traductions du grec. Il est le trait d'union entre l'humanisme, dont il fut l'un des représentants les plus glorieux, et la Pléiade, qui commença de se former dans sa maison des Fossés-Saint-Victor. — Sur Baïf, consulter Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (1843), III, 1-46 ; — Ed. Frémy, *l'Académie des derniers Valois* (1887), chap. I ; — et surtout la thèse latine de M. Pinvert, *De Lazari Bayfii vita ac latinis operibus et de ejus amicis* (1898), reprise en français, et d'ailleurs remaniée, sous ce titre : *Lazare de Baïf* (Paris, Fontemoing, 1900).

2. L'*Institution du Prince*, œuvre posthume de Budé, ne vit le jour qu'en 1547, par les soins de Messire Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry (un vol. in-f°, imprimé à l'Arrivour, par Nicole Paris). L'authenticité de ce livre, mise en doute par Rebitté (*op.*

assez recommandé par le seul nom de l'ouvrier. L'autre n'a pas seulement traduict l'*Electre* de Sophocle, quasi vers pour vers[1], chose laborieuse[2], comme entendent ceux qui ont essayé le semblable : mais davantaige a donné à nostre langue le nom d'*epigrammes* et d'*elegies*[3],

2. traduit (73, 75, 84-97).
4. davantage (57), d'avantage (61-97 sauf 80).
5. a *donne* (49).

cit., p. 161), paraît certaine à M. Delaruelle, à condition qu'on veuille bien y reconnaître une œuvre remaniée, d'ailleurs assez maladroitement, par l'éditeur posthume. C'est le seul ouvrage français de Budé. Le style en est lourd et pénible. L'auteur, à la fin de son livre (p. 204), s'excuse humblement d'écrire si mal la langue française : « En laquelle je suis bien peu exercité, pour avoir plus donné de diligence a apprendre les bonnes lettres, que a sçavoir curieusement parler celle qui m'est naturelle et maternelle. » Cet exemple d'un humaniste qui, n'ayant jamais manié que le latin et le grec, s'était ainsi rangé, par delà la mort même, au parti de la langue nationale, devait paraître à du Bellay, pour la thèse qu'il défendait, un argument sans réplique.

1. Lazare de Baïf fit paraître à Paris, en 1537, chez Étienne Roffet, la *Tragedie de Sophocles intitulee Electra... Ladicte tragedie traduicte du grec dudit Sophocles en rythme françoyse, ligne pour ligne et vers pour vers, en faveur et commodite des amateurs de lune et lautre langue*. Il la fit suivre un peu plus tard de la *Tragedie d'Euripide nommee Hecuba, traduicte de grec en rhythme françoise* (Paris, R. Estienne, 1544 et 1550).

2. « Tu louës maintenant ce que tu as reprins paravant. Oblieuse inconstance. » (Q. H.) — Voyez en effet, liv. I, chap. v et vi, ce que l'auteur a dit des traductions, surtout des traductions en vers.

3. Colletet dit à ce propos, dans son *Traité de l'Épigramme* (Paris, 1658, p. 30) : « J'apprens de Joachim du Bellay, l'un des plus judicieux poëtes du dernier siecle, que Lazare de Baïf, qui vivoit sous le regne du roy François premier, fut le premier aussi qui donna à nostre langue le nom d'*epigramme*, aussi-bien que le nom d'*elegie*. Et en effet, je ne trouve point que nos anciens poëtes françois l'ayent jamais employé auparavant ; et c'est de luy sans doute que Mellin de Saingelais, Clement Marot, François Habert d'Issoudun, Beranger de la Tour, Charles Fontaine, François Sagon, Estienne Forcadel, et tous les autres beaux esprits qui florissoient en ce temps là, et dont j'ay fait en celuy-cy les *Vies* dans mon *Histoire des Poëtes,* ont emprunté le beau nom d'*epi-*

avecques ce beau mot composé, *aigredoulx*[1] : afin[2] qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelque autre. Et de ce que je dy, m'a asseuré un gentilhomme[3] mien amy, homme certes non moins digne de foy, que de singuliere erudition et jugement non vulgaire[4]. Il me semble (Lecteur amy des Muses francoyses) qu'apres ceux que j'ay nommez, tu ne doys avoir honte d'ecrire en ta langue : mais encores doibs-tu, si tu es amy de la France, voyre de toymesmes, t'y donner du tout[5], avecques ceste genereuse opinion, qu'il vault mieux

1. aveq' (61, 69-75), aveq' (84-97) — aigredoulx (57, 62, 80), aigredoux (61, etc.) — afin (57, 62, 80), à fin (61, etc.).
2. quelque autre (57, 62, 80, 92), quelqu'autre (61, etc.).
6. francoyses (80), francoises (62), françoises (57, etc.) — que apres (73, 75, 84, 92).
7. dois (57-97 sauf 80) — escrire (61-97 sauf 80).
8. doibs-tu (57, 62, 80), dois-tu (61, etc.).
9. voyre de toymesmes (57, 62, 80), voire de toy-mesmes (61, etc.).
10. vaut (84-97).

gramme. » — L'assertion de du Bellay, si pieusement enregistrée par Colletet, n'entraine pas la certitude. Il se peut que Lazare de Baif ait contribué de quelque manière (c'est un point qui demeure obscur) à vulgariser les noms d'*épigramme* et d'*élégie*, mais il n'est certes pas le premiér qui les ait risqués dans la langue. M. Delboulle a rencontré le mot d'*élégie*, chez J. d'Authon (vers 1500) et le mot d'*épigramme* chez J. Le Fèvre (XIVe siècle). V. *Dict. Gén.* — Cf. le mot *ode*, dont Ronsard se croyait l'inventeur et qui se trouve chez Jean Lemaire (v. ci-dessus, p. 208, n. 3).

1. Du Bellay, Ronsard, Baif, Belleau, Pontus de Tyard, ont employé comme à l'envi « ce beau mot composé », que leur culte fervent a rendu bien français (v. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, II, 258). Mais avant eux Marot en avait fait usage, *Leander et Hero* :

> Or sentoit jà ceste cy les secousses
> Et aguillons des amours *aigresdoulces*.
> (Édit. P. Jannet, III, 2[illegible])

2. Phrase elliptique = [je fais cette déclaration] afin...
3. Pour cette inversion du sujet, cf. ci-dessus, p. 100, n. 1.
4. Il se pourrait que ce gentilhomme ami de l'auteur fût le fils même de Lazare, le jeune Antoine de Baif, son camarade de Coqueret, — à moins que ce ne soit Ronsard.
5. Tout à fait. Cf. plus haut, p. 37, n. 3.

estre un Achille entre les siens, qu'un Diomede, voyre bien souvent un Thersite, entre les autres [1].

1. voire (61-97 sauf 80).

1. Du Bellay est revenu sur cette idée, et presque dans les mêmes termes, quelques mois après la *Deffence*, dans une ode de son *Recueil de Poësie* (nov. 1549), l'ode IV, *A Madame Marguerite, d'escrire en sa langue* :

Mieux vault que les siens on precede,
Le nom d'Achille poursuyvant,
Que d'estre ailleurs un Diomede,
Voire un Thersite bien souvent.
(Édit. Marty-Laveaux, I, 241.)

Conclusion de tout l'œuvre [1].

Or sommes nous, la grace à Dieu [2], par beaucoup de perilz et de flotz etrangers, renduz au port à seureté [3]. Nous avons echappé du millieu des Grecz, et par les

3. perils (62-97 sauf 80) — flots estrangers (61-97 sauf 80) — rendus (69-97 sauf 80).
4. echappé (57, 62, 80), eschappé (61, 69-75, 84, 97), échappé (92) — milieu (57-97 sauf 80) — Grecs (61-97 sauf 80).

1. Dans cette « conclusion », énergique et vibrante comme un appel aux armes, du Bellay sonne la charge contre les anciens, qu'il s'agit désormais de battre et de piller. On remarquera l'abondance des métaphores militaires et des souvenirs belliqueux.

2. *La grace à Dieu* = grâce à Dieu. Expression archaïque qu'on trouve encore dans Bonav. des Périers (*Nouv. Recr.* x, édit. L. Lacour, II, 53 : « Le bon homme luy respond... qu'il avoit tousjours bien ouy, *la grace à Dieu* ») et dans Régnier, *Sat.* II, 41 :

> Or, avecq' tout cecy, le point qui me console,
> C'est que la pauvreté comme moy les affole,
> Et que, *la grace à Dieu*, Phœbus et son troupeau,
> Nous n'eusmes sur le dos jamais un bon manteau.

Le vieux français disait aussi *la Dieu grace* (lat. *Dei gratia*) comme il disait *la Dieu merci*.

3. *A seureté* = en sûreté. C'est encore un archaïsme (GODEFROY, *Complément*). La locution n'était pas rare au XVIe siècle. Ainsi Marot, *Met. d'Ov.* II :

> Tiens le moyen [milieu] : *à seurté* tu yras.
> (Édit. P. Jannet, III, 208.)

Et des Périers, *Du voyage de Lyon à N.-D. de l'Isle* (1539) :

> Retirez vous, petits vers mistes,
> A *seureté*, sous les couleurs
> De celle dont (quand estes tristes)
> L'espoir appaise voz douleurs.
> (Édit. L. Lacour, I, 68.)

scadrons[1] romains penetré jusques au seing de la tant desirée France. La donq', Francoys[2], marchez couraigeusement vers cete superbe[3] cité romaine : et des serves depouilles d'elle[4] (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez voz temples et autelz. Ne craignez plus ces oyes cryardes, ce fier Manlie, et ce traitre

1. seing (57, 62, 80), sein (61, etc.).
2. desiree (57-97 sauf 75) — donques (57-97) — Francoys (80), Francois (62), François (57, etc.).
3. couraigeusement (57, 62, 80), courageusement (61, etc.) — ceste (61-97 sauf 80).
4. despouilles (61-97 sauf 80) — faict (62).
5. ornez *de* vos temples (84-97) — autels (62-97 sauf 80).

1. V. plus haut, p. 305, n. 2.

2. Il se peut que l'idée première de cette martiale apostrophe vienne de ces vers du chant III de l'*Art Poëtique* de Vida :

> Ergo agite o mecum securi accingite furtis
> Una omnes pueri, passimque avertite praedas.
> Édit. R. Estienne, Paris, 1527, f° 80 v°.
> (L'édit. Séb. Gryphe, Lyon, 1548, p. 262, donne *praedam.*)

D'après M. Delaruelle, il y aurait lieu de rapprocher un passage de Laurent Valla (préf. du Ier liv. des *Élégances*), où résonne un appel aux armes en faveur de la *latinité* : « Quousque tandem, Quirites (literatos appello, et romanae linguae cultores, qui et vere et soli Quirites sunt : caeteri enim potius inquilini), quousque, inquam, Quirites, urbem vestram, non dico domicilium imperii, sed parentem literarum, a Gallis esse captam patiemini, id est, *latinitatem a barbaris oppressam* ?... Camillus nobis, Camillus imitandus est, qui signa (ut inquit Vergilius) in patriam referat eamque restituat : cujus virtus adeo caeteris praestantior fuit, ut illi qui vel in Capitolio vel Ardeae vel Veiis erant, sine hoc salvi esse non possent... Certemus, quaeso, honestissimum hoc pulcherrimumque certamen : non modo ut patriam ab hostibus recipiamus, verum etiam ut in ea recipienda qui maxime Camillum imitabitur, quis appareat. » (Édit. Simon de Colines, Paris, 1544, f° 3 v°). Si du Bellay, comme il est vraisemblable, a connu ce passage, il en a pris le contre-pied.

3. Au sens du latin *superbus*, orgueilleux, arrogant. Cf. ci-dessus, p. 142, n. 2 et p. 235, n. 1.

4. C'est-à-dire : et des dépouilles de cette ville dont vous aurez fait votre serve...

Camile [1], qui soubz umbre de bonne foy [2] vous surprenne [3] tous nudz contans la rançon du Capitole. Donnez [4] en cete Grece menteresse [5], et y semez encor'

1. Camile (57, 62, 80), Camille (61, etc.) — soubz (57, 80), soubs (61-75, 84), sous (92, 97) — umbre (57, 62, 80), ombre (61, etc.).
2. suprenne (57, 62, 80) — nuds (62-97 sauf 80) — rancon (62), rençon (61, 69-75).
3. ceste (57-97 sauf 80) — encor (57, 62, 80).

1. Allusion aux faits qui marquèrent l'occupation de Rome par les Gaulois après la bataille de l'Allia (390 av. J.-C.). On raconte que Manlius, qui défendait le Capitole, réveillé par les oies sacrées, précipita du haut des murs les barbares qui tentaient une escalade nocturne. Finalement, le Romain dut capituler, faute de vivres. Mais au moment où les Gaulois, sans armes, comptaient la rançon de mille livres d'or fixée pour la levée du siège, survint Camille, qui, nommé dictateur par les Romains réfugiés à Véies, tailla les ennemis en pièces. Du Bellay a suivi le récit de Tite-Live. Mais on sait que la version de Polybe est moins glorieuse pour les Romains.

2. Membre de phrase obscur. Il ne peut guère, ce semble, se rapporter qu'à l'idée de *Gaulois* : ils comptent la rançon du Capitole « tous nudz », c'est-à-dire sans armes, parce qu'ils se croient *à l'abri*, couverts par la bonne foi qui doit présider aux traités, et ne prévoient nullement la trahison de Camille. Si l'on admet, au contraire, que l'expression *sous ombre de* signifie, comme aujourd'hui, — comme autrefois aussi, d'ailleurs, — *sous prétexte de*, le membre de phrase se rapporte à *Camille*, et le sens est alors ronique : Camille, sous couleur de bonne foi, vient faire acte de traître. La seconde interprétation paraîtra plus grammaticale ; mais il me semble que la première est plus logique.

3. Ce tour de phrase est incorrect : *ne craignez plus... ce traitre Camile, qui... vous surprenne* = ne craignez plus que ce traitre Camille vous surprenne. On peut y voir à la rigueur un latinisme (*ne jam timeatis istum proditorem Camillum qui* [= *ut*, homme à, capable de] *vos inermes opprimat*).

4. Chargez. Cf. Corneille, *Hor*. I, III, 282 :

> Déjà les deux armées
> N'attendoient, pour *donner*, que le commandement.

5. Souvenir de Juvénal, *Sat*. X, 174 : *Graecia mendax*. — Jodelle, dans une de ses *Odes* (1556), applique à la Grèce la même épithète :

> Depuis, la cauteleuse Grece,
> La Grece tousjours *menteresse*,
> Et par beaux faits et par écrits

un coup la fameuse nation des Gallogrecz [1]. Pillez moy sans conscience les sacrez thesors [2] de ce temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefoys : et ne craignez plus ce muet Apollon, ses faulx oracles, ny ses fleches rebouchées [3]. Vous souvienne de votre ancienne Marseille, secondes Athenes [4], et de votre Hercule

1. Gallogrecz (57, 80), Gallogrecs (61, etc.).
2. thresors (57-97 sauf 80).
3. faict (62) — autrefoys (80), autrefois (57-75, 84, 92), autresfois (97).
4. *ces* faulx oracles (49, 61, 62), *ces* faulz oracles (57, 80), *ses*... (69, etc.) — faux (73, 75, 84-97).
5. fleches (57, 62, 80), flesches (61, etc.) — rebouchees (57-97 sauf 75) — vostre (61-97 sauf 80).
6. fecondes Athenes (62), seconde Athenes (84-97) — vostre (61-97 sauf 80).

Voulut à tous ravir le pris
De ceste immortalité grande,
Que l'homme ainsi qu'un Dieu demande.
(Édit. Marty-Laveaux, II, 194.)

— Pour la forme *menteresse* = menteuse, cf. ci-dessus *empoisonneresse*, p. 325, n. 3.

1. Allusion à l'invasion de la Grèce par les Gaulois (279 av. J.-C.). Descendus de la Macédoine, ils essayèrent de forcer le passage des Thermopyles. Repoussés par Callippos, ils se dirigèrent sur Delphes, pour piller les trésors du temple. Ils les pillèrent en effet, mais furent bientôt chassés par les Grecs qui leur firent subir un éclatant désastre. Ceux qui purent échapper regagnèrent le nord et passèrent en Asie-Mineure où, mêlés aux indigènes, ils fondèrent la nation des Gallo-Grecs ou Galates.

2. V. plus haut, p. 234, n. 2.

3. C'est-à-dire : ses flèches dont la pointe est émoussée. D'après Littré, ce mot se trouve dès le xiie siècle, dans le livre des *Rois*, I, xiii, 21 : « Kar *rebuchié* furent lur hustilz de fer. » (Édit. Le Roux de Lincy, p. 44.) Pour le xvie siècle, il en cite trois exemples (Rabelais, Pasquier, Montaigne). On en pourrait, je crois, citer bien d'autres. Ainsi, du Bellay dit ailleurs encore :

J'ay cent traitz dedans ma trousse
Des moins *rebouchez* de tous.
Musagnœomachie, 1550.
(Édit. Marty-Laveaux, I, 149.)

Ce mot, aujourd'hui bien vieilli, se trouve encore dans Rousseau, *Émile*, II : « Son corps sera la cuirasse qui *rebouchera* tous les traits. »

4. Marseille, colonie fondée par des Phocéens (600 ans av. J.-C.),

Gallique[1], tirant les peuples apres luy par leurs oreilles avecques une chesne attachée à sa langue[2].

1. *leur* oreilles (84, 97).
2. chesne (57, 62, 80), chaine (61, etc.), chaisne (97) — attachee (57-97 sauf 75).

posséda sous les empereurs des écoles si florissantes, que la jeunesse de Rome s'y rendait, comme auparavant à celles d'Athènes, pour s'instruire des lettres grecques. — A noter le pluriel *secondes*, en somme très logique, puisque *Athènes* est un mot pluriel.

1. *Gallique* = Gaulois (*Gallicus*). Sans historique dans Littré. Oublié par Marty-Laveaux dans son étude sur la *Langue de la Pléiade*. Le mot n'est pas une création de du Bellay : La Croix du Maine (I, 133) et du Verdier (II, 254) mentionnent l'un et l'autre un petit poème anonyme « imprimé l'an 1545 », qui a pour titre : *Le grand Hercule Gallique qui combat contre deux*. Marot, dans une *complainte* de 1543, parle des « renommez vieulx poëtes *galliques* » (édit. P. Jannet, II, 269). Mais avant lui, J. Lemaire de Belges avait déjà vanté « nostre nation *gallique* » (v. plus haut, p. 34, n. 3).

2. Ce mythe, narré par Lucien (nº lv. Προλαλιὰ ὁ Ἡρακλῆς), a joui, pendant tout le xvie siècle, d'une faveur extraordinaire, qui s'explique aisément par ce qu'il avait de flatteur pour l'orgueil national. Budé, dans ses *Annotationes in Pandectas*, a traduit en latin l'opuscule du sophiste grec (cf. le récit du mythe repris en français au chap. xiv de l'*Institution du Prince*, édit. de 1547, p. 59-60). En 1529, au liv. Ier de son *Champ fleury* (fº 2 sqq.), Geoffroy Tory a fait entrer sa propre traduction française d'une autre version latine, — celle-là faite par Érasme, — en y joignant (fº 3 vº) un « deseing de l'Hercules Francois », exécuté, nous dit-il, par lui-même, en s'inspirant du morceau grec et d'une peinture, vue jadis à Rome, sur le même sujet. Un poète oublié, Gilles d'Aurigny, « *l'Innocent égaré* », a fait suivre sa *Genealogie des dieux poetiques* (Poitiers, 1545) de la *Description d'Hercules de Gaule, composée en grec par Lucien, et par le dict Innocent égaré traduite en vulgaire françoys*. Il est fait allusion à ce mythe dans Saint-Gelays (édit. Blanchemain, II, 151), Rabelais (dédicace du *Quart livre*, 1552, édit. Marty-Laveaux, II, 251), Pasquier (*Lettre à Turnèbe*, 1552, édit. de 1723, II, col. 5), Ronsard (*Panégyrique de la Renommée*, 1578, édit. Blanchemain, III, 273), Jodelle (édit. Marty-Laveaux, II, 164 et 294), etc. On représentait sur les livres la figure de l'Hercule Gaulois (v. les *Emblèmes d'Alciat traduits par Barth. Aneau*, 1549, p. 221). Lors de l'entrée solennelle de Henri II à Paris (le 16 juin 1549), quelques mois après la *Deffence*, on vit se dresser à la porte Saint-Denis un arc triomphal dont l'attique portait un Hercule Gaulois, tirant par quatre chaines, qui sortaient de sa

bouche et s'attachaient à leurs oreilles, quatre personnages symboliques, le Clergé, la Noblesse, le Conseil et le Peuple. Le sieur Germain Boursier, capitaine des enfants de Paris, harangua le roi en ces termes : « Sire, deux Hercules ont esté, l'un de Libye, qui par force plusieurs monstres combatit, et de vaillance le los emporta ; *l'aultre des Gaulles, qui de belle éloquence, prudence et justice, fut qui premier les Celtes par les champs espandus ez villes enferma, et ensemble vivre et batailler enseigna.* Mais ces deux pour un tiers parfaict en vous se sont assemblez ; et ce que Libye et Gaulles ont eu et n'ont point eu, la France en vous a recouvert... » (Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, V, 364 sqq.)

Fin de la Deffense et illustration de la langue francoyse.

A L'AMBICIEUX ET AVARE ENNEMY DES BONNES LETTRES

SONNET [1]

Serf de Faveur, esclave d'Avarice,
Tu n'heus jamais sur toymesmes pouvoir,
Et je me veux d'un tel maitre pourvoir,
Que l'Esprit libre en plaisir se nourisse.

L'Air, la Fortune et l'humaine Police
Ont en leurs mains ton malheureux avoir.
Le Juge avare icy n'a rien à voir,
Ny les troys Seurs, ny du Tens la malice.

Regarde donc qui est plus souhaitable,
L'ayse ou l'ennuy, le certain ou l'instable.
Quand à l'honneur, j'espere estre immortel [2] :

2. n'heus (80), n'heuz (57, 62), n'eus (61, etc.).
3. maitre (57, 62, 80), maistre (61, etc.).
4. se nourrisse (57-97 sauf 80).
8. trois (62) — Seurs (57, 62, 80), Sœurs (61, etc.) — Tens (57, 62, 80) Temps (61, etc.).
9. souhaitable (57, 62, 80), souhaittable (61, etc.).
10. aise (84-97).
11. Quant à (61-73).

1. Du Bellay ferme son ouvrage par ce sonnet — d'ailleurs assez médiocre — tout comme Sibilet avait ouvert le sien par un sonnet « *à l'Envieus* ».

2. « Le translateur de l'*Iphigene* à bon droit se moque des immortaliseux [a] d'eux mesmes, qui arrogamment se promettent immortalité en si peu de chose que rien, et en telz argumens, les avoir leuz, on n'en est ne meilleur ne plus savant, et qui ne sont profitables à aucun art ou science apprendre, ne delectables sinon à leurs auteurs affectionnez et idolatres [b] à certaines personnes, qui ne plaisent pas tant à tout le monde. Et aussi comme de

a. 1555 : *immortaliseurs*.
b. 1555 : *idololatres*.

Car un cler nom soubz Mort jamais ne tumbe.
Le tien obscur ne te promet rien tel.
Ainsi tous deux serez soubz mesme tumbe.

CAELO MVSA BEAT [1]

12. clair (84-97) — soubz (80), souz (57, 62), soubs (61, etc.)
14. soubz (comme ci-dessus, v. **12**).
— Ce sonnet, dont la place varie dans les éditions isolées de la *Deffence* (avant le Ier chap. du Ier livre, 57, 62, 80 ; après l'adieu « *au Lecteur* », 61), est, à partir de 69 (première édition collective), compris dans le *Recueil de Poësie*. — La devise CAELO [COELO, 62] MVSA BEAT manque (69-97 sauf 80).

leurs poëmes le subject est caduc, muable, mortel et perissable, ainsi seront leurs œuvres sur cela fondez. Parquoy ne se fault tant promettre, ne tel guerdon que immortalité, pour si petite chose. Car ores qu'elle fust tresgrande, si est ce qu'elle ne peut estre immortelle, tesmoignant Horace :

Nous sommes deuz à mors, nous et nos œuvres [a].

« Si ils esperent à eux advenir ce que Petrarch a obtenu, ils se deçoivent. Car ils ne sont pas Petrarchz. Et ne sont seulz en leur langue comme Petrarch en la sienne : veu qu'il y a plusieurs autres poëtes françois meilleurs et traitans matiere plus digne d'immortalité. Outre ce Petrarch est renommé en sa Laure, pour n'avoir gueres fait autre poësie, et puis non de tous, sinon des semblablement affectionnez. » (Q. H.) — * Thomas Sibilet, traducteur de l'*Iphigene d'Euripide* (Paris, G. Corrozet, 1549), parle ainsi de son œuvre, dans l'épître-préface « *aus Lecteurs* » qui précède sa traduction : « Si au réste je n'ai traduit vers pour vers, ça étté pource que je ne l'ay peu, et que je croy qu'il ne se peut faire, et l'eussent entrepris ceus qui fondent l'immortalité de leur nom sur moindre chose que cela. » Dans la 2e préface de l'*Olive* (1550), du Bellay se justifie du reproche de vanité en appelant les anciens au secours : « Si en mes poësies je me louë quelques fois, ce n'est sans l'imitation des anciens : et en cela je ne pense avoir encor' esté si excessif, que j'aye, pour illustrer le mien, offensé l'honneur de personne. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 75-76.)

1. Ces mots sont pris d'Horace, *Carm.* IV, VIII, 29. — Du Bellay, si prompt à se moquer des devises des autres (v. ci-dessus, p. 312, n. 1), en avait choisi lui-même une, on le voit, qui dénotait plus d'ambition et de fierté que de modestie.

a. *Epist. ad Pis.* 63 : Debemur morti nos nostraque.

AU LECTEUR

Amy Lecteur, tu trouverras etrange (peut estre) de ce que [1] j'ay si brevement [2] traité un si fertil et copieux argument [3], comme est l'illustration de nostre poësie francoyse, capable certes de plus grand ornement que beaucoup n'estiment. Toutesfois tu doibz penser que les arz et sciences n'ont receu leur perfection tout à un coup [4] et d'une mesme main : aincoys [5] par succession de longues années, chacun y conferant [6] quelque portion de son industrie, sont parvenues au point de leur excellence. Recoy donques ce petit ouvraige,

2. trouveras (57-97 sauf 80) — estrange (61-97 sauf 80).
3. si *omis* (92) — brefvement (84, 97), briefvement (92) — traité (57, 80), traicté (62), traitté (61, etc.) — fertile (92, 97).
4. poesie (57, 62, 80, 84, 97), poësie (61, etc.).
5. francoyse (80), francoise (62), françoise (57, etc.).
6. Toutefois (61, 69-75) — doibz (57, 80), doibs (62), dois (61, etc.).
7. arz (80), ars (57, 62), arts (61, etc.) — receu (57, 62, 80, 92), reçeu (61, etc.).
8. aincoys (80), aincois (62), ainçois (57, etc.).
9. annees (61-97).
10. parvenues (80), parvenuz (62), parvenus (61, etc.) — poinct (61, 69-75, 92, 97).
11. Recoy (57, 62, 80), reçoy (61, etc.) — donq' (73, 75, 84, 92), donq (97) — ouvrage (57-97 sauf 80).

1. *Tu trouverras etrange de ce que*... Pour cette construction, cf. plus haut, p. 187, n. 1.
2. V. ci-dessus, p. 53, n. 3.
3. Sujet (*argumentum*). Cf. ci-dessus, p. 99, n. 2.
4. D'un seul coup. Cf. Marot, *La mort du juste et du pescheur* :

> O le bon gain de mort, qui nous delivre
> *Tout à un coup* de tribulation !
> (Édit. P. Jannet, II, 119.)

5. V. plus haut, p. 122, n. 5.
6. Participe absolu. *Conferant* = apportant (sens du latin *conferre*). Plus haut (p. 321, n. 2), nous avons vu le mot au sens de « comparant ».

comme un desseing et protraict[1] de quelque grand et laborieux edifice, que j'entreprendray (possible[2]) de conduyre[3], croissant mon loysir et mon scavoir[4]: et si je congnoy' que la nation francoyse ait agreable ce mien bon vouloir, vouloir (dy-je) qui aux plus grandes choses a tousjours merité quelque louange. Quant à l'orthographe[5], j'ay plus suyvy le commun et antiq' usaige que la raison[6]: d'autant que cete nouvelle (mais legitime à mon jugement) facon d'ecrire[7] est si mal receue en beaucoup de lieux, que la nouveauté d'icelle eust peu rendre l'œuvre non gueres de soy recommen-

1. dessein (84-97) — pourtrait (84-97).

3. conduire (57-97) — loisir (92) — scavoir (57, 62, 80), sçavoir (61, etc.).

4. congnoy' (57, 62, 80), cognoy (61, etc.) — francoyse (comme ci-dessus, p. 345, l. **5**) — aggreable (61, 69-75, 92).

6. loüange (92) — Quand à (57).

7. ortographe (57, 62) — suivy (61, 69-75, 92) — antiq' (57, 62, 80), antique (61, etc.).

8. usaige (57, 62, 80), usage (61, etc.) — *de* la raison (84-97) — ceste (61-97 sauf 80).

9. facon (57, 62, 80), façon (61, etc.) — escrire (61-97 sauf 80) — est *omis* (97) — si *omis* (62).

10. receuë (61, 69-75, 92).

1. Portrait. Le XVIe siècle dit également *pourtrait* et *portrait*. La forme *protraict*, calquée sur le latin (*protractus*), semble particulièrement affectionnée de du Bellay, qui l'emploie plusieurs fois encore (édit. Marty-Laveaux, I, 87 et 270 ; II, 15 et 345).

2. Peut-être. Archaïsme qui s'est maintenu jusqu'au XVIIe siècle (Balzac, Molière, La Fontaine). Callières écrit en 1693 (*Bon et mauv. us.*, *Convers.* II) : « Il y a des gens qui disent *possible* pour *peut-être* ; ce mot a vieilli et n'est plus du bon usage en ce sens-là. » (Cité par Littré.)

3. Sur cette intention, qui ne fut pas réalisée, v. plus haut, p. 170, n. 1.

4. Nouveau participe absolu = si j'ai jamais plus de loisir et de savoir.

5. C'est le seul passage, dans toute la *Deffence*, où l'expression *quant à* soit orthographiée de façon correcte.

6. « Tu as fait ce que tu dis ne faire. » (Q. H.)

7. Il s'agit de la réforme orthographique de Meigret. V. plus haut, p. 268, n. 4.

dable, mal plaisant, voyre contemptible[1] aux lecteurs[2]. Quand aux fautes, qui se pouroint trouver en l'impression, comme de lettres transposées, omises ou superflues, la premiere edition les excusera[3], et la discretion[4]

1. recommendable (57, 62, 80), recommandable (61, etc.) — mal-plaisant (92) — voire (61-97 sauf 80) — contemtible (84).
2. *Dernière phrase omise* (61, 69-75, 84-97) — Quand (57), quant (62, 80) — pouroint (80), pourroient (57, 62).
3. transposees (57, 62, 30).
4. eridition [edition] (57).

1. V. ci-dessus, p. 62, n. 2.
2. C'est-à-dire : la nouveauté de l'orthographe eût pu rendre déplaisante aux lecteurs et leur faire dédaigner une œuvre qui ne se recommande déjà pas trop par elle-même. C'est donc un motif d'*opportunité*, le désir de ne pas dérouter le public, qu'il voulait conquérir à tout prix aux idées de son manifeste, qui a décidé notre auteur à rejeter une orthographe qu'il jugeait pourtant légitime, parce qu'elle était rationnelle. Il est certain pour moi que c'est encore lui qui dissuada Ronsard d'adopter la réforme dans la publication de son volume d'*Odes*, toujours pour le même motif. Ronsard dit en effet dans son *Advertissement au Lecteur* (1550) : « J'avois deliberé, Lecteur, suivre en l'orthographe de mon livre la plus grand'part des raisons de Louys Maigret, homme de sain et parfait jugement (qui a le premier osé desiller les yeux pour voir l'abus de nostre escriture), sans l'advertissement de mes amis, plus studieux de mon renom que de la verité, me peignant au devant des yeux le vulgaire, l'antiquité et l'opiniastre advis des plus celebres ignorans de nostre temps. » (Édit. Blanchemain, II, 14.) Cf. ce que dira de nouveau du Bellay dans la 2e préface de l'*Olive* (1550) : « C'est encor' la raison pourquoy j'ay si peu curieusement regardé à l'orthographie, la voyant aujourdhuy aussi diverse qu'il y a de sortes d'ecrivains. J'appreuve et louë grandement les raisons de ceux qui l'ont voulu reformer : mais voyant que telle nouveaulté desplaist autant aux doctes comme aux indoctes, j'ayme beaucoup mieulx louer leur invention que de la suyvre : pource que je ne fay pas imprimer mes œuvres en intention qu'ilz servent de cornetz aux apothecaires, ou qu'on les employe à quelque autre plus vil mestier. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 79.)
3. Entendez : ce qui me servira d'excuse, c'est qu'il s'agit ici d'une première édition.
4. Discernement. Cf. plus haut, p. 83, n. 5.

du lecteur scavant, qui ne s'arrestera à si petites choses [1].

A Dieu, amy Lecteur.

3. A Dieu (57, 62, 69, 80), adieu (61, 73, 75, 84-97).

1. Du Bellay en parle à son aise. Il s'est toujours montré très négligent dans la correction de ses épreuves. Rien n'est plus caractéristique que le ton cavalier dont il dit dans la 2e préface de l'*Olive* : « Si tu treuves quelques faultes en l'impression, tu ne t'en dois prendre à moy, qui m'en suis rapporté à la foy d'autruy : puis le labeur de la correction est tel, singulierement en un œuvre nouveau, que tous les yeux d'Argus ne fourniroient à voir les faultes qui s'i treuvent. » (Édit. Marty-Laveaux, I, 79.)

Conclusion du *Quintil* : — « Voilà ce que j'ai briefvement annoté en discourrant ton œuvre de la *Defence et illustration de la langue françoise*, assez superficilement. Or passons à l'*Olive* et aux *Sonnetz*, *Odes* et *Vers Lyriques*... »

PRIVILEGE DU ROY[1]

Henry, par la grace de Dieu Roy de France, au prevost de Paris, baillif de Rouen, seneschal de Lyon & Thoulouse, et à tous noz autres justiciers & officiers de nostre Royaume, ou à leurs lieutenans, salut & dilection. Receue avons l'humble supplication de nostre cher & bien amé Arnoul l'Angelier, marchant libraire & bourgeoys de Paris, lequel nous a faict dire & remonstrer que depuis peu de temps en ça il a recouvert la copie de deux petis livres, qui sont intitulez *La Deffence & illustration de la langue françoyse* : et l'autre est intitulé *L'Olive, contenant cinquante sonnetz, l'Anterotique de la vieille & de la jeune amye, avec Vers Lyriques.* Le tout pour mettre en un livre, pour lequel livre mettre en l'impression, a convenu & convient audict exposant exposer grande somme de deniers. Et doubte ledict suppliant, que si tost qu'il mettra en lumiere ledict livre imprimé, que plusieurs autres imprimeurs & libraires de nostre Royaume s'efforcent sur les copies dudict livre faire imprimer iceluy livre. Enquoy faisant seroit grand perte & destruction audict suppliant, lequel, comme dit est, a pour ceste cause faict et exposé grande partie de son bien : parquoy il nous a faict humblement supplier et requerir que luy donnons (*sic*) & voulions octroyer le temps & delay de troys ans, pendant lequel temps il ne sera permis ne loysible à tous autres de ne vendre ledict livre apres qu'il aura faict imprimer iceluy, & sur ce luy octroyer noz lettres à ce convenables, humblement requerant icelles. Pource est il que nous audict suppliant avons permis & permettons faire imprimer ledict livre nommé & appellé *La Deffence et illustration de la langue françoyse*, & l'autre est intitulé *Cinquante sonnetz à la louange de l'Olive, l'Anterotique de la vieille & de la jeune amye, & Vers Lyriques*, & l'exposer en vente dedans le terme & delay de troys ans prochainement venans, & deffenses à tous autres libraires de n'imprimer ou faire imprimer

1. Dans la première édition, ce *Privilège* se trouve à la fin de l'*Olive*, aux deux derniers feuillets.

iceluy, ne exposer en vente en aucune maniere dedans ledict temps, sur peine de confiscation desdictz livres, & d'amende arbitraire, à nous à applicquer. Si vous mandons & à un chascun de vous sur ce requis si comme à luy appartiendra, commettons par ces presentes de ceste presente commission concession, auctroy & delay, faict et contenu en iceluy, vous faictes, permettez & souffrez ledict suppliant jouyr & user pleinement & paisiblement de son privilege, sans luy mettre ou donner, souffrir estre faict ou donné aucun empeschement au contraire, lequel si faict, mis ou donné luy estoit, de luy mettre ou de luy faire mettre incontinent & sans delay à pleine & entiere delivrance, & au premier estat & deu. Car ainsi nous plaist il estre faict audict suppliant, & luy avons octroyé & octroyons de grace especial par ces presentes, nonobstant quelconques lettres à ce contraires. Donné à Paris le vingtiesme jour de Mars, lan de grace mil cinq cens quarante & huict [1]. Et de nostre regne le deuxiesme.

Par le conseil,

N. BUYER.

1. 1549 (n. s.).



TABLES

TABLE DES NOMS

A

B

C

D

M

Q

R

TABLE DES CHOSES

M

N

T

V

TABLE DES MOTS

Cette table contient : 1° les formes grammaticales curieuses (vocabulaire et syntaxe) que présente la *Deffence*, et dont la plupart sont l'objet de remarques dans le commentaire ; 2° les mots du *Quintil Horatian*, archaïsmes et néologismes, qui m'ont paru pouvoir fournir une utile contribution à la lexicographie du XVIe siècle. Ces derniers sont marqués d'un astérisque.

A

F

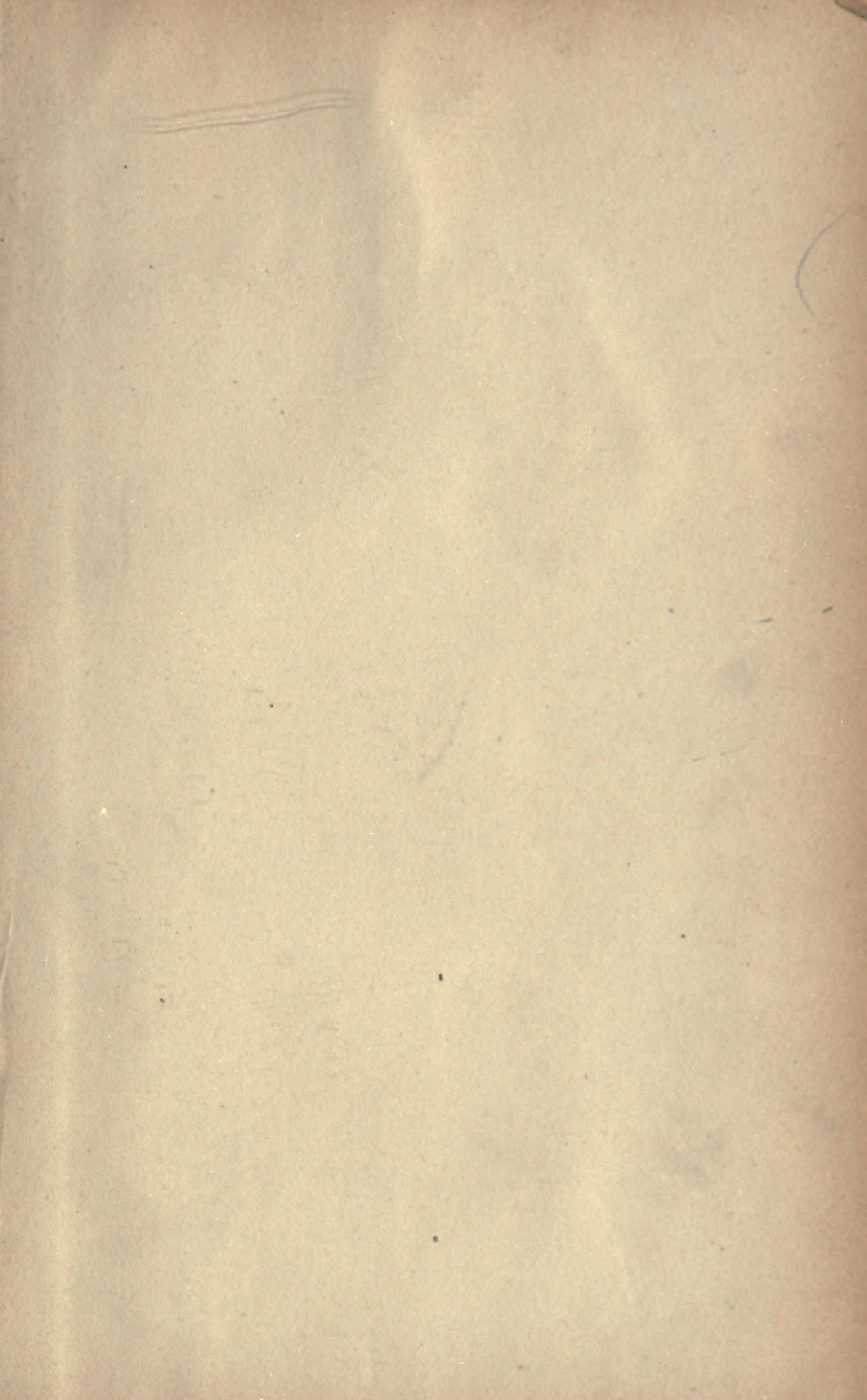
S

TABLE DES MATIERES

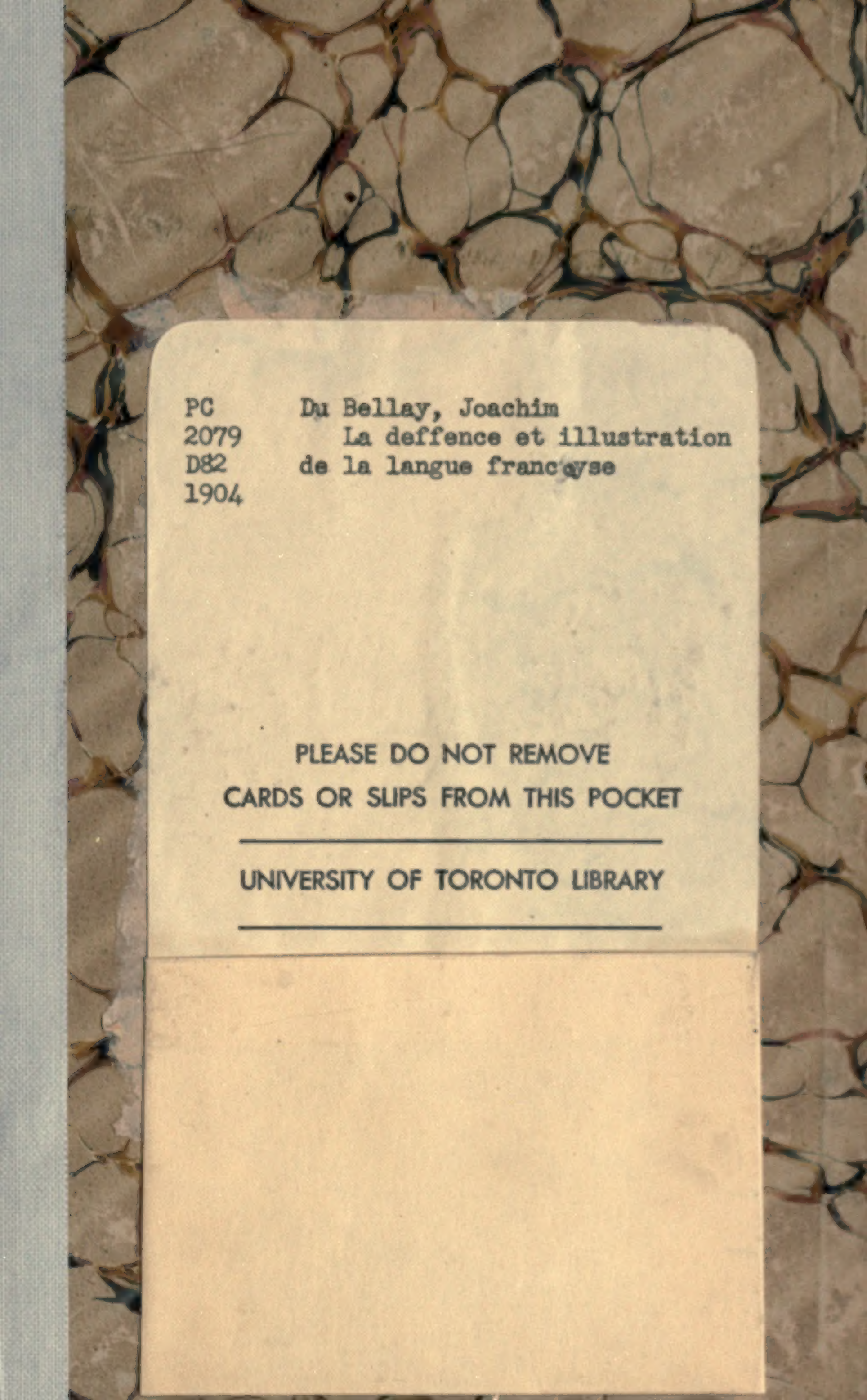
Achevé d'imprimer

à Paris, le 7 mai 1904,

par Joseph Dumoulin.






PC 2079 D82 1904
Du Bellay, Joachim
La deffence et illustration de la langue francoyse
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

